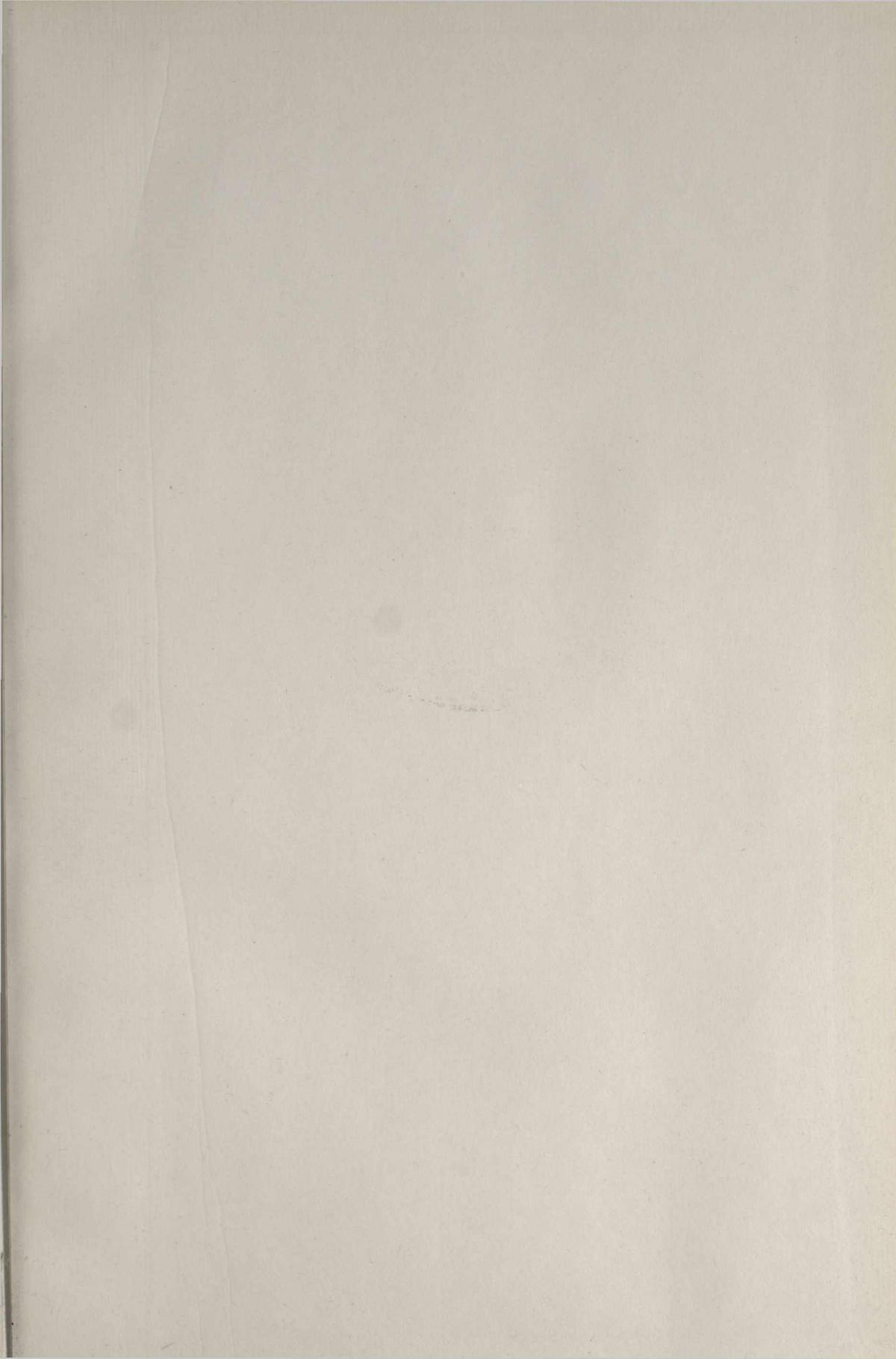
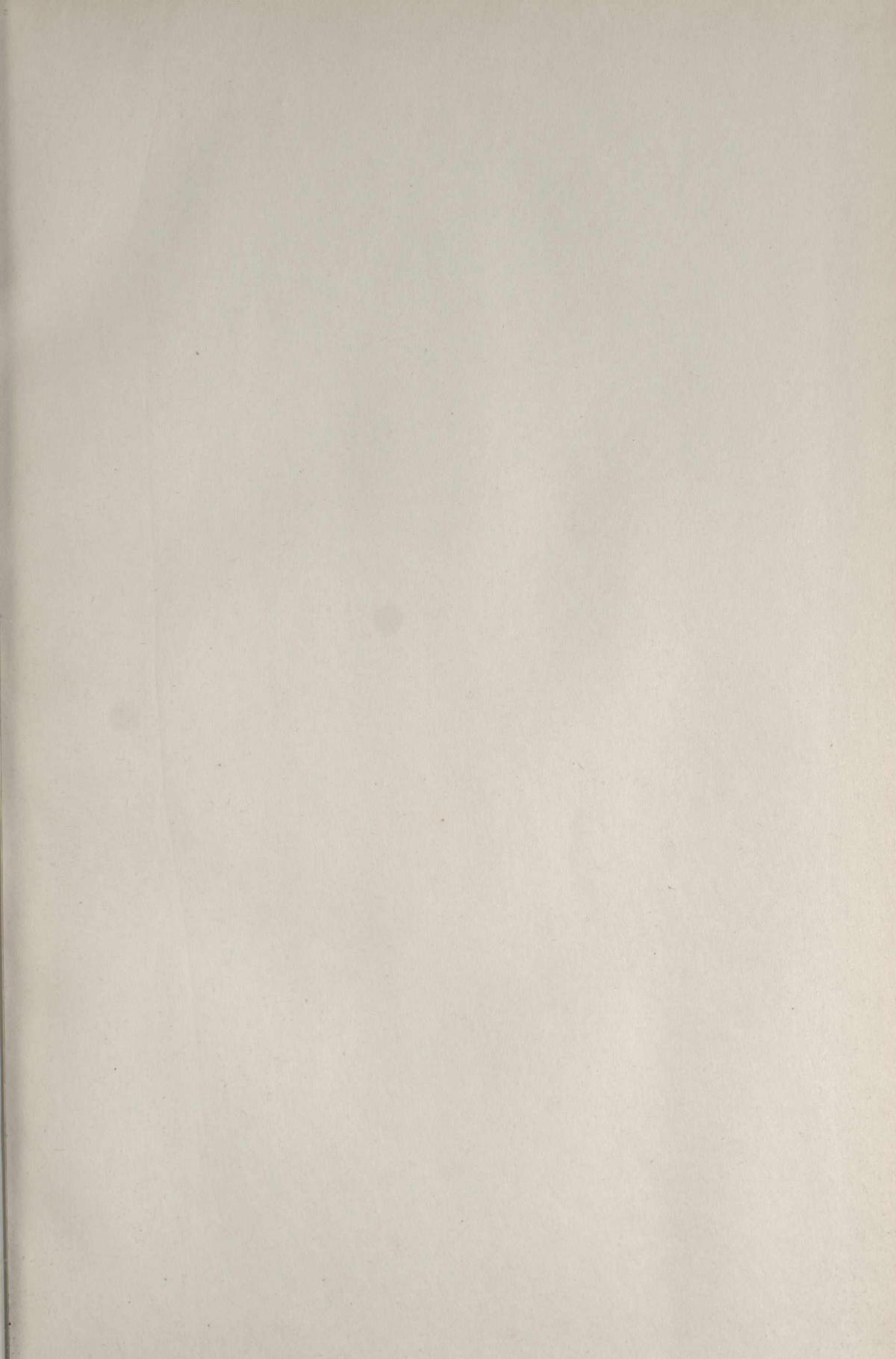


J CANADA. PARL. SENAT.
103 COM. PERM. DES FINANCES.
H72
1952 Délibérations ...
F5

A42

NAME - NOM





1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 8 MAI 1952

PRÉSIDENT: L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.

TÉMOIN:

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor.

PIÈCE:

N^o 1. Sommaire du budget annuel des dépenses groupées d'après les articles courants de dépenses et les catégories spéciales.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable A. Crerar, C.P.
Les honorables sénateurs:

Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Buchanan
Burchill
Campbell
Crerar
Dupuis
Euler
Fafard
Farris
Fogo

Fraser
Gershaw
Golding
*Haig
Hawkins
Hayden
Horner
Isnor
King
Lacasse
Lambert
McDonald
Paterson
Petten

Pirie
Quinn
Reid
*Robertson
Roebuck
Stambaugh
Taylor
Turgeon
Vaillancourt
Vien—36.
50 membres—(Quorum 9)
* Membres ex officio

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-Verbaux du Sénat

MERCREDI 26 mars 1952.

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 8 mai 1952.

Par suite de l'ajournement et de l'avis reçu, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Beaubien, Bouffard, Buchanan, Burchill, Dupuis, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Hawkins, Hayden, Isnor, King, Lambert, McDonald, Paterson, Pirie, Quinn, Reid, Stambaugh, Taylor, Turgeon et Vien (27).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité aborde l'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952:

Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses préposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, etc.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Beaubien, l'honorable sénateur Lambert est élu vice-président.

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor, est entendu.

Un sommaire du budget annuel des dépenses groupées d'après les articles courants de dépenses et les catégories spéciales est déposé par M. Bryce.

Il est ordonné que ledit document soit imprimé à titre de Pièce n° 1.

A 12 h. 45 du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 14 mai 1952, à 11 heures du matin.

Copie conforme.

Le Secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

Le SÉNAT,

OTTAWA, le jeudi 8 mai 1952.

Le Comité permanent des finances, qui a été autorisé à étudier les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, devons-nous nous mettre à l'œuvre? A la dernière séance du Comité avant le congé de Pâques, il a été question de nommer un vice-président, et le Comité m'a laissé le soin de proposer un remplaçant qui, advenant que je m'absente ou que j'arrive en retard, pourrait commencer les délibérations. Je suggère, si le Comité le veut bien, que le sénateur Lambert assume cette responsabilité. La proposition vous agrée-t-elle?

L'hon. M. HAIG: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Il serait peut-être utile, pour commencer, que je vous donne un bref aperçu du travail qui a été ébauché par le comité directeur dont vous vous rappellerez les membres. Nous devons étudier aujourd'hui une analyse des principaux crédits pour l'année civile, appelés "Articles courants de dépenses" et "Catégories spéciales". Ces données nous ont été remises par les fonctionnaires du Conseil du Trésor et nous savons gré à M. Bryce, ici présent, de sa coopération sous ce rapport, et aussi, évidemment, au ministère des Finances en général. L'état en question fait d'abord l'analyse des dépenses par ministère, sauf dans le cas du ministère de la Défense; puis, dans la catégorie suivante, nous trouvons un sommaire des prévisions qui figurent au livre bleu pour la Défense nationale, la Production de défense et la Défense civile. Ensuite paraît une fusion de ces deux catégories, soit une analyse de la totalité des prévisions budgétaires comprises dans les crédits principaux.

On peut dire dès maintenant qu'il y aura sans doute des crédits supplémentaires, mais on ne peut les étudier en ce moment puisqu'ils ne sont pas encore disponibles.

L'hon. M. REID: Monsieur le président, puis-je poser une question que je considère très pertinente? J'ai posé une question analogue l'an dernier. Les crédits de 1951-1952 dont nous sommes actuellement saisis sont-ils les crédits ordinaires plus les crédits supplémentaires?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. REID: Nous ne pourrions alors établir de comparaison juste puisque les crédits ordinaires de 1952-1953 ne comprennent pas les crédits supplémentaires, alors que les crédits supplémentaires sont compris dans les chiffres de 1951-1952. Lorsque nous disposerons des crédits supplémentaires pour 1952-1953, notre appréciation de l'ensemble ne sera plus la même.

Le PRÉSIDENT: Je vous suggérerais, monsieur le sénateur Reid, de garder en mémoire le fait que nous recevons d'autres crédits. En attendant, nous ne pouvons étudier que les chiffres qui sont devant nous.

Permettez-moi de continuer. Le Conseil du Trésor nous fournit ensuite une analyse de tout le personnel du service civil par ministère, pour les années 1939 et 1948, donnant ensuite un chiffre estimatif pour 1952. Nous n'aborderons pas ce sujet aujourd'hui. On nous soumettra plus tard les chiffres de la production nationale brute et du revenu national net. Les membres du Comité

verront que ces chiffres sont très pertinents lorsqu'on les rattache aux dépenses globales à tous les échelons de gouvernement au Canada. Plus tard, le Bureau de la Statistique nous fournira les prévisions de dépenses et de revenus à tous les échelons de gouvernement au Canada, l'année 1939 servant encore de base. Les chiffres seront probablement ceux des quatre dernières années, avec chiffres estimatifs pour 1952.

L'hon. M. VIEN: A quel moment vous attendez-vous que ce renseignement soit fourni, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Cette information, me dit-on, serait fournie dans quelques semaines, peut-être à la fin du mois.

Lorsque nous aurons rassemblé toutes ces données, nous pourrions effectuer un calcul estimatif de tous les impôts perçus du peuple canadien à tous les échelons de gouvernement pour l'année courante, comparativement aux années antérieures. Vous vous appellerez que, d'après les rapports antérieurs, qui seront sans doute confirmés par les renseignements que nous recevrons du Bureau de la Statistique, le revenu global perçu du peuple canadien à tous les échelons de gouvernement en 1939 a été d'environ 1,036 millions de dollars. Selon des rapports préliminaires, il semble que le montant global prélevé au cours de l'année courante sera de 6 milliards au moins. C'est une augmentation formidable, mais cette augmentation doit être considérée par rapport à l'accroissement global de notre revenu national brut et net au cours des années intermédiaires. Nous pourrions comparer ces chiffres et les analyser avec l'aide des fonctionnaires de ministère.

Le comité directeur a étudié la possibilité de convoquer des témoins qui possèdent une connaissance plus ou moins détaillée de ces choses, des spécialistes qui ont approfondi, par exemple, la question de savoir jusqu'à quel point une nation peut prélever d'impôts par rapport à l'ensemble du revenu national de la population. Des études ont été faites non seulement d'après notre propre expérience au Canada, mais, je crois, d'après l'expérience d'autres pays, et des renseignements sont disponibles sur ce qu'on est convenu d'appeler la limite au delà de laquelle il est imprudent pour une nation de prélever des impôts incompatibles avec la production globale de sa population.

Voilà un bref sommaire des questions que le comité directeur a étudiées. Il sera aussi question, si nous avons le temps d'étudier ce problème et je crois que nous l'aurons, de la portée de tous ces facteurs sur les divers secteurs de l'économie de notre pays. Par exemple, quel en est l'effet sur notre économie agricole? Quel effet produisent les lourds impôts sur l'accroissement de la richesse nationale? Voilà autant de questions connexes qui pourront peut-être faire l'objet d'études, au fur et à mesure que nous poursuivrons notre enquête.

Je désirerais mentionner un autre point avant d'aborder en détail les travaux de la présente séance du Comité. Il est bien évident que le Comité est dans l'impossibilité de faire une enquête approfondie des dépenses prévues. Nous sommes arrivés à cette conclusion l'an dernier. Toutefois, à mesure que nous analyserons ces crédits avec l'aide de M. Bryce, il y aura peut-être des dépenses au sujet desquelles nous chercherons à obtenir de plus amples renseignements, et le ministère en cause pourra être appelé à nous déléguer un fonctionnaire susceptible de nous donner des explications supplémentaires sur des postes en particulier. A titre d'exemple, l'analyse des crédits qu'on trouve à la fin du livre bleu sur les crédits,—qui renferme une mine de renseignements et que les membres ont étudié attentivement, je l'espère,—place les ministères sous différents titres. Si les dépenses d'un ministère paraissent trop élevées, un témoin de ce ministère pourra être appelé à expliquer pourquoi les dépenses ont augmenté dans tel ou tel service et à quelles fins doit servir le montant demandé. Par exemple, dans les prévisions budgétaires de la présente année, le montant global des frais de déplacement de tous les ministères est d'environ 45 millions

de dollars. Si nous examinons les chiffres en détail, nous découvrons qu'environ 14 millions représentent les frais de déplacement et de représentation de civils, et que le reste est d'ordre militaire. Si nous estimons qu'un montant dépassant 30 millions représente une dépense considérable en frais de déplacement au ministère de la Défense, nous pourrions demander qu'un fonctionnaire de ce ministère nous fournisse des explications sur ces chiffres. On pourra procéder de la même façon dans le cas de tout ministère.

Je fais en ce moment des suggestions au Comité sur les méthodes qui s'offrent à nous pour mener notre enquête. Lorsque nous étudierons les chiffres plus tard, un grand nombre de questions pourront être examinées. Les chiffres n'ont pas été communiqués à la presse, mais nous devons les lui fournir, je crois, au fur et à mesure que nous les étudierons chaque jour.

L'accroissement du personnel du service public est une question qui peut susciter des commentaires. Ce sujet pourra être exploré davantage de la façon que j'ai indiquée. Telle est, en conclusion, l'information que je désire présenter au Comité, ce matin.

En résumé, je puis dire qu'il serait bon d'examiner la situation en général au Canada de la même façon qu'un homme d'affaires envisage l'actif et le passif, les dépenses et le revenu de son entreprise. S'il juge que ses perspectives d'avenir sont excellentes, il peut verser dans un excès d'optimisme et décider de faire telle ou telle dépense. Même si ses affaires sont assises sur une base très solide, il peut en venir à réviser ses opinions sur la façon de gérer son entreprise. Si nous considérons notre pays dans l'ensemble, il me semble que notre situation soit celle-ci: Notre pays possède de vastes ressources, et il s'y dépense beaucoup d'argent. Nos dépenses sont-elles trop fortes? Dépensons-nous sagement en vue de mettre nos richesses en valeur? Quel sera l'effet ultérieure de notre conduite actuelle sur l'économie du pays? Je rappelle au Comité que ces problèmes se posent au début de notre enquête de portée générale.

Cette enquête ne vise pas à faire le partage des responsabilités ou à trouver quelqu'un en défaut ici ou là. L'essentiel est d'aborder le problème objectivement, non de critiquer un gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal; il faut s'employer à exposer clairement toute la situation afin d'avoir une compréhension intelligente de tous les facteurs qui exercent une influence vitale sur notre bien-être en tant que peuple. J'espère que tel est le genre d'enquête que nous poursuivrons au cours des diverses séances du Comité.

Vous conviendrez tous, je crois, qu'au cours de notre enquête de l'an dernier et des années précédentes, nous avons abordé chaque problème d'une manière objective. Si nous conservons la même attitude cette année, le rapport que nous présenterons à la fin de nos travaux aura plus de poids que si nous donnons l'impression que notre unique préoccupation consiste à blâmer celui-ci ou celui-là.

J'ai une autre observation à faire. J'ai été très heureux, l'an dernier, de constater l'attention apportée par les membres du Comité, leur assiduité aux séances, le soin qu'ils ont consacré aux travaux et la façon courtoise avec laquelle les questions ont été posées. Avec la permission du Comité, je m'efforcerai cette année de maintenir l'enquête dans le même esprit. Si un membre du Comité désire interroger un des témoins qui se présenteront devant nous, il devrait lui être permis, à mon avis, de le faire sans interruption, après quoi il sera suivi d'un autre membre qui aura des questions à poser. Ainsi nous procéderons d'une façon ordonnée.

Comme témoin, nous avons, ce matin, M. R. B. Bryce, mais avant de l'appeler, il conviendrait peut-être de demander aux membres du Comité de faire les observations d'ordre général qu'ils désirent soumettre, bien que nous désirions réduire ces observations au minimum. Nous aurons à notre disposition

l'excellent sommaire qui a été compilé par le ministère des Finances. Une étude approfondie de cette analyse nous sera profitable. Le ministère des Finances mérite des félicitations pour avoir fourni les renseignements contenus dans le livre blanc annexé au budget. Si nous plaçons cette analyse en regard des renseignements contenus dans le livre blanc qui accompagne le budget et qui renferme des renseignements statistiques sur presque tous les aspects de notre économie nationale, nous disposerons d'une mine de renseignements, et si nous n'y puisons pas, la faute en sera à nous-mêmes. Avez-vous des observations à faire?

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je désire simplement faire remarquer que le comité directeur s'est réuni et a approuvé à l'unanimité l'exposé que vous venez de faire.

Le PRÉSIDENT: Si personne n'a d'autres observations à faire, nous appellerons M. Bryce. Nous l'avons entendu l'an dernier et tous conviendront avec moi qu'il nous a fourni une foule de nouveaux renseignements fort utiles. J'espère que les membres du Comité ont étudié la présente analyse des dépenses en articles courants et catégories spéciales et sont prêts à poser à M. Bryce des questions susceptibles de produire les renseignements voulus. Les délibérations commencent donc immédiatement.

L'hon. M. ISNOR: Avant que le témoin ne commence son témoignage, j'ai une petite question à poser. Vous avez présenté un très beau rapport l'an dernier; il a été imprimé et distribué largement. En avez-vous transmis officiellement, monsieur le président, un exemplaire au gouvernement au nom du Comité? Si tel est le cas, quelle a été la réponse et la réaction du gouvernement aux représentations que vous avez faites?

Le PRÉSIDENT: J'ai dû m'absenter l'an dernier, aussitôt après la présentation du rapport à la Chambre, et le sénateur Lambert s'est très aimablement chargé de voir à sa distribution. Qu'il me corrige si je fais erreur, mais je me rappelle qu'il a été transmis à tous les députés et à tous les sénateurs, et il s'en est fait une distribution assez générale parmi les journaux du Canada.

L'hon. M. LAMBERT: Et aux membres des législatures.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. EULER: A-t-il été communiqué au gouvernement?

L'hon. M. LAMBERT: Oui, aux trésoriers provinciaux de toutes les provinces. Tous ont répondu.

L'hon. M. EULER: Et au gouvernement fédéral?

L'hon. M. LAMBERT: Rien n'a été envoyé directement au gouvernement fédéral pour la simple raison que le sujet de notre enquête et de notre rapport nous était venu de la Chambre en premier lieu.

L'hon. M. HAIG: Mais il fut envoyé aux députés de la Chambre des communes.

L'hon. M. ISNOR: Il a été distribué à tous les intéressés mais vous n'avez reçu aucun commentaire du ministère des Finances, entre autres, quant aux recommandations.

L'hon. M. EULER: Il ne lui a pas été communiqué.

L'hon. M. ISNOR: C'est ce que je veux savoir. A quoi visent les travaux du Comité? M. Bryce fait-il partie du ministère des Finances, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui. Pour autant que je sache, il n'y a pas eu d'accusé de réception officiel de la part du ministère des Finances.

L'hon. M. EULER: Ne pourrait-on pas le demander à M. Bryce.

M. BRYCE: Nous avons certainement reçu et lu votre rapport, mais j'avoue qu'il ne m'est pas venu à l'esprit que, si nous l'avons reçu d'une manière officielle, il fallait y répondre à cause de cela.

L'hon. M. VIEN: Le rapport est imprimé en tant d'exemplaires que nous adressons à diverses personnes, aux gouvernements provinciaux, par exemple, et à d'autres. Toutefois, le devoir du présent Comité, institué par le Sénat, est de faire rapport au Sénat et je ne crois pas qu'il appartienne au Comité d'adresser ce rapport à un ministère quelconque du gouvernement avec instruction ou prière d'en accuser réception et d'adresser des commentaires. Notre tâche consiste à faire rapport au Sénat. Le Sénat dans son ensemble peut prendre toute mesure qu'il juge appropriée.

Le PRÉSIDENT: Pour répondre à cette question, je dirai que le sénateur Vien a parfaitement raison. L'an dernier, le rapport a été présenté au Sénat; on en a ordonné l'impression de 750 exemplaires en anglais, je crois, et de 250 en français, ou à peu près, après quoi il a été étudié et approuvé au Sénat, puis, à titre d'information, ces exemplaires ont été expédiés de la façon que nous avons indiquée. Je crois que tout cela était parfaitement réglementaire, et, à mon sens, le sénateur Vien ne s'y opposait pas.

L'hon. M. VIEN: Oh! non, d'aucune façon.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes maintenant prêts à commencer l'interrogatoire.

L'hon. M. REID: Je demanderai à M. Bryce si les chiffres du présent sommaire concernant les articles courants de dépenses, contenues dans les prévisions budgétaires générales, sont les mêmes que ceux qui nous sont présentés actuellement dans la forme adoptée?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Les chiffres de 1952-1953 sont absolument les mêmes. Les chiffres de 1951-1952, dans le sommaire que je vous ai fourni, contiennent les crédits supplémentaires définitifs adoptés à la fin de mars et au début d'avril, et sont donc un peu plus complets. Le gouvernement n'avait évidemment pas reçu les présents crédits des ministères et le Parlement ne les avait pas encore approuvés lorsque les crédits principaux furent préparés, et nous n'avons donc pu les y inclure, mais les chiffres qui figurent au sommaire sont les plus complets que nous puissions vous fournir pour chaque année.

L'hon. M. REID: Lorsque nous aborderons un poste spécial, nous pourrions demander des détails sur ce poste.

M. BRYCE: Relativement à la remarque que vous avez faite antérieurement, monsieur le sénateur, je puis ajouter qu'en déposant les crédits le ministre des Finances a souligné le fait que les chiffres globaux de 1952-1953 et ceux du ministère des Finances en particulier ne pouvaient être comparés aux chiffres des années antérieures en raison des accords financiers conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces accords ont expiré à la fin de la dernière année financière, à la fin de mars, et certains versements prévus par les accords sont payables au cours du nouvel exercice financier, déjà commencé, celui de 1952-1953. Par conséquent, seuls les versements prévus par les anciens accords apparaissent jusqu'ici dans ce que nous appelons les postes statutaires dans les crédits de la nouvelle année, vu que le Parlement n'a pas encore approuvé le statut touchant le nouvel accord que l'on est à négocier avec les provinces. Or, il s'agit d'un montant assez considérable, de l'ordre de 130, 140 ou 150 millions de dollars.

L'hon. M. HAYDEN: Vous voulez dire la différence, l'augmentation?

M. BRYCE: Oui. C'est un chiffre tellement considérable que je crois devoir le mentionner.

L'hon. M. EULER: Est-ce le montant dû aux provinces à la suite des accords de l'an dernier?

M. BRYCE: Non, monsieur. Ce sera le montant additionnel à verser sous le régime des nouveaux accords, qui ne sont pas encore conclus, mais qui le seront sans doute.

L'hon. M. EULER: Toutes les obligations de l'an dernier envers les provinces ont été remplies, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Elles l'auront été au 30 juin prochain. Quelques-uns des versements seront faits en juin.

L'hon. M. EULER: Aux termes des accords de l'an dernier?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. BOUFFARD: Ce sont les seuls qui sont compris dans vos crédits actuellement?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. BOUFFARD: Les nouvelles obligations du gouvernement pour 1952-1953 n'y-sont pas incluses?

M. BRYCE: Non.

L'hon. M. BOUFFARD: Et elles s'élèvent à 150 millions de dollars environ?

M. BRYCE: Sous réserve des conditions posées par les provinces à l'acceptation des accords, et ainsi de suite, mais il s'agit d'un chiffre fort imposant. Il dépassera de beaucoup les 100 millions, suivant le nombre des provinces qui y adhéreront et d'autres circonstances du même genre.

L'hon. M. HAYDEN: Une autre question surgit ici. Vous avez inclus dans ces chiffres un montant égal à celui qui a été versé sous le régime des anciens accords?

M. BRYCE: Non. Nous n'avons jamais inclu dans la nouvelle année le montant dû sous le régime des anciens accords. Ceux-ci prévoient les versements arriérés d'un trimestre de l'année civile et, pour cette raison, toute comparaison entre les montants globaux induirait en erreur.

L'hon. M. HAYDEN: Ces chiffres ne donnent pas la somme totale des versements qui pourront être fixés par les accords.

M. BRYCE: Par les nouveaux accords.

Le PRÉSIDENT: Et, d'après vous, ce montant sera d'un peu plus de 100 millions de dollars?

M. BRYCE: Il variera selon le nombre des provinces qui participeront aux accords et les conditions de ces accords.

L'hon. M. EULER: Sous le régime du nouvel accord, il est tout à fait probable, n'est-ce pas, que le montant sera plus considérable?

M. BRYCE: Oui. D'après les déclarations du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements, tout indique que le montant sera plus élevé. Le ministre a aussi indiqué, je crois, que les délais fixés entre les versements seront différents. Il surgit donc une foule de complications lorsqu'il s'agit d'établir les chiffres d'une année en particulier.

L'hon. M. HAIG: Mais serait-il possible, monsieur Bryce, d'expliquer au Comité sur quelle base on se fonde pour établir ces chiffres? Certains d'entre nous l'ignorent. Par exemple, considérons ma province du Manitoba. Nous sommes partie au présent accord et j'aimerais savoir sur quelle base on s'appuie pour fixer le montant du Manitoba. Je désirerais aussi connaître la base qui sert au calcul des montants de la Saskatchewan, de l'Alberta et de chaque province qui bénéficie de l'accord. Il serait utile au Comité, je crois, d'expliquer en quoi consiste la formule.

M. BRYCE: Ce procédé figure dans la loi qui sera présentée au Sénat en temps et lieu.

L'hon. M. HAIG: La formule sera la même dans chaque province?

M. BRYCE: Différentes options sont offertes à toutes les provinces.

L'hon. M. HAIG: Nous voulons savoir ce qu'elles sont.

M. BRYCE: Certaines provinces choisiront telle formule, les autres opteront pour l'autre.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais savoir ce que sont ces options afin de mieux comprendre ce que chaque province recevra du gouvernement fédéral. Je sais qu'il vous est impossible de nous fournir les détails, mais pouvez-vous nous expliquer la formule qui sert de base aux calculs?

M. BRYCE: Sera-t-il à propos de le faire lorsque la loi elle-même sera soumise au Comité?

L'hon. M. HAIG: Oui, mais nous n'en voulons pas deux jours avant la prorogation des Chambres.

L'hon. M. EULER: Je me demande s'il existe vraiment une formule ou si certains de ces montants ne sont pas fixés plus ou moins arbitrairement?

L'hon. M. HAIG: A mon sens, il existe deux options qui sont uniformes dans le pays tout entier.

M. BRYCE: Il existe toute une série de formules.

L'hon. M. EULER: Une série que nous puissions comprendre?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HAYDEN: Elle est comprise des provinces, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, je suis porté à le croire, à leur façon d'agir.

L'hon. M. DUPUIS: Pourriez-vous me dire si l'argent que le gouvernement fédéral a prêté aux provinces durant la période de 1930 à 1935 a été remboursé au gouvernement fédéral. Si j'ai bonne mémoire, le gouvernement fédéral a prêté des millions aux provinces au cours de cette période, et j'ignore si les provinces ont remboursé ces prêts.

M. BRYCE: Je vous prie de m'excuser, ma mémoire n'est pas assez bonne pour que je puisse vous dire exactement ce qui s'est passé, mais un statut se rapportant au règlement de ces dettes a été adopté il y a plusieurs années. Si je me rappelle bien, le Parlement a adopté une loi concernant le règlement d'un bon nombre de ces dettes en souffrance.

L'hon. M. DUPUIS: Une loi touchant les prêts consentis aux provinces dans les années 1930 à 1935?

M. BRYCE: Je vous procurerai ces chiffres plus tard.

L'hon. M. STAMBAUCH: N'est-il pas vrai qu'un règlement de compte a été conclu avec toutes les provinces?

M. BRYCE: Je le crois, monsieur, mais je parle de mémoire seulement. Je n'y ai pas été mêlé directement.

L'hon. M. BOUFFARD: Vous dites dans votre rapport: "Traitements et salaires civils—Comprenant les traitements et salaires de tout le personnel civil occupant un emploi continu, partiel, saisonnier ou occasionnel et considéré normalement sous le titre: "employés du gouvernement" (mais ne comprenant pas les employés des compagnies de la Couronne et des organismes semblables)..." Quels sont ces organismes et compagnies? Pouvez-vous les énumérer?

M. BRYCE: Ils sont énumérés dans l'autre état dont le président a fait distribuer des exemplaires. On ne les trouve pas dans le document polycopié, mais il existe un tableau imprimé que le président a fait distribuer, je crois, et qui indique le nombre des fonctionnaires civils. Au bas de ce tableau, on donne le nombre des employés des compagnies de la Couronne.

L'hon. M. REID: 14,711.

M. BRYCE: Ce chiffre les comprend tous, sauf ceux des Chemins de fer nationaux du Canada et de leurs filiales. Puis ceux qui sont couverts sont énumérés au renvoi 16 au bas de la page.

L'hon. M. BOUFFARD: Est-ce possible ou permis de se procurer les rapports des compagnies de la Couronne?

M. BRYCE: Les rapports annuels?

L'hon. M. BOUFFARD: Oui.

M. BRYCE: Ils sont tous adressés, je crois, aux députés et aux sénateurs. Je ne sais pas s'ils ont encore été tous publiés. Normalement, ils sortent en mars, en avril et en mai.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Bouffard, puis-je simplement faire observer, en ce qui concerne cet état indiquant le nombre total des employés du service civil, que nous ne nous proposons pas de l'examiner aujourd'hui. Nous nous bornerons à l'analyse des crédits, et la question que vous avez soulevée se présentera peut-être à la prochaine séance.

L'hon. M. BOUFFARD: Parfait.

Le PRÉSIDENT: Nous ferons des progrès plus satisfaisants si nous procédons de façon ordonnée et je peux dire aux journalistes que si cet état des employés du service civil ne leur a pas été remis, il le sera lorsque le moment sera venu de l'étudier.

L'hon. M. LAMBERT: Relativement à la question qu'a posée M. le sénateur Dupuis il y a un moment, au sujet des provinces qui font des versements au gouvernement fédéral, cela n'est-il pas inclus ou compris dans la note insérée dans votre état financier et qui apparaît au poste 24? Lorsque les accords sont négociés, ne tient-on pas compte de ces postes, des montants dus au gouvernement fédéral par les provinces relativement à l'assistance reçue durant les années trente?

M. BRYCE: Dois-je comprendre que vous voulez dire, monsieur: Est-ce que nous compensons tout versement dû?

L'hon. M. LAMBERT: Oui.

M. BRYCE: Tel peut être le cas, à mon avis, mais je ne crois pas que les montants soient spécifiquement désignés dans l'accord.

L'hon. M. LAMBERT: Est-il vraisemblable qu'on fasse cas au moins des comptes en souffrance qui se sont accumulés durant la période d'assistance des années trente lorsqu'on conclut des arrangements avec les provinces sous le régime des présents accords fiscaux? Je me rappelle fort bien que lorsque le sujet a été discuté avec les provinces, il y a quelques années, la question a surgi au sujet de la Colombie-Britannique, et le gouvernement de la Colombie-Britannique, si je ne m'abuse, a suggéré certains montants qui furent compensés par des montants que cette province était censée devoir au gouvernement fédéral. Le principe a alors été assez clairement établi que l'on tiendrait compte de ces articles lorsqu'il s'agirait d'un accord financier en le gouvernement fédéral et les provinces.

M. BRYCE: Je crois que ces dettes ont été réglées, et tout versement fait actuellement constitue un versement conforme à des accords spécifiques.

L'hon. M. VIEN: Monsieur le président, il serait important, à mon avis, qu'il soit remis au Comité un tableau de ce que le gouvernement fédéral a accordé à chaque province depuis 1930 jusqu'à ce jour, indiquant ce qui était destiné à l'assistance-chômage, ainsi que les octrois et autres prêts consentis à diverses fins, et indiquant en même temps ce qui a été remboursé ou ce qui a été réglé depuis par voie législative sous forme de règlements généraux ou autrement. Cela est-il possible?

M. BRYCE: Je le crois, monsieur. Il faudrait peut-être un peu de temps.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Réglons d'abord la question à l'étude.

L'hon. M. HAIG: Je veux parler sur ce point. Je m'oppose à ce que cette information soit demandée. Pourquoi déterrer les morts? Un accord a été conclu entre les provinces des Prairies et le gouvernement fédéral, et toute la question a été réglée. Pourquoi faut-il rappeler que le Manitoba ou la Saskatchewan ont reçu beaucoup d'argent pour défrayer l'assistance-chômage? Pourquoi ressusciter tout cela? Il me semble que nous devrions nous en abstenir. Les riches provinces d'Ontario et de Québec, peuvent juger intéressant de tirer ces squelettes de l'armoire, mais ce ne l'est pas autant pour les provinces pauvres. Dans les trois provinces des Prairies, nous avons subi une affreuse crise de chômage, de mauvaises récoltes et d'autres conditions défavorables. Nous avons réglé toute l'affaire et un accord a été conclu. Pourquoi soulever la question maintenant?

L'hon. M. VIEN: Je ne pose aucunement la question par esprit de critique.

L'hon. M. DUPUIS: Monsieur le président, l'honorable sénateur Haig a parlé de l'Ontario et du Québec comme étant de riches provinces, et des Prairies comme étant des provinces pauvres. Permettez-moi de dire qu'avant longtemps l'Alberta sera assez riche pour acheter l'Ontario.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi réveiller le passé? Nous avons eu assez de misères durant ces années terribles.

L'hon. M. ASELTINE: Ce n'est pas pour cette raison que nous sommes ici.

L'hon. M. HAIG: Ces dettes ont été réglées.

L'hon. M. DUPUIS: Nous n'en savons rien.

L'hon. M. HAIG: Je veux bien qu'on demande à M. Bryce combien le Manitoba doit actuellement au gouvernement fédéral sur cette vieille dette, et aussi la Saskatchewan? Mais pourquoi rappeler que nous devons 100 millions de dollars et que nous avons réglé la dette pour 25 millions?

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît. Je puis dire, messieurs, que je suis susceptible et jaloux de mes prérogatives, et je demanderai aux membres de s'adresser au président plutôt que de se parler l'un à l'autre.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, je cherche simplement à bien comprendre ce que représentent ces 32 millions qui sont versés aux provinces. Je me tiendrais pour satisfait si M. Bryce pouvait nous fournir des renseignements sur ce que comporte ce déboursé. Nous étudions les dépenses actuellement, et il peut nous fournir cette information sans entrer dans les détails.

L'hon. M. DUPUIS: Monsieur le président, si l'argent n'a pas été remboursé, les provinces en versent-elles un intérêt au gouvernement fédéral? Je désirerais obtenir ce renseignement.

L'hon. M. LAMBERT: Ne pourrions-nous pas discuter cet aspect de la question plus tard?

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je reviens à la question que je vous ai posée et à laquelle vous avez partiellement répondu. Étant donné l'excellent travail que le Comité a accompli l'an dernier et le rapport exceptionnellement bien fait que vous avez présenté, à titre de président, au peuple canadien tout entier, nous devrions connaître, il me semble, les résultats obtenus du Conseil du Trésor. Et maintenant, au lieu de m'adresser à vous, puis-je, par votre entremise, m'adresser au témoin? Puis-je lui demander quels résultats ont été obtenus lorsque le Conseil du Trésor a étudié les crédits?

Le PRÉSIDENT: Je ferai observer que j'ignore jusqu'où M. Bryce...

L'hon. M. ISNOR: Je veux lui donner l'occasion de répondre.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que s'il nous faut ces données il faudra convoquer le ministre des Finances. Il n'appartient pas à M. Bryce de tracer une ligne de conduite ni de décider ce qui doit être fait du rapport que nous avons présenté. Je suis d'avis qu'il lui serait plutôt difficile de répondre à cette question.

L'hon. M. ISNOR: Alors pourrions-nous le demander au ministre? Il me semble que si nous ne vidons pas cette question, il nous faudra y revenir.

L'hon. M. HAIG: Alors, convoquons le ministre des Finances et demandons-lui comment il a résolu la question.

Le PRÉSIDENT: Nous demanderons plus tard au ministre des Finances de venir témoigner si le Comité le désire. Je suis certain que M. Abbott accepterait notre invitation avec plaisir, mais, dans l'intervalle, je ne crois pas que nous devrions réclamer une réponse de M. Bryce.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, le rapport que nous avons présenté l'an dernier contient-il des recommandations à l'adresse du gouvernement? Je partage l'avis de l'honorable sénateur Vien. Le rapport était adressé au Sénat, mais je suppose que le Comité veut amener le gouvernement à prendre quelque mesure, et nous ne pouvons pas espérer que le gouvernement tiendra compte de nos recommandations si nous ne les lui adressons pas. Des recommandations ont-elles été faites au gouvernement?

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, permettez-moi de rappeler le point soulevé par l'honorable sénateur Euler. On a dit l'an dernier que l'examen des crédits et le rapport qui devait en découler avaient pour but d'attirer l'attention du public sur les dépenses croissantes des divers échelons de gouvernement au Canada et sur l'effet de ces dépenses accrues comme facteur d'inflation.

Telle était l'opinion du Comité lorsqu'il a fait rapport l'an dernier. En conséquence, à la fin de la session, j'ai reçu instruction du Comité, particulièrement du comité directeur, avec l'approbation du Comité général, de distribuer des exemplaires du rapport—accompagnés d'une lettre explicative, rédigée avant la dissolution du Comité et approuvée par lui—à tous les membres des législatures, à tous les échelons de gouvernement et aux journaux du pays. Cela a été fait afin d'inviter ces derniers à donner leur opinion sur les renseignements que nous avons pu réunir, mais aucun mandat ne nous autorisait à faire des recommandations au gouvernement en la matière.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, c'est une excellente chose que d'attirer l'attention du public sur les renseignements qui ont été communiqués, mais les travaux du Comité, à mon avis, ont pour but d'orienter la conduite du gouvernement, si nous avons des recommandations à faire.

Si tel est le cas, il est certain que le Sénat devrait soumettre officiellement nos recommandations à l'attention du gouvernement, pour que ce dernier agisse en conséquence, comme il le juge à propos.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois que la question s'est posée de savoir si nous pouvions exercer plus d'influence par une intervention directe ou, indirectement, par l'opinion publique.

L'hon. M. EULER: Cette influence peut s'exercer des deux façons.

L'hon. M. DUPUIS: Je suis de l'avis de l'honorable sénateur Euler.

Le PRÉSIDENT: Sur le point soulevé par l'honorable sénateur Euler, me permettez-vous de citer le passage suivant de notre rapport de la dernière session:

Le Comité propose au gouvernement de s'efforcer de réduire au minimum toutes les dépenses en immobilisation, à l'exception des dépenses essentielles à la défense nationale, à l'érection des logements indis-

pensables et à l'exception aussi des dépenses qui visent normalement à l'accroissement de la production des biens et des services auxquels les Canadiens ont droit. Dans chacun de ces domaines, y compris celui de la défense, nos gouvernants devraient avoir pour devise: rendement et économie pour le plus grand bien de la nation.

En voilà une. Voici la deuxième:

Le Comité voudrait également que le gouvernement fédéral, dans son rôle de frère aîné, s'efforce d'enrôler sous sa bannière des gouvernements provinciaux et municipaux. Sans doute, nous admettons que ces gouvernements jouissent de la plus large autonomie dans leur propre sphère; mais nous nous risquons à affirmer qu'il conviendrait de solliciter et d'obtenir leur aide.

Voilà deux des suggestions concrètes que nous avons faites.

L'hon. M. EULER: Tout cela est très bien... Peu importe que vous les appeliez suggestions ou recommandations, ce que je veux faire ressortir, c'est que ces suggestions ou recommandations devraient être portées officiellement à l'attention du gouvernement, et non seulement du public. J'approuve sans le moindre doute que tous les Canadiens, par le truchement de la presse, soient informés, mais, en définitive, si nous voulons que des mesures soient prises, il faut porter nos recommandations à l'attention du gouvernement, de l'exécutif. Cela a-t-il été fait?

L'hon. M. HAIG: Nous avons parfaitement compris, l'an dernier, et je ne crois pas que nous ayons l'intention de changer d'idée, que si nous commençons à faire des recommandations directement au gouvernement, nous prendrions position, bon gré mal gré, sur le terrain politique. Nous avons cru qu'il serait plus avantageux au public canadien de lui présenter les données réelles du problème et de laisser le public se former un jugement sur ces faits.

Je dois dire que, sans exception, tous les journaux au Canada ont fait grand éloge du travail accompli par le Comité. Ils se sont servis de nos renseignements comme parole d'Évangile dans leurs éditoriaux, et je n'ai jamais remarqué que leur exactitude ait été contestée. Pour cette raison, je m'oppose, comme je l'ai dit, à toute présentation directe de recommandations au gouvernement parce que nous serions influencés par la politique. Si j'étais membre de l'opposition à la Chambre des communes, et que les recommandations du Comité fussent adoptées par le gouvernement, je serais le premier à l'interroger sur ce qui aurait été fait relativement à telle ou telle recommandation venant d'un Sénat à forte majorité libérale. Je soutiendrais ce genre d'argumentation, parce qu'à mon avis on n'a jamais voulu faire en sorte que le Sénat fit de telles recommandations directes. A mon avis, notre enquête perdrait toute son efficacité si nous tentions de contraindre le gouvernement à agir. Je crois que l'honorable sénateur Lambert a parfaitement raison de soutenir que nous, du Sénat, pouvons faire œuvre beaucoup plus utile en fournissant des données exactes plutôt qu'en faisant des suggestions au gouvernement. Grâce à l'analyse que j'ai sous les yeux, je puis fournir les renseignements immédiatement au *Winnipeg Tribune* ou au *Winnipeg Free Press*. Ces journaux ne peuvent les contredire; ce sont des faits, et ils peuvent servir de matière à des éditoriaux. Je n'admets pas que l'on fasse des suggestions ou des demandes directes au gouvernement.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, je m'excuse de demander de nouveau la parole, mais je ne partage pas l'avis de mon ami, l'honorable sénateur Haig. Je ne vois pas en quoi le Comité formulerait ainsi des demandes; aucune demande ne serait présentée au gouvernement. Mais je dis que si nous arrivons à certaine conclusion, si nous formulons telles suggestions ou recommandations au sujet desquelles nous désirerions que le Gouvernement prenne quelque me-

sure, il est sûrement logique d'en informer officiellement le gouvernement. Je rappellerai à mon honorable ami qu'un comité a siégé il y a trois ou quatre ans, qu'il en faisait partie et qu'il y a accompli de la bonne besogne. Le comité avait été institué par le Sénat en vue de découvrir ce qui pourrait être fait relativement aux modifications à apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons fait des recommandations, qui ont été adressées au gouvernement et le résultat en a été très satisfaisant.

L'hon. M. HAIG: Ce n'était pas une question politique.

L'hon. M. EULER: Je ne vois pas ce que la politique de parti vient faire là-dedans.

L'hon. M. REID: L'honorable sénateur Haig peut-il me dire si le Sénat inspire à la Chambre des communes une confiance telle que les membres de cette dernière accepteraient une recommandation venant de nous? Plusieurs membres de cette chambre veulent abolir le Sénat et aucun de ses membres, à mon avis, n'accepterait une recommandation sur des questions politiques.

L'hon. M. VIEN: La question soulevée par l'honorable sénateur Haig est importante, mais veut-il parler de politique, ou de politique partisane? S'il veut parler de politique dans le sens large du mot, je crois qu'il a tort, car ce que nous faisons en ce moment est de la politique en ce sens que nous débattons une affaire publique ou ce qu'on appelait en Grèce: l'intérêt de la Cité. Le mot "politique" signifie l'intérêt de la Cité. Les membres du Comité n'ignorent pas que la Grèce était partagée en différentes cités comprenant le territoire adjacent sous contrôle de la Cité, et lorsqu'un homme était un politique, il prenait intérêt à la chose de la Cité. L'expression "politique" est employée maintenant dans un sens plus large; lorsque nous parlons politique aujourd'hui, cela signifie que nous étudions des questions d'intérêt public. Par conséquent, tous les travaux du Comité sont de nature politique à mon avis, mais n'ont rien à voir à la politique partisane.

Je conviens avec l'honorable sénateur Euler que, lorsque le rapport sera rédigé, il devrait être entendu au Sénat que le rapport sera transmis à tous les ministères de l'État.

Je crois que la question peut être parfaitement posée à M. Bryce. On peut lui demander si le ministère des Finances a bien reçu le rapport et si des mesures ont été prises en conséquence. Si M. Bryce n'est pas en mesure de répondre à cette question de fait, il n'aura qu'à le dire.

Le PRÉSIDENT: Qu'on me permette une observation sur ce point? Si l'honorable sénateur Euler veut savoir si le rapport a été officiellement communiqué au ministre des Finances, la réponse sera probablement négative. Toutefois, je n'ai pas le moindre doute que le ministre des Finances et les fonctionnaires de son ministère ont lu le rapport et ont pris note des suggestions qu'il renferme. Même, je n'ai aucun doute que plusieurs membres du gouvernement, nombre de députés et de sénateurs en ont pris connaissance. Je ne sache pas que cela fasse beaucoup de différence, mais le rapport est à la disposition du ministère des Finances. Nous pourrions explorer davantage cette question en faisant venir M. Abbott pour quinze ou vingt minutes, certain matin. Le Comité, s'il le désire, pourra lui demander si le ministère des Finances a étudié à fond le rapport. M. Abbott a reconnu que le rapport avait été reçu.

L'hon. M. HAWKINS: Monsieur le président, vous ne nous avez pas dit pourquoi vous vous opposez à ce que M. Bryce réponde à la question. Quelle est votre objection?

Le PRÉSIDENT: Je n'en ai aucune.

L'hon. M. HAWKINS: Toute la discussion tourne autour de cette question. Si vous avez quelque objection, exprimez-la, et si vous n'en avez pas, laissez le témoin répondre.

Le PRÉSIDENT: Il faut dire, je crois, qu'on ne saurait poser à M. Bryce cette question-ci: les fonctionnaires du ministère des Finances ont-ils lu le rapport et qu'en ont-ils fait? Cela ne relève pas de M. Bryce; c'est une question d'ordre politique, savoir si le gouvernement agirait suivant les suggestions que contient le rapport. Que le gouvernement ait pris des mesures ou non, que telle suggestion lui ait paru bonne ou inutile, à mon avis il n'appartient pas à M. Bryce de le dire.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, j'ai posé une question au témoin par votre entremise; voulez-vous lui permettre de me dire maintenant s'il a la compétence de répondre à ma question, ou si c'est une question d'ordre politique à laquelle il ne croit pas devoir répondre. C'est tout ce que je demande.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BRYCE: Ma foi, monsieur, je crois que la question a maintenant été posée sous plusieurs formes. Je puis donc dire en toute sincérité et sans commettre d'indiscrétion que j'ai bien reçu le rapport du Comité, que je l'ai lu et étudié, et qu'au cours de mes travaux pour le compte du Conseil du Trésor je l'ai eu présent à l'esprit. Evidemment, ce sont les ministres qui décident en matière de crédits et des questions connexes. J'attire leur attention sur des questions au sujet desquelles le Comité fait rapport. Dans quelle mesure ils en tiennent compte lorsqu'ils prennent une décision, cela évidemment est une question qui les regarde.

L'hon. M. STAMBAUGH: Je ferai remarquer que M. Bryce aurait dû pouvoir répondre à cette question il y a une demi-heure. Nous avons perdu trente minutes à essayer de l'obtenir. Dorénavant, il me semble que le président devrait permettre qu'une question soit posée à qui de droit sans nous faire de discours.

L'hon. M. BURCHILL: Est-ce maintenant réglementaire de poser à M. Bryce les questions voulues sur les différents postes?

Le PRÉSIDENT: Oui, et j'allais faire une suggestion. Nous avons eu un débat de portée assez générale. Nous pourrions adopter la même méthode que l'an dernier si le Comité le désire: étudier le premier sommaire, ou le sommaire complet, qui comprend la défense et la production de défense; examiner le premier poste et les autres dans leur ordre de succession. Nous procéderons ainsi d'une façon plus méthodique. C'est ce que nous avons fait l'an dernier, et si le Comité y consent, nous suivrons cette méthode. Il reste à savoir si nous devons étudier d'abord les crédits des ministères autres que celui de la défense, c'est-à-dire ceux de l'administration exclusivement civile, ou devons-nous aborder tous les crédits? Pour ma part, je crois que nous ferions mieux d'examiner les premiers crédits, ceux de l'administration civile. Cela vous convient-il? Y en a-t-il qui s'y opposent? Donc, le premier poste est celui des "traitements et salaires des civils". Vous remarquerez qu'à droite se trouvent les dépenses globales sous ce titre en 1938-1939, que nous avons encore conservée comme une année de base, puis les dépenses pour 1949-1950, 1950-1951 et 1952-1953. Vous avez ce poste sous les yeux, messieurs. Désirez-vous poser des questions à M. Bryce au sujet du poste n° 1?

L'hon. M. REID: Le gouvernement est actuellement saisi d'une affaire sur laquelle, sans aucun doute, votre attention a été attirée. Je veux parler de la demande du service civil visant à obtenir la semaine de cinq jours. Je constate qu'il y a eu des négociations entre les chefs du service civil et le gouvernement. On a demandé si ce changement accroîtrait le coût du service civil et on a répondu par l'affirmative. La question que je veux vous poser est celle-ci: De combien estime-t-on que les traitements du service civil seraient augmentés si la semaine de cinq jours entraînait en vigueur?

M. BRYCE: Tout dépendrait, évidemment, de la façon dont les heures de travail seront réparties de nouveau en passant de la semaine de cinq jours et demi ou six jours à la semaine de cinq jours. C'est un calcul plutôt compliqué. Par exemple quelques industries, en adoptant la semaine de cinq jours, ont établi une semaine de quarante-cinq heures en la répartissant sur cinq jours de neuf heures plutôt que cinq jours et demi de huit heures, ou en élaborant quelque arrangement de ce genre. Par conséquent, pour vous répondre d'une façon précise, il faudrait savoir comment les heures de travail seraient réparties dans les cinq jours de travail. De plus, il faudrait savoir si le public en souffrirait de quelque manière. L'un des ministères où les frais qu'entraînerait l'adoption de la semaine de cinq jours seraient les plus élevés est celui des Postes. Si la livraison du courrier est supprimée le samedi, la solution ne sera pas la même que si elle est maintenue ce jour-là. D'une manière générale et parlant de mémoire seulement, je pense pouvoir affirmer, monsieur, que l'adoption de la semaine de cinq jours par tout le personnel exploitant, et par "personnel exploitant" j'entends non le personnel de bureau, mais celui de services tels que les Postes, les pénitenciers, les aéroports et les canaux, dont la plupart sont sous le régime de la semaine de quarante-quatre heures, si ma mémoire est fidèle,—je puis dire que pareil changement augmenterait certainement le nombre des employés de quelques milliers dans les services de l'État et ajouterait plus que quelques millions de dollars seulement à la feuille de paye. Je ne saurais dire si cette augmentation s'élèverait à cinq ou dix millions de dollars, mais elle représenterait un bon nombre de millions. Je ne crois pas pouvoir donner plus de précisions sous ce rapport, monsieur, sans examiner la question par rapport à des services ou à des groupes en particuliers.

L'hon. M. BOUFFARD: A part cela, vous devez vous occuper des services de la défense.

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. BOUFFARD: Si vous placez tous les autres employés de l'État sur la base de la semaine de cinq jours, je ne vois pas pourquoi les soldats devraient travailler quarante-huit heures lorsque les autres ne travailleraient que quarante heures.

L'hon. M. REID: A-t-il été suggéré de réduire le nombre d'heures ou de maintenir une semaine de 36 ou 40 heures en dedans de cinq jours?

M. BRYCE: En remaniant les heures de bureau, comme nous l'avons fait dans un certain nombre de cas, il a été possible,—du moins dans un certain nombre de cas,—d'obtenir la même somme de travail en cinq jours que nous en obtenions auparavant en cinq jours et demi. Par exemple, un des bureaux du gouvernement à Toronto a remplacé la semaine de cinq jours et demi par la semaine de cinq jours, car c'est la coutume d'embauchage qui prévaut aujourd'hui à Toronto et il est très difficile d'embaucher des employés pour certains travaux, des sténographes par exemple, si vous n'adoptez pas la semaine de cinq jours. Plusieurs bureaux de l'État peuvent fonctionner efficacement en suivant la semaine de cinq jours, s'ils répartissent autrement leur travail. La fermeture de tel bureau en particulier, le samedi, peut créer de temps à autre certains inconvénients au public. D'autre part, en répartissant autrement les heures de travail, on peut souvent obtenir une somme aussi grande de travail. Par exemple, dans nos laboratoires scientifiques, comme aux laboratoires du Conseil de recherches ici à Ottawa, on a adopté la semaine de cinq jours. Le nombre d'heures de travail est le même qu'auparavant, mais les employés fournissent un travail plus efficace, parce qu'au lieu de commencer les expériences le samedi matin, pour une période plutôt brève, on dispose de plus de temps au cours des autres jours de la semaine et, de cette façon, on obtient un travail plus efficace.

L'hon. M. BEAUBIEN: Sans grossir la feuille de paye?

M. BRYCE: Sans accroître le nombre total des heures ou les salaires. Vous ne pourrez jamais atteindre une exactitude absolue dans pareil domaine, mais il n'y a pas beaucoup de changement.

L'hon. M. DUPUIS: Il ne s'ensuit aucun changement dans le nombre d'heures par semaine? Je suis d'avis que la question de l'honorable sénateur Reid est encore pertinente. Si, en travaillant pendant cinq jours plutôt que pendant cinq jours et demi, le nombre d'heures n'est pas réduit, je crois que la question de l'honorable sénateur Reid est encore pertinente et qu'on peut y répondre.

M. BRYCE: Ma foi, monsieur, il existe certaines besognes qui doivent se poursuivre pendant toute la semaine, ou six jours par semaine. Par exemple, il est évident que le fonctionnement des pénitenciers et, dans une certaine mesure, le fonctionnement des bureaux de poste et des canaux, doivent se poursuivre sans interruption.

L'hon. M. DUPUIS: Le même nombre d'heures y est en vigueur?

M. BRYCE: Oui. Il est juste de dire, je crois, que lorsque le travail peut être redistribué et que c'est la coutume locale de suivre la semaine de cinq jours, le gouvernement s'efforce de redistribuer en certains cas les heures de bureau de cette façon.

L'hon. M. REID: Dans le cas des employés des postes et des pénitenciers, ils pourraient difficilement travailler pendant un plus grand nombre d'heures parce que la nature de leurs fonctions limite leur travail à un certain nombre d'heures.

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. REID: Sous le rapport de la livraison du courrier et de la garde des prisonniers, il est nécessaire d'engager des surnuméraires le samedi, mais, généralement parlant, il est possible de répartir le travail des autres de façon à ce que, sans réduire le nombre d'heures, le travail puisse se faire durant une semaine de cinq jours plutôt que durant une semaine de cinq jours et demi, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Il existe certains cas où la chose peut se faire, et se faire efficacement. Je songe à certains bureaux et laboratoires où l'on n'a pas accès directement au public.

Le PRÉSIDENT: Le montant global dépensé en traitements et salaires du service public en 1938-1939 a été de 74 millions de dollars. En 1949-1950, il y a donc trois ans, le montant a été de 277 millions. En 1952-1953, la présente année financière, il est presque de 334 millions. C'est donc une augmentation de plus de 50 millions de 1949-1950 à 1952-1953. Pouvez-vous, monsieur Bryce, fournir au Comité quelque explication sur la façon dont cette augmentation s'est produite?

M. BRYCE: Nous aurons, je crois, une occasion plus favorable de discuter l'effet produit sous ce rapport par l'augmentation du nombre des fonctionnaires civils, lorsque nous aborderons le deuxième tableau de chiffres que vous avez déposé devant le Comité. Je serai alors prêt à indiquer où les changements se sont produits. Généralement parlant, je dirai que la différence entre 1949-1950 et 1952-1953 réside principalement dans les modifications qu'ont subies les traitements. Il y eut de fortes hausses de traitement à la fin de 1950 et à la fin de 1951, la première, de l'ordre de peut-être 9 p. 100—j'ai oublié les détails—et la deuxième, de l'ordre de peut-être 8 p. 100 ou à peu près, ce qui forme dans l'ensemble une augmentation, au cours de ces deux années, de près de 15 à 20 p. 100 dans les taux des traitements.

Le PRÉSIDENT: Sans approfondir davantage la question présentement, serait-il exact de dire que la différence est attribuable à deux facteurs: l'augmentation du personnel et l'augmentation des traitements?

M. BRYCE: Surtout l'augmentation des taux des traitements et, dans une mesure beaucoup moindre, l'augmentation du personnel, au cours de la présente période et dans les ministères autres que celui de la Défense?

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur le numéro 1?

L'hon. M. REID: Oui. Pourquoi cette forte augmentation de 16,000 dans le nombre de fonctionnaires du service public? En 1951-1952, ils étaient au nombre de 156,220, et actuellement leur nombre atteint 170,426.

M. BRYCE: J'avais compris que le président avait l'intention de discuter cette question plus tard, lorsque nous en aborderions les détails.

L'hon. M. REID: Parfait!

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à ce sujet, nous aborderons le numéro 2, "Allocations aux civils". Le poste a monté de 5 millions en 1949-1950 à 7 millions en 1952-1953. Y a-t-il des questions sur ce point?

L'hon. M. HAIG: Pourquoi est-ce?

M. BRYCE: Il existe toute une variété de versements qui sont faits aux employés, en plus des traitements, pour les rembourser de dépenses spéciales qu'ils doivent faire ou pour les rétribuer par suite des fonctions supplémentaires auxquelles ils peuvent être assignés temporairement, et pour des choses de cette nature. Le plus gros montant est affecté aux frais de subsistance des employés qui sont postés dans le nord du Canada ou postés à l'étranger, parce que le coût de la vie y est plus élevé ou qu'ils y assument des frais supplémentaires de subsistance.

L'hon. M. HAIG: Je comprends.

M. BRYCE: Si l'on examine le tableau des détails auquel le président a fait allusion, on verra quels sont les ministères où ces montants sont considérables. Les honorables sénateurs remarqueront, je crois, que le plus considérable est celui du ministère des Affaires extérieures, suivi du ministère des Transports où plusieurs allocations sont destinées à des employés demeurant dans des régions éloignées. Puis, il y a le ministère du Commerce qui reçoit un assez fort montant pour ses fonctionnaires à l'étranger. Les Postes disposent aussi d'un montant considérable attribuable surtout à deux causes, aux allocations pour les chaussures et autres articles destinés aux facteurs et, deuxièmement, aux indemnités de déplacement des commis ambulants.

L'hon. M. REID: Comment expliquer l'augmentation de \$50,000 à \$136,000 au chapitre des allocations civiles pour le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs? Quelle est la raison d'une aussi forte augmentation?

M. BRYCE: Telles seront, monsieur, les allocations proposées pour les lieutenants-gouverneurs. Dans les crédits principaux de l'année financière, sous le titre de "Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs", il y a un crédit, au poste 170, de \$86,000 aux fins d'autoriser et de prévoir, subordonnement à l'approbation du Gouverneur en conseil, des allocations pour frais de voyage et de réception assumés par les lieutenants-gouverneurs des provinces dans l'exercice de leurs fonctions. Le Gouvernement a introduit le présent crédit en mars avec un crédit supplémentaire, à la fin de l'an dernier, qui déterminait l'échelle des présentes allocations, et le présent crédit a pour but d'y pourvoir au cours de la nouvelle année financière.

L'hon. M. KING: Est-il réparti également entre les provinces?

M. BRYCE: Tout dépend, monsieur le sénateur, de la population de la province. Le crédit dans les crédits supplémentaires définitifs pour la dernière année donne la véritable formule qui le détermine. Il varie de \$5 à \$12,000.

L'hon. M. ISNOR: Si nous considérons la question des allocations du point de vue de la comptabilité, indique-t-on l'allocation imputée à chaque personne? La question est-elle claire?

M. BRYCE: Demandez-vous si elle figurera aux comptes publics?

L'hon. M. ISNOR: Exactement.

M. BRYCE: Vous pouvez la trouver, je crois, dans le cas des employés inscrits dans les comptes publics actuellement, mais le ministre des Finances a réduit le nombre des employés au sujet desquels ce détail est publié dans les comptes publics, afin d'abaisser les frais d'impression. Par conséquent, je crois qu'actuellement les comptes publics ne donnent que les noms des employés qui reçoivent un traitement de plus de \$4,000 ou à peu près.

L'hon. M. ISNOR: Du point de vue de la comptabilité, n'importe qui peut s'enquérir et s'assurer des montants?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Prenons, par exemple, le cas des Affaires extérieures où il y a une augmentation d'approximativement \$200,000 en allocations civiles. Les présentes allocations ont-elles été accrues au cours de l'année dernière?

M. BRYCE: La base fondamentale des allocations n'a pas varié, monsieur, mais les présentes allocations versées aux Affaires extérieures reflètent les modifications du coût de la vie dans les divers pays où les fonctionnaires sont affectés.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je veux dire. Est-ce dû à cela?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Dans ce poste sera incluse toute notre représentation aux filiales des Nations Unies?

M. BRYCE: Oui, monsieur, dans la mesure où nous aurons de nos fonctionnaires qui retireront des allocations au siège des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Les dépenses se rapportant à notre représentation à l'OTAN à Paris y figureront aussi?

M. BRYCE: Ma foi, l'établissement, à vrai dire, de ce bureau n'a été terminé que récemment. La question de savoir s'il pourra être compris dans les crédits des Affaires extérieures ou si un crédit supplémentaire sera nécessaire devra être réglée lorsque nous reviserons le programme en juin. Si les crédits du ministère sont aussi imperméables qu'ils doivent l'être, il nous faudra peut-être obtenir un crédit supplémentaire à cette fin.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur ce poste? Sinon, nous aborderons le suivant: Paye et allocations, Gendarmerie royale du Canada. Ce crédit a plus que doublé?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: En 1949-1950, il a été de \$8,227,000 et pour 1952-1953, il est de \$17,138,000. Comment explique-t-on pareille augmentation?

M. BRYCE: Monsieur, il y a eu une très forte augmentation de l'effectif du personnel. Je puis vous fournir les chiffres, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'ils seraient utiles.

M. BRYCE: Vous avez mentionné 1949-1950. Au début de cette année, le 31 mars 1949, l'effectif total de la Gendarmerie était de 3,438: Sur ce nombre, il y avait 2,937 hommes en uniforme, 432 constables spéciaux et 69 employés civils, comme nous les appelons, soit un total de 3,438. A la fin de mars de la présente année, il y a environ six semaines, le total en avait été porté à 4,853. Je puis vous en donner la composition, si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que la chose soit nécessaire.

M. BRYCE: Ce nombre s'ajoute à celui des fonctionnaires civils qui travaillent pour la Gendarmerie. Ils figurent évidemment sous la rubrique des traitements des civils.

Le PRÉSIDENT: Et, durant la période intermédiaire, la paye et les allocations de la Gendarmerie ont évidemment été augmentées?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Il y a eu des augmentations dans les taux de la paye et des allocations pour la Gendarmerie royale du Canada en même temps que des modifications ont été apportées dans les services armés et dans le service civil. Il y a eu des augmentations assez fortes au cours de cette période; il y eut alors deux revisions importantes.

L'hon. M. BOUFFARD: La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle assumé certaines tâches dans un plus grand nombre de provinces?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Je dois mentionner qu'au cours de cette période la Gendarmerie a assuré l'ordre à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique. Il est difficile de dire exactement ce qu'il en coûte, mais je sais que les contrats avec les gouvernements provinciaux prévoient 550 hommes en uniforme en Colombie-Britannique et 140 à Terre-Neuve.

L'hon. M. ASELTINE: Mais les provinces versent un certain montant au gouvernement fédéral pour le service d'ordre?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. ASELTINE: En a-t-on tenu compte en établissant les présents chiffres?

M. BRYCE: Non, monsieur. Ces chiffres représentent les montants globaux que nous payons.

L'hon. M. ASELTINE: Ces chiffres représentent les traitements réellement accordés?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Ce que les provinces nous versent, nous l'ajoutons au revenu.

L'hon. M. ASELTINE: Ainsi les présents chiffres ne représentent pas les dépenses nettes, parce que vous recouvrez une partie de l'argent?

M. BRYCE: Oui, monsieur. De toutes les provinces, sauf une, nous recouvrons \$1,400 par homme, chaque année, selon le nombre stipulé dans le contrat conclu respectivement avec les gouvernements provinciaux.

L'hon. M. REID: Qui reçoit les amendes perçues en raison des poursuites?

M. BRYCE: Je le regrette, monsieur, je ne puis vous le dire. C'est une affaire plutôt complexe.

L'hon. M. HAIG: Elles sont remises en partie au procureur général de la province.

L'hon. M. REID: Cette imposition de \$1,400 par homme est très alléchante pour une municipalité. Dans la municipalité où je demeure, il y a deux fois plus d'hommes de la Gendarmerie royale du Canada que de policiers municipaux. Les poursuites rapportent beaucoup de revenus, et une imposition de \$1,400 seulement par homme est plutôt alléchante pour la municipalité.

L'hon. M. HAIG: Il se fait un partage des amendes entre la province et la municipalité intéressée. La portion d'une amende provenant d'une poursuite intentée par la province va à la province, et la portion de l'amende provenant d'une poursuite intentée par la municipalité va à cette dernière.

L'hon. M. BOUFFARD: Pourquoi demander aux provinces cette somme de \$1,400 par année?

M. BRYCE: C'est une question de principe, monsieur. Toutefois, je puis vous dire, je crois, qu'aux yeux du ministre de la Justice et du gouvernement, le maintien de l'ordre par un seul corps de police qui voit à la fois à l'application des lois fédérales et provinciales s'avère plus efficace, que du double point de vue des deux gouvernements, il y a avantage à posséder le même corps de police.

L'hon. M. BOUFFARD: Le gouvernement doit maintenir un certain nombre d'agents de la Gendarmerie royale du Canada dans chaque province afin d'appliquer la loi fédérale, que la Gendarmerie serve ou non à des fins provinciales?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: La Gendarmerie travaille pour la province au Manitoba depuis plusieurs années, et nous ne croyons pas qu'il en coûte un cent au gouvernement fédéral pour maintenir l'ordre dans la province. De toute façon, la Gendarmerie serait obligée d'y être pour voir à ce que les lois fédérales soient respectées.

L'hon. M. REID: Je persiste à dire que l'offre de fournir un agent de la Gendarmerie royale moyennant \$1,400 est une offre alléchante à une municipalité. Si la chose se faisait sur une base d'affaires, pourquoi la municipalité ne paierait-elle pas tous les frais d'entretien des agents? Je sais, évidemment, que cette ligne de conduite a été suivie par tous les gouvernements, du moins depuis que je suis arrivé ici.

L'hon. M. HAIG: Les avocats savent l'avantage qu'il y a à faire appliquer des lois de juridiction différente par la même police. La ville de Winnipeg possède son propre corps de police, et il en découle beaucoup de confusion lorsque des hommes sont appréhendés en dehors des limites de la ville.

L'hon. M. REID: Nous constatons que les affaires locales sont réglées plus habilement par la police locale.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, M. Bryce a indiqué que le gouvernement fédéral demande à chaque gouvernement provincial \$1,400 pour chaque agent de la Gendarmerie royale du Canada. Possède-t-il le chiffre total représentant ce que coûte au gouvernement fédéral l'entretien d'un agent de la Gendarmerie royale du Canada?

M. BRYCE: C'est une question d'opinion, monsieur, en ce sens que nous devons répartir les frais généraux en effectuant un calcul,—il y a les frais d'administration du quartier-général, et des choses de même nature. Toutefois, généralement parlant, monsieur, je dirai qu'au cours de l'année financière à laquelle les présents chiffres se rapportent, nous avons estimé, au ministère des Finances, qu'il en coûte environ \$5,000 par homme pour faire fonctionner la Gendarmerie royale du Canada.

L'hon. M. ISNOR: Ainsi, le gouvernement fédéral verse aux provinces en question approximativement la différence entre \$5,000 et \$1,400 pour chaque agent de la Gendarmerie royale du Canada attaché au service de la province?

L'hon. M. HAIG: Ce n'est pas tout à fait exact. Prenez la situation au Manitoba, par exemple. Avant que notre gouvernement provincial eût conclu un contrat avec le gouvernement fédéral pour que la Gendarmerie royale du Canada se chargeât du maintien de l'ordre dans la province, il y avait, disons, 50 agents de la Gendarmerie qui faisaient respecter les lois fédérales dans la province. Le gouvernement ne recevait rien de la province pour ces agents. Actuellement, nous avons, disons, 200 agents montés pour qui nous versons \$1,400 par homme. Ils assurent le respect des lois fédérales aussi bien que les lois provinciales, et je ne crois pas qu'ils coûtent un cent de plus au gouvernement fédéral.

L'hon. M. ISNOR: Je ne connais pas le cas du Manitoba.

Le PRÉSIDENT: Un peu de silence, s'il vous plaît.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je m'adresse à vous. Je le fais toujours.

Monsieur le président, je veux que la réponse soit versée au compte rendu. Je crois que la réponse est très satisfaisante. A peu près \$5,000 par homme.

L'hon. M. HAIG: Ce n'est pas ce qu'il a dit... y compris les frais généraux.

M. BRYCE: Oui, monsieur. Je devrais peut-être expliquer clairement que le chiffre que je citais représentait les frais globaux d'administration de la Gendarmerie royale du Canada, divisé par le nombre des membres. Le com-

missaire sera peut-être d'avis que nous devrions inclure les fonctionnaires civils qui contribuent à compléter les effectifs; il aime à croire qu'ils travaillent tous pour la Gendarmerie.

L'hon. M. ISNOR: Je crois que la réponse est tout à fait satisfaisante.

M. BRYCE: On pourrait apporter diverses modifications, mais, d'une façon générale, j'ai divisé les frais globaux d'administration par le nombre de membres et suis arrivé au chiffre d'approximativement \$5,000.

L'hon. M. ISNOR: C'est ce que je voulais savoir.

M. BRYCE: N'importe qui peut faire le calcul.

L'hon. M. BUCHILL: Permettez-moi de faire éclaircir un point. Laissant de côté pour le moment la ville de Winnipeg et la province du Manitoba et portant notre attention sur la Nouvelle-Écosse, supposons que la province de la Nouvelle-Écosse décide d'organiser sa propre police provinciale et ne veuille pas d'hommes de la Gendarmerie royale du Canada, le ministère de la Justice ou le gouvernement fédéral ne serait-il pas obligé alors de charger sa propre Gendarmerie royale du maintien de l'ordre en Nouvelle-Écosse, qu'un accord ait été consenti ou non avec la province?

M. BRYCE: Il lui faudrait une police à cet endroit.

L'hon. M. DUPUIS: Dans la province de Québec, monsieur le président, il n'y a pas de Gendarmerie régulière chargée de maintenir l'ordre.

L'hon. M. BOUFFARD: Sauf en matière fédérale.

L'hon. M. DUPUIS: Sauf en matière fédérale. Comment se calculent les frais dans le cas de ces agents de la Gendarmerie royale dans la province de Québec? Le gouvernement fédéral verse-t-il \$1,400 pour chaque homme ou paye-t-il le traitement intégral?

L'hon. M. BOUFFARD: Il paye le traitement intégral. Le gouvernement provincial ne paye rien.

L'hon. M. DUPUIS: Sauf le respect que je dois à mon collègue, je m'adresse au président et je désirerais une réponse du témoin.

L'hon. M. BOUFFARD: Je vous demande pardon.

M. BRYCE: Le chiffre de \$1,400 dont j'ai parlé, monsieur, est le taux que le gouvernement provincial paye pour le nombre de policiers prévu dans le contrat qui a été conclu entre les provinces et la Gendarmerie royale du Canada.

L'hon. M. DUPUIS: Mais cela ne s'applique pas au Québec.

M. BRYCE: Il n'y a pas de contrat de cette sorte dans le Québec, et il ne s'y fait donc aucun versement. Les officiers de police qui se trouvent dans le Québec sont évidemment rémunérés sur la même base, selon leur rang, que dans n'importe quelle autre province, mais ils ne s'occupent que d'affaires fédérales et ne remplissent pas le rôle d'une police provinciale.

L'hon. M. DUPUIS: En ce cas, je crois que l'honorable sénateur Isnor a compris tout à fait le contraire de ce que le témoin vient de dire.

L'hon. M. ISNOR: Non; j'ai parfaitement bien compris.

L'hon. M. DUPUIS: D'après ce que j'ai compris, le témoin a dit que chaque province versait \$1,400, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Huit provinces, c'est-à-dire toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec, ont conclu les présents accords. En ce qui concerne la Saskatchewan, le taux est de moins de \$1,400, je crois, parce que l'accord a été conclu il y a quelques années, mais les sept autres provinces versent toutes, il me semble, le même taux.

L'hon. M. DUPUIS: Ce que je dis, c'est que dans les provinces où existe un accord, la Gendarmerie royale du Canada veille au maintien de l'ordre dans les provinces moyennant \$1,400 pour chaque homme, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Ce montant est payé par la province au gouvernement fédéral pour chaque policier fourni en vertu de l'accord.

L'hon. M. DUPUIS: Et le reste du traitement est payé par le gouvernement fédéral?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAWKINS: Monsieur le président, si le chiffre de \$5,000 pour chaque homme doit faire partie pour de bon dans votre compte rendu, je crois qu'en toute justice pour le témoin il devrait vérifier le montant. Il trouvera que dans les crédits le chiffre est de 17 millions de dollars, mais nous avons l'autre chiffre d'environ 24 millions. Quelque chose n'est peut-être pas inclus dans le premier chiffre.

M. BRYCE: Les \$5,000 comprennent plus que la paye et l'allocation; ils embrassent tous les frais d'administration.

L'hon. M. HAWKINS: Le montant de \$17 millions est calculé avant la paye et l'allocation.

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HAIG: Par conséquent, le montant de \$5,000 n'est pas versé à chaque homme. Que reçoit le policier individuellement, disons, en Colombie-Britannique?

M. BRYCE: Tout dépend de son rang et de son expérience.

L'hon. M. HAIG: Le constable régulier; je ne parle pas des officiers.

M. BRYCE: Je le regrette, mais je ne puis fournir le taux pour chacun, mais il commence à \$2,400 par année pour la recrue, et s'accroît.

L'hon. M. HAIG: Le montant de \$5,000 comprend donc non seulement le traitement, mais aussi les dépenses générales.

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. BOUFFARD: Et comprendrait peut-être la formation d'un homme avant son admission dans la Gendarmerie?

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, M. Bryce pourrait-il nous dire combien il y a d'agents de police dans la province de Québec et dans la province d'Ontario?

M. BRYCE: Je possède quelques chiffres là-dessus, mais je ne suis pas certain d'avoir la compétence voulue pour les interpréter comme il faut. Le nombre des policiers en uniforme se partage en plusieurs divisions, et je possède les chiffres pour les différentes divisions. Il existe plusieurs divisions en Ontario, par exemple, et elles comprennent une sorte de division de quartier-général. A titre d'exemple encore, en Saskatchewan, il y a le dépôt où se poursuivent la formation et le travail de centralisation. J'ignore si les chiffres que je possède présentent un fidèle tableau de la distribution. Dans la division C du Québec, il y a 220 policiers en uniforme; en Ontario, dans la division N, il y en a 171; dans la division A, 428, et dans la division O, 180. Vous pouvez constater la disparité qui existe entre l'Ontario et le Québec et qui indique qu'il y a des policiers qui font de l'entraînement et d'autres besognes, mais ne remplissent réellement pas la besogne d'un policier dans la province. Ces chiffres ne donnent pas, je crois, une juste idée de la distribution des effectifs.

L'hon. M. GOLDING: Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement fédéral doit fournir un aussi grand nombre de policiers aux provinces, qu'elles aient conclu ou non un accord avec Ottawa.

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. GOLDING: Par exemple, combien de policiers ont le Manitoba ou la Saskatchewan, qui ont tous deux conclu un accord?

M. BRYCE: Il y a un an, le Manitoba en avait 283. Toutefois, je ferai observer que vous pourriez obtenir des renseignements beaucoup plus utiles en appelant le commissaire devant le Comité pour qu'il expose brièvement les faits; il les connaît très bien.

L'hon. M. GOLDING: Il est bien évident que dans les provinces où existe un accord, il y a un bien plus grand nombre de policiers, relativement à la population.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être passer maintenant au n° 4.

L'hon. M. REID: Je suggère que le Comité s'ajourne.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il s'ajourner maintenant jusqu'à mardi prochain, lorsque nous tenterons de tenir une autre séance.

L'hon. M. ASELTINE: Un autre comité important siège ce jour-là.

Le PRÉSIDENT: Nous avons devant nous une assez forte somme de travail. Je suggère que dorénavant nous nous réunissions à 11 heures, que nous consacrons deux heures entières au travail et que nous fassions le plus de progrès possible. Je désire particulièrement que notre travail avance plus rapidement au cours des prochaines semaines. Nous ne désirons pas nous trouver dans la même situation qu'il y a un an lorsque notre Comité a tenu des séances presque jusqu'au dernier jour de la session et qu'il a fallu rédiger un rapport à la hâte et le présenter à la Chambre pour qu'il soit débattu. Je désirerais qu'on en finisse de bonne heure cette année, et je compte sur le Comité. Je m'en vais le talonner assez durement aux séances à venir. Vous recevrez un avis de convocation pour mardi.

PIÈCE N° 1

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

Le présent sommaire, analogue dans sa présentation à celui qui a été préparé au printemps de 1951, établi, d'après les articles courants de dépenses et les catégories spéciales, les crédits prévus dans le budget des dépenses de la présente année et de certains exercices financiers antérieurs. Le détail des chiffres de l'année courante (1952-1953) a été extrait directement du "Tableau des articles courants de dépenses et des catégories spéciales" inséré dans une enveloppe à la fin du Livre Bleu des Prévisions budgétaires de 1952-1953. Les chiffres de 1951-1952 sont plus élevés que ceux qui figurent dans ce Tableau puisqu'ils ont été accrus des montants inclus dans les Crédits Supplémentaires (2) et (3) de 1951-1952, adoptés le 1^{er} avril 1952. Les crédits globaux de chaque année antérieure sont indiqués en chaque cas.

Tel qu'il est indiqué dans les notes de renvoi du Tableau qui a été préparé l'an dernier, les Crédits de 1949-1950 et de 1938-1939 ne se prêtaient pas à une classification aussi précise sur cette base que ceux des années plus récentes pour cette raison que l'analyse des chiffres de ces années ne s'est pas faite en tous points comme celle des articles courants. Là où il devenait impossible de procéder à cette classification, on décidait au jugé où il convenait de placer les articles en question. De plus, à certains endroits, lorsque des crédits étaient affectés à plusieurs fins ensemble que l'on désigne maintenant sous divers articles courants, on n'a pu arriver qu'à une répartition plus ou moins proportionnelle entre les articles maintenant employés.

De légers ajustements ont aussi été opérés dans les chiffres de 1951-1952 là où les articles ont été soumis depuis à une nouvelle définition afin d'améliorer la classification. Toutefois, sauf dans le cas de quatre rajustements importants, il n'y pas été jugé nécessaire de faire entrer les légers ajustements dans les chiffres des années antérieures, car ces ajustements entraînent une dépense disproportionnée à leur utilité en recherches dans les divers ministères.

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES GROUPEES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

MINISTÈRES AUTRES QUE CELUI DE LA DÉFENSE NATIONALE

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(1) Salaires et traitements civils	333,888	309,552	284,505	276,931	74,271
(2) Allocations civiles....	7,631	6,674	5,964	5,172	1,183
(3) Solde et allocations, Gendarmerie royale	17,138	14,741	10,157	8,227	3,750
(4) Services professionnels et spéciaux	25,904	27,349	23,926	22,155	4,104
(5) Frais de déplacement et de déménagement....	13,991	14,425	13,816	12,808	3,504
(6) Transport: petite vites- se, messagerie et camion	2,598	2,573	2,159	2,097	479
(7) Affranchissement	3,275	3,203	3,092	2,918	449
(8) Service téléphonique, télégraphique et autres services de communica- tions	5,638	5,009	4,740	4,475	689
(9) Impression des rap- ports et autres publica- tions des ministères	4,368	4,526	4,250	3,950

COMITÉ PERMANENT

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(10) Films, étalages, annonces et autres formes de publicité	7,347	7,146	6,681	6,155	1,794
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau	12,135	12,220	11,537	11,356	2,464
(12) Matériel et fournitures	43,082	39,978	37,627	32,920	5,957
Bâtiments et ouvrages y compris les terrains—					
(13) Acquisition ou construction	136,449	131,094	146,679	144,949	30,631
(14) Réparations et entretien	17,790	16,430	18,392	15,103	2,958
(15) Location	8,840	8,303	8,031	7,194	1,763
Matériel—					
(16) Acquisition ou construction	20,846	18,206	19,980	16,482	2,013
(17) Réparations et entretien	5,850	5,322	5,050	4,386	584
(18) Location	1,144	1,083	1,162	597
(19) Services municipaux ou d'utilité publique ..	6,991	6,193	5,334	4,371	924
(20) Contributions, allocations, subventions, etc. non compris ailleurs ..	99,803	115,615	182,935*	116,023	50,629
(21) Pensions, pensions de retraite et autres prestations	17,857	116,296*	87,387	9,168	5,446
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)	17,628	16,158	20,881	31,689	12,254
Total des articles courants	810,183	882,096	904,285	739,126	205,846
<i>Catégories spéciales</i>					
(23) Intérêts sur la dette publique, et autres frais de service de la dette ..	435,518	437,674	433,046	451,441	132,368
(24) Subventions et versements spéciaux aux provinces	32,308*	115,135	106,335	127,365	21,210
(25) Versements d'allocations familiales	332,150	320,000	307,000	284,880
(26) Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse, et allocations de cécité ..	345,000*	187,350*	104,697	74,646	30,541
(27) Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effectués en vertu de la Loi des pensions	125,546	103,775	99,739	101,589	40,920

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(28) Autres versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge	40,653	56,811	63,578	92,929	9,445
(29) Contribution du gou- vernement à la Caisse d'assurance-chômege ...	32,000	30,200	26,320	23,000
(30) Subventions généra- les à l'hygiène	27,500	25,000	25,000	33,200
(31) Contributions à la construction de la route transcanadienne	15,000	15,238	21,350
(32) Transport des dépê- ches par terre, par air et par eau (Postes)	40,054	38,185	38,557	34,104	15,574
(33) Déficits — Entreprises de l'État	2,971*	17,895	10,778	49,407	57,185
Total des catégories spé- ciales	1,428,700	1,347,263	1,236,430	1,272,561	307,243
Total des articles courants et des catégories spécia- les	2,238,883	2,229,359	2,140,715	2,011,687	513,089
(34) Moins — Économies prévues et montants re- couvrables	9,523	24,930*	4,886	2,772	104
Total net des dépenses pré- vues	2,229,360	2,204,429	2,135,829	2,008,915	512,985

NOTES EXPLICATIVES*

- (20) Comprend un versement de 65 millions de dollars à la Commission canadienne du blé.
- (21) Comprend 75 millions de dollars pour 1950-1951 et 1951-1952, soit les première et deuxième tranches d'une contribution spéciale du gouvernement au Compte de la pension du Service civil.
- (24) Ne comprend pas les versements de compensation aux provinces, qui seront sans doute requis lorsque les conventions en matière de location de domaines fiscaux entreront en vigueur en 1952. Seuls les derniers versements exigibles en vertu des conventions en vigueur sont inclus dans ce montant.
- (26) Cette catégorie comprend le montant indiqué dans les prévisions budgétaires comme représentant le total des versements effectués à même la Caisse des pensions de sécurité de la vieillesse aux bénéficiaires de ces pensions.
- (33) Ne comprend pas, en 1952-1953, des articles tels que le déficit du National-Canadien, car l'usage veut que de tels postes figurent dans l'Autre Budget Supplémentaire à la fin de l'année financière.
- (34) Comprend l'inscription d'un ajustement de 19 millions de dollars (revenu anticipé de taxes déterminées destinées à la Caisse de sécurité de la vieillesse— Poste 608, Autre Budget supplémentaire (2), 1951-1952, mais aucun poste semblable d'ajustement n'est inclus dans l'exercice financier 1952-1953.

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES GROUPEES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

DÉFENSE NATIONALE, *PRODUCTION DE DÉFENSE ET DÉFENSE CIVILE

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(1) Salaires et traitements civils	81,429	61,790	44,625	41,611	2,586
(2) Allocations civiles	715	1,104	487	316	2
(3) Solde et allocations, forces de défense	251,494	208,597	138,346	112,526	11,395
(4) Services professionnels et spéciaux	11,767	8,675	4,822	3,897	198
(5) Frais de déplacement et de déménagement...	32,430	22,188	13,985	10,964	1,101
(6) Transport: petite vitesse, messagerie et camion...	17,951	10,797	8,660	5,974	167
(7) Affranchissement	463	479	255	253	6
(8) Service téléphonique, télégraphique et autres services de communi- cation	5,239	3,477	2,409	2,074	57
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères	2,619	2,175	1,381	1,276
(10) Films, étalages, an- nonces et autres formes de publicité	3,115	3,616	1,995	1,022	5
(11) Papeterie, fourniture, accessoires et ameuble- ment de bureau	6,164	6,071	2,488	1,662	232
(12) Matériel et fourni- tures	383,342	296,221	108,225	64,568	190
Bâtiments et ouvrages y compris les terrains—					
(13) Acquisition ou cons- truction	330,784	311,465	77,160	52,384	4,261
(14) Réparations et entre- tien	39,608	30,054	20,537	15,448	1,046
(15) Location	1,276	1,050	974	840
Matériel—					
(16) Acquisition ou cons- truction	711,504	609,279	127,142	73,988	12,265
(17) Réparations et entre- tien	139,752	98,772	62,074	45,604	588
(18) Location	2
(19) Services municipaux ou d'utilité publique...	5,754	3,576	3,402	2,964
(20) Contributions, alloca- tions, subventions, etc. non comprises ailleurs..	3,696	1,862	4,190	1,383	104

* Il n'y a pas eu de dépenses pour la Production de défense en 1938-1939. Pour 1949-1950, *Canadian Arsenal, Limited* seulement est représenté par les chiffres contenus dans ce tableau.

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(21) Pensions, pensions de retraite et autres prestations	35,743	36,234	16,163	14,365	2
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)	42,164	13,163	206,849	6,838	1,762
Total des articles courants	2,107,011	1,730,645	846,169	459,957	35,967
(23)-(33) Catégories spéciales
Total des articles courants et des catégories spéciales	2,107,011	1,730,645	846,169	450,957	35,967
(34) Moins — Économies prévues et montants recouvrables	575	2,723	55,186	68,823
Total net des dépenses prévues	2,106,436	1,727,922	790,983	391,134	35,967

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES GROUPEES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

TOTAL, ENSEMBLE DES SERVICES

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(1) Salaires et traitements civils	415,317	371,342	329,130	318,542	76,857
(2) Allocations civiles	8,346	7,778	6,451	5,488	1,185
(3) Solde et allocations, forces de défense et Gendarmerie royale ...	268,632	223,338	148,503	120,753	15,145
(4) Services professionnels et spéciaux	37,671	36,024	28,748	26,052	4,302
(5) Frais de déplacement et de déménagement ...	46,421	36,613	27,801	23,772	4,605
(6) Transport: petite vitesse, messagerie et camion...	20,549	13,370	10,819	8,071	646
(7) Affranchissement	3,738	3,682	3,347	3,171	455
(8) Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication	10,877	8,486	7,149	6,549	746
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères ...	6,987	6,701	5,631	5,226
(10) Films, étalages, annonces et autre publicité à caractère d'information	10,462	10,762	8,676	7,177	1,799
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau	18,299	18,291	14,025	13,018	2,696
(12) Matériel et fournitures	426,424	336,199	145,852	97,488	6,147

COMITÉ PERMANENT

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
Bâtiments et ouvrages y compris les terrains—					
(13) Acquisition ou construction	467,233	442,559	223,839	197,333	34,892
(14) Réparations et entretien	57,388	46,484	38,929	30,551	4,004
(15) Location	10,116	9,353	9,005	7,034	1,763
Matériel—					
(16) Acquisition et construction	732,350	627,485	147,122	90,470	14,278
(17) Réparations et entretien	145,602	104,094	67,124	49,990	1,172
(18) Location	1,146	1,083	1,162	597
(19) Services municipaux ou d'utilité publique ..	12,745	9,769	8,736	8,335	924
(20) Contributions, alloca- tions, subventions, etc. non comprises ailleurs..	103,499	117,477	187,125*	117,406	50,733
(21) Pensions, pensions de retraite et autres pres- tations	53,600	152,530*	103,550*	23,533	5,448
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des caté- gories spéciales)	59,792	29,321	227,730	38,527	14,016
Total des articles courants	<u>2,917,194</u>	<u>2,612,741</u>	<u>1,750,454</u>	<u>1,199,083</u>	<u>241,813</u>
<i>Catégories spéciales</i>					
(23) Intérêts sur la dette publique et autres élé- ments de dette	435,518	437,674	433,046	451,441	132,368
(24) Subventions et verse- ments spéciaux aux provinces	32,308*	115,135	106,335	127,365	21,210
(25) Versements d'allica- tions familiales	332,150	320,000	307,000	284,880
(26) Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse, et allocations de cécité ...	345,000*	187,350*	104,697	74,646	30,541
(27) Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effec- tués en vertu de la Loi des pensions	125,546	103,775	99,739	101,589	40,920
(28) Autres versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge	40,653	56,811	63,578	92,929	9,445
(29) Contribution du gou- vernement à la Caisse d'assurance-chômage ...	32,000	30,200	26,350	23,000
(30) Subventions générales à l'hygiène	27,500	25,000	25,000	33,200
(31) Contributions à la construction de la route transcanadienne	15,000	15,238	21,350

(32) Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)	40,054	38,185	38,557	34,104	15,574
(33) Déficit — Entreprises de l'État	2,971*	17,895	10,778	49,407	57,185
Total des catégories spéciales	1,428,700	1,347,263	1,236,430	1,272,561	307,243
Total des articles courants et des catégories spéciales	4,345,894	3,960,004	2,986,884	2,471,644	549,056
(34) Moins — Économies prévues et montants recouvrables	10,098	27,653*	60,072	71,595	104
Total net des dépenses prévues	4,335,796	3,932,351	2,926,812	2,400,049	548,952

NOTES EXPLICATIVES*

- (20) Comprend un versement de 65 millions de dollars à la Commission canadienne du blé.
- (21) Comprend 75 millions de dollars pour 1950-1951 et 1951-1952, soit les première et deuxième tranches d'une contribution spéciale du gouvernement au Compte de la pension du Service civil.
- (24) Ne comprend pas les versements de compensation aux provinces, qui seront sans doute requis lorsque les conventions en matière de location de domaines fiscaux entreront en vigueur en 1952. Seuls les derniers versements exigibles en vertu des conventions en vigueur sont inclus dans ce montant.
- (26) Cette catégorie comprend le montant indiqué dans les prévisions budgétaires comme représentant le total des versements effectués à même la Caisse des pensions de sécurité de la vieillesse aux bénéficiaires de ces pensions.
- (33) Ne comprend pas, en 1952-1953, des articles tels que le déficit du National-Canadien, car l'usage veut que de tels postes figurent dans l'Autre Budget Supplémentaire à la fin de l'année financière.
- (34) Comprend l'inscription d'un ajustement de 19 millions de dollars (revenu anticipé de taxes déterminées destinées à la Caisse de sécurité de la vieillesse—Poste 608, Autre Budget supplémentaire (2), 1951-1952, mais aucun poste semblable d'ajustement n'est inclus dans l'exercice financier 1952-1953.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ARTICLES COURANTS
DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALESARTICLES COURANTS (N^{os} 1 à 22)

1. Traitements et salaires civils

Cette rubrique comprend les traitements et salaires de tout le personnel civil à emplois continus ou discontinus, saisonniers ou occasionnels et que l'on considère normalement comme "employés du gouvernement" (mais ne comprenant pas les employés de compagnies de la Couronne et d'organismes analogues), que le paiement soit établi à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année, y compris le surtemps ou toute autre rémunération spéciale. Elle englobe aussi les traitements des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs, ainsi que les indemnités des membres des deux Chambres du Parlement, mais non la rémunération de personnes employées à une entreprise spéciale à l'égard de laquelle la paye et d'autres frais sont inclus dans le coût global de l'entreprise.

2. *Allocations civiles*

Cette rubrique comprend tous genres d'allocations versées aux membres du personnel considérés normalement comme "employés du gouvernement" ou à leur égard, telles que les suivantes: allocations de subsistance, allocations provisoires, allocations de responsabilité, allocations de subsistance et de représentation à l'étranger, allocations de service spécial, allocations de parcours aux personnels postaux ambulants, allocations d'aide, allocations des régions septentrionales, allocations d'isolement, allocations de pension et de subsistance et autres allocations du genre. Y figurent aussi les allocations aux ministres pour automobiles et les allocations pour frais aux sénateurs et aux députés.

3. *Solde et allocations—Forces de défense et Gendarmerie R.C.*

Cette rubrique comprend la solde et les allocations de tous genres (non comprises les allocations de déplacement inscrites au n° 5 ci-dessous) payables aux membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada, y compris les allocations de subsistance et autres deniers versés d'ordinaire à ces services.

4. *Services professionnels et spéciaux*

Cette rubrique comprend les crédits pour services accomplis par des particuliers ou des organismes étrangers à un département en particulier, autres que des services rattachés à des entreprises spéciales ou à des projets et programmes prévus aux rubriques 9 et 10; versements sous forme d'honoraires, commissions, etc., pour services professionnels et spéciaux tels que services d'avocats, architectes, ingénieurs, analystes et comptables, services de sténographes, traducteurs et copistes, services médicaux et dentaires, médecins et infirmières pour le traitement et l'examen d'anciens combattants candidats à des pensions, traitements et soins hospitaliers et autre aide technique, professionnelle et spécialisée de l'extérieur; agents d'annuités et autres payés sous forme d'honoraires ou de commissions, versements aux œuvres d'Églises pour l'éducation des Indiens, et services du Corps des commissionnaires. Y figurent le service d'autos blindées et les services contractuels de fonctionnement et d'entretien autres que ceux rangées parmi des postes mieux spécifiés sous d'autres articles, tels que stations radiophoniques Marconi du ministère des Transports, lesquels sont mentionnés au n° 8.

5. *Frais de déplacement et de déménagement*

Cette rubrique comprend les frais de déplacement et de transport d'employés du gouvernement, de membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada, les frais de déménagement de ces personnes et des gens à leur charge, et les frais de subsistance et autres de ces personnes en voyage commandé, les dépenses de voyage des juges et les dépenses et allocations de voyage payables aux sénateurs et aux députés. Y figurent aussi le transport par contrat, nolisement ou autres moyens, les parcours en automobile, les billets d'avions, le transport local, etc., les frais de déplacement de personnes employées à des arpentages, inspections et études sur le terrain. N'y figurent pas le déplacement et le transport d'autres que les employés de l'État, comme les frais de transport d'expulsés, d'anciens combattants demandant des traitements ou des pensions, etc., lesquels figurent au n° 22.

6. *Transport: petite vitesse, messageries et camion*

Cette rubrique comprend le coût du transport de marchandises, autre que le coût initial de livraison, à l'égard d'un achat compris dans l'article courant applicable au coût de l'achat même. Ces frais vont du transport des matières postales des bureaux de poste de la ville aux divers départements du gouvernement, au transport de matériel lourd entre les camps et autres établissements des services de Défense.

7. *Affranchissement*

Cette rubrique comprend l'affranchissement ordinaire, l'envoi par courrier aérien, en recommandé, par exprès, ainsi que la location de cases postales et tous autres frais postaux. Elle ne comprend pas, cela va de soi, le courrier jouissant de la franchise.

8. *Service téléphonique et télégraphique et autres services de communication*

Cette rubrique comprend tous les frais des services de communication par téléphone, télégraphe, câble, télétype, radio et T.S.F. Sont inclus les taxes, taux, loyers et autres frais de communication tels ceux qui découlent d'un service de courriers fourni en vertu d'un contrat par des entreprises et des services de communication de l'extérieur comme les stations radiophoniques Marconi du ministère des Transports.

9. *Impression des rapports et autres publications des ministères*

Cette rubrique comprend l'impression, par l'Imprimeur de la Reine, de rapports et autres travaux des ministères, y compris les bulletins et brochures d'information et d'éducation; de publications portant sur des sujets scientifiques et techniques, sur les ressources naturelles, sur la statistique et autres matières analogues; du hansard et autres documents parlementaires; de cartes et de graphiques, etc. Les frais d'impression, de reliure, de gravure, de lithographie, de travaux d'art, d'empreintes de clichage, la rétribution d'écrivains et autres frais applicables à des travaux et programmes spéciaux de publication sont compris dans cette rubrique, sauf ceux qui relèvent des Articles nos 1, 2 et 5. Les frais des travaux et matières publiés entièrement au sein d'un Service sont inclus dans d'autres Articles. L'impression de formules et autre papeterie de bureau est comprise dans la rubrique n° 11.

10. *Films, étalages, réclame et autre publicité d'information, sauf les publications*

Cette rubrique comprend la production de films, d'étalages et d'autre matériel de présentation visuelle; la réclame pour fins publicitaires et générales, y compris les demandes de soumissions (sauf que les frais découlant directement de projets particuliers de construction ou d'achat d'immeubles sont compris sous leurs propres rubriques). Y figure la publication de proclamations, d'annonces, d'avis, etc., et autres formes de publicité éducative et instructive par radio, affiches, presse et autres moyens. Les frais de travaux d'art, la rémunération d'écrivains, l'emploi occasionnel de gens pour une entreprise spécifiée, et autres frais applicables à ce qui précède sont aussi compris, sauf ceux qui relèvent des Articles nos 1, 2 et 5, et les frais des travaux et programmes réalisés entièrement au sein d'un Service et qui relèvent d'autres Articles. Le crédit total affecté à l'Office national du film et au service international de Radio-Canada tombe sous cette rubrique.

11. *Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau*

Cette rubrique comprend: papeterie, enveloppes, papier buvard et autres fournitures de bureau telles que porte-plume, plumes, crayons, gommes à effacer, encre, etc.; formules imprimées, y compris feuilles d'impôt, formules de statistique et autres; en-têtes de lettres; grands livres et feuilles de grand livre, papier carbone, stencils et autres fournitures de papier; achat, réparation et location d'appareils et machines de bureau, y compris machines à écrire, à additionner, à calculer, à enregistrer, à dresser des tableaux, matériel et accessoires à microfilmer, accessoires de communication entre bureaux, compteurs postaux, rouleaux pour machines enregistreuses, et tout autre accessoire de bureau; sont aussi compris pupitres, chaises, tables, cabinets classeur et autres meubles semblables de bureau; livres, journaux et périodiques pour usage de bureau et de bibliothèque.

12. *Matériel et fournitures*

Cette rubrique comprend les dépenses d'achat du matériel et des fournitures requis pour assurer le fonctionnement et le maintien des services de l'État (non la papeterie, les fournitures et les meubles de bureau). Elle inclut l'essence et l'huile achetées en vrac; le combustible pour navires, avions, transport, chauffage, etc.; le fourrage pour bestiaux; les aliments et autres fournitures pour navires et autres établissements; bestiaux achetés pour consommation ou revente; graines et semence devant servir à la culture; vivres, vêtements et autres fournitures pour Indiens malades et indigents; manuels et fournitures pour écoles indiennes; livres et autres publications achetés pour distribution à l'extérieur; uniformes et fourniment; matériel de monnayage et d'affinage pour l'Hôtel des monnaies; photographies, cartes terrestres et marines achetées à des fins d'administration et d'opérations; fournitures scientifiques et de laboratoire, y compris échantillons d'essais; fournitures pour dessin, tirages de bleus et travaux d'art; fournitures pour levés topographiques, études, etc.; ingrédients chimiques, matériel hospitalier, chirurgical et médical; sacs de dépêches pour le transport des correspondances; fournitures du service de nettoyage; charbon, bois et fournitures électriques, et tous matériaux et fournitures autres que ceux achetés pour des entreprises de construction et de réparation qui seraient normalement mis au compte de telles entreprises.

13. *Acquisition ou construction de bâtiments et d'ouvrages, y compris l'achat de terrains*

Cette rubrique comporte les crédits couvrant toutes dépenses relatives à la construction de nouveaux bâtiments, chemins, ouvrages d'irrigation, canaux, aéroports, quais, ponts et de tout autre bien immeuble de ce genre, et reconstruction de tels genres de biens, améliorations comportant des rajouts ou des modifications de structure, ainsi que le coût d'installation du matériel fixe qui fait partie intégrante de l'ouvrage ou de la structure, comme les ascenseurs, les appareils de chauffage et d'aération, etc. Y figurent aussi les entreprises réalisées en vertu d'un contrat ou accord, ou directement par le ministère. L'achat de terrains en fait aussi partie. La rémunération de gens employés occasionnellement à des entreprises spécifiées est incluse, mais pas celle d'employés embauchés à temps continu ou discontinu.

14. *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages*

Cette rubrique comprend le coût des matériaux, fournitures et autres portés directement au compte de l'entretien et des réparations de biens immeubles du genre indiqué à la rubrique n° 13 ci-dessus. Y figurent aussi les entreprises de réparation et d'entretien exécutées en vertu d'un contrat ou d'une entente, ou directement par un ministère.

15. *Location de terrains, bâtiments et ouvrages*

Cette rubrique comprend les crédits pour location de propriétés requises à certaines fins par divers ministères et pour le logement de bureaux et de services du gouvernement, location faite par le ministère des Travaux publics. Y figure aussi la location d'espace pour remiser des véhicules moteurs, du matériel et des fournitures.

16. *Construction ou acquisition de matériel*

Cette rubrique comprend tous les articles neufs de machinerie, outillage et fournitures (autres que les accessoires et fournitures de bureau). Y figurent: véhicules motorisés, avions, tracteurs; matériel routier, équipement scientifique et de laboratoire, navires, brise-glace et autres aides à la navigation; tous autres genres de matériel léger et lourd, y compris ceux de la Défense nationale tels que navires, aéronefs, matériel mécanique, véhicules de combat, armes, moteurs et pièces de rechange normalement achetées avec ce matériel; outils d'ouvriers,

instruments aratoires, fournitures et matériel requis à d'autres fins que l'usage normal de bureau. Y figurent aussi les bestiaux, chevaux et chiens achetés pour emploi comme tels plutôt que pour consommation ultérieure ou revente. (Voir Article n° 12 ci-dessus.)

17. *Réparation et entretien du matériel*

Cette rubrique comprend tout le matériel, les pièces de réparation et de rechange et tous les autres frais afférents à la réparation et à l'entretien du matériel énuméré à l'Article n° 16 ci-dessus.

18. *Loyer de matériel*

Cette rubrique comprend le loyer et l'affrètement—avec ou sans équipage—de navires, d'aéronefs, de véhicules motorisés et autre matériel (sauf le loyer de tels véhicules employés primordialement pour voyage ou transport prévus dans d'autres Articles, ou le loyer de véhicules ou autre matériel pour des entreprises où le loyer entre normalement dans les frais de ces entreprises).

19. *Services municipaux ou d'utilité publique*

Cette rubrique comprend les dépenses afférentes aux services d'un genre normalement fourni par une municipalité, une commission scolaire ou un service d'utilité publique: eau, électricité, gaz, etc. Y figurent donc les taxes d'eau, les services d'éclairage, d'énergie et de gaz, les taxes scolaires, et le paiement de ces services, qu'ils soient obtenus de la municipalité ou d'ailleurs, les taxes foncières et taxes d'eau à l'égard des propriétés diplomatiques. Elle comprend aussi les indemnités versées aux municipalités en remplacement de taxes foncières et de frais d'améliorations locales.

20. *Contributions, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs*

Cette rubrique comprend les contributions aux organismes internationaux et autres; les quotes-parts des entreprises et programmes conjoints qui n'incombent pas directement au gouvernement fédéral; les contributions ou allocations, en argent ou en nature, à des gouvernements hors du Canada; les allocations à des organisations nationales comme l'Association des Scouts, les sociétés agricoles, les organismes de santé et de bien-être et autres organisations analogues; les subventions aux industries primaires et autres; les versements aux provinces pour la formation professionnelle et autres fins, conformément aux ententes conclues, à moins qu'il ne soit autrement prévu dans d'autres catégories; les versements en application de la Loi du transport des marchandises dans les provinces Maritimes; les allocations à diverses expositions, etc.; les allocations de recherches et autre aide financière à l'égard de recherches effectuées par des organisations non officielles; les bourses d'études et paiements analogues. Elle ne comprend pas les allocations versées aux municipalités en remplacement d'impôts (rubrique n° 19); les subventions et paiements spéciaux aux provinces (rubrique n° 24); la contribution du gouvernement à la Caisse de l'assurance-chômage (rubrique n° 29); les subventions générales aux services de santé (rubrique n° 30); la quote-part aux provinces pour la grande route trans-canadienne (rubrique n° 31); les déficits des entreprises de l'État (rubrique n° 33).

21. *Pensions, caisses de retraite et autres prestations pour services personnels*

Cette rubrique comprend les pensions, les caisses de retraite et autres prestations aux anciens employés civils de l'État, aux anciens membres de la Gendarmerie royale ou à leurs ayants droit. Elle comprend aussi les autres versements en application de la Loi d'indemnisation des fonctionnaires de l'État, la contribution de l'État à la caisse de retraite, les allocations aux marins malades, les pensions des juges, les gratifications en remplacement de congé de retraite, les gratifications aux familles de fonctionnaires décédés, les paie-

ments en application de la Loi de pension des services de défense, et la contribution du gouvernement, à titre d'employeur, à la caisse d'assurance-chômage. Elle ne comprend cependant pas la part du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, soit un cinquième du montant net versé conjointement, à titre de contribution, par l'employeur et l'employé (rubrique n° 29); les pensions d'invalidité relatives à la Première et à la Deuxième Grande Guerres (rubrique n° 27), ou autres versements aux anciens combattants ou à leurs ayants droit (rubrique n° 28).

22. *Toutes autres dépenses (sauf celles des Catégories spéciales)*

Cette rubrique comprend tous les autres reliquats d'importance secondaire indiqués sous le titre "Divers" dans presque tous les crédits et dans lesquels sont inclus les dépenses telles que les suivantes: service de serviettes, blanchissage et nettoyage à sec, perte d'effets personnels, cautionnement d'employés de l'État et autres petits articles et services divers. Y figurent: licences, permis, droits de bassin, de touage, de quayage, d'amarrage; travaux d'art pour exposition et documents historiques pour galeries, musées et archives; frais de déplacement pour d'autres que les employés de l'État, soit les immigrants, les anciens combattants malades et la main-d'œuvre déplacée. Elle comprend également des crédits pour plusieurs articles de dépenses et services énumérés au Budget des dépenses et qui ne peuvent être répartis sous les diverses rubriques mentionnées dans ce sommaire.

CATÉGORIES SPÉCIALES (Rubriques 23 à 33)

23. *Intérêt sur la dette publique et autres éléments de dette*

Cette rubrique comprend l'intérêt sur la dette consolidée du Canada (y compris les bons du Trésor) et autres exigibilités comme le Fonds de fiducie et autres fonds spéciaux. Elle comprend également les frais d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement annuel et l'escompte sur les obligations, les primes et commissions et autres frais de service de la dette publique.

24. *Subsides et paiements spéciaux aux provinces*

Cette rubrique comprend les subsides provinciaux en application des Lois de l'Amérique du Nord britannique et autres textes législatifs; les indemnités particulières versées aux provinces en remplacement de certains impôts tel qu'il est prévu dans les conventions en matière de location de domaines fiscaux. Elle comprend également certaines allocations à Terre-Neuve conformément aux Conditions de l'Union. En général, elle ne comprend pas les versements aux provinces à l'égard de dépenses pour des fins précises dont quelques-unes sont comprises dans les rubriques nos 20, 26, 30 et 31.

25. *Paiement des allocations familiales*

Versements des mensualités autorisées par la Loi sur les allocations familiales, modifiée (chap. 40, Statuts de 1944-1945).

26. *Pensions de vieillesse, y compris allocations de cécité*

Cette rubrique comprend les pensions autorisées par la Loi de sécurité de la vieillesse, le paiement de la quote-part fédérale (50 p. 100) pour l'aide aux vieillards en vertu de la Loi d'assistance-vieillesse, et le paiement de la quote-part fédérale (75 p. 100) des allocations de cécité en vertu de la Loi sur les aveugles.

27. *Pension d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effectués en vertu de la Loi des pensions*

Cette rubrique comprend les pensions et autres paiements autorisés par la Loi des pensions, la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils et l'ordonnance d'indemnisation des employés civils de l'État (service de

guerre). Elle englobe la seconde guerre mondiale aussi bien que la première et comprend un faible crédit relatif aux vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest de 1885.

28. *Autres paiements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

Cette rubrique englobe des allocations de guerre aux anciens combattants, y compris des versements à la caisse de secours, des allocations d'hospitalisation aux anciens combattants et d'autres allocations, des indemnités de chômage aux anciens combattants, des allocations pour réadaptation après le licenciement, des gratifications pour service de guerre, des crédits de rétablissement et d'autres articles divers.

29. *Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage*

Cette rubrique englobe la contribution de l'État à la Caisse d'assurance-chômage soit un cinquième de la quote-part des employeurs et des employés réunis.

30. *Subventions générales à l'hygiène*

Cette rubrique comprend des subventions générales à l'hygiène accordées aux provinces, aux termes et conditions approuvés par le gouverneur en conseil, et destinées à aider à exécuter des études sur la santé, à construire des hôpitaux, à assurer la bonne marche des services généraux de la santé publique, à extirper la tuberculose, à prévenir les maladies mentales, à lutter contre les maladies vénériennes, à prévenir les infirmités chez les enfants et à y remédier, à instruire le personnel des services de la santé publique et des hôpitaux, à exécuter des recherches en matière d'hygiène publique et à dresser des programmes de lutte contre le cancer.

31. *Contributions relatives à la route transcanadienne*

Cette rubrique comprend les paiements faits aux provinces qui ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur la route transcanadienne (chap. 40, Statuts de 1949), relativement à la construction de la route transcanadienne.

32. *Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)*

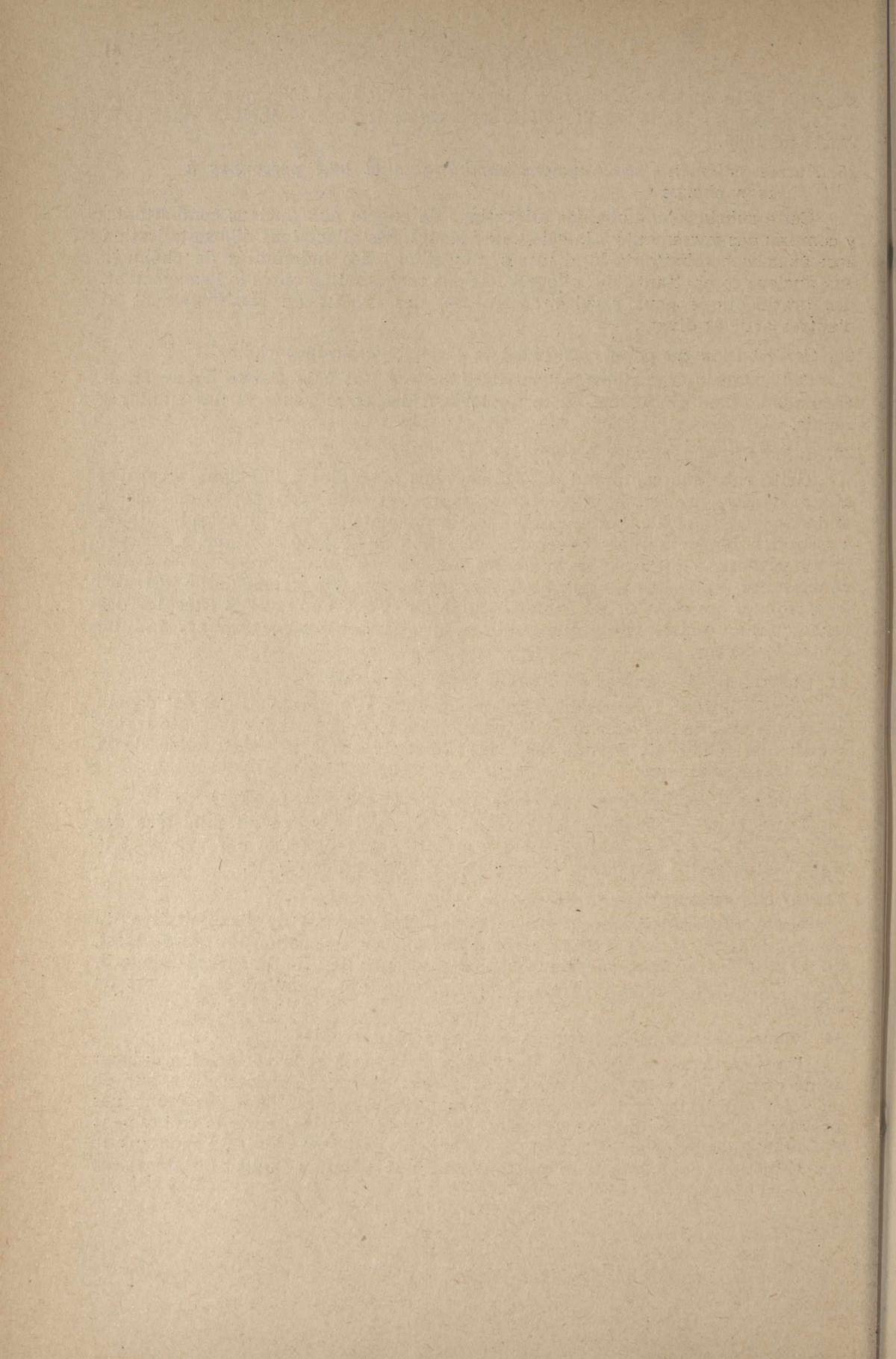
Cette rubrique englobe les crédits prévus au chapitre du ministère des Postes, pour le service ambulancier, le transport par vapeurs et par avions et le transport terrestre ordinaire, y compris la distribution rurale.

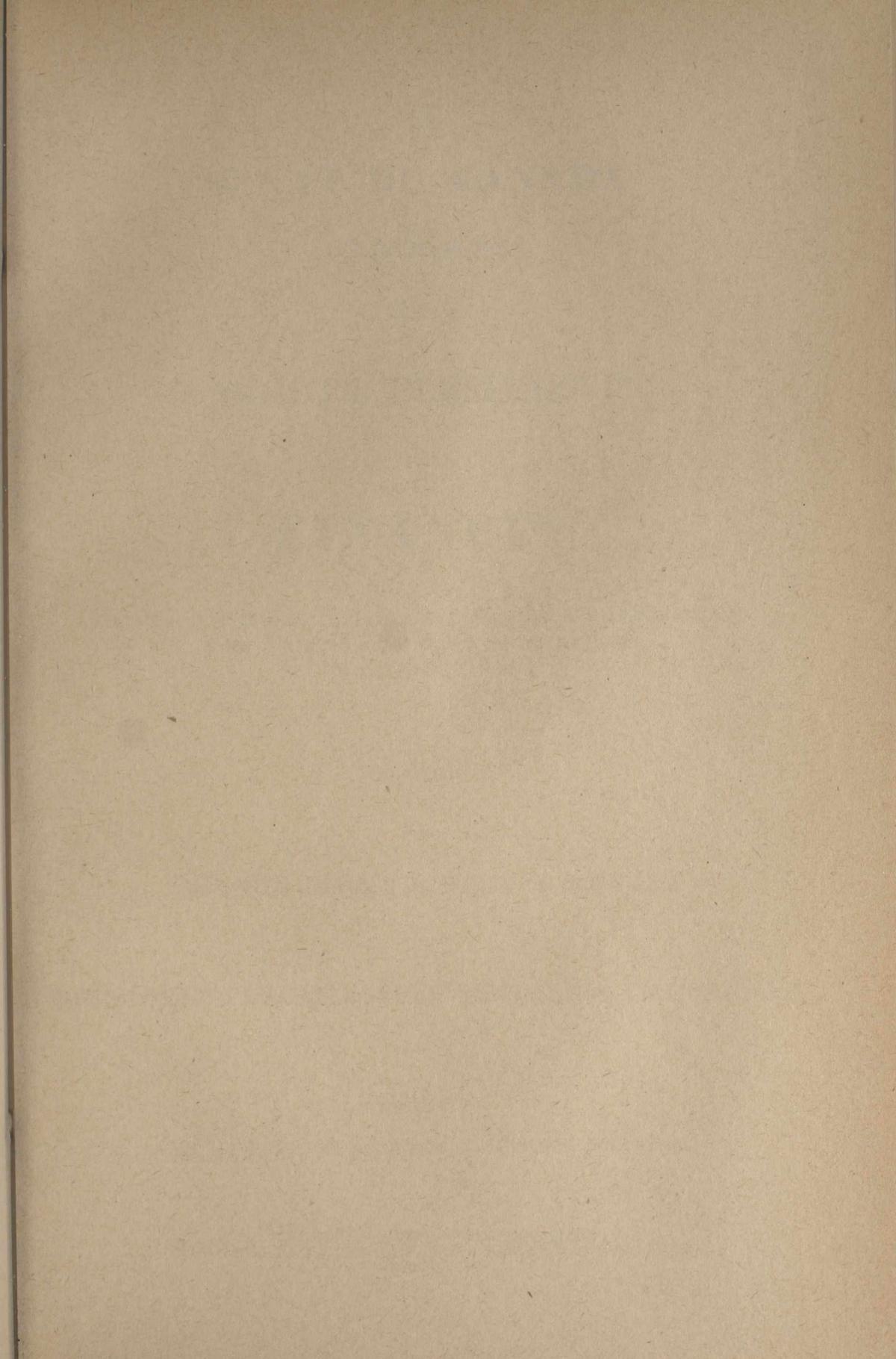
33. *Déficits—Entreprises de l'État*

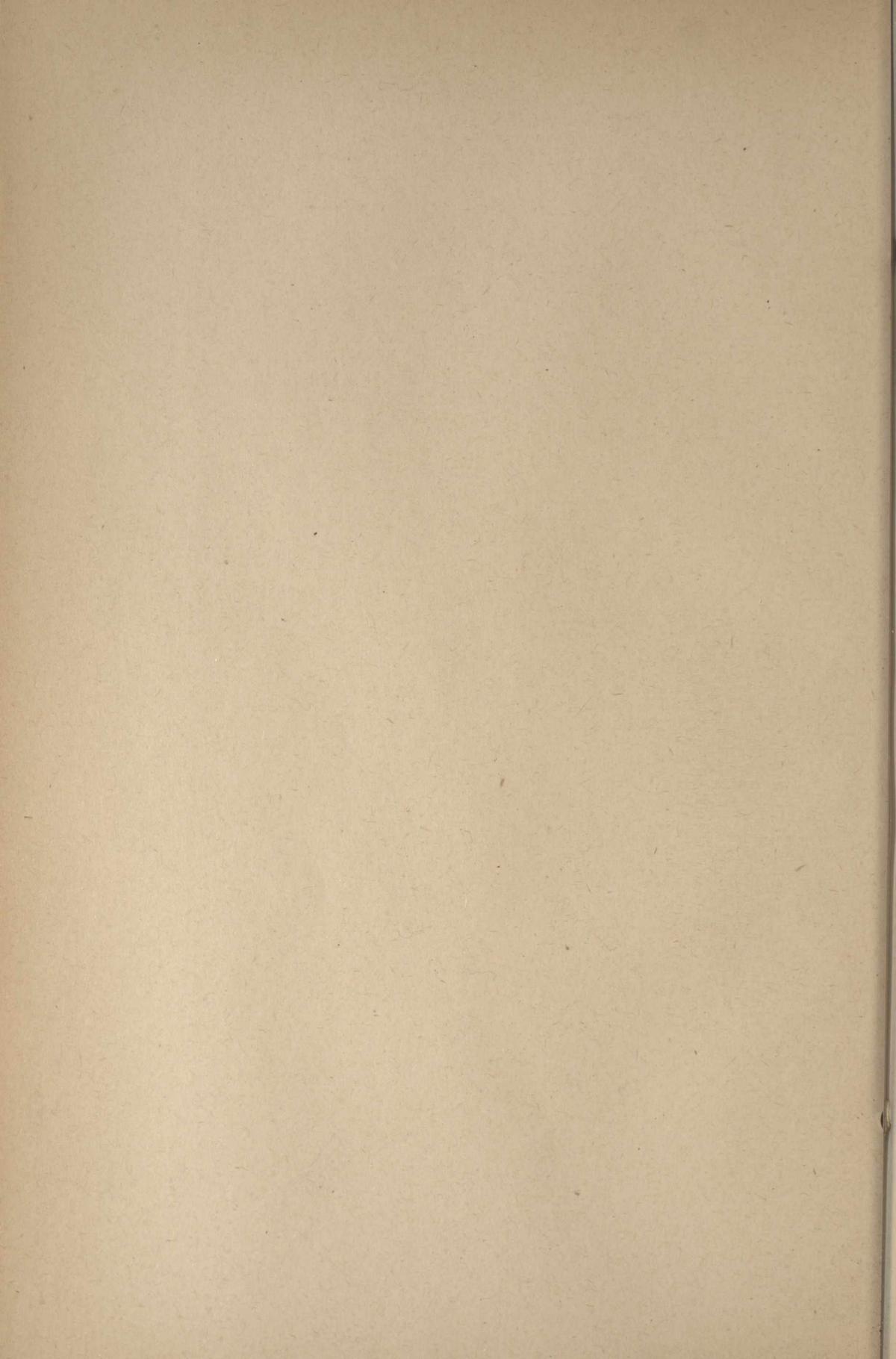
Cette rubrique comprend les déficits subis du fait de l'exploitation du chemin de fer de la baie d'Hudson, du réseau de communications du Nord-Ouest, du service de transbordement et des ports terminus de l'Île du Prince-Édouard, de la Canadian National (West Indies) Steamships, Limited et du port de Churchill.

34. *Moins—Économies prévues et montants recouvrables*

Dans certains cas spéciaux, des engagements pris et la vérification exigent de décomposer le total des crédits prévus pour quelques services, mais, afin de ne voter que le montant réellement requis, déduction est faite des économies prévues et des montants recouvrables. Vu que les articles courants embrassent l'ensemble des exigences, le total de ces articles doit être réduit du montant de ces déductions pour obtenir le montant total net prévu au Budget des dépenses.







1952

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 2

SÉANCE DU MERCREDI 14 MAI 1952

PRÉSIDENT: L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.

TÉMOIN:

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Thomas A. Crerar, C.P.

Les honorables sénateurs:

Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Buchanan
Burchill
Campbell
Crerar
Dupuis
Euler
Fafard
Farris
Fogo

Fraser
Gershaw
Golding
*Haig
Hawkins
Hayden
Horner
Isnor
King
Lacasse
Lambert
McDonald
Paterson
Petten

Pirie
Quinn
Reid
*Robertson
Roebuck
Stambaugh
Taylor
Turgeon
Vaillancourt
Vien (36)
50 membres
(Quorum 9)
*Membre *ex officio*

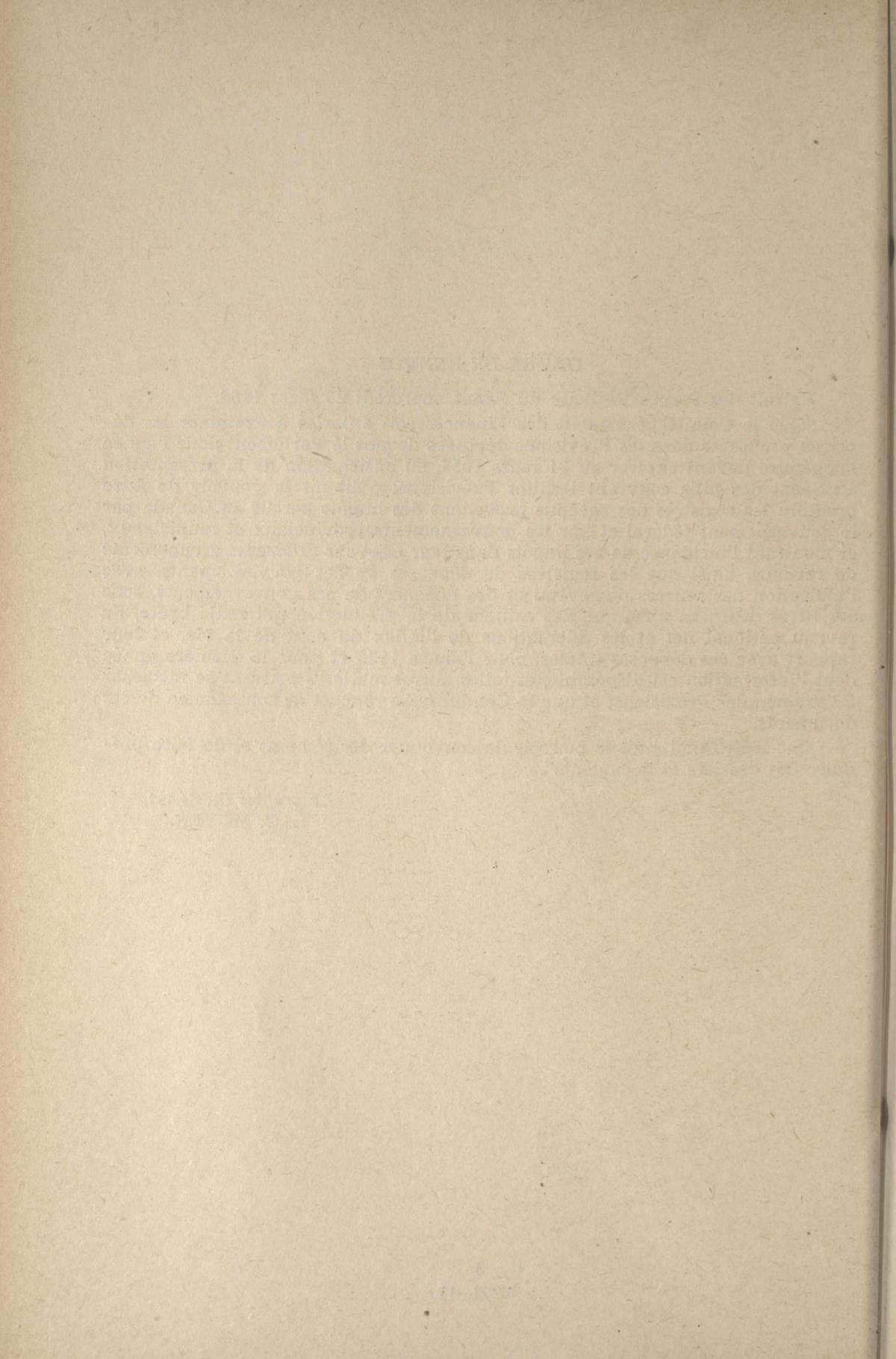
ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-Verbaux du Sénat, mercredi 26 mars 1952.

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents”.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 14 mai 1952.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Barbour, Beaubien, Bouffard, Burchill, Dupuis, Euler, Fafard, Fogo, Golding, Haig, Hawkins, Isnor, King, Lambert, McDonald, Quinn, Reid, Stambaugh, Taylor, Turgeon, Vaillancourt et Vien (24).

Le Comité aborde l'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952.

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor, est de nouveau entendu.

A 1 h. du soir, le Comité s'ajourne au lendemain 15 mai, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

PROTESTANT

January 11, 1872

The undersigned is a member of the Protestant Church of the ...
and has the honor to inform you that the ...
of the ... is now ...

The ... of the ... is now ...
and is ...

Yours faithfully,
John A. Wilson

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

OTTAWA, MERCREDI 14 mai 1952.

Le Comité permanent des finances, qui a été autorisé à étudier les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Avant d'entreprendre de plus amples explications de M. Bryce, puis-je dire brièvement qu'après accord avec le sous-comité directeur, je me suis mis en relation avec M. Jackson, de Toronto; il m'a fait savoir qu'il serait très heureux de venir, et nous espérons qu'il sera ici durant la dernière semaine du mois courant. J'ai aussi communiqué avec M. Hope qui, selon l'honorable sénateur McDonald, du sous-comité directeur, pourrait nous fournir des renseignements utiles et expliquer en quoi la situation économique actuelle influe sur l'agriculture. J'ai eu des nouvelles de M. Hope, et il pense pouvoir venir dès que nous le désirerons. J'ai proposé mercredi ou jeudi de la semaine prochaine et cela lui convient parfaitement.

J'ai aussi écrit à M. Slichter, de l'Université Harvard, que nous avons tenté de faire venir, il y a un an. Je n'ai pas encore eu de nouvelles de lui.

Il y a une semaine ou une dizaine de jours, j'ai fait circuler parmi tous les membres du Comité quelques documents: d'abord, celui que nous étudions actuellement, c'est-à-dire, l'analyse des crédits selon les articles ordinaires de dépenses et les catégories spéciales; deuxièmement, les chiffres de la production nationale et du revenu national net de 1939 à 1951 et, troisièmement, l'exposé fourni par le ministère de M. Bryce sur le nombre des fonctionnaires du Service public du Canada. Une légère erreur m'a été signalée; je crois qu'elle n'est pas grave.

M. BRYCE: Non, monsieur; j'ai une lettre qui vous a été adressée et qui explique la chose.

Le PRÉSIDENT: Mais vous reprendrez la partie dont il s'agit?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous n'aurons donc pas besoin de la lettre. Le présent document a été mis en circulation parmi les membres, mais n'a pas encore été communiqué à la presse. Une légère erreur a été découverte dans le nombre total des fonctionnaires du Service public. Les membres peuvent détruire les exemplaires du présent document et, dans quelques jours, nous distribuerons un état exact.

M. BRYCE: Puis-je fournir un mot d'explication? Nous avons découvert que deux ou trois chiffres se rapportant aux années antérieures n'étaient pas exacts et présentaient, par conséquent, une comparaison incorrecte. J'ai fourni au secrétaire les chiffres exacts se rapportant aux années antérieures.

L'hon. M. HAIG: Et ils paraîtront au compte rendu?

M. BRYCE: Ils figureront dans la copie révisée du tableau, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Les présentes explications mettent au point ma participation à la discussion d'ouverture de la présente réunion, si ce n'est que je dois dire, à titre d'information, que le Bureau de la statistique doute fort de pouvoir nous fournir des renseignements utiles sur les effets de la fiscalité, dans tout le Canada, sur certains groupes d'impôt, mais M. Marshall, le statisticien en chef,

m'a laissé entendre qu'il croyait pouvoir obtenir ces renseignements de la *Canadian Tax Foundation*, de Toronto. Cet organisme, secondé par des comptables agréés et des avocats, est indépendant de tout parti politique et analyse objectivement la fiscalité actuelle au Canada. J'ai écrit à cet organisme et je crois qu'à notre prochaine réunion, la semaine prochaine, je pourrai vous mettre au courant de sa réponse.

Il me vient une autre pensée à l'esprit. Il est bien évident que les comités du Sénat n'auront pas de temps à perdre. Il a été décidé plus tôt que nos délibérations seraient publiées sous forme de compte rendu officiel. Le comité du divorce continue de siéger les lundi, mardi et vendredi.

L'hon. M. ASELTINE: Jusqu'à la fin du mois et pendant les deux premières semaines de juin, il siégera seulement le lundi et le vendredi.

Le PRÉSIDENT: Ces délibérations imposent un lourd fardeau aux sténographes. La présente séance, qui avait d'abord été fixée à hier, a été ajournée à aujourd'hui, vu l'impossibilité d'obtenir un sténographe. Un nouveau comité spécial a été institué sur la proposition de l'honorable sénateur Doone, et il existe plusieurs autres comités dont les délibérations doivent être consignées au compte rendu officiel. Il faudra donc, dans une certaine mesure, adapter notre programme aux besoins des autres comités. Je désire ardemment, et les membres du Comité le désirent généralement, je le sais, expédier la présente besogne aussi rapidement que possible.

Après ces remarques préliminaires, nous continuerons nos délibérations.

L'hon. M. HAIG: J'ai une proposition à faire. Je ne l'ai pas formulée devant le sous-comité directeur, parce que je n'y ai pas pensé à ce moment-là.

Je propose que si un membre du Comité ou un député désire saisir le Comité de quelque question que ce soit, il en parle au président qui, à son tour, pourra la communiquer au sous-comité directeur. Si ce dernier le juge à propos et si l'on a le temps d'étudier la question, elle le sera, mais je ne veux pas que le sous-comité directeur soit critiqué s'il ne fait pas bon accueil à l'idée. Le sous-comité directeur est très représentatif, et les idées qui lui seront présentées recevront toute la considération qu'elles méritent. Chacun, par conséquent, devrait avoir le droit de s'adresser au président et de lui faire part de ses idées pour qu'elles soient présentées au sous-comité directeur.

Le PRÉSIDENT: J'avais espéré que nous aurions pu aujourd'hui accomplir de très grands progrès dans l'interrogatoire que nous avons commencé l'autre jour. M. Bryce ne pourra être ici demain, et je me suis entendu avec M. Marshall, du Bureau de la statistique, pour qu'il nous délègue son représentant qui s'occupe des chiffres du revenu national et de la production brute ainsi que de l'indice du coût de la vie. M. Marshall espère venir lui-même expliquer brièvement au Comité les modifications apportées au calcul de l'indice du coût de la vie qui sera dorénavant un indice des prix payés par le consommateur. C'est donc ce qui se fera demain. J'espère que le Comité s'en tiendra strictement à des questions relevant du rapport dont nous sommes saisis. Nous en sommes au numéro 5, Frais de voyage et de déplacement, sur cette feuille que vous avez sous les yeux. Auriez-vous des questions à poser à M. Bryce à ce sujet?

L'hon. M. HAIG: Comment ce poste se décompose-t-il?

M. BRYCE: On en trouve l'explication dans notre grande analyse qui se trouve au verso des crédits et que les honorables sénateurs possèdent, je crois. On en voit le partage par ministère. Évidemment, dans le cas de chaque ministère, on peut se renseigner davantage en examinant les détails de chaque crédit. Par exemple, il y a là un crédit de \$3,000,000 pour le ministère de l'Agriculture, et l'on peut trouver à quelle partie du ministère il s'applique en examinant les détails des crédits de ce ministère.

S'il m'est permis de donner un exemple...

L'hon. M. ISNOR: Juste pour s'assurer de la chose, étudions-nous le poste n° 4 ou le n° 5?

Le PRÉSIDENT: Le n° 5.

L'hon. M. ISNOR: J'avais compris que nous avions étudié les trois premiers postes à la première séance.

Le PRÉSIDENT: J'ai souligné les quatre premiers sur la liste que nous avons.

L'hon. M. HAIG: C'est exact. Je les ai soulignés aussi.

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes donc au n° 5.

M. BRYCE: J'allais justement expliquer que si l'on examine le service administratif de l'Agriculture, à la page 76, on y trouvera des frais de déplacement de \$14,000. Sous la rubrique des services scientifiques, à la page 79, vous trouverez \$30,000. De cette façon, on peut voir le montant inscrit pour chaque service.

Le PRÉSIDENT: Le fait significatif, cependant, dans le cas du ministère de l'Agriculture, c'est que les frais globaux de déplacement et de déménagement pour la présente année sont d'un peu plus de \$3,000,000.

L'hon. M. REID: En examinant les frais de déplacement, vous remarquerez, si vous remontez jusqu'à il y a quelques années, qu'il y a eu peu à peu une augmentation progressive jusqu'à ce qu'ils atteignent actuellement \$14,000,000 pour tous les ministères, à l'exclusion de la Défense. Je puis comprendre la nécessité des mouvements de troupes et l'accroissement des frais de déplacement par suite de l'expansion que prend la Défense, mais, dans le cas des divers autres ministères, on constate que d'année en année les frais de déplacement et de déménagement ont augmenté jusqu'à ce que nous atteignons le montant de \$14,000,000. Je me demandais quelle règle préside aux déplacements; quels sont ceux qu'on déplace; quelles dépenses on acquitte et qui sont ceux auxquels s'appliquent les frais de déménagement, car \$14,000,000 c'est beaucoup d'argent.

M. BRYCE: Assurément.

L'hon. M. REID: Il me semble que dans plusieurs ministères, lorsqu'un homme veut aller quelque part, on lui répond tout simplement "allez-y donc!" Incidemment, il ne s'agit pas de critiquer le gouvernement. Quelques membres peuvent le croire, mais ce n'est pas le cas. Nous nous efforçons d'aider le gouvernement. Nous avons grandi si rapidement et dans de telles proportions qu'aucun ministre ou groupe de ministres ne peut exercer de contrôle dans ce domaine et, naturellement, certains ministères peuvent s'égarer. Du moins, tel est mon avis, et je répète qu'on ne doit pas interpréter mes questions concernant les dépenses comme une critique à l'égard du gouvernement. Toutefois, \$14,000,000 me semblent un montant diablement élevé pour le seul poste que nous étudions actuellement, et il m'inquiète un peu.

M. BRYCE: C'est un montant considérable. Il servira en grande partie aux frais de voyage, et c'est une question qui a occupé l'attention du ministère des Finances et du Conseil du Trésor au cours des récentes années. Le problème découle, je pourrais dire, de l'expansion que prend l'activité du gouvernement. Par exemple, si vous examinez le partage des frais par ministère, vous trouverez un fort montant, pour frais de voyage et de déplacement sous la rubrique de Citoyenneté et Immigration, qui indique la présence d'un grand nombre de fonctionnaires de l'immigration à l'étranger. D'autres ministères qui reçoivent une assez forte augmentation aux mêmes fins sont le ministère du Transport qui a des ramifications dans tout le pays, et le ministère de l'Agriculture qui reçoit évidemment le crédit le plus considérable parce qu'un grand nombre de ses fonctionnaires voyagent dans tout le pays au cours de l'accomplissement d'une forme ou autre de travail. Ils ont besoin d'un immense montant d'argent

pour ce genre de travail d'inspection. Voilà où va le gros des frais de voyage; ils sont le fait de gens qui exécutent leur besogne soit à l'étranger soit en voyageant dans l'accomplissement de tâches plutôt modestes.

Il existe un deuxième genre de voyage qu'il est beaucoup plus difficile de contrôler et où il faut nous fier, dans une très large mesure, au bon sens des ministères eux-mêmes. C'est le cas des fonctionnaires qui partent d'Ottawa pour remplir une fonction imposée par la loi. Je pourrai peut-être citer l'un des cas les plus simples dont je me rappelle avoir eu connaissance récemment, relativement à la Commission du Service civil. Il est du devoir de la Commission du Service civil de vérifier les besoins des divers ministères en fait de personnel, et le classement du personnel. A cette fin, elle doit nécessairement envoyer fréquemment ces enquêteurs aux endroits où le personnel doit être engagé. Elle s'efforce de décentraliser le travail autant que possible, mais elle ne peut tout le décentraliser. Je me rappelle que l'an dernier il y eut insuffisance de crédits de déplacement, et elle réduisit sensiblement l'activité de ces enquêteurs en dehors d'Ottawa. Nous l'avons remarqué, parce qu'il nous a été impossible de l'amener à vérifier le besoin de personnel à certains endroits. Je mentionne ce fait seulement à titre d'exemple pour signaler le genre de besoins courants qui entraînent des frais plutôt élevés de déplacement. Comme vous le constatez, la Commission du Service public dispose de quelque \$66,000 en dépenses de déplacement et de déménagement, et ce crédit sert surtout à des fins de ce genre. Il y a aussi les frais qu'entraîne l'envoi de délégués aux conférences internationales. Depuis quelques années, le nombre des conférences internationales a été énorme.

Les gros postes figurent aux Affaires extérieures. Comme vous le voyez, le crédit de ces frais pour la présente année sont de \$451,000 pour les Affaires extérieures. La moitié de cette somme servira peut-être à envoyer des délégations aux conférences internationales. L'autre moitié représentera dans une très large proportion ce que coûteront au ministère des Affaires extérieures l'envoi de diplomates en mission à l'étranger, leur déplacement d'un poste à un autre, ou leur retour au pays après avoir accompli une mission.

L'hon. M. EULER: Quelle sorte de contrôle exerce-t-on sur les dépenses ou sont-elles seulement contrôlées par les vérificateurs après que l'argent a été dépensé? S'informe-t-on des endroits où ils doivent être envoyés ou de la façon dont l'argent sera dépensé? Car un homme peut produire un gros compte de dépenses ou un petit. Il peut se payer un luxe inutile.

M. BRYCE: Je crois que ce petit billet est uniquement pour fins de stationnement.

L'hon. M. LAMBERT: Ma foi, il y en a beaucoup aux alentours.

M. BRYCE: Je crois qu'il les autorise à stationner dans le parc.

L'hon. M. ISNOR: En parlant particulièrement du poste 5, l'honorable sénateur Reid a attiré l'attention sur le fait que le montant avait été porté de \$3 millions à \$14 millions.

M. BRYCE: Le contrôle s'exerce en trois étapes. D'abord, il faut que les ministères fassent approuver leurs crédits destinés à de telles fins.

L'hon. M. EULER: Oui, évidemment.

M. BRYCE: Il est très difficile à quiconque ne fait pas partie du ministère de comprendre, sauf après une étude approfondie, exactement ce que, disons, la Commission du service public exige pour les frais de voyage de ses fonctionnaires.

L'hon. M. EULER: Produisent-ils des factures?

M. BRYCE: Oui. En deuxième lieu, un fonctionnaire supérieur du ministère doit donner à l'employé l'autorisation de voyager. Normalement, les ministères

permettent à certains de leurs fonctionnaires supérieurs d'autoriser des voyages. En troisième lieu, lorsqu'un employé présente une réclamation pour ses dépenses de voyage, elle est minutieusement examinée et soumise à ce que nous appelons les règlements de voyage. Elle est d'abord examinée minutieusement par son ministère qui voit à ce qu'à son point de vue la réclamation soit en général conforme à ses règlements et à tout règlement particulier que le ministère lui-même peut imposer. Par exemple, les règlements peuvent ne pas spécifier combien un employé peut dépenser en repas, mais il peut décréter qu'à moins de circonstances vraiment extraordinaires il ne dépensera pas plus, disons, de \$5.00 par jour. Tout dépend de l'endroit où le fonctionnaire se rend, de l'importance de la ville, et du groupe auquel il se joindra lorsqu'il y sera. Nous avons fait une analyse détaillée des dépenses de voyage en repas et en logement et nous avons constaté qu'elles variaient suivant le rang des divers fonctionnaires et selon l'importance des centres où ils se rendaient.

L'hon. M. EULER: Que dites-vous des frais de représentation?

M. BRYCE: Au cours des voyages, monsieur?

L'hon. M. EULER: Oui.

M. BRYCE: Il est permis au sous-ministre, dans chaque cas, d'autoriser ce que nous pourrions appeler "les politesses d'occasion" qu'un employé peut faire en voyage. Par exemple, il peut être invité à dîner et peut se sentir obligé de faire la même politesse à son hôte. C'est ni plus ni moins un ajustement. En d'autres occasions, il fera peut-être un voyage en vue d'obtenir de quelqu'un certains renseignements qui lui seront utiles dans ses fonctions, et le sous-ministre, en certains cas, peut autoriser le fonctionnaire à inviter quelqu'un à dîner. C'est là une exception.

L'hon. M. DUPUIS: Je crois savoir que les présentes dépenses sont imputées à chaque ministère intéressé et non à la Commission du Service public?

M. BRYCE: Oui, monsieur, à chaque ministère intéressé. Le ministère doit d'abord approuver la réclamation, et elle est adressée au Trésor avant d'être payée. Les fonctionnaires du Trésor vérifient les réclamations en détail, d'une façon que plusieurs ministères jugent indésirable. Nous adoptons la même méthode à l'égard des frais de déménagement, et des réclamations pour ces mêmes frais, et il existe des règlements spéciaux à ce sujet. S'il se présente quelque élément exceptionnel, la dépense doit recevoir l'approbation du Conseil du Trésor.

L'hon. M. EULER: Je ne faisais pas allusion à la Commission du Service civil, mais aux ministères en général.

L'hon. M. REID: Un ministère ne posséderait aucune discrétion une fois que vous avez adopté le crédit général, sur ses besoins en fait de dépenses de voyage.

M. BRYCE: Non, sauf en vertu de certains règlements. La raison, c'est que les conditions requises pour effectuer un voyage sont exposées en détail: "Un employé doit-il entreprendre ce voyage?" C'est une question de jugement de savoir si le voyage est essentiel ou non à l'exécution de ses fonctions.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, puis-je poser la question suivante qui a trait à celle qu'a posée l'honorable sénateur Euler? Le Conseil du Trésor s'occupe-t-il des factures dont nous parlons après qu'elles ont été examinées par le ministère?

M. BRYCE: Il ne s'occupe pas des factures. Les fonctionnaires du Trésor s'en occupent après que le ministère les a vues.

L'hon. M. LAMBERT: Je parle des factures de dépenses de voyage. Le Conseil du Trésor, à l'exception de son contrôleur, n'examine réellement pas les dépenses après qu'elles ont été faites. En d'autres termes, il n'existe pas

de contrôle sur le crédit des dépenses du ministère en dehors du contrôle que le contrôleur du Trésor pourrait exercer. Très souvent, ce dernier rapporte des dépenses qui excèdent, à son avis, les besoins précis du ministère.

M. BRYCE: Fréquemment, il ne reconnaît pas certaines dépenses.

L'hon. M. LAMBERT: Oui, mais, on voit parfois dans le rapport de l'Auditeur général des remarques qui indiquent que les dépenses ne sont pas strictement conformes aux dispositions dont l'Auditeur général doit tenir compte. Le Conseil du Trésor s'occupe-t-il de cet aspect de la question?

M. BRYCE: Si le ministère juge que certaines dépenses exceptionnelles doivent être approuvées, même si elles ne sont pas conformes aux règlements, elles ne peuvent être approuvées que par le Conseil du Trésor.

L'hon. M. LAMBERT: Relativement à la règle des dépenses qui est assez bien formulée au préalable par les ministères, et on peut attester l'application de cette règle en ce qui concerne les délégués aux Nations Unies, la présente règle s'applique-t-elle aux dépenses de la Défense nationale dans le cas des officiers militaires et des fonctionnaires qui voyagent à l'étranger en vue de participer à des conférences telles que celles de l'OTAN, ou qui se rendent en Corée ou ailleurs? Sont-ils soumis aux mêmes exigences que dans le cas des autres ministères?

M. BRYCE: Je crois qu'il existe deux sortes de dispositions relativement au personnel militaire. On alloue à certains officiers tant par jour pour leurs dépenses, c'est-à-dire tant de dollars par jour pour leurs frais de subsistance pendant qu'ils voyagent. D'autres, dans des circonstances exceptionnelles, sont soumis aux règlements ordinaires des civils et doivent réclamer un remboursement.

L'hon. M. LAMBERT: Le cas se présente-t-il souvent?

M. BRYCE: Je n'irai pas jusqu'à l'affirmer.

L'hon. M. LAMBERT: Étant donné le fort montant qui apparaît sous la présente rubrique, il serait intéressant, je crois, d'obtenir des explications assez claires sur les dépenses de ce ministère. En outre, il serait bon de connaître les dépenses qu'entraînent les multiples conférences auxquelles participent les militaires à l'étranger. Il y a aussi le fait suivant concernant les militaires: je ne sais pas si cela est compris dans les frais de voyage ou non, mais on remarque un bon nombre de véhicules de transport, de gros autobus et d'automobiles, portant à l'arrière une étiquette où figurent les lettres NDHQ. Dans plusieurs cas, on ne voit que cette petite étiquette, presque invisible, qui est attachée au permis, en arrière, et qui indique qu'il s'agit de véhicules de la Défense nationale. Le Conseil du Trésor exerce-t-il quelque contrôle sur le nombre de véhicules dont se sert le quartier général de la Défense nationale?

Et, d'après nos notes, il semble qu'il y aura diminution au cours de la présente année, mais si nous examinons le montant global des crédits, nous constatons qu'au lieu d'une diminution, il y a une augmentation de quelque chose comme \$10 millions dans le montant brut, et que l'augmentation se trouve entièrement dans le ministère de la Défense nationale. Je me rends bien compte que cette augmentation n'est pas comprise dans le montant de \$14 millions que nous étudions actuellement, mais, en examinant le montant brut sous la présente rubrique, nous constatons que le montant global pour l'an dernier a été de \$36,383,859 tandis que pour l'année courante 1952-1953 il est de \$46,420,000. Ce qui intrigue un grand nombre de députés et la plupart des sénateurs, c'est, je crois, de savoir si cette augmentation de \$10 millions est nécessaire. Lorsque l'honorable sénateur Lambert parlait de véhicules, j'ai cru qu'il ferait allusion aux camions qui transportent des meubles et de l'équipement d'un district militaire à un autre. Vous entendez parler de membres du ministère de la Défense qui sont transférés de l'Atlantique au Pacifique ou

aux provinces des Prairies, et des provinces de l'Ouest aux provinces de l'Est. Vous recevrez une lettre de quelqu'un qui vous dit: "J'ai été transféré d'Halifax à Winnipeg et je remplis les mêmes fonctions ici qu'auparavant et, à mon arrivée ici, j'ai découvert qu'il y avait déjà quelqu'un qui aurait pu remplir la même fonction tout aussi bien. Dans l'intervalle, je suis séparé de ma femme et de ma famille qui sont restés à la maison, et mes dépenses personnelles ont juste à peu près doublé". Je me demande quelle proportion des dépenses comme celles-là représentent dans les dépenses du ministère de la Défense nationale. Il me semble que l'augmentation de \$10 millions dans une seule classification exige un examen approfondi.

Mais la raison véritable pour laquelle je me suis levé, monsieur le président, c'est de discuter la question dans son ensemble, et non des postes 1, 2 ou 3, de discuter tous les postes que nous avons sous les yeux. Ainsi que je l'ai dit la dernière fois, je crois qu'à moins de définir nettement la base sur laquelle nous pourrions travailler, nous n'accomplirons pas grand chose ici. Nous ne ferons que repasser les présents crédits, poste après poste, et poser des questions, mais nous ne discuterons pas le montant global des dépenses d'une façon qui nous permette d'en venir à une conclusion valable. Je désirerais consigner quelques questions au compte rendu, et M. Bryce pourra peut-être fournir les réponses à une future séance. Il ne possède peut-être pas les renseignements voulus sur le bout des doigts et il ne serait peut-être pas juste de lui demander d'essayer de répondre aux questions immédiatement. Voici les questions:

1. Quel est le montant global des dépenses du pays pour 1952-1953? Il dira peut-être que nous pouvons obtenir ce renseignement en lisant les crédits et le discours du budget, mais je désirerais qu'il nous fournisse ce chiffre afin de nous permettre de poser des bases sur lesquelles nous puissions travailler. Et voici une autre question plus importante:

2. Quelle proportion de ce montant est requise pour

- a) la Défense;
- b) la sécurité sociale;
- c) le Service public, indépendamment de la Défense nationale;
- d) l'intérêt sur la dette publique;
- e) la contribution à la caisse de retraite;
- f) les subsides aux provinces;
- g) l'administration générale et pour toutes les autres fins.

Dans toutes les maisons d'affaires aujourd'hui, ainsi que les sénateurs ici présents le savent, il existe une moyenne proportionnelle que vous prévoyez pour diverses dépenses. Quelques maisons peuvent classer ces dépenses sous, disons, dix rubriques, tandis que d'autres, pour les fins de l'impôt sur le revenu, ajoutent deux ou trois rubriques de plus, mais l'idée générale, c'est de maintenir une proportion raisonnable entre les dépenses et les revenus. Or, je crois que si nous obtenons les renseignements que j'ai demandés, nous pourrions répondre à la question qui s'est présentée à nous en plus d'une occasion et que vous-même, monsieur le président, avez soulignée, je crois, c'est-à-dire de savoir si nous dépensons trop d'argent sous l'une ou l'autre des rubriques que j'ai mentionnées. Je ne crois pas que nous puissions discuter intelligemment avant de posséder ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité me le permet, je désirerais poser quelques questions à M. Bryce.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, occupons-nous d'abord de ma question.

L'hon. M. LAMBERT: Puis-je demander qu'on étudie d'abord les questions de l'honorable sénateur Isnor?

M. BRYCE: Ma foi, monsieur, le montant global des dépenses pour la présente année, telle que prévues par M. Abbott, le ministre des Finances, est de \$4,720 millions, à l'exclusion des versements à faire à même la caisse de sécurité du vieil âge. Je regrette de ne pas avoir sur le bout des doigts le montant exact de ces versements prélevés sur cette caisse. Ils sont faits à même un compte séparé, et j'ignore si vous désirez les inclure dans le total.

L'hon. M. ISNOR: Je le crois.

M. BRYCE: Je peux trouver le renseignement dans un instant, je crois. Oui, je l'ai. Les dépenses à même la caisse de sécurité du vieil âge ajouteraient 235 millions au chiffre que j'ai fourni, et le montant global serait donc de 4,505 millions, environ 4 milliards et demi.

L'hon. M. HAIG: Ce montant englobe-t-il l'argent qui sera versé aux provinces sous l'empire des accords de location?

M. BRYCE: Oui, monsieur, ce montant comprend les versements que M. Abbott prévoit à cette fin.

L'hon. M. GOLDING: Mais ce montant ne comprendrait pas les crédits supplémentaires, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Le ministre n'en vient à ce chiffre qu'après s'être passablement gratté la tête, et le calcul est effectué en tenant compte de ses prévisions quant à ce que pourront être les crédits supplémentaires, du degré dont les prévisions pourront être inférieures aux besoins dans le cas de certains crédits, et le reste. Il ne m'est donc pas possible de ventiler ce chiffre pour vous et de l'analyser en détail. C'est la meilleure prévision que puisse faire le ministre de ce que sera le chiffre global, y compris les versements à même le fonds de sécurité du vieil âge.

L'hon. M. GOLDING: Et y compris les crédits supplémentaires?

M. BRYCE: Oui, y compris les crédits supplémentaires qu'il prévoit. Il a aussi donné une idée de la ventilation dans les principaux détails, que je peux retrouver pour vous. Le montant autorisé aux fins de la défense à même ces 4 milliards et demi serait à peu près de 2.1 milliards.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je ne veux pas prendre le temps du Comité en demandant à M. Bryce de chercher ces divers chiffres et de les consigner au compte rendu. Je le prierais seulement de faire un rapport et de fournir en pourcentage les renseignements que j'ai demandés. Grâce à ce renseignement, nous aurions une base, je crois, sur laquelle nous pourrions discuter la question.

Le PRÉSIDENT: J'ai compris que c'est ce que vouliez qu'il fit.

L'hon. M. HAIG: A mon avis, nous devrions obtenir les chiffres exacts plutôt que les pourcentages.

L'hon. M. LAMBERT: Nous pourrions établir nous-mêmes les pourcentages.

L'hon. M. ISNOR: Je suis de l'avis du sénateur Haig; nous serions satisfaits d'obtenir les divers montants en dollars.

M. BRYCE: Je dois peut-être dire, monsieur, qu'en fournissant ce renseignement, il faudra quelques prévisions. Or, j'ignore jusqu'à quel point le ministre tiendrait à ce que nous fassions des prévisions présentement.

L'hon. M. ISNOR: Je ne veux pas que vous fassiez de prévisions; prenez les chiffres de 1952 ou de 1951. Je veux quelque chose de précis.

L'hon. M. HAIG: Pour surmonter cette situation, je suggérerais que les crédits soient tous réunis ensemble et qu'il n'y ait aucune division.

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. HAIG: On répondrait ainsi à la question de M. le sénateur Isnor. Le ministre a déjà calculé les crédits.

L'hon. M. ISNOR: C'est exact, mais je veux un chiffre de base sur lequel nous puissions travailler.

M. BYCE: Je peux vous fournir les chiffres que nous connaissons pour l'année qui vient de se terminer.

L'hon. M. ISNOR: Ce serait un chiffre assez approximatif.

M. BRYCE: C'est la prévision la plus précise que le ministre me permettra de fournir pour l'année courante.

L'hon. M. ISNOR: Il y aura une autre colonne avec le pourcentage, afin de nous épargner la tâche de le calculer.

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: J'ai une ou deux questions que je désirerais poser à M. Bryce. Je reviens au poste de 3 millions pour frais de déplacement et de déménagement à l'Agriculture.

Le Canada adhère à l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, l'un des organismes des Nations Unies. Elle tient des réunions tous les ans, mais jamais au même endroit, pour autant que je sache. Il y a trois ans, ce fut à Copenhague, je crois; il y a deux ans à Rome et, l'an dernier, à Mexico. Je crois savoir que la réunion de cette année se tiendra au Proche-Orient. Le Canada délègue à l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture un certain nombre de personnes qu'on pourrait appeler, quoique je ne prise pas l'expression, des experts. Elles sont déléguées par le ministère de l'Agriculture et sont accompagnées d'un certain nombre de conseillers officiels. Si j'ai bonne mémoire, ces délégués étaient au nombre de six et étaient surtout choisis au sein d'organisations agricoles dans tout le pays. Voici ma question: les dépenses de ces réunions sont-elles comprises dans les 3 millions ou relèvent-elles des Affaires extérieures?

M. BRYCE: Les frais qu'entraîne l'envoi de délégués à ces organisations internationales qui relèvent évidemment d'un unique ministère sont imputés à ce ministère. Prenons, par exemple, le Bureau international du travail. Les frais qu'entraîne l'assistance de délégués aux conférences du travail, ou aux conférences concernant l'alimentation et l'agriculture, sont imputés aux ministères mêmes qui ont des représentants à ces conférences. Les conférences d'un caractère plus général, comme les Nations Unies, où les délégués peuvent venir de différents groupes, relèvent des Affaires extérieures.

L'hon. M. LAMBERT: Que dites-vous de l'O.T.A.N.? Les dépenses sont-elles partagées entre les Affaires extérieures et la Défense?

M. BRYCE: Les frais de la grande réunion de l'O.T.A.N. qui a eu lieu ici en septembre dernier ont été mis au compte des Affaires extérieures; le coût de la nouvelle délégation permanente à l'O.T.A.N. incombent à ce ministère; les frais qu'entraînera l'envoi de fonctionnaires spéciaux aux réunions de l'O.T.A.N. à Lisbonne et ailleurs incomberont aux ministères particuliers dont ils font partie, savoir, les Affaires extérieures, la Défense, les Finances et la Production de défense.

L'hon. M. LAMBERT: Je désire poser une question relativement à l'envoi de notre délégation aux réunions de l'O.T.A.N. à Paris. On la décrit comme la nouvelle ambassade, l'ambassadeur près l'O.T.A.N. Faudra-t-il que nous ayons un établissement différent de celui que nous possédons déjà sous la direction du général Vanier?

M. BRYCE: Oui, ce sera un bureau distinct.

L'hon. M. LAMBERT: Dans un édifice différent et le reste?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Achetons-nous cet édifice aussi?

M. BRYCE: Non.

L'hon. M. LAMBERT: Nous avons fait l'achat à Paris d'un édifice en vue d'y loger nos bureaux-chefs.

M. BRYCE: Celui qui a été acheté pour la chancellerie ne sera pas prêt avant quelque temps, je crois, et l'on se propose de louer des bureaux en attendant.

L'hon. M. LAMBERT: L'ambassade de l'O.T.A.N. s'installera dans des locaux loués?

M. BRYCE: Tel est le projet présentement.

L'hon. M. LAMBERT: Quel sera le personnel? Je connais M. Heeney et M. Plumtree, mais combien d'autres en feront partie?

M. BRYCE: Si j'ai bonne mémoire, il y aura en tout six ou huit fonctionnaires supérieurs et peut-être une douzaine de commis, de gardes en vue d'assurer la sécurité, et le reste.

L'hon. M. LAMBERT: Il existe un crédit en vue d'assurer cette dépense aux Affaires extérieures au cours de la présente année, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Les Affaires extérieures font des pieds et des mains pour trouver l'argent nécessaire à cette fin. On s'efforce de le trouver.

Le PRÉSIDENT: Voici une autre question que j'allais poser plutôt sous forme d'exemple: il se tient, et même elle a peut-être pris fin maintenant, une réunion du Conseil international du blé à Londres en vue de considérer le renouvellement du présent accord international sur le blé. Le gouvernement du Canada y a délégué trois représentants de différents ministères, sous la direction de M. Sharpe, qui a été l'un des sous-ministres du Commerce, et ils étaient accompagnés de quatre conseillers de l'Ouest canadien. Les dépenses encourues à l'occasion de cette réunion seront-elles imputées au Commerce?

M. BRYCE: Je le crois, mais j'avoue que je ne désire pas être trop catégorique sur la distinction à faire entre les choses qui relèvent exclusivement d'un ministère et les choses qui sont d'ordre général et qui relèvent des Affaires extérieures. C'est un sujet qui est de la compétence des Affaires extérieures. Je l'ai su lorsque les crédits nous sont parvenus, mais c'est l'une de ces choses que l'on oublie facilement.

Le PRÉSIDENT: Le Comité désire-t-il étudier, par exemple, le poste de 3 millions pour l'Agriculture et quelques autres, celui des Affaires extérieures et le reste, qui s'élèvent à de gros chiffres, et obtenir une analyse de ce montant?

L'hon. M. HAIG: Je désirerais d'abord poser une question, monsieur le président, lorsque viendra mon tour.

Le PRÉSIDENT: Sur le présent point?

L'hon. M. HAIG: Sur n'importe quoi.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

L'hon. M. HAIG: Voulez-vous me dire ce qu'a donné cette récente conférence sur l'alimentation et l'agriculture?

M. BRYCE: Je devrai le trouver.

L'hon. M. HAIG: Il ne vous faudra pas plus de trois mois pour le trouver, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Je suis sûr qu'il y aura un rapport à ce sujet. Ces conférences sont très documentées.

L'hon. M. HAIG: Pouvez-vous me citer quelque résultat qu'ait produit l'une de ces conférences jusqu'ici?

L'hon. M. BURCHILL: Ce n'est pas une question loyale.

M. BRYCE: Je crois qu'il vaudra mieux le demander au ministère intéressé.

L'hon. M. HAIG: Mais je ne sais pas qui a envoyé ces délégués?

M. BRYCE: Il est juste de dire, je crois, que ces conférences spécialisées produisent beaucoup de discussion entre les pays sur des sujets tels que la production agricole, les problèmes forestiers et le reste. Il est excessivement difficile de dire jusqu'à quel point ces discussions sont utiles.

L'hon. M. HAIG: J'exprime un sentiment qui existe, à ma connaissance, dans la partie du pays que j'habite. Nous déléguons à ces conférences une foule de gens qui discourent très doctement (Lord Boyd-Orr et quelques autres nous disent qu'une partie de l'univers doit avoir assez de vivres en surplus pour nourrir les autres parties du monde), mais les conférences ne donnent jamais de résultats réellement utiles, d'après ce que je vois. Les citoyens qui demeurent dans la partie du pays que j'habite désireraient savoir ce qui résulte réellement de ces palabres. Nous dépensons beaucoup d'argent en voyage et qu'y gagnons-nous?

M. BRYCE: Il y a beaucoup de voyages de ce genre de nos jours, mais je doute que l'ensemble puisse coûter plusieurs millions. Certes, un bon nombre de personnes vont assister à des conférences d'un genre ou d'un autre. S'il m'est permis de faire une suggestion, je crois que c'est une question qu'il serait à propos de poser, disons, au sous-ministre de l'Agriculture ou au sous-ministre de la Santé nationale, qui envoient plusieurs délégués aux conférences.

L'hon. M. HAIG: Mais, dans la plupart des cas, ils se rabattent sur les Affaires extérieures. Un représentant des Affaires extérieures pourrait peut-être nous dire quelles conférences on tient, qui les tient et quel ministère y est intéressé.

M. BRYCE: Ils pourraient fournir une liste des conférences internationales.

L'hon. M. LAMBERT: Ces conférences figurent dans le rapport des Affaires extérieures? Je veux savoir les résultats qu'ont donnés ces réunions. Voilà ce que je veux.

L'hon. M. EULER: Je pense actuellement à la conférence qui a eu lieu (je suppose qu'elle se rapporte au Commerce), en premier lieu, je crois, à Genève, où les pays ont délibéré en partant du principe qu'ils allaient s'efforcer de faire disparaître les obstacles au commerce entre les divers pays. Elles en sont venues à diverses conclusions et ont poursuivi la conférence, je crois, à La Havane. Une autre conférence plus récente a eu lieu à Torquay, en Angleterre.

L'hon. M. LAMBERT: Cela relève des Affaires extérieures.

L'hon. M. EULER: Mais quelques-uns des pays membres n'ont pas donné suite aux conclusions qui avaient été adoptées aux conférences. Par exemple, les États-Unis n'étaient pas censés exclure certains de nos produits, le fromage, par exemple, mais ils n'ont pas tenu compte de cette conclusion. Que retirons-nous de telles conférences? Elles en viennent à certaines conclusions et les nations, ne les observent qui si elles y trouvent leur propre intérêt.

L'hon. M. ROSS: Ces conférences ont été très utiles. Elles ont beaucoup contribué à faire disparaître des barrières tarifaires.

L'hon. M. EULER: Je me le demande.

L'hon. M. GOLDING: Les États-Unis ont-ils imposé un embargo sur notre fromage?

L'hon. M. HAIG: Ce ne sont pas seulement les conférences commerciales qu'il faut examiner. Les réunions commerciales peuvent accomplir quelque chose; je ne saurais le dire. Par ailleurs, prenons des cas comme les conférences sur l'alimentation, dirigées par des hommes tel que lord Boyd-Orr. Ce qu'il a fait au monde est terrible. Il a entraîné le monde occidental dans un

accord international du blé, où nous avons été fort écorchés ou, je puis dire, dévorés vifs. Depuis quatre ans, les fermiers de l'Ouest ont perdu de 65 à 70 millions de dollars par année à cause de cet accord.

Je demanderais à M. le président d'inviter le sous-ministre des Affaires extérieures à venir ici nous fournir ce renseignement, et nous ferons aussi venir les sous-ministres des différents ministères intéressés.

L'hon. M. GOLDING: Voilà qui est bien.

L'hon. M. HAIG: Voilà une occasion, je crois, où nous pouvons épargner une très forte somme d'argent.

Le PRÉSIDENT: Un instant seulement. Sur la présente proposition de l'honorable sénateur Haig, si le Comité le désire, j'écrirai une lettre au ministère des Affaires extérieures lui demandant de nous fournir une liste de toutes les organisations internationales.

L'hon. M. HAIG: Sauf les Nations Unies. Je ne m'y oppose pas.

Le PRÉSIDENT: A l'exclusion des Nations Unies.

L'hon. M. HAIG: Et y compris les sous-comités. J'y tiens. Je ne demande pas les Nations Unies.

Le PRÉSIDENT: Il vaudrait peut-être la peine de savoir ce que l'Assemblée nous coûte.

L'hon. M. HAIG: Je ne veux pas y toucher.

Le PRÉSIDENT: Quant à l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, il m'est absolument impossible de comprendre pourquoi elle ne peut tenir ses réunions annuelles au centre de l'organisation. Il peut exister quelque raison à cela, mais elle s'est rendue à Rome, à Copenhague, à Mexico, autant de pérégrinations qui sont de nature à accroître les dépenses outre mesure.

L'hon. M. REID: Un délégué a déclaré que c'était simplement un voyage de plaisir. Il l'a dit ouvertement à la réunion.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas ce que je veux laisser entendre, mais le seul moyen de le découvrir, c'est de prendre un, deux ou trois ministères et de s'enquérir des présentes dépenses. Nous pourrions nous informer auprès du ministère des Affaires extérieures et lui demander de nous fournir une analyse de la façon dont il se propose de dépenser, au cours de la présente année, 3,000,000 de dollars en indemnités et en frais de voyage. M. Bryce ne peut nous fournir ce renseignement. Peut-être pouvez-vous le trouver dans vos dossiers?

M. BRYCE: Nous saurions sans doute sous quel crédit le trouver, et nous obtiendrions quelques explications à l'appui des crédits, mais vous pourriez obtenir de meilleurs résultats sous ce rapport des sous-ministres intéressés. Je crois qu'ils sont mieux placés pour en parler.

Le PRÉSIDENT: Évidemment, nous pouvons repasser tous les postes de cette façon, errer dans les ténèbres et ne pas aller très loin, mais si nous prenons des cas concrets, nous aboutirons à quelque chose. Par conséquent, si le Comité le désire, j'écrirai au sous-ministre de l'Agriculture pour lui signaler la présente dépense, lui dire que le Comité désirerait obtenir une analyse de la façon dont le ministère se propose de dépenser cet argent, puis nous le ferons venir ici pour qu'il donne des explications au Comité.

L'hon. M. HAIG: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Cela plaît-il au Comité?

QUELQUES VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Prendrons-nous tout autre ministère de la même façon sous le présent poste?

L'hon. M. HAIG: C'est une dépense qui doit être rognée, à mon sens.

L'hon. M. LAMBERT: Choisissez-vous seulement l'Agriculture? Il me semble que, si vous exécutez des sondages dans tous les rapports, vous devriez prendre la Défense, les Affaires extérieures et l'Agriculture, et peut-être les services sociaux également.

L'hon. M. REID: Puis-je poser à M. Bryce une question concernant les délégués à l'O.A.A.? Si mes renseignements sont exacts, l'O.A.A. est une organisation qui a été instituée par les Nations Unies, et le Canada a des représentants dans cette organisation. A ce titre, ne sont-ils pas rémunérés à même le fonds général de l'Organisation des Nations Unies? Et y a-t-il des délégués autres que ceux du Canada aux réunions de l'O.A.A.?

M. BRYCE: Ma foi, l'O.A.A. est, à mes yeux, une agence spécialisée,—c'est ainsi qu'on l'appelle, je crois, des Nations Unies et il existe des relations officielles entre les deux organismes, mais elle possède un personnel distinct, un budget distinct et tient ses propres réunions. Par conséquent, en ce qui concerne nos contributions, elles sont versées directement et séparément à l'O.A.A. En deuxième lieu, les délégations que nous envoyons sont envoyées aux réunions de l'O.A.A. S'il y a des Canadiens qui font partie du personnel, ce sont des employés de l'O.A.A.

L'hon. M. REID: Je ne puis comprendre pourquoi, si un comité composé de représentants des divers pays est institué sous les auspices de l'O.A.A., nous devons envoyer des délégués aux conférences de l'O.A.A. partout où il y en a, dans l'univers entier. Ce doit être une affaire très coûteuse.

L'hon. M. LAMBERT: Avez-vous jamais entendu parler de l'U.N.E.S.C.O.?

L'hon. M. REID: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: C'est le même cas.

L'hon. M. REID: C'est un pur gaspillage d'argent, comme je l'ai fait observer dans un discours.

L'hon. M. HAIG: Si une lettre du président nous apporte le renseignement demandé, nous pourrions examiner chaque ministère séparément. Il reste seulement une autre chose. J'admets en général ce qu'a dit l'honorable sénateur Isnor, mais je veux soulever une petite objection. En voyageant par chemin de fer entre Ottawa et Winnipeg, je vois des centaines de membres du personnel de l'Armée qui se rendent d'un endroit à un autre, et je me demande précisément s'il est nécessaire de déplacer tant d'hommes. Très peu d'entre eux sont des officiers. Je n'ai aucune objection à un cas comme celui-ci: il est possible qu'un officier, peut-être un major, qui a été affecté à un quartier-général, peut-être à Montréal, à Québec, à Halifax ou à quelque endroit en Ontario, pendant trois ou quatre ans, soit envoyé dans un autre district, disons à Winnipeg ou Vancouver, en vue de lui faire acquérir de l'expérience dans diverses parties du pays. J'admets tout à fait cet état de choses, mais je désirerais que quelqu'un nous dise, lorsqu'on répondra à la question de l'honorable sénateur Isnor, pourquoi il nous faut déplacer tant d'hommes. L'autre jour, en descendant du train, j'ai aperçu au moins quarante membres du personnel de l'Armée, dont aucun officier. Je leur ai demandé où ils se rendaient, et il semble qu'ils étaient transférés au camp X, au Manitoba, au camp Z, quelque part ailleurs. On peut difficilement prendre le train ou y circuler, à cause du nombre de membres du personnel de l'Armée qui s'y trouvent.

L'hon. M. REID: Tout cela est bel et bon de soulever ces faits, mais, à mon avis, l'Armée, la Marine et l'Aviation n'en font qu'à leur tête. L'autre jour, elles ont défilé la Chambre des communes, je crois, en ne fournissant pas certains documents. Je désirerais obtenir les renseignements, mais je doute que nous puissions les obtenir, pas de la Défense nationale.

L'hon. M. BURCHILL: A titre de membre du sous-comité directeur du Comité des finances, je suis plutôt perplexe, ce matin. Mon bon ami qui est à ma droite (l'hon. M. Haig) nous a mis sur nos gardes, à chaque séance du sous-comité, en disant que le Comité sénatorial des finances doit se garder avant tout de tourner à l'expédition de pêche et mettre le cap sur un objectif un peu plus élevé. Or, je vous demande, monsieur le président, si la séance de ce matin n'est pas devenue la plus belle expédition de pêche jamais vue? Mon honorable ami en a été l'un des dirigeants jusqu'ici. La discussion a été très intéressante et nous l'avons tous goûtée, mais si nous devons continuer dans cette voie, nous devons donner une toute autre orientation au travail du Comité, car jusqu'ici nous ne sommes arrivés qu'au poste n° 5. Si les autres postes prennent autant de temps que les cinq que nous avons étudiés, et s'ils soulèvent autant de questions, nous perdrons absolument de vue notre principal objectif. Nous n'aboutirons à rien. Je m'étonne que M. Bryce ait pu nous fournir autant de renseignements jusqu'ici, mais, après tout, il ne s'occupe que d'une sphère d'activité de la nation. A mon avis, toutes ou la plupart des questions qui ont été posées ce matin devraient être adressées aux divers ministères intéressés, car les fonctionnaires de ces ministères sont, beaucoup plus que M. Bryce, au courant des présents sujets. Je veux simplement savoir si ce que nous faisons ce matin est bien ce que le sous-comité directeur veut que nous fassions. Si tel est le cas, nous devons modifier complètement notre programme, car, monsieur le président, vous avez laissé entendre que c'est le dernier matin que nous pourrions interroger M. Bryce.

L'hon. M. HAIG: Non.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, vous avez laissé entendre, à la réunion du sous-comité directeur, que vous désiriez en finir avec le témoignage de M. Bryce aujourd'hui.

L'hon. M. LAMBERT: C'est exact.

L'hon. M. ASELTINE: Il était optimiste.

Le PRÉSIDENT: Ce qui m'inquiète, c'est que, de toute évidence, si nous entrons dans trop de détails, nous ne réussirons jamais à terminer la présente enquête selon les lignes qui ont été tracées. Nous pouvons repasser tous ces postes, dont la valeur principale réside dans les comparaisons qu'ils permettent de faire, et obtenir de M. Bryce des renseignements à leur sujet, mais il vaudrait beaucoup mieux prendre un, deux ou trois exemples et les examiner, si nous devons continuer comme nous le faisons.

L'hon. M. EULER: Ma foi, c'est aller à la pêche, n'est-ce pas? C'est une expédition de pêche.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Si je puis m'exprimer ainsi, je préférerais employer un autre terme, "une recherche de filons". Cette opération consiste à effectuer des forages d'essai afin de voir si une nappe de pétrole coule à un certain endroit et découvrir si le jet est continu ou s'il existe une strate géologique productive. L'honorable sénateur Burchill a parfaitement raison lorsqu'il parle de l'objectif général du sous-comité directeur. Il aurait pu ajouter que son véritable objectif général est de charger le Comité des finances de trouver l'effet des dépenses du Gouvernement sur la fiscalité, et non sur l'inflation, car l'inflation ne soulève pas, au cours de la présente année, le même problème que l'an dernier. Or, s'il faut s'occuper des effets de la fiscalité, je soutiens qu'afin d'atteindre cet objectif nous devons exécuter des sondages çà et là en vue d'obtenir les faits sur lesquels nous pourrions fonder notre rapport final. Il me semble que lorsque vous en venez à considérer les répercussions des dépenses de l'État sur la fiscalité, vous devez vous efforcer de choisir les postes importants tels que la Défense nationale, les Affaires extérieures, l'Agriculture, la Santé

et le Bien-être. Si des sondages peuvent être pratiqués dans ces ministères, vous obtiendrez un échantillon de preuve sur laquelle baser votre appréciation de la fiscalité. C'est seulement en ayant cette pensée à l'esprit que je pourrais justifier ce qu'a dit l'honorable sénateur Burchill.

Le PRÉSIDENT: Le désir du Comité serait-il exaucé si le sous-comité directeur prenait en considération la question que l'honorable sénateur Euler a très clairement expliquée dans ses remarques?

QUELQUES VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité pourrait revenir avec une recommandation et, si nous agissons ainsi, nous pourrions reprendre nos délibérations au point où nous en étions relativement aux présents postes. Est-ce que cela vous va?

L'hon. M. HAIG: Il y a un point à élucider dans toute l'affaire. Prenez n'importe quel autre poste tel que "transport et dépenses". Nous ne pouvons rien dire à ce sujet; nous ne pouvons dire si ces dépenses sont élevées ou non. La seule façon de le faire, c'est d'étudier le poste en particulier. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une expédition de pêche ou d'une recherche de filons ou autre chose. Ni le gouvernement ni aucun ministre, je crois, ne prisent outre mesure toutes ces réunions. Si nous pouvons démontrer que ces réunions ont coûté beaucoup d'argent et qu'on ferait tout aussi bien de s'en passer, nous pourrions, je crois, apporter une réelle contribution à la réduction des dépenses. Nous pourrions parler de films, d'édifices ou de dépenses de bureau, mais, quant à moi, je n'en parle pas. A l'instar de l'honorable sénateur d'Halifax, je veux simplement connaître les dépenses globales et examiner des questions là où il existe une possibilité que la chose ne relève pas de la politique du gouvernement, mais constitue un simple imprévu. Si nous adoptons un point de vue aussi étroit que celui de l'honorable sénateur Burchill, ma foi, mon utilité au sein du Comité a pris fin. Je ne puis rien apporter aux délibérations, si vous ne me permettez pas de faire enquête sur certaines choses pour savoir si elles ont quelque relation avec la politique du gouvernement et si on peut les empêcher de se produire. A mon sens, l'honorable sénateur Isnor ne tente pas d'attaquer la politique du gouvernement.

L'hon. M. BURCHILL: Je crois que l'honorable sénateur Haig a mal compris ce que j'ai dit. Je parle de l'objectif du Comité, de celui que nous avons en vue au début. Ce matin, nous nous écartons du principal objectif.

Le PRÉSIDENT: Nous prendrons la présente question en considération à la prochaine réunion du sous-comité directeur dont fonction est de tâcher de maintenir la présente enquête dans le cadre qui lui est assigné. Cela étant dit, passons à l'article suivant, le n° 6, "Transport: petite vitesse, messageries et camionnage". En 1949-1950, le montant a été de \$2,097,000, et en 1952-1953, il est de \$2,596,000, soit une différence de \$500,000 environ en quatre ans. Qu'avez-vous à dire à ce sujet, monsieur Bryce?

M. BRYCE: Ma foi, monsieur, cette augmentation particulière au cours de la période de quatre ans est due, dans une large mesure, à l'augmentation dans le taux du coût des livraisons. Les opérations dont il est ici question consistent, par exemple, dans la livraison du courrier entre les bureaux de poste et divers autres bureaux, le transport du matériel et des fournitures de nos divers dépôts, d'une espèce ou d'une autre, à des endroits où ils doivent servir, et le reste. Le présent chiffre ne comprend pas le coût de livraison au premier acheteur d'une chose que le gouvernement achète.

L'hon. M. ISNOR: Que voulez-vous dire par là?

M. BRYCE: Nous avons ici un poste pour matériel et fournitures achetés. Les montants indiqués sont censés représenter le coût du matériel et des fournitures livrés à nos entrepôts ou bureaux ou à tout endroit où nous les recevons.

Les postes qui figurent sous la rubrique "Petite vitesse, messageries et camionnage" sont les montants que nous versons pour le transport de choses que nous possédons déjà, pour le transport du courrier, et le reste.

L'hon. M. ISNOR: En d'autres termes, si vous achetez une chose à un certain prix et qu'elle est livrée à 150 milles, disons, par camion, vous n'incluez pas le coût du camionnage sous cette rubrique.

M. BRYCE: Si nous achetons une chose qui doit être livrée par un voiturier public, nous demandons au ministère intéressé, lorsqu'il inscrira le poste pour matériel et approvisionnement, d'y inclure les frais de livraison par petite vitesse ou messageries, selon le cas. Les présents montants inscrits à ce chapitre sont des dépenses afférentes à des choses que nous possédons déjà et que nous devons transporter quelque part. Ils comprennent aussi le mouvement du courrier, comme je l'ai déjà mentionné. Par exemple, notre ministère, celui des Finances, loue un service de camionnage pour ramasser notre courrier au bureau de poste tous les matins et nous le livrer. Les frais de ce camionnage figureraient dans le présent poste.

L'hon. M. ISNOR: L'article n° 5 se rapporte aux frais de déplacement et de déménagement, et le n° 6 a trait à la petite vitesse, aux messageries et au camionnage. Or, je crois savoir que la pratique d'inclure dans le prix d'achat de matériel les frais de camionnage, comme vous le faites, d'après vous, est contraire aux meilleures méthodes d'affaires. Je ne comprends pas pourquoi vous avez ici une rubrique distincte, si vous incluez les frais de camionnage dans le coût des marchandises que vous achetez. Les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu n'approuveraient pas du tout votre méthode, je crois.

M. BRYCE: J'admets que la question de savoir si les frais de petite vitesse sur les marchandises que nous achetons doivent figurer sous la rubrique du fret ou sous la rubrique des marchandises achetées est discutable. Nous avons découvert qu'il y avait eu des changements inexplicables entre le coût de marchandises en particulier, selon qu'elles étaient achetées, y compris le fret ou non. En conséquence, afin de pouvoir comparer les chiffres d'année en année, nous avons décidé, peu importe qu'un article en particulier fût acheté f. à b. ou c. i. f., d'inclure tout le fret sur nos livraisons initiales dans le coût du matériel et des approvisionnements. Il est vrai que nous pourrions déduire le fret et les frais de messageries et de camionnage et les inclure dans le présent poste, mais cela nécessiterait beaucoup plus de comptabilité. Une bonne quantité de notre matériel est achetée sur une base de livraison et si nous adoptions cette pratique, nous serions obligés d'examiner la facture dans chaque cas pour nous assurer du montant du fret.

L'hon. M. ISNOR: Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais je crois que c'est une pauvre méthode. Je me rappelle que les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu ont déjà dit, dans un certain cas, que les messageries, le camionnage et la petite vitesse et le reste représentaient de $\frac{3}{4}$ p. 100 du revenu brut. Ce pourcentage a graduellement monté de $\frac{3}{4}$ p. 100 à, disons, $1\frac{1}{2}$ p. 100, selon le genre d'affaires. Ce que je veux faire ressortir, c'est que personne ne peut se présenter ici pour dire que vous dépassez la mesure dans vos frais de déplacement ou de camionnage, qu'ils sont trop élevés, parce qu'une forte proportion de ces frais est comprise dans le poste du matériel et des approvisionnements achetés. N'est-ce pas le cas?

M. BRYCE: Tel est le cas, monsieur, je l'admets volontiers. Dans le poste du matériel acheté, le coût de livraison constitue un élément important.

L'hon. M. HAIG: Je remarque qu'en 1939 le montant sous la présente rubrique était de moins de \$500,000 tandis que le crédit pour la présente année est d'un peu plus de \$2 $\frac{1}{2}$ millions. Les affaires du pays n'ont pas augmenté dans cette proportion, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Je n'ai certainement pas besoin de dire au Comité que les taux de transport et de messageries ont un peu augmenté.

L'hon. M. HAIG: Ils ont augmenté de 70 p. 100 seulement.avons, par exemple, des stations météorologiques disséminées dans le Nord et

M. BRYCE: Ce fut l'un des facteurs de l'augmentation. Puis, évidemment, les rouages de l'État sont beaucoup plus vastes et beaucoup plus étendus. Nous avons, par exemple, des stations météorologiques disséminées dans le Nord et notre programme de levés topographiques est beaucoup plus chargé, ce qui nécessite le transport de fournitures sur de longues distances. L'expansion des rouages de l'État dans tout le pays contribue beaucoup à la présente augmentation.

Le PRÉSIDENT: Bien qu'il s'agisse d'une sensible augmentation, je ne crois pas après tout qu'elle exige de commentaires particuliers. Il me semble que les explications fournies par M. Bryce expliquent assez bien l'augmentation.

L'hon. M. REID: L'augmentation de 7 millions, qui apparaît au bas de la colonne 6 sur la grande feuille, au sommaire des articles ordinaires de dépense et des catégories spéciales, défraierait le coût d'expédition d'une très forte quantité de marchandises à travers le pays?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. REID: Les wagons et les camions circulent sous le régime de règlements de la défense, et les avions également. La présente augmentation de 7 millions représente une très forte majoration dans les frais de transport du matériel.

M. BRYCE: Le ministère de la Défense nationale possède d'immenses dépôts où il garde ses divers approvisionnements et son équipement et lorsqu'un des articles est expédié des dépôts aux unités, le ministère doit acquitter les frais de transport par petite vitesse et messageries.

L'hon. M. ISNOR: C'est une question de politique ministérielle, je suppose, mais si l'industrie était plus disséminée, particulièrement dans les provinces Maritimes, il se pratiquerait une grande économie dans les frais de distribution.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous passer à l'article 7, affranchissement?

L'hon. M. REID: En examinant la présente grande feuille, le sommaire des articles ordinaires de dépense, vous voyez qu'il n'y a pas d'article de dépense sous la rubrique des frais de port dans le cas de cinq départements ou services, y compris le ministère des Postes lui-même. Sans aucun doute, ces départements se servent des postes. Le ministère des Postes, par exemple, fait beaucoup de correspondance. Sous quel chef de dépense l'affranchissement se cache-t-il?

M. BRYCE: Il y a un ou deux points que je devrais peut-être faire ressortir en réponse à votre question, monsieur. Le premier est un point purement technique. En vue de présenter le tableau des dépenses de l'Office du film et de la Société Radio-Canada, nous avons classé ces dépenses, quelle qu'en fût la nature, sous la rubrique "Films, étalage, annonce et autre publicité documentaire". C'est pourquoi les frais de port ne figurent pas en pareil cas, car autrement il y aurait double calcul. La deuxième raison, monsieur, c'est que le gouvernement a décidé, il y a un an ou à peu près, de ne pas exiger des ministères, pour le moment du moins, le paiement de frais de port pour le courrier ordinaire. Le Comité, je crois, a exprimé une opinion à ce sujet à un stade de ses délibérations et le ministre des Finances, il me semble, a exprimé un avis là-dessus il y a plusieurs années, dans le budget. Nous avons étudié la question de savoir si la franchise postale accordée aux ministères ne devrait pas être supprimée, mais le gouvernement a considéré l'affaire et a décidé de ne pas leur enlever ce privilège à présent. Les dépenses d'affranchissement indiquées ici s'appliquent aux frais de port, aux endroits situés en dehors

d'Ottawa où la franchise postale n'existe pas et aux frais de port d'une nature spéciale telles que la poste aérienne, la livraison spéciale, la poste recommandée et des choses de cette nature. Ainsi que vous le remarquerez, de beaucoup le plus gros poste est réservé à des ministères tels que les Finances et le Revenu national. Les Finances doivent envoyer par la poste tous les chèques des allocations familiales et ils sont mis à la poste en dehors d'Ottawa. Par conséquent, le ministère doit payer l'affranchissement. Le Revenu national envoie par la poste ses divers avis concernant l'impôt sur le revenu et les avis connexes, de ses bureaux situés en dehors d'Ottawa. Tous les ministères, sauf les Postes, doivent payer les frais de port, et le ministère des Postes ne doit mettre aucune sorte de frais de port à son compte.

L'hon. M. REID: Cet affranchissement doit coûter très cher, et nous n'en connaissons rien.

M. BRYCE: Je n'y ai jamais songé auparavant, mais les Postes n'utilisent jamais ces services qu'ils annoncent.

L'hon. M. BOUFFARD: Vous avez aussi d'autres compagnies de la Couronne, et la Commission des ports nationaux doit se servir de timbres en dehors d'Ottawa.

M. BRYCE: Les chiffres de la Commission des ports dans les crédits ne représentent pas les frais d'exploitation de cet organisme. Elle comble ces frais à même ses revenus d'exploitation. Vous remarquerez que les seuls crédits inscrits ici pour la Commission des ports figurent sous la rubrique "construction" et il y en a peut-être pour du matériel; ce sont des immobilisations et l'affranchissement figurerait parmi les frais d'exploitation.

L'hon. M. BOUFFARD: Et en ce qui concerne l'Office national du film?

M. BRYCE: La raison pour laquelle il n'y a rien relativement à l'Office national du film a été expliquée l'an dernier, je crois. Dans le cas de la Société Radio-Canada et de l'Office national du film, la question a été de savoir s'ils devaient figurer sous la rubrique des films, étalages et radiodiffusion ou sous les différentes autres rubriques telles que celles des traitements et le reste. Le Conseil du Trésor en est venu à la conclusion qu'il valait mieux les indiquer sous la rubrique des films, étalages et publicité. Il n'a donc été aucunement question d'essayer de cacher de quelque façon que ce fût l'importance des dépenses sous ce rapport. Deuxièmement, dans le cas de l'Office du film au moins, la méthode de comptabilité est établie sur une base de comptabilité de prix coûtants aux fins d'imputer les frais aux divers ministères qui font tourner des films ou à leurs propres comptes pour la production de films.

L'hon. M. BOUFFARD: Y compris les Postes?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Et s'ils allaient suivre la méthode de comptabilité qui a été présentée ici, il leur en coûterait un autre \$10,000 ou \$15,000. Le Conseil du Trésor a décidé qu'il ne valait pas la peine de dépenser cette somme supplémentaire pour les obliger à rendre compte de cette façon.

Le PRÉSIDENT: A ce sujet, le Comité se rappellera qu'il y a deux ans nous avons recommandé que tous les ministères portent l'affranchissement à leur budget et payent les frais de port ordinaires sur les communications et les publications qu'ils envoient. Cette recommandation n'a pas été adoptée. Personnellement, je crois que ce serait l'une des plus belles réformes que nous pourrions obtenir. D'abord, cette réforme enrayerait l'immense flot de matière qui envahit le bureau de tous les membres jour après jour et qui prend directement la voie du panier. Si les ministères étaient obligés de porter l'affranchissement à leur budget, on verrait disparaître, je crois, toute la publicité qui se poursuit à un rythme effarant. On pourrait citer d'innombrables exemples de cet état de choses. Dans presque tous les ministères, on a donné de l'expansion à des bureaux de publicité dont la principale fonction est de mettre le

public au courant des gloires de ces ministères en particulier. Je crois franchement que cette publicité est en grande partie absolument inutile, et un moyen efficace de l'enrayer serait de dire à ces ministères que s'ils désirent expédier toute cette matière ils devront acquitter l'affranchissement et l'inscrire à leur budget.

L'hon. M. HAWKINS: La présente question a-t-elle quelque rapport avec celle que nous discutons? Nous n'en sommes qu'au n° 7, et nous n'avons pas fini de l'étudier. Si nous devons repasser tous les articles, faisons-le sans prendre de tangentes.

L'hon. M. LAMBERT: Le service téléphonique est l'article suivant.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes intéressé au poste suivant, le service téléphonique?

L'hon. M. HAWKINS: Je ne sais pas où nous en sommes.

L'hon. M. HAIG: Nous venons de terminer l'étude de l'affranchissement.

Le PRÉSIDENT: Nous aborderons donc le n° 8, "Service téléphonique, télégraphique et autres services de communications", qui ont accusé une augmentation de plus de \$600,000, l'an dernier.

L'hon. M. HAIG: Je suppose que l'augmentation est surtout attribuable à la hausse des taux de téléphone?

M. BRYCE: C'est la principale réponse.

L'hon. M. BURCHILL: Et ils montent encore.

Le PRÉSIDENT: Il y a quatorze ans, nous avons dépensé \$689,000 et en 1952-1953 nous inscrivons au budget 5 millions de plus.

L'hon. M. REID: Encore là, le crédit du ministère de la Défense est aussi élevé que le chiffre global de tous les autres ministères du gouvernement, mais je sais que personne ne peut arrêter les militaires; ils n'en font qu'à leur tête.

Le PRÉSIDENT: Qu'auriez-vous à dire quant à ce poste, M. Bryce?

M. BRYCE: Relativement à la Défense ou à d'autres ministères?

Le PRÉSIDENT: Non, c'est un poste concernant les civils.

M. BRYCE: Relatif à l'administration civile.

Le PRÉSIDENT: Tous ces crédits sont pour l'administration civile; nous n'étudions pas les crédits de la Défense présentement.

M. BRYCE: Ce crédit a trait à la fourniture du service téléphonique aux ministères à Ottawa. Le ministère des Finances assume tous les frais de téléphone à Ottawa, et c'est pourquoi le poste des Finances est si considérable ici. Nous fournissons le principal tableau de distribution, comme vous le savez.

Le PRÉSIDENT: J'examinais le crédit global aux fins civiles selon les articles courant de dépense et les catégories spéciales, où nous trouvons un poste de \$5,639,000 aux fins du service téléphonique, télégraphique et autres services de communications, soit une augmentation de plus de \$600,000 sur l'an dernier.

L'hon. M. REID: Le ministère des Transports prend à lui seul au moins la moitié, sinon plus, du montant alloué à tous les autres ministères réunis. Voilà une dépense extraordinaire, il me semble.

M. BRYCE: Ce poste peut s'expliquer sans trop de détours. L'aviation civile et son service météorologique possède d'immenses lignes terrestres et de télétypes pour la réception et la transmission de toutes les données météorologiques. Ces services prennent même de l'expansion actuellement et se proposent de transmettre des reproductions de cartes météorologiques de façon à ce que ces cartes puissent être produites en un endroit central et expédiées aux différents bureaux. Ce changement accroîtra les dépenses sous la rubrique du téléphone et du télégraphe, mais opérera une réduction au chapitre des traitements des météorologistes, car on n'aura pas besoin d'un personnel aussi

nombreux pour accomplir le travail. Je donne cet exemple pour montrer que nous devons encourir de lourdes dépenses dans ce domaine au fur et à mesure que nous satisfaisons les exigences techniques.

L'aviation civile doit diriger les mouvements des avions, et le reste, aux fins civiles, indépendamment des fins militaires; elle possède des réseaux entiers de télétypes. C'est pourquoi le présent poste est si élevé par rapport au montant total. Quant à l'usage du téléphone et du télégraphe, c'est un domaine qui relève directement de moi au ministère des Finances, en ce qui concerne Ottawa, et nous avons un personnel qui fait enquête sur les besoins en matière de téléphone. Nos comptes de téléphone ont pu augmenter, mais nous sommes d'avis que nous avons amélioré et accentué le travail du gouvernement en fournissant le service du téléphone aux divers bureaux de l'État.

Le PRÉSIDENT: Cette explication semble acceptable, mais, sous la rubrique des Finances, vous avez un poste de presque \$800,000 sur le total d'à peu près 5 millions de dollars.

M. BRYCE: Ce crédit englobe le coût du réseau téléphonique pour tous les ministères, le Parlement et tout le monde ici. Nous possédons un grand tableau de distribution à la Compagnie de Téléphone Bell et nous acquittons tous les comptes de téléphone. Nous ne payons pas les communications interurbaines, qui sont facturées par les ministères. Nous exploitons, par exemple, des lignes privées vers Toronto et Montréal, et j'ai justement sur mon pupitre un mémoire sur la question de savoir si nous devons continuer ou non de les porter au compte des ministères. Je pourrai me dispenser de quelques membres du personnel si nous soldons le coût de ces lignes privées vers Toronto et Montréal, mais les ministères n'auront pas à payer la note. Voilà exactement le genre de problème que vous rencontrez: vaut-il mieux distribuer entre les ministères les frais d'appel à Montréal et à Toronto ou vaut-il mieux épargner des frais de personnel en ne le faisant pas?

L'hon. M. HAIG: Nous nous en remettons à vous.

L'hon. M. REID: Je ne suis pas du tout envieux, mais du temps que j'étais membre du Parlement à l'autre endroit, nous ne pouvions jamais obtenir deux appareils de téléphone dans un bureau, un pour chaque député; mais aujourd'hui, lorsque j'entre dans des bureaux, on trouve presque sans exception deux appareils. Comme je l'ai dit, je ne suis pas envieux, mais je serais curieux de savoir comment la règle a été abolie, et par qui. Ils sont assis à leurs fauteuils dans un luxueux décor, aujourd'hui, avec un appareil sur chaque pupitre, dans le même bureau.

M. BRYCE: Le Conseil du Trésor a consenti à fournir des appareils individuels. Cela fait partie des mœurs du siècle. Les gens s'attendent maintenant à être pourvus du téléphone.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions à ce sujet? Nous abordons maintenant le n° 9, qui est fort intéressant: "Impression des rapports et autres publications des ministères". Il s'élève à \$4,368,000 pour la présente année.

L'hon. M. HAIG: Ici encore, sauf le respect que je dois à l'honorable sénateur Burchill, je crois que quelqu'un devrait venir nous parler de ces publications et rapports qui sont distribués.

L'hon. M. REID: Je ne voudrais pas épiloguer, mais nous avons atteint le moment où l'on devrait appliquer jusqu'à un certain point un frein au nombre et à la variété des publications. Je propose au président que, si nous pouvons trouver une pièce assez grande, on dépose dans cette pièce un exemplaire de tous les documents qui ont été publiés l'an dernier. Car, une fois que vous les aurez sous les yeux et que vous les aurez examinés, le Comité et le gouvernement et le pays auront une idée réelle de leur abondance. Je ne parle pas d'un ministère en particulier, mais le nombre de ces publications augmente d'année

en année, et les ministères commencent à rivaliser dans ce domaine. Vous verrez qu'un ministère publie les mêmes renseignements qu'un autre ministère. Je me demande quel bien on retire de tout cela. J'aimerais voir tous ces documents assemblés et exposés.

L'hon. M. HAIG: Si l'honorable monsieur veut bien venir à mon bureau n'importe quel jour, vers neuf heures et demie, lorsque je les jette au panier, il pourra tous les avoir.

L'hon. M. REID: Obtenons de chaque ministère un exemplaire de chaque publication; que le Comité les examine, et vous constaterez le bien-fondé de ma critique. Je ne crois pas que le gouvernement ait son mot à dire en la matière, et je veux aider le gouvernement. Un ministère apportera ses crédits et racontera au Conseil du Trésor qu'il a besoin de ces publications, mais sont-elles toutes nécessaires? Il existe des vingtaines de librairies et de maisons d'édition en ville. Je crois qu'il est temps de mettre un frein à ces abus. Je vais proposer que nous voyions les documents, et je désirerais qu'ils soient déposés par chaque ministère.

L'hon. M. HAIG: Nous épargnerions du temps, à mon avis, si nous demandions à quelqu'un de venir nous en parler. Il se peut qu'après avoir entendu l'histoire de New-Westminster nous ne désirions pas voir toute une pièce remplie de publications.

L'hon. M. KING: Un sénateur n'a-t-il pas la faculté d'écrire à un ministère pour lui dire qu'il n'a pas besoin de ses publications?

L'hon. M. REID: Mais c'est aussi notre devoir de savoir comment s'administrent les affaires du pays et, à titre de sénateur, je veux voir ce que font les ministères. Supprimer la livraison d'une publication à une seule personne n'épargnerait pas d'argent.

L'hon. M. FOGO: Il y a une distinction à faire entre les rapports exigés par la loi, et la supposée publicité qui est le produit des services de relations extérieures. Il faut établir une distinction à cet égard. Je désirerais demander à M. Bryce si l'on cherche à se renseigner sur la qualité des impressions et des publications, la sorte de papier, et le reste? Ou est-ce purement un sujet de discussion au sein des ministères?

M. BRYCE: Non, monsieur. On étudie ces divers aspects, et il est juste de dire qu'à la suite, peut-être, des délibérations du Comité depuis quelques années. le Conseil du Trésor a demandé l'an dernier que le domaine des publications fasse l'objet d'un examen plus attentif. C'est une des raisons pour lesquelles les présents chiffres sont moins élevés, bien que les frais d'impression aient augmenté considérablement. Ainsi, ces crédits prévoient moins de publications qu'il y a un an ou deux.

L'hon. M. FOGO: A un moment, il y a eu vraisemblablement rivalité entre certains ministères pour savoir lequel produirait l'opuscule le plus élégant et les plus belles photographies sur le papier le plus épais, et ainsi de suite.

M. BRYCE: Si vous voulez comparer quelques-uns des rapports publiés au cours de la présente année avec ceux qui ont été publiés l'an dernier, vous verrez, je crois, que non seulement la rivalité quant au format et autres choses semblables a été restreinte, mais que même les dimensions des publications sont maintenant réduites sensiblement dans plusieurs cas.

L'hon. M. HAIG: Cette règle s'applique-t-elle au bulletin intitulé "Commerce"?

M. BRYCE: Je le regrette, je ne puis vous dire si "Commerce Extérieur"...

L'hon. M. HAIG: Elle ne s'applique pas, parce qu'on se sert du plus beau papier qu'on puisse trouver.

L'hon. M. FOGO: Ce que vous dites a-t-il produit à votre connaissance quelque effet sur les frais encourus?

M. BRYCE: Oh! oui. Nous épargnons de très fortes sommes d'argent du côté technique de l'impression. L'imprimeur de la Reine y a beaucoup contribué, je crois, en réduisant, par divers moyens techniques, les frais d'impression. A mon avis, on sait très bien que les frais d'impression des formules du recensement ont maintenant été sensiblement réduits par l'emploi d'imprimés en offset et de méthodes de même nature. Ainsi, je crois que depuis quelques années on a accompli de grands progrès, d'une part du côté technique en réduisant les frais d'impression, puis en réduisant le nombre et le format des publications. Je ne prétends pas que du point de vue du ministère des Finances, la tâche soit terminée, elle ne l'est pas, mais voilà, je crois, un domaine où nous pouvons constater un progrès et, à mon avis, si les documents auxquels l'honorable M. Reid a fait allusion étaient rassemblés, comme il l'a proposé, et comparés, le progrès serait visible.

L'hon. M. LAMBERT: Sous le n° 9, je remarque que le poste de \$2,485,000, \$2,486,000 approximativement, est en sus des \$4,368,000 que nous étudions encore sous ce poste. Que représente surtout ce crédit de la Défense?

M. BRYCE: Le ministère publie une énorme quantité de manuels d'entraînement et d'ouvrages de même nature.

L'hon. M. LAMBERT: Ce serait le principal article de dépense?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. VIEN: Pouvons-nous obtenir une liste des publications qui ont été supprimées depuis cinq ans, disons, depuis le 1^{er} janvier 1947, et une liste des nouvelles publications qui ont paru depuis? Pourrions-nous obtenir ce renseignement relativement à tous les ministères?

M. BRYCE: Oui. Nous pouvons préparer une liste, mais je désirerais vous demander si vous voulez parler des publications périodiques seulement?

L'hon. M. VIEN: De tous les genres de publications de tous les ministères de l'État. Quelles sont les publications de n'importe quel ministère de l'État qui ont été supprimées depuis, disons, 1947, ou 1945, si vous le désirez, et quelles sont les publications actuellement publiées, mais qui ne l'étaient pas le 1^{er} avril 1945?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous parler des publications non exigées par la loi?

L'hon. M. VIEN: Oui, des publications non exigées par la loi.

L'hon. M. HAIG: Je crois que l'honorable sénateur Fogo a soulevé la question lorsqu'il a mentionné les publications que la loi oblige le gouvernement à imprimer.

L'hon. M. VIEN: Je suis d'accord avec l'honorable sénateur Fogo lorsqu'il dit que nous ne pouvons rien faire à l'égard des publications exigées par la loi.

L'hon. M. DUPUIS: Relativement aux publications exigées par la loi, le tirage pourrait en être réduit. Elles sont expédiées par millions d'exemplaires dans tout le pays, et elles sont jetées au panier. Cela devient très dispendieux.

L'hon. M. HAIG: M. Bryce pourrait-il faire une liste distincte?

M. BRYCE: Des numéros?

L'hon. M. HAIG: Des publications exigées par la loi qu'on imprime?

M. BYCE: Pour tirer au clair un aspect de la question de l'honorable sénateur Vien, la difficulté que j'éprouve se rapporte aux publications qui paraissent seulement une fois. Je songe à des publications telles que le rapport Gréber. Considérez-vous cette publication comme l'une de celles qui doit être comprise dans la liste?

L'hon. M. VIEN: Je laisserais de côté toutes les publications exigées par la loi; quant à toutes les autres publications d'un ministère, qu'elles consistent en un seul numéro ou en publications hebdomadaires ou mensuelles, je désirerais obtenir une liste de ces publications qui ont paru depuis le 1^{er} avril 1950.

M. BRYCE: Au cours des deux dernières années et de l'année courante?

L'hon. M. VIEN: Oui.

L'hon. M. ASELTINE: Pourriez-vous y inclure le nombre d'exemplaires imprimés à la fois en anglais et en français pour être distribués?

M. BRYCE: Je le crois. La compilation de toutes ces publications prendra peut-être quelques semaines.

L'hon. M. HAIG: C'est parfait. Pourriez-vous nous fournir séparément le tirage des publications exigées par la loi?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous l'intention, monsieur le sénateur Vien, d'inclure dans votre demande des publications telles que le rapport Massey?

L'hon. M. VIEN: Oui.

L'hon. M. ISNOR: A moins de l'indiquer séparément, la liste peut très facilement induire le public en erreur. Le public verra un très fort montant au chapitre des publications et, sans tenir compte d'un très important rapport comme le rapport Massey, il en gardera une fausse impression.

L'hon. M. VIEN: Des rapports des commissions royales faisons une catégorie distincte.

M. BRYCE: Nous ferons cela, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant est le n^o 10: "Films, étalages, annonces et autres formes de publicité". Le total est de \$7,347,000, un peu plus que l'an dernier, \$200,000 peut-être.

L'hon. M. HAIG: Je suis informé qu'ils accomplissent une meilleure besogne.

L'hon. M. LAMBERT: Tout d'abord, quels revenus retire ce service pour compenser les dépenses?

M. BRYCE: Les revenus de l'Office du film?

L'hon. M. LAMBERT: Oui.

M. BRYCE: Le film "*The Royal Journey*" rapporte des revenus assez considérables, et je ne suis pas certain que les présents chiffres en donnent une idée exacte. Ce film a rapporté beaucoup plus d'argent que sa production ne nous en a coûté. A la page 316 du Budget des dépenses, vous verrez quelques chiffres (je dois avouer que j'ai un peu de difficulté à les comprendre) au chapitre des revenus au cours de la présente année financière, 1951-1952. Le total net est de \$25,000, soit un chiffre brut de \$100,000 dont on a déduit \$75,000. La majeure partie de cette dépense de \$75,000 sert, je crois, à rembourser certaines dépenses relativement à des reproductions.

L'hon. M. LAMBERT: C'est le coût de production des films?

M. BRYCE: Non pas tant le coût des productions originales, mais le coût des reproductions. Par exemple, il a fallu faire des centaines et des centaines de reproductions du film "*Royal Journey*". Je puis dire qu'à tout prendre M. Irwin prend une foule de mesures afin d'accroître les revenus que l'Office national du film peut retirer de ses diverses initiatives.

L'hon. M. BARBOUR: Je crois que c'est le premier poste qui est moins élevé que l'an dernier. Il est de \$72,000 soit \$73,000 de moins que l'an dernier.

L'hon. M. HAIG: Non, il est plus élevé que l'an dernier.

L'hon. M. BARBOUR: Je veux parler du montant global de tous les montants sous le n^o 10.

L'hon. M. HAIG: Le n^o 10, à l'exclusion de la Défense, est plus élevé.

M. BRYCE: Celui de la Défense est moins élevé.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, relativement aux films, l'Office du film rend beaucoup de services, je crois, au ministère des Affaires extérieures à l'étranger, et peut-être au pays aussi. Le ministère des Affaires extérieures assume-t-il les dépenses à cette fin ou retombent-elles sur l'Office du film?

M. BRYCE: Non, monsieur le sénateur, les dépenses qu'entraîne la distribution des films de l'Office du film à l'étranger sont portées au budget de l'Office et figurent à la page 316 du Budget des dépenses. Par exemple, le coût de la distribution internationale de ses films pour la prochaine année est de \$177,000.

L'hon. M. LAMBERT: L'Office du film assume cette dépense, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui. Il y a un programme de l'Office du film, qu'on appelle son programme international et qui coûte \$300,000.

L'hon. M. LAMBERT: C'est là que je veux en venir. L'Office du film, à mon sens, rend service aux autres ministères et il ne serait pas juste de lui imputer les dépenses de ces ministères. S'il existe quelque responsabilité relativement à ces chiffres, elle devrait être imputée aux ministères qui commandent les films.

L'hon. M. DUPUIS: Oui. Relativement à la question de l'honorable sénateur Lambert, je désirerais savoir ce que l'Office national du film fait pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La dépense est-elle mise au compte de ce ministère ou non?

L'hon. M. LAMBERT: Le cas serait le même qu'avec les Affaires extérieures.

L'hon. M. FOGO: Ne faudrait-il pas répondre que la dépense est mise au compte du ministère et que l'Office du film est rémunéré pour services rendus?

M. BRYCE: Si un ministère commande un film et qu'il est produit principalement pour ce ministère, ce dernier le paiera et la dépense est portée à son budget.

L'hon. M. FOGO: Serait-il exact de dire qu'une partie des dépenses sous le n° 10, dans la mesure où elles se rapportent à l'Office du film, peuvent être recouvrées par l'Office du film?

M. BRYCE: Non, monsieur, les films que d'autres ministères payent sont compris dans leurs budgets et non dans le budget de l'Office du film.

L'hon. M. REID: L'article n° 10 ne nous présente pas un tableau fidèle.

M. BRYCE: Nous nous y efforçons, car si, par exemple, la Citoyenneté paye un film, il figure à son budget et non à celui de l'Office du film.

L'hon. M. REID: Non, mais en regardant le présent poste on serait porté à croire que l'Office du film a dépensé ce montant d'argent qui figure au n° 10 pour des films, mais vous devez vous reporter au budget pour trouver que le montant est mis au compte des autres ministères.

M. BRYCE: Ce qui apparaît ici est seulement ce que l'Office du film débourse à même ses crédits. Il peut dépenser d'autres montants alloués à d'autres ministères, en vue de produire des films.

L'hon. M. REID: Pourrions-nous avoir un aperçu de ce que les autres ministères dépensent pour des films?

M. BRYCE: Nous devons fournir un sommaire de ce que les autres ministères dépensent pour des films.

L'hon. M. REID: Je crois qu'il serait intéressant de le savoir.

L'hon. M. LAMBERT: Le point que vous avez soulevé au sujet du programme international de films est intéressant. Le coût de ce programme est-il entièrement compris dans les crédits de l'Office du film ou dans les crédits du ministère des Affaires extérieures? Il y a là quelque confusion, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Si j'ai bonne mémoire, le ministère des Affaires extérieures ne produit pas de films pour distribution à l'étranger, et il ne paye pas non plus les frais de distribution des films canadiens à l'étranger. L'Office du film a

maintenant entrepris l'exécution du présent programme qui est décrit dans son budget comme son programme international.

L'hon. M. LAMBERT: C'est un service du ministère des Affaires extérieures?

M. BRYCE: Ma foi, il est conçu généralement pour des fins internationales, si l'on peut s'exprimer ainsi.

L'hon. M. LAMBERT: C'est un organe dont se sert le ministère?

M. BRYCE: Oui. Ce service est de la même catégorie que le service international de la Société Radio-Canada qui est porté au budget de la société.

L'hon. M. REID: Quels sont les directeurs de l'Office du film?

M. BRYCE: Je suppose que vous voulez parler de leurs titres, monsieur. Il y a le commissaire des films, le secrétaire de l'Office, et le reste. Je ne sais pas au juste quels sont ceux qui sont compris dans la classification, mais ce seraient les principaux fonctionnaires du bureau central.

L'hon. M. REID: L'Office du film est-il le seul organisme d'État qui indique dans les crédits ses revenus aussi bien que ses dépenses?

M. BRYCE: Nous nous efforçons de le faire dans tous les cas, par suite d'une recommandation du présent Comité et d'un autre comité.

L'hon. M. BOUFFARD: Faites-vous de même pour la Société Radio-Canada?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je remarque un crédit de \$332,500 pour films, étalages, annonces et autres formes de publicité pour le ministère du Travail. C'est une augmentation de quelque \$80,000 sur l'an dernier. La *Gazette du Travail* n'y figurerait pas. Pouvez-vous nous fournir quelques lumières sur le présent crédit?

M. BRYCE: Je n'oserais prétendre être capable de donner des explications complètes là-dessus, monsieur, mais je puis peut-être vous donner un exemple. Le ministère du Travail s'occupe en partie d'encourager certaines initiatives. Par exemple, vous avez remarqué que sous la rubrique des justes salaires, conciliation, relations industrielles, il y a un crédit de \$36,000 pour films, affiches et autres genres de publicité. Si ma mémoire est bonne, ce crédit comprend le coût de films en vue d'encourager la formation de comités patronaux-ouvriers. Lorsqu'un ministère se lance dans des initiatives de ce genre, il encourt des dépenses de cette nature.

Le PRÉSIDENT: Toutes les semaines ou à peu près, il y a présentation de films dans la salle du Comité des chemins de fer des Communes. L'autre jour, j'en ai remarqué un, présenté par le ministère du Travail.

Un hon. SÉNATEUR: Les députés ont besoin de divertissements.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, j'aurais une question d'ordre général à poser à M. Bryce, une question qui découle d'une réponse qu'il a faite relativement au service téléphonique, télégraphique et autres services de communications fournis par le ministère du Transport. Le crédit pour la présente année est de \$2,665,850. Vous faites partie du Conseil du Trésor qui examine tous les crédits, monsieur Bryce?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: Lorsque le poste destiné à la télévision viendra devant vous, verrez-vous si quelque économie pourra être réalisée en fournissant les rapports météorologiques à la télévision? Le coût prévu de 40 millions pourrait peut-être être réduit considérablement.

M. BRYCE: Les projets relativement à la télévision, monsieur, sont tellement limités actuellement quant à leur sphère de rayonnement et quant au nombre de personnes susceptibles de recevoir les programmes qu'à mon avis nous ne pourrions réduire les besoins de l'aviation civile ou des services météorologiques en général en nous servant de la télévision.

L'hon. M. ISNOR: Vous parlez du présent?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: Je pense à l'avenir. En tiendrez-vous compte pour les années futures?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, relativement à ces progrès scientifiques tels que transmission de reproduction et la télévision, qui sont censés accroître l'efficacité des services de l'État, puis-je demander à M. Bryce s'il croit que les immobilisations en nouvel outillage, amorties durant une certaine période, pourront ne pas excéder les frais actuels du personnel?

M. BRYCE: Oui, monsieur. En réalité, selon mes instructions générales actuellement, je vais mettre en doute l'opportunité de certaines dépenses même là où on pourra réaliser une économie à longue échéance, parce que nous nous efforçons de maintenir nos immobilisations au-dessous même du niveau normal.

L'hon. M. LAMBERT: La désuétude de ce nouvel outillage est tellement rapide qu'on se demande si les frais annuels d'amortissement ne seront pas tellement élevés que la prétendue économie, en comparaison des frais actuels de personnel, pourra paraître fallacieuse.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, il y a une question que je voulais poser, mais elle se rapporte à un article qui est bien loin sur la liste, le n° 21. Du train dont nous allons ce matin, il se passera quelques jours avant que nous atteignions ce poste et, comme je dois me rendre au Nouveau-Brunswick, je serai peut-être obligé de demander à mon ami, l'honorable sénateur Haig, de poser la question en mon nom. La question que je veux poser est d'ordre général, et je ne sais pas si elle serait pertinente, ou si M. Bryce tiendrait à répondre. L'honorable sénateur Isnor a laissé entendre, ce matin, que la méthode de comptabilité du gouvernement pourrait peut-être être, dirais-je, modernisée ou rendue plus efficace, à la lumière des conditions actuelles, de façon que vous puissiez nous fournir une ventilation plus explicite et plus lumineuse des crédits. Un comité des divers ministères, sous la présidence d'un représentant du Conseil du Trésor, a-t-il jamais fait une enquête sur les changements qu'il serait possible d'apporter à la méthode générale de comptabilité du gouvernement?

M. BRYCE: Nous avons envisagé quelque peu dans ses grandes lignes une question de ce genre, monsieur, en élaborant la Loi concernant l'administration financière, qui a été présentée au Parlement, l'automne dernier. Certaines questions de principe ont été étudiées relativement à ce problème. Je ne crois pas qu'au cours des dernières années un comité se soit occupé des détails de nos méthodes de comptabilité.

L'hon. M. BURCHILL: Ne croyez-vous pas qu'un comité de cette sorte pourrait accomplir beaucoup de bien?

M. BRYCE: Je crois que l'idée mérite considération, mais j'hésite à en parler d'une façon trop catégorique.

L'hon. M. DUPUIS: Monsieur le président, je désire qu'il soit dit au compte rendu que j'ai fait œuvre utile au cours de la présente séance du Comité. Il est maintenant 1 heure et je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant terminé l'étude de l'Article 10. Le Comité étudiera toute la question et verra si nous pouvons un peu améliorer notre façon de procéder. Jeudi matin, nous recevrons les fonctionnaires du Bureau de la statistique qui s'occupent du revenu national et de la production brute. Ils nous fourniront aussi des renseignements sur le nouvel indice du consommateur et nous dirons en quoi il se compare avec le présent indice du coût de la vie.

Le Comité s'ajourne au jeudi 15 mai, à 11 heures du matin.

1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 15 MAI 1952

Président: l'honorable Thomas A. CRERAR, C.P.

TÉMOINS:

- M. Herbert Marshall, statisticien fédéral.
- M. H. F. Greenway, directeur, Division de la main-d'œuvre et des prix, Bureau fédéral de la statistique.
- M. L. E. Rowebottom, chef de la section des prix. Division de la main-d'œuvre et des prix, Bureau fédéral de la statistique.

PIÈCES:

- N° 2. Indice fédéral du coût de la vie.
- N° 3. Revenu national et produit national brut, 1939-1951.
- N° 4. Dépenses nationales brutes, 1939-1951.
- N° 5. Le nouvel indice des prix à la consommation.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., *président*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fogo	Paterson
Baird	Fraser	Petten
Barbour	Gershaw	Pirie
Beaubien	Golding	Quinn
Bouffard	*Haig	Reid
Buchanan	Hawkins	*Robertson
Burchill	Hayden	Roebuck
Campbell	Horner	Stambaugh
Crerar	Isnor	Taylor
Dupuis	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien (38)
Farris	McDonald	

(Quorum 9)

50 membres

* Membre de droit

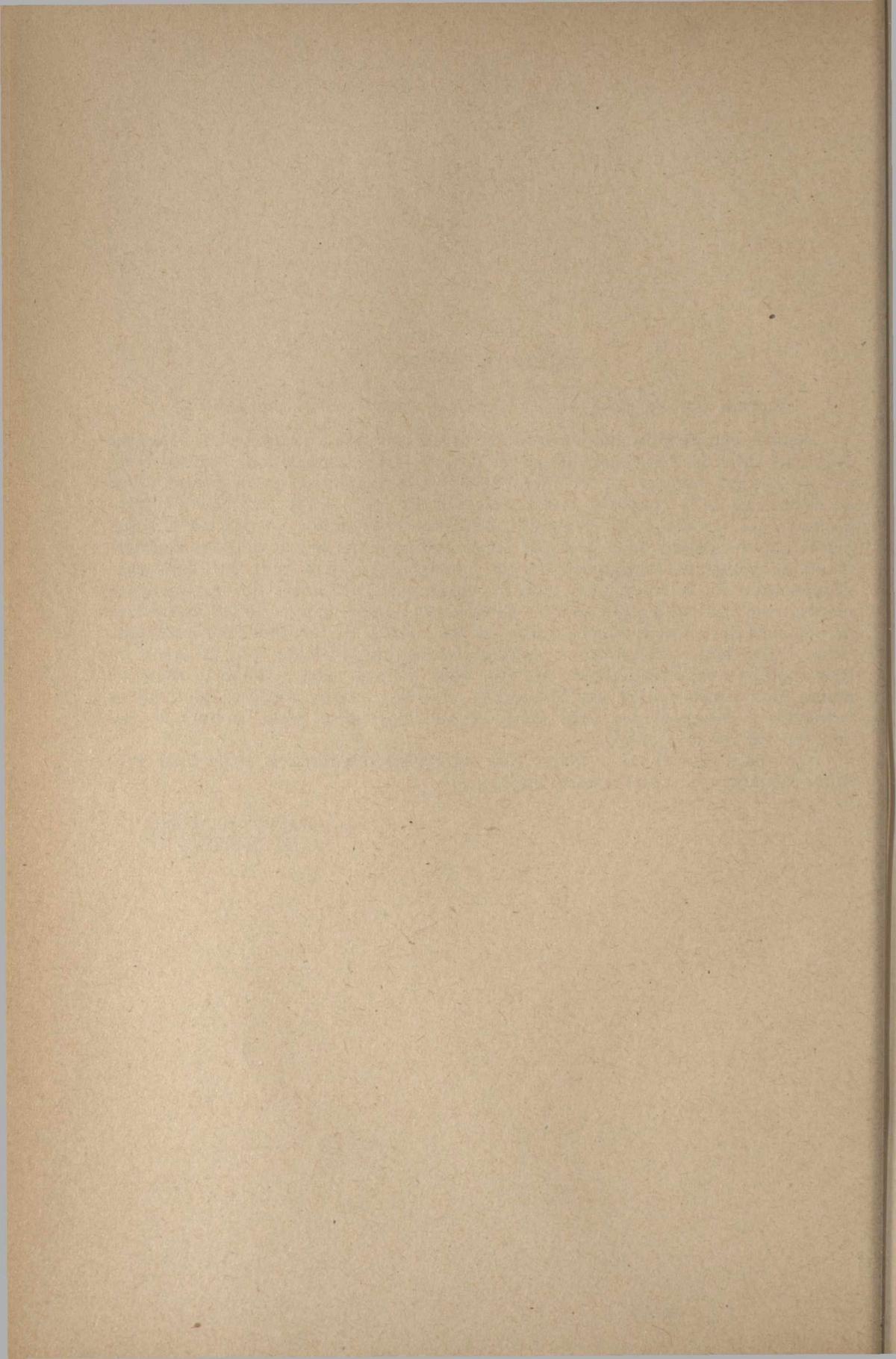
ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, mercredi 26 mars 1952.

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

JEUDI 15 mai 1952.

En conformité de l'avis de convocation, le comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Barbour, Beaubien, Burchill, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Hawkins, King, Lambert, McDonald, Quinn, Taylor et Turgeon—16.

L'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952 est reprise.

Les témoins suivants sont entendus:

M. Herbert Marshall, statisticien fédéral.

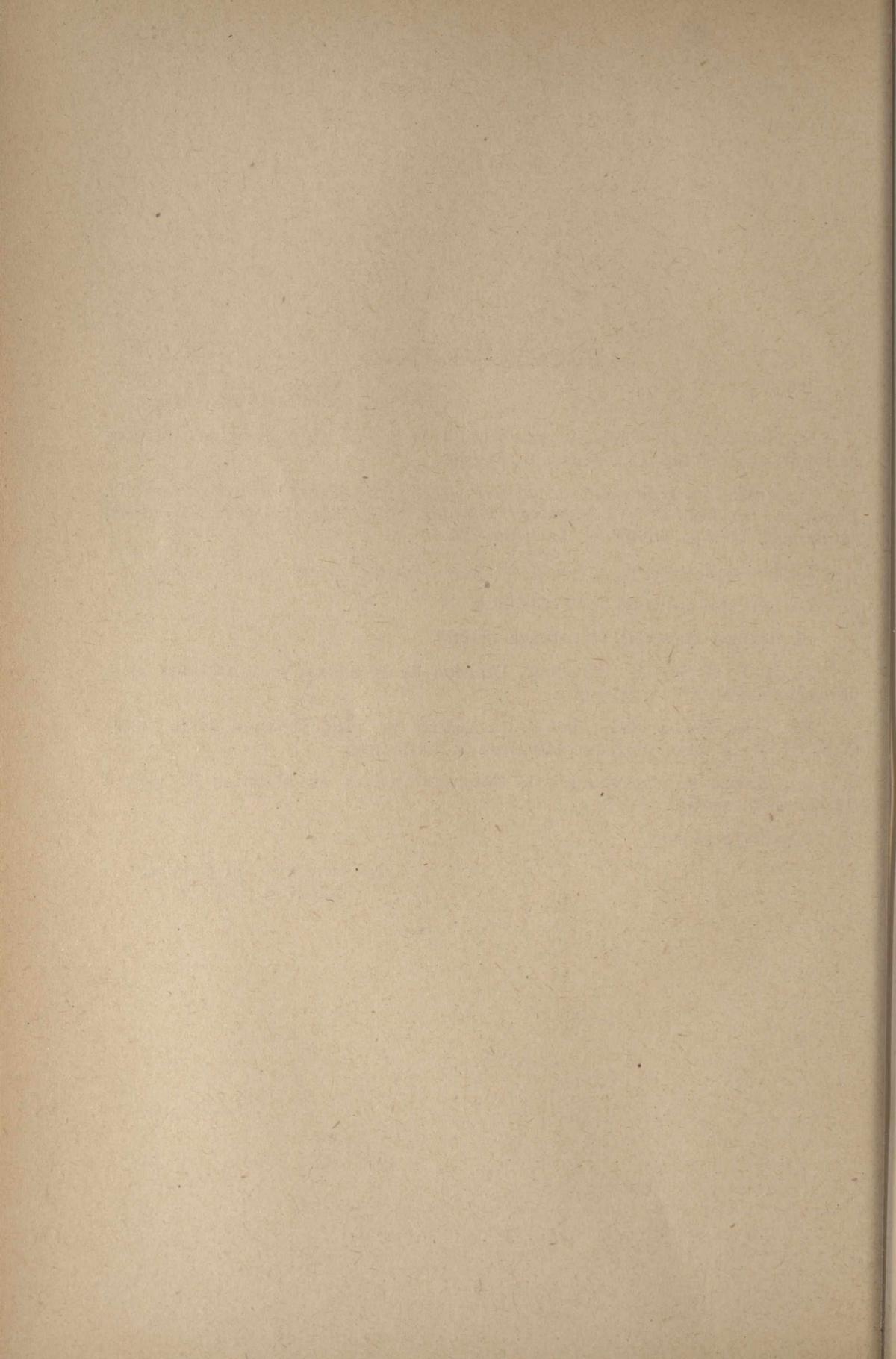
M. H. F. Greenway, directeur, Division de la main-d'œuvre et des prix, Bureau fédéral de la statistique.

M. L. E. Rowebottom, chef de la section des prix, Division de la main-d'œuvre et des prix, Bureau fédéral de la statistique.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 21 mai, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, jeudi 15 mai 1952.

Le Comité permanent des finances, qui a été autorisé à étudier les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année se terminant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons nous mettre au travail. Ainsi que nous l'avons dit l'autre jour, nous étudierons aujourd'hui une question qui, je l'admets, me dépasse un peu, mais que les membres du Comité, je n'en ai aucun doute, connaissent assez bien, c'est-à-dire les chiffres du revenu national et de la production nationale brute de chaque année depuis 1939 jusqu'à 1951. Ces chiffres, il va sans dire, ont une portée très importante sur tout le problème de notre fiscalité. C'est une sorte de graphique au moyen de laquelle nous mesurons notre santé économique. Si nos impôts augmentent à un rythme plus prononcé que l'ensemble de notre production des signaux de danger apparaissent alors sur la route. Grâce aux témoins que nous envoie aujourd'hui le Bureau de la statistique, nous pourrions découvrir aujourd'hui ce que ces chiffres signifient. Ces témoins pourront nous dire peut-être jusqu'à quel point l'inflation a contribué à l'augmentation de ces chiffres. Par exemple, il est intéressant de remarquer que le revenu national net, au coût des facteurs (nous pourrions nous faire expliquer ce que signifie "facteur de dépenses"), a été de \$4,373,000,000 en 1939.

L'hon. M. REID: A quelle page vous reportez-vous?

Le PRÉSIDENT: A la première page, vers le milieu. En 1951, il a été de \$17,229,000,000. Il a donc plus que quadruplé. Le montant global que le peuple canadien a versé en impôts en 1939, si je me souviens des chiffres présentés par le Bureau de la statistique l'an dernier et que nous obtiendrons plus tard, a été d'environ \$1,036,000,000. Au cours de la présente année, le montant global des impôts sera probablement de \$6,000,000,000. C'est-à-dire que le montant global des impôts a presque sextuplé comparativement à l'accroissement de la production. Ces chiffres doivent être considérés comme des chiffres approximatifs. Or, ce sont d'importantes questions qu'il faut approfondir et dont il faut rechercher l'explication, et c'est pourquoi nous entendrons ces messieurs du Bureau de la statistique que nous avons déjà reçus l'an dernier et qui nous ont alors fourni des renseignements très utiles.

De plus, à la première page, nous voyons ce qu'a été l'indice fédéral du coût de la vie depuis 1945 jusqu'à l'heure actuelle. L'indice des derniers mois a accusé une très légère tendance à la baisse. En outre, nous savons que le Bureau de la statistique adopte un nouvel indice, une nouvelle méthode de mesurer, je suppose, le coût de la vie. M. Marshall, du Bureau de la statistique, est ici présent, ce matin, et nous l'entendrons en premier lieu. Il pourra probablement nous éclairer sur les changements qu'on a apportés en passant de l'indice du coût de la vie que nous connaissons actuellement au nouvel indice du consommateur, tel qu'on l'appelle, si je ne me trompe.

L'hon. M. McDONALD: Pourra-t-il nous fournir aussi quelques explications sur la façon dont est calculé le coût de la vie de mois en mois; c'est-à-dire, pourra-t-il nous fournir un peu plus de détails?

Le PRÉSIDENT: Certainement. Lorsque ce monsieur sera appelé, monsieur le sénateur McDonald, vous pourrez le bombarder de questions.

L'hon. M. McDONALD: Pourrions-nous commencer maintenant par cela?

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons d'abord M. Marshall, mais il a pris note de votre question et pourra probablement vous fournir l'explication que vous désirez. Je n'abuserai pas de votre temps; je désire me renverser dans ma chaise et fumer. Que M. Marshall veuille bien approcher pour nous fournir ces explications. M. Marshall et les autres messieurs peuvent demeurer assis, je crois. Nous procédons sans aucune cérémonie à nos réunions.

L'hon. M. HAIG: Les deux autres peuvent s'asseoir derrière lui, advenant qu'il désire leur demander quelques renseignements. Je propose qu'il fasse son exposé, puis nous lui poserons des questions.

M. HERBERT MARSHALL, statisticien fédéral: Monsieur le président et honorables sénateurs, je désirerais tout d'abord faire quelques observations d'ordre général concernant ce que nous appelons aujourd'hui l'indice du coût de la vie et ce que nous nous proposons d'appeler à l'avenir l'indice des prix du consommateur. Permettez-moi en premier lieu de vous assurer que ce changement d'expression n'en entraînera aucun dans le caractère essentiel de l'indice. Nous ne faisons que substituer une appellation exacte à une appellation inexacte et fallacieuse. Ce changement est d'ailleurs conforme à l'usage universel. Tous les pays du monde font exactement la même chose que nous. Il est de plus conforme aux recommandations de la sixième conférence internationale des statisticiens du travail. Cette conférence, à laquelle un grand nombre de pays étaient représentés par des statisticiens du travail, a eu lieu à Montréal, au mois d'août 1947 et la résolution suivante y a été adoptée:

En vue de mieux faire connaître la nature et les usages des indices des prix de détail imputables à un groupe en particulier, l'expression "indice du coût de la vie" devrait être remplacée, dans des circonstances appropriées, par l'expression "indice du prix de la vie", "indice du prix du coût de la vie" ou "indice des prix du consommateur".

Une foule de critiques dont le soi-disant indice du coût de la vie a été l'objet de temps en temps dans plusieurs pays sont attribuables à un malentendu sur ce qu'il était censé mesurer. Qu'on l'appelle un indice du coût de la vie ou un indice des prix du consommateur, il a pour objet de mesurer exclusivement les fluctuations de prix. Vous partez avec un panier contenant une quantité déterminée de denrées et de services au cours de ce qu'on appelle une année de base et vous mesurez les fluctuations de prix que subissent de mois en mois les parties constituantes de ce panier. Le panier de l'année de base est représenté par l'indice 100, et les fluctuations de prix des denrées et services contenus dans le panier sont représentées par une modification du pourcentage à la hausse ou à la baisse, selon le mouvement des prix de mois en mois. Par conséquent, l'indice ne tient pas compte des changements que subissent les niveaux de vie. Si, par exemple, certaines gens ont atteint une situation plus considérable dans le monde, économiquement parlant, si elles sont plus à l'aise au point de vue financier, si elles habitent de plus belles maisons, achètent des aliments et des vêtements plus dispendieux, se payent le luxe de services additionnels, les parties constituantes des paniers peuvent subir des modifications radicales, et la proportion des revenus consacrée à l'achat de chacune des parties constituantes s'en ressent dans la même mesure. Ainsi, dans un tel cas, deux facteurs influent sur le coût de la vie. L'un est le facteur prix et l'autre est le changement apporté à leur niveau de vie. L'indice du coût de la vie ou l'indice des prix du consommateur doit rigoureusement exclure les changements apportés au niveau de vie. Il a pour objet de mesurer seulement les fluctuations de prix, en ce qui concerne le nombre-indice existant. L'expérience enseigne que le train de vie général ou la nature des dépenses du consommateur ne changent pas brusquement, mais il n'y a pas de doute

qu'ils changent à la longue. Par conséquent, si l'on maintenait sur la même base un indice des prix durant une assez longue période, l'indice risquerait de s'écarter de la réalité. C'est pourquoi il faut de temps en temps changer la période de base. Dans le passé, il a été de règle de la changer tous les dix ans, et c'est ce que nous faisons en ce moment.

La revision que nous effectuons constitue la troisième modification de base. C'est lors de la revision de l'indice sur une nouvelle base que nous tenons compte des changements survenus dans le niveau de vie. Et si ces changements dans le niveau de vie ou dans la nature des dépenses revêtaient une importance telle que le panier du marché s'en ressentait au point de cesser de représenter réellement la situation à des intervalles plus fréquents que tous les dix ans, il faudrait alors effectuer cette revision plus fréquemment. Parmi les améliorations que nous avons l'intention d'apporter à la revision de l'indice du coût de la vie, nous voulons prendre des dispositions en vue de poursuivre continuellement des relevés budgétaires et nous rendre compte ainsi si la panier du marché représente bien la situation. De cette façon, nous saurons toujours si l'indice reflète le véritable état des dépenses courantes.

Le nouvel indice est fondé sur une étude des budgets familiaux faite durant les années 1947, 1948 et 1949. En les examinant, nous avons pu découvrir la nature des dépenses, notre niveau de vie, que nous devons établir d'après le nouvel indice, c'est-à-dire que nous devons inclure ces dépenses dans le nouveau panier et l'évaluation appropriée de chaque item et de chaque groupe. Le genre d'achats familiaux d'après-guerre que reflète le nouvel indice diffère naturellement du genre de dépenses d'avant-guerre que représentait l'ancien indice, mais la différence n'est pas aussi grande qu'on aurait pu le croire.

Le nouvel indice contiendra 225 articles, environ 65 de plus que dans l'indice actuel. Il renfermera un plus grand nombre de fruits et de légumes, les vêtements d'enfants, l'huile combustible et les frais des propriétaires de maisons, si nous pouvons surmonter quelques difficultés d'ordre technique dans la façon de les évaluer. Depuis plusieurs années, on cherche le moyen de mesurer d'une façon satisfaisante les frais des propriétaires de maison, et la plupart des pays continueront de supposer que ces frais varieront selon les fluctuations des loyers. Nous désirons pousser notre étude au delà de cet aspect de la question.

Les préparatifs en vue de la revision de l'indice se poursuivent depuis plusieurs mois. Dans ces travaux préliminaires, le Bureau de la statistique a adopté comme ligne de conduite de discuter les projets en vue avec des associations et des groupes qui s'y intéressent tout spécialement. Nous voulions recevoir des critiques et des suggestions de représentants autorisés des différentes classes de la population. Parmi les groupes et associations avec lesquels la question a été discutée, mentionnons le Congrès des métiers et du travail, le Congrès canadien du travail, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre canadienne de Commerce, l'Association canadienne des consommateurs, la Fédération des détaillants, l'*International Union of Mine, Mill and Smelter Workers*, les *United Electrical Radio and Machinery Workers of America* et quelques économistes d'universités et du monde des affaires, mais non attachés au gouvernement.

Nous avons poursuivi à ce sujet plusieurs discussions avec des spécialistes se livrant aux mêmes études dans d'autres pays, dont le Royaume-Uni et les États-Unis. La question a également fait l'objet d'une discussion à la conférence des statisticiens du Commonwealth britannique. Elle a figuré au programme de cette conférence. Elle a aussi été débattue avec l'Organisation internationale du Travail. Il est donc évident que nous nous sommes efforcés de faire savoir à des groupes autorisés ce que nous avons en vue et nous avons

recherché leurs critiques et leurs suggestions. En réalité, nous avons trouvé ces suggestions extrêmement utiles. Notre but est de produire un indice après avoir tiré pleinement avantage des progrès techniques les plus récents dans la confection de ces séries de statistiques et avoir entendu et étudié à fond les vues d'associations et de groupes autorisés.

Monsieur le président, telle est la conclusion du petit mémoire que j'ai préparé. Mon but a été de décrire en termes généraux les objectifs que nous poursuivons, et la voie que nous avons suivie dans la poursuite de ces objectifs. Sont ici présents MM. Rowebottom et Greenway qui, avec moi, ont assisté aux discussions que nous avons eues avec des groupes et des associations. Ils sont très versés dans ce domaine et nous serons très heureux de répondre de notre mieux à vos questions.

L'hon. M. GOLDING: Je me demande si M. Marshall pourrait répondre maintenant à la question que l'honorable sénateur McDonald lui a posée?

M. MARSHALL: Puis-je entendre de nouveau la question?

L'hon. M. McDONALD: J'ai demandé au président, monsieur Marshall, avant que vous occupiez le fauteuil que vous occupez présentement, si vous pourriez nous expliquer un peu plus en détail comment l'indice du coût de la vie ou l'indice des prix du consommateur est calculé de mois en mois. Pourriez-vous nous fournir quelques détails là-dessus?

M. MARSHALL: Les deux indices sont calculés de la même façon, évidemment. Ainsi que je l'ai expliqué dans mes remarques d'introduction, il n'y a pas de différence fondamentale dans la méthode de calculer ces indices. Nous lui donnons un titre plus exact, et j'ai donné la raison de ce changement.

Ce serait toute une histoire de raconter la façon dont est calculé un indice du coût de la vie. Il faut recueillir un peu partout une immense quantité de renseignements sous le rapport des prix. Tout d'abord, il faut évidemment commencer par cette enquête budgétaire dont j'ai parlé. Nous avons poursuivi une enquête budgétaire en 1947 et en 1948 et nous avons réussi à recueillir quelque trois à quatre mille budgets familiaux qui indiquent comment les familles dépensent réellement leur argent. Nous avons découvert combien elles dépensent en vivres, en tant que groupe, par exemple, et combien elles dépensent dans le cas de chaque denrée alimentaire.

L'hon. M. HAIG: Comment avez-vous obtenu ces renseignements?

M. MARSHALL: Nous les avons obtenus un peu partout.

L'hon. M. HAIG: Comment les avez-vous obtenus un peu partout?

M. MARSHALL: Nous avons envoyé des énumérateurs interroger les familles pour qu'elles coopèrent avec nous. Sans doute, nous avons visité beaucoup plus de trois ou quatre mille familles. Je crois que nous en avons visité dix mille. Après avoir reçu les rapports, nous devons les examiner et voir s'ils sont assez exacts pour servir de base au calcul de l'indice du coût de la vie.

L'hon. M. QUINN: Ces interviews ont eu lieu dans tout le pays, n'est-ce pas?

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. McDONALD: Combien de fois?

M. MARSHALL: Nous avons poursuivi cette étude en 1947 et en 1948, une seule fois, sauf en ce qui concerne les aliments.

L'hon. M. McDONALD: Mais comment demeurez-vous en relation avec ces gens pour en obtenir des renseignements de mois en mois?

M. MARSHALL: Tout d'abord, nous devons obtenir ces renseignements de base, qui nous fournissent les denrées et services que nous allons mesurer et qui nous disent l'importance que nous devons leur attribuer. Vous ne pouvez dresser tout simplement une liste de denrées et en faire la base d'un nombre-
indice du coût de la vie, car certaines denrées sont beaucoup plus importantes

que d'autres. Par exemple, le pain, les œufs, le beurre et la viande sont beaucoup plus importants sur la table familiale que le sel, le poivre et des denrées de ce genre. Il faut donc trouver par de véritables expériences, en consultant les familles, quelle est la nature des dépenses et, sur la foi de ces enseignements, nous pouvons calculer notre nombre-indice.

Après cela, il y a une liste de denrées que nous incluons de mois en mois dans l'indice et que nous mesurerons, et il faut aussi attribuer à ces denrées leur importance relative. Vous ne pouvez y inclure tous les articles; vous devez en choisir qui représentent véritablement la situation. Nous avons découvert que nous pouvions inclure moins d'articles dans notre indice et trouver quand même très peu de différence avec les chiffres véritables que nous avons calculés. Toutefois, nous y incluons un plus grand d'articles qu'il n'est nécessaire, afin que la population constate que le nombre-indice mesure les denrées qui entrent dans ses frais de subsistance et que c'est un budget représentant réellement la situation que nous mesurons de mois en mois. Il n'y a pas seulement les denrées alimentaires, les vêtements et le loyer qui figurent dans la liste et qui servent à calculer le nombre-indice; il y a aussi une foule de denrées, comme le combustible, et le reste, et des services de toutes sortes. Plus tard, si vous le désirez, nous pourrons vous donner lecture des denrées que nous incluons dans la liste.

L'hon. M. McDONALD: Je crois que nous devrions obtenir cette liste, avec l'importance que vous assignez à chaque article.

M. MARSHALL: Nous pourrons vous fournir également l'importance que nous leur assignons.

Après avoir choisi tous les articles qui doivent figurer dans la liste, nous devons de mois en mois obtenir les prix de chacun d'eux. Nous possédons une très vaste organisation dans tout le pays pour nous tenir au courant de prix du pain, de la farine, du beurre ou des textiles. Notre personnel comprend des spécialistes qui peuvent entrer, disons, dans des magasins à rayons ou dans d'autres magasins mettant des vêtements en vente. Ils ont appris à reconnaître la qualité des articles dont ils doivent déterminer le prix. Il faut être sûr de déterminer le prix du même article de mois en mois. Tous ces préparatifs se poursuivent, et les prix arrivent au Bureau de la statistique, où un personnel relève toutes ces données de base, examine de près ces prix, et le résultat final de toutes ces enquêtes devient ce que nous appelons actuellement l'indice du coût de la vie et ce que, plus tard, nous appellerons l'indice des prix du consommateur.

L'hon. M. McDONALD: Vous vous tenez en contact avec ces gens tous les mois par lettre?

M. L. E. ROWEBOTTOM chef de la section des prix à la Division de la main-d'œuvre et des prix, au Bureau fédéral de la statistique: Puis-je fournir une explication?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. ROWEBOTTOM: Les seules personnes avec qui nous avons fréquemment des entrevues en vue d'obtenir les prix que les familles payent pour leurs denrées et services sont les détaillants. Afin d'en mesurer les fluctuations, ces prix sont recueillis fréquemment. Selon la nature de leur mouvement normal, nous les recueillerons tous les mois, ou moins fréquemment, s'il s'agit de prix qu'on sait plutôt stables. La liste des denrées et services auxquels s'appliquent ces prix est fournie par les familles à de rares intervalles seulement. En d'autres termes, une fois que la liste des denrées et des services a été déterminée, nous pouvons continuer avec la même liste pendant d'assez longues périodes de temps, et tout ce qu'il nous faut savoir chaque mois, ce sont les fluctuations de prix qui influent sur le prix d'achat d'une quantité déterminée de denrées et de services.

L'hon. M. HOWDEN: Le contenu de votre panier varie-t-il beaucoup selon le temps de l'année?

M. ROWEBOTTOM: Le problème des différences saisonnières dans la consommation est très difficile à résoudre lorsqu'il s'agit de fixer l'indice des prix du consommateur ou du coût de la vie. Le présent indice du coût de la vie ne tient pas compte du fait que la population consomme une plus grande quantité de tomates fraîches à la fin de l'été et à l'automne qu'au milieu de l'hiver. Nous incluons alors les tomates en boîtes dans l'indice et espérons que le mouvement des prix de tomates en boîtes reflétera fidèlement le mouvement des prix de toutes les tomates. Dans le nouvel indice des prix de consommateur, nous espérons modifier les quantités de certains aliments dont la consommation varie, à notre connaissance, de mois en mois, selon la saison de l'année. Toutefois, c'est une opération fort complexe que d'établir un indice des prix qui reproduise fidèlement les changements survenant dans la consommation de mois en mois. Ainsi que vous le comprendrez, c'est tout d'abord un renseignement qu'il est très difficile d'obtenir des familles.

L'hon. M. REID: La dernière enquête a eu lieu en 1938?

M. ROWEBOTTOM: Non, monsieur, en 1948.

L'hon. M. REID: Je parle de l'enquête en vue de l'indice courant. Elle a eu lieu en 1938 et elle sert de base à votre indice des prix. Or, en 1938, plusieurs familles ne mangeaient pas comme aujourd'hui, parce que le chômage sévissait alors. Au fur et à mesure que l'emploi devint plus abondant et que les salaires augmentèrent, plusieurs familles consommèrent une plus grande quantité d'aliments. Toutefois, la consommation est basée sur 1938.

M. MARSHALL: Monsieur le sénateur, vous devez tenir compte du fait que lors de cette enquête nous ne nous sommes pas occupés des sans-travail. Nous avons interrogé ceux qui avaient alors un emploi. Sous ce rapport, par conséquent, le chômage n'a aucunement influé sur l'ancien indice du coût de la vie.

L'hon. M. REID: Pourquoi avez-vous laissé de côté les vêtements d'enfants? D'après mes constatations, c'est une grosse source de dépenses dans la plupart des familles, et pourtant ils ne figurent pas du tout dans votre indice.

M. ROWEBOTTOM: D'abord, en sus des vêtements d'enfants, vous pourriez mentionner d'autres articles non inclus dans l'indice. Il est impossible d'évaluer toutes les denrées que la population achète. Si nous évaluions approximativement toutes les denrées que les familles du Canada consomment, il en coûterait trop cher de produire un indice, et les marchands ne pourraient fournir la somme de temps et d'efforts qu'exigerait la compilation de tous ces renseignements. C'est pourquoi nous procédons, pour ainsi dire, par analogie. Nous déterminons le prix d'une denrée et nous appliquons ce prix à une denrée analogue sous le rapport de la construction, du contenu et des procédés de fabrication. Dès 1940, lors de la mise au point de l'indice courant, il a semblé raisonnable d'assimiler les vêtements d'enfants aux vêtements d'adultes, en supposant que le mouvement des prix des vêtements d'adultes représentait le mouvement des prix des vêtements d'enfants. Les expériences que nous avons pu réaliser dans ce domaine ont assez bien confirmé la justesse de cette hypothèse.

L'hon. M. REID: Pourquoi en ce cas modifier l'indice?

M. MARSHALL: Monsieur le sénateur, il y a une excellente raison à cela. La raison pour laquelle nous le modifions, c'est que les gens l'ont critiqué précisément pour cette raison, et il semble préférable d'insérer ces denrées, bien que l'indice n'en subira qu'une bien petite différence, n'est-ce pas, monsieur Rowebottom?

M. ROWEBOTTOM: Une autre raison que je pourrais mentionner, c'est que nous sommes devenus plus habiles, depuis dix ans, à évaluer certaines denrées

très complexes. Il nous semblait extrêmement difficile autrefois d'obtenir à la longue des comparaisons de prix dans le cas de certaines denrées, alors qu'aujourd'hui nous pouvons suivre de près le mouvement des prix de ces denrées.

L'hon. M. REID: L'une des principales raisons concernant les vêtements d'enfants, selon la déclaration faite à la Chambre des communes, c'est que la majorité des familles interrogées avaient deux ou trois enfants. Naturellement, la question a été soulevée de savoir pourquoi on excluait les vêtements d'enfants.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, n'est-il pas vrai que dans la période de 1938-1939 les revenus des ouvriers et des cultivateurs ont été réellement inférieurs à ce qu'ils auraient dû être. Tous les membres de ces groupes auraient dû recevoir des revenus plus élevés. L'indice a été établi lorsque les revenus étaient insuffisants.

L'hon. M. REID: Et il se consommait moins de vivres.

M. ROWEBOTTOM: Le revenu moyen a été recueilli dans des familles dont le chef avait un emploi. Il a été étudié et inclus dans l'indice. Les familles chez qui nous avons choisi les articles inclus dans l'indice budgétaire recevaient un revenu moyen variant entre \$1,450 et \$2,600 en 1937-1938.

L'hon. M. GOLDING: Mais quel est maintenant le revenu moyen?

M. ROWEBOTTOM: Il est sans doute beaucoup plus élevé.

L'hon. M. GOLDING: Mais quel est-il?

M. ROWEBOTTOM: Le revenu des familles incluses dans le nouvel indice?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

M. ROWEBOTTOM: Je ne puis vous le dire d'une façon précise, monsieur. Le revenu des familles que nous nous proposons d'inclure dans le nouvel indice varie entre un minimum de \$ 1,650 et un maximum de \$4,050.

L'hon. M. GOLDING: Telle est la marge sur laquelle vous allez baser vos calculs, mais quelle était la marge en 1938 quant au minimum et au maximum?

M. GREENWAY: Le revenu variait entre un minimum d'environ \$600, qui était le point de départ, et un maximum d'environ \$2,800. C'étaient les revenus-types de cette période. Dans la période de base, celle de 1935-1939, vous vous en souvenez, ces chiffres représentaient une augmentation sensible sur les revenus de la période de crise; les revenus à cette époque n'avaient évidemment pas atteint le niveau d'avant la crise.

L'hon. M. REID: Mais votre nouveau calcul confirme ce que j'ai dit, puisque vous attachez plus d'importance aux vivres. Le nouveau taux est 32.

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. REID: Le calcul antérieur aurait dû être effectué lorsque la population travaillait et avait plus d'argent.

M. ROWEBOTTOM: Elle travaillait, puisque l'enquête se borna aux familles dont le chef travaillait et gagnait un salaire à cette époque.

L'hon. M. REID: N'est-il pas vrai que vous avez inscrit le prix accru des marchandises?

M. ROWEBOTTOM: C'est exact.

L'hon. M. REID: Et que vous l'avez comparé à la consommation en 1938, qui n'était pas du tout normale alors.

M. ROWEBOTTOM: Non.

L'hon. M. REID: Je soutiens que la population ne consommait pas autant de vivres en 1938, parce qu'elle ne gagnait pas autant d'argent.

L'hon. M. QUINN: Mais le prix des marchandises était en proportion.

L'hon. M. REID: Mais ils ont pris le panier, qui est encore le même, et lorsque le prix a commencé à monter, le coût des denrées a été appliqué au même panier pour donner l'indice du coût de la vie.

L'hon. M. HAIG: C'est exact.

L'hon. M. QUINN: Mais les prix ont monté et les salaires aussi.

L'hon. M. REID: Le panier est demeuré le même, les prix ont commencé à monter. Ils ont relié le coût des marchandises à cette consommation. Pour le besoin de la discussion, je dis qu'en 1945 la consommation des vivres a été de beaucoup plus considérable qu'en 1938, parce que la population mangeait moins en 1938. Par conséquent, l'indice a été inexact durant toute cette période.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît!

L'hon. M. LAMBERT: Mais, monsieur le président, faisons la lumière sur cette question.

Le PRÉSIDENT: Juste un instant.

L'hon. M. LAMBERT: L'affaire n'a pas du tout été éclaircie. Quel est l'indice de base, 100?

M. MARSHALL: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous y arriverons dans un instant. Je veux maintenir l'interrogatoire dans les règles. L'honorable sénateur Reid poursuit son interrogatoire, après quoi un autre sénateur pourra le faire à son tour. Je tiens à ce qu'il n'y ait pas de discussion entre les membres du Comité. Que l'on pose les questions à ces messieurs.

L'hon. M. HAIG: Vous feriez mieux, monsieur le président, de limiter le nombre de questions qui peuvent être posées, car il est injuste de laisser l'honorable sénateur Reid poser des questions pendant une demi-heure; puis, lorsque l'honorable sénateur Quinn intervient, une dispute éclate. Vous feriez mieux d'imposer une limite de cinq minutes à chaque membre.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Continuez, monsieur le sénateur Reid.

L'hon. M. REID: C'est le sentiment du Comité, je crois, que vous accordiez à chaque membre tant de minutes pour poser des questions. Je n'ai pas posé de questions pendant une demi-heure. L'honorable sénateur Quinn a fait une observation, et je lui ai répondu aussi clairement que je l'ai pu. Vous pouvez commencer par l'honorable sénateur Lambert, et j'attendrai jusqu'au dernier.

L'hon. M. LAMBERT: Je voudrais revenir au commencement.

Une VOIX: Qu'on réponde d'abord à la question.

Le PRÉSIDENT: Nous devrions peut-être laisser l'un de ces messieurs répondre à la question que l'honorable sénateur Reid a posée en premier lieu.

M. MARSHALL: L'honorable sénateur Reid, je crois, fonde ses déclarations sur la fausse hypothèse que nous avons déjà réfutée, mais il semble s'obstiner dans son opinion. Nous avons déjà dit, il me semble, que l'ancien indice était basé sur les renseignements budgétaires fournis par des gens qui travaillaient à temps continu. C'est donc un ensemble de denrées que ces gens pouvaient acheter à cette époque avec un revenu intégral. Je soutiens, par conséquent, que nous n'avons présenté aucun faux exposé.

L'hon. M. REID: Suis-je donc dans l'erreur? Je ne veux pas mal interpréter ce que vous avez dit; nous sommes tous ici pour savoir ce qu'il en retourne. J'ai demandé, autant que je me souviens, si l'indice actuel, non le nouveau, est basé sur l'enquête de 1938.

M. MARSHALL: C'est exact.

L'hon. M. REID: La population ne mangeait pas autant à cette époque parce que les revenus n'étaient pas aussi élevés qu'en 1945. Vous avez prouvé ce que je dis par votre nouvel indice soumis à la Chambre des communes, où

vous portez le pourcentage de la consommation de 31 à 32. Par conséquent, vous errez lorsque vous calculez l'indice du coût de la vie d'après les chiffres de 1938-1939 sans tenir compte des changements survenus dans la consommation.

Si je suis dans l'erreur, j'écouterai volontiers vos explications.

M. ROWEBOTTOM: Puis-je faire une observation, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. ROWEBOTTOM: Vous devez, je crois, revenir de nouveau aux faits. Au cours de l'enquête de 1938, on nous a rapporté que des familles-types dont le chef avait alors un emploi dépensaient leur argent de telle façon. Elles achetaient telle quantité de denrées et de services. Nous avons mesuré les fluctuations de prix de ces denrées et services pendant un peu plus de dix ans. Afin d'établir un indice qui soit un indice des prix, nous devons maintenir des quantités constantes. Si, au fur et à mesure que la consommation des vivres, des vêtements ou de toute autre denrée augmentait, nous avions incorporé ces niveaux plus élevés de consommation dans l'indice et leur eussions permis d'influencer les mouvements de l'indice, nous aurions obtenu un indice qui aurait établi approximativement l'état des dépenses plutôt que les fluctuations de prix. C'est l'usage admis, en matière de statistique, non seulement dans notre pays mais dans d'autres pays, de modifier et de mettre au point l'indice à des intervalles de dix années. Ainsi que l'a dit M. Marshall, nous ne croyons plus que des intervalles de dix ans suffisent, et nous sommes d'avis que le changement devrait se faire plus fréquemment. Nous convenons qu'il aurait dû se faire plus tôt, mais nous nous sommes heurtés à un concours exceptionnel de circonstances. Il a été impossible de poursuivre une enquête durant les hostilités pour de multiples raisons. Après les hostilités, nous avons été témoins de conditions économiques extraordinaires par suite de la reconstruction, et une enquête antérieure à celle de 1948-1949 aurait représenté une consommation qu'on considérerait à cette époque comme étant évidemment anormale. Nous avons donc dû attendre une période qui pourrait vraisemblablement servir pendant un certain nombre d'années postérieures aux dates de l'enquête.

L'hon. M. REID: Si la consommation en 1945 avait été comparable à celle de 1938, les nombres-indices des prix auraient-ils accusé une différence? Voici ce que je veux savoir, au sujet de ma prétention que la consommation a augmenté de 1938 à 1945: si la consommation en 1938 avait été la même qu'en 1945, l'indice des prix aurait-il été différent?

M. ROWEBOTTOM: Je dois répondre presque par la négative. Le mouvement des deux indices eût été si parallèle que toute différence dans le mouvement eût été insignifiante.

L'hon. M. LAMBERT: Je désire faire observer que vous ne partez pas du tout du bon pied. La Division de la statistique se sert d'une certaine règle pour estimer l'indice des consommateurs, le coût de la vie. Or, si j'ai bien compris, cette règle s'applique de l'année 1935 à l'année 1939, qui représentait 100. Vous la modifiez pour embrasser les années 1945 ou 1949?

M. ROWEBOTTOM: 1949 servira de nouvelle base.

L'hon. M. LAMBERT: Une année seulement?

M. ROWEBOTTOM: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Ce ne sera pas une moyenne . . .

M. ROWEBOTTOM: Le chiffre 100 se rapportera à l'année 1949.

L'hon. M. LAMBERT: Ce sera votre indice de base?

M. MARSHALL: C'est exact.

L'hon. M. LAMBERT: Ces explications, je crois, disposent d'une foule de questions que l'honorable sénateur Reid a posées, puisque vous ne prenez plus comme base l'enquête de 1938 ou l'indice 100 appliqué aux années 1935 à 1939. Si l'année 1949 doit servir de base et que le chiffre 100 s'y applique, et si les calculs qui seront effectués dorénavant représentent un pourcentage supérieur ou inférieur à ce chiffre, il me semble alors que l'objection soulevée a très peu d'importance. En réalité, cette question a une importance relative; il s'agit du rapport entre le coût de ces denrées et le revenu. Si je devais analyser cette question, je voudrais en savoir un peu plus long sur la façon dont vous estimez le revenu et je vous demanderais si, comme je le crois, vous interrogez, au cours de votre enquête, des familles agricoles aussi bien que des familles urbaines et ouvrières. Toute la question des revenus agricoles a certainement été soulevée en 1943, à ma connaissance, lorsque certains chiffres ont été interprétés un peu abusivement dans notre pays à l'égard des revenus agricoles, et la Division a admis à cette époque que la façon de calculer les revenus agricoles laissait beaucoup à désirer. Or, toute la question de savoir quelle quantité de vivres est consommée sur la ferme et les statistiques des loyers, qui comptent pour beaucoup dans une ville, et le reste, suscita beaucoup de discussions. Par conséquent, je crois que ce sujet devrait être discuté dans un esprit large en étudiant les rapports entre le revenu et les prix plutôt qu'en étudiant le prix des vêtements et le reste. Nous supposons que vous possédez une liste qui représente bien les denrées sur lesquelles vous pouvez baser vos chiffres, mais cet indice du coût de la vie ou cet indice des consommateurs ressemble au thermomètre familial qui repose dans le cabinet et que vous allez chercher pour prendre votre température lorsque vous croyez avoir la fièvre. Il s'agit de savoir jusqu'à quel degré votre température s'est élevée. C'est tout ce que j'ai à dire. C'est simplement une mise au point.

Le PRÉSIDENT: Je crois que la suggestion de l'honorable sénateur Haig mérite considération et je vais lui donner suite à titre d'expérience. Monsieur le sénateur Ross, avez-vous des questions à poser?

L'hon. M. ROSS: Non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur King?

L'hon. M. KING: Non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Taylor?

L'hon. M. TAYLOR: Non.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur McDonald?

L'hon. M. McDONALD: Pour faire suite à ma question précédente, monsieur le président, je désire ajouter ceci, en toute justice envers les groupements agricoles: le chiffre de 100 p. 100 en 1938, c'est-à-dire, la base de 100 de 1935 à 1939, a été très injuste envers les producteurs de base, parce que leurs produits, à cette époque, se vendaient au plus bas prix de la crise, c'est-à-dire que les prix étaient très à la baisse et, par conséquent, d'année en année, spécialement au cours des dernières années, l'indice ne présentait pas un tableau fidèle de la situation, en ce qui concerne l'agriculture.

M. MARSHALL: L'indice des prix des consommateurs que nous sommes en train de calculer est un indice qui se rapporte aux conditions des villes, et non des fermes. Dans l'étude budgétaire que nous avons poursuivie, nous avons obtenu les budgets de quelques fermiers, mais nous n'étions pas sûrs qu'ils représentaient fidèlement la situation. MM. Rowebottom et Greenway désirent, je crois, pousser leurs travaux en vue d'établir un indice agricole, et il faudra le faire plus tard. Il n'est que juste d'admettre, je crois, qu'en ce qui concerne l'indice agricole dans le passé, ce fut, à nos yeux, un indice très difficile à

calculer. Nous aurions certainement été plus heureux si nous avions obtenu une plus grande somme de renseignements de base. Cette fois-ci, nous voulons y aller sûrement, n'est-ce pas?

M. ROWEBOTTOM: C'est exact.

L'hon. M. McDONALD: Combien de temps vous faudra-t-il pour obtenir un indice fidèle des prix agricoles?

M. MARSHALL: Nous avons fort à faire actuellement pour calculer l'indice du consommateur d'après les conditions des villes. Dès que nous aurons accompli cette tâche, nous nous attaquerons à l'étude des conditions agricoles.

L'hon. M. McDONALD: J'espère que cette étude ne tardera pas trop, parce qu'à mon avis vous avez présenté les faits sous un faux jour à l'égard des fermiers, étant donné les prix peu élevés en vigueur lorsque vous avez commencé cette étude en 1938. Une famille aurait acheté beaucoup de légumes avec un dollar au cours d'une semaine, une famille de quatre ou de cinq membres aurait acheté beaucoup de viande avec deux dollars, à cette époque, mais les prix ont tellement monté, et le coût de production a atteint un tel sommet que, je l'espère, vous pourrez obtenir un indice fiable le plus tôt possible.

M. MASHALL: M. Greenway désire peut-être faire part de ses prévisions quant au moment où nous pourrions obtenir l'indice agricole, et il pourrait développer ce que j'ai dit.

M. GREENWAY: Je désirerais démontrer, tout d'abord, qu'il existe actuellement un indice agricole distinct du coût de la vie. Je ne suis pas sûr que cela soit bien compris. La tâche de produire un nouvel indice agricole du coût de la vie, ou un indice agricole des prix de consommation, est tout aussi difficile que celle qui, incombe actuellement à M. Rowebottom de publier le nouvel indice de prix du consommateur. Il s'écoulera plusieurs années au moins, à mon avis, avant de pouvoir obtenir un indice agricole aussi exact que l'indice urbain en voie d'achèvement.

L'hon. M. McDONALD: Pourquoi avez-vous commencé par l'indice urbain plutôt que par l'indice rural?

M. ROWEBOTTOM: C'est une affaire de coutume. Cela dépend de l'importance de l'indice urbain par rapport à l'indice agricole.

L'hon. M. McDONALD: D'autres pays importants tels que les États-Unis et la Grande-Bretagne se servent-ils encore de 1939 pour partir de 100?

M. ROWEBOTTOM: Pas tout à fait. Les États-Unis se servent couramment de 1935-1939 et sont en train d'accomplir le même travail de révision que nous accomplissons dans notre pays. Nous marchons presque de pair dans les deux pays sous ce rapport. Les États-Unis projettent de modifier leur période de base et de fixer les années 1947-1948-1949 à 100, et prévoient l'introduction de leur indice dans un avenir rapproché. Le Royaume-Uni n'est pas tout à fait aussi avancé. Sa base est plus avancée quant au chiffre 100—j'oublie la date qu'il appelle maintenant 100—, mais ses normes de consommation sont celles qui prévalaient bien avant les hostilités.

L'hon. M. McDONALD: J'ai peut-être épuisé mon temps, mais je désirerais voir insérer au compte rendu, pour étude, le tableau dont vous avez parlé.

M. ROWEBOTTOM: Nous pourrions peut-être déposer le document intitulé: "Le nouvel indice des prix du consommateur". J'ai un certain nombre d'exemplaires de ce document qui donne l'importance des groupes dans l'ancien indice et dans le nouveau.

L'hon. M. McDONALD: Pourrions-nous les avoir?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous les avoir immédiatement ou lorsque nous aurons fini?

L'hon. M. McDONALD: Je désirerais avoir mon exemplaire immédiatement.

Le PRÉSIDENT: On en fera donc la distribution. Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. BARBOUR: Vous dites que vous faites maintenant vos calculs d'après 1949 comme année de base. Pourriez-vous me dire quel pourcentage de produits de base calcule-t-on dans le 100 p. 100 pour 1949?

M. ROWEBOTTOM: C'est une affaire de définition; puis-je demander ce que vous entendez par produits de base?

L'hon. M. BARBOUR: Je veux dire les céréales, les grains, le pain et des produits de base aux yeux du fermier.

M. ROWEBOTTOM: Je ne puis vous le dire, monsieur.

M. MARSHALL: Il s'agit d'un indice des prix du consommateur, et il ne comprendrait évidemment pas des produits tels que les grains. Il comprend des produits finis.

L'hon. M. GOLDING: Il comprendrait le pain.

M. MARSHALL: Oui, mais nous n'avons jamais eu l'occasion de faire une classification de ce genre relativement à l'indice du coût de la vie. Nous ne possédons pas ce chiffre.

M. ROWEBOTTOM: Il serait à peu près proportionné à la production des produits agricoles dans notre pays, mais subordonné à l'ensemble des importations et des exportations. Il représenterait approximativement cette proportion.

L'hon. M. BARBOUR: Quel rapport y a-t-il entre ce qu'il vous en coûte aujourd'hui pour recueillir ces renseignements et ce qu'il en coûtait en 1939?

M. MARSHALL: Nous n'avons pas effectué ce calcul. Nous devons engager un personnel additionnel pour le nouvel indice des prix du consommateur, car nous allons poursuivre ces enquêtes continuellement. A part cela, vous savez dans quelle proportion les salaires ont monté.

M. ROWEBOTTOM: Le facteur le plus important qui contribuerait à l'accroissement des frais sera le salaire des enquêteurs qui rechercheront les prix des denrées. En 1939, nous n'avions pas d'agents dans les grandes villes pour recueillir les prix sur les lieux. Nous avons de tels agents depuis 1942-1943, ce qui a accru dans une très forte proportion les frais de ces enquêtes.

L'hon. M. GOLDING: Je ne trouve rien à redire à votre façon de compiler les statistiques, mais en comparant la situation qui existait en 1938 aux autres années, vous admettez que cette enquête devrait se faire plus souvent, spécialement lorsque vous vous trouvez en présence d'une réelle dépression pour connaître, au bout de quelques années, précisément l'opposé, c'est-à-dire une véritable période d'inflation. Je crois que l'honorable sénateur Lambert a touché le point où je voulais en venir, c'est-à-dire le rapport entre les deux périodes. Lorsque vous faites une comparaison, vous pouvez indiquer une hausse anormale dans le coût de la vie par rapport au revenu de ceux qui sont atteints. Voilà ce que j'avais en vue, mais je ne veux pas insister.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Quinn?

L'hon. M. QUINN: Relativement à la question de l'honorable sénateur McDonald sur les bas prix des produits agricoles au cours des années 1938 et 1939, étaient-ils plus bas par rapport aux prix des autres denrées qui servent à calculer le coût de la vie qu'ils le sont en comparaison de ces autres denrées aujourd'hui?

M. GREENWAY: Il serait vrai de dire, monsieur le sénateur, que les aliments provenant de la ferme étaient relativement plus bas à cette époque qu'à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Howden?

L'hon. M. HOWDEN: Monsieur le président, l'idée qui m'est venue il y a quelques instants m'a été inspirée par la question de l'honorable sénateur Reid. Il parlait, je crois, de la consommation relativement moindre des vivres en 1938 qu'en 1945. Il me semble qu'il ne devait pas y avoir beaucoup de différence dans la consommation des vivres, parce qu'un estomac vide doit être rempli de quelque façon. Dans certaines circonstances, il devra peut-être se contenter d'un choix moins heureux d'aliments que dans d'autres circonstances, mais je désirerais vous demander, monsieur Marshall, si vous avez trouvé, au cours de vos recherches, qu'une plus grande quantité de vivres a été consommée par famille en 1945 qu'en 1938.

M. MARSHALL: La comparaison que nous donnons de l'importance des groupes de base dans l'ancien et le nouvel indice démontre que le pourcentage des vivres dans l'ancien indice était de 31 alors que dans le nouveau il est de 32. Il n'y a donc pas beaucoup de changement. La feuille sur laquelle nous donnons la comparaison entre l'ancien indice et le nouveau a été mise en circulation dans cette salle et vous constaterez qu'il n'y a pas beaucoup de changement dans les divers groupes. L'expérience semble démontrer qu'il n'y a pas beaucoup de changements dans la consommation.

L'hon. M. HOWDEN: C'est le point que je voulais éclaircir.

M. MARSHALL: Toutefois, à l'avenir, si l'on prétend que le nombre-indice ne reflète pas la consommation courante, nous pourrions constater, grâce à ces enquêtes continuelles, si l'indice est conforme aux faits ou non. S'il se produit des changements radicaux dans la consommation, les données que nous aurons nous permettront de mettre le nombre-indice au point.

L'hon. M. HOWDEN: D'une manière générale, trouvez-vous que le nouvel indice vous coûte beaucoup plus cher que l'ancien?

M. ROWEBOTTOM: Oui, absolument. L'état relatif de ce coût servira à mesurer l'indice courant du coût de la vie, qui est actuellement à 190 approximativement. En d'autres termes, les prix des articles que les familles-types de ce pays achètent ont augmenté d'environ 90 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Haig?

L'hon. M. HAIG: J'ai deux questions à poser. D'abord, voulez-vous dire comment en 1938 ou en 1940 vous avez calculé l'indice? Je suppose qu'il comprenait des vivres, des vêtements, le loyer et des dépenses courantes. D'après mon expérience dans ma province du Manitoba, vous avez envoyé des gens demander à certaines familles ce qu'était leur revenu. L'épouse venait à la porte et disait, par exemple, que le revenu familial était de \$1,500 par année et qu'elle avait deux enfants; et, à la porte voisine, on vous disait peut-être que le revenu familial était de \$1,600 et qu'il y avait trois enfants, et ainsi de suite. Et, si j'ai bien compris, vous calculiez la moyenne de ces chiffres.

M. GREENWAY: Vous avez raison, monsieur le sénateur Haig. Nous avons des livrets de dépenses et les énumérateurs visitaient chaque famille en particulier en vue d'obtenir les chiffres exacts.

L'hon. M. HAIG: Et si le mari était sans travail, vous ne teniez aucun compte de cette famille?

M. GREENWAY: Exactement, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Vous publiez maintenant un nouvel indice du coût de la vie pour 1949, et je suppose que cette année représentera le chiffre 100?

M. GREENWAY: Oui.

L'hon. M. HAIG: Comment vais-je savoir si l'indice du coût de la vie, qui est actuellement de 188 environ, a monté ou baissé par rapport à 1949? Nous fournirez-vous le chiffre exact en même temps?

M. MARSHALL: Oui, monsieur le sénateur. Lorsque l'indice des prix du consommateur sera publié, vous y verrez les chiffres de l'ancien indice et du nouveau depuis 1949 jusqu'au moment où il paraîtra et peut-être pour six mois après. Telle est notre intention actuellement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Aseltine?

L'hon. M. ASELTINE: Je désirerais demander si l'on a tenu compte des frais de service des domestiques.

M. ROWEBOTTOM: Ils entrent dans l'établissement du nouvel indice.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ne les considère-t-on pas comme des objets de luxe, aujourd'hui?

L'hon. M. ASELTINE: Je n'ai pas encore fini.

L'hon. M. BEAUBIEN: J'ai pensé que je pourrais laisser échapper cette observation en ce moment.

Le PRÉSIDENT: Nous vous en fournirons l'occasion plus tard, monsieur le sénateur Beaubien.

L'hon. M. ASELTINE: La plupart, particulièrement ma femme, sont d'avis que le coût de la vie a augmenté beaucoup plus que votre indice nous incite à le croire. Par exemple, elle me dit qu'il nous en coûte exactement autant pour faire marcher la maison, bien que nous n'ayons ni enfants ni domestiques, que lorsque nous avons cinq enfants et une domestique. Comment expliquez-vous cela?

M. MARSHALL: Nous savons que dans un grand nombre de cas,—je ne dis pas dans le cas présent,—la population confond l'indice des prix du consommateur, c'est-à-dire, le seul mouvement des prix, avec le niveau de vie. Et je crois qu'on admettra généralement que dans l'ensemble le niveau de vie est plus élevé aujourd'hui qu'en 1938.

L'hon. M. ASELTINE: Pas chez nous.

M. MARSHALL: Ma foi, c'est le cas d'un bon nombre de gens et alors les gens oublient qu'ils vivent aujourd'hui sur un plus haut ton, qu'ils se payent plus de services, une plus belle automobile, un plus grand nombre d'accessoires à la maison, et le reste. Voilà un facteur qui entre dans un niveau de vie. Or, tout ce que nous pouvons faire, c'est de mesurer un panier déterminé. Nous devons nous efforcer de démontrer ce qu'est le mouvement des prix, avec un niveau fixe, au fur et à mesure que nous recevons les renseignements voulus dans l'année de base. Si vous tentez de mesurer deux choses en même temps, vous n'obtenez ni l'une ni l'autre.

L'hon. M. ASELTINE: Comment expliquez-vous la situation où nous nous trouvons?

M. ROWEBOTTOM: Il existe un autre facteur qui peut exercer quelque influence dans ce domaine. C'est souvent le cas, mais, encore une fois, il ne s'applique peut-être pas à vous. Il est généralement vrai, je crois, que la ménagère dépense l'argent qu'elle a à dépenser sur les denrées qui ont le plus augmenté.

L'hon. M. HAIG: Voilà la réponse.

M. ROWEBOTTOM: Elle oublie les dépenses que vous faites et qui n'ont pas augmenté tout à fait autant que les vivres, par exemple qui ont augmenté dans une plus forte proportion que les autres parties composantes de l'indice. Elle ne solde peut-être pas les comptes de la lumière ou du téléphone; elle n'a peut-être pas de frais de transport ni de billets de tramway à payer, ni d'automobile.

L'hon. M. ASELTINE: Oh, mais pourquoi faire toutes ces dépenses par-dessus le marché?

M. ROWEBOTTOM: Mais tous ces articles que vous payez sont également inclus dans l'indice, et la moyenne des fluctuations de prix que subissent les articles qui vous coûtent de l'argent, à vous et à elle, détermine les mouvements de l'indice. Il a peut-être une autre explication, et c'est que votre mode de vie et la façon dont vous dépensez votre argent diffèrent radicalement peut-être de la manière d'agir de la famille-type moyenne qui nous intéresse; votre budget de consommation ne suit peut-être pas les normes qui doivent, après tout, servir de guide à un indice national.

L'hon. M. ASELTINE: Le point que j'ai soulevé intrigue la plupart des gens.

M. ROWEBOTTOM: C'est exact.

L'hon. M. ASELTINE: C'est pourquoi je l'ai soulevé et j'espère que la population, à la lecture de vos explications, pourra comprendre la situation.

L'hon. M. TURGEON: J'ai une question dont je devrais peut-être connaître la réponse. Le Bureau de la statistique a établi une comparaison du coût de la vie au cours de deux périodes différentes. A-t-il établi une comparaison entre le coût de la vie et le revenu général dans une période par rapport au coût de la vie et à la moyenne des revenus dans une autre période?

M. GREENWAY: Nous pouvons vous dire le montant des salaires hebdomadaires des ouvriers industriels depuis 1939, et la différence entre 1939 et la période actuelle. Est-ce une réponse satisfaisante?

L'hon. M. TURGEON: Elle se rapporterait à quel montant? A-t-elle jamais été publiée?

M. GREENWAY: Oui, elle paraît régulièrement.

L'hon. M. TURGEON: Ce renseignement a-t-il été publié relativement à l'indice du coût de la vie? En d'autres termes, existe-t-il un volume qui indique le rapport entre le coût de la vie et le revenu général pour, disons, 1951, et une comparaison semblable pour, disons, 1938?

M. MARSHALL: Il y a deux séries dans l'indice du coût de la vie et l'indice de la moyenne des salaires hebdomadaires; toutes deux paraissent tous les mois dans la Revue canadienne de la statistique.

L'hon. M. TURGEON: Paraissent-elles l'une en regard de l'autre; ou s'agit-il de deux publications distinctes?

M. MARSHALL: Ce sont deux tableaux distincts dans la même publication.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous d'autres renseignements, monsieur le sénateur Turgeon?

L'hon. M. TURGEON: Non, je suis satisfait de la réponse, en ce qui concerne ce renseignement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Hugessen?

L'hon. M. HUGESSEN: Je ne fais pas partie du Comité, monsieur le président.

L'hon. M. HAIG: Vous avez le droit de poser des questions?

L'hon. M. HUGESSEN: Non, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Lambert?

L'hon. M. LAMBERT: Je ne veux pas abuser davantage de l'amabilité du Comité, mais je désirerais qu'on éclaircisse un ou deux points. Si l'indice des prix du consommateur s'applique et s'est appliqué seulement à la population urbaine ou ouvrière et ne s'applique pas aux familles agricoles ou rurales, est-il juste de supposer que vous basez réellement l'indice du coût de la vie sur l'expérience de 60 p. seulement de la population du pays? Je considère que la proportion de 60 et de 40 p. 100 représente bien la population rurale et la population urbaine.

M. MARSHALL: Vous devez nécessairement dresser deux indices, un indice urbain et un autre pour les régions rurales ou agricoles.

L'hon. M. LAMBERT: Exactement, et je suis particulièrement intéressé aux chiffres du revenu et des dépenses agricoles, car cela fait une très grande différence. Nous entendons à la radio des bulletins nous annonçant que l'indice du coût de la vie a monté ou baissé d'un demi-point, ou d'un huitième de point. C'est, ainsi que je l'ai dit auparavant, la même chose que lorsque vous avez un rhume et que vous prenez votre température. Mieux vaut ne pas prendre sa température, surtout si le thermomètre n'est exact qu'à 60 p. 100 près. Voilà l'une de mes principales observations. Si l'indice est à 190 aujourd'hui par rapport à la base de 100 en 1935-1939, quel est l'indice d'aujourd'hui par rapport à 1949?

M. ROWEBOTTOM: Par rapport à 1949, il serait d'environ 120.

L'hon. M. LAMBERT: C'est une hausse de 20 par rapport à 1949?

M. ROWEBOTTOM: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Est-il juste d'inclure dans l'indice du coût de la vie la moyenne des frais de domestiques?

M. ROWEBOTTOM: Si nous pouvons commenter non seulement cette dépense, mais en même temps toutes les dépenses qui figurent dans le nouvel indice,—car les mêmes critères ont servi à déterminer l'incorporation ou l'exclusion de toutes les dépenses,—les domestiques sont entrés en ligne de compte comme le pain. Nous nous sommes intéressés aux faits, dans chaque cas. Nous nous sommes efforcés de choisir des familles-types pour commencer. En d'autres termes, nous ne voulons pas de familles qui représentent les extrêmes, des familles très riches ou très pauvres. Le point de départ a été la famille-type. L'autre démarche a consisté à déterminer comment ces familles-types dépensent leur argent, quelles marchandises elles achètent et quels services elles se payent. La question de savoir si certaines gens considèrent tel article comme une nécessité alors que d'autres le considèrent comme un objet de luxe ne doit pas nous préoccuper en tant que statisticien, pas plus que les conséquences bonnes ou mauvaises, au point de vue sociologique, que comporte cet article de par sa nature. Les renseignements que nous avons recueillis indiquent que les familles consacrent en moyenne une très faible partie de leurs revenus à l'emploi de domestiques, mais, tout de même, elles font quelques dépenses sous ce rapport.

L'hon. M. LAMBERT: Oui.

M. ROWEBOTTOM: Si vous insérez cette dépense, elle élèvera la moyenne. Les frais de domestiques sont très modiques. Les dépenses qui ont été rapportées représentent peut-être les services de gardeuses d'enfants, de la femme de peine qui vient une fois par semaine ou une fois par mois polir le plancher, et le reste.

L'hon. M. LAMBERT: Jusqu'ici vous avez basé votre indice surtout sur les vivres, les vêtements et le logement.

M. ROWEBOTTOM: Ce sont sans doute les éléments importants de l'indice.

L'hon. M. LAMBERT: Dans le logement j'inclus le combustible et le reste.

M. ROWEBOTTOM: Actuellement, il est basé sur une gamme complète de denrées et de services, par rapport, encore une fois, à la façon dont la population dépense son argent. Le tableau que vous avez sous les yeux vous montrera l'importance relative des vivres, des vêtements et du logement. L'ancien indice comprenait le combustible, l'éclairage de la maison et les services, qui absorbaient 15 cents de chaque dollar, et toute une série d'articles divers qui absorbaient 23 cents de chaque dollar dépensé dans la période de base.

L'hon. M. LAMBERT: Que dites-vous des immobilisations, tel l'achat d'une glacière ou d'un poêle électrique ou...

Un hon. SÉNATEUR: ...d'une automobile.

L'hon. M. LAMBERT: Oui. Tient-on compte de ces dépenses?

M. ROWEBOTTOM: Oui, ces articles figurent dans l'indice selon leur importance.

L'hon. M. LAMBERT: Vous devez les distribuer sur une certaine période?

M. ROWEBOTTOM: Assurément, sur une longue période.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, monsieur le sénateur Lambert?

L'hon. M. LAMBERT: Non.

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant à la dernière rangée. Monsieur le sénateur Beaubien?

L'hon. M. BEAUBIEN: Je vous remercie, monsieur le président, de votre bienveillance. Je désirerais demander un renseignement à M. Marshall. Il dit ici: "Le nouveau nombre-indice sera moins élevé sans doute qu'il le serait sur la base de 1939". Que veut-il dire?

M. MARSHALL: L'indice actuel est basé sur 1935-1939, et les prix ont monté au point que vous avez aujourd'hui un indice d'environ 190. Si vous ne remontez pas à 1935, mais si vous partez d'une année plus rapprochée et divisez l'indice à son niveau le plus élevé dans votre indice courant, vous obtiendrez sûrement un chiffre moins élevé, n'est-ce pas?

L'hon. M. BEAUBIEN: Puis-je poser une autre question se rapportant à ce que je vois au verso de la page: l'ancien et le nouvel indice pondéré des groupes de base, des groupes budgétaires. Vous fixez à 32 le nouvel indice des denrées alimentaires?

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Et l'ancien indice à 31?

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: En d'autres termes, vous avez porté le nouvel indice de 31 à 32, n'est-ce pas?

M. MARSHALL: C'est exact.

L'hon. M. BEAUBIEN: Dans le cas des denrées alimentaires?

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comment êtes-vous arrivé à 31 entre 1935 et 1939, le prix des denrées alimentaires étant ce qu'il était à cette époque, alors qu'aujourd'hui vous n'arrivez qu'à 32, bien que les denrées alimentaires soient aux prix actuels? Comment conciliez-vous ces calculs?

M. MARSHALL: L'indice est évidemment basé, ainsi que M. Rowebottom l'a expliqué, sur les constatations que nous ont fournies les budgets familiaux. Or, vous devez tenir compte, il me semble, que non seulement cet indice du coût de la vie a monté, mais que le revenu a augmenté également. Par conséquent il est tout à fait convenable,—en réalité les statistiques des budgets l'indiquent,—que le groupe très nombreux et représentant bien la population, que nous étudions, ne dépense que 32 p. 100 de son revenu en denrées alimentaires.

L'hon. M. BEAUBIEN: En d'autres termes, vous tenez compte du revenu comme des dépenses?

M. MARSHALL: C'est exact.

L'hon. M. BEAUBIEN: ...pour calculer ces chiffres?

M. MARSHALL: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je vous remercie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Fafard?

L'hon. M. FAFARD: Pas de questions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gershaw?

L'hon. M. GERSHAW: Je désirerais demander si le coût des services de santé, les frais d'hôpital, le prix des nouvelles drogues antibiotiques et les dépenses médicales en général sont calculés et comment calculez-vous le plan médical payé d'avance auquel participe une forte proportion de notre population par rapport à ceux qui ne participent pas à un tel plan.

M. ROWEBOTTOM: L'indice courant tient compte d'une augmentation relativement forte des frais médicaux depuis 1935-1939. Je ne me rappelle pas au pied levé quel est l'indice du sous-groupe de l'entretien de la santé, mais il n'y a pas de doute qu'il y eu une augmentation dans les frais de médecin, de remèdes, d'hôpital, de drogues, de toutes ces choses. Ai-je bien répondu à votre première question?

L'hon. M. GERSHAW: On calcule tous ces frais, n'est-ce pas?

M. ROWEBOTTOM: On les calcule tous. Quant aux soins médicaux payés d'avance, l'indice courant ne comprend aucune dépense distincte s'y rapportant. En d'autres termes, on suppose dans l'indice courant que les changements dans le coût des soins médicaux payés d'avance par ceux qui détiennent une telle assurance reflètent les fluctuations de prix des denrées et services que cette assurance permet d'acheter. Autrement dit, dès que les taux des hôpitaux augmentent, de même doivent augmenter les taux de l'assurance qui offre une protection contre l'admission dans un hôpital. Dans le nouvel indice, nous nous proposons de mesurer distinctement tous les soins médicaux payés d'avance. Nous éprouvons encore beaucoup de difficultés à mesurer cet élément en particulier, car le coût des services médicaux offerts varie de temps à autre en vertu des mêmes plans, et il est très difficile de mesurer les fluctuations de prix pour une somme identique de protection, parce que la somme de protection elle-même est modifiée de temps en temps, que les taux restent les mêmes ou varient également. Toutefois, nous espérons surmonter cette difficulté et obtenir une estimation des soins médicaux payés d'avance.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, monsieur le sénateur Gershaw?

L'hon. M. GERSHAW: Non, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Burchill?

L'hon. M. BURCHILL: Oui. Je désirerais d'abord reprendre la question qu'un sénateur a posée concernant l'augmentation des gains hebdomadaires en comparaison de la hausse du coût de la vie depuis 1938.

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

L'hon. M. BURCHILL: Pouvez-vous nous fournir ce renseignement?

M. GREENWAY: Nous possédons la moyenne des gains hebdomadaires dans le cas des industries non agricoles. Ce chiffre avait presque atteint 230, le 1^{er} mars de la présente année, par rapport à 100 en 1939. Le chiffre correspondant du coût de la vie en mars 1952 est de 186.3. Toutefois, ces chiffres en soi n'expliquent pas tout. Il y a beaucoup de choses dont il faut tenir compte si vous voulez établir un rapport entre ces deux chiffres. Le mouvement de la moyenne des gains reflète simplement la paye moyenne hebdomadaire que tous les ouvriers industriels reçoivent. Il y a d'autres facteurs à considérer, comme la différence dans le taux des impôts et le fait que les employés eux-mêmes ne sont pas de la même catégorie, car il y a plus de femmes que d'hommes qui travaillent dans l'industrie à un salaire légèrement moins élevé en moyenne. L'échelle moyenne a peut-être varié quelque peu. C'est une affaire très compliquée. Par conséquent, à notre avis, vous ne pouvez automatiquement comparer ces deux hausses de pourcentage sans rechercher ce que l'indice du coût de la vie lui-même représente d'un côté et ce que le chiffre des salaires représente de l'autre.

L'hon. M. BURCHILL: Vous ne tenez pas compte de l'ouvrier moyen, du journalier?

M. GREENWAY: C'est une moyenne industrielle qui représente toutes les sortes de main-d'œuvre.

L'hon. M. GOLDING: Vous prenez un niveau plus élevé sous ce rapport.

L'hon. M. BURCHILL: Je veux souligner ce que l'honorable sénateur Aseltine a dit sur l'importance de cette étude. Il est manifeste, je crois, que depuis quelques années votre tâche a revêtu une importance de plus en plus grande pour la nation, et il est donc essentiel que toutes les classes de la population soient convaincues que vos figures sont exactes. Ainsi que l'honorable sénateur Aseltine l'a fait observer, parfois dans les Prairies et dans les Maritimes, nous entendons dire que ces chiffres ne concernent qu'Ottawa ou Toronto et qu'ils ne reflètent pas le coût de la vie dans nos provinces. Nous entendons de telles remarques de tous côtés, et il est par conséquent très important de convaincre la population que vous avez raison et que vous avez fait tout votre possible pour corriger toutes les inexacritudes dans toutes les directions, afin que la population puisse avoir une confiance absolue dans les chiffres qui sont publiés dans tout le pays. Je crois que cela est absolument nécessaire. J'ai trouvé très intéressante la discussion de ce matin, et, à mon avis, vous avez accompli un merveilleux travail. Que dites-vous des petites villes? En avez-vous tenu compte? L'indice accorde-t-il aux villages et aux petites villes la proportion qui leur est due? Je suppose que oui. Il doit être extrêmement difficile, dans un pays comme le Canada qui est en quelque sorte un groupement de nations, d'assimiler tous ces chiffres et de les aligner correctement. Je sais l'énorme tâche qui vous incombe, mais avez-vous accordé à chaque partie du pays l'importance qu'elle mérite?

M. ROWEBOTTOM: Tout d'abord, je m'accorderai avec vous sur la complexité du problème. Nous avons fait tout notre possible pour accorder la représentation appropriée à toutes les régions géographiques du pays. La population agricole soulève un problème distinct et nous avons un indice distinct sous ce rapport. Nous nous occupons donc de la population urbaine. Nous avons établi un système depuis Victoria jusqu'à Halifax, en ce qui concerne les éléments de l'estimation. Quant aux prix, nous allons de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Victoria. Le diagramme de l'estimation est basé sur 27 villes canadiennes d'une population de 30,000 âmes ou plus, selon le recensement de 1941. Ainsi, en fixant le minimum de la population des villes à 30,000 âmes, nous couvrons d'emblée la proportion la plus forte de la population urbaine. En plus de l'indice principal, nous nous efforçons de fournir une représentation géographique en établissant des indices urbains distincts. Par exemple, nous en avons pour Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, Toronto, Montréal, Winnipeg, Saskatoon, Vancouver, etc.

L'hon. M. ASELTINE: Qu'entendez-vous par population urbaine?

M. ROWEBOTTOM: Celle des villes de 30,000 âmes ou plus.

L'hon. M. ASELTINE: C'est ce que je pensais. Cette expression ne s'applique pas aux petites villes.

M. ROWEBOTTOM: Non, pas à celles d'une population de cinq ou dix mille âmes. Toutefois, nous poursuivons un certain nombre d'analyses dans nos études et nous n'avons pas lieu de croire que les mouvements des prix dans les petites villes diffèrent sensiblement de ceux des villes moyennes.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ils ne seraient pas plus prononcés dans les petites villes.

M. ROWEBOTTOM: Je ne le crois pas.

L'hon. M. BURCHILL: Vous avez choisi des familles-types dans divers groupes de revenu. Vous commencez, je crois, à \$1,650 et vous arrêtez à \$4,000. Or, les familles appartenant à ces divers groupes ont naturellement un différent indice. Ces indices doivent être établis différemment. Comment effectuez-vous ce calcul? Faites-vous différents calculs selon les groupes et

selon les traitements? Un homme qui reçoit un traitement de \$4,000 n'aurait pas le même indice qu'un homme qui reçoit un traitement de \$1,650, n'est-ce pas?

M. ROWEBOTTOM: Non, c'est exact.

L'hon. M. BURCHILL: Or, en calculant cette moyenne, vous devez être très prudent dans votre choix, et puis il y a la moyenne du nombre de différents groupes? Tout cela est-il calculé?

M. ROWEBOTTOM: Oui, chaque série de revenus familiaux recevra son importance ou sa représentation exacte dans la moyenne de toutes les familles.

Le PRÉSIDENT: Relativement à la question que l'honorable sénateur Burchill a posée il y a un instant, ai-je raison de croire que, quel que soit le revenu d'un particulier, qu'il soit de \$4,000 ou de \$1,650 par année, il dépense, selon la moyenne que vous calculez, un certain pourcentage en denrées alimentaires?

M. ROWEBOTTOM: Non, ce n'est pas tout à fait exact. Incidemment, l'expression revenu n'est pas employée correctement dans ce cas. On devrait dire dépenses. En d'autres termes, il dépense \$1,650 ou \$4,000 par an. Or, un homme qui possède \$1,650 dépensera son argent un peu différemment que celui qui dépense \$4,000, mais parce que celui qui reçoit un revenu moins élevé dépense son argent d'une autre façon que celui qui a un plus gros revenu, cela n'annule pas la moyenne d'un grand nombre de gens dont les dépenses sont à peu près les mêmes, en tenant compte de leur revenu, du nombre de membres de leurs familles et de la ville qu'ils habitent. Autrement dit, vous pouvez vous trouver en face d'un homme très grand et d'un homme de très petite taille, mais les nombreuses personnes ayant à peu près la taille moyenne des Canadiens établissent le chiffre de base.

Le PRÉSIDENT: Je comprends.

M. ROWEBOTTOM: Nous avons évidemment exclu les familles dont le genre de dépenses diffère considérablement de la moyenne. C'est pourquoi nous avons établi un minimum de \$1,650 et un maximum de \$4,000, parce qu'à mesure que vous vous éloignez du Canadien moyen dont les dépenses varient de \$2,000 à \$3,000, le genre de dépenses est différent. Nous ne voulons pas inclure dans nos familles-type celles dont les dépenses touchent aux extrêmes. Ai-je répondu à votre question?

Le PRÉSIDENT: Oui, vous y avez très bien répondu. L'autre question que je désire poser concerne les taux des salaires. J'ai suivi la déclaration de M. Greenway à ce sujet, mais pourriez-vous nous fournir des renseignements sur la comparaison entre les salaires de la main-d'œuvre non spécialisé—les salaires horaires ou hebdomadaires—en 1951 et les salaires des mêmes ouvriers en 1949 ou en quelque autre année que vous ayez choisie?

M. GREENWAY: Je le regrette, monsieur le président, nous n'avons aucune statistique distincte quant à la main-d'œuvre non spécialisée.

M. MARSHALL: Le ministère du Travail possède sans aucun doute des renseignements sur les taux des salaires.

M. GREENWAY: Je ne devrais pas dire que nous ne possédons pas de renseignements, mais il n'y a pas de moyenne de gains disponible qui nous permette de les comparer au cours de cette période, entre l'avant-guerre et la période actuelle.

Le PRÉSIDENT: Quelques sénateurs ont soulevé la question d'un indice agricole. Un indice agricole diffère beaucoup d'un indice urbain?

M. GREENWAY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: En réalité, quelques associations, les cartels de l'Ouest, par exemple, et la *Searle Grain Company*, ont calculé un indice agricole établissant

un rapport entre le prix des denrées que les fermiers doivent acheter, comme le bois, les instruments aratoires, la ficelle d'engerbage, l'huile combustible et une grande variété d'autres denrées, et le prix qu'ils reçoivent pour leurs denrées. Je ne sais si vous êtes au courant de la chose, monsieur Marshall, mais il serait intéressant d'étudier cet aspect de la question. J'ai encore une autre question. Avez-vous reçu beaucoup de critiques et, si oui, de quelle source, sur la base qui a servi au calcul de l'ancien indice du coût de la vie?

M. MARSHALL: Le sentiment a varié de temps en temps, il me semble, au sujet de l'ancien indice. Lorsque l'indice ne montait pas rapidement, d'aucuns se plaignaient qu'il ne représentait pas la véritable situation et qu'il aurait dû monter plus rapidement. Plus récemment, lorsqu'il a monté assez rapidement, nous n'avons pas entendu beaucoup de critiques. Les critiques ont varié.

Le PRÉSIDENT: Je me rappelle qu'en certaines occasions où les syndicats ouvriers discutaient avec des employeurs de majorations de salaires, les employeurs ont dit: "Vos salaires ont déjà augmenté dans une plus forte proportion que le coût de la vie", et les représentants des syndicats ont répondu: "L'indice du coût de la vie n'est pas un baromètre exact."

M. MARSHALL: Ma foi, nous avons reçu récemment quelques communications de certains syndicats ouvriers nous recommandant de ne pas passer à un nouveau nombre-indice, mais de conserver l'ancien. Nous nous efforçons, toutefois, de mettre les associations ouvrières au courant du but que nous poursuivons exactement en adoptant le nouvel indice. Nous avons tenu des réunions avec diverses associations, nous leur avons expliqué nos projets, et nous avons reçu leurs critiques et suggestions que nous avons prises en considération en calculant le nouvel indice. Un honorable sénateur a souligné que nous entreprenions une tâche très importante. Nous nous en rendons pleinement compte au Bureau de la statistique, et nous mettons tout en œuvre pour obtenir tous les avis pertinents et utiles qu'il soit possible d'obtenir concernant l'indice, et nous faisons de notre mieux pour faire connaître au public le but précis que nous poursuivons. Lorsque nous aurons terminé la compilation de l'indice et que nous le publierons, nous expliquerons complètement la façon dont il a été calculé, ce qu'il est censé embrasser et ce que nous avons fait pour assurer qu'il soit aussi exact que possible.

Le PRÉSIDENT: Lorsqu'il sera complété, il sera le fruit, je suppose, d'une analyse objective de tous les faits pertinents, et non d'une analyse destinée à plaire à un groupe en particulier d'ici, de là ou d'ailleurs?

M. MARSHALL: C'est exact, monsieur. Ce sera un indice objectif. Nous ne tirons rien du vide. Il n'y a rien d'arbitraire en cela. Nous nous efforçons de l'établir sur une analyse objective des faits, après une enquête très approfondie.

Le PRÉSIDENT: Je suppose que nous en avons fini avec ces messieurs.

L'hon. M. REID: Non, monsieur le président, il y a encore une douzaine de questions à poser. C'est l'une des questions les plus importantes dont nous ayons été saisis, et je désire demander quelques précisions. Cet indice intéresse tout le pays, et je comprends que les ouvriers s'opposent à ce qu'on passe de l'ancien indice au nouveau.

Au lieu d'indiquer une augmentation de 89 p. 100 sur l'année de base, ainsi que le démontre l'ancien indice, votre nouveau chiffre indiquera une augmentation de 20 p. 100 seulement.

M. MARSHALL: Monsieur le président, puis-je me faire comprendre? Je n'ai pas dit que les ouvriers se sont opposés à la création du nouvel indice. J'ai dit, ou du moins j'ai voulu dire, qu'un petit nombre de syndicats en particulier, deux ou trois, si j'ai bonne mémoire, nous ont écrit pour recommander

le retour à l'ancien. Il n'y a pas eu de critiques universelles de la part des syndicats et on aurait bien tort de donner l'impression que les ouvriers dans l'ensemble s'opposent au nouvel indice.

L'hon. M. REID: Je vous ai écouté et, si j'ai bien compris, vous avez dit que les ouvriers préféreraient que vous conserviez l'ancien indice.

M. MARSHALL: Ma foi, si j'ai dit cela, j'ai fait une déclaration erronée. Nous n'avons pas reçu de critiques de l'ensemble des ouvriers, mais deux ou trois syndicats ouvriers en particulier nous ont écrit pour réclamer le maintien de l'ancien indice.

L'hon. M. REID: En dernière analyse, les critiques de l'indice du coût de la vie visent le gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir. J'ai toujours été curieux de savoir si vous devez recevoir l'autorisation du gouvernement avant d'effectuer un changement tel que celui que vous effectuez actuellement.

M. MARSHALL: Certainement. Nous ne pourrions aller de l'avant sans étudier la question avec le gouvernement.

L'hon. M. REID: Lorsque vous avez réuni des groupes pour discuter le projet, pourquoi n'avez-vous pas consulté les groupements agricoles?

M. MARSHALL: Ils seront consultés. En réalité, nous avons déjà consulté la Fédération des agriculteurs.

L'hon. M. REID: Le compte rendu dira que vous ne l'avez pas mentionnée. J'ai prêté attention à ce que vous avez dit.

M. MARSHALL: J'ai oublié de mentionner que nous l'avons consultée, et je le regrette. En réalité, la liste des personnes que nous avons interrogées n'est pas démesurément longue, mais elle représente assez bien tous les points de vue.

L'hon. M. REID: Selon un rapport du ministère des Finances, il y a au Canada,—je parle de mémoire,—un million et demi de citoyens environ qui gagnent moins que \$1,200 par année. Toutefois, dans le nouveau relevé, plutôt que de vous occuper des familles dont le revenu moyen varie entre \$1,200 et \$1,600, vous vous occupez des familles dont le revenu moyen varie entre \$1,650 et \$4,050. Vous ne pouvez sûrement pas obtenir un véritable tableau de la consommation si vous ignorez tous ceux qui gagnent moins que \$1,000 par année. Dans la partie du pays où je demeure, plusieurs n'ont pas d'autres revenus, généralement parlant, que leur pension de vieillesse. Ils mangent, s'habillent, payent un loyer, et le reste, et vous ne vous en occupez pas. Qu'est-ce que cela veut dire?

M. MARSHALL: Nous laissons l'agriculture de côté en attendant.

L'hon. M. REID: Vous ne pouvez obtenir un véritable tableau de la situation si vous mettez ainsi de côté une partie de la population.

M. MARSHALL: C'est l'usage non seulement au Canada, mais dans d'autres pays également. La population agricole n'est pas incluse avec la population urbaine. Nous ne faisons rien de spécial sous ce rapport.

L'hon. M. REID: Mais je veux savoir pourquoi vous avez omis les classes inférieures. Pourquoi passer de \$1,650 à \$4,000? Des millions de citoyens ont été exclus de votre relevé.

M. ROWEBOTTOM: Puis-je faire quelques observations sur votre problème, monsieur le sénateur?

L'hon. M. REID: Oui. Je désirerais entendre ce que vous avez à dire, mais je ne crois pas que je puisse vous convaincre.

M. ROWEBOTTOM: Nous avons, je crois, de très fortes et de très valables raisons pour les décisions que nous avons prises. Tout d'abord, nous nous

intéressons aux familles; c'est notre principale considération. Le chiffre de \$1,200 ou moins par année s'appliquerait aux célibataires, surtout aux filles célibataires, et non aux revenus familiaux. Nous nous occupons des dépenses familiales, en d'autres termes, des gens qui mettent leurs revenus en commun pour vivre. Quant au nombre de familles que nous avons interrogées, ainsi que M. Marshall l'a expliqué, une très faible proportion de familles ont été omises par la fixation du revenu au minimum de \$1,650 aux fins de l'enquête. Je ne puis dire de mémoire le chiffre exact de ces familles, mais il représenterait moins de 10 p. 100. La même remarque s'applique au maximum. Vous demandez pourquoi nous avons fixé un minimum. Ensuite, vous demanderez pourquoi fixer un maximum; pourquoi ne pas inclure ceux qui reçoivent des revenus très élevés se chiffrant à plusieurs milliers de dollars; pourquoi exclure les célibataires; pourquoi exclure les familles très nombreuses? La raison de toutes ces décisions en vue de choisir les groupes que le nouvel indice doit embrasser se résume, encore une fois, à cette question: comment ces gens dépensent-ils leur argent? Notre but était de trouver dans le pays un vaste groupe de la population qui dépense son argent à des fins semblables. Autrement dit, la population qu'on doit interroger doit être homogène, si nous voulons arriver à une moyenne assez précise.

Prenez ensuite la question des usages de l'indice, c'est-à-dire de l'indice du coût de la vie ou de l'indice des prix du consommateur. Il sert, dans une large mesure, dans les négociations en vue de la fixation des salaires ou des échelles de salaires. On ne saurait recourir, dans de tels cas, à un indice de ce genre qui inclurait la population agricole. Il en serait de même si l'on se servait de l'indice agricole en comparant, ainsi que le président l'a signalé, le prix des denrées que les fermiers achètent avec le prix des denrées qu'ils vendent. Si vous désirez faire cette comparaison, ce serait commettre une grave erreur d'inclure dans votre indice les prix et les dépenses qui concernent la population urbaine. Autrement dit, vous devez relier votre indice à l'usage auquel il servira. Votre moyenne ne sera pas exacte si vous incluez dans cette moyenne des extrêmes nullement caractéristiques par rapport à la moyenne. Tous ces faits ont été pesés avant de décider quelle partie de la population l'indice devait embrasser.

L'hon. M. ASELTINE: Monsieur le président, je constate qu'il n'y a plus de quorum.

L'hon. M. REID: Pourquoi, dans le cas de l'augmentation des loyers, de l'habillement et des denrées alimentaires, avez-vous abaissé l'indice de 62 à 58?

M. ROWEBOTTOM: Tout ce que je puis dire, c'est que ce sont les faits tels qu'ils nous ont été rapportés.

L'hon. M. REID: Allez-vous me dire que les loyers ont diminué? Tenez-vous compte du prix des maisons en calculant le loyer?

M. ROWEBOTTOM: Il s'apparente à tous les autres montants d'argent que les gens dépensent. En me basant sur les chiffres que vous avez sous les yeux, je dis que le montant d'argent que les gens consacrent actuellement à l'habitation est moindre, par rapport à l'ensemble des dépenses, qu'avant les hostilités, parce que les loyers ont moins augmenté que les revenus. Cela se comprend lorsque vous examinez les mouvements de l'indice des loyers par rapport au mouvement de l'indice des denrées alimentaires et des revenus. Les gens consacrent aujourd'hui à l'habitation une plus faible proportion de leurs dépenses globales qu'avant les hostilités.

L'hon. M. REID: Une dernière question: je ne veux pas retenir davantage le Comité, mais cette question me semble importante. Je ferai observer auparavant qu'il existe, d'après ce qu'on dit, une plus forte concurrence dans les prix des aliments et des autres denrées aux États-Unis qu'au Canada.

Voici la question que je veux vous poser: constatez-vous beaucoup de fluctuations dans les divers prix des mêmes articles au Canada, en dehors de Terre-Neuve? Vous devez tenir compte de ces fluctuations, et vous devez posséder des renseignements à ce sujet.

M. ROWEBOTTOM: Oui.

L'hon. M. REID: Dans ma province, en Colombie-Britannique, je constate que les prix sont les mêmes en ville qu'à 500 milles de la ville, mais lorsque je me rends aux États-Unis, je m'aperçois qu'il y a plus de concurrence entre les prix. Trouvez-vous beaucoup de différence dans le prix des denrées au Canada?

M. ROWEBOTTOM: Puis-je renvoyer l'honorable sénateur à la *Gazette du Travail* où nous publions les prix d'un assez grand nombre de produits alimentaires et de produits houillers.

L'hon. M. REID: J'y jeterai un coup d'œil; je suis seulement à la recherche de renseignements.

Le Comité s'ajourne au mercredi 21 mai 1952, à 11 heures du matin.

FINANCES

DOCUMENT n° 2

INDICE FÉDÉRAL DU COÛT DE LA VIE
(1935-1939=100)

Année	Indice
1945	119.5
1946	123.6
1947	135.5
1948	155.0
1949	160.8
1950	166.5
1951	184.5
1950—3 janvier	161.0
1 ^{er} février	161.6
1 ^{er} mars	163.7
1 ^{er} avril	164.0
1 ^{er} mai	164.0
1 ^{er} juin	165.4
3 juillet	167.5
1 ^{er} août	168.5
1 ^{er} septembre	169.8
2 octobre	170.7
1 ^{er} novembre	170.7
1 ^{er} décembre	171.1
1951—2 janvier	172.5
1 ^{er} février	175.2
1 ^{er} mars	179.7
2 avril	181.8
1 ^{er} mai	182.0
1 ^{er} juin	184.1
3 juillet	187.6
1 ^{er} août	188.9
1 ^{er} septembre	189.8
1 ^{er} octobre	190.4
1 ^{er} novembre	191.2
1 ^{er} décembre	191.1
1952—2 janvier	191.5
1 ^{er} février	190.8
1 ^{er} mars	189.1

DOCUMENT No 3

REVENU NATIONAL ET PRODUIT NATIONAL BRUT, 1939-1951

(en millions de dollars)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949 ¹	1950 ¹	1951 ¹
Traitements, salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre.....	2,575	2,929	3,575	4,242	4,783	4,940	4,953	5,323	6,221	7,170	7,761	8,271	9,640
Solde et allocations militaires.....	32	193	386	641	910	1,068	1,117	340	83	82	115	137	201
Revenu des placements.....	917	1,128	1,484	1,761	1,801	1,829	1,859	1,975	2,269	2,464	2,445	3,088	3,655
Revenu net d'entreprises non constituées en sociétés: Des agriculteurs, à même la production agricole.....	385	492	490	988	805	1,185	1,010	1,112	1,223	1,518	1,504	1,547	2,138
Des entreprises non constituées en sociétés et non agricoles.....	464	521	628	705	744	804	901	1,071	1,189	1,326	1,369	1,512	1,595
REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS.....	4,373	5,263	6,563	8,337	9,043	9,826	9,840	9,821	10,985	12,560	13,194	14,555	17,229
Impôts indirects moins les subventions.....	733	830	1,054	1,085	1,117	1,111	1,003	1,269	1,604	1,772	1,830	2,005	2,386
Dépréciation et autres frais commerciaux semblables.....	610	720	858	1,002	988	957	928	903	1,118	1,276	1,437	1,607	1,763
Erreur résiduaire de l'estimation.....	-9	59	42	115	35	60	79	33	61	5	1	-45	-137
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ.....	5,707	6,872	8,517	10,529	11,183	11,954	11,850	12,026	13,768	15,613	16,462	18,122	21,241

¹ Y compris Terre-Neuve.

DOCUMENT No 4
DÉPENSES NATIONALES BRUTES
(en millions de dollars)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949 ¹	1950 ¹	1951 ¹
Dépenses des particuliers pour les denrées de consommation et les services.....	3,904	4,399	5,053	5,514	5,727	6,187	6,811	7,977	9,173	10,112	10,963	11,862	13,062
Dépenses de l'État en marchandises et services.....	735	1,165	1,689	3,726	4,227	5,022	3,704	1,832	1,570	1,798	2,128	2,323	3,120
Placements bruts au pays:													
Construction de nouvelles demeures.....	185	200	233	194	174	225	272	371	506	637	742	801	778
Construction de nouveaux immeubles non résidentiels.....	166	210	288	354	366	257	252	443	599	818	903	1,026	1,215
Nouvelles machines et nouvel outillage.....	254	407	557	496	305	377	462	584	1,016	1,230	1,323	1,389	1,814
Changements à l'égard des stocks.....	331	369	247	316	-109	-46	-260	519	947	605	231	1,005	1,650
Exportation de marchandises et de services ²	1,451	1,808	2,467	2,361	3,444	3,561	3,597	3,210	3,638	4,054	4,011	4,185	5,099
Moins les importations de marchandises et de services ²	-1,328	-1,629	-1,976	-2,307	-2,917	-3,569	-2,910	-2,878	-3,621	-3,636	-3,837	-4,514	-5,633
Erreur résiduaire d'estimation.....	9	-58	-41	-115	-34	-60	-78	-32	-60	-5	-2	+45	+136
DÉPENSES NATIONALES BRUTES AUX PRIX DU MARCHÉ	5,707	6,872	8,517	10,539	11,183	11,954	11,850	12,026	13,768	15,613	16,462	18,122	21,241

¹ Y compris Terre-Neuve.

² De légères modifications ont été apportées à la statistique visant les recettes et dépenses courantes indiquées dans *La balance canadienne des règlements internationaux, 1949*, Bureau fédéral de la statistique, afin que les données concordent avec celles des autres tableaux.

DOCUMENT No 5

LE NOUVEL INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

(Extrait du BULLETIN QUOTIDIEN du 14 mars 1952, à titre d'information)

Le nouvel indice des prix à la consommation

Au cours du dernier semestre de 1951, le Bureau fédéral de la statistique a tenu de nombreuses réunions, auxquelles ont pris part des groupements et des organismes, afin d'expliquer et d'étudier ses plans à l'égard du nouvel indice qui doit être désigné plus exactement: Indice des prix à la consommation. Les groupements et organismes comprenaient non seulement une foule très diverse d'intéressés mais aussi des conseillers techniques compétents. Consommateurs, ouvriers, patrons, agriculteurs et économistes de profession ont eu voix au chapitre. Le Bureau a pu aussi discuter les méthodes les plus récentes servant à dresser les indices des prix à la consommation avec les spécialistes de plusieurs pays où la statistique est fort perfectionnée. Au cours de ces discussions, on a décidé d'adopter l'année 1949 comme période de base; plusieurs mois devront s'écouler avant que les travaux résultant de cette décision soient menés à terme. C'est pourquoi le nouvel indice ne paraîtra pas avant l'été 1952 alors qu'une explication complète en sera publiée. Le présent article expose brièvement certains des principaux points qui semblent revêtir beaucoup d'intérêt.

Objet et désignation

La revision de l'indice vise surtout à mettre à jour la liste des articles et des quantités qui figurent au budget-indice et à fonder l'indice sur une base d'après-guerre. Aucune modification ne sera apportée à l'objet fondamental de l'indice qui est d'apprécier les changements que subissent les prix que le consommateur paie les biens et les services.

Bien que l'expression "Indice du coût de la vie" ait traditionnellement servi à désigner les indices qui répondent à cette fin, elle s'est révélée matière à confusion et fera place, par conséquent, à la désignation "Indice des prix à la consommation". Ce changement d'appellation est de plus en plus adopté dans d'autres pays; il vise à préciser l'objet réel de l'indice, c'est-à-dire d'apprécier les changements de prix que subit un ensemble représentatif de biens et de services.

Période de base

La période d'après-guerre choisie comme base du nouvel indice est l'année civile 1949 et l'indice de cette année-là sera établi à 100. Comme les prix de 1949 étaient supérieurs à ceux de la période 1935-1939, année de base dont l'indice est fixé à 100, les nouveaux nombres-indices seront naturellement plus bas que s'ils reposaient sur la base de 1935-1939. Cela ne signifie pas que les prix ont moins monté; le changement proportionnel du niveau des prix indiqué par le nouvel indice serait le même d'un mois à l'autre, quelle que soit la base utilisée.

Le budget-indice

Avant de dresser la liste des articles à inclure dans le budget, on a dû d'abord déterminer quelles familles il fallait choisir parmi l'échantillon national de familles dont les dépenses ménagères en l'année terminée avec septembre

1948 ont été relevées, dépenses auxquelles sont venus s'ajouter les résultats de quatre relevés portant sur les vivres tenus en octobre 1948 et en mars, juin et septembre 1949. Le nouvel indice est établi de manière à traduire la dépense de familles demeurant dans 27 villes comptant plus de 30,000 habitants chacune. Ces familles varient en importance de deux adultes à deux adultes et quatre enfants et leur revenu annuel, en l'année du relevé, s'échelonne de \$1,650 à \$4,050; le revenu de la majorité s'établit entre \$2,000 et \$3,000.

On a adopté ce cadre de revenu et d'importance numérique afin d'obtenir ainsi un vaste champ au sein duquel les habitudes de dépense seraient suffisamment représentées par le même indice des prix. Les familles choisies ne se limitent pas aux seules familles dont le chef est un salarié. Des vérifications pratiques ont fait voir que les habitudes de dépenses des ménages, dont le chef est un salarié, sont presque identiques à celles d'autres familles urbaines appartenant aux mêmes catégories d'importance et de revenu. Cela n'a rien d'étonnant si l'on songe que salariés et non salariés habitent la même rue, font leurs achats aux mêmes magasins et partagent en général le même mode de vie. On a pu, de la sorte, inclure des familles aux revenus les plus divers sans que l'indice soit moins représentatif des salariés.

Bien que les habitudes d'achat se soient fort modifiées au cours de la guerre, la physionomie générale de la dépense a étonnamment peu changé. Les changements apportés au classement des articles afin d'obtenir des indices collectifs plus utiles ne permettent pas une comparaison en tous points exacte des chiffres anciens et des chiffres nouveaux, mais on peut se rendre compte au tableau ci-dessous de la similarité qu'ils présentent. Le nouveau groupe "Fonctionnement du ménage" équivaut à peu près à l'ensemble des deux anciennes séries "Chauffage et éclairage" et "Ameublement et Services". De même, le nouveau groupe "Autres denrées et services" renferme plusieurs des articles figurant à l'indice actuel sous "Divers".

COEFFICIENTS DE BASE DES GROUPES DU NOUVEL
ET DE L'ANCIEN INDICES

Groupe budgétaire	Nouvel indice	Ancien indice
	%	%
Aliments	32	31
Habillement	11	31
Habitation	15	19
Fonctionnement du ménage	17	
(Chauffage et éclairage)		6)
(Ameublement et Services)..		9)
Autres denrées et services	25	15
(Divers)		23
Total	100	100

Il reste encore à prendre une décision finale à l'égard de quelques articles du nouveau budget, mais on peut dès maintenant indiquer les changements d'ordre général qui seront apportés. L'indice général se fondera sur les prix de quelque 225 articles contre 160 actuellement. A la liste des aliments s'ajoutera un grand nombre de fruits et légumes frais et à l'indice de l'habillement s'ajouteront des articles portés par les enfants. On se propose, en outre des loyers, de déterminer le prix des principaux frais du propriétaire habitant sa maison, si on réussit à surmonter certaines difficultés d'ordre technique. On ajoutera l'huile combustible et on allongera la liste des articles de ménage

et des services. L'indice des "Autres denrées et services" comprendra un certain nombre d'articles supplémentaires qui, en particulier, feront plus large place aux transports et aux divertissements. Les primes d'assurance-vie disparaîtront parce qu'elles renferment un fort élément d'épargne tandis que l'autre élément, le risque, se rattache à la mesure de la puissance d'achat future plutôt que courante.

Publication simultanée de l'ancien et du nouvel indices

La substitution d'une nouvelle série statistique à une autre entraîne presque toujours de la confusion. Les indices du coût de la vie ou des prix à la consommation servent à de multiples fins, en particulier au relèvement des salaires. Il serait bon, par conséquent, de publier durant quelques mois les séries anciennes et nouvelles. Le Bureau, cependant, n'a pas l'intention de prolonger les anciennes séries au delà de 1952.

1952

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars, 1953

Fascicule 4

SÉANCE DU MERCREDI 21 MAI, 1952

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.
PRÉSIDENT

TÉMOINS:

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor.

M. S. D. Hemsley, chef de la Division des Finances, ministère des
Affaires extérieures.

M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

APPENDICE "A"

Prévisions budgétaires et dépenses du gouvernement fédéral par catégories
principales.

APPENDICE "B"

État comparatif des prévisions budgétaires, années 1951-1952 et 1952-1953,
pour films et films-fixes.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1952

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., président.

Les honorables sénateurs:

Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Buchanan
Burchill
Campbell
Crerar
Dupuis
Euler
Fafard
Farris

Fogo
Fraser
Gershaw
Golding
*Haig
Hawkins
Hayden
Horner
Isnor
King
Lacasse
Lambert
McDonald

Paterson
Petten
Pirie
Quinn
Reid
*Robertson
Roebuck
Stambaugh
Taylor
Turgeon
Vaillancourt
Vien (36)
50 Membres

(Quorum 9)

*Membre de droit

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 26 mars 1952 :

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

L. C. MOYER.
Le greffier du Sénat,

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 21 mai, 1952.

En conformité de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Barbour, Beaubien, Euler, Fafard, Golding, Haig, Hawkins, Horner, Isnor, King, McDonald, Reid, Stambaugh, Taylor et Turgeon—16.

Le Comité poursuit son étude de l'ordre de renvoi du 26 mars, 1952.

Les témoins suivants sont entendus :

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor.

M. S. D. Hemsley, chef de la Division des Finances, ministère des Affaires extérieures.

M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain, jeudi 22 mai, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le mercredi, 21 mai, 1952.

Le Comité permanent des finances, qui a été autorisé à étudier les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière, finissant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: A notre dernière séance, l'honorable sénateur Isnor a demandé certains renseignements et M. Bryce, je crois, a pris cette demande en considération. Nous pourrions obtenir ces renseignements et, après avoir disposé de la chose, nous libérerons M. Bryce, ce matin, puis nous étudierons les crédits des Affaires extérieures.

M. BRYCE: Si j'ai bonne mémoire, il y a trois questions au sujet desquelles l'honorable sénateur Isnor désirait des détails. L'une d'elles concerne les prévisions budgétaires et les dépenses du gouvernement fédéral par catégories principales. J'ai fait faire au stencil des copies de la réponse, et ces copies peuvent être distribuées.

L'hon. M. HAIG: Insérons-la au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Oui, elle y figurera en appendice.

(Voir appendice "A" à la fin du compte rendu d'aujourd'hui.)

M. BRYCE: La réponse à la deuxième question donne une comparaison des dépenses proposées dans les prévisions budgétaires pour films et bandes d'images en 1951-1952 et 1952-1953. J'ai fait une comparaison de chaque crédit, et on peut en distribuer des copies.

Le PRÉSIDENT: Nous l'ajouterons aussi en annexe au compte rendu.

(Voir Annexe "B" à la fin du compte rendu d'aujourd'hui.)

M. BRYCE: La troisième question demandait plus de détails. On a réclamé une liste de publications, et cette liste est en voie de préparation. Nous ne l'aurons que dans quelques jours, parce qu'il faut faire des recherches chez l'imprimeur de la reine et dans les divers ministères. Ces renseignements ne se trouvent immédiatement ni dans nos archives ni dans les archives centralisées d'aucun autre ministère.

Quant à la répartition des crédits par principales catégories dont l'honorable sénateur Isnor s'est enquis, je l'ai présentée pour l'année courante telle qu'elle figure dans les crédits principaux. J'ai dit que je parlerais au ministre de l'opportunité de faire connaître les dépenses qu'il prévoit. Je lui en ai parlé et il m'a répondu que l'ensemble des prévisions budgétaires qu'il a donné dans le budget représentait ses prévisions personnelles. Il les a formulées après avoir calculé si ses collègues dépenseront, selon lui, autant d'argent qu'ils en demandent. Il existe une marge entre les crédits et les prévisions dans chaque cas, et il espère dans l'ensemble rétablir l'équilibre, mais il préfère que je ne les ventile pas, même dans les groupes que nous avons sous les yeux.

Je devrais peut-être faire observer que deux des chiffres inscrits pour 1952-1953 pourraient induire en erreur sans un mot d'explication. Ce sont les chiffres concernant la contribution à la caisse de retraite et les subsides aux provinces. La contribution à la caisse de retraite, l'an dernier, comprenait deux postes spéciaux qui figuraient dans les crédits supplémentaires définitifs. Il y avait une contribution de \$75,000,000 en vue de combler le déficit dans la réserve. L'autre contribution de quelque vingt millions servait à combler le déficit attribuable à l'augmentation générale de traitements accordée à la fin de l'année. Aucun de ces chiffres n'apparaît dans le présent poste de \$13,000,000 pour l'année courante.

L'hon. M. ISNOR: Je voulais poser une question à ce sujet. Je ne pouvais comprendre comment en réalité vous avez dépensé, généralement parlant, \$100,000,000 de plus que l'an dernier et que le pourcentage soit demeuré le même que sur votre tableau, c'est-à-dire 3 p. 100.

M. BRYCE: Je vous demande pardon, monsieur le sénateur, mais c'est 3 p. 100.

L'hon. M. ISNOR: Mais il est le même.

M. BRYCE: L'an dernier, il a été de 3.0 et, cette année, il est de 0.3. Toutefois, je dois dire que ces deux chiffres qui représentent la contribution à la caisse de retraite ne peuvent réellement être comparés parce que, l'an dernier, les chiffres comprenaient les postes spéciaux. Puis, dans la ligne qui suit, dans "Subsides aux provinces", le ministre a expliqué, ainsi que le l'ai indiqué dans le compte rendu le premier jour de mon témoignage, que le chiffre pour 1952-1953 ne comprend, en ce qui concerne les accords sur la location d'impôts, que les derniers versements sous le régime des anciens accords expirés le 31 mars. Certains versements pour un trimestre de l'année, sauf certains ajustements, sont payables après le mois de mars, et c'est tout ce que comprend le présent poste de \$32,000,000, à part les anciens subsides exigés par la loi et la subvention transitoire accordée à Terre-Neuve. Par conséquent, les versements aux provinces aux termes des nouveaux accords en vue de la location d'impôts devront y être ajoutés. Ces accords ne sont pas encore tous conclus et la loi qui doit les autoriser n'a pas encore été présentée au Parlement.

L'hon. M. EULER: Avez-vous une idée de ce qu'ils seront?

M. BRYCE: On ne peut le dire, monsieur, avant de savoir exactement le nombre des provinces qui y participeront et quelles provinces sont supposées y participer. J'ai dit l'autre jour, je crois, que le ministre a déjà laissé entendre que ces subventions représenteront une somme assez importante, plus que \$100,000,000.

L'hon. M. EULER: Il est assez notoire que le Québec et l'Ontario ne participeront pas aux accords.

M. BRYCE: Je n'oserais pas hasarder d'hypothèses dans cette sphère de haute politique.

L'hon. M. EULER: Même si ces deux provinces demeurent à l'écart comme auparavant, le poste sera quand même plus élevé que l'an dernier?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. EULER: De combien?

M. BRYCE: Pour le dire, il faudrait savoir si les huit autres provinces participeront toutes à l'accord et quelle option elles prendront. Je prévois qu'il faudra ajouter au moins un autre \$100,000,000 sous ce chapitre.

Le PRÉSIDENT: Les crédits supplémentaires devront y pourvoir?

M. BRYCE: Ce crédit devra être prévu par une loi distincte. Normalement, nous insérons dans les crédits principaux des chiffres estimatifs relativement à ces postes prévus par les statuts, mais nous n'osons pas le faire, il va sans dire, lorsque le Parlement n'a pas encore adopté une loi à cet effet.

L'hon. M. EULER: Pour cette raison, le total de \$4,335,000 sera donc sensiblement accru?

M. BRYCE: Oui. Troisièmement, je dois signaler que dans le poste final, "Administration générale et tous autres postes", le chiffre de l'an dernier comprenait les \$75,000,000 que le ministre place dans la réserve contre les dettes actives. Ce chiffre ne figure pas dans les crédits principaux. C'est un poste qu'il prévoit à la fin de l'année en calculant les comptes de l'année.

L'hon. M. HAIG: Pourvu qu'il y ait un excédent. Je vous le fais observer, mais vous n'avez pas besoin de répondre.

M. BRYCE: Je crois que nous l'avons prévu maintenant—

L'hon. M. HAIG: Pour deux ans.

M. BRYCE: Vous pensez peut-être à celui de la caisse de retraite, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Oui.

M. BRYCE: Il s'agit de la réserve générale contre les dettes actives, et un certain montant a été prévu à cet effet, je crois, depuis plus de dix ans. Quant à dire ce qu'a été ce montant au cours de ces dix années, je ne ferais que conjecturer un chiffre, mais il a été de \$25,000,000 pendant un certain nombre d'années, puis il a atteint \$75,000,000 lorsque nous avons inauguré notre important programme de prêts à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Ce serait une réserve, je suppose, contre les gros prêts qui ont été avancés depuis la fin des hostilités?

M. BRYCE: Oui. Nous avons dans notre bilan, ainsi qu'on le remarquera dans les Comptes publics, une assez longue liste de ce que nous appelons des dettes actives. Ce sont normalement des dettes qui sont rapidement liquidées ou qui équivalent à de l'argent comptant. Par exemple, il y a notre fonds de dollars des États-Unis ou les avances que nous faisons à la Commission de contrôle du change étranger pour garder des dollars des États-Unis.

L'hon. M. EULER: Cette réserve que vous établissez prévoit le cas où ces avoirs rapporteraient un montant inférieur à leur valeur nominale?

M. BRYCE: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Et elle comblera la perte que nous éprouverons probablement dans le cas des vaisseaux saisis par les Chinois?

M. BRYCE: Ma foi, monsieur, techniquement, notre perte se produira sur l'exécution d'une garantie. Nous l'avons inscrite comme un passif exigible.

L'hon. M. ISNOR: Serait-il juste de dire que les prévisions de l'année courante concernant l'administration générale et tous les autres postes, c'est-à-dire ceux qui sont spécifiés dans votre poste *g*) et à l'exception des postes *a*), *b*), *c*), *d*), *e*) et *f*), sont de 4.4. moins élevées que l'an dernier?

M. BRYCE: Non, monsieur, je ne le crois pas.

L'hon. M. EULER: On ajoutera des crédits supplémentaires au chiffre de l'année courante?

L'hon. M. ISNOR: Je désirerais que M. Bryce réponde à ma question.

M. BRYCE: Vous excluez les postes qui vont de *a*) à *f*)?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. BRYCE: Je ne vois pas, monsieur, comment on arrive à cette conclusion.

L'hon. M. ISNOR: C'est à dessein que j'ai posé ma question sous cette forme, en parlant des alinéas allant de *a*) à *f*), puis en m'informant de l'alinéa *g*) qui concerne l'administration générale et tous autres postes. L'année dernière, celle de 1951-1952, vous avez inscrit pour l'administration générale 16 p. 100, et pour l'année courante vous inscrivez 11.6 p. 100. Je suis arrivé à la réduction de 4.4. p. 100 en soustrayant un chiffre de l'autre. Or, je vous pose la question suivante: Pouvons-nous dire qu'au cours de l'année courante nonobstant les critiques venant de certains quartiers, les frais globaux d'administration ont été de 4.4. p. 100 inférieurs à ceux de 1951-1952?

M. BRYCE: J'ai bien peur que non, monsieur, parce qu'il s'agit de pourcentages de totaux différents. Le chiffre de l'an dernier représente 16 p. 100 sur un total d'environ 3 $\frac{2}{3}$ milliards de dollars, alors que pour l'année courante il représente 11.6 p. 100 sur 4 milliards et demi de dollars.

L'hon. M. EULER: Est-il également vrai que le chiffre de \$588,000,000 que vous avez fourni l'an dernier comprenait tous les crédits supplémentaires alors qu'il reste à ajouter les crédits supplémentaires aux \$503,000,000 que vous avez

fournis pour l'année courante? Si tel est le cas, cela changerait sans aucun doute votre pourcentage pour l'année courante.

M. BRYCE: Oui, monsieur, on y ajoutera quelques crédits supplémentaires.

L'hon. M. EULER: Le chiffre de \$503,000,000 pour l'année courante ne représente donc pas les faits, car il ne comprend pas les crédits supplémentaires?

M. BRYCE: C'est exact, monsieur.

L'hon. M. EULER: Et lorsque les crédits supplémentaires y seront ajoutés, votre pourcentage sera sensiblement modifié?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Les crédits principaux sont censés inclure tous les postes que nous pouvons raisonnablement prévoir à ce moment. En d'autres termes, nous n'avons pas l'intention d'avoir de crédits supplémentaires. En déposant les prévisions budgétaires, le ministre a laissé entendre que le crédit pour les subventions aux universités serait différé. A mon avis, il donnait ainsi à entendre qu'il y aurait un poste dans les crédits supplémentaires en vue de ces subventions. En deuxième lieu, selon la tradition, il y a deux ou trois postes qui ne sont fixés qu'ultérieurement. Par exemple, le subside pour les frais de transport des grains de semence est normalement prévu dans les crédits principaux jusqu'à la fin de l'année de la récolte seulement, et le gouvernement décide au printemps ou au début de l'été s'il doit être continué pour la nouvelle année de la récolte, et s'il en est ainsi, ce subside est ajouté.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Bryce, je ne veux pas avoir l'air stupide, mais dans les affaires de pourcentage des frais d'administration serait calculé sur le volume de vos recettes et dépenses brutes. Or, selon les chiffres que vous nous présentez, les frais d'administration générale l'an dernier ont représenté 16 p. 100 des dépenses brutes, alors que pour l'année courante ils représenteront, estime-t-on, seulement 11.6 p. 100. Il me semble, par conséquent, que sous ce chapitre particulier de l'administration générale, il y a une économie de 4.4 p. 100.

M. BRYCE: Oui, monsieur, dans ce sens-là.

L'hon. M. EULER: Mais l'ensemble des prévisions pour la présente année ne représente pas bien les faits, car il faudra y ajouter des crédits supplémentaires.

L'hon. M. EULER: Ils n'y figuraient pas l'an dernier.

L'hon. M. HAIG: Oh! si.

L'hon. M. EULER: Tous les crédits supplémentaires figuraient dans ce chiffre de \$538,000,000 l'an dernier.

L'hon. M. ISNOR: Alors, comment pourrions-nous faire une juste comparaison entre 1951-1952 et 1952-1953? Si ce que l'honorable sénateur Haig et l'honorable sénateur Euler disent est exact, ces chiffres ne représentent pas la véritable situation.

L'hon. M. HAIG: C'est impossible.

L'hon. M. EULER: Le chiffre pour l'année courante ne peut représenter la véritable situation, car les crédits supplémentaires n'y sont pas compris.

L'hon. M. ISNOR: Tâchons de trouver quelque base de comparaison.

Le PRÉSIDENT: Je désirerais poser une question à M. Bryce à ce sujet. Sous b), sécurité sociale, il y a \$902,000,000. Ce chiffre comprend un poste tel que les allocations aux anciens combattants?

M. BRYCE: Oui monsieur.

Le PRÉSIDENT: Et les pensions des anciens combattants?

M. BRYCE: Ainsi que je fais remarquer au bas de la page, monsieur, le crédit comprend les pensions d'invalidité. Je l'ai signalé, parce que dans son discours du budget, le ministre l'a fait en parlant du coût global de la sécurité sociale. Il est permis de se demander s'il est juste d'inclure ces versements dans

la sécurité sociale, mais je n'ai pas cru qu'il serait à propos de les inclure dans la Défense. Ils semblent se placer entre les deux.

L'hon. M. EULER: Nous avons assez bien établi, je crois, que le chiffre de 16 p. 100 pour l'an dernier ne peut être comparé au chiffre de 11.6 p. 100 pour la présente année, parce que les totaux de l'an dernier comprenaient les crédits supplémentaires contrairement à cette année. Peut-on dire la même chose de tous les postes de 1952-1953? Est-il aussi vrai de dire qu'on devra y ajouter les crédits supplémentaires? Par exemple, devra-t-on ajouter des crédits supplémentaires à la défense, à la sécurité sociale et ainsi de suite—a), b), c), d), e) et f)?

M. BRYCE: Je n'en suis pas bien certain. L'expérience indique que normalement les crédits supplémentaires ne sont pas importants dans le cas de la défense. Je dis "normalement", parce qu'en 1950, après la déclaration des hostilités en Corée, ils ont été importants.

L'hon. M. ISNOR: Pouvez-vous nous dire quel pourcentage ont représenté les crédits supplémentaires de l'an dernier?

M. BRYCE: Je pourrais vous fournir les montants globaux, monsieur. En 1951-1952, c'est-à-dire l'an dernier, les crédits principaux ont été de \$3,587,000,000. Il y eut deux catégories de crédits supplémentaires. Ceux de juin—je vous donne simplement un chiffre rond représentant le million de dollars le plus près—se sont élevés à \$144,000,000 et, en mars, le montant global de la fin d'année a été de \$202,000,000. Je pourrais aussi vous fournir les chiffres pour l'année précédente, si vous le désirez.

L'hon. M. ISNOR: Non, cela suffit. Ces chiffres ne dérangent pas beaucoup votre pourcentage des frais d'administration générale, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Je n'aimerais pas donner une opinion catégorique sur cette question sans l'examiner. Je puis dire qu'on peut s'attendre à ce que le chiffre de la sécurité sociale ne varie guère, si l'on ne présente pas de nouvelles lois importantes. Quant aux autres, les contributions à la caisse de retraite et les subsides aux provinces, j'ai déjà expliqué la situation.

L'hon. M. REID: Puis-je poser une question quant aux chiffres que vous avez fournis ce matin concernant l'Office national du film? Les prévisions budgétaires donnent-elles une idée fidèle des frais bruts de l'Office? Je remarque, sous le titre de l'Office national du film, que les frais prévus d'administration, de production et de distribution de films, etc., seront pour la présente année de \$2,804,131 et que l'ensemble des dépenses prévues quant aux films pour tous les ministères, y compris ce chiffre, sera de \$3,475,566. D'après la ventilation que vous nous avez présentée, le total de \$10,000,000 englobe, je comprends, les étalages, l'annonce et la publicité. En étudiant les crédits de \$2,919,000 pour l'Office national du film, on peut facilement être bouleversé par la croissance et les progrès de l'Office, car en plus de ce chiffre il y a, je suppose, les \$3,475,000 ou à peu près des autres ministères, aussi bien qu'autre chose. Voici ce que je demande: Pourquoi ne pas révéler au Parlement le montant global des dépenses de l'Office national du film, étant donné que d'autres ministères font en ce sens des dépenses toujours croissantes? En étudiant les crédits nous n'attirons pas l'attention et on n'attire pas non plus notre attention sur les énormes dépenses qu'entraîne l'Office national du film. Je crois que c'est une question importante.

Le PRÉSIDENT: C'est une question importante, mais si nous ouvrons la porte à une discussion d'une portée aussi générale nous ne pourrions peut-être pas étudier tous les postes des prévisions budgétaires. Ce sujet pourrait être soulevé une autre fois. Ce matin, M. Bryce discute les questions que l'honorable sénateur Isnor lui a posées l'autre jour et nous devrions, je crois, borner notre discussion à ces questions.

L'hon. M. EULER: Je vous ai peut-être mal compris, monsieur Bryce. Ai-je

raison de croire que l'ensemble des prévisions budgétaires, l'an dernier, a été de \$3,688,000,000, englobant les crédits principaux et deux crédits supplémentaires?

M. BRYCE: Le montant global pour l'an dernier, monsieur, représente l'ensemble des dépenses réelles, autorisées toutefois par la loi et par des crédits de tous genres.

L'hon. M. EULER: Voici où je veux en venir: ai-je raison de croire que \$3,668,000,000, en chiffres ronds, englobent l'ensemble des prévisions budgétaires, c'est-à-dire les premiers crédits généraux et les deux crédits supplémentaires?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. EULER: En ce cas, quels ont été les premiers crédits généraux?

M. BRYCE: Pour l'an dernier, monsieur?

L'hon. M. EULER: Oui.

M. BRYCE: Ils ont été de \$3,587,000,000.

L'hon. M. EULER: Et quels ont été les deux crédits supplémentaires?

M. BRYCE: \$144,000,000 et \$202,000,000.

L'hon. M. EULER: Si vous additionnez ces deux chiffres, vous obtenez un total beaucoup plus élevé que \$3,668,000,000.

M. BRYCE: Vous obtenez \$3,932,000,000.

L'hon. M. GOLDING: A quoi devaient servir ces crédits supplémentaires?

L'hon. M. HAWKINS: Quelles ont été, encore une fois, ces premières prévisions budgétaires pour l'année 1951-1952?

M. BRYCE: Les crédits principaux et les crédits supplémentaires?

L'hon. M. HAWKINS: Les crédits principaux.

M. BRYCE: \$3,587,000,000.

L'hon. M. EULER: Ensuite vous avez présenté les deux crédits supplémentaires?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. EULER: Et, ainsi que je le prétends, le montant global en est beaucoup plus élevé que le total de \$3,668,000,000 que vous avez?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Nous ne l'avons pas tout dépensé.

L'hon. M. EULER: C'est là où apparaît l'excédent, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: En partie, je pourrais dire.

M. BRYCE: Le plus gros poste, monsieur, si on examine les dépenses prévues, est destiné à la défense, et les frais de la défense n'ont pas atteint le montant global qui avait été prévu.

L'hon. M. ISNOR: C'est-à-dire une différence de \$269,000,000.

L'hon. M. EULER: Ils n'ont pas été capables de dépenser, ou du moins ils n'ont pas dépensé ce montant pour la défense. Est-ce là l'explication?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et si nous ne dépensons pas autant d'argent pour la défense au cours de la présente année, nous aurons un excédent l'an prochain.

L'hon. M. EULER: Je le sais.

L'hon. M. HAIG: Je propose que nous entendions les deux autres témoins, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: A-t-on quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Bryce obtiendra une réponse à la troisième question que l'honorable sénateur Isnor a soulevée et elle nous sera présentée plus tard.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous excuserons M. Bryce et nous le remercions

de sa présence.

M. BRYCE: Oui. Pas demain, je suppose, car je ne pourrais l'obtenir pour demain.

L'hon. M. ISNOR: Avant le départ de M. Bryce, pourrions-nous revenir à cette question plus tard lorsque M. Bryce sera rappelé?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions le faire revenir pour qu'il nous fournisse le renseignement que vous demandez dans votre troisième question, et il pourra être interrogé de nouveau à ce sujet. Vous pouvez prendre congé, monsieur Bryce.

L'hon. M. EULER: C'est un sursis.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le sous-comité directeur, dans sa sagesse, a décidé d'examiner quelques ministères, après que l'honorable sénateur Lambert eut suggéré, à la séance précédente, de pratiquer quelques sondages. Le premier sondage sera dans les Affaires extérieures. Nous avons avec nous, ce matin, M. Léger, l'adjoint du sous-secrétaire d'État, et M. Hemsley, chef de la Division des finances aux Affaires extérieures. Nous désirons terminer l'enquête dans ce domaine, ce matin, parce que nous ne pouvons y consacrer une autre journée. Nous prendrons les prévisions qui figurent à la page 12 du livre des crédits et nous expédierons l'étude des postes. Il y en a d'importants et d'autres qui le sont moins.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, puis-je respectueusement proposer que les avis d'assemblée qui seront envoyés à l'avenir mentionnent les témoins qui seront probablement appelés.

Le PRÉSIDENT: J'ai essayé, à la fin de chaque réunion, de désigner ceux qui témoigneraient à la séance suivante. Nous verrons si nous pouvons suivre votre suggestion, mais parfois ce ne sera pas facile.

L'hon. M. ISNOR: La chose pourrait nous aider en examinant les rapports.

Le PRÉSIDENT: M. Hemsley viendra d'abord nous parler des traitements. C'est un poste exigé par la loi et nous n'avons peut-être pas besoin de l'étudier. Le crédit 85 vise l'administration centrale qui accuse une augmentation de \$340,000. Y a-t-il des questions à ce sujet?

L'hon. M. GOLDING: Le témoin pourrait peut-être nous fournir une explication de l'augmentation.

M. S. D. HEMSLEY, chef de la Division des finances aux Affaires extérieures: oui, monsieur. La majoration de \$340,000 dans l'administration ministérielle est surtout attribuable à trois postes; celui des traitements accuse la plus forte augmentation, soit \$238,000, dont \$128,000 par suite des relèvements généraux accordés à partir du 1er décembre dernier.

L'hon. M. GOLDING: Quelle proportion du montant est attribuable au relèvement général?

M. HEMSLEY: \$128,000.

L'hon. M. EULER: Est-ce pour des employés additionnels?

M. HEMSLEY: Non, c'est le pourcentage des majorations générales de traitement qui ont été accordées. Le deuxième poste est une augmentation de \$27,000 pour le transport de notre courrier diplomatique à la fois du Canada et de nos postes établis à l'étranger. Cette augmentation provient du rythme accru de nos affaires. Et le troisième poste de \$25,000 environ est destiné à la publication d'une brochure intitulée *The Canadian Leaflet* qui doit être distribuée à l'étranger. Elle remplacera une publication un peu plus dispendieuse qui paraissait depuis deux ou trois ans sous le titre de *Canada From Sea to Sea*. Des personnes de l'étranger nous ont demandé des renseignements sur le Canada et nous avons décidé de publier une simple plaquette. Il coûtera deux cents l'exemplaire, je crois, et sera largement distribué à l'étranger.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions sur ce poste?

L'hon. M. HAIG : Adopté.

Le PRÉSIDENT : "Bureau des passeports Administration". Il n'y a pas lieu, je crois, de demander d'explications. Il s'agit d'une simple augmentation de \$28,000, mais je suppose qu'on émet un plus grand nombre de passeports.

M. HEMSLEY : Oui, monsieur. Nous nous préparons, cette année, à en émettre 10,000 de plus. L'an dernier, nous avons prévu l'émission de 60,000 passeports. Nous en prévoyons 70,000, cette année, à un coût de production quelque peu accru. Il y a là un poste de \$7,000 environ qui est destiné à disparaître. Il servira à payer ce qu'il en coûtera pour microfilmer les archives de notre Bureau des passeports. En ce moment, elles sont entreposées dans le sous-sol d'une église. C'est une façon très incommode et très peu sûre de les garder et nous avons adopté la méthode du microfilm. On a inscrit un faible montant à cette fin.

Le PRÉSIDENT : Vous en retirez des revenus?

M. HEMSLEY : Si nous retirons un revenu du passeport? Oui.

Le PRÉSIDENT : Quel est le revenu par rapport aux frais? Le revenu est—

L'hon. M. EULER : Cinq dollars le passeport, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY : Oui. Un passeport canadien coûte \$5 pour cinq ans, et peut être prolongé pour une autre période de cinq années moyennant \$2.

L'hon. M. HORNER : Est-ce que cette somme couvre les frais?

M. HEMSLEY : Oh! oui. L'ensemble des revenus des consulats pour 1951, la dernière année financière, a été de \$343,813.03, soit plus que le crédit destiné à cet office.

Le PRÉSIDENT : C'est très satisfaisant. Ensuite, le crédit 87, "Représentation à l'étranger"; ce poste a augmenté de \$300,000 environ.

M. HEMSLEY : La plus forte augmentation dans la représentation à l'étranger découle réellement de deux considérations principales. (Il s'agit des frais d'administration de notre représentation à l'étranger). Il y a relèvement des traitements et, il va sans dire, des allocations par suite de la hausse du coût de la vie à l'étranger. Le Bureau de la statistique nous a avertis d'augmenter de 5 à 10 p. 100 à peu près nos frais d'administration à l'étranger. Il y a un poste de \$64,000 environ en vue de mesures de sécurité dans nos postes à l'étranger, pour l'achat de coffres-forts pour une trentaine de bureaux. Ce sont des moyens de sécurité dispendieux, et leur transport aux divers postes coûte cher. Ces mesures exigent une autre dépense de \$64,000.

L'hon. M. EULER : Les ambassadeurs reçoivent-ils le même traitement?

M. HEMSLEY : Non, monsieur. Les traitements varient, je crois entre \$8,000 et \$15,000.

L'hon. M. EULER : Et les dépenses en sus?

M. HEMSLEY : Ils reçoivent des frais de représentation.

L'hon. M. EULER : Prenons un exemple, disons, notre ambassadeur en France; quel est son traitement et quelles sont ses allocations?

M. HEMSLEY : Le traitement de l'ambassadeur en France est de \$10,000. Quant à ses allocations—sous ce rapport, il faut tenir compte, il va sans dire, du coût élevé de la vie à Paris où l'indice est à 160, comparé à 100 à Washington—elles s'élèvent à \$25,500.

L'hon. M. LAMBERT : En dollars canadiens?

M. HEMSLEY : En dollars canadiens. Ce calcul est effectué en considérant que l'ambassadeur en France aurait probablement besoin de \$24,000, y compris son traitement, pour faire marcher l'ambassade de Paris au point de vue représentation, si les frais en ce pays étaient les mêmes qu'au Canada.

L'hon. M. EULER: Paie-t-il l'impôt sur le revenu?

M. HEMSLEY: Il paye l'impôt sur son traitement, mais non sur ses allocations.

L'hon. M. HOWDEN: Quelle serait la moyenne de ces allocations?

M. HEMSLEY: Je possède les allocations pour tous nos postes.

L'hon. M. HAIG: Que dites-vous du Royaume-Uni?

M. HEMSLEY: Au Royaume-Uni, le traitement du haut commissaire est de \$12,000, et ses allocations sont de \$21,000. Ce calcul est basé sur une rémunération globale (contre \$24,000 à Paris) de \$30,000 à l'échelon canadien et, en tenant compte du coût de la vie à Londres, qui est à 107, beaucoup moins élevé qu'à Paris, ses allocations s'élèvent à \$21,000.

L'hon. M. HOWDEN: Ces deux cas sont presque parallèles. Donnez-nous-en qui soient à un niveau différent.

M. HEMSLEY: De moindre importance?

L'hon. M. HAIG: La Norvège.

L'hon. M. LAMBERT: Prenez Washington.

M. HEMSLEY: On a demandé de parler de la Norvège. L'ambassadeur y reçoit un traitement de \$8,000 et des allocations de \$10,400. Ce calcul est basé sur une rémunération globale de base, y compris le traitement, de \$15,500 à l'échelon canadien, avec un indice du coût de la vie de 118. L'indice y est mitoyen entre Londres et Paris.

L'hon. M. BARBOUR: Quel est votre chiffre pour la Tchécoslovaquie?

M. HEMSLEY: Nous n'y avons pas d'ambassadeur et nous n'avons donc pas calculé la base de la rémunération à ce poste. Mais quant à—

L'hon. M. KING: Vous y avez un fonctionnaire?

M. HEMSLEY: Oui, nous avons un chargé d'affaires à Prague.

L'hon. M. HORNER: Et en Russie? Y possédez-vous des immeubles?

M. HEMSLEY: Nous y occupons un immeuble, il va sans dire, mais nous n'y possédons rien. Vous ne pouvez y posséder aucune propriété. Certains immeubles sont mis à notre disposition sur une base de location, à la fois pour y vivre et pour y travailler nous-mêmes ainsi que les attachés militaires.

L'hon. M. HORNER: Quels sont les frais d'entretien de la mission en Russie?

M. HEMSLEY: De toute la mission en Russie? Nous prévoyons à cette fin une dépense de \$259,764 dans les prévisions budgétaires de la présente année. L'an dernier, nous avons dépensé \$244,817. Evidemment, vous devez vous rappeler qu'il y a là un taux plutôt imaginaire de quatre à un pour le rouble. Ainsi les frais en roubles en Russie sont considérablement grossis par rapport aux dollars canadiens.

L'hon. M. EULER: Exercez-vous quelque contrôle sur les dépenses de ces ambassades ou de ces ministres?

M. HEMSLEY: Ma foi, oui. En premier lieu, on exerce un assez grand contrôle au Canada, car \$400,000 environ de l'argent voté aux fins de notre représentation à l'extérieur sont soumis à l'autorisation du bureau central. Vos traitements, vos indemnités, les loyers des propriétés à l'étranger, sont tous contrôlés au sein du ministère ou par le Conseil du Trésor à Ottawa.

L'hon. M. EULER: C'est peut-être une petite affaire, mais en France, et je ne choisis la France pour aucune autre raison que comme exemple, il y a un crédit de quelque \$25,000 pour frais de représentation et le reste. Doivent-ils fournir des pièces justificatives?

M. HEMSLEY: Pas pour les frais de représentation, monsieur, non. Sauf erreur, je crois que l'ambassadeur rapporte à des intervalles périodiques les frais de représentation de son personnel, mais il n'y a pas de contrôle dans le

sens que des pièces justificatives doivent accompagner tous les frais de représentation.

L'hon. M. EULER: Ces \$25,000 sont pas mal laissés à la discrétion du ministre, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY: Oui.

L'hon. M. EULER: On ne les soumet à aucun contrôle particulier?

M. HEMSLEY: Non, pas après que l'indemnité a été approuvée.

L'hon. M. HAIG: Il n'y a aucun contrôle relativement à la ligne de conduite suivie à tous ces endroits en ce qui concerne les frais de représentation, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY: Si, on y fait enquête, et il y eut une enquête dans le passé sur l'estimation des diverses missions du point de vue représentation, afin de fixer l'allocation de base. L'indemnité de base serait le montant dont le poste "A" ou le poste "B" ou le poste "C" aurait besoin, à nos yeux, pour accomplir convenablement sa mission. Ces allocations sont examinées de temps en temps, en tenant compte des changements de conditions dans chaque pays. D'après cette enquête, des mesures sont prises pour réduire les indemnités, s'il y a lieu. D'un autre côté, dans le cas de quelques autres postes où les frais de représentation peuvent assumer une importance plus considérable que nous ne pourrions être portés à le croire ici, on ajoute un montant destiné à subvenir aux dépenses que doivent faire les fonctionnaires attachés à ces postes.

L'hon. M. HAIG: Qui décide de l'opportunité de dépenser, généralement parlant, \$244,000 en Russie?

M. HEMSLEY: Il appartient au ministère d'en décider. C'est le ministère qui a décidé d'établir un poste dans ce pays. Si le ministre et le sous-secrétaire décident que vous avez besoin de trois ou quatre autres bureaux dans ce pays, le reste suit plus ou moins naturellement. Vous devez supporter les frais du loyer, des réparations, des traitements, du téléphone, et le reste.

L'hon. M. HAIG: Y a-t-il seulement la mission de Moscou, ou y a-t-il d'autres missions en Russie?

M. HEMSLEY: Il n'y a qu'une seule mission en Russie, et elle est à Moscou.

L'hon. M. LAMBERT: Le Conseil du Trésor vérifie-t-il ces dépenses en Russie? Je parle des dépenses d'administration dans ce pays.

M. HEMSLEY: Pas le Conseil du Trésor. Nous recevons les comptes mensuels de la mission de Moscou.

L'hon. M. EULER: Mais sans pièces justificatives?

M. HEMSLEY: Oh! si, sauf pour le travail qu'un homme accomplit personnellement en cultivant la population.

L'hon. M. EULER: Est-ce qu'il s'agit de frais élevés?

M. HEMSLEY: Oh! oui, mais toutes les autres dépenses sont appuyées par des pièces justificatives, et elles nous parviennent tous les mois au bureau central où elles sont examinées minutieusement.

L'hon. M. EULER: Quel est le montant qui n'est pas assujéti à des pièces justificatives?

M. HEMSLEY: A peu près le seul qui ne le soit pas c'est celui qui est accordé pour frais de représentation.

L'hon. M. EULER: A combien s'élève-t-il?

Le PRÉSIDENT: Je crois que—

L'hon. M. HAIG: Ceci est important. Je m'oppose tout à fait à toute cette représentation derrière le rideau de fer. C'est une honte de dépenser tout cet argent dans un pays du rideau de fer où il ne peut nous rapporter rien de bon.

L'hon. M. LAMBERT: Pendant que M. Hemsley étudie la réponse à faire

à l'honorable sénateur Euler, puis-je poser une question? Ce montant de \$244,000 dépensé à Moscou comprend le loyer, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY : Oui, c'est-à-dire tous les frais d'administration de la mission.

L'hon. M. LAMBERT : Le loyer ne représente pas un gros montant. J'ai reçu de M. Heeney, l'an dernier, un rapport sur les montants versés sous forme de loyer pour la location d'immeubles dans les divers endroits où nous possédons des propriétés. En URSS, le montant était de \$10,700 pour l'immeuble qui abritait à la fois la chancellerie et la résidence. En outre, il y a les traitements des représentants qui s'y trouvent. Je suppose que c'est tout ce qu'il y a.

M. HEMSLEY : J'ai la ventilation pour la mission de Moscou. Le loyer que vous mentionnez est en dollars canadiens, et il est payable en roubles moyennant quatre roubles pour un dollar des États-Unis. Le montant en dollars canadiens est de \$31,500.

L'hon. M. LAMBERT : C'est plus que l'an dernier.

L'hon. M. EULER : Dans quelle proportion les dépenses à Moscou sont-elles contrôlées au moyen de pièces justificatives? Je crois que c'est ce que vous cherchiez pour moi.

M. HEMSLEY : Oui. Je pourrais dire que les seules dépenses qui ne soient pas soumises aux pièces justificatives sont les frais de subsistance et de représentation, qui s'élèvent à \$12,394. Nous exerçons un certain contrôle au moyen de pièces justificatives sur les autres indemnités; nous l'appelons "compensation du change". Nous avons à Moscou le choix entre deux choses. A cause de la valeur du rouble qui est de quatre roubles au dollar—et nos représentants doivent tous y dépenser des roubles—il faudrait soit leur accorder une très forte indemnité en dollars afin de leur permettre de supporter leurs frais de subsistance et leurs frais limités de représentation à Moscou, soit leur accorder ce que nous appelons une "compensation du change". Nous avons adopté la dernière méthode. En d'autres termes, nous leur accordons une prime sur leurs roubles. Nous leur permettons d'acheter des roubles du ministère au taux de 25 roubles au dollar plutôt que quatre, et nous assumons la différence. Il y a un contrôle. Naturellement, un homme ne peut acheter un nombre illimité de roubles jouissant d'une prime. Nous établissons un plafond basé sur ses responsabilités familiales, et nous lui permettons de retirer des roubles jouissant d'une prime jusqu'à concurrence de ce plafond. Nous disposons de \$76,000 pour permettre ainsi l'achat de roubles jouissant d'une prime.

L'hon. M. EULER : Et à part ce montant il y a les \$12,000?

M. HEMSLEY : Oui; ce montant représente la stricte allocation canadienne qui leur est versée.

L'hon. M. EULER : Il n'y a pas d'ambassade à cet endroit, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY : Non. Il y a un chargé d'affaires, M. Ford.

L'hon. M. LAMBERT : Il est le fils de M. Arthur Ford, de la *Free Press*, de London; c'est un monsieur très distingué.

L'hon. M. HORNER : Que dites-vous de la propriété que nous avons bâtie en Chine? Est-elle confisquée?

M. HEMSLEY : Il y a une propriété à Nankin. Nous y avons un personnel de concierges qui s'occupent de cette propriété.

L'hon. M. KING : Notre personnel en URSS comprend combien de membres?

M. HEMSLEY : Seize.

L'hon. M. LAMBERT : Indépendamment des dépenses que font nos représentants dans ces pays du rideau de fer, la Russie et ses satellites, nous devons nous rappeler que leur suppression équivaldrait à une rupture de nos relations avec ces pays. Aussi longtemps que nous sommes en voie de négocier en vue de la paix mondiale, bien qu'il semble déplacé d'avoir ces missions, je crois que

nous devons les maintenir. Une fois que nous faisons partie d'un pareil réseau, nous devons en observer les règles. Si les Russes fermaient leur ambassade à Ottawa, nous considérerions ce geste comme un acte d'hostilité et je n'ai aucun doute qu'ils entretiendraient le même sentiment à notre égard si nous abandonnions nos missions dans leur pays.

L'hon. M. HAIG: Il n'y a pas d'ambassade en Chine et je ne vois aucune différence entre la Chine et la Russie. Dans quel autre pays du rideau de fer avons-nous des représentants?

M. HEMSLEY: En Tchécoslovaquie et en Pologne.

L'hon. M. QUINN: Que dites-vous de la Roumanie?

M. HEMSLEY: Non, monsieur. La Tchécoslovaquie et la Pologne sont les seules.

L'hon. M. LAMBERT: La Yougoslavie?

L'hon. M. HAIG: Ce n'est pas un pays du rideau de fer.

L'hon. M. LAMBERT: Mais c'est un pays communiste, qui a joué à la balle avec Staline.

L'hon. M. HAIG: La plupart des Canadiens croient que nous avons une chance avec la Yougoslavie, mais pas avec les deux autres pays.

L'hon. M. EULER: Tous les membres du personnel, disons, à Moscou, sont-ils des Canadiens?

M. HEMSLEY: Oui, tous les membres du personnel du bureau le sont, sauf un traducteur peut-être.

L'hon. M. EULER: Reçoivent-ils des traitements en plus d'allocations?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur. Des gens de la place sont employés autour de l'édifice, mais le travail de bureau est accompli par des Canadiens.

L'hon. M. HOWDEN: Les domestiques sont probablement des Russes?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur.

L'hon. M. QUINN: Vous dites que le traducteur n'est peut-être pas un Canadien. Tous les membres de notre personnel en Russie ne parlent-ils pas le russe?

M. HEMSLEY: Non, monsieur. M. Ford le parle, et les autres suivent des cours dans cette langue. M. Ford est, je crois, le seul qui parle le russe.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. LAMBERT: Oui, monsieur le président, si je peux avoir une chance d'en poser quelques-unes. M. Heeney m'a dit l'an dernier, selon une note que j'ai prise alors, que les propriétés du Canada à l'étranger étaient évaluées à \$4,500,000 environ, et qu'en outre nous louions des propriétés dont le loyer s'élevait à \$280,000. J'ai estimé que le loyer annuel représentait au bas mot un autre capital de \$9,000,000 environ, et le ministère des Affaires extérieures se trouve ainsi à posséder à l'étranger un capital de \$13,500,000 environ en propriétés. Je mentionne ces chiffres parce qu'une analyse serait intéressante du point de vue des majorations possibles. L'autre jour, lorsque M. Bryce discutait un aspect de cette question, il a laissé entendre que le financement d'un nouvel établissement à Paris sous les auspices de l'O.T.A.N. reviendrait au ministère des Affaires extérieures, et non au ministère des Finances, et il a dit que les prévisions budgétaires à cette fin n'étaient pas encore clairement définies; autrement dit, que vous jouiez des pieds et des mains pour trouver un moyen de couvrir cette dépense. Or, je désirerais vous demander d'abord si ce sera une propriété louée ou une propriété qui nous appartiendra que nos représentants à l'O.T.A.N. occuperont à Paris?

M. HEMSLEY: Je crois, sauf erreur, que l'idée est de placer finalement la délégation à l'O.T.A.N. dans le même immeuble que l'ambassade, c'est-à-dire dans le nouvel immeuble de la chancellerie que nous avons acquis et que nous

sommes en voie de rénover à Paris.

L'hon. M. LAMBERT : Il n'est pas encore prêt?

M. HEMSLEY : Non. Je crois savoir qu'en ce moment ou fournit temporairement de l'espace sur une base de location à la délégation du Canada à l'O.T.A.N. ainsi qu'à d'autres au palais de Chaillot.

L'hon. M. LAMBERT : Avez-vous estimé les frais que nous coûtera l'O.T.A.N. au cours de la présente année?

M. HEMSLEY : L'un des sous-secrétaires adjoints a déclaré à un comité de l'autre Chambre que les frais s'élèveraient probablement à \$125,000 ou \$150,000. Ce montant comprend les traitements, les frais d'entretien, les loyers et tout le reste.

L'hon. M. LAMBERT : Ce montant comprendrait les loyers?

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT : Une nouvelle propriété a été achetée pour l'ambassade?

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT : Et on la met présentement en état de servir à l'ambassade?

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT : Quel a été le coût de cette propriété?

M. HEMSLEY : De la résidence, indépendamment du nouvel immeuble des bureaux?

L'hon. M. LAMBERT : Je désirerais connaître le coût de toute la propriété, des bureaux et de la résidence, à Paris, indépendamment tout à fait de l'O.T.A.N.

M. HEMSLEY : Je dois faire précéder mes remarques à ce sujet en disant que ces dépenses se font à même des francs français gelés. Ces francs peuvent être employés, il va sans dire, seulement en France pour certaines fins spéciales et perdent de leur valeur tous les jours. Nous avons décidé, appuyés par le ministère des Finances, qu'il serait bon de posséder un actif qui augmenterait avec l'inflation.

L'hon. M. LAMBERT : Quel est le chiffre en dollars canadiens?

M. HEMSLEY : Dans les prévisions budgétaires de l'année courante, nous prévoyons une dépense de \$180,000 pour la rénovation de la résidence, et de \$175,000 pour l'ameublement. Ce sont seulement des prévisions, car les projets d'ameublement n'ont pas encore été finalement arrêtés. Puis, il y a \$450,000 pour la rénovation de la chancellerie. Il s'agit de l'édifice des bureaux qui sera remanié et qui sera, il va sans dire, non seulement à notre disposition, mais à la disposition aussi du Commerce et des autres ministères à Paris.

L'hon. M. LAMBERT : Et également à la disposition de nos représentants à l'O.T.A.N.?

M. HEMSLEY : Oui, nous l'espérons. Et l'ameublement nécessaire à la chancellerie coûtera, estimons-nous, \$75,000 environ. L'ensemble des dépenses à Paris s'élèvera donc à \$880,000 environ.

Le PRÉSIDENT : Sous quel crédit ce chiffre apparaît-il?

M. HEMSLEY : Sous le crédit no 89 visant les devises non convertibles.

L'hon. M. LAMBERT : D'après mes calculs, le coût de location de la propriété était approximativement de \$8,500 par année.

L'hon. M. EULER : Mais ces dépenses d'ameublement, de rénovation, et le reste, ne se répèteront pas tous les ans.

L'hon. M. LAMBERT : Non, mais il y aura l'intérêt de l'argent?

L'hon. M. EULER : Pour quelle raison avons-nous un ambassadeur dans un pays, un ministre dans un autre et un chargé d'affaires dans un troisième? Il semble que cela ne dépende pas de l'importance du pays. Par exemple, nous

avons un ambassadeur à Cuba, qui est un petit pays, et pourtant nous n'en avons pas en Russie ni dans d'autres pays. Existe-t-il quelque règle à cet égard?

M. LÉGER: Monsieur le président, je puis tenter de répondre à cette question. C'est une affaire qui relève du gouvernement. En guise d'explication, je pourrais dire qu'il serait avantageux d'uniformiser le corps diplomatique et d'avoir seulement des ambassades dans le monde entier, si la chose était possible, mais ce n'est pas possible. Dans les pays où, pour des raisons politiques ou autres, nous ne voulons pas avoir un chef de mission revêtu de pleins pouvoirs, nous envoyons un chargé d'affaires. Tel est le cas des pays du rideau de fer qui, à leur tour, nous envoient des chargés d'affaires plutôt que des ambassadeurs. Quant à la distinction entre un ambassadeur et un ministre, elle est tellement insignifiante qu'elle n'existe réellement pas.

L'hon. M. HAIG: Je propose, monsieur le président, que nous abordions quelques autres postes.

L'hon. M. LAMBERT: Puis-je continuer à obtenir un peu plus de renseignements dans ce domaine? L'ancienne chancellerie à Washington a été achetée en juin 1927 au prix de \$475,000. La résidence de l'ambassadeur a été achetée en mai 1948 au prix de \$305,280 pour le terrain et les édifices, et les principaux meubles pour cette résidence ont été transportés de la chancellerie au coût de \$6,000 environ. Cette dépense égale à peu près le montant qui se dépense en immobilisations en ce moment à Paris; elle n'est pas en réalité aussi forte. J'imagine que vous avez dépensé en meubles beaucoup plus que le montant de \$5,777 qui vous a été accordé l'an dernier?

M. HEMSLEY: A Washington?

L'hon. M. LAMBERT: Oui.

M. HEMSLEY: Oui. Je vois ici sur l'état de nos immobilisations que l'ameublement de la résidence est inscrit comme ayant une valeur de \$20,556.

L'hon. M. LAMBERT: Relativement à ces nouveaux meubles et édifices, vous recevez à votre ministère des avis d'architectes qui tentent de donner quelque uniformité aux décorations et aux meubles des ambassades afin d'en faire le plus possible des emblèmes du Canada. M. Monette remplit-il encore cette fonction?

M. LÉGER: Oui; nous nous efforçons d'y voir aux deux extrémités. M. Monette a un bureau à Paris, car c'est le centre où se trouvent nos fonds gelés, et les principaux projets que nous entreprenons sont en France, en Hollande et en Italie. De notre côté, les Affaires extérieures ont un comité des meubles et des décorations qui surveille les projets qui nous arrivent à la fois par l'entremise de M. Monette, du point de vue architectural, et des maisons de décoration intérieure qui ont été invitées à soumissionner des contrats pour les établissements que nous désirons décorer ou meubler. Le comité ne se réunit pas très souvent, peut-être trois ou quatre fois par année, lorsque les projets arrivent. Éventuellement, nous prenons une décision et nous la soumettons au Conseil du Trésor.

L'hon. M. LAMBERT: Le montant des dépenses pour les meubles de la résidence est sans doute adopté par le Conseil du Trésor, n'est-ce pas?

M. LÉGER: Oui, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Passerons-nous au prochain poste, le no 88: "Représentation à l'étranger-Construction, acquisition ou amélioration d'édifices, d'ouvrages de terrains, de matériel nouveau et de mobilier", \$312,000 environ.

L'hon. M. EULER: Nous avons déjà parlé de ce poste.

L'hon. M. HAIG: Nous l'avons passablement discuté.

Le PRÉSIDENT: L'adopterons-nous?

L'hon. M. HAIG: Adopté.

L'hon. M. EULER: A moins qu'il ne comporte quelque chose de nouveau, que nous n'avons pas discuté.

M. HEMSLEY: Non; c'est un crédit d'immobilisations pour édifices à l'étranger. Il se trouve que ce sont des dépenses en dollars canadiens.

Le PRÉSIDENT: Ce que nous avons discuté, ce sont, je crois, les crédits 88 et 89.

L'hon. M. LAMBERT: Je n'ai discuté que le cas de Paris et des Etats-Unis. Le présent poste s'applique peut-être à quelques autres endroits.

Le PRÉSIDENT: Passerons-nous au no 89? J'ai une question à poser à M. Hemsley. Le montant global de cette dépense est de \$1,654,000 et l'explication plutôt longue qu'on en donne, c'est que ce sera l'équivalent des monnaies convertibles à l'étranger que nous employons aux fins des Affaires extérieures, c'est-à-dire que le gouvernement entre en possession de francs, de florins ou de lires ou de quelque autre monnaie qu'il ne croit pas pouvoir échanger en dollars canadiens et, en conséquence, il dépense l'équivalent de \$1,654,000, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous dire, monsieur Hemsley, le montant de ces monnaies étrangères que nous avons dépensé depuis quatre ans?

M. HEMSLEY: Au compte de capital?

Le PRÉSIDENT: En vertu de ce poste. Nous avons eu des postes analogues tous les ans dans nos prévisions budgétaires.

L'hon. M. LAMBERT: C'est-à-dire, par le truchement du ministère des Affaires extérieures.

M. HEMSLEY: En 1948-1949 nous avons employé le total de—et je vous fournirai le chiffre approximatif—

Le PRÉSIDENT: Oui, les chiffres ronds.

M. HEMSLEY:—de \$203,000. En 1949-1950, nous avons employé \$330,000; en 1950-1951, le chiffre est de \$357,000; en 1951-1952—ce ne sont pas les chiffres définitifs, car tous les comptes n'ont pas encore été examinés entièrement—nous avons employé \$518,902. J'ai le grand total de toutes ces sommes, \$1,411,021.16.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire, à l'exception de la présente année?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous avons \$1,654,000 pour la présente année, ce qui fait un grand total, environ, de combien?

M. HEMSLEY: D'environ \$3,000,000.

Le PRÉSIDENT: Il sera de plus de \$3,000,000. C'est-à-dire qu'une valeur de plus de \$3,000,000 en monnaie étrangère a servi, depuis quatre ans, à l'achat de meubles ou au réameublement d'édifices, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT: Combien de pays sont représentés dans ces \$3,000,000; principalement la France?

M. HEMSLEY: Le Danemark, les Pays-Bas, l'Italie, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Suède et il y a quelques petits montants pour le Royaume-Uni; et aussi l'Inde et la Yougoslavie.

L'hon. M. HORNER: Et le Pakistan?

M. HEMSLEY: Pas le Pakistan.

L'hon. M. EULER: Pourquoi l'augmentation est-elle si forte pour la présente année?

M. HEMSLEY: C'est qu'il y a tout simplement trois projets prêts à être exécutés: l'édifice de la chancellerie à La Haye, la résidence de l'ambassade

et la chancellerie à Paris, et la résidence de l'ambassade et la chancellerie en Italie; et l'on a cru bon de faire servir ces fonds à l'acquisition de biens immobiliers.

L'hon. M. HAIG: D'où est venu l'argent à part celui qui était gelé?

M. HEMSLEY: Il y avait des crédits d'aide militaire en pays étrangers.

L'hon. M. HAIG: Ils ne représentaient pas de l'argent que nous leur avons prêté et qu'ils ne nous avaient pas remboursé?

M. HEMSLEY: Non, monsieur. Il me faudrait examiner cela.

L'hon. M. LAMBERT: Un mot seulement sur cette question: à la conclusion des hostilités, certains crédits ont été accordés par le ministère des Finances à la France, aux Pays-Bas et à quelques autres pays, à l'Italie également, avec l'idée d'aider ces pays à se rétablir de façon à raviver leur commerce avec nous. Je suppose seulement, et je crois avoir raison, qu'une partie de ce crédit était gelé et a servi à ces fins.

L'hon. M. HAIG: Je désirerais savoir si cela nous justifierait de leur accorder de l'argent?

L'hon. M. LAMBERT: Mais ils doivent le rembourser en faisant du commerce avec nous.

L'hon. M. HAIG: Nous avons consenti un prêt à la France; nous avons consenti des prêts à la Belgique, à la Hollande et à tous ces pays il y a huit ans environ. Je m'y suis opposé à cette époque. J'ai dit que nous ne le reverrions jamais. Est-ce cet argent qui est gelé?

M. HEMSLEY: Avec la permission du président: Nous avons ici un expert, M. Bryce, qui en connaît la source. Ces opérations, je crois, ont quelque rapport avec notre participation à la guerre dans ces pays.

L'hon. M. HAIG: Nous leur devons de l'argent?

M. HEMSLEY: Non, ils nous en devaient pour services rendus par le Canada durant les hostilités dans ces divers pays.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que j'expose bien les faits, monsieur le sénateur Haig? Ce que vous voulez savoir, c'est l'origine des devises gelées à même lesquelles nous avons dépensé de cette façon environ trois millions de dollars depuis quatre ans?

L'hon. M. HAIG: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous fournir ce renseignement, monsieur Bryce?

M. BRYCE: De façon générale, oui. La majeure partie provient des opérations d'aide civile poursuivies par les armées alliées durant la libération des divers pays de l'Europe occidentale. Il y eut une opération conjointe, grâce à laquelle les Américains, nous-mêmes et les Britanniques avons fourni diverses denrées pour le soulagement de la population en France, en Hollande, en Belgique, en Italie, en Grèce et le reste. Lorsque les denrées alimentaires et les vêtements et autres denrées ont été distribués, on a informé les gouvernements de ces pays qu'on s'attendait à ce qu'en fin de compte ils en viendraient à quelque arrangement à ce sujet. Il ne s'agissait pas d'un contrat. C'était le moyen pratique et le plus rapide de faire parvenir à ces populations et à ces pays les denrées alimentaires et les vêtements dont ils avaient besoin.

L'hon. M. EULER: Quel crédit nous reste-t-il encore?

M. BRYCE: Nous avons bien plusieurs millions de dollars en France.

L'hon. M. EULER: Vous risqueriez-vous à dire combien?

M. BRYCE: L'équivalent réel au mois de mars 1952, c'est-à-dire il y a un mois et demi, les montants réels, tout compris, en dollars canadiens, étaient de \$1,800,000. Les montants disponibles que nous pouvons demander de déposer à notre crédit, dont la majeure partie est en France, sont de \$7,190,000. Je dois ajouter que j'ai décrit les sources principales, mais qu'il existe aussi plusieurs

sources subsidiaires de ces fonds. On a obtenu, par exemple, quelques petits montants de yens japonais sous forme de réparations, en biens allemands au Japon et autres choses de ce genre. Puis, dans le cas des Pays-Bas, nous avons conclu un arrangement plutôt compliqué qui comprenait non seulement ces réclamations découlant de l'aide militaire, mais aussi certaines devises néerlandaises que nous avons acquises par suite des opérations de l'armée dans les Pays-Bas, et une partie de ces monnaies avait été acquise par suite des opérations quasi ou partiellement légales de nos troupes, et une partie, sous d'autres formes. Finalement, nous avons conclu aux Pays-Bas des règlements concernant certaines denrées que nous leur avons remises lorsque notre armée a quitté les Pays-Bas, plutôt que de les ramener au pays. Le règlement avec les Pays-Bas a donc été très compliqué. Il a été rapporté en détail au Parlement, je crois, il y a plusieurs années. Mais, généralement parlant, telle est la nature des sources. Ces montants ne représentent aucun argent prêté à ces pays, mais plutôt des réclamations découlant d'opérations poursuivies à la fin des hostilités.

L'hon. M. LAMBERT: Les décririez-vous comme des soldes non réglés découlant des dépenses de la démobilisation?

M. BRYCE: Non pas tant de la démobilisation, monsieur, que des opérations poursuivies à la fin des hostilités.

L'hon. M. HAIG: Où en sont les prêts? Savez-vous quelque chose des prêts que nous avons avancés à ces populations?

M. BRYCE: Les prêts européens sont en assez bonne posture, je crois. J'hésite à parler de mémoire dans tous les cas. On a laissé entendre, je crois, que nous avons éprouvé quelques difficultés relativement à nos prêts à la Chine.

L'hon. M. EULER: Si j'ai bonne mémoire, nous avons prêté environ \$200,000,000 à la France. Nous en a-t-elle remboursé une partie?

M. BRYCE: Oh! oui, monsieur.

L'hon. M. LAMBERT: L'idée était de raviver nos importations de France?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Elles ont augmenté?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Un mot avant que vous laissiez ce chapitre. Vous avez envoyé un représentant du ministère des Finances outre-mer il y a trois ans environ relativement à ces postes?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Une partie en fut réglée par les fonctionnaires des Affaires extérieures sur place, de concert avec M. Sinclair, l'adjoint parlementaire.

L'hon. M. ISNOR: Et vous les avez considérés à cette époque comme un actif, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Ma foi, nous avons employé l'expression "réclamations", parce que nous savions qu'ils devaient faire l'objet de négociations.

L'hon. M. ISNOR: Ainsi, les Affaires extérieures utilisent actuellement des avoirs crédités à bon droit au Canada?

M. BRYCE: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Et ce ministère en utilise plus au cours de la présente année que durant les quatre dernières années?

M. HEMSLEY: Oui, c'est exact, monsieur.

L'hon. M. EULER: Croyez-vous que c'est de bonne politique de convertir ces crédits en biens immobiliers dans ces pays?

L'hon. M. HAIG: Je suis de cet avis.

M. BRYCE: Telle a été la ligne de conduite du Conseil du Trésor en approuvant les projets des Affaires extérieures relativement à ces dépenses.

L'hon. M. HORNER: Vous parlez de devises gelées. Dans quelle mesure nos

valeurs se ressentent-elles des fluctuations du change en divers pays, en France, par exemple? Nos valeurs baissent-elles ou montent-elles selon la position du franc ou d'autres devises? S'ensuit-il une dépréciation ou un accroissement de notre crédit par suite de ces devises gelées?

M. BRYCE: Les crédits perdraient de leur valeur. C'est pourquoi nous voulons les convertir en biens immobiliers.

L'hon. M. HORNER: Avant qu'ils ne disparaissent entièrement.

Le PRÉSIDENT: Nous touchons ici, je crois, un point très important, monsieur Bryce. Ces soldes de devises gelées à même lesquelles ces dépenses ont été faites découlent non d'opérations militaires, mais de l'aide que nous avons apportée à ces divers pays, et ils ne sont crus dans l'obligation de nous rembourser, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, ils ont reconnu une obligation.

Le PRÉSIDENT: Ces devises gelées ont alors pris la forme de florins danois, de francs belges ou français, de monnaie italienne ou même de livres, de shillings et de pence en Grande-Bretagne?

M. BRYCE: Il n'y a pas de sterling, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Très bien! Nous avons donc ces monnaies et nous avons supposé que vraisemblablement nous ne pourrions les percevoir à l'avenir.

M. BRYCE: En négociant un règlement—

Le PRÉSIDENT: Voici ce—

L'hon. M. HAIG: Laissez répondre le témoin.

Le PRÉSIDENT: Voici ce volume très considérable de devises gelées reposant à notre crédit dans ces divers pays, et nous avons alors dit: "Nous nous en servons pour fournir des crédits aux Affaires extérieures dans des capitales européennes et, parce que nous ne pourrions peut-être pas les percevoir à l'avenir et parce que ces devises peuvent baisser, cela nous justifiera d'encourir des dépenses plutôt lourdes en édifices, en meubles, en équipement et le reste". Est-ce là une conclusion juste?

M. BRYCE: Oui, sous une réserve. Quelques-uns des montants nous sont payables à demande selon leur valeur équivalente en dollars dans ces pays. Par conséquent, l'ensemble de nos réclamations ne se définit pas, disons, en francs. Les comptes sont plutôt compliqués et j'hésite à en parler de mémoire.

Le PRÉSIDENT: Une autre question. Prenez le cas des francs français. Nous devons maintenir notre train de vie à l'étranger et payer les traitements de notre personnel à l'ambassade en France et à l'O.T.A.N. Nous devons solder le combustible et toutes les autres dépenses incidentes. Ces francs gelés n'auraient-ils pas pu servir à cette fin plutôt que d'être immobilisés dans des édifices dispendieux?

M. BRYCE: Je crois savoir qu'une partie de ces francs sert à cette fin.

Le PRÉSIDENT: Tous n'auraient-ils pu servir à cette fin?

M. BRYCE: Nos dépenses aux ambassades ne sont pas assez fortes pour les absorber rapidement. L'affectation des devises gelées à des frais d'exploitation a été expliquée au Comité permanent des Affaires extérieures de la Chambre des communes, et cette explication se trouve à la page 80 des *Témoignages* de ce comité. Généralement parlant, le cas le plus important est celui de la France où la dépense à des fins d'exploitation en 1950-1951, la dernière année complète, a été de \$158,000. Nous avions à notre disposition en France l'équivalent de quelque \$6,000,000 ou \$7,000,000, et vous pouvez voir, par conséquent, que nous les dépenserions très lentement à des fins d'exploitation seulement.

L'hon. M. EULER: J'ai fait allusion, il y a un instant, à la liste des pays d'Europe, y compris la Grande-Bretagne; et le montant en jeu est d'environ \$600,000,000, dont \$200,000,000, sont allés à la France, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, à peu près.

L'hon. M. EULER: Reportez-vous ce montant comme un actif sur cette base ou en défalquez-vous une partie à mesure que le franc baisse?

M. BRYCE: Les prêts sont tous en dollars canadiens. Nous inscrivons effectivement dans nos livres le plein montant moins certains besoins, puis nous établissons une réserve en contre-partie de toutes nos dettes actives, et non des dettes spéciales.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous dire la proportion de ce prêt qui a été remboursée?

M. BRYCE: Je le regrette, mais je ne puis le dire. Toutefois, les montants des remboursements sont inscrits dans les Comptes publics.

L'hon. M. HAIG: Mon dollar vaut seulement 50 cents aujourd'hui par rapport à ce qu'il valait il y a dix ans. Je suppose que le franc a baissé de la même façon.

M. BRYCE: Nous pouvons retirer une partie de ce prêt en francs au taux courant du change, mais même dans ce cas, avec le temps, nous y perdons.

L'hon. M. LAMBERT: On pourrait aussi prétendre, je suppose, que nous achetons des immeubles dans ce pays au bas prix du marché?

M. BRYCE: Loin de moi l'idée de juger le marché immobilier de Paris!

Des VOIX: Oh! Oh!

Le PRÉSIDENT: Passerons-nous au poste suivant?

Des VOIX: Oui.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant est le crédit no 90: "Réceptions officielles".

L'hon. M. HAIG: Qui dépensé l'argent?

Le PRÉSIDENT: Les Affaires extérieures. Par exemple, lorsque la reine Juliana est venue ici, le ministère lui a offert un dîner d'État, et cette dépense a été imputée sur ce fonds.

L'hon. M. HAIG: Adoptons-le. C'est raisonnable.

Le PRÉSIDENT: Le suivant est le crédit no 91: "Assistance aux citoyens canadiens dans le besoin à l'étranger et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses postes diplomatiques et consulaires pour le compte du Canada". Il est de \$15,000 seulement.

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Le poste suivant est le no 92: "Représentation du Canada aux conférences internationales". Le montant est de \$225,000.

L'hon. M. HOWDEN: Ça, c'est une autre affaire.

L'hon. M. HAIG: Dites-nous ce que couvre ce poste.

Le PRÉSIDENT: Du no 92 au no 108 on trouve des dépenses de ce genre, et elles s'élèvent à des montants considérables.

L'hon. M. EULER: Renseignons-nous sur ce gros montant.

Le PRÉSIDENT: Il concerne "la représentation du Canada aux conférences internationales". Voudriez-vous nous fournir un mot d'explication à ce sujet, monsieur Hemsley?

M. HEMSLEY: Ce crédit peut être ventilé en quatre principaux chefs de dépense. Le premier concerne les voyages, c'est-à-dire les frais prévus de déplacement aller et retour des délégués à ces conférences. Ce poste est de \$83,000.

L'hon. M. HAIG: C'est-à-dire pour les ambassadeurs et les autres?

M. HEMSLEY: Pour les délégations du Canada à ces conférences internationales, c'est-à-dire pour tout membre d'une délégation envoyée à une conférence internationale sous l'égide des Affaires extérieures, par exemple, les délégués aux Nations Unies.

L'hon. M. HAIG: Dites-nous à quel montant ces frais se sont élevés?

M. HEMSLEY: Nous prévoyons que nous aurons besoin de \$83,000 à cette fin l'an prochain.

L'hon. M. HAIG: Pour les Nations Unies seulement?

M. HEMSLEY: Oh! non. Les dépenses de l'an dernier pour les Nations Unies ont été de \$138,902.

Le PRÉSIDENT: Ce montant comprenait-il les frais de notre représentant permanent aux Nations Unies?

M. HEMSLEY: Il s'agit de l'assemblée tenue à Paris.

L'hon. M. HAIG: Ce sont les dépenses encourues pour la réunion de Paris?

M. HEMSLEY: Oui. \$29,700 ont servi au transport des délégations d'ici à Paris aller et retour et d'autres centres de l'Europe à Paris. Il en a coûté \$69,000 pour les faire vivre à Paris. On a accordé \$3,000 en frais de représentation à la délégation. Le poste "Divers" est de \$36,000. L'expression "Divers" comprend des dépenses telles que le loyer de bureaux, qui constitue la plus forte dépense sous cette rubrique, et le loyer de meubles de bureau, d'automobiles, les comptes de téléphone, et le reste. Ces dépenses sont à la charge de la conférence. Nous les groupons toutes sous le poste "Divers".

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

L'hon. M. HAIG: Où dépensons-nous le reste de cet argent?

M. HEMSLEY: Le Conseil économique et social, \$17,500; l'Organisation internationale de l'aviation civile, \$3,000; l'Organisation internationale des réfugiés, \$1,100; l'U.N.E.S.C.O., \$10,000; l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, \$47,000—l'Organisation a tenu plusieurs réunions; l'Accord général sur les tarifs et le commerce, \$22,000; Le Comité consultatif du Commonwealth, \$1,500, et un groupe de postes non classés s'élevant à \$9,000 environ, ce qui fait un total de \$254,850.

L'hon. M. HAIG: Et pour la présente année la dépense prévue est de \$225,000?

M. HEMSLEY: Comme l'Assemblée générale se réunit à New York plutôt qu'à Paris, nous prévoyons que nos frais reviendront au chiffre plutôt normal de \$225,000.

Le PRÉSIDENT: Comment explique-t-on le crédit no 101, Organisation de l'aviation civile internationale, \$128,320?

M. HEMSLEY: C'est la cotisation du Canada à titre de membre de l'organisation.

L'hon. M. EULER: Sur quelle base fixe-t-on cette cotisation?

M. HEMSLEY: Il s'agit d'un pourcentage. Notre cotisation représente 4.54 p. 100 du budget global de l'Organisation internationale de l'aviation civile.

L'hon. M. EULER: Comment calcule-t-on les pourcentages relatifs des différents pays?

L'hon. M. HAIG: Je puis vous le dire, car je faisais partie du Comité des finances lorsque l'arrangement a été conclu. L'affaire a été confiée à un homme, du Brésil ou du Mexique, je crois, et les pourcentages ont été calculés d'après les revenus nets annuels des divers pays. Sur cette base les États-Unis auraient dû solder 69 p. 100 de tous les frais de l'organisation, mais ils s'y sont opposés et leur pourcentage a été réduit à 50 p. 100. Le pourcentage de la Russie aurait dû être beaucoup plus élevé qu'il ne l'est.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Le crédit no 93 semble s'expliquer de lui-même: "Section canadienne de la Commission mixte permanente de défense (Canada-États-Unis), y compris \$7,500 pour le président, nonobstant les dispositions de la loi du service civil, \$10,000."

L'hon. M. EULER: Qui en est le président?

M. HEMSLEY: Le général McNaughton, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Combien reçoit-il?

M. HEMSLEY: Sous ce crédit, \$7,500, mais il reçoit aussi \$7,500 à titre de président de la section canadienne de la Commission internationale mixte.

Le PRÉSIDENT: Ainsi il reçoit en tout \$15,000?

L'hon. M. EULER: Et il touche une pension militaire.

L'hon. M. LAMBERT: Il ne touche pas cette pension pendant qu'il remplit ces fonctions. Cela a été clairement entendu.

L'hon. M. HAIG: Mais lorsqu'il mourra, ses héritiers auront un titre légal à cette pension.

L'hon. M. LAMBERT: Je ne le sais pas.

L'hon. M. HAIG: Conformément à une décision rendue dans une cause du Québec.

L'hon. M. EULER: Paye-t-il l'impôt sur le revenu relativement à ces traitements?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Autre chose à ce sujet? Sinon, nous passerons au crédit no 94, subvention à l'Association canadienne pour les Nations-Unies, \$10,000. Ce poste n'exige peut-être pas de commentaires.

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: No 95, subvention au Comité international de la Croix-rouge, \$25,000

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: No 96, construction et exécution au Canada de sept portes, dont le Canada fera don au siège permanent des Nations-Unies à New-York, \$50,000. Ce crédit exige peut-être quelques explications.

L'hon. M. EULER: Ces sept portes sont-elles en or?

L'hon. M. BARBOUR: Sept est un chiffre biblique.

M. HEMSLEY: Ces portes sont en nickel—en bronze, je crois.

L'hon. M. LAMBERT: J'ai fait partie du sous-comité qui a eu pour mission de chercher un emplacement pour les Nations-Unies en 1947. M. Harrison, l'architecte en chef, en était le président. L'un des projets était de construire cet édifice avec des matériaux venant autant que possible des différents pays-membres des Nations-Unies. Ces portes représentent le Canada dans cet édifice. Je ne sais pas en quoi elles seront, mais telle est l'idée.

L'hon. M. EULER: Ce montant me semble élevé.

L'hon. M. LAMBERT: Lorsque vous passerez par ces portes, vous saurez qu'elles ont été fournies par le Canada.

L'hon. M. EULER: Je ne m'oppose pas à l'idée, mais il me semble que c'est beaucoup d'argent pour sept portes.

L'hon. M. HORNER: A-t-on prévu qu'advenant la dissolution de l'Organisation des Nations-Unies nous pourrions rapporter nos portes chez nous?

Le PRÉSIDENT: Je dois dire que ce montant me semble un peu exagéré.

L'hon. M. EULER: Très bien! Très bien!

Le PRÉSIDENT: Si les Nations-Unies doivent se faire concurrence pour savoir laquelle installera les plus belles fenêtres ou portes aux autres parties de l'édifice, elles perdront de vue l'objectif principal de l'organisation. La discussion doit-elle se poursuivre sur ce poste?

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Nous arrivons maintenant aux généralités et le premier

poste est le no 97, Organisation des Nations-Unies, \$1,463,200. Il y a ensuite des crédits spéciaux pour un certain nombre d'autres organisations, sous la rubrique des organismes spécialisés. Quelle explication en donne-t-on?

L'hon. M. LAMBERT: L'Organisation des Nations-Unies se compose d'organismes spécialisés, tels que l'U.N.E.S.C.O., l'O.A.A., l'O.I.T., et le reste, qui gravitent autour du secrétariat des Nations Unies.

L'hon. M. EULER: L'ancienne Société des Nations avait aussi une foule d'organismes spécialisés.

L'hon. M. HAIG: Et ils n'ont jamais fait grand chose.

M. HEMSLEY: Le no 97 est pour l'Organisation des Nations Unies proprement dite, \$1,463,200. Le no 98 représente la cotisation à l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, \$246,800.

L'hon. M. HAIG: C'est celle que lord Boyd-Orr a lancée.

M. HEMSLEY: Oui, monsieur. Le no 99 est pour l'Organisation internationale du travail, \$248,900, et le no 100 représente la cotisation à l'U.N.E.S.C.O., \$331,800. Le no 101 représente notre cotisation à l'Organisation de l'aviation civile internationale, \$128,320, et le no 102 est pour l'Organisation mondiale de la santé, \$270,800, puis il y a certains crédits pour quelques commissions du Commonwealth.

Le PRÉSIDENT: Tous les autres pays-membres de l'Organisation des Nations Unies contribuent-ils dans la même proportion à ces différentes organisations?

L'hon. M. HAIG: La Russie n'y contribue pas.

M. HEMSLEY: L'U.R.S.S. ne fait pas partie de quelques-uns de ces organismes spécialisés.

L'hon. M. HAIG: Elle ne paye pas sa note promptement, non plus.

M. HEMSLEY: Je puis fournir la liste des pays du Cominform qui font partie des Nations Unies et d'organismes spécialisés, si cela peut être utile au Comité. C'est une assez longue liste. Si vous le désirez, je puis la communiquer pour qu'elle figure au compte rendu.

L'hon. M. HAIG: Je désirerais obtenir une réponse de quelqu'un—je sais que ces messieurs ne peuvent la fournir, car la question ne relève pas de leur ministère—à la question de savoir quels avantages nous retirons de ces organismes secondaire. Je n'ai jamais été capable d'obtenir une réponse à cette question. J'ai peut-être l'esprit obtus, je n'ai peut-être pas compris, mais je n'ai pu obtenir de réponse. Toutefois, j'ai entendu sir Boyd-Orr, et la seule chose que j'ai obtenue de lui, c'est la proposition voulant que tout l'excédent de grain que nous avons soit donné aux peuples affamés de l'univers afin de contrecarrer la marche du communisme. Je ne crois pas que ce soit du tout le cas. Je désirerais savoir ce que font ces organismes et quels avantages ils offrent au Canada.

L'hon. M. HOWDEN: Ce ne sont pas les peuples affamés de l'univers qui deviennent communistes.

L'hon. M. HAIG: Non.

L'hon. M. LAMBERT: S'il m'est permis de commenter le point soulevé par l'hon. sénateur Haig en vue de tenter d'estimer les résultats ou les avantages qu'on peut retirer de ces organisations et de notre participation à leurs travaux, je crois que c'est au ministre qu'il faudrait poser des questions à ce sujet.

L'hon. M. HAIG: C'est lui qui devrait venir ici nous renseigner.

L'hon. M. LAMBERT: D'après moi, le tout se réduit à ceci: Les résultats qu'on peut en retirer sont liés dans l'ensemble à l'expérience des Nations Unies. Ces organismes participent à l'idée des Nations Unies et il est assez difficile de calculer en espèces les résultats qu'ils peuvent donner. Ils font partie intégrante de l'idée même des relations internationales, et il serait intéressant pour le Comité, je crois, d'obtenir une déclaration du ministre à ce sujet.

L'hon. M. HAIG: Nous pourrions même inviter le chargé d'affaires russe à

venir nous dire pourquoi son pays ne fait pas partie de ces organismes spécialisés.

L'hon. M. GOLDING: Croyez-vous réellement qu'il viendrait?

L'hon. M. HAIG: J'aimerais qu'il vînt nous dire pourquoi son pays n'en fait pas partie. Il n'aurait pas besoin de venir, mais nous pourrions l'inviter.

L'hon. M. LAMBERT: M. Pearson pourrait vous fournir la réponse.

L'hon. M. HAIG: Je désirerais entendre la version russe.

L'hon. M. LAMBERT: Son immunité l'exempte de venir.

Le PRÉSIDENT: Personnellement, je crois que cette question pourrait subir une étude un peu plus approfondie. Prenons, par exemple, l'Organisme de l'alimentation et de l'agriculture; nous versons \$246,000 à cette organisation. Monsieur Hemsley, connaissez-vous le budget global de cette organisation?

M. HEMSLEY: Oui, le budget pour 1952 a été établi à \$5,250,000.

Le PRÉSIDENT: Et nous y contribuons pour une somme de \$246,000.

M. HEMSLEY: Oui, notre part est de 4.54 ou \$237,000 en fonds des États-Unis

Le PRÉSIDENT: Qui est le chef de cette organisation? Le savez-vous?

L'hon. M. LAMBERT: Ce n'est pas sir Boyd-Orr, n'est-ce pas?

L'hon. M. HAIG: Non, il en est sorti.

M. HEMSLEY: Ce n'est plus sir Boyd-Orr.

L'hon. M. HAIG: Il l'a fondée.

L'hon. M. LAMBERT: Un citoyen de Washington en est le chef cette année, je crois.

L'hon. M. HAIG: M. Hannam n'est-il pas le chef de l'Organisation agricole? Il représente toujours le Canada.

L'hon. M. LAMBERT: Mais il n'en est pas le chef.

L'hon. M. HAIG: Il est délégué par le gouvernement.

L'hon. M. LAMBERT: Le sous-ministre de l'Agriculture est le chef des délégués à l'O.A.A., je crois.

L'hon. M. HAWKINS: Il n'est guère loyal dans une discussion de cette nature, il me semble, de poser à ces messieurs des questions auxquelles le ministre devrait fournir une réponse et des explications.

Le PRÉSIDENT: Non.

L'hon. M. HAWKINS: Je ne vois pas alors comment vous allez aboutir à grand chose.

Le PRÉSIDENT: Prenons, par exemple, une question comme celle-ci: quel est le montant qui a été affecté à l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture? Pouvez-vous nous le fournir?

M. HEMSLEY: \$5,250,000.

Le PRÉSIDENT: Quel est le montant qui est affecté à l'Organisation internationale du travail?

M. HEMSLEY: Le budget en a été établi à \$6,470,000.

Le PRÉSIDENT: Et nous y contribuons pour une somme de \$248,000?

M. HEMSLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Ensuite, prenez le poste no 100: "Organisations des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture." Quel en est le budget global?

M. HEMSLEY: \$8,718,000 en dollars des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Et nous y contribuons pour une somme de \$331,000?

M. HEMSLEY: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Est-ce l'organisation dont M. Keenleyside est le chef?

M. HEMSLEY: Non; il est le chef de l'Administration de l'assistance tech-

nique des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT : Qui est le chef de celle dont nous parlons?

M. HEMSLEY : Je ne le sais pas.

Le PRÉSIDENT : Puis, quelle est notre contribution à l'Organisation mondiale de la santé et quel son budget?

M. HEMSLEY : \$3,265,865.

L'hon. M. HAIG : Notre plus grande contribution à cette organisation a été le docteur Brock Chisholm.

M. HEMSLEY : Je vous demande pardon. Je songeais aux chiffres de l'O.I.A.C. au crédit no 101. Le docteur Chisholm dirige l'Organisation mondiale de la santé, qui est comprise dans le crédit 102.

Le PRÉSIDENT : Quel est le budget de l'Organisation mondiale de la santé?

M. HEMSLEY : \$8,600,000 en dollars des Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT : Et quel est l'autre qui demande une correction?

M. HEMSLEY : L'Organisation internationale de l'aviation civile, qui est comprise dans le crédit 101—\$3,265,875. Nous y contribuons pour une somme de \$128,320.

L'hon. M. LAMBERT : Le bureau principal de cette organisation se trouve encore à Montréal, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT : Puis, le crédit 107 qui représente notre "contribution à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, pour couvrir la quote-part assignée au gouvernement canadien des frais de l'administration civile, \$178,000".

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT : Telle est notre part dans les frais prévus de l'administration civile.

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT : Et pour l'expansion du programme des Nations Unies pour l'assistance technique, \$850,000. Sans aucun doute, nous ne pouvons vous demander, messieurs, d'expliquer pourquoi ces crédits sont si élevés.

L'hon. M. HAIG : Non.

L'hon. M. LAMBERT : Le plan de Colombo n'est pas compris dans ce crédit?

M. HEMSLEY : Non, pas dans ce crédit. Il s'agit de l'Assistance technique des Nations Unies.

L'hon. M. ISNOR : C'est-à-dire le poste no 113.

Le PRÉSIDENT : Tout ce que nous pouvons faire en ce moment, c'est d'obtenir les chiffres et de savoir ce qu'on se propose de faire avec le crédit.

L'hon. M. BARBOUR : Monsieur le président, avons-nous un quorum?

L'hon. M. HAIG : Je propose l'ajournement.

L'hon. M. GOLDING : Le ministre devrait venir, je crois, discuter quelques-unes de ces questions.

L'hon. M. BARBOUR : Oui; l'augmentation est assez importante pour justifier la présence du ministre.

L'hon. M. HAIG : Je propose l'ajournement.

L'hon. M. ISNOR : Le témoin doit-il revenir?

Le PRÉSIDENT : Non, nous n'avons pas l'intention de le faire revenir.

L'hon. M. ISNOR : Monsieur Hemsley, vous êtes, je suppose, l'expert financier du ministère?

M. HEMSLEY : Je ne le prétendrais pas, monsieur.

L'hon. M. ISNOR : Le comptable en chef, n'est-ce pas?

M. HEMSLEY : Oui, monsieur.

L'hon. M. ISNOR : Serait-il loyal de vous demander si le Conseil du Trésor a réduit considérablement vos prévisions budgétaires, l'an dernier?

L'hon. M. HAIG : Ce n'est pas une question loyale.

L'hon. M. ISNOR : Un instant seulement.

M. HEMSLEY : Je puis dire que nos relations avec le Conseil du Trésor sont des plus heureuses, en ce qui concerne la préparation des prévisions budgétaires.

L'hon. M. ISNOR : Tel n'est pas le point. Le témoin, dites-vous, ne reviendra pas. J'allais faire observer qu'il y a une ou deux augmentations. Elles sont très faibles, mais je songe au principe, à cause du travail du Comité, l'an dernier. Je songe aux majorations des pensions qui ont monté de quelque 60 p. 100 l'an dernier. Il ne s'agit que d'un petit montant.

Le PRÉSIDENT : Voilà une question tout à fait pertinente.

L'hon. M. ISNOR : Je songe aussi à la situation générale de l'emploi. Le nombre des employés a augmenté dans une très forte proportion l'an dernier. De plus, certains membres du Comité, dont le président principalement peut-être, ont exprimé des critiques à l'égard des publications auxquelles on consacre dans les prévisions budgétaires de la présente année un montant qui dépasse d'environ \$10,000 celui de l'an dernier.

L'hon. M. HAIG : Ma foi, il ne peut répondre immédiatement à toutes ces questions. Je conviens avec vous que nous devrions obtenir ces renseignements.

L'hon. M. ISNOR : C'est pourquoi je veux savoir s'il doit revenir.

L'hon. M. HAIG : Nous devons le faire revenir lorsque la chose pourra se faire.

M. HEMSLEY : Quant aux publications, la chose a peut-être été expliquée, il me semble, par l'augmentation de \$25,000 pour cette unique publication, *The Canada Leaflet*, que j'ai mentionnée plus tôt.

L'hon. M. HAIG : \$25,000 et 2 cents l'exemplaire?

M. HEMSLEY : Oui.

L'hon. M. HAIG : Cela vous donnerait-il l'augmentation?

M. HEMSLEY : Oui. Je crois que cela explique principalement l'augmentation. Du côté du personnel, l'augmentation est surtout attribuable aux travaux de ce que nous appelons le comité du personnel et qui comprend, à part nous, la Commission du service civil et le Conseil du Trésor. Ce comité a étudié toute la question du personnel du ministère.

L'hon. M. LAMBERT : Il y a le très gros poste de \$25,000,000.

M. HEMSLEY : C'est-à-dire le plan Colombo.

Le PRÉSIDENT : Je convoquerai une réunion du sous-comité directeur pour vendredi matin. Demain, M. Hope comparâtra devant nous, à la suggestion de l'honorable sénateur McDonald, pour nous donner son opinion sur l'économie agricole du Canada relativement à la situation générale. Messieurs, je vous remercie.

Le Comité s'ajourne jusqu'à 11 heures demain.

APPENDICE "A"

PAR CATÉGORIES PRINCIPALES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

	1952-1953 (Prévisions)		1951-1952 (Dépenses indiquées dans le budget)	
	Montant (En milliers de dollars)	%	Montant (En milliers de dollars)	%
(a) Défense	\$2,100,437	48.6	\$1,400,037	38.2
(b) Sécurité sociale	902,849	20.8	689,999	18.8
(c) Service civil, sans compter la Défense nationale	341,519	7.9	307,144	8.4
(d) Service de la dette publique	435,518	10.0	443,523	12.1
(e) Contribution au fonds de retraite	13,269	.3	110,911	3.0
(f) Subventions aux provinces	32,308	.8	127,208	3.5
(g) Administration générale et tous autres postes	503,897	11.6	588,589	16.0
	<u>\$4,335,797</u>	<u>100.0</u>	<u>\$3,668,441</u>	<u>100.0</u>

DESCRIPTION DES CATÉGORIES

(a) Comprend toutes les dépenses de la Défense nationale, de la Production de défense, et de la Défense civile (ressortissant au ministère de la Santé nationale et du bien-être social).

(b) Comprend les versements de l'allocation familiale, de la pension de sécurité de la vieillesse, de l'aide aux vieillards, de la pension aux aveugles, des subventions générales à l'hygiène, de la contribution de l'Etat à la caisse de l'assurance-chômage, de la pension aux anciens combattants invalides et d'autres allocations aux anciens combattants.

(c) Comprend les traitements et salaires civils ainsi que les allocations civiles figurant sous les rubriques 1 et 2, à l'égard des ministères qui ne sont pas visés par le paragraphe (a) ci-dessus.

(d) Comprend l'intérêt et tous les autres frais de la dette publique.

(e) Versement par l'Etat d'un montant égal aux paiements courants et aux arriérés des fonctionnaires pour l'année budgétaire précédente.

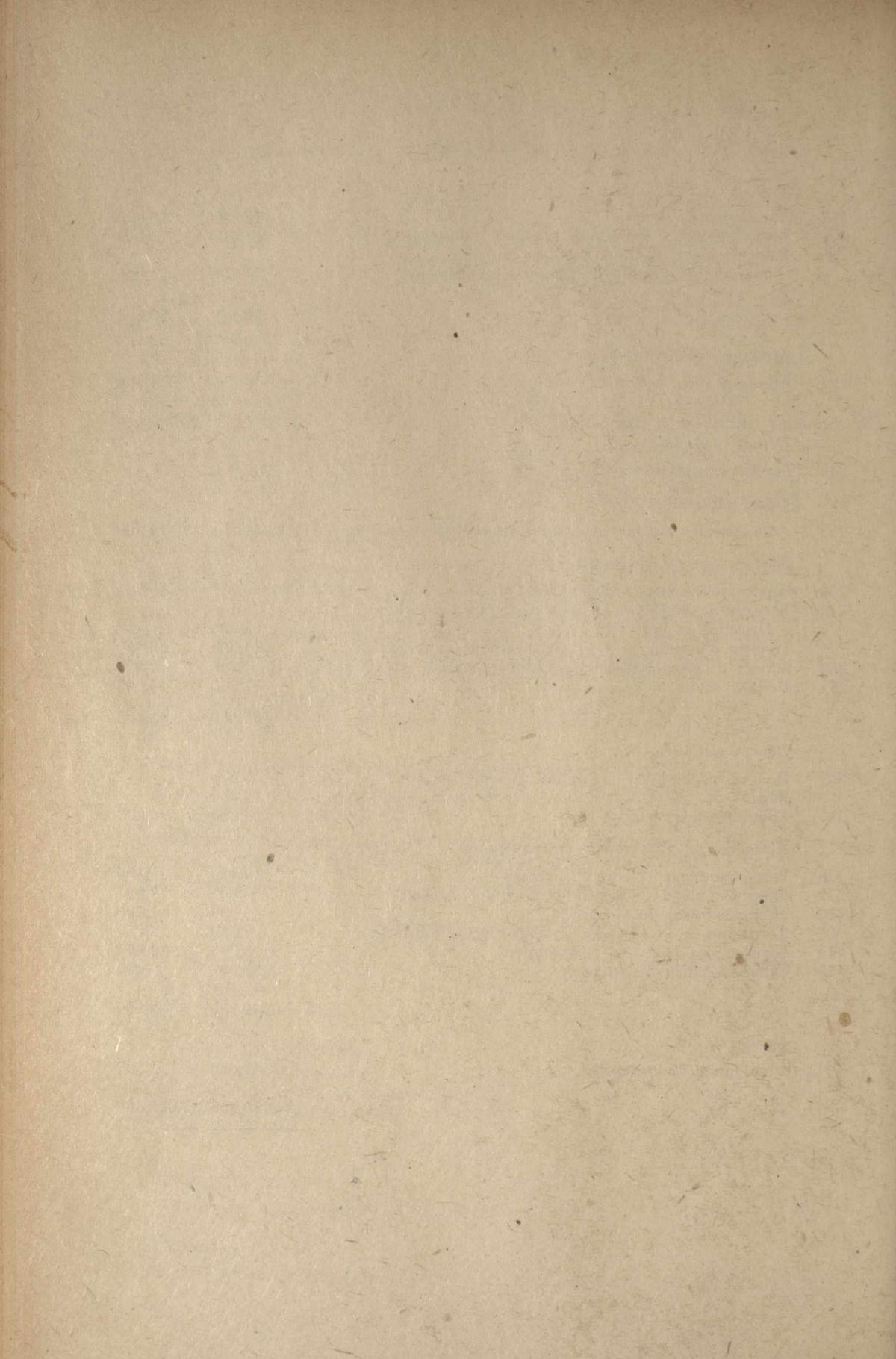
(f) Comprend les gratifications et autres indemnités en remplacement d'impôts et autres paiements versés aux provinces et qui ne sont pas destinés à des fins précises.

(g) Comprend toutes les autres dépenses non incluses dans les catégories ci-dessus.

APPENDICE "B"

<i>No du crédit</i>	<i>Ministère et Affectation</i>	1952-1953	1951-1952
	<i>Agriculture</i>	\$	\$
2	Service de l'information	45,000	45,000
	<i>Citoyenneté et Immigration</i>		
59	Division de la Citoyenneté	14,475	15,000
60	Application de la Loi de l'immigration	48,000	48,000
73	Division des Affaires indiennes — Education	2,500	2,500
		<u>64,975</u>	<u>65,500</u>
	<i>Pêcheries</i>		
142	Services des renseignements et de l'éducation	15,000	19,500
	<i>Assurances</i>		
172	Prévention des incendies	7,500	5,000

<i>Travail</i>			
187	Administration centrale	16,000	12,000
190	Justes salaires, conciliation, relations industrielles, etc.	28,000	24,000
202	Versement à l'Office national du film pour la préparation de films d'enseignement	24,000	24,000
		<u>68,000</u>	<u>60,000</u>
<i>Mines et relevés techniques</i>			
221	Administration centrale	4,000	4,000
<i>No du crédit Ministère et Affectation</i>			
		1952-1953	1951-1952
<i>Défense nationale</i>			
248	Services de la défense	207,000	200,000
<i>Office national du film</i>			
255	Administration, réalisation et distribution de films, etc.	2,804,131	2,474,366
<i>Santé nationale et bien-être social</i>			
258	Services d'hygiène — Administration	4,750	4,500
271	Services de santé des Indiens et des Esquimaux Direction et entretien	3,000	—
273	Services d'hygiène — Services techniques spéciaux	44,500	39,100
288	Service du bien-être social — Administration	2,250	2,000
294	Défense civile	112,000	13,000
		<u>166,500</u>	<u>58,600</u>
<i>Revenu national</i>			
307	Division de l'impôt — Administration générale	5,500	—
<i>Postes</i>			
311	Administration centrale	17,000	20,200
<i>Ressources et développement économique</i>			
376	Parcs nationaux et sites historiques	15,400	22,100
379	Parcs nationaux — Service de la faune sauvage	5,500	7,000
380	Musée national du Canada	3,000	1,700
401	Territoires du Nord-Ouest — Direction et entretien	2,350	2,200
414	Division des forêts — Exploitation	8,700	14,000
419	Office canadien du tourisme	35,000	35,000
		<u>69,950</u>	<u>82,000</u>
<i>Commerce</i>			
444	Division de l'information	1,000	1,500
	Total	<u>\$3,475,566</u>	<u>\$3,035,666</u>



1952
SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant le
31 mars 1953

FASCICULE 5

Séance du jeudi 22 mai 1952

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, P.C.,
PRÉSIDENT

TÉMOIN :

M. E. C. Hope, économiste de la Fédération canadienne de l'agriculture

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., président

Les honorables sénateurs :

Aseltine	Fraser	Pirie
Baird	Gershaw	Quinn
Barbour	Golding	Reid
Beaubien	*Haig	*Robertson
Bouffard	Hawkins	Roebuck
Buchanan	Hayden	Stambaugh
Burchill	Horner	Taylor
Campbell	Isnor	Turgeon
Crerar	King	Vaillancourt
Dupuis	Lacasse	Vien
Euler	Lambert	50 Membres
Fafard	McDonald	(Quorum 9)
Farris	Paterson	*Membre de droit
Fogo	Petten	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-Verbaux* du Sénat du mercredi 26 mars 1952 :

“Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 22 MAI 1952.

En conformité de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Barbour, Beaubien, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Hawkins, Horner, Isnor, King, Lambert, McDonald, Paterson, Reid, Stambaugh, Taylor et Turgeon — 19.

Le Comité poursuit l'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952.

M. E. C. Hope, économiste de la Fédération canadienne de l'agriculture, est entendu.

A 1 h. 15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 28 mai, à 11 h. du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

JEUDI 22 MAI 1952.

Le Comité permanent des Finances, autorisé à examiner les prévisions budgétaires, déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de l'hon. M. Crerar.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, il y a dix jours, en examinant les progrès de notre enquête, le sous-comité directeur fut saisi d'une proposition du sénateur McDonald, avec qui nous avons tous reconnu qu'il serait utile au Comité d'avoir comme témoin M. Hope, conseiller économique de la Fédération canadienne de l'agriculture, et ancien membre de la faculté des sciences économiques de l'Université de la Saskatchewan.

L'hon. M. HAIG : Il possède à mes yeux une autre recommandation en plus de celles-là : il était conseiller économique de John Bracken.

Le PRÉSIDENT : Oui.

L'hon. M. McDONALD : Et le sénateur Haig a donné une recommandation à M. Hope.

Le PRÉSIDENT : J'ai fait savoir à M. Hope, dans une lettre, que nous étions à enquêter sur l'ensemble des dépenses de l'Etat, sous toutes les juridictions gouvernementales, et sur l'ensemble des impôts prélevés par toutes ces juridictions, ainsi que sur leurs effets inflationnaires et déflationnaires sur notre économie. Je lui ai dit également qu'en l'invitant à témoigner devant nous, notre intention était d'obtenir ses vues sur la répercussion que ces dépenses et ces impôts ont eue sur l'industrie agricole. M. Hope est avec nous ce matin et il commencera par faire un exposé général. Ensuite, nous lui poserons des questions pour nous instruire encore plus. Je propose, si le Comité y consent, d'inviter les membres à poser des questions dans l'ordre où ils sont assis autour de la table, comme nous avons fait l'autre jour. Lorsque chaque membre aura eu l'occasion de poser ses questions, nous pourrons peut-être terminer par des questions générales, inspirées par les idées que la discussion aura pu faire naître.

L'hon. M. HAIG : Monsieur le président, avant que M. Hope ne parle, je voudrais dire un mot. Comme membre du sous-comité directeur, je crois qu'il devrait savoir que nous voulons avoir de lui l'exposé le plus complet qu'il peut consentir à faire, et que nous ne lui imposerons aucune limite de temps.

Le PRÉSIDENT : Je lui ai expliqué cela privément.

L'hon. M. HAIG : Je voulais qu'il le sût, car nous sommes intéressés à l'agriculture, en dépit de ce que certains pensent.

Le PRÉSIDENT : Il me fait maintenant bien plaisir de présenter au Comité M. E. C. Hope, économiste de la Fédération canadienne de l'agriculture.

M. E. C. HOPE : Monsieur le président et honorables messieurs, je regrette de n'avoir préparé d'avance aucun exposé préliminaire. Je ne savais pas au juste quel sujet vous vouliez que je traite et, pendant que je conversais avec M. le sénateur Crerar, il m'a conseillé de débiter par une description générale de l'état de l'agriculture. Le mieux serait donc peut-être d'exposer brièvement la situation présente de l'agriculture et dans quel état elle s'est trouvée.

A mon avis, les années les plus prospères de l'après-guerre pour l'ensemble de l'agriculture ont probablement été celles de 1946, 1947 et 1948. Que nous utilisions pour comparaison la période de 1925 à 1929 qui précéda la dépression, ce que nous faisons souvent dans notre Fédération, ou bien que nous nous servions de la période de 1943 à 1945, comme le ministre de l'Agriculture fait parfois — c'est à dire les trois dernières années de la guerre — on découvre que l'agriculture s'est apparemment située en moyenne un peu au-dessus de la parité en ce qui concerne les prix. Elle décline graduellement depuis 1948. A mon avis, le rapport entre les prix nous place aujourd'hui un peu au-dessous

de la parité, que l'on prenne comme base la période de 1943 à 1945 ou celle de 1925 à 1929.

Si l'on considère le revenu — c'est à dire le revenu des agriculteurs comparé au revenu des autres classes de travailleurs — la comparaison est un peu différente. En prenant comme 100 l'ancienne base de 1925-1929, la base d'avant-dépression, on trouve que dans les années trente l'agriculture est tombée à 35 ou 40 pour cent du revenu moyen par tête des autres groupes. Pendant la période de 1946 à 1948 — et même de 1942 à 1948 — les deux moyennes furent à peu près exactement égales. Naturellement, nous ne pouvons pas toujours avoir un revenu agricole exactement égal au revenu d'autres groupes d'une année à l'autre, sauf éventuellement. Comme vous le savez fort bien, le volume de notre production varie tellement d'une année à l'autre que, parfois, à cause d'un fort volume de production, la moyenne de notre revenu peut se situer bien en haut de la parité, mais l'année suivante, à cause d'un faible volume de production, nous pouvons tomber en bas de la parité. En 1951, nous étions peut-être légèrement au-dessus de la moyenne générale des revenus parce que nous avons eu une grosse récolte. Je parle en ce moment de la parité des revenus, non de la parité des prix.

Quand aux perspectives pour l'an prochain, notre position par rapport à la parité fléchit sans cesse depuis le milieu de 1951 et nous sommes actuellement un peu en bas de la parité. Nous pourrions peut-être analyser les perspectives pour 1952-1953 en passant d'abord en revue tous les produits l'un après l'autre, puis en jetant un coup d'oeil sur l'ensemble. Deux éléments de perturbation sont venus compliquer sérieusement la position de l'agriculture en 1952. D'abord, l'embargo sur l'expédition des bestiaux aux Etats-Unis nous a enlevé la possibilité d'exporter dans ce pays des produits de notre industrie animale, ce dont ont souffert les industries du porc, du boeuf, du lait et de la volaille. L'autre perturbation résulte du fait que notre marché au Royaume-Uni pour les produits de l'industrie animale n'existe virtuellement plus, en exceptant le récent contrat. Il y a aussi une autre complication apportée par les fortes récoltes de 1950 et 1951; en d'autres termes, deux grosses récoltes de suite nous ont laissé sur les bras un très fort excédent de grains de provende. Il n'y a que deux moyens de disposer de ces grains. Le premier consiste à les exporter; l'autre à les utiliser pour nourrir du bétail. Nos débouchés outre-mer pour les céréales secondaires, l'avoine et l'orge, ne sont pas particulièrement brillants, ce qui nous a rejetés sur l'alimentation du bétail pour disposer de la plus forte partie de ces grains. Et cela a eu pour effet d'augmenter fortement la production de notre industrie animale, notre production d'oeufs, de volaille, de porc et de boeuf. Les marchés ne le révèlent pas, mais la production de boeuf a augmenté; et la quantité de nos produits laitiers augmente aussi depuis quelque temps. Par conséquent, nous prévoyons que la production de l'industrie animale dans tout le Canada augmentera en 1952 et probablement aussi en 1953. Nous ne pouvons pas nous défaire de toute notre provision de grains en 1952, en sorte qu'il nous faudra continuer d'alimenter plus de bestiaux, et nous sommes exposés à porter un autre excédant de produits animaux cette année et peut-être pendant toute l'année 1953. Naturellement, si nous avons une bonne récolte cette année, l'excédent de bétail durera encore un an de plus.

Par conséquent, les perspectives en ce qui concerne les approvisionnements de produits animaux pour cette année et pour 1953 ne sont pas très favorables. La situation se trouve aggravée depuis que nous sommes isolés, comme vous savez, de la demande américaine. Si cette demande nous revenait à la fin de l'automne ou le printemps prochain, l'exportation de produits animaux aux Etats-Unis nous soulagerait un peu. Je ne dis pas que nous obtiendrons un prix aussi élevé que l'an dernier pour notre boeuf quand cela se produira, car déjà le prix du boeuf a baissé de 3½ cents la livre aux Etats-Unis par rapport à l'an

dernier; en outre, on prédit officiellement une augmentation des approvisionnements de boeuf aux Etats-Unis cette année. Cette situation persistera probablement pendant quelques années, en 1953, en 1954 et plus tard. En d'autres termes, l'augmentation des approvisionnements de boeuf a transformé la situation pour l'industrie de l'élevage. A peu près la même chose s'est produite au Canada. Le nombre de nos bovins augmente depuis environ deux ans, et continuera probablement d'augmenter. L'ensemble des perspectives pour le marché du boeuf en Amérique du Nord indique donc que les approvisionnements vont augmenter au cours des quelques années à venir.

Aux Etats-Unis, le marché pour les produits du porc sera peut-être un peu meilleur cet automne parce que le nombre des pores baisse, ce qui tendra à contre-balancer l'augmentation des approvisionnements de boeuf. Mais l'ensemble du tableau pour les produits animaux, y compris le boeuf et le porc, au point de vue des prix au cours des deux prochaines années, ne semble pas très brillant.

L'hon M. EULER: L'est-il pour le consommateur?

M. HOPE: C'est une bonne question. Je prévois que les prix de la viande au détail n'augmenteront pas d'ici douze mois ou plus; ils pourront même fléchir un peu.

En ce qui concerne la volaille, les producteurs affrontent une situation semblable. Les prix des oeufs baissent; et il y a de grandes quantités de volailles dans les entrepôts frigorifiques. Les approvisionnements d'oeufs seront probablement considérables pendant presque toute la présente année et peut-être aussi en 1953, en sorte que les prix des oeufs ne monteront pas beaucoup, à part les hausses saisonnières.

En ce qui concerne les produits laitiers, l'alimentation au grain se pratique beaucoup plus à cause de l'abondance des grains de provende et il y a embargo sur l'expédition des vaches laitières aux Etats-Unis, en sorte que nous voyons déjà la production totale de lait augmenter. Cela n'aurait pas été bien sérieux si nous avions un débouché pour le fromage au Royaume-Uni, débouché que nous n'avons pas cette année. Comme vous le savez, le gouvernement a décidé d'établir un paiement initial de 24 cents la livre pour le fromage. L'an dernier, les producteurs de fromage de l'Ontario obtenaient 36 cents la livre au Canada. Je m'excuse: le producteur obtenait environ 32 ou 33 cents, tandis que le prix de gros au Canada était de 36 cents. Ainsi, les producteurs de fromage débutent cette année avec une baisse initiale de huit cents la livre, ou de 25 pour cent, ce qui entraînera une forte réduction de leurs revenus. Cependant, je ne suis pas tout à fait pessimiste dans le cas du fromage. Il est possible, je crois, que le prix dépasse 24 cents.

L'hon. M. EULER: Quel est l'effet de l'embargo que les Etats-Unis semblent appliquer en ne respectant pas l'entente?

M. HOPE: Nous en sommes très durement éprouvés à l'heure actuelle, car nos exportations ont virtuellement cessé, sauf environ deux millions de livres pendant une petite période de base. Je crois comprendre le Defence Act des Etats-Unis, modifié récemment, expire le 1er juillet. En outre, je crois qu'il y a aux Etats-Unis certains groupes qui font leur possible pour en empêcher le renouvellement. Il est possible qu'il ne soit pas renouvelé.

L'hon. M. EULER: Parce que les élections sont imminentes?

M. HOPE: Apparemment, le gouvernement des Etats-Unis a le pouvoir de ranger n'importe quel produit sous la loi de soutien des prix. Quand l'importation d'un produit est susceptible de provoquer l'échec du programme de soutien des prix, le gouvernement peut automatiquement, sans l'adoption d'une loi, interdire cette importation.

L'hon M. McDONALD: Je suis d'avis que ces questions devraient attendre jusqu'à ce que M. Hope ait fini, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui. Avant votre arrivée, sénateur Euler, nous étions con-

venus de laisser M. Hope faire une exposé préliminaire, puis de poser ensuite nos questions tour à tour.

L'hon. M. EULER: J'en suis confus, monsieur le président. Faut-il que je retire mes questions?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. HOPE: Nous approfondirons un peu plus cette question plus tard.

Quand je dis que je ne suis pas trop pessimiste au sujet du fromage, je veux dire qu'il est possible que le prix dépasse le paiement initial de 24 cents, ce qui donnerait un supplément au producteur. Je pense aussi que la production du fromage va diminuer. Si le prix est d'environ 26 cents cette année, et si la production diminue, deux éventualités possibles, on voit qu'il y a une chance que le prix monte un peu. Cependant, à l'heure actuelle, l'excédant de fromage est la plus grave menace qu'affronte l'industrie laitière, et d'autres produits en souffrent aussi.

Si la récolte de 1952 est moyenne, le total du revenu net de l'agriculture sera probablement inférieur cette année à 1951. Je crois que cela ne fait aucun doute en dépit d'un volume plus gros. Les prix de revient ont augmenté à peu près constamment, tout comme les frais de production d'autres marchandises, surtout depuis le début de la guerre de Corée. L'indice le plus récent que nous ayons, celui de janvier, montre que les frais des cultivateurs ont atteint un nouveau sommet, et je crois que l'indice du 1er avril, quand il sera publié, ne révélera aucune baisse. Le niveau des frais, joint à la baisse des prix depuis plus d'un an, montre que les cultivateurs sont dans une position défavorable, surtout en ce qui concerne les produits animaux. Le revenu net des cultivateurs sera moindre.

Quant au soutien des prix agricoles, si l'on considère les proportions de l'industrie agricole — qui emploie un million d'hommes, soit environ le cinquième de toute la main-d'oeuvre canadienne — le coût de ce soutien ne semble pas exagéré. Jusqu'à la fin de 1951, il n'a été que de 11 ou 12 millions de dollars. On en a beaucoup parlé; il y a eu maints commentaires dans les journaux, mais quand on l'examine attentivement, le montant d'argent vraiment dépensé pour soutenir les prix agricoles n'a pas été très considérable par rapport aux 200 millions de la caisse du soutien des prix. Si l'on remonte à quatre ou cinq ans en arrière, la moyenne n'a pas été de plus de 2 millions par année. Il est vrai que ce sera un peu plus cette année. Mais la dépense n'a pas été excessive, surtout en regard du fait qu'il y a plus d'un million de travailleurs dans cette industrie, et je songe à certaines autres industries que le gouvernement a directement secourues de temps en temps par des subventions et des primes, en comparaison desquelles je ne crois pas que l'agriculture ait joui d'un excès de générosité. Je songe, par exemple, à un récent débat de la Chambre des Communes sur la loi des subventions aux mines d'or. Je crois que la subvention de 8 ou 9 millions par année a été renouvelée encore une fois. C'est probablement dans l'intérêt national, mais la valeur de l'industrie des mines d'or comme fournisseuse d'emplois est bien petite: je suppose qu'il n'y a pas en tout plus de 23,000 employés. Pourtant, le gouvernement dépense 8 millions pour cette industrie. J'ignore jusqu'à quel point l'or est essentiel. Il ne se mange pas. Je suppose que, pour certaines transactions financières, nous avons besoin de garder cette industrie en marche. Mais il faut considérer que l'industrie fondamentale de l'agriculture n'a reçu que 10 millions de dollars pour le soutien de ses prix en cinq ans.

En réalité, la politique officielle de la Fédération n'a jamais été de réclamer le soutien des prix pour la parité absolue. A ma connaissance, la Fédération n'a jamais prétendu que les revenus de n'importe quelle industrie en particulier fussent être constamment maintenus au niveau de la parité. Nous avons demandé des soutiens raisonnables pour les prix, parfois un peu plus que le gouvernement ne consentait à donner. Peut-être n'est-il pas inusité que des gens, dans des

circonstances semblables, prennent, si l'on peut dire, une attitude de marchandage. Il nous est arrivé dans le passé d'avoir le sentiment que les paliers de soutien n'étaient pas assez élevés. Il nous est arrivé de penser qu'ils avaient abouti à une trop forte contraction de la production, suivie en peu de temps de prix élevés. Cela s'est produit, par exemple, il y a environ deux ans dans le cas des oeufs. Nous croyons que la très forte hausse du prix des oeufs l'an dernier ne se serait pas produite si le prix de soutien l'année précédente avait été un peu plus élevé, car nous entretenons la théorie ou l'idée que le soutien des prix pourrait servir, non seulement à aider les cultivateurs et l'industrie agricole en général, mais aussi à empêcher une trop forte contraction de la production. Il ne fait aucun doute, en effet, que les cultivateurs réagissent à un prix trop bas en contractant leur production, à tel point qu'un an, deux ans ou trois ans plus tard le prix sera très élevé parce qu'ils auront entrepris de produire autre chose. Nous estimons que l'une des bonnes raisons pour soutenir les prix avec la parité comme base est que cela pourrait permettre de régler la production agricole pour la rendre un peu plus uniforme d'une année à l'autre. Nous ne pouvons y parvenir complètement, mais nous pouvons marcher dans cette direction. Je sais que, sans le soutien des prix, les fluctuations seraient beaucoup plus violentes qu'elles ne l'ont été.

Je crois, monsieur le Président, que cela complète mon exposé préliminaire. Il est vrai que je n'ai pas traité en détail la répercussion des impôts et de l'inflation sur l'agriculture, mais ce sont là des points qui seront peut-être soulevés par les questions que l'on va poser.

Le PRÉSIDENT: Avant de faire le tour de la table... Vous avez dit, plus tôt, monsieur Hope, que les prix dans certaines années — de 1946 à 1948 je crois — étaient à peu près au niveau de la parité, ou légèrement inférieurs. Voulez-vous expliquer au Comité ce que vous entendez par "parité", car c'est une question sur laquelle je pense que nous avons besoin d'être renseignés?

M. HOPE: En premier lieu, je dois dire que la Fédération canadienne de l'agriculture n'a jamais officiellement préconisé un programme de parité des prix. Je ne crois pas qu'elle ait adopté de politique officielle sur ce point. Mais telle que je l'entends, la parité existe quand les prix obtenus pour les produits agricoles peuvent acheter autant de marchandises que pendant une certaine période de base. En d'autres termes, si nous disons, par exemple, que les prix des produits agricoles sont à la parité, nous voulons dire que la valeur de toutes les unités comprises dans, disons, un panier de produits agricoles de toutes sortes achètera, autant de marchandises et de services que la même quantité en aurait acheté dans quelque période antérieure de base, soit entre 1943 et 1945, soit entre 1925 et 1929 — la base est laissée au choix. Je crois que, dans l'ensemble, il est plus sûr d'employer cette méthode que de prendre un seul produit, car tant de choses peuvent arriver à l'offre et à la demande ainsi qu'aux frais de production d'une seule denrée sans se produire aussi dans l'ensemble de l'agriculture. Je crois donc, personnellement, qu'il vaut mieux parler de parité des prix pour l'ensemble de l'agriculture, que de se limiter à la parité des prix pour un seul produit en particulier. Le foin Timothy est un bon exemple pour illustrer ce que je dis; je le cite souvent. Il fut un temps où le foin Timothy se vendait un gros prix parce qu'on l'achetait pour les chevaux utilisés à l'époque pour le transport des billes, etc. Cette situation n'existant plus, le foin Timothy a perdu beaucoup de pouvoir d'achat. Si vous vouliez fixer un prix pour le foin Timothy, vous pourriez proposer \$30 la tonne, mais tout le monde sait que cela serait stupide, car sa valeur a baissé par rapport à celle d'autres produits, par rapport aux prix agricoles et à tous les autres prix. Il serait donc trompeur d'appliquer le principe de la parité à un produit comme celui-là. Mais si l'on parle des prix de parité pour l'ensemble des produits agricoles, les cas particuliers comme celui

du foin Timothy ne faussent rien, et l'on obtient un tableau assez juste de l'ensemble de l'industrie.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous donner un mot d'explication sur l'application du principe de la parité aux Etats-Unis, dont la politique agricole est fondée sur la parité depuis plusieurs années?

M. HOPE: C'est un peu difficile, car ils ont modifié leur système très souvent, mais je vais essayer. En principe, ils ont pris comme base la période de 1910 à 1914, c'est-à-dire les cinq années avant la première Grande guerre, et ils se sont mis à comparer les prix de revient et les prix de vente de leurs produits agricoles avec cette lointaine période de base, calculant le prix de parité de chaque produit sur cette base. Ils prennent le prix d'un produit et le comparent avec les frais de production pendant la période de base. Cette définition générale que je vous donne a subi de profondes modifications. Pour certains produits, ils ne pouvaient pas utiliser la période de base 1910-1914 et ils ont adopté quelque autre période de base, mais ils continuent d'adhérer, en général à celle de 1910-1914. A un moment, leur programme de soutien des prix garantissait 90 pour cent de la parité. Pendant quelque temps, cette protection fut accordée seulement à certains produits de base, comme la maïs, le blé, le tabac et le coton. Cette garantie de 90 pour cent de la parité figura même un temps dans le texte de leur loi, mais depuis quelques années, ils ont modifié cela pour adopter ce qu'ils appellent un programme de soutien flexible qui leur permet de soutenir les prix de certains produits à divers niveaux de la parité, aussi bas que 75 ou 80 pour cent de la parité dans certains cas. C'est ce qu'ils appellent un programme flexible. Si le secrétaire à l'Agriculture juge que les approvisionnements sont trop considérables, le prix garanti peut fléchir au-dessous de 90 pour cent. Il y a certains produits dont les prix n'ont aucun soutien. J'avoue en toute franchise que les Américains ont modifié leur système tant de fois et y ont mis tant d'exceptions qu'il serait fort onéreux de vous en donner une explication détaillée. Mais je vous ai indiqué le mode de fonctionnement. Dans certains cas, le gouvernement procède à des achats purs et simples de produits dont il veut soutenir les prix, comme les oeufs séchés, et il entrepose les quantités achetées. Dans d'autres cas, le soutien revêt la forme d'un prêt quand un certain montant a été garanti au cultivateur. On lui accorde un prêt et son produit est entreposé sous scellé. En d'autres mots, le gouvernement achète directement ou accorde des prêts. Cela varie.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous pouvons revenir au Canada maintenant et commencer de poser des questions à M. Hope.

L'hon. M. Ross: Monsieur Hope, vous avez dit que les frais de production du cultivateur étaient maintenant plus élevés. Il est vrai qu'à cause des prix élevés de la machinerie, un cultivateur a besoin maintenant d'un capital beaucoup plus gros pour se livrer à l'agriculture, mais voulez-vous dire qu'il en coûte plus pour produire un boisseau de blé maintenant qu'il y a quelques années, l'inflation mise à part?

M. HOPE: Le coût en dollars ou en travail physique?

L'hon. M. Ross: En dollars.

M. HOPE: Il en coûte plus en dollars, oui.

L'hon. M. Ross: L'inflation mise à part.

M. HOPE: C'est une chose difficile à expliquer. En d'autres mots, vous pensez à l'effort physique. Le coût de la production du blé peut se calculer en dollars, ce qui est la façon ordinaire, ou bien peut se calculer en efforts physiques. Il est vrai qu'il nous faut aujourd'hui moins de main-d'oeuvre pour produire un boisseau de blé qu'il y a quelques années, mais en dollars le coût a naturellement monté.

L'hon. M. Ross: Vous avez dit, je pense, qu'on avait dépensé 10 millions depuis cinq ans pour soutenir l'agriculture.

M. HOPE: Oui, en vertu du programme de soutien des prix.

L'hon. M. ROSS: Tenez-vous compte dans ce chiffre du coût du transport des grains expédiés de Port-Arthur aux cultivateurs de l'Est du Canada, et du transport des grains expédiés aux cultivateurs de la Colombie-Britannique?

M. HOPE: Non. Je parle de la loi du soutien des prix agricoles, ce qu'on appelle le soutien des prix.

L'hon. M. ROSS: Ces chiffres ne sont pas compris dans les 10 millions?

M. HOPE: Non.

L'hon. M. TURGEON: J'ai à vous poser une question que m'inspire la question du sénateur Ross. Les prix de revient des produits agricoles ont monté. Est-ce que le rapport entre ce qu'il obtient pour ses produits maintenant et ce qu'ils lui coûtent est le même qu'il était au cours d'une autre période?

M. HOPE: Cela est exprimé par ce rapport avec les prix de parité dont j'ai parlé, en comparant avec la période de 1943 à 1945, les trois dernières années de la guerre. Ce rapport d'échange, pour ainsi dire, était plus favorable au cultivateur entre 1946 et 1948, et le rapport a fléchi depuis. A l'heure actuelle, il est un peu plus bas qu'auparavant.

L'hon. M. TURGEON: Il est moins favorable maintenant?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: M. Hope a dit qu'il y avait un million de personnes employées dans l'agriculture au Canada. Cet embauchage est-il plus ou moins stable depuis quelques années, ou bien la machinerie agricole a-t-elle réduit le nombre des emplois dans l'agriculture au Canada?

M. HOPE: Le nombre des travailleurs agricoles a considérablement diminué depuis quelques années, surtout depuis 1945 et 1946. Le nombre des travailleurs agricoles — comme le montre un relevé paru dans le dernier numéro trimestriel de *Labour Force*, publié par le Bureau fédéral de la statistique — baisse graduellement. Je crois qu'il est considérablement moindre qu'avant la guerre. C'est le résultat, comme vous dites, d'une plus grande motorisation.

L'hon. M. BEAUBIEN: En réponse à une question du sénateur Ross concernant le prix de revient des céréales, vous ai-je entendu dire qu'il était plus élevé maintenant qu'auparavant?

M. HOPE: En dollars, oui. Le prix de revient par boisseau, en dollars, est plus élevé maintenant qu'auparavant, mais la quantité d'énergie ou de main d'oeuvre requise par boisseau va diminuant.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comment pouvez-vous arriver à établir le coût de la production d'un boisseau de blé?

M. HOPE: Je n'ai aucun chiffre pour le prix de revient. L'indice du prix de revient a subi une hausse de 100 p. 100 depuis 1939, c'est à dire qu'il a doublé, et je sais qu'il est impossible que le cultivateur ait doublé la quantité de blé qu'il peut produire en une heure depuis 1939.

L'hon. M. BEAUBIEN: Ce que je veux savoir, c'est si quelques boisseaux de plus ou de moins à l'acre ne transformeraient pas tout le tableau.

M. HOPE: Oh! oui. Quand je pose la question de savoir si le coût de la production du blé a monté ou baissé à une époque quelconque, je ne songe jamais à une année en particulier. Je songe au produit moyen de la vente de quinze boisseaux, et la courbe montre que depuis quelques années la situation n'a pas changé beaucoup. Dernièrement, il y a eu de grosses récoltes par acre et, par conséquent, le prix de revient du boisseau a tombé, mais cela était dû à des circonstances fortuites.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous admettez que la machinerie agricole a considérablement réduit les frais de production des céréales?

M. HOPE: Elle les a réduits avec le temps, oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je me souviens que James Richardson a dit il y a quelques années — je pense que le président s'en souvient aussi — que la

machinerie agricole permettait de produire du blé à 40 cents le boisseau. Je me demandais comment il avait établi ce prix, et je me demande maintenant comment vous arrivez à votre coût de production des céréales. A cause de la machinerie agricole, la main-d'oeuvre embauchée est négligeable dans l'Ouest du Canada.

M. HOPE: Parfois, nous sommes enclins à exagérer quand nous pensons au nombre d'heures requises pour produire une certaine denrée. J'exploite moi-même une ferme ici, une ferme de 300 acres avec troupeau laitier. J'y demeure et j'essaie constamment de réduire la main-d'oeuvre, mais chaque fois que j'essaie de le faire, il me faut faire l'achat d'une autre machine. Cela veut dire que le capital immobilisé grossit et que les intérêts et les frais d'entretien augmentent. Je pense qu'il est plus économique de produire avec de la machinerie, et pourtant la réduction des frais n'est pas aussi forte que beaucoup le pensent, à cause des dépenses d'entretien et de réparation de la machinerie sans compter le prix d'achat et les intérêts. La tendance à l'emploi de la machinerie dure depuis longtemps et va probablement continuer, et je crois que l'agriculture et toute la société en bénéficieront et que nous n'avons pas à nous inquiéter sous ce rapport.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous avez mentionné que les perspectives pour les produits animaux n'étaient pas très brillantes pour les quelques prochaines années.

M. HOPE: C'est exact.

L'hon. M. BEAUBIEN: La maladie qui s'est déclaré dans l'Ouest aura pour effet de réduire considérablement le revenu agricole par rapport à la parité, n'est-ce pas? Le bétail n'était-il pas une partie importante du revenu agricole?

M. HOPE: C'en était une partie importante. C'est pourquoi j'ai dit que le revenu net de l'agriculture allait probablement baisser en 1952.

L'hon. M. BEAUBIEN: Je n'ai plus de questions.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Taylor?

L'hon. M. TAYLOR: Je n'ai pas de questions, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Horner?

L'hon. M. HORNER: Savez-vous combien il en a coûté au gouvernement des Etats-Unis pour soutenir les prix agricoles?

M. HOPE: Non, sénateur Horner. Je regrette de ne pas avoir ce renseignement sous la main. J'ai déjà vu les chiffres et je sais que le total s'établit facilement dans les centaines de millions de dollars.

L'hon. M. HORNER: Il est très difficile de prévoir ce que sera le revenu agricole. Comme M. Hope l'a fait observer, on a eu des récoltes exceptionnelles fortes au cours des deux dernières années. D'autre part, le coût de la machinerie et des réparations a monté chaque année.

L'an dernier, le prix d'une moissonneuse — batteuse a monté de \$500; maintenant cette machine coûte \$5,000 et n'a pas la vie très longue. On peut s'en servir environ deux ans sans avoir à dépenser beaucoup en réparations, règle générale, mais ensuite le coût des réparations devient si élevé qu'il est souvent plus économique de remplacer. Cependant, la population du Canada et des Etats-Unis semble augmenter rapidement, et à mon avis les cultivateurs n'ont pas à s'inquiéter du prix du boeuf au Canada. Je pense que la population du pays augmente beaucoup plus rapidement que les troupeaux. A cause de la fièvre aphteuse, beaucoup d'éleveurs de bêtes à cornes vendent tout leur troupeau. Je connais des gens qui étaient très attachés autrefois aux bêtes à cornes et qui ont maintenant abandonné cet élevage et n'ont pas l'intention de le reprendre. La panique actuelle me paraît totalement injustifiée, et je pense que la Fédération de l'agriculture serait bien avisée de le faire comprendre aux cultivateurs. Il y a environ deux semaines, j'ai visité un pare à bestiaux, et j'ai vu des bêtes à cornes se vendre à des prix qui n'auraient sûrement pas été acceptés si les cultivateurs n'avaient pas été pris de panique.

J'ai vu une belle jeune vache se vendre 8 cents la livre, et d'assez bons bouvillons descendre jusqu'à 13 à 14 cents; et des bouvillons à boucherie de premier choix jusqu'à 21 et 22 cents. A mon avis, le prix de détail actuel du boeuf n'a aucune justification.

Je crois aussi que la Fédération de l'agriculture devrait essayer d'amener une plus forte consommation de produits agricoles. Prenons le fromage, par exemple. J'ai entendu le ministre dire que les Canadiens mangeaient moins de fromage, par tête, que tout autre peuple au monde. Pourtant, nous produisons certains des fromages les plus fins. Mais souvent, quand on essaie de s'en procurer, le marchand répond qu'il n'en a pas. Cela est vrai même dans notre propre restaurant parlementaire. Puis, il y a les oeufs. Les oeufs se vendent dans l'Ouest 13 et 14 cents la douzaine. Pourtant, dans les wagons-restaurants de notre réseau d'Etat, les chemins de fer nationaux, on demande 25 cents pour un seul oeuf. Dans notre restaurant parlementaire, où nous sommes censés jouir d'une considération particulière, il nous faut payer 15 cents pour un seul oeuf. L'état de santé de la population canadienne s'améliorerait si elle mangeait plus de fromage et d'oeufs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, sénateur Horner?

L'hon. M. HORNER: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Sénateur McDonald?

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, M. Hope nous a fait un exposé très intéressant et très instructif, un exposé qui sera lu, j'en suis sûr, non seulement par les membres du Comité, mais aussi par tous les membres du Parlement quand le compte rendu sera imprimé. Je pense qu'il serait utile d'établir une meilleure entente entre consommateurs et producteurs. L'exposé qu'il a fait était si excellent qu'il a répondu à toutes les questions que j'avais à l'esprit quand j'ai soulevé ce problème au sous-comité directeur. Je désire profiter de cette occasion pour remercier M. Hope, et aussi pour remercier la Fédération de l'agriculture de lui avoir permis de venir ici.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions, sénateur McDonald?

L'hon. M. McDONALD: Non.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Barbour?

L'hon. M. BARBOUR: Monsieur Hope, vous avez dit, je pense, que l'agriculture, de 1942 à 1948, avait été plus proche de la parité qu'à aucune autre époque. Est-ce que cela n'a pas été le plus proche de la parité que l'agriculture ait jamais atteint au Canada par comparaison avec d'autres produits?

M. HOPE: Je n'ai pas bien saisi votre question, sénateur.

L'hon. M. BARBOUR: Au cours des années, les prix des produits de la ferme ont généralement été inférieurs aux prix des produits manufacturés et autres, et vous avez mentionné les années les plus favorables que vous connaissiez pour l'agriculture.

M. HOPE: J'ai dit que, de 1942 à 1948, notre revenu était de pair avec celui des autres groupes, et j'utilisais comme point de comparaison la période de 1925 à 1929, les quatre ou cinq années qui précèdent la dépression. De 1942 à 1948, nous avons été en moyenne, relativement, dans la même posture qu'avant la dépression. Je ne voudrais pas prendre les années de la dépression elle-même, car nous croyons que nous étions alors dans le marasme; nous ne voulons pas prendre les années 1921 et 1922, les premières années de déflation qui suivirent la première grande guerre; et nous ne voulons pas non plus retourner aussi loin que font les Américains, à 1910-1914. En premier lieu, nous n'avons pas de chiffres pour remonter aussi loin. Nous prenons les chiffres d'une période antérieure à la dépression. Le ministre de l'Agriculture se sert parfois de la période de 1943 à 1945.

L'hon. M. HAIG: Comme années de base?

M. HOPE: Oui. Si vous prenez la période de 1925-1929, vous obtenez à peu près le même résultat qu'avec la période de 1943-1945. Il semble donc

que la période de 1925 à 1929 se situe sensiblement au même niveau que celle de 1943 à 1945. Cependant, cette dernière période reflète des circonstances plus actuelles et est probablement meilleure.

L'hon. M. BARBOUR: Vous avez dit, monsieur Hope, qu'on avait dépensé environ 10 millions pour soutenir les prix des produits agricoles?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. BARBOUR: Pensez-vous que ce chiffre se compare favorablement quand on songe que, depuis deux ou trois ans, le gouvernement a augmenté les traitements des fonctionnaires; que l'an dernier il a versé 22 millions dans la caisse de retraite pour la garder solvable en présence des traitements majorés; et qu'il vient maintenant de verser une autre somme de 75 millions dans cette caisse? A-t-on jamais fait quelque chose de comparable pour les cultivateurs?

M. HOPE: Non, il serait assez difficile de trouver quelque chose de comparable à moins de remonter aux secours que reçoivent les cultivateurs de la Saskatchewan dans les années trente, alors qu'on leur donna pour une valeur d'environ 100 millions de grains de semence au cours d'une certaine période. Naturellement, ils étaient alors véritablement en détresse.

Je pourrais mentionner un autre aspect de la situation. Il y a un million de travailleurs dans l'agriculture et quatre millions dans des occupations non agricoles. Hors de l'agriculture, les employés reçoivent chaque année l'assistance des contributions fédérales à la caisse de l'assurance-chômage; c'est un total de 46 millions, soit 22 millions en contributions directes et 26 millions en frais administratifs. On dépense ces 46 millions chaque année pour aider les travailleurs non agricoles. Si l'on divise cette somme par quatre, on obtient 11 millions par année. Je cite cela à titre d'exemple pour combattre les critiques injustes dont l'agriculture est parfois l'objet de la part des groupes industriels. Ils oublient que le gouvernement pratique l'assistance sur une grande échelle. Les producteurs de charbon, par exemple, reçoivent une aide d'environ 3 millions par année; l'industrie sidérurgique est continuellement subventionnée.

L'hon. M. ROSS: Quelle aide le charbon reçoit-il?

M. HOPE: Je crois que c'est une subvention de 3 millions par année.

L'hon. M. REID: C'est plus que cela.

M. HOPE: Pour 1950-1951, les comptes publics révèlent, au crédit 458, un paiement de 3 millions pour le transport du charbon, etc., en conformité des dispositions d'un arrêté ministériel. L'aide fournie pour la production du fer et de l'acier est d'environ 1½ millions par année, et a parfois été supérieure à cela, même 2 ou 3 millions par année. L'assistance financière n'est donc pas toute dirigée vers l'agriculture.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. PATERSON: Puis-je poser une question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Votre tour viendra plus tard. Sénateur Golding?

L'hon. M. GOLDING: J'ai un point de vue à présenter à M. Hope. Quand le gouvernement entreprend d'établir des prix minimums pour les produits agricoles, il y a toujours beaucoup de critiques de la part d'autres groupes. Pensez-vous que la garantie de prix minimums par le gouvernement pour certains produits est vraiment un bon placement en ce qui concerne le public consommateur? Si le gouvernement ne prenait pas cette mesure, les prix s'aviliraient, comme vous l'avez déjà fait observer et comme nous le savons bien, et les cultivateurs cesseraient de produire; les prix commenceraient immédiatement à monter et continueraient leur ascension jusqu' ce que les cultivateurs recommencent de produire. Je vous demande si vous admettez avec moi que le système de soutien des prix du gouvernement est un bon placement au point de vue du consommateur?

M. HOPE: Je suis d'accord avec vous; je crois que c'est dans l'intérêt national, à la longue.

L'hon. M. GOLDING: Vous avez dit qu'on avait dépensé 10 millions pour soutenir les prix. Admettez-vous avec moi que ce n'est pas toujours le montant dépensé, mais le fait que le gouvernement prenne cette mesure qui exerce un effet stabilisateur sur la production?

M. HOPE: Très nettement. Revenons un moment à la question du fromage. Ce n'est pas exactement une mesure de soutien des prix, mais c'est un très bon système. En vertu de la loi sur l'écoulement coopératif des produits agricoles, le gouvernement accorde une avance de 24 cents la livre. Les producteurs de fromage ou les fromageries peuvent mettre leur produit en vente; si le marché accepte leur produit à 22 cents ou 23 cents, le gouvernement devra combler la différence à la fin de l'année; mais si le marché donne un prix supérieur à 24 cents, les cultivateurs en récolteront le bénéfice. De cette façon, on évite l'état de panique qui pourrait fort bien résulter s'il n'y avait aucune forme de soutien du prix. Le cultivateur pourrait être contraint de vendre son produit 22 cents, disons, et plus tard le prix pourrait monter, mais il n'en bénéficierait pas tandis qu'avec le système actuel il sait qu'il n'aura pas moins que 24 cents la livre. Le simple fait que ce système soit en vigueur ne signifie pas que le gouvernement devra déboursier de l'argent.

L'hon. M. GOLDING: Et admettez-vous aussi avec moi que toute mesure prise par le gouvernement pour garder l'agriculture dans un état prospère se reflète dans toutes les autres industries et est avantageuse à chaque employé dans toute la nation? Ou, inversement, admettez-vous que si l'agriculture n'est pas dans un état prospère, tout le reste de l'économie du pays en souffrira?

M. HOPE: Je crois que c'est exact, avec la réserve suivante: si nous entrons dans une grande dépression, je ne crois pas qu'il suffira d'essayer de maintenir la prospérité agricole pour que l'ensemble de l'économie redevienne prospère.

L'hon. M. EULER: Bravo! Bravo!

M. HOPE: A mon avis, une grande dépression est plus fondamentale qu'un simple dérangement que l'on corrige par le soutien des prix. Une grande dépression placerait l'agriculture dans une position très précaire. Ce marasme ne serait pas nécessairement apporté par un manque de prospérité dans l'agriculture. Il pourrait être causé par un ralentissement général de l'activité économique, par un déclin du commerce international ou par le tarissement soudain des capitaux de placement, ou peut-être par la cessation de la construction d'édifices et de maisons. Par conséquent, la façon d'attaquer une grande dépression consisterait à maintenir l'économie, l'embauchage général et les placements à un niveau élevé, tout en surveillant l'état de l'agriculture. Comprenez-vous ce que je veux dire?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

M. HOPE: Je ne voudrais pas insister outre mesure sur la nécessité pour l'agriculture de ne pas souffrir de marasme, mais je prétends quand même comme thèse principale que cela est dans l'intérêt national.

L'hon. M. GOLDING: Vous avez parlé des États-Unis. Si nos produits y entraînent, les prix de leurs propres produits agricoles en souffriraient jusqu'au point que ce pays pourrait interdire les importations?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. GOLDING: S'il trouvait nécessaire de le faire. Vous ne contestez pas le droit du gouvernement fédéral d'interdire l'importation de n'importe quelle marchandise s'il désire le faire?

M. HOPE: Non. Je pense que si un pays entreprend de soutenir les prix de ses produits agricoles, il ne faut pas lui lier les mains jusqu'à le contraindre à acheter les excédents de toutes les autres nations, qui profiteraient ainsi de sa politique de soutien. Cela ne serait pas juste. Les États-Unis garantissaient

un prix minimum pour les pommes de terre et, en jetant un coup d'oeil en arrière, il semble que ce prix était un peu trop élevé. Nous leur expédions des pommes de terre qu'ils achetaient et entreposaient. Il est bien raisonnable d'avoir un système de soutien des prix — nous en avons un, par exemple, pour le beurre — mais il n'aurait pas été juste que le gouvernement fût contraint d'acheter tous les excédents de beurre du monde qui pourraient essayer d'entrer et d'obtenir notre prix minimum.

L'hon. M. GOLDING: Mais vous admettez que les Etats-Unis ont le droit de le faire s'ils le désirent, en vertu de leur constitution?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. GOLDING: Et vous admettez que nous avons ce droit, nous aussi?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. HAWKINS: Le témoin s'est donné tant de peine pour fournir des explications que j'hésite à poser ma question. Mais, monsieur Hope, vous avez précédemment employé l'expression "revenu de la ferme". Je me demande comment il se calcule. Je sais que c'est peut-être une question difficile.

M. HOPE: Je suis heureux que vous ayez soulevé cette question parce qu'elle est parfois déroutante pour certaines gens. Le Bureau publie deux sortes de chiffres au sujet des revenus de l'agriculture. Il y a d'abord "le revenu brut comptant de la vente des produits agricoles". C'est l'argent qui passe entre les mains du cultivateur et il atteint parfois, suivant les journaux, un montant astronomique. Et le Bureau publie ensuite, au moins six mois plus tard probablement, le revenu net des exploitations agricoles, qui est le montant du revenu brut comptant du cultivateur dont j'ai parlé en premier lieu, réduit du total estimatif des frais agricoles, y compris l'intérêt sur la dette, les impôts, les frais d'exploitation, etc. Il reste le chiffre du revenu net que j'ai mentionné pour dire qu'il avait baissé. Je pourrais ajouter ceci: je sais que, depuis quelques années, l'on fait entrer les changements d'inventaire dans le calcul du revenu net. S'il y a sur les fermes au Canada beaucoup plus de grain et d'animaux, et si les prix sont un peu plus élevés, même si cette augmentation ne s'est pas traduite par une augmentation des recettes en argent, on y attribue une valeur et l'on compare cet inventaire avec ce qu'il était l'année précédente; s'il a monté, on inscrit une plus-value; s'il a baissé on inscrit une moins-value. Or, pour 1951, nous avons eu un revenu agricole net plus élevé que jamais. Une très forte partie de ce revenu, 350 millions ou plus je pense, est une augmentation d'inventaire, non des espèces sonnantes. Ainsi, la position du cultivateur en argent comptant ne s'est pas améliorée en 1951 autant que semble l'indiquer le revenu net, mais ce sera utile les années suivantes.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, sénateur Hawkins?

L'hon. M. HAWKINS: Non, merci.

L'hon. M. REID: J'ai deux ou trois questions concernant le montant de 10 millions mentionné par M. Hope comme étant la contribution du gouvernement au soutien des prix. J'ai toujours pensé, monsieur, que le montant d'argent déboursé par le gouvernement sous forme de subventions aidait aussi le cultivateur sous le rapport des prix, et je sais qu'un total de près de 17 millions a été fourni sous forme de subventions pour les produits agricoles, ou aux cultivateurs. Naturellement, cela pourrait vouloir dire qu'un cultivateur en Colombie-Britannique qui élève des poulets peut obtenir de l'aide par cette subvention sous forme d'une baisse du coût du transport, mais c'est aussi une aide pour lui dans sa production. Ai-je raison de penser que les 17 millions devraient être ajoutés aux 10 millions que vous avez mentionnés, ce qui fait 27 millions donnés au cultivateur au lieu de 10 millions?

M. HOPE: J'ai mentionné les 10 millions comme étant le coût du système de soutien des prix agricoles, ce qui, naturellement, est exact. Je n'y ai pas fait entrer d'autre chiffre, ou une autre "subvention" si vous aimez l'appeler

ainsi. Vous parlez peut-être de l'assistance pour le transport des grains?

L'hon. M. REID: Oui.

M. HOPE: Vous pouvez appeler cela une subvention, je suppose, mais je ne suis pas très sûr qu'une forte partie des 17 millions ne retourne pas directement au consommateur. Vous allez demander: "Eh! bien, comment cela se fait-il?" Il semble assez étrange de m'entendre dire cela. Mais envisageons la question de la façon suivante: si, par suite du système d'assistance au transport, les éleveurs du Canada central, des Maritimes et de la Colombie-Britannique ont accru leur production de bétail, ce qu'ils ont sans doute fait, alors dans le cours normal du commerce, les prix de ces produits seront un peu plus bas qu'ils n'auraient été sans cet accroissement de la production.

L'hon. M. REID: Mais ils seraient plus élevés sans cette aide.

M. HOPE: Les prix seraient plus élevés pour le consommateur.

L'hon. M. REID: Oui.

M. HOPE: Car la production serait un peu plus faible. Par exemple, les provinces maritimes produiraient certainement moins de produits animaux si elles n'avaient pas cette assistance pour transporter le grain sur une telle distance; et moins il se produit de viande dans les Maritimes, le Québec et l'Ontario, plus grande est la tendance des prix à monter, car le jeu de l'offre et de la demande aurait pour effet de relever un peu les prix. C'est un peu ce que nous avons connu pendant la guerre: très souvent, ce que nous appelons subventions à l'agriculture pourraient fort bien s'appeler subventions aux consommateurs. J'imagine donc qu'une forte partie — j'ignore combien — des 17 millions a servi à réduire un peu les prix des produits animaux au Canada. On ne fait jamais ressortir ce point, mais à la longue je crois que c'est vrai, bien que l'effet puisse ne pas être visible dans une courte période. Il faut considérer qu'à la longue il en résulte des prix un peu plus bas. Je crois avoir déjà calculé qu'il en résulte une différence de deux cents la douzaine pour les oeufs.

L'hon. M. REID: Je ne voulais pas que l'on ait l'impression que les cultivateurs ne reçoivent aucune aide en plus de 10 millions pour le soutien des prix, car je sais que les aviculteurs de ma province sont extrêmement enchantés de l'aide que leur apporte la subvention; et s'il leur fallait payer plus, leurs revenus seraient moindres.

M. HOPE: Vous voulez dire en Colombie-Britannique?

L'hon. M. REID: Oui. Cela leur a été d'un grand secours, et ils craignent que ce leur soit enlevé.

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. REID: Voici l'autre question: l'agriculture s'est-elle jamais arrêtée à peser toutes les conséquences du soutien des prix? Je sais qu'en général les cultivateurs, quand ils réclament le soutien des prix — et vu que j'en suis un moi-même, je ne les blâme pas de vouloir un plafond plus haut — ont constaté dans notre province que si les prix des produits de la ferme montent sensiblement, des centaines de gens affluent vers ce qui semble une occupation très lucrative. Cela pose ensuite un grand problème au gouvernement et à l'économie du pays. Nous sommes une nation exportatrice et, naturellement, il nous faut trouver des débouchés à l'étranger pour nos surplus de vivres. N'est-ce pas l'un des dangers qu'il y a de trop hausser les prix?

Prenons les oeufs, par exemple. Les aviculteurs de la Colombie-Britannique aimeraient avoir 45 cents la douzaine. Ceux qui connaissent un peu cette industrie se rendent compte que, si le prix est porté à 45 cents, une multitude de gens se tourneront vers l'aviculture, la production d'oeufs augmentera et le surplus actuel doublera en moins d'un an.

L'hon. M. BEAUBIEN: Et ils sont déjà trop nombreux dans cette industrie.

L'hon. M. REID: Je me demande si l'agriculture elle-même s'est arrêtée

à y songer. En établissant le prix-plafond, elle peut infliger un énorme fardeau à l'économie du pays si elle va trop haut.

M. HOPE: J'admets que le soutien des prix peut être porté à un niveau si élevé qu'il soit impossible de réaliser dans la production la rectification nécessaire que l'on désire. Je puis dire que les véritables dirigeants du mouvement agricole ont été raisonnables. Ils savent que des rectifications sont parfois nécessaires et ils sont disposés à y faire face. En même temps, je sais qu'il n'en est pas toujours ainsi dans les rangs des cultivateurs. Ils ne comprennent pas toujours, mais en général, les dirigeants de l'agriculture au Canada, peu importe dans quelle province ils sont, ont orienté les cultivateurs dans la voie du bon sens autant qu'ils ont pu. C'est comme dans n'importe quel mouvement syndical. Il arrive parfois que les demandes de quelques chefs de syndicat soient un peu excessives. Mais parmi les chefs syndicalistes eux-mêmes, il y a peut-être des gens plus raisonnables, et la ligne de conduite est généralement tracée par les gens les plus raisonnables. Il y a là un danger, naturellement, mais je pense que nous nous en rendons compte.

L'hon. M. REID: J'ai une question à poser au sujet du marché canadien. Avec des produits comme le boeuf, l'agneau, le poulet, le porc et le fromage, les cultivateurs sont en concurrence avec le poisson, particulièrement sur les deux littoraux du Canada. C'est un fait bien connu que nous ne consommons pas assez de fromage ou de poisson. Notre consommation de poisson est très faible. Si nous commencions à manger plus de poisson, nous mangerions moins de boeuf. Voici ma question: est-ce que le marché canadien pourrait absorber plus de nos produits.

M. HOPE: C'est une bonne question et je m'y suis intéressé moi-même. Je crois qu'il y a de graves limites à l'accroissement général de la consommation des produits agricoles au Canada, à moins d'une augmentation de la population et d'une augmentation des revenus des groupes les moins fortunés. Je crois que la majorité de la population canadienne est bien nourri et si, comme vous dites, nous accélérons la vente de tel produit, nous risquons de ralentir la vente de tel autre produit. Je crois que c'est une supposition raisonnable à faire. Nous pourrions peut-être boire plus de lait et diminuer notre consommation d'eaux gazeuses, mais nos possibilités d'actions sont limitées. La véritable tâche à accomplir est celle de relever les revenus des groupes les moins fortunés. Je crois que les allocations familiales ont aidé à accroître la consommation des denrées alimentaires dans les familles à petits revenus. J'ignore jusqu'où nous pourrions aller en continuant d'avancer dans cette direction.

L'hon. M. HAIG: Qu'est-il arrivé aux pommes de terre dans les provinces Maritimes l'an dernier? Pourquoi la production a-t-elle subi une telle baisse?

M. HOPE: On a prétendu que le système de soutien des prix n'était pas assez généreux, et que le rendement de la récolte ne fut pas assez favorable, ce qui entraîna une réduction. Certains ont dit que si le prix minimum garanti avait été un peu plus généreux, les semences n'auraient pas été réduites de 30 pour cent et la pénurie n'aurait pas été si grande. On a avancé cet argument.

L'hon. M. HAIG: Préconisez-vous le soutien des prix comme politique permanente ou simplement pour une période transitoire?

M. HOPE: Comme politique permanente.

L'hon. M. HAIG: Non pour une période transitoire?

M. HOPE: Non.

L'hon. M. HAIG: Etes-vous d'avis que vos frais de production de 1925 à 1929 furent de pair avec les frais de production en 1946, 1947 et 1948?

M. HOPE: Les meilleures années furent 1947 et 1948.

L'hon. M. HAIG: En 1951, les frais de production étaient de retour au pair?

M. HOPE: Oui. C'est-à-dire les frais de production, comparés aux prix reçus, étaient de retour à la parité.

L'hon. M. HAIG: Comment vos revenus se comparent-ils aux revenus des autres groupes?

M. HOPE: En d'autres mots, vous demandez comment le revenu par tête dans l'agriculture se compare au revenu par tête hors de l'agriculture?

L'hon. M. HAIG: Exactement.

M. HOPE: C'est ce que j'appelle le revenu de parité. Comparons la période d'avant-dépression, 1925 à 1929, avec la période de 1942 à 1948 et nous constatons qu'en moyenne les deux groupes furent de pair de 1942 à 1948. Certaines années, nous avons dépassé un peu la parité et d'autres années nous sommes restés un peu au-dessous. En 1951, nous avons légèrement dépassé la parité par rapport aux autres groupes. Mais là encore il s'agissait d'une grosse récolte. Il semble que nous tomberons de nouveau au-dessous de la parité en 1952. Nous avons joui d'un équilibre remarquable. Si vous examinez les chiffres, vous constaterez qu'il y a eu un remarquable équilibre entre l'agriculture et les occupations non agricoles depuis 1942.

L'hon. M. HAIG: La moyenne de la production des céréales en Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta a-t-elle été de quinze boisseaux l'acre au cours des années?

M. HOPE: Je crois que c'est là la moyenne normale.

L'hon. M. HAIG: Quelle a été la moyenne des dix dernières années?

M. HOPE: Elle a été proche de dix-huit, je pense.

L'hon. M. HAIG: C'est beaucoup.

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. HAIG: C'est trois boisseaux de plus que la moyenne normale?

M. HOPE: Oui, plus que la moyenne normale.

L'hon. M. HAIG: Et les prix étaient beaucoup plus élevés?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. HAIG: Deux fois plus élevés, en moyenne?

M. HOPE: Vous voulez dire la moyenne des prix touchés par le cultivateur pour le blé?

L'hon. M. HAIG: Oui.

M. HOPE: Depuis environ 1942 ?

L'hon. M. HAIG: Oui, comparée à la moyenne entre 1921 et 1930.

M. HOPE: C'est très près du double.

L'hon. M. HOWDEN: J'ai une question très simple à poser, monsieur Hope. Il y a relativement peu de temps, le disque à sens unique a pris la place de la charrue à versoir, et le système d'arrosage s'est généralisé. Comment les résultats modernes se comparent-ils aux anciens résultats en ce qui concerne la production?

M. HOPE: Je dois dire, en premier lieu, que le cultivateur est un individu très intelligent, quoique certains en disent, et si le cultivateur apporte des changements dans sa technique au cours des années, il évolue dans la bonne direction. C'est une réponse générale, je le sais, mais j'y reviens toujours. Si nous voyons le cultivateurs abandonner la charrue à versoir pour le disque à sens unique, puis adopter ensuite le disque à sens unique doublé d'une semeuse pour y ajouter aussi encore plus tard une épandeuse d'engrais, c'est qu'il a reconnu la sagesse de ces changements. Si le cultivateur abandonne l'irrigation par inondation pour l'irrigation par arrosage, c'est parce que, doué de perspicacité, il a compris que ce serait à la longue un meilleur système, et non seulement le cultivateur en profitera-t-il, mais l'ensemble de la société y gagnera éventuellement.

L'hon. M. HOWDEN: Vous pensez que les résultats justifient ces changements?

M. HOPE: Je le pense.

L'hon. M. GERSHAW: Les éleveurs de moutons du sud de l'Alberta ont été

affreusement maltraités, surtout les producteurs de laine. Avez-vous le moindre espoir d'une amélioration des prix pour eux?

M. HOPE: Pas un grand espoir, je le regrette, car les prix du mouton ont leur cycle comme les prix des autres animaux et comme la production. Au cours des deux ou trois dernières années, les prix de l'agneau et de la laine ont été très profitables, tant aux Etats-Unis qu'au Canada. On lisait partout que l'élevage du mouton était intéressant, et tel ou tel cultivateur écrivait pour dire qu'il avait fait presque tout son argent avec le mouton. Et, de temps en temps, quelqu'un disait: "Quand je prendrai ma retraite, ce sera pour faire l'élevage du mouton". En outre, les banquiers disaient aux cultivateurs: "Vous devriez avoir quelques moutons de plus". En général, quand ce phénomène se produit, c'est un signe que le mouton est extrêmement profitable par rapport aux autres produits de la ferme. Mais, en régime libre, une situation semblable ne dure jamais; et un correctif survient. Je crois que nous nous dirigeons peut-être en ce moment vers une rectification dans le domaine de l'élevage du mouton. Naturellement, il y a la concurrence que les produits synthétiques font à la laine, car il naît constamment de nouveaux produits synthétiques. Il y aura donc probablement une rectification.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Stambaugh?

L'hon. M. STAMBAUGH: Vous avez parlé du nombre de gens qui sont employés dans l'industrie agricole. Comment arrivez-vous à votre chiffre? Tenez-vous compte des enfants qui travaillent chez eux? En général, les enfants d'âge scolaire sur une ferme vont traire les vaches, alimenter les poules, et le reste. Les comptez-vous?

M. HOPE: Le recensement révèle qu'il y a environ 670,000 fermes au Canada. Chacune d'elle a un propriétaire qui travaille sur sa ferme, et certains ont un aide-fermier.

L'hon. M. EULER: Et l'épouse du cultivateur travaille sur la ferme.

M. HOPE: Oui. Mais je pense que le relevé de la main-d'oeuvre que font les enquêtes Gallup tous les trois mois ne compte pas les épouses comme employées. Le relevé comprend l'aide-fermier, le propriétaire et un fils de plus de quatorze ans qui travaille continuellement sur la ferme.

L'hon. M. STAMBAUGH: S'il fréquente l'école, il n'est pas compté?

M. HOPE: Je n'en suis pas certain, mais je suis à peu près convaincu qu'on ne le compte pas. S'il traite les vaches le matin, disons, avant d'aller à l'école, je pense que ce relevé ne le considérera pas comme travailleur agricole.

L'hon. M. STAMBAUGH: Il n'y a aucune autre industrie qui emploie la famille autant que l'industrie agricole.

M. HOPE: C'est vrai. Et le consommateur est celui qui en bénéficie. La plupart des produits agricoles dans le monde entier sont dus à des familles. Il est peut-être possible de dire sans exagération que les neuf dixièmes de la nourriture qui se consomme dans le monde ne sont pas produits par des salariés, mais par des familles. Pour cette raison, une famille est en concurrence avec l'autre, sans limitation des heures de travail et sans adhésion à des syndicats ouvriers ou autre chose de ce genre. Cela explique pourquoi les produits agricoles sont relativement bon marché en général. Vous ne le croyez peut-être pas, mais c'est vrai.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

L'hon. M. STAMBAUGH: Non.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Isnor?

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, la séance de ce matin aura été vraiment instructive pour moi, qui ne connais à peu près rien de l'agriculture. En Nouvelle-Ecosse, nous comptons depuis longtemps sur le sénateur J. A. McDonald pour tous les renseignements agricoles dont nous avons besoin. Cependant, j'ai une ou deux questions à poser. D'abord, monsieur Hope, pouvez-

vous me dire approximativement quelle est la valeur globale de la production agricole du Canada?

M. HOPE: Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question.

L'hon. M. ISNOR: Alors, vous êtes incapable de nous dire quelle est la valeur globale de la production agricole du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta?

M. HOPE: C'est vrai. Le revenu net de l'agriculture est un chiffre différent de la valeur globale de la production. Le revenu agricole net est d'environ 2 milliards, mais ce n'est pas la valeur globale de la production. La statistique produit un chiffre qu'elle appelle valeur de la production, mais on ne l'utilise pas beaucoup; on utilise le revenu agricole net.

L'hon. M. ISNOR: Vous avez la valeur de la production, n'est-ce pas?

M. HOPE: L'Annuaire du Canada donne la valeur de la production. A mon avis, il y a probablement beaucoup de produits comptés deux fois dans ce chiffre.

L'hon. M. ISNOR: Vous avez mentionné la subvention du charbon dans les Maritimes. Or, le total des crédits du ministère de l'Agriculture est d'environ 60 millions. Vous avez parlé du soutien des prix, mais je pense que si vous additionnez toute l'assistance donnée à l'agriculture, vous arriverez à un chiffre d'environ 40 millions: les deux tiers du total des crédits votés sont de l'assistance à l'agriculture.

M. HOPE: Voulez-vous dire chaque année?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. HOPE: Comptez-vous les frais administratifs du ministère de l'Agriculture?

L'hon. M. ISNOR: Non, je parle du coût de toutes les formes d'assistance, comme le soutien des prix, le service des marchés, etc.

M. HOPE: Qu'entendez-vous par service des marchés? Le coût de ce service doit faire partie des frais administratifs du ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. ISNOR: Oui, mais ce service est quand même une forme d'assistance à l'agriculture.

M. HOPE: Le Service des marchés du ministère de l'Agriculture s'occupe de toute la nation. Je n'admets pas que l'agriculture profite plus de son travail que les consommateurs. Ce Service administre les lois sur l'écoulement des produits agricoles, elle administre les parcs à bestiaux et ainsi de suite. Il serait exagéré de dire que ce service est une assistance limitée à l'agriculture.

L'hon. M. ISNOR: Si l'on songe à la richesse des trois provinces des Prairies, certains de ces postes sont intéressants.

M. HOPE: Ce qu'il y a de malheureux dans le cas des provinces des Prairies, c'est que si le total de leur revenu agricole est élevé, comparé au revenu agricole des Maritimes, il n'y a aucune autre partie du Canada où il faille affronter des conditions aussi extrêmes d'une année à l'autre, et non seulement d'une année à l'autre, mais pendant de longues périodes. Prenez par exemple la plaine de Régina et les environs de Melfort: le rendement moyen normal est de 20 à 25 boisseaux à l'acre, mais il y a d'autres régions où le rendement moyen normal peut n'être que de huit ou neuf boisseaux. C'est ce qui, parfois, justifie de l'aide dans ces régions. Si certaines de ces régions sont éprouvées par la sécheresse, le rendement peut tomber à zéro. Tandis que, dans les Maritimes, il n'y a pas de régions où le climat ait des extrêmes capables de réduire le revenu à zéro.

L'hon. M. ISNOR: Je n'ai pas d'autres questions, mais je voudrais faire une observation. Etant donné l'opinion que l'on entretient dans certaines parties du Canada relativement à la petite subvention que nous recevons nous, dans les Maritimes, sous forme d'assistance pour le transport du charbon par rail, il est juste, je pense, que nous sachions exactement quelle assistance est accordée aux trois provinces des Prairies. Il semble que c'est un très gros montant.

L'hon. M. HAIG : Cela n'est pas juste. Il n'a pas donné cette réponse.

L'hon. M. ISNOR : Les chiffres le prouvent.

L'hon. M. HAIG : Vous n'avez pas obtenu les chiffres. Les cultivateurs de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta paient les frais de la vente de chaque boisseau de blé.

Le PRÉSIDENT : Sénateur Lambert?

L'hon. M. LAMBERT : Avant de poser quelques questions, puis-je vous rappeler, monsieur le président, que le sénateur Paterson a quelque chose à dire et qu'il n'a pas eu l'occasion de le faire. Voulez-vous entendre sa question avant que je commence?

L'hon. M. PATERSON : Avant de poser une question, je voudrais faire une observation et j'invite la presse à s'abstenir d'en faire mention. Je veux parler d'un élévateur à grain sur le lac Huron où il y a 550,000 boisseaux d'orge américain. Cet orge est là depuis quatre ans au loyer d'environ \$5,000 par mois, soit une dépense totale en quatre ans de \$250,000. Or, ce qu'il en coûte pour entreposer des grains et les garder à l'écart de l'offre et de la demande n'a pas encore été présenté au gouvernement canadien, et la note ne sera pas présentée avant que l'on ait disposé du surplus. On ne peut disposer que d'une quantité limitée de blé et, quand on utilise le blé comme provende, c'est plus ou moins aux dépens du marché de l'avoine et de l'orge. Avant que l'entreposage ait été payé et que le surplus ait été écoulé, la note ne sera pas présentée au gouvernement canadien, ni au gouvernement américain. Je voudrais demander à M. Hope combien de temps un gouvernement peut soutenir les prix au mépris de la loi de l'offre et de la demande?

M. HOPE : Tout d'abord, le grain dont vous parlez est américain?

L'hon. M. PATERSON : C'est du grain américain. Je cite seulement un exemple.

M. HOPE : Il est difficile de répondre à cette question, car c'est surtout une question politique. N'importe quel gouvernement peut appliquer un système de soutien des prix à l'encontre de la loi de l'offre et de la demande aussi longtemps, je présume, que le contribuable consent à payer ce système.

L'hon. M. PATERSON : Mais vous admettez avec moi que la note du soutien des prix n'a pas été présentée?

M. HOPE : C'est vrai. Mais parlez-vous des produits agricoles canadiens?

L'hon. M. PATERSON : Oui. Je dis que la note à acquitter pour le soutien des prix ne sera pas présentée avant que le surplus ait été écoulé.

M. HOPE : C'est vrai. Mais jusqu'à 1951, tous les produits que nous avions achetés pour soutenir les prix ont été revendus. Cela s'applique aux pommes, aux pommes de terre, au lait en poudre, aux oeufs et au beurre. Ces produits ont été vendus, les livres ont été fermés et le soutien des prix a coûté 11 millions pendant ces cinq ou six années. Il est vrai que nous commençons maintenant une nouvelle année, et que le gouvernement a entrepris un système de soutien des prix du porc, du boeuf et du fromage, et nous ne connaissons pas le montant des frais avant la fermeture des livres. C'est une opération qui n'a pas été fort onéreuse jusqu'ici, et je ne pense pas qu'elle le devienne à l'avenir si nous gardons tout le monde employé au Canada. Cela est fondamental.

L'hon. M. PATERSON : Il y a probablement un surplus de 275 millions de boisseaux de blé cette année, et avec une autre récolte de 500 millions de boisseaux cet automne, prévoyez-vous que nous aurons un surplus encombrant?

M. HOPE : Si nous obtenons 500 millions de boisseaux cette année, nous aurons certainement un surplus encombrant, mais c'est là une très grosse récolte.

Le PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions?

L'hon. M. PATERSON : C'est tout.

Le PRÉSIDENT : Continuons dans l'ordre prévu. Sénateur Lambert?

L'hon. M. LAMBERT : Si on me le permet, je voudrais d'abord rectifier ce que le Sénateur Horner a dit au sujet du manque de fromage au restaurant

parlementaire. A ma connaissance, le restaurant sert le meilleur vieux fromage cheddar canadien que je puisse obtenir ailleurs, et il y en a tous les jours. Pour rendre justice à cette fraction du public consommateur, je pense qu'il ne faut pas laisser subsister cette impression.

Le PRÉSIDENT: Cela suffit. Nous n'allons pas entamer un débat sur cette question.

L'hon. M. LAMBERT: Eh! bien, vous êtes d'accord avec moi, monsieur le président? Vous mangez du fromage.

Le PRÉSIDENT: Nous ne permettrons pas une discussion entre vous et le sénateur Horner.

L'hon. M. HORNER: Vu que mon nom a été mentionné, il y a une grande pénurie au Canada de...

Le PRÉSIDENT: Je vais interrompre cette discussion. Avez-vous d'autres questions?

L'hon. M. LAMBERT: Le sénateur Golding, en vous parlant, a présenté la prospérité de l'agriculture comme étant fondamentale dans notre économie. En d'autres termes, selon lui, c'est l'épine dorsale du Canada. Voulez-vous traduire cette expression exclusivement et entièrement en termes économiques et financiers?

M. HOPE: Je ne voudrais pas exagérer le rôle de l'agriculture dans notre économie. Le quart environ de notre effort productif, je présume, est agricole; naturellement, à l'époque de la Confédération, la proportion agricole était peut-être de 70 p. 100 ou peut-être 60 p. 100. Par conséquent, l'effet aurait été plus important à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui.

L'hon. M. LAMBERT: Je crois qu'environ 40 p. 100 de notre population vit dans les régions rurales?

M. HOPE: Moins que cela. Il n'y en a pas plus de 25 p. 100 sur les fermes, et la proportion va diminuant.

L'hon. M. LAMBERT: Mais vous ne comptez pas les villages ruraux?

M. HOPE: Non, je parle des gens qui vivent sur les fermes. Notre main-d'oeuvre est environ 20 p. 100, ou le cinquième de la main-d'oeuvre totale, comme j'ai dit. On n'aiderait pas l'agriculture en exagérant son importance, mais nous persistons à croire que c'est une industrie fondamentale, comme l'industrie forestière ou l'industrie minière.

L'hon. M. LAMBERT: Ce que j'essaie de mettre en lumière, c'est que la vie agricole a son aspect social, qui est tout aussi important, je pense, et probablement plus important, que l'aspect économique, dont on a fait grand état ici en excluant tout le reste.

M. HOPE: Oui. Les professions et l'industrie recrutent continuellement une forte proportion de leurs hommes sur les fermes. L'on quitte continuellement la ferme pour la ville. En général, nous avons constaté que les individus qui quittent la ferme ont acquis dans l'agriculture une formation et une stabilité dont l'ensemble de la société bénéficie, et que nous n'aurions pas si nous n'étions pas un pays agricole.

L'hon. M. LAMBERT: Il ne fait aucun doute que nous en avons des preuves concrètes dans l'économie industrielle de l'Ontario. Cette bonne province a été fondée et développée par des fils de cultivateurs.

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Mais si seulement 25 p. 100 de la population du pays demeurent sur les fermes, il faut se garder d'exagérer l'importance financière et économique que peuvent avoir 25 p. 100 de la population par rapport à l'activité de 75 p. 100. Cependant, quand on dit que l'agriculture est l'épine dorsale de la vie canadienne, je pense qu'il faut tenir compte non seulement de la valeur monétaire de ses produits, mais aussi de son importance sociale, pour employer un cliché. La statistique des revenus agricoles, je présume,

attribue arbitrairement un prix à la quantité de nourriture consommée sur la ferme par le cultivateur et sa famille.

M. HOPE: Oui, elle crédite cette nourriture à la ferme, non pas aux prix de détail, mais à ses prix de vente. Cela est fondé sur les données fournies par le recensement et sur des estimations annuelles.

L'hon. M. LAMBERT: C'est une sorte d'enquête Gallup.

M. HOPE: Exactement. Je dois dire que la statistique inscrit aussi un chiffre comme loyer, qui fait partie du revenu de la ferme.

L'hon. M. LAMBERT: La façon de calculer le revenu agricole a été fort discutée. Des fonctionnaires du Bureau de la statistique, je sais, sont venus ici et ont franchement avoué qu'ils essayaient d'établir un indice du coût de la vie pour la partie rurale du Canada. Ils ont dit que l'indice actuel était entièrement urbain et industriel. Par conséquent, il doit être bien difficile d'obtenir un reflet fidèle du revenu agricole. Mais, en ce qui concerne les gouvernements et le soutien des prix, jusqu'à quel point le gouvernement canadien doit-il se laisser guider par le rendement des produits de l'agriculture ailleurs dans le monde pour établir les prix de soutien des produits semblables au Canada?

M. HOPE: Je crois qu'en établissant les prix de soutien, il tient compte des prix au Canada, de notre propre marché canadien, et aussi des prix des produits rivaux dans d'autres pays. Il est toujours possible qu'il entre des produits étrangers au Canada, et il y a la possibilité que nous exportions nos propres surplus dans un autre pays.

L'hon. M. LAMBERT: Vous pensez que le gouvernement se guide là-dessus?

M. HOPE: Naturellement, j'ignore de quelle façon exactement il arrive à une décision. Nous présentons un requête au gouvernement, nous en discutons avec lui, puis il prend finalement une décision. Je crois qu'il a été nettement influencé, par exemple, par les prix aux Etats-Unis.

L'hon. M. LAMBERT: Pensez-vous que cela s'applique au beurre néo-zélandais?

M. HOPE: Je crois que le gouvernement y a songé, qu'il en a tenu compte. Le beurre néo-zélandais a sans doute pesé sur la décision.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose, et je suis sûr que vous êtes d'accord avec moi, que notre propre marché au Canada n'est pas assez grand pour absorber toute la production agricole du pays?

M. HOPE: Vous avez raison.

L'hon. M. LAMBERT: C'est vrai, sans doute, des grains, du blé, et du bétail.

M. HOPE: Dans une certaine mesure, oui. C'est vrai dans le cas du boeuf.

L'hon. M. LAMBERT: Si c'est vrai, les subventions aux produits agricoles ne devraient-elles pas être considérées comme expédient temporaire, en attendant le rétablissement d'une plus grande liberté dans le commerce international?

M. HOPE: Oui, je crois être d'accord avec vous sur ce point. Prenez, par exemple, le prix du boeuf. Nous avons expédié notre surplus aux Etats-Unis pendant plusieurs années sans subventions ni autre forme d'aide. Nous avons payé les frais de transport et de douane pour pénétrer dans un marché libre et nous l'avons fait avec d'assez bons profits. Le prix soutenu de \$25 les cent livres à l'heure actuelle est une chose temporaire. Une fois débarrassés des obstacles temporaires actuels, nous devrions pouvoir lutter de nouveau, à armes égales, avec les producteurs américains; et je ne crois pas que nous aurons besoin du soutien des prix d'une façon permanente. Je pense que les dirigeants du mouvement agricole sont du même avis que moi sur ce point.

L'hon. M. LAMBERT: Je pense que c'est une bonne chose. Il est très important que nous nous rendions compte que la politique de soutien des prix du gouvernement a résulté de la guerre, de toutes les perturbations internationales causées par la guerre, de la disparité entre les monnaies, par exemple entre la livre sterling et le dollar. Vous admettez que la seule chose qui puisse

surmonter ces obstacles ou ces inquiétudes aujourd'hui serait la renaissance du commerce international?

M. HOPE: Assurément. C'est un objectif difficile à atteindre, je sais.

L'hon. M. LAMBERT: C'est ce qu'il faut espérer?

M. HOPE: Me permettra-t-on une brève digression? Je pense que c'est une chose fondamentale et, pourtant, je suis incapable de bien l'exprimer. Le dirigisme se pratique sur une grande échelle en Europe; ils opèrent ce qu'ils appellent des réformes sociales; naturellement, cela se fait en Grande-Bretagne, en France, en Italie et dans d'autres pays européens; on dit souvent que c'est du socialisme. J'ai peut-être tort, mais je crois que la productivité de ces pays, par homme, va décliner par rapport à la nôtre; elle ne baissera pas radicalement, mais entre la productivité du travailleur européen et celle du travailleur nord-américain, il y a un écart qui va s'élargir, apparemment, parce que ce système ne sera pas aussi efficace à la longue que le nôtre. Si tel est le cas, suivant la théorie classique, le commerce devrait continuer malgré cette différence de rendement, au moyen de variations dans nos taux de change et nos prix. Mais le monde aujourd'hui ne semble pas vouloir affronter des fluctuations dans les taux de change; les nations préfèrent les garder rigides, diriger chacune leur économie interne, régir les importations et les exportations, et essayer de bloquer les monnaies et de limiter les importations; et en présence de cette situation commerciale et de la productivité décroissante là-bas par rapport à l'Amérique du Nord, notre commerce déclinera. C'est un point de vue très pessimiste, mais c'est mon opinion personnelle et je ne l'ai jamais exprimée à la Fédération. Je considère que le monde traverse une période très étrange. Une moitié du monde pratique le dirigisme et une bonne partie du reste s'en est abstenue jusqu'ici. Nous essayons de commercer librement avec un groupe qui n'est pas enclin à commercer de cette façon. C'est l'une des difficultés fondamentales que nous affrontons aujourd'hui. Je ne connais pas la solution, mes amis. Je ne sais pas non plus où cela va finalement nous conduire.

L'hon. M. LAMBERT: Comme corollaire de votre analyse pessimiste de la situation, s'il n'y a aucun rayon de lumière en vue, l'effet de cette situation sur notre pays sera probablement plus grave que sur n'importe quel autre pays que vous pouvez imaginer, à cause de notre capacité de production?

M. HOPE: Parce que nous sommes une nation commerçante et que nous avons un gros surplus à exporter.

L'hon. M. LAMBERT: Alors, l'agriculture pourra continuer d'insister pour avoir des prix minimums, vu que vous ne prévoyez pas la fin des conditions dont vous avez parlé?

M. HOPE: Cela peut nous imposer un commerce plus libre entre le Nord et le Sud.

L'hon. M. LAMBERT: Ce sera peut-être la solution, si le reste du monde nous est fermé.

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: C'est à peu près tout ce que je veux. Une dernière question. Le mot "consommateur" a été employé d'une façon méprisante depuis le début de cette discussion: on range d'un côté la population rurale et agricole et, de l'autre côté, les consommateurs. Je pense que les 25 p. 100 qui forment la classe agricole doivent être considérés comme appartenant, avec tous les autres habitants du pays, à une seule et même masse de consommateurs, car c'est le seul dénominateur commun que nous ayons; tous doivent être considérés comme des consommateurs sans distinction de classe ou d'activité économique. Etes-vous d'accord avec moi sur ce point, en général?

M. HOPE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce tout, sénateur?

L'hon. M. LAMBERT: Oui.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, il est heureux pour le Comité

que je sois le dernier, car le témoin a déjà répondu en tout ou en partie à certaines des questions que j'avais à l'esprit, mais je voudrais poser une ou deux questions et peut-être me permettra-t-on de faire une couple de remarques. Tout d'abord, le sénateur Beaubien a parlé des frais plus élevés que rencontre le cultivateur aujourd'hui. Je voudrais demander quel est le rapport entre ces frais de production plus élevés et les prix beaucoup plus hauts que vous touchez pour vos produits? Prenez le blé, par exemple. Est-ce qu'il y a compensation? Quel est votre avis?

M. HOPE: A mon avis, pour la plupart des produits agricoles, les prix plus élevés que nous touchons depuis quelques années compensent pour l'augmentation des frais de production.

L'hon. M. EULER: Ne direz-vous pas qu'ils font un peu plus que compenser?

M. HOPE: Oui, mais il faut tenir compte du facteur temps. Par exemple, en ce moment, les cultivateurs perdent en produisant du fromage à 24 cents la livre.

L'hon. M. EULER: Je parle de l'ensemble.

M. HOPE: Oui, je crois que les prix ont augmenté assez pour compenser la hausse des frais de production. Cependant, en cette année 1952, les prix des produits animaux sont à la baisse.

L'hon. M. EULER: Au début, la discussion portait sur le soutien des prix, mais nous nous sommes beaucoup écartés de ce sujet et j'espère que cette séance du Comité ne laissera pas régner l'impression que toute l'assistance que la classe agricole a reçue au cours des cinq dernières années ne s'élève qu'à 10 millions de dollars. Il a été dit que les montants données en subventions et le reste n'étaient pas compris dans vos 10 millions, et c'est évident. Je m'aime pas à provoquer mon honorable ami, le sénateur Haig, pour qu'il essaie d'équilibrer les comptes, mais il est juste de dire qu'en plus des 10 millions, le Trésor fédéral a fourni des centaines de millions pour aider les cultivateurs, surtout ceux de l'Ouest.

L'hon. M. HAIG: Nous n'avons pas eu un cent de cet argent. Vous payez le grain moins cher parce que le transport est subventionné.

L'hon. M. EULER: Je ne veux pas entrer dans une controverse, mais ce petit montant de 10 millions ne dit vraiment pas toute la vérité. Je pourrais mentionner que, l'an dernier, les cultivateurs de l'Ouest ont obtenu 75 millions de dollars du Trésor fédéral.

L'hon. M. HAIG: 65 millions.

L'hon. M. EULER: Fort bien, 65 millions.

L'hon. M. HAIG: Vous nous aviez volé cet argent en premier lieu.

L'hon. M. EULER: L'assistance donnée en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies s'élève à plusieurs millions de dollars.

M. HOPE: Puis-je faire une remarque au sujet des 65 millions? Les cultivateurs de l'Ouest ont pensé longtemps, et pensent encore, qu'ils ont subventionné les consommateurs canadiens en vendant le blé qui leur était destiné à des prix plus bas que les prix mondiaux. En ce qui concerne la loi en question — et je pense en savoir quelque chose parce que j'étais président de la Commission lorsqu'elle entra en vigueur — il est vrai que cette assistance s'est élevée à 5 ou 7 millions certaines années — je pense qu'il y eut une année de 10 millions — mais les cultivateurs eux-mêmes contribuent 1 p. 100 à cette fin. Je puis dire que ceux de la province du Manitoba ont payé plus qu'il n'ont jamais reçu.

L'hon. M. HAIG: C'est juste.

M. HOPE: Ceux de l'Alberta sont à peu près dans le même cas. En règle générale, la Saskatchewan est la province qui reçoit un peu plus qu'elle ne donne. En ce qui concerne toutes ces subventions, je ne pense pas qu'il soit possible de dire d'une subvention qu'elle va à tel ou tel individu ou à tel ou tel groupe, car quiconque a traversé une région éprouvée par la sécheresse

en Saskatchewan se rend compte que si 5 ou 6 millions de plus vont à l'agriculture dans cette région sous forme d'assistance du gouvernement, cet argent va dans les poches de tout le monde. Il ne reste pas dans les poches du premier homme qui le reçoit. Il va au ministre du culte, à l'épicier, à l'instituteur et une partie s'en va même au gouvernement provincial par les impôts. Cet argent circule dans tout le système. Les fabricants de machines aratoires eux-mêmes en reçoivent une partie parce que le cultivateur est capable de payer sa machinerie, les réparations et le reste. Je sais que nous aimons établir des comparaisons, mais je pense qu'il nous faut être justes.

L'hon. M. EULER: Je ne veux pas discuter la question de savoir si les cultivateurs de l'Ouest avaient droit aux 65 millions, mais il ne fait aucun doute que cet argent provenait du Trésor fédéral et qu'il est éventuellement sorti des poches du contribuable. Il en est de même de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Puis il y a le tarif de la passe du Nil-de-Corbeau, qui a épargné à l'Ouest...

L'hon. M. HAIG: Pas un dollar.

L'hon. M. EULER: Je veux simplement éviter que le compte rendu de cette séance du Comité porte l'idée que l'assistance donnée à la classe agricole s'élève à 10 millions seulement. C'est ce point que je veux mettre en lumière. Je ne veux provoquer aucune discussion sur les subventions, les pommes de terre, les pommes ou quoi que ce soit. M. Hope a dit qu'il était pour la fixation des prix...

M. HOPE: Non.

L'hon. M. EULER: ... comme politique permanente.

M. HOPE: Non. j'ai dit que j'étais pour le soutien des prix et il y a une très grosse différence. Il y a une énorme différence. Je suis très opposé à la fixation des prix.

L'hon. M. EULER: Etes-vous pour les subventions comme politique permanente?

M. HOPE: Permettez-moi d'expliquer brièvement ma réponse à la première question concernant le soutien des prix comme politique permanente. Je ne veux pas dire qu'il nous faut déclarer chaque année un prix de soutien pour chaque produit au Canada. Je veux dire qu'il nous faut une loi permanente, comme celle que nous avons présentement et que nous pouvons utiliser au besoin.

L'hon. M. EULER: En cas d'urgence.

M. HOPE: Je préconise une politique permanente en ce qui concerne le soutien des prix, mais cela ne veut pas dire qu'il nous faut toujours avoir un prix de soutien estampillé sur tous les produits. Cela nous conduirait à la régie des prix, ce à quoi je suis opposé.

L'hon. M. EULER: Etes-vous pour les subventions?

M. HOPE: Seulement dans certaines circonstances?

L'hon. M. EULER: En cas d'urgence là encore?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. EULER: Eh! bien, vous avez répondu à ma question, car je veux déclarer que je suis nettement et inébranlablement opposé à toute politique permanente de régie des prix, de fixation des prix, ou à tout système permanent de subventions. Je crois que tout cela est mauvais et nous oriente dans la mauvaise voie. Je crois que M. Hope a dit que le nombre des travailleurs agricoles était d'environ un million.

M. HOPE: Il y a un million de travailleurs agricoles.

L'hon. M. EULER: Vous avez dit aussi, je crois, qu'il y a cinq millions de travailleurs en tout au Canada, ce qui veut dire qu'il doit y avoir quatre millions de travailleurs industriels et autres. Le sénateur Lambert a attiré l'attention sur cette disproportion et sur le danger d'exagérer l'importance — si c'est possible — de l'agriculture dans notre économie. Je crois que ce

point mérite d'être souligné. Pendant qu'il parlait, je songeais à celui qu'on appelle habituellement le consommateur. Nous accordons beaucoup d'assistance à l'agriculture, et peut-être cela convient-il dans des limites raisonnables. Ce sont les agriculteurs qui produisent la nourriture et, naturellement, la nourriture est nécessaire à la survivance de tout le monde. Mais l'homme ne vit pas de pain seulement. Je demeure dans un centre industriel et nos gens sont aussi intéressés aux prix qu'ils paient pour la nourriture que les cultivateurs le sont aux prix qu'ils reçoivent pour leurs produits. Nous ne devons pas perdre ce fait de vue. Personne n'a de préjugés — je sais que je n'en ai pas — contre le cultivateur; nous sommes tous disposé à reconnaître la formidable importance de l'agriculture dans l'économie nationale, mais ne perdons pas de vue le fait que, dans notre pays, il y en a d'autres qui ont droit à notre considération tout autant que les cultivateurs. Les producteurs de marchandises manufacturées peuvent avoir peine parfois à écouler leurs produits, mais je n'ai jamais entendu dire qu'on se soit porté à leur secours en fixant les prix de leurs produits.

Un hon. SÉNATEUR: Que dire du tarif douanier?

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, j'hésite à protester, mais le sénateur Euler prononce un discours au lieu de poser des questions.

L'hon. M. EULER: Alors, je vais poser une question, bien que je pense en connaître la réponse. A juger par la discussion que nous avons eue ce matin, monsieur Hope, pensez-vous que nous avons fort exagéré la position de l'agriculture par rapport à la position de toutes les autres industries au Canada.

M. HOPE: Non, je ne le crois pas.

L'hon. M. EULER: C'est la réponse que je prévoyais.

M. HOPE: Je suis ici pour représenter l'agriculture et je me concentre sur l'agriculture.

L'hon. M. HOWDEN: Très bien. Très bien. Nous sommes à étudier l'agriculture.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, sénateur Euler?

L'hon. M. EULER: Non.

Le PRÉSIDENT: J'ai moi-même une ou deux questions à poser.

L'hon. M. HORNER: Monsieur le président, j'ai pris très peu de temps jusqu'ici et l'on devrait me permettre de poser une couple de questions maintenant au sujet de l'Ouest. Dans l'Ouest, il nous est interdit depuis environ dix-huit mois d'expédier notre blé. Nous avons reçu 11 cents la livre alors que nous aurions pu réussir à en obtenir 33, et j'estime que les gens dont parlait le sénateur Euler, les consommateurs de l'Est du Canada, et les autres consommateurs ont reçu 100 millions de dollars de l'Ouest en assistance.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, le sénateur Horner est maintenant en train de faire un discours.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai. Ne faites pas de discours.

L'hon. M. HORNER: Que dire des cultivateurs qui exploitent certaines sortes de terres? Vous connaissez les conditions dans l'Ouest, monsieur Hope. Vous savez que, dans certaines régions, beaucoup de cultivateurs laissent leurs terres en jachère tous les deux ans et qu'il leur faut porter les taxes et les autres frais de deux années pour une année de récolte.

Le PRÉSIDENT: Le président voudrait maintenant poser quelques questions si on lui permet de le faire. Je voudrais demander à M. Hope. S'il est en faveur du subventionnement du transport des céréales secondaires vers la Colombie-Britannique et l'Est du Canada?

M. HOPE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Est-ce injuste pour les éleveurs de l'Ouest.

M. HOPE: Cela tend, je suppose, à aider les éleveurs de l'Est à produire à un peu meilleur compte qu'il ne pourrait faire autrement.

Le PRÉSIDENT: Pensez-vous que, pour rétablir l'égalité, le gouvernement fédéral devrait payer aussi le transport des produits finis, pores et bêtes à cornes?

M. HOPE: Vous voulez dire que, si le gouvernement fédéral subventionne le transport du grain expédié vers l'Est, il devrait aussi aider à payer le transport des animaux expédiés vers l'Est, en guise de compensation?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. HOPE: Cela placerait peut-être l'assistance sur une base de comptabilité très étroite. On s'efforcerait d'équilibrer les gains apparents d'un groupe avec les gains apparents d'un autre groupe, comme en comptabilité. Je doute que cela puisse apporter une solution à ce que vous pouvez considérer comme une inégalité. Il résulte beaucoup de gains pour l'Ouest du Canada, je pense, du fait que le transport des grains vers l'est est subventionné.

Le PRÉSIDENT: Ne serait-il pas désirable d'accroître l'élevage dans les Prairies afin d'en diversifier l'agriculture?

M. HOPE: J'en doute beaucoup. J'ai vécu quinze ans en Saskatchewan. Longtemps avant mon arrivée là, on y parlait de diversifier l'agriculture; les professeurs en parlaient, les gens de la coopérative du blé en parlaient, les journaux en parlaient et la discussion s'est poursuivie interminablement, mais tout de même l'agriculture n'a pas encore été diversifiée là-bas, sauf dans les parties du pays qui se prêtent naturellement à la diversification, en Manitoba et en Saskatchewan. Je ne vois pas comment la plus grande partie des grandes plaines pourrait jamais devenir pays d'élevage.

L'hon. M. ROSS: Avant que vous passiez à un autre sujet, puis-je poser une question?

Le PRÉSIDENT: Je veux terminer les miennes, si on me le permet. Pensez-vous monsieur Hope, que l'agriculture souffre d'un régime d'impôts élevés, impôts municipaux, provinciaux et fédéraux?

M. HOPE: Vous parlez du régime actuel des impôts?

Le PRÉSIDENT: Oui, le régime actuel.

M. HOPE: Non, je ne crois pas que les taux actuels des impôts fassent porter à l'agriculture un fardeau nuisible ou injuste. J'ai une petite réserve à faire sur ce point, cependant. Dans les régions très industrialisées, comme aux environs des grandes villes de l'Ontario et dans d'autres provinces — près de Winnipeg et de Vancouver par exemple — il y a une sorte de fardeau qui pèse lourdement sur les cultivateurs. cela résulte de la tendance des citadins à s'établir le long des grandes routes, où ils se construisent de petites maisons sur un petit lopin de terre, peut-être un acre ou un acre et demi. Pour transporter leurs enfants aux écoles, des autobus passent sur les routes pour les recueillir et les taxes scolaires atteignent des niveaux très élevés. Il en résulte un fardeau trop lourd pour le cultivateur. Je crois que ce problème ira s'aggravant à mesure que nous nous urbaniserons, et je ne vois pas comment le problème peut se résoudre. Les taxes, en s'élevant, ont déjà chassé des cultivateurs de leurs terres dans ces régions. Cependant, cela n'est ni répandu, ni général.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que vous êtes pour l'application du principe des subventions au besoin?

M. HOPE: Oui, quand on peut démontrer qu'une subvention servira les intérêts, non seulement du groupe à secourir directement, mais aussi de l'ensemble de la nation. Il n'est pas toujours possible de faire cette démonstration. Les subventions aux mines d'or, par exemple, aident sûrement ceux qui vivent de cette industrie. Et il est peut-être possible d'établir le fait qu'il est préférable de laisser subsister cette industrie que de la laisser disparaître.

Le PRÉSIDENT: Ce qui justifie les subventions aux mines d'or, c'est que le prix de l'or était fixé par le gouvernement et l'est encore dans une certaine mesure. Une seule autre question. Il y a beaucoup de marchands du coin, dans

les villes et les villages, qui ont peine à vivre, et beaucoup d'entre eux sortent des affaires. Approuveriez-vous qu'on les subventionne pour les garder en affaires?

M. HOPE: Non. S'il existe une raison économique bien claire pour qu'il se produise un changement permanent, il n'y a rien à gagner en versant une subvention pour résister à une évolution économique normale. Je ne crois pas que nous, les agriculteurs, nous approuverions un système de subventions qui ferait obstacle à une rectification fondamentale qui doit s'opérer.

Le PRÉSIDENT: Admettez-vous, monsieur Hope, qu'il y a un certain pourcentage de cultivateurs dont les méthodes de production sont efficaces, à date et modernes et qui pourraient se passer de subventions?

M. HOPE: Quand vous dites "subventions", je suppose que vous voulez parler de l'assistance périodique?

Le PRÉSIDENT: Par exemple, le soutien des prix, ou les subventions pour le transport et autres choses.

M. HOPE: Oui. Dans n'importe quel groupe de travailleurs, qu'ils soient cultivateurs, journaliers, industriels ou fonctionnaires, il y en aura toujours un tiers que la nature a doué d'efficacité, ou que des circonstances fortuites ont favorisés, et qui peuvent se tirer d'affaire eux-mêmes. Les autres — probablement la majorité — ne le peuvent pas.

Le PRÉSIDENT: Aurais-je raison de dire que les subventions sont nécessaires pour les ineptes?

M. HOPE: Pas exactement les ineptes; elles sont nécessaires pour la moyenne, pour la majorité, le grand nombre.

Le PRÉSIDENT: Je connais personnellement un grand nombre de cultivateurs. Beaucoup d'entre eux sont compétents et peuvent se débrouiller sans aide, mais il y en a beaucoup d'autres qui, par inconstance, paresse ou incapacité d'administrer, sont incompetents. Quand nous versons des subventions, je me demande si nous n'attribuons vraiment pas une prime à l'incompétence.

L'hon. M. HAIG: Je propose l'ajournement.

M. HOPE: Avant l'ajournement, me permettra-t-on de citer seulement deux alinéas d'un article que j'ai lu ce matin? L'auteur est O. B. Jesness, un économiste agricole très sensé et très respecté de l'Université du Minnesota. Je cite:

Bien que les perspectives soient favorables, il serait fou de prétendre que les dépressions sont disparues pour toujours. Sans prévoir un autre 1932, il y aura probablement des périodes de marasme très accentué. Les cultivateurs ne causent pas les dépressions. Ils trouvent difficile de s'y adapter.

On ne peut rien gagner à laisser les marchés se démoraliser et à faire passer les exploitants efficaces à travers ces vicissitudes. Il y a l'assurance-chômage pour aider les ouvriers à franchir les périodes d'inactivité. On prend des mesures pour aider les affaires; les programmes de secours sont accélérés pour atténuer le coup. De même, l'agriculture a droit à une protection quelconque contre la pire phase des grandes dépressions.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous remercier, monsieur Hope, d'être venu nous faire part de vos pensées sur la question de l'agriculture aujourd'hui.

La séance est levée.

1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 6

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI 1952

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOIN:

M. E. P. Murphy, sous-ministre des Travaux publics.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., *président.*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fogo	Paterson
Baird	Fraser	Petten
Barbour	Gershaw	Pirie
Beaubien	Golding	Quinn
Bouffard,	*Haig	Reid
Buchanan	Hawkins	*Robertson
Burchill	Hayden	Roebuck
Campbell	Horner	Stambaugh
Crerar	Isnor	Taylor
Dupuis	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien (36)
Farris	McDonald	50 membres

(Quorum 9)

*Membre *ex officio*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, en date du mercredi 26 mars 1952.

“Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses qu’embrasse le budget des dépenses déposé au Parlement pour l’année financière devant expirer le 31 mars 1953, en prévision de la présentation au Sénat des bills couvrant ledit budget; qu’il soit autorisé à faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l’incidence de ces impôts sur les divers paliers de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l’indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimations de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l’indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l’année 1939 et pour la dernière année dont l’information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l’examen du budget des dépenses; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité soit autorisé à assigner des témoins et à faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 28 MAI 1952,

En conformité de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Créar, *président*, Aseltine, Barbour, Beaubien, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Hawkins, Horner, Isnor, King, Paterson, Reid, Stambaugh et Taylor—16.

L'ordre de renvoi du 26 mars 1952 est étudié de nouveau.

M. E. P. Murphy, sous-ministre des Travaux publics, est entendu.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain, jeudi 29 mai, à 11 heures du matin.

Copie conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

Ottawa, MERCREDI 28 mai 1952.

Le Comité permanent des finances, autorisé à étudier les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

L'honorable M. Crerar occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, comme il est onze heures, je vous demanderai le silence.

Je désire faire part au Comité d'une lettre que j'ai reçue de M. Slichter, de l'Université Harvard; nous avons invité ce monsieur à venir exposer devant notre Comité ses vues sur la répercussion des impôts sur l'inflation et la déflation et sur les problèmes d'économie en général. Il exprime le regret de ne pouvoir se rendre à notre invitation, affirmant qu'il aurait beaucoup aimé témoigner devant nous, mais ajoutant que d'autres occupations l'empêchent de venir.

J'ai fait circuler l'autre jour la liste des questions qui seront étudiées aux séances à venir et jusqu'au 12 juin. Aujourd'hui, nous devons examiner les crédits des Travaux publics. On m'a assuré que M. Murphy, le sous-ministre, serait présent et je crois qu'il est même en route. Avant son arrivée, je vous demanderai quelle procédure il conviendrait de suivre pour mener cette enquête. Vous avez devant vous un feuillet contenant, sous divers chapitres, un exposé analytique des dépenses des travaux publics. Devons-nous suivre l'ordre de cette analyse ou préférez-vous respecter l'ordre du livre bleu? Il me semble qu'en suivant l'ordre de la grande feuille nous pourrions donner une plus grande portée à nos questions. Il faut en décider aujourd'hui. Êtes-vous d'accord avec moi?

Quelques VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Sous le titre: Salaires et traitements civils, il y a le montant de \$14,185,000 qui représente une augmentation sur les \$12,757,000 du crédit de l'an dernier. Si l'un d'entre vous désire s'enquérir d'un poste en particulier, de crédits sur lesquels il aimerait être renseigné, il est libre d'obtenir de tels renseignements.

L'hon. M. ASELTINE: Pourrait-on nous renseigner sur le coût de la nouvelle toiture de l'Édifice de l'Est et aussi de la rénovation et de la décoration intérieure de cet édifice?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais il vaudrait peut-être mieux poser cette question lorsque nous examinerons ce poste en particulier.

L'hon. M. ASELTINE: Je fais une simple remarque sur le genre d'information que nous pourrions demander.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez poser cette question, un peu plus tard.

Nous constatons, monsieur Murphy, que les traitements et salaires civils de votre ministère se sont accrus d'environ \$1,300,000. Quelle en est la raison?

M. E. P. MURPHY, sous-ministre des Travaux publics: C'est en raison de l'augmentation générale des salaires qu'il nous a fallu verser durant l'année écoulée. Plusieurs relèvements de traitements ont eu lieu, surtout dans l'industrie du bâtiment; de plus, nous avons réduit le personnel en raison de la somme de travail en cours d'exécution. Le gros de cette augmentation s'explique par le relèvement des salaires, tant au point de vue indemnités qu'à celui des tarifs supplémentaires prescrits par les règlements.

L'hon. M. EULER: De combien votre personnel a-t-il été accru?

M. MURPHY: A vrai dire il a été diminué de cinquante employés, mais la dépense n'en a pas moins augmenté considérablement, soit de \$1,300,000 sur l'année dernière.

L'hon. M. EULER: Les augmentations de salaires en sont la cause?

M. MURPHY: Oui, les augmentations de salaires, un relèvement de 8 p. 100 ou 1/12.

L'hon. M. REID: J'aurais une question à vous poser, monsieur Murphy, au sujet de ces chiffres. On nous a dit qu'en 1951 les employés se chiffraient par 7,628 et par 6,944 en 1952, c'est-à-dire à partir de 1951. Pourquoi le chiffre de 1950 était-il au-dessus de 7,000 alors qu'il est maintenant au-dessus de 6,000? Je cite ici les chiffres officiels communiqués par le président quant au nombre des employés dans tous les départements.

M. MURPHY: Il peut y avoir quelques différences dans les chiffres, monsieur le sénateur, mais pour les quatre dernières années ils sont les suivants: 7,183 au 31 mars 1952; 7,231 pour 1951; 6,954 pour 1950 et 6,547 pour 1949. En 1950, il y en eut 300 de plus qu'en 1949; il y en eut davantage en 1951 qu'en 1950 et une diminution de 50 en 1952 par rapport à 1951.

L'hon. M. REID: Ces chiffres ont été communiqués par le ministère des Finances, mais je vois une autre colonne fournie par le Bureau de la statistique et le chiffre qui s'y trouve est le même que le vôtre.

M. MURPHY: Oui, l'écart est moindre dans les chiffres du Bureau de la statistique. Les chiffres que je vous ai donnés sont ceux qui figurent sur nos listes de paye et ils sont exacts. Je dirais que l'élément tolérance serait moindre sur ce chapitre qu'ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Les chiffres cités par M. Reid nous viennent de M. Bryce, du Conseil du Trésor. Ils ont été communiqués aux membres du Comité. Il y a eu légère correction et les nouveaux chiffres seront de nouveau communiqués aux membres lorsque M. Bryce reviendra. Mais cela n'affecte aucunement ce poste; il y a aussi une note explicative.

M. MURPHY: Ces chiffres sont basés sur les positions créées et si elles ne sont pas remplies à ce moment-là, ces chiffres sont ceux que nous montrons. Ils sont tirés de la feuille de paye en vigueur; les autres représentent ce à quoi l'on a droit. Il peut y avoir dix positions non remplies au 31 mars. Il se peut que l'embauchage soit saisonnier. Ce fait expliquerait la différence des chiffres indiqués par le Trésor et ceux qui figurent sur la feuille de paye.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous laisser une copie de ces chiffres afin que nous puissions interroger M. Bryce là-dessus?

M. MURPHY: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, le premier article mentionné par vous est celui des "Traitements et salaires civils"? J'allais justement demander à M. Murphy quelque renseignement au sujet de la division de l'architecture sous juridiction de son ministère. Dans les années passées, j'ai eu beaucoup à faire au ministère des Travaux publics en raison du nombre d'entreprises publiques sur le littoral de l'Atlantique et j'ai toujours été frappé du fait que ce ministère ne prêtait pas beaucoup à critique. Ses fonctionnaires montrent beaucoup d'efficacité dans l'exécution de leurs travaux, dans la réalisation de leurs projets. Mais, par suite des critiques que j'ai relevées dans les journaux dernièrement à l'endroit des travaux d'architecture exécutés par des gens de l'extérieur, j'ai voulu vider cette question et voir si le ministère des Travaux publics peut être blâmé de quelque chose. Tout dernièrement, un des membres de l'autre Chambre a fait allusion à un édifice "imaginaire" dont les plans prévoient une dépense de milliers de dollars. M. Murphy nous dira peut-être si

son ministère a employé sur une haute échelle des architectes qui ne font pas partie de son ministère, ou si son personnel actuel est suffisant pour répondre aux demandes en ce qui regarde les travaux d'architecture de son propre ministère?

M. MURPHY: Nous disposons d'un personnel régulier formé pour exécuter le travail ordinaire du ministère. Ce travail est assez considérable et intéresse le Canada tout entier. La division compte au total 6,228 employés; ceux-ci exercent leurs fonctions tant à Ottawa que dans les autres centres du pays. Bien que ce chiffre puisse paraître assez considérable, un bon nombre d'entre eux sont affectés à des travaux de réparation et autres travaux de ce genre; du point de vue professionnel, c'est-à-dire le travail d'architecture, ils voient à la préparation des plans et devis. Notre organisation compte un nombre suffisant de ces professionnels et elle a assez de travaux pour les occuper continuellement. Une pénurie de personnel se fait sentir à l'égard des gros travaux; nous ne pouvons espérer garder en permanence le nombre d'employés requis pour l'exécution de travaux d'architecture qui surgissent de temps à autre. Il nous arrive d'avoir à réaliser de vastes projets de construction qui nécessitent l'emploi de spécialistes. Prenez, par exemple, le genre de spécialiste que demande l'Office national du Film; nous ne saurions que faire de ce type de spécialiste. Un autre exemple est celui des grands laboratoires. Ce genre de travail est confié à des architectes de l'extérieur.

L'hon. M. ISNOR: Autrement dit, vous affirmeriez qu'il n'est pas économique d'entretenir un gros personnel pour les projets spéciaux?

M. MURPHY: Il ne faut pas y songer. Autrement nous serions en butte à la critique.

L'hon. M. ISNOR: C'est pourquoi vous vous adressez ailleurs pour faire exécuter les projets spéciaux?

M. MURPHY: Nous engageons des architectes de l'extérieur et nous leur confions ces travaux spéciaux.

L'hon. M. ISNOR: Et vous engagez en général des architectes de la région où les travaux doivent être exécutés?

M. MURPHY: Presque toujours.

L'hon. M. ISNOR: Règle générale, vous ne choisissez pas des architectes d'Ottawa, par exemple, ou de Toronto?

M. MURPHY: Les bureaux d'architectes au Canada sont presque tous situés dans les grands centres. Il arrive souvent que d'importantes constructions sont érigées dans une localité dépourvue d'architectes, mais il nous faut toujours choisir l'architecte capable de nous fournir le genre de construction que nous voulons. Mais n'oubliez pas que lorsqu'une entreprise de ce genre est envisagée, nous communiquons avec le ministère qui doit occuper l'édifice en question et nous lui demandons de nous exposer ses besoins. Après cela, nous employons nos propres architectes à l'élaboration d'un plan en esquisse, lequel doit tenir compte de nos soucis d'économie (à savoir si la construction couvrira une zone étendue ou restreinte; quelles en seront les dimensions, le nombre d'étages requis), subordonnément aux besoins de logement que nous devons satisfaire. Par exemple, s'il faut construire un bureau de poste dans une ville comme Montréal, où les terrains coûtent cher, l'édifice devra occuper un petit terrain. D'autre part, si vous construisez à un endroit qui est en voie de développement, vous choisissez d'ordinaire un grand terrain, tout en tenant compte des considérations économiques en matière de chauffage, de nettoyage et d'autres questions de ce genre. Ensuite, lorsque les plans en esquisse sont faits, nous nous adressons à un architecte de l'extérieur et nous lui disons: "Voici les esquisses de notre construction; occupez-vous des détails". Un de nos architectes est toujours présent comme conseiller.

L'hon. M. HORNER: Jacques Gréber, de Paris, a-t-il été employé par les soins de votre ministère? Je crois que si vous le gardiez longtemps à Ottawa, il vous faudrait déménager et construire une ville nouvelle.

L'hon. M. REID: Monsieur Murphy, au cours de ses voyages un peu partout durant la guerre et de ses visites des différentes usines, le comité auquel j'étais associé ne manquait jamais de poser à nos surintendants une question en particulier, qui avait trait aux deux périodes de repos quotidien. La plupart des surintendants répondirent que, d'après leurs constatations, le rendement des employés était meilleur si la journée était ainsi coupée de périodes de repos. Certains opinèrent que c'était une perte de temps. J'aimerais savoir, en ce qui concerne votre organisation, quelle a été votre expérience en la matière. Je parle en ce moment des travailleurs industriels, des services du génie et autres services dans les usines industrielles. D'après les informations recueillies, lesquelles nous ont beaucoup renseignés, ces arrêts de dix ou quinze minutes ont eu pour effet d'accroître et d'améliorer l'effort de chacun. Je me suis demandé si les employés de bureau ont réagi de la même façon. Avez-vous jugé nécessaire d'augmenter le personnel en raison du temps consacré au repos?

M. MURPHY: C'est dans les usines industrielles, où le travail se fait à la chaîne, que ce système fonctionne le mieux et est continuellement en vigueur. Il a été une réussite aux Munitions et Approvisionnements. Dans ce ministère, on a constaté qu'il était payant d'interrompre le travail et de permettre à chacun de prendre un repos, de fumer et de se délier les jambes après avoir été assis trop longtemps, puis de se remettre à l'œuvre. Mais ce privilège n'existe pas en ce qui a trait aux travaux ordinaires de construction. Ce genre de travail est plus ou moins varié; le charpentier scie une planche ici, cloue une planche là-bas. Il n'est pas attelé au même travail toute la journée.

L'hon. M. REID: Que pensez-vous d'une augmentation du personnel de bureau?

M. MURPHY: La quantité de travail qui se fait aujourd'hui en tenue de livres dans tous les domaines d'activité, pour le gouvernement ou l'industrie, est due aux rapports qu'il faut rédiger et soumettre.

L'hon. M. EULER: A-t-on l'habitude de servir le thé l'après-midi dans vos édifices?

M. MURPHY: Non, nous ne l'avons pas. Nous n'encourageons pas cette pratique, monsieur le sénateur, car, après tout, nous sommes les gardiens des édifices et nous devons répondre de l'utilisation d'appareils de chauffage installés provisoirement et d'autres choses semblables.

L'hon. M. REID: Quand je vais dans certains des édifices, il est clair qu'il se fait un grand va et vient aux restaurants durant la période de détente. Je me demande si cette pratique augmente l'efficacité de vos employés.

M. MURPHY: Nous ne l'avons jamais officiellement approuvée dans notre Division à Ottawa, mais cela se fait pour les travaux industriels.

L'hon. M. REID: Qu'entendez-vous par "officiellement approuvée"?

M. MURPHY: Nous n'avons pas réservé de période de repos.

L'hon. M. REID: Il y en a qui prennent ces moments de repos.

M. MURPHY: Un certain nombre, oui.

L'hon. M. REID: Cette pratique est en vigueur; elle l'est dans presque tous les édifices.

M. MURPHY: Je ne l'ai pas remarqué.

L'hon. M. REID: Je parle des édifices du gouvernement. Ainsi, à Vancouver, j'ai pénétré dans un édifice où il y a un grand café-teria pour le personnel. Je ne suis pas opposé à cela, mais je me demande quel en est l'effet sur le travail des employés.

M. MURPHY: S'agit-il de l'édifice de l'Impôt sur le revenu?

L'hon. M. REID: Oui, il y a là un grand cafétéria et, à quelque moment que vous y alliez, vous trouverez un fort groupe d'employés qui vont et viennent presque continuellement. Je me demande si cela produit une plus grande efficacité. Je peux dire qu'on a prétendu que ces repos accroissent l'efficacité dans le domaine industriel. D'autre part, si vous allez à l'édifice Hunter ou à l'édifice qui loge le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, vous verrez des employés sortir en masse vers 10 heures du matin pour aller prendre le café quelque part. Je me demande si cette pratique produit autant d'efficacité que dans le domaine industriel.

L'hon. M. GOLDING: On le prétend, mais je ne trouve pas que l'on puisse obtenir la même production en s'absentant pendant quinze minutes le matin et quinze minutes l'après-midi. Je ne puis pas concevoir cela. Si un employé est préposé à une machine qui peut produire tel rendement par jour en la maintenant en action, je ne puis croire que la production soit la même si on élimine une demi-heure de travail par jour.

M. MURPHY: J'ai visité à Vancouver l'édifice dont le sénateur Reid a parlé. J'ai interrogé les gens là-bas et ils m'ont dit que leurs affaires à certaines périodes de l'année, en avril et en mars par exemple, imposent à leurs employés l'obligation de rester durant l'heure du dîner afin de recevoir le public qui a affaire au bureau. A cause de cela, il a fallu échelonner les heures du repas de 10 heures à 2 heures pour permettre à ceux qui doivent rester à leur bureau à midi de prendre leur repas.

L'hon. M. REID: Il en coûte toujours plus de construire un cafétéria. Ce doit être une dépense considérable lorsqu'on construit un édifice.

M. MURPHY: Oui, et cet édifice n'a pas été construit pour loger un cafétéria.

L'hon. M. GOLDING: Quelles sont leurs heures de travail à présent? A la Division de l'impôt sur le revenu, combien d'heures comporte la journée de travail?

M. MURPHY: Je ne sais comment se fait leur calcul des heures. On me dit là-bas qu'il faut accommoder le public dans les différents centres.

L'hon. M. GOLDING: Je sais, mais quelles sont les heures de travail des fonctionnaires civils?

M. MURPHY: Vous voulez dire nos heures de travail aux Travaux publics?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

M. MURPHY: De 9 heures à midi et de 1 heure et demie à 5 heures avec une heure et demie pour le dîner. Les heures sont échelonnées pour les fins du transport en commun.

L'hon. M. EULER: Ces heures varient-elles?

M. MURPHY: Oui, elles sont échelonnées pour fins de transport.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de ramener la discussion à la question soulevée par le sénateur Reid. Je vais la présenter comme ceci: monsieur Murphy, aux Travaux publics, nous trouvons sous le titre de "Construction ou acquisition,—et ceci tombe sous le titre général de "Bâtiments et ouvrages, y compris les terrains",—un crédit de \$64,703,000.

L'hon. M. ISNOR: Quel titre mentionnez-vous en ce moment?

Le PRÉSIDENT: Je parle du grand tableau.

L'hon. M. ISNOR: Oui, mais lequel?

Le PRÉSIDENT: Reportez-vous au numéro 13 et suivez vers le bas et vous verrez ce que chaque ministère dépense sous ce titre. Je me suis écarté

encore une fois, mais je vais me corriger. L'Agriculture dépense plus de 9 millions de dollars et les Travaux publics, quelque 64 millions. Qu'est-ce que cela signifie? D'après la Loi des travaux publics, monsieur Murphy, si je comprends bien votre ministère exécute tous les travaux du gouvernement. Nous avons également, sous "Réparations et entretien", \$993,246 à l'Agriculture et dans vos prévisions budgétaires nous trouvons le chiffre de 9 millions sous cet en-tête. Sous "Loyers", il y a \$144,467 pour l'Agriculture, alors que vos prévisions sont de 5 millions. Il en est de même du poste suivant, celui du "Matériel" et ainsi de suite. Est-ce qu'on prend de plus en plus l'habitude dans les ministères de constituer un personnel d'architectes et de passer des contrats de construction puis d'obtenir des crédits du Parlement indépendamment des Travaux publics? Comme exemple, voici que dernièrement j'ai remarqué dans les journaux de Winnipeg une annonce nous apprenant que deux édifices allaient être érigés pour le ministère du Revenu national dans le Manitoba; les soumissions devaient être adressées au sous-ministre du Revenu national. Avez-vous quelques lumières là-dessus?

M. MURPHY: La loi d'institution des Travaux publics au Canada se divise en deux parties bien claires. La première intéresse les fonctions du ministre des Travaux publics, fonctions définies comme il suit:

Le ministre a l'administration, la charge et la gestion des biens suivants appartenant à l'État et des services énumérés au présent article, savoir:

- a) Les barrages, les usines hydrauliques, la construction et la réparation des havres, jetées et ouvrages ayant pour objet d'améliorer la navigation sur tout cours d'eau, et les vaisseaux, dragues, chalands, outils, instruments et machines employés à l'amélioration de la navigation;
- b) Les glissoirs, barrages, jetées, barrages flottants et autres ouvrages destinés à faciliter le flottage du bois; et la perception des droits de glissage, de séjour dans les barrages, et les affaires qui en dépendent, ainsi que les fonctionnaires et personnes employés à ce service;
- c) Les chemins et les ponts;
- d) Les édifices publics;
- e) Les lignes de télégraphe;
- f) Le chauffage, l'entretien et la réparation des édifices de l'État au siège du gouvernement, et tous les changements qui y sont parfois requis, et la fourniture du mobilier et des accessoires ou leur réparation;
- g) Toutes les parties des immeubles connus sous le nom de "terrains de l'Artillerie", transférées au gouvernement de la ci-devant province du Canada ou au gouvernement du Canada par le gouvernement du Royaume-Uni, et subséquemment placées sous le contrôle du ministère; et
- h) Tous les autres biens qui appartiennent actuellement au Canada, et les ouvrages et immeubles acquis, construits, prolongés, agrandis, réparés ou améliorés aux frais du Canada, ou pour l'acquisition, la construction, la réparation, le prolongement, l'agrandissement ou l'amélioration desquels le Parlement vote et affecté des deniers publics, sauf les ouvrages pour lesquels des deniers sont affectés à titre de subvention seulement, et tout ouvrage requis pour quelque'une de ces fins."

La Partie II de la Loi prévoit ce qui suit:

“Le gouverneur en son conseil peut, quand il y a lieu, transférer l'administration, la charge et la direction de tous travaux ou ouvrages publics, ou les fonctions ou attributions relatives à tous ouvrages ou à toute classe d'ouvrages, soit publics, soit privés, qui sont assignés ou dévolus par statut à un ministre ou à un ministère, à tout autre ministre ou ministère;”

Par conséquent, certaines fonctions qui portent ordinairement sur des travaux publics peuvent être transférées à d'autres ministères.

L'hon. M. EULER: Serait-ce là l'explication de ces 9 millions?

M. MURPHY: Je suppose que ce crédit s'adresse à l'administration du Rétablissement agricole des Prairies. Je crois comprendre que ce ministère s'occupe beaucoup de ces travaux de rétablissement.

L'hon. M. EULER: En est-il de même au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration? Je vois là un poste de 5 millions de dollars.

M. MURPHY: Je ne connais pas les règlements de ce ministère. Le ministère des Ressources et du Développement économique s'occupe des travaux dans les parcs nationaux. Actuellement ce ministère fait construire deux centrales électriques dans les Territoires du Nord-Ouest, une à Lemay, l'autre à Snare-River.

L'hon. M. EULER: Ensuite le Conseil national de recherches a un poste de 13 millions.

M. MURPHY: Cet organisme est autorisé à construire ses propres édifices. Il lui faut des bâtiments spéciaux, selon des plans particuliers, comme celui de Chalk-River. Il en a un autre sur la route de Montréal, un nouveau laboratoire d'électricité.

L'hon. M. EULER: Vous ne vous occupez pas de ces travaux-là?

M. MURPHY: Nous y collaborons dans la mesure où nos Divisions de l'architecture et du génie interviennent pour garder l'uniformité des travaux. En d'autres termes, nous travaillons tous en étroite collaboration.

Le PRÉSIDENT: Je remarque que le total des dépenses pour les bâtiments et ouvrages, y compris les terrains, en faveur de votre ministère s'élève à 136 millions de dollars, et à peu près la moitié de ce montant, soit 64 millions, est dépensée hors du ministère.

M. MURPHY: Le poste relatif à la Citoyenneté s'explique, je crois, par le fait que ce ministère voit à la construction d'écoles pour les Indiens.

L'hon. M. EULER: C'est le ministère des Transports qui a les plus fortes dépenses.

M. MURPHY: Ce ministère dispose d'un organisme qui voit aux constructions de canaux. C'est lui qui s'occupe de la construction de la digue de Canso. Il voit aux travaux de génie et de construction de ses propres canaux et il s'occupe des travaux de génie et de construction des aéroports. Vous noterez, en allant aux aéroports, l'inscription: “Propriété du ministère des Transports”.

L'hon. M. EULER: Vous ne vous occupez pas de cela?

M. MURPHY: Non. En vertu de l'article 2 de la Loi des travaux publics, la construction des aéroports a été confiée au ministère des Transports, ainsi que la construction des canaux.

L'hon. M. KING: Monsieur Murphy, je désirerais vous interroger sur la construction des salles d'exercice et autres bâtiments semblables. En avez-vous encore la régie?

M. MURPHY: Le ministère de la Défense fait ces travaux. La construction et le maintien d'une salle d'exercice présentent certaines particularités dont l'exécution relève de ce ministère. Celui-ci dispose d'un Corps de génie de l'armée qui a l'expérience voulue pour faire les travaux de recherche et construire des salles d'exercice.

L'hon. M. KING: C'est une pratique qui existe depuis longtemps?

M. MURPHY: Oui, depuis nombre d'années.

L'hon. M. KING: Je suppose que vous aidez ces gens au besoin?

M. MURPHY: Notre aide se limite à l'aspect structural des travaux.

L'hon. M. ASELTINE: Prenez, par exemple, ce nouvel édifice sur la route de Montréal, destiné à la Société centrale d'hypothèques et de logement. A qui revient la responsabilité en cette matière?

M. MURPHY: La Société centrale d'hypothèques et de logement est intégralement propriété de l'État et une telle propriété relève seulement de l'Auditeur général. Ses crédits sont votés par le Parlement.

L'hon. M. ASELTINE: Alors cela ne relève pas du tout du ministère des Travaux publics?

M. MURPHY: Non. Cette Société a son personnel d'architectes et d'ingénieurs.

L'hon. M. KING: Croyez-vous que c'est aussi bien qu'il en soit ainsi?

M. MURPHY: Il est aussi avantageux qu'un travail exigeant une spécialité soit exécuté par le ministère intéressé, s'il effectue suffisamment de travaux pour disposer d'un personnel de techniciens; mais s'il n'a pas assez de travaux à exécuter, alors la construction tombe dans la même catégorie que celle des autres ministères. Nous disposons d'un personnel restreint,—je ne dis pas que notre personnel est peu nombreux, pas du tout,—et nous sommes en mesure de prêter notre concours.

Le PRÉSIDENT: Diriez-vous, monsieur Murphy, que nous en venions au point où le ministère des Travaux publics pourrait être aboli et où chaque ministère du gouvernement pourrait assumer la responsabilité de ses travaux de construction, des loyers et de l'entretien?

M. MURPHY: Non, je ne crois pas que la chose puisse se faire sans que se produise le double emploi. Ce fait apparaît très clairement, surtout aux environs d'Ottawa. Si vous essayiez quelque chose de ce genre, vous constateriez que chaque ministère se donnerait un service technique.

Le PRÉSIDENT: Ne s'achemine-t-on pas vers cette solution présentement?

M. MURPHY: Non.

Le PRÉSIDENT: Voici le cas du ministère de l'Agriculture entre autres. J'imagine qu'il ne dépense pas tous ses crédits pour les réparations, l'entretien, les loyers, la construction ou l'acquisition de matériel. Ces crédits détaillés indiquent qu'on dispose dans ce ministère d'un très gros personnel technique.

M. MURPHY: C'est très possible. Mais on y fait beaucoup de travail profitable à la population canadienne tout entière. On y perfectionne les modèles de bâtiments de ferme et on en construit un peu partout: des porcheries, des étables ou des granges spéciales pour l'élevage des moutons. Ce sont là en quelque sorte des expériences qui profitent aux cultivateurs en général.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque commentaire à faire sur le sujet que j'ai abordé il y a un instant, la demande de soumissions pour la construction de deux édifices par le Revenu national à l'usage de ses employés au Manitoba.

M. MURPHY: Je n'étais pas au courant. Il doit y avoir erreur quelque part.

Le PRÉSIDENT: Des soumissions ont été demandées pour la construction de deux édifices destinés aux employés de la douane du ministère du Revenu national, si je ne me trompe.

L'hon. M. McLEAN: Il semblerait qu'aux termes de la loi, comme M. Murphy en a fait lecture, tout nouveau ministère du gouvernement qui s'organise, ou tout nouveau ministre entrant en fonctions est libre d'organiser un personnel de construction, comprenant des architectes et autres, et peut-être de répéter ainsi le travail déjà accompli par le ministère des Travaux publics.

L'hon. M. EULER: Le ministre ne fait qu'obtenir un décret ministériel pour le transfert des travaux à son propre ministère.

L'hon. M. REID: Nous ferions bien, je crois, d'avoir une idée claire de la situation. J'aimerais savoir s'il est des départements, à part ceux de la Défense et des Logements, qui disposent de leurs propres architectes et constructeurs? Y a-t-il vraiment d'autres ministères qui voient eux-mêmes à la construction d'édifices et entretiennent un personnel d'architectes? Dans cette conjoncture, il me semble qu'il doit se produire du double emploi. Il me semblerait raisonnable que la construction d'édifices se fasse le plus possible sous la direction d'un seul ministère.

Le PRÉSIDENT: A la Citoyenneté et Immigration, les travaux de bâtiments et ouvrages s'élèvent à \$5,253,000. Pouvez-vous expliquer cela, monsieur Murphy?

M. MURPHY: Non, il s'agit d'écoles pour les Indiens.

L'hon. M. REID: Que devient la question que j'ai posée?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. REID: Je veux bien qu'il y ait de l'ordre. J'ai posé une question à M. Murphy en m'adressant à vous, monsieur le président. J'aimerais savoir s'il y a double emploi, si des départements autres que les Travaux publics, la Défense et la Société de logements ont leurs propres personnels pour la construction de bâtiments. Il faut élucider cette question, car si un certain nombre de ministères ont leurs propres architectes et employés constructeurs, il me paraît évident, bien que je ne sois pas un spécialiste en la matière, qu'il doit y avoir pas mal de double emploi.

M. MURPHY: Ainsi que je l'ai expliqué, la Partie 2 de la Loi des travaux publics stipule que lors de l'établissement de divers ministères, tout le travail qui est ordinairement dévolu aux Travaux publics peut être transféré au nouveau ministère. C'est une question de principe.

L'hon. M. EULER: Si un ministre réussit à faire adopter un décret ministériel opérant le transfert à son ministère des travaux de construction d'édifices ou autres qu'il désire faire construire, vous n'avez rien à voir là-dedans? Ce ministre s'adresse au Conseil privé, fait adopter le décret et voter un crédit, comme cela s'est fait pour les ministères de l'Agriculture et de la Citoyenneté. Ces travaux vous demeurent étrangers? Vous vous occupez de ce qui reste, n'est-ce pas?

M. MURPHY: C'est absolument cela. J'essayais d'expliquer que la loi originale de 1867 sur les travaux publics de 1867 a prévu tous les pouvoirs du ministre des Travaux publics; mais dans la nouvelle partie de la loi, la partie 2, il est stipulé qu'un nouveau ministère peut exercer ces pouvoirs, si tel ministère est intéressé.

L'hon. M. BEAUBIEN: Depuis combien de temps cette deuxième partie est-elle dans la loi?

M. MURPHY: Depuis 1882, je crois. Je ne veux pourtant pas être trop catégorique à ce propos.

L'hon. M. EULER: Existe-t-il une tendance à empiéter sur le ministère des Travaux publics?

M. MURPHY: Plus un ministère se spécialise, plus il doit agir ainsi. Les Chemins de fer et canaux eurent une expansion suffisante pour constituer un organisme consacré aux travaux de canalisation et ils ont employé des ingénieurs pour ces tâches. Les Mines et Ressources ont fait de même lors de leur institution. Les parcs nationaux tombaient sous leur juridiction. Lorsque les parcs nationaux connurent une expansion suffisante, un organisme fut institué à cette même fin. Pour répondre à la question du sénateur Reid, à savoir si cet arrangement est désirable et économique, ou si tous ces travaux devraient être réunis sous un seul titre ou sous un service technique, je puis dire qu'on a prévu dans la loi originelle, qui a été par la suite modifiée, que ces travaux pouvaient être retirés du ministère des Travaux publics. La seule réponse que je puisse donner au sénateur est qu'il s'agit ici qu'une question de principe. Je vais cependant vous faire part de mes propres observations, si c'est ce que vous désirez. Je remarque que lorsqu'une organisation a été instituée pour s'occuper de travaux spéciaux, la chose a bien marché; nous n'aurions pu accomplir ces travaux sans leur attribuer un organisme spécial. Nous n'aurions pas pu nous occuper des canaux sans prendre de telles dispositions, et il en aurait été de même pour les Mines et Ressources, car nous n'employions pas de géologues et autres spécialistes de ce genre.

L'hon. M. EULER: De toute façon, vous n'avez aucun contrôle en la matière?

M. MURPHY: Non. Mais en vertu de la loi originelle des Travaux publics, nous avons ce contrôle et il nous a été retranché dans la Partie 2 de la loi. Je ferai remarquer qu'en ce qui concerne les grands projets, cela fonctionne très bien. A certains endroits, des ajustement pourraient être faits quant au travail et notre ministère pourrait en assumer une plus grande part.

L'hon. M. ASELTINE: J'ai l'impression qu'il y a énormément de double emploi.

M. MURPHY: En certains cas nous disposons de l'organisation voulue pour des travaux d'importance.

L'hon. M. REID: Je comprends que pour la construction des ouvrages des Transports et des aéroports, il faut des connaissances spéciales, mais que dire de tous les genres de construction?

M. MURPHY: L'entreprise de Chalk-River, par exemple, est un cas de spécialité; c'est une entreprise expérimentale.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, l'entreprise de Chalk-River peut être mise à part en raison des circonstances spéciales qui l'entourent. Ce qui m'intrigue cependant, c'est de voir un ministère comme celui de la Citoyenneté et de l'Immigration qui demande un crédit de 5 millions et quart au chapitre de "Construction ou acquisition de bâtiments"; il reçoit \$1,141,000 pour les réparations et l'entretien et \$128,000 pour les loyers. Je comprends difficilement la raison pour laquelle ce ministère demande au Parlement de lui voter cet argent pour de telles fins.

Je passe maintenant au ministère des Affaires extérieures, qui dépense en construction ou acquisition de bâtiments la somme de \$1,434,000 et \$360,000 pour les loyers. Il peut y avoir une explication à cela, c'est-à-dire que cet argent est destiné à la construction de bureaux à l'étranger et que ce ministère peut s'occuper de la chose de meilleure façon que le ministère des Travaux publics. Je passe ensuite au ministère des Pêcheries, qui dépense \$269,000 pour la construction, \$178,000 pour réparations et entretien et \$8,625 pour les loyers. Ce montant de \$178,000 pour réparations et entretien signifie

qu'une construction quelque part doit être entretenue, peinte ou réparée de quelque façon. Ce ministère demande des soumissions et exécute ce travail indépendamment du ministère des Travaux publics.

Prenez le cas du Commissaire des pénitenciers. La dépense globale pour la construction est de \$1,090,000 et \$129,000 pour l'entretien. Le Commissaire des pénitenciers fait-il lui-même l'acquisition de ses propres bâtiments et a-t-il l'organisation pour les entretenir? A l'exclusion de Chalk-River, de la Défense et de la Production de défense, nous atteignons un total de 136 millions à dépenser sous ce titre; sur ce montant, 64 millions sont destinés aux Travaux publics, le ministère qui, à mon avis, devrait exécuter tous ces travaux.

M. MURPHY: Peut-être que chacune de ces dépenses a son explication. Pour ce qui est de la Cotoyenneté et de l'Immigration, ce ministère construit et entretient les écoles indiennes dans les régions éloignées. Quant à nous, nous éprouverions beaucoup de difficultés à aller construire des écoles, disons, à Fort-George au sud de la baie d'Hudson. Néanmoins, nous avons préparé les plans et les avons remis au ministère intéressé. Dans cette région, la main-d'œuvre est restreinte et ces constructions sont érigées à l'époque où cette main-d'œuvre est disponible. Nous ne pourrions pas maintenir une organisation capable de réaliser ce genre de travaux, mais nous en préparons les plans.

Le PRÉSIDENT: Les hôpitaux ne seraient-ils pas construits par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au lieu de la Citoyenneté et Immigration?

M. MURPHY: Je parle des écoles. Le ministère des Affaires extérieures dispose d'une organisation très simple qui s'occupe des travaux à l'étranger. La Maison canadienne nous appartient, mais ce ministère voit aux réparations et à l'entretien de cet établissement comme il le fait pour d'autres établissements à l'étranger.

L'hon. M. EULER: La dépense dépasse le million.

M. MURPHY: C'est ce ministère-là qui voit aux travaux afférent à la nouvelle propriété à Paris et à Rome. Il maintient sur place un architecte qui surveille les travaux. Quant au ministère des Pêcheries, le crédit est destiné à la construction et à l'entretien de cette spécialité qu'est l'établissement de pisciculture. Il est vrai que cela fait un bon montant à tout compter, mais les postes individuels sont très faibles et ne justifieraient pas le maintien par nous d'une organisation instituée à cette fin.

Le PRÉSIDENT: Prenez l'exemple du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. MURPHY: Ce ministère reçoit des crédits pour les projets de Moosonee et Fort-George, où de grands hôpitaux seront construits. Notre organisation s'occupe de l'architecture et du génie de l'entreprise, et nous concédons nous-mêmes le contrat. Si les travaux sont assez considérables, nous participons à la surveillance de la construction, mais s'il s'agit de quelques milliers de dollars seulement la main-d'œuvre est embauchée sur place.

Le PRÉSIDENT: Autrement dit, votre ministère s'occupe de ce travail?

M. MURPHY: Nous traçons leurs plans et nous demandons les soumissions.

Le PRÉSIDENT: Mais surveillez-vous la construction? Vous avez acquis beaucoup d'expérience, monsieur Murphy, et vous avez un certain nombre d'employés qui peuvent faire ce travail. Ne pourriez-vous pas faire cette construction plus économiquement que ne saurait le faire le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par exemple en instituant l'organisme voulu?

M. MURPHY: Ce ministère n'a pas d'organisation spéciale pour ce faire. L'aide est restreinte dans les districts où les hôpitaux sont construits. Si c'est une grosse entreprise, nous nous en occupons. Nous avons construit un hôpital à Moosonee, Fort-George, Fort-Ste-Marie, deux en Saskatchewan et un au Pas.

Le PRÉSIDENT: Pour revenir à l'Agriculture, aux 9 millions destinés à la construction ou à l'acquisition de bâtiments, aux \$993,000 réservés aux réparations et à l'entretien, ces dépenses ont-elles quelque rapport avec l'Administration du rétablissement agricole des Prairies?

M. MURPHY: Il s'agit entièrement de travaux de ferme.

Le PRÉSIDENT: Oui, de travaux de ferme, mais je veux savoir si l'Agriculture organise ou institue une Division de l'architecture et du génie qui travaille en collaboration avec vous?

M. MURPHY: Non, nous travaillons pour le ministère de l'Agriculture, sur les principaux bâtiments de la Ferme expérimentale de cette ville, mais ce ministère entretient une plus petite organisation pour les travaux spéciaux tels que la construction de granges, de porcheries et de poulaillers. Nous exécutons les gros travaux, si les crédits sont octroyés, pour des entreprises telles que les laboratoires ou quelque chose de ce genre. Ces gens sont mieux équipés que nous pour les petits travaux. Cela se comprend. Il s'agit d'une affaire qui intéresse tout le monde. Pourtant ils demandent ici près d'un million pour les réparations et l'entretien durant l'année. Il leur faudra sûrement quelque organisme qui s'occupera de cela, une organisation semblable à celle dont on dispose aux Travaux publics.

Le fait est que les employés réguliers affectés ordinairement à la Ferme expérimentale ont des moments d'inactivité et ils font ces travaux aux périodes où ils seraient normalement débauchés. Ils utilisent leurs propres employés, qui sont permanents, pour ce genre particulier de travail, mais pour des motifs de régie ils imputent ces dépenses sur le compte de leurs nouveaux édifices. C'est une question de tenue de livres.

L'hon. M. ASELTINE: Tandis que nous discutons ce point, pourriez-vous nous en dire davantage en ce qui concerne l'édifice de l'Est? Votre ministère s'en occupe-t-il?

M. MURPHY: Nous avons fait ces travaux, c'est vrai.

L'hon. M. ASELTINE: Dites-nous ce qui s'est fait à cet édifice, quel en fut le coût. Donnez-nous tous les détails. Avez-vous ces données?

M. MURPHY: Je ne les ai pas ici. J'ai pensé que l'intention du Comité était d'étudier les prévisions budgétaires. Je peux vous apporter cela un autre jour, car ce travail a déjà été fait et il forme une entité à part. Je pourrais vous dire de mémoire ce que nous avons fait, si vous voulez l'entendre; mais je suppose que le président y verrait objection, car cela prendrait le temps dont vous avez besoin pour étudier autre chose.

L'hon. M. ASELTINE: Je pense que ces renseignements font partie du sujet de notre enquête,—les Travaux publics, ce que ce ministère fait actuellement, a fait dans le passé et comment il a traité ces matières.

M. MURPHY: Si vous désirez le détail des affectations, je devrai apporter le dossier. Il est de cette épaisseur-là (Le témoin indique plusieurs pouces d'épaisseur).

Le PRÉSIDENT: Peut-être pouvez-vous répondre à la question du sénateur Aseltine. Quel montant a été dépensé au total, pour la rénovation de l'édifice de l'Est?

M. MURPHY: Je n'ai pas ce chiffre ici et je ne l'ai pas relevé dernièrement, mais si c'est la toiture de cuivre qui vous intéresse, je vous en dirai le prix. Elle a coûté 90 cents le pied carré.

L'hon. M. ASELTINE: Je les ai vus travailler sur cet édifice, de ma fenêtre de bureau, et je suis très désireux de savoir combien cela a coûté.

M. MURPHY: Ce fut un contrat d'entreprise en régie intéressée, mais un article particulier comme celui de la toiture a été fourni à prix fixe dans le contrat.

L'hon. M. EULER: Si je me souviens bien, le coût a été d'un million environ.

M. MURPHY: Voulez-vous parler de tout l'édifice de l'Est? C'est ce que le préposé aux prévisions budgétaires me fait savoir: environ un million. Comme je trouvais ce chiffre un peu faible, je ne voulais pas m'en servir.

L'hon. M. REID: Avec un million de dollars, on peut construire un édifice de bonnes dimensions.

M. MURPHY: Pas de nos jours.

L'hon. M. GOLDING: La question a déjà été posée au Comité. Le président se souviendra que la question était de savoir ce que nous allions faire de cet édifice: le démolir et le reconstruire ou le réparer? Et si la question se posait à nous aujourd'hui nous déciderions, comme alors, de le réparer.

L'hon. M. ASELTINE: Mais nous serions en droit de savoir quel en serait le coût.

M. MURRAY: Je ne crois pas que le sénateur trouve à redire contre la décision qui a été prise d'aller de l'avant.

L'hon. M. ASELTINE: Je n'en suis pas du tout sur cette question-là.

L'hon. M. EULER: Vous désirez être renseigné sur la dépense?

L'hon. M. ASELTINE: Précisément.

M. MURPHY: Nous avons jugé plus économique de réparer l'édifice que de le démolir, ne serait-ce que jusqu'au haut des murs, et d'y mettre une toiture. C'était une simple question d'épargne. Nous avons réduit le problème à la réparation du toit, qui allait recevoir un nouveau revêtement, et à respecter les lignes originelles du bâtiment.

L'hon. M. ASELTINE: N'a-t-on pas obtenu un contrat pour une somme globale?

M. MURPHY: C'est impossible; un contrat à forfait n'est possible que si vous savez exactement quelles sont les réparations à effectuer au bâtiment. Dans ce cas-ci, il n'y avait aucun moyen de prévoir, car en démolissant telle partie de l'édifice on trouvait toujours autre chose à refaire.

L'hon. M. ASELTINE: Les travaux se firent donc sur la base d'entreprise en régie intéressée.

M. MURPHY: C'était la seule façon de procéder.

L'hon. M. ASELTINE: Il y avait en outre les réparations à l'intérieur.

M. MURPHY: C'est là que nous avons éprouvé le plus de difficultés.

L'hon. M. ASELTINE: Peut-être pouvez-vous nous donner des renseignements là-dessus.

M. MURPHY: Oui, nous vous les procurerons avec plaisir.

L'hon. M. ASELTINE: Pour les travaux intérieurs et extérieurs et ainsi de suite.

M. MURPHY: Je vous obtiendrai cela volontiers.

L'hon. M. ISNOR: Ces travaux sont-ils terminés, monsieur Murphy?

M. MURPHY: Oui, ils le sont à présent.

L'hon. M. ISNOR: Y compris le tunnel?

M. MURPHY: Le tunnel reliant l'édifice de l'Ouest?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. MURPHY: Voilà une chose que j'ignore. Je ne sais jusqu'où on est allé avec ce projet.

L'hon. M. EULER: Est-ce qu'on construit un tunnel à cet endroit?

M. MURPHY: Non. Voici d'où vient l'idée d'un tunnel. Lorsque le nombre des députés à la Chambre a été accru, avant la dernière élection, on estimait qu'il faudrait fournir de nouvelles pièces aux députés. Ainsi, deux solutions s'offraient d'elles-mêmes. La première, agrandir l'édifice principal; mais en augmentant le volume de l'édifice, l'addition de nouveaux étages changera l'aspect actuel du bâtiment sur l'arrière-plan de l'horizon. On s'est ensuite demandé quelle pouvait être l'autre solution. J'ai pensé à cette époque que si nous creusions le puits des ascenseurs et un tunnel allant jusqu'à l'édifice de l'Ouest, nous pourrions transférer dans cet édifice les services auxiliaires de la Chambre des communes, réservant aux députés l'espace libéré. C'est précisément ce que nous avons fait, mais nous n'avons pas construit de tunnel.

L'hon. M. KING: Ce plan a-t-il été mis au rancart?

M. MURPHY: Ce plan ou quelque autre plan devra nécessairement être étudié plus tard. La représentation sera accrue. Elle est actuellement de 262 députés, n'est-ce pas?

L'hon. M. KING: Vous y pensez encore?

M. MURPHY: Oui, nous y pensons. Il faudra y revenir un jour ou l'autre. A mesure que le pays grandit, la Chambre doit être agrandie et cette expansion de la Chambre nécessitera de nouveaux bureaux.

Le PRÉSIDENT: A titre de renseignement, monsieur Murphy, voici une question: Vous avez dit, il y a un instant, que le ministère du Revenu national disposait de \$1,045,000 pour la construction et l'acquisition de bâtiments et de \$79,500 pour les réparations et l'entretien...

L'hon. M. EULER: A quel chapitre?

Le PRÉSIDENT: Du Revenu national; et \$21,200 pour loyers. La ligne suivante, comme vous pourrez le remarquer, porte sur le ministère des Postes, et ce crédit ressemble beaucoup à celui du Revenu national. Or, il n'y a pas un dollar dans ces prévisions budgétaires pour les édifices du ministère des Postes ou pour les réparations et l'entretien ou pour les loyers. Y a-t-il quelque raison logique qui explique cette pratique différente?

M. MURPHY: En ce qui a trait au Revenu national, ces postes sont réservés aux droits de propriété et à l'exploitation, aux réparations et autres travaux aux édifices sis dans des endroits éloignés. Le Revenu national possède à Goose-Bay un entrepôt réservé aux inspecteurs de la douane; le ministère dispose là-bas de deux édifices où demeurent ses fonctionnaires. Il a deux bâtiments (à l'autre aéroport) à Gander, et deux autres à un aéroport dans l'Ouest, et il en possède d'autres à des endroits reculés, et ils sont entretenus par ce ministère. Ce sont tous des bâtiments à logements. A certains endroits, ces édifices comptent un bureau de l'importation. Le montant que vous voyez là est donc consacré aux édifices. Le ministère des Postes présente un tout autre problème. Depuis 1867, nous avons toujours effectué les travaux de ce ministère. C'est-à-dire là où se trouve un bureau de poste au revenu dépassant \$3,000 et s'il s'agit d'un bureau de poste qui ne tombe pas sous le régime d'un contrat, nous rédigeons le bail. Lorsque le montant dépasse \$10,000, nous construisons l'édifice à la demande du ministère.

L'hon. M. ISNOR: Est-ce à dire que tout édifice construit par vous pour le compte du ministère des Postes représente une diminution d'affectations en loyer?

M. MURPHY: On a soulevé cette question il ya quelque temps. A l'heure actuelle, le ministère ne paie pas de loyers, sauf à l'égard des bureaux de poste dont le revenu est inférieur à \$3,000. Nous procurons les logements

aux bureaux de poste. Dans tous les autres cas, nous construisons les bâtiments nécessaires à ce ministère, ou bien nous payons le loyer de leurs bureaux. Lorsque des particuliers réservent une partie de leur domicile pour loger la poste, nous ajoutons un montant spécial à leur traitement.

L'hon. M. ISNOR: A certains endroits, un édifice public à la fois un bureau de poste, la police, les fonctionnaires de la douane et ainsi de suite.

M. MURPHY: Voilà une remarque judicieuse. Lorsque nous construisons un édifice public, nous tâchons de procéder économiquement. Aucun service, à l'exception d'une compagnie de la Couronne, ne paie du loyer aux Travaux publics. Le ministère des Postes ne paie aucun loyer, non plus que des ministères tels que les Mines et Ressources. Lorsqu'on nous demande de fournir un édifice, le principal facteur est de disposer du rez-de-chaussée et c'est d'ordinaire le ministère des Postes qui y est logé. Le ministère du Revenu national nous demande à présent d'être logé dans un rez-de-chaussée et il nous faut loger les deux ensemble. Pour construire économiquement, nous bâtissons en hauteur. Autrement dit, il n'est pas économique de construire un édifice à un étage s'il faut y loger d'autres services du gouvernement. On y regagne à construire plusieurs étages et à fournir le plus d'espace de logement possible dans un bâtiment, en tenant compte du facteur économique.

L'hon. M. ISNOR: Je suppose que vous dressez les plans de tous les édifices des Postes?

M. MURPHY: Oui, de chacun de ces édifices.

L'hon. M. ISNOR: Pourriez-vous nous dire si les plans du bureau de poste d'Armdale, à Halifax, sont terminés?

M. MURPHY: Je sais seulement qu'on est prêt à demander des soumissions. Je ferai remarquer en passant qu'en raison de la pénurie d'acier et en vertu des règlements du ministère de la Défense nationale, la construction d'édifices logeant des bureaux, des facilités de récréation, de plaisir, d'amusement et le reste est soumise à des restrictions.

L'hon. M. REID: Mettons que le ministère des Postes ait besoin d'espace à tel endroit. On demande des soumissions pour la construction d'un édifice et un particulier construit un édifice sous votre juridiction et ensuite il y a le loyer à payer. Le crédit du loyer est passé à quel ministère? L'espace est réservé au bureau de poste. Je songe en ce moment à un petit bureau de poste en particulier que l'on a construit et le loyer y est très élevé. Qui reçoit ce loyer, le ministère des Postes ou celui des Travaux publics?

M. MURPHY: C'est à la charge des Travaux publics. Nous payons tout le loyer. Quand nous construisons un édifice, c'est à même nos propres fonds et nous en allouons une partie au ministère des Postes sans exiger de frais. D'autre part, si nous ne construisons pas d'édifice et que nous signons un bail, nous payons le loyer.

L'hon. M. REID: Nous tâchons de bien comprendre à quoi servent les dépenses du ministère des Postes. Si l'on érige des édifices dont le coût ne lui est pas imputé et si les Travaux publics se chargent des loyers, il est bien difficile de découvrir quelles sont les dépenses du ministère des Postes.

M. MURPHY: C'est très vrai. J'ai assisté à certaines réunions où j'ai déclaré que ce ministère ne paie pas de loyers, mais les fonctionnaires de ce dernier m'ont répondu sans ambages: "Votre correspondance passe en franchise."

L'hon. M. EULER: C'est assez juste.

M. MURPHY: Oui, c'est assez juste. Je soutenais à ce moment-là qu'une personne serait plus soucieuse d'économie si elle devait répondre à quelqu'un

lorsqu'il s'agit de prélever les fonds nécessaires à la construction d'un édifice pour son usage ou au paiement d'un loyer. La discussion s'éleva. On me répondit: "Le ministère des Postes transporte gratuitement tout le courrier du gouvernement." A l'instar du sénateur Reid, je pensais que ce ministère jouissait d'un excédent et, à première vue, l'on pense que le ministère des Postes se tire bien d'affaires. En toute équité il nous a offert de payer un certain montant en loyers en contre-partie d'une rémunération de notre part pour les services de la poste. Mon argument, en ce qui concerne le logement, était que s'il nous fallait nous procurer nous-mêmes les crédits, nous aurions davantage le sens de l'économie et nous ferions un usage plus judicieux des bâtiments que s'ils nous étaient fournis gratuitement.

L'hon. M. REID: C'est juste.

L'hon. M. GOLDING: Le coût de transport de votre courrier ne serait pas aussi élevé que celui que représente le logement des services des Postes, n'est-ce pas?

M. MURPHY: Voilà un chiffre qu'il faudrait déterminer en examinant tous les articles de dépenses postales de notre ministère.

L'hon. M. GOLDING: Combien vous en coûte-t-il pour fournir ces services au ministère des Postes? Avez-vous un chiffre estimatif de votre dépense à ce compte-là?

M. MURPHY: Je l'avais lors de ces réunions. Je puis vous trouver cela.

L'hon. M. REID: Ce poste existe ici sous "Affranchissement". Le montant est de \$20,785 pour les Travaux publics. Ce montant n'est rien à comparer aux loyers que vous payez ou aux édifices que vous construisez pour les Postes.

L'hon. M. GOLDING: C'est ce que je soutiens. Le transport de votre courrier ne compense aucunement vos dépenses en faveur du ministères des Postes.

M. MURPHY: Il s'agit non seulement de nous, mais du gouvernement tout entier.

L'hon. M. GOLDING: Entendu, mais nous traitons ici des Travaux publics et des Postes, et la contribution de votre ministère au service des Postes. Vous lui fournissez des bâtiments ou payez ses loyers. Ce service ne saurait prétendre qu'en transportant votre courrier, sa contribution équivaut à la vôtre?

M. MURPHY: Non, il s'agit du gouvernement en général.

L'hon. M. GOLDING: Non, nous parlons en ce moment de votre ministère et du ministère des Postes. Les Postes doivent fonctionner et ce service prétend qu'il a un revenu. D'après l'arrangement actuel, il ne vous paie pas un sou pour les édifices que vous construisez à son usage et il ne paie aucun loyer pour les locaux qu'il occupe. C'est vous qui payez ses loyers. Il ne débourse pas un sou à cet égard. Si je comprends bien, le ministère des Postes transporte le courrier de tous les ministères, mais ce qui vous intéresse est d'établir la différence des services rendus l'un à l'autre par le ministère des Postes et votre ministère qui fournit au premier tous ces services.

M. MURPHY: Oh! quant à nous, nos dépenses à cet égard ne sont pas remboursées. Nous construisons les édifices que nous avons en outre la tâche d'entretenir et de chauffer.

L'hon. M. BARBOUR: Et vous les meublez.

M. MURPHY: Oui.

L'hon. M. REID: J'aimerais avoir quelques renseignements au sujet d'une ordonnance publiée par votre ministère relativement aux loyers. Votre

ministère nous a demandé,—quand je dis nous, je veux parler de la Commission internationale de la pêche du saumon du Pacifique,—de payer loyer pour l'espace que nous occupons dans l'édifice Dominion, à New-Westminster. Il serait intéressant de savoir s'il est question ici d'une ordonnance applicable à tous les ministères. Sachez que je suis en faveur de payer loyer. Je me demande tout simplement si tous les autres ministères respectent les dispositions de cette ordonnance.

M. MURPHY: Oui, monsieur, tous les organismes dont les dépenses ne sont pas imputables à un ministère en particulier. Prenez le cas de l'*Eldorado Mining and Refining Company*. Cette compagnie nous paie loyer pour l'espace qu'elle occupe dans l'édifice n° 4. Il en est ainsi de la Corporation des biens de guerre et des companies possédées entièrement par l'État, des commissions quelles qu'elles soient, par exemple la Commission de l'assurance-chômage.

L'hon. M. REID: Avez-vous discuté de ce problème avec les autorités des Postes?

M. MURPHY: Oui. Notre exposé du problème a été bien accueilli; on nous a offert un certain montant, on a voulu faire un marché. Pour ce qui est des Travaux publics, nous payons à n'en pas douter la plus grande part des services que nous rendons à la population toute entière. Les autorités postales firent valoir le coût du transport du courrier, des correspondances et des colis postaux et ainsi de suite. Les chiffres de part et d'autre furent analysés.

L'hon. M. GOLDING: Au bureau de poste de ma localité, le local est occupé par un représentant de la Division de l'hygiène vétérinaire. Le ministère de l'Agriculture vous paie-t-il loyer pour ce local?

M. MURPHY: Il ne nous paie pas loyer pour le logement dans un édifice public, monsieur. S'il utilise un édifice autre qu'un édifice public, il doit payer loyer, et c'est pourquoi l'on a inséré ce poste.

L'hon. M. GOLDING: Si le ministère occupe une partie de vos édifices, vous ne touchez aucun loyer à cet égard?

M. MURPHY: Non, nous n'en recevons d'aucun ministère du gouvernement. Nous touchons du loyer de commissions comme celle dont a parlé le sénateur Reid, c'est-à-dire une commission internationale; nous en recevons aussi d'autres commissions telles la Commission de l'assurance-chômage et des compagnies appartenant entièrement à l'État.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Murphy, il y a un ou deux ans, lorsque vous avez témoigné devant le Comité, il y a eu débat sur la question de la nouvelle imprimerie nationale, au sujet de laquelle un contrat a été consenti ou, du moins, une décision, prise.

M. MURPHY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous dire où en sont les travaux actuellement?

M. MURPHY: Les fondations sont terminées ainsi que le rez-de-chaussée; la structure atteint le deuxième étage. Il s'agit là de l'édifice principal, mais la chaufferie est dans le même état, la structure étant terminée jusqu'au haut. L'équipement mécanique de la chaufferie,—c'est-à-dire les chaudières et les compresseurs,—sont commandés et en disponibilité. Nous prévoyons que la structure du bâtiment principal sera terminée au cours de l'été et nous nous préparons à accorder un contrat pour les travaux d'achèvement de l'intérieur de l'édifice.

Le PRÉSIDENT: Je me rappelle qu'à cette époque vous aviez soumis le montant estimatif de quelque 13 millions de dollars. Pensez-vous que ce montant suffira?

M. MURPHY: Ce chiffre devra être révisé à la lumière des conditions actuelles.

L'hon. M. EULER: Qu'allez-vous faire de l'ancien édifice?

M. MURPHY: On projette de démolir cet édifice avec le temps, car le pont qui sera construit à proximité de cet endroit est un pont à bas niveau. Toutefois, pour le moment, l'édifice restera tel quel.

Le PRÉSIDENT: Quel est le coût estimatif actuel de la nouvelle imprimerie une fois terminée?

M. MURPHY: Le coût estimatif que nous avons présenté à la Chambre était de \$11,300,000, soit \$572,000 pour l'emplacement; \$8,500,000 pour l'édifice principal; \$822,000 pour la centrale d'énergie; \$850,000 pour l'outillage mécanique; \$500,000 pour les plans et la surveillance de leur exécution, et 10 p. 100 pour les éventualités.

L'hon. M. REID: Ce total estimatif comprend-il la machinerie?

M. MURPHY: Oui, les machines et la centrale d'énergie.

Le PRÉSIDENT: Quel sera, selon vous, le total estimatif de toute l'entreprise une fois terminée?

M. MURPHY: A mon sens il faudrait ajouter au moins 10 p. 100 à ces dépenses.

L'hon. M. EULER: Comment se peut-il que l'on verse \$572,000 pour un emplacement? Il n'est pas indispensable qu'il se trouve en plein centre d'une ville.

M. MURPHY: Cet emplacement se trouve en bordure du ruisseau de la Brasserie. Nous ne nous sommes pas limités à l'acquisition de l'espace nécessaire à la construction de l'imprimerie; nous avons acheté des terrains avoisinants pour fins d'embellissement dans le cadre du plan Gréber.

L'hon. M. EULER: De combien d'acres disposez-vous à cet endroit?

M. MURPHY: Au total il y a quelque deux cents acres. Je ne saurais préciser davantage.

L'hon. M. EULER: D'ordinaire un demi-million de dollars est une somme très élevée pour l'achat d'un terrain devant servir d'emplacement à une imprimerie.

M. MURPHY: C'est un très vaste emplacement et il fait partie d'un quartier de la ville de Hull qui s'est grandement développé.

L'hon. M. REID: Quelle espèce de collaboration recevez-vous de la ville de Hull pour l'exécution du plan Gréber? Vous construisez là un édifice qui coûtera 12 millions de dollars ou plus et qui fait partie du plan. Quand je passe à Hull, je me demande quelle collaboration vous accorde la ville de Hull pour la réalisation de ce plan. Vous n'ignorez pas que des postes d'essence se construisent là-bas et ils me semblent situés à des endroits où ils nuiront au plan national d'embellissement.

M. MURPHY: La ville collabore entièrement avec nous, monsieur le sénateur, en fermant des rues et des chemins à la circulation et en imposant les restrictions que nous lui demandons d'imposer à l'égard de certains bâtiments et autres constructions. Nous n'avons pas à nous plaindre. Certaines difficultés surgissent en ce qui concerne les postes d'essence entre autres. Hier même, la *British American Oil Company* nous a adressé une demande que nous avons déferée au Comité d'aménagement de la Capitale nationale. Je peux vous assurer que cette demande ne sera pas accordée sans l'approbation de ce Comité.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Murphy, d'après ce que vous dites j'estime que le coût global de l'imprimerie dépassera les 13 millions.

M. MURPHY: Le coût sera de \$11,500,000, plus 10 p. 100, ce qui portera le montant à quelque 13 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Cela comprend-il l'aménagement des terrains?

M. MURPHY: Ce montant couvre tout.

Le PRÉSIDENT: Où en sont en ce moment les travaux à l'édifice des anciens combattants, rue Wellington, à Ottawa?

M. MURPHY: Ces travaux ont été retardés en raison de la pénurie d'acier. Nous avons été autorisés à pousser les travaux jusqu'au sommet du deuxième étage et nous ne sommes allés que jusque-là.

Le PRÉSIDENT: Quel sera le coût de cet édifice une fois terminé?

M. MURPHY: Ces travaux sont exécutés par *A. W. Robertson Company* moyennant un contrat à prix fixe. Notre estimation s'élevait à \$5,730,000. Ce chiffre se rapproche passablement de celui stipulé dans le contrat de construction qui est de \$5,889,000. Il faut ajouter à cela le coût du terrain et autres frais.

Le PRÉSIDENT: Ce que je veux savoir, c'est le coût total de l'entreprise.

M. MURPHY: Nous estimons qu'il sera de \$8,544,000.

Le PRÉSIDENT: Environ 8 millions et demi?

M. MURPHY: Oui. L'emplacement à cet endroit coûte \$690,000.

L'hon. M. ISNOR: Je n'ai pas bien saisi ce montant.

M. MURPHY: Le terrain coûte \$690,000.

L'hon. M. ISNOR: De quel édifice s'agit-il?

M. MURPHY: De l'édifice des anciens combattants, rue Wellington.

L'hon. M. ISNOR: Pour revenir à l'imprimerie, monsieur Murphy, si cet édifice était construit par une entreprise privée ou par un particulier soucieux de réaliser un bénéfice, il vous faudrait imposer à l'imprimerie un loyer annuel de \$20,000 environ. Voilà un handicap auquel l'imprimerie doit faire face lorsqu'il s'agit de ses impressions comparativement aux travaux qui sont confiés à l'occasion aux imprimeurs commerciaux.

M. MURPHY: C'est là un argument sérieux. Avant qu'une décision ait été prise à l'égard de l'édifice de l'Imprimerie nationale, on a étudié très soigneusement la question de savoir quel volume d'impressions serait réalisé par l'Imprimerie nationale d'une part et par les imprimeries privées d'autre part. Nous n'avons pas qualité pour faire ce travail aux Travaux publics; c'est pourquoi nous avons retenu les services de techniciens en la matière, la maison Powers, de Chicago, invoquant les pouvoirs dont nous étions investis pour ce faire. Nos fonctionnaires et des représentants de cette maison se mirent à l'œuvre en vue de déterminer ce qui comporterait un édifice économique répondant aux besoins de l'Imprimerie nationale. C'est durant les sessions que l'Imprimerie doit donner son plus fort rendement, alors qu'il faut imprimer les documents sessionnels et autres travaux le plus vite possible; il fallait en même temps, en supposant que telle était la période de pointe, mettre sur pied une organisation pouvant fonctionner toute l'année durant. Ce sont ces considérations-là qui ont déterminé les dimensions de l'édifice. S'il vient s'ajouter à cela des travaux supplémentaires, il faudra encore les confier à des imprimeurs de l'extérieur. En d'autres termes, il était impossible de doter l'imprimerie d'une organisation pouvant absorber à elle seule les périodes de pointe qui surviennent à certains moments. Ce ne serait pas un projet économique. Après avoir consulté l'Imprimeur du roi, nous avons établi sur ces données une norme des besoins.

L'hon. M. ISNOR: Il serait intéressant de savoir, monsieur le président,—et je ne crois pas que M. Murphy devrait être appelé à répondre à cette question—quel est le revenu total de l'Imprimerie nationale, compte tenu des frais généraux.

raux que comporte cet édifice. Autrement dit, ce service doit faire face dès l'abord à une dépense de quelque \$20,000 par année, sans compter les traitements. C'est là mon appréciation, comptant à peu près 15 p. 100 pour la construction, le chauffage et l'ameublement. Il serait intéressant de savoir ce qu'est le revenu.

M. MURPHY: Il faudrait le demander à l'Imprimeur du roi, monsieur le président.

L'hon. M. ISNOR: Je crois, monsieur le président, que vous pourriez prendre note de la chose.

Le PRÉSIDENT: Je pense que M. Bryce pourra nous donner ce renseignement. Je vais en prendre note et le lui demander. Il pourra peut-être nous renseigner lorsqu'il viendra demain.

Y a-t-il d'autres questions? Je remarque, monsieur Murphy, sous le titre frais de déplacement, à la colonne "Frais de déplacement et de déménagement", un poste au montant de \$358,000. Pourriez-vous nous expliquer cela?

M. MURPHY: Oui. Nous avons des bureaux régionaux situés dans les grands centres, où se trouvent nos ingénieurs et architectes. Nous les envoyons dans des villes et des endroits différents et nous devons payer leurs frais de déplacement et autres. Il en coûterait trop cher de maintenir un employé à chacun de ces endroits. Nous payons tout simplement leurs frais de route que nous versons sur certification moyennant reçus. Nous maintenons un ingénieur à Halifax, entre autres endroits, et cet homme s'occupe de toute la Nouvelle-Écosse; le représentant de St-Jean a juridiction dans tout le Nouveau-Brunswick et celui de Charlottetown s'occupe de l'Île du Prince-Édouard. Dans le Québec, nous avons deux représentants, l'un à Montréal, l'autre à Québec. Nous en avons quatre en Ontario: Ottawa, Toronto, London et Sault Ste-Marie. Leur rayon d'action s'étend à partir de ces endroits et nous payons leurs frais de déplacement qui, à mon sens, constituent un montant peu élevé.

L'hon. M. ISNOR: Vous dites que le représentant de Halifax s'occupe de toute la Nouvelle-Écosse. Il n'en est pas ainsi, malheureusement, car la Nouvelle-Écosse est presque tout le temps mal servie.

M. MURPHY: C'est juste. Les techniciens diplômés de toutes les universités à l'heure actuelle,—et je dois dire que nous sommes en quête d'ingénieurs et d'architectes,—sont mieux rémunérés dans le commerce que dans le service public. Il est indéniable que nous ne payons pas les traitements aussi intéressants que dans le commerce et les spécialistes ne viennent pas à nous. J'imagine que vous avez lu la déclaration publiée récemment dans les journaux au sujet d'un grand nombre de diplômés de l'Université de Toronto. Il s'agit d'une analyse qui a été faite de la demande en diplômés ès arts, en médecine et en sciences. On constata que les diplômés en sciences, en ce qui a trait aux émoluments, touchaient \$500 par année de plus. La dernière guerre a démontré les bienfaits de la formation technique par rapport à l'industrie. Nos jeunes gens ambitieux préfèrent l'industrie au service public. L'homme d'âge moyen, qui est actuellement au service de l'État, jette les yeux ailleurs et plusieurs de ces fonctionnaires nous quittent pour l'industrie. C'est ce qui est arrivé au bureau de Halifax; la chose s'est reproduite à celui de Toronto. Des fonctionnaires qui ont accumulé des années de service et des années de pension, sacrifient tout cela et s'en vont à l'industrie privée.

L'hon. M. ISNOR: Je suppose que vous vous proposez d'accroître votre personnel à Halifax?

M. MURPHY: Nous faisons de notre mieux pour maintenir une organisation. La Commission du service civil de cet endroit s'emploie continuellement à nous procurer des ingénieurs et des architectes. C'est pourquoi je connais la situation à Halifax: Nous avons besoin de techniciens.

Le PRÉSIDENT: Sous quel titre indiquez-vous les pupitres, dactylographes et autre matériel de ce genre?

M. MURPHY: Sous ameublement. Nous ne fournissons pas les accessoires; c'est le département des impressions et de la papeterie qui s'en charge.

Le PRÉSIDENT: Mais vous fournissez les pupitres?

M. MURPHY: Oui, les pupitres des bureaux, mais non les dactylographes, les additionneuses et les machines à calculer.

Le PRÉSIDENT: Sous quel en-tête cela paraît-il?

M. MURPHY: Au numéro 11.

Le PRÉSIDENT: Oui, sous "Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau". On y voit un montant de \$1,936,000. Le montant global des crédits sous ce titre pour les ministères de la Production de défense, de la Défense nationale et de la Défense civile s'élève à \$12,134,000. Y a-t-il plusieurs ministères qui achètent leurs propres meubles, dactylographes et ainsi de suite?

M. MURPHY: Le département des Impressions et de la papeterie publiques fournit le matériel, les dactylographes, les additionneuses et autres appareils du même genre. Nous fournissons les meubles et accessoires à même ce poste qui s'élève à \$1,936,000.

Le PRÉSIDENT: Vous fournissez les meubles et les pupitres?

M. MURPHY: Meubles, tables pour dactylographes, stores de fenêtres, draperies, tapis et autres articles du genre.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je disais, le crédit total de votre ministère sous ce titre est de \$1,936,000 et celui de tous les ministères, à l'exclusion de la Production de défense, de la Défense nationale et de la Défense civile, est d'environ 12 millions. Cela signifie-t-il que plusieurs de ces ministères achètent leurs propres tapis et meubles?

M. MURPHY: Tout le matériel des Postes, par exemple, est d'un genre spécial, il en est de même à la Commission de l'assurance-chômage. Il y a ici un autre poste important du ministère des Finances, qui s'occupe de l'exécution d'un contrat accordé à l'*International Business Machines*. Le total est de 12 millions de dollars et, sur ce montant, nous devons répondre de 1.9 millions. Il s'agit ici des meubles et appareils ordinaires de bureau. Si vous vous reportez aux postes antérieurs, vous constaterez (1) que l'Assurance-chômage achète son propre matériel, que les Finances s'occupent du contrat pour les machines automatiques et que le Revenu national achète des machines spéciales. C'est aussi le cas du ministère des Postes.

Le PRÉSIDENT: Dans le cas de la Citoyenneté et de l'Immigration, ce ministère a un crédit de \$2,400,000 pour le matériel et les fournitures.

M. MURPHY: Il s'agit ici des écoles indiennes et de leur ameublement en pupitres et autre matériel.

Le PRÉSIDENT: Je vois que le commissaire des pénitenciers reçoit une bonne part: \$2,600,000.

M. MURPHY: Ce sont des meubles lourds; inutile de vouloir s'en charger.

Le PRÉSIDENT: Les Mines et Relevés techniques, \$1,188,000.

M. MURPHY: Les laboratoires ont un outillage spécial, comme vous le savez, puisque c'est votre ancien ministère.

Le PRÉSIDENT: Ce que je crains, c'est qu'on en vienne de plus en plus à voir les ministères prendre l'initiative des achats, alors que c'est là le rôle des Travaux publics.

M. MURPHY: On le croirait à première vue, mais si l'on analyse la situation on verra, comme je l'ai déjà dit à deux ou trois reprises, que cette attitude est motivée. A un moment donné, on peut réaliser des économies en confiant cette tâche à un ministère en particulier. Néanmoins, il y a là une question de

principe et ce principe est énoncé dans la seconde partie de la Loi des travaux publics, dont je vous ai lu un passage. Le gouvernement a décidé en faveur de ce procédé. Tant qu'un ministère a suffisamment à faire pour le maintien de son organisation, je ne crois pas que cela puisse prêter à critique.

Le PRÉSIDENT: Des compagnies comme les chemins de fer Nationaux du Canada ou le Pacifique-Canadien ont des services d'achats qui répondent à tous les besoins. Les Travaux publics ont un service d'achats, si l'on peut dire, et malgré cela ce ministère s'occupe de tous les travaux de moindre importance.

M. MURPHY: Prenez, par exemple, les achats faits par chaque ministère. Nous ne saurions acheter le matériel des hôpitaux; ces achats se font par l'entremise des Affaires des anciens combattants et aussi par la Santé nationale. Nous ne pouvions pas acheter du matériel de ce genre. Ce problème a été étudié à fond il y a quelque temps. On a tenté d'établir un département pouvant s'occuper de tous les achats, mais c'est une entreprise extrêmement difficile à réaliser vu le caractère spécial des différents services.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire, en toute franchise, que cet argument ne m'impressionne pas beaucoup. J'ai peut-être tort.

L'hon. M. KING: Puis-je placer un mot à ce propos? A titre d'ancien ministre des Travaux publics, je dois féliciter le sous-ministre du fait que le ministère a pu conserver les attributions qui lui sont conférées dans la Partie I de la loi, car je sais que durant la première guerre et la seconde les ministères ont connu un développement considérable et qu'une forte pression a été exercée sur les différentes législatures et même sur les Travaux publics de la part de divers ministères, en ce qui a trait à leur activité propre, pour que ceux-ci puissent être inclus dans la Partie II de la loi. C'est pourquoi je pense que M. Murphy et son ministère méritent des félicitations pour avoir conservé leurs prérogatives, car je suis au courant de la pression qui a été exercée.

M. MURPHY: C'est parfaitement vrai, et vous ne pouviez pas être mieux placé pour le savoir. Nous sommes là au cœur même du problème.

Le PRÉSIDENT: M. Murphy n'est pas ici sujet à critique; à mon avis, il fait très bien son travail au ministère des Travaux publics.

L'hon. M. GOLDING: Il le fait très bien en effet.

Le PRÉSIDENT: Mais ce qui m'inquiète, peut-être à tort, c'est de voir le relâchement qui s'est produit et de constater que les attributions qui revenaient aux Travaux publics et qui devraient leur revenir encore sont réparties parmi les hauts fonctionnaires des divers ministères. Je ne vois dans tout cela que du double emploi et une augmentation des frais.

L'hon. M. KING: Il faut dire que tout tend vers la spécialisation aujourd'hui. Dans tous les domaines, dans l'industrie, dans nos carrières, on constate que la spécialisation est de rigueur. Et il en est de même des ministères du gouvernement comme des industries et de toutes les autres organisations. Je peux me tromper, mais je sais qu'on exerce une pression plus forte que jamais actuellement sur le ministère des Travaux publics.

Le PRÉSIDENT: Voilà qui soulève un point très intéressant, qui, je l'avoue, est sans doute hypothétique, à savoir si nous ne verrons pas le jour où chaque ministère s'occupera de ses propres affaires. Dans ce cas, il faudra abolir les Travaux publics.

L'hon. M. KING: Bien qu'il existe une tendance dans cette direction, ce serait, à mon avis, une solution désavantageuse pour la population tout entière.

L'hon. M. REID: Au rythme où vont les choses, tel sera le résultat car, comme dit mon honorable ami, chaque ministère tend à suffire à ses propres besoins en instituant un organisme à cette fin.

L'hon. M. KING: Le ministre lutte sans cesse pour conserver ce qu'il peut de ses premières attributions.

L'hon. M. ASELTINE: Je pense que nous devrions lutter le plus possible dans le même sens.

L'hon. M. REID: On ne peut empêcher le double emploi. Si un ministère entreprend, indépendamment des Travaux publics, de construire ses édifices et d'effectuer d'autres travaux, il lui faudra un personnel, des surveillants et, pendant tout ce temps-là, il empiète sur les fonctions des Travaux publics; chaque ministère veut agir par soi-même. Celui-ci ou celui-là demande un personnel plus nombreux, de plus grands bureaux, des pouvoirs plus étendus et l'on peut toujours alléguer de bonnes raisons pour expliquer que son ministère peut faire mieux que les Travaux publics.

L'hon. M. ISNOR: Je ne crois pas que les Travaux publics disparaissent de sitôt. À en juger par les sommes dépensées pour les quais, les brise-lames et ainsi de suite, ce ministère me paraît avoir beaucoup de dépenses à faire en matière de construction aussi bien que d'entretien. Je songe surtout aux travaux d'entretien. J'ignore quelle somme globale le Canada a placée dans la construction d'édifices, mais lors de la discussion sur les édifices des Postes je me suis demandé si M. Murphy avait quelques données statistiques à sa disposition sur la valeur globale de ces édifices?

L'hon. M. REID: Tous les édifices fédéraux.

L'hon. M. ISNOR: Je ne veux pour l'instant traiter que des édifices des Postes, car il est très important que nous sachions la valeur de ces bâtiments afin de pouvoir établir une base équitable pour les loyers, advenant que nous en venions à faire une recommandation en vue de l'inauguration de ce système. Il va de soi que les principaux postes ont trait aux édifices et à l'entretien des édifices publics; puis, comme l'a dit le sénateur Reid, il serait peut-être bon que nous ayons en temps utile le montant des placements globaux en édifices publics, quais et brise-lames relevant des services de M. Murphy.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez nous procurer ces renseignements?

M. MURPHY: Oui, nous le pouvons. Je ne crois pas que nous soyons arrivés au point où il puisse être dit que nous avons été dépouillés d'aucun des grands travaux qui nous ont été confiés. Nous ne perdons que les travaux de spécialisation qui surviennent. Pouvez-vous nommer un grand édifice public que nous n'avons pas construit?

L'hon. M. ISNOR: Un instant, s'il vous plaît. Diriez-vous que l'édifice de la Société centrale d'hypothèques et de logements, situé sur le chemin de Montréal, est un édifice public?

M. MURPHY: C'est une entreprise de peu d'importance.

L'hon. M. ASELTINE: Tout de même, elle a coûté des millions.

M. MURPHY: Je crois que l'édifice mesure à peu près 100,000 pieds carrés, et le coût en serait d'environ un million. Sachez que ce n'est pas là un édifice du gouvernement. Elle est la propriété d'une compagnie possédée entièrement par le gouvernement et il faut éviter toute confusion à cet égard. Pour ce qui est des Travaux publics, j'estime que ce ministère continue, généralement parlant, d'exécuter les travaux qui lui ont été assignés dans la Partie I de la loi. Il est vrai, comme l'a dit le sénateur King parlant à titre d'ancien ministre des Travaux publics, que les divers organismes qui sont mis sur pied veulent obtenir le plus possible. Je ne crois pas qu'aucun édifice d'importance ait été construit par d'autres que les Travaux publics. L'édifice de la Société centrale d'hypothèques et de logement est à peu près le plus considérable, mais si on le compare à ceux des Affaires des anciens combattants ou de Tunney's Pasture ou de tout autre grand édifice, c'est une construction de deuxième ordre.

L'hon. M. REID: Je crois que, d'une certaine façon, on pourrait épargner de fortes sommes. En certains bureaux du gouvernement, deux ou trois employés partagent un petit local alors que dans d'autres bureaux un seul homme

occupe une immense pièce. Il s'agira d'une pièce de la grandeur de celle-ci, à plafond très élevé, et vous aurez à parcourir une distance de quatorze à quinze pieds avant d'arriver au pupitre de l'occupant. J'ai remarqué dans l'édifice Confédération un bureau occupé par un seul homme; la pièce est de moitié la grandeur de celle-ci. J'estime qu'on devrait prendre des mesures, par esprit d'économie, pour réduire l'espace de ces bureaux. Il semble bien que chacun veuille une pièce à lui seul, et chaque sténographe manifeste le même désir. Il faut tout de même conserver le sens commun en la matière. Je proposerais qu'à l'avenir on établisse les dimensions des bureaux en se basant sur la raison. Allez voir les bureaux de l'édifice de la Confédération; vous constaterez que plusieurs d'entre eux n'ont ni rime ni bon sens. Je sais que M. Murphy n'est en aucune façon responsable de cet état de choses.

L'hon. M. KING: Je recommanderais à l'honorable sénateur d'aller voir l'édifice qui loge les fonctionnaires de la Douane et de l'Accise. C'est un des plus beaux édifices de la ville d'Ottawa. Les pièces sont spacieuses et les couloirs, très larges. On n'en construit plus de semblables de nos jours.

L'hon. M. REID: L'édifice Confédération n'est pas trop vieux.

L'hon. M. KING: Il commence à prendre de l'âge. Vous trouverez les pièces exigües dans les bâtiments plus modernes. L'hôtel Royal York est un des plus grands hôtels du monde et pourtant ses chambres sont les plus petites de tous les hôtels au pays. C'est là une conception moderne. Je crois que les édifices construits par les Travaux publics à l'heure actuelle adoptent cette conception. Je dirai cependant que la remarque du sénateur Reid est très judicieuse.

L'hon. M. GOLDING: Il n'y a pas que les fonctionnaires civils qui veulent des locaux de la grandeur de celui-ci. Ici même, dans cet édifice, il se livre une lutte terrible autour de la distribution des locaux de façon à donner une pièce à chaque député.

M. MURPHY: Il serait peut-être bon de toucher en passant au côté humoristique de cette situation. Je suis passablement sûr que le sénateur Reid, lorsqu'il est entré dans l'édifice de la Confédération, a visité le bureau de l'Auditeur général.

L'hon. M. REID: Non.

M. MURPHY: Si le sénateur est en faveur de la conservation de l'espace, je dirai en toute franchise qu'il est extrêmement improbable qu'il y ait un plus grand bureau dans les services de l'État que celui occupé par l'Auditeur général; il dépasse en dimensions ceux des ministres du Cabinet ou de toute autre personne.

L'hon. M. ISNOR: M. Murphy pourrait-il me dire si la Partie II de la Loi, en ce qui concerne les arrêtés en conseil, est généralement respectée?

M. MURPHY: Il le faut bien. Vous remarquerez que les Travaux publics ont essayé de faire modifier l'article 36. Non seulement les Travaux publics, mais tous les autres ministères sont visés.

L'hon. M. ISNOR: Je pense en ce moment aux prérogatives que les autres ministères désirent s'assurer.

M. MURPHY: Comme l'a expliqué l'ancien ministre, vous vous rendrez compte que tous les services invoquent cet article, qui porte sur des travaux exécutés d'ordinaire par les Travaux publics, et ils veulent les exécuter eux-mêmes.

L'hon. M. ISNOR: Il est possible d'obtenir une autorisation par arrêté en conseil, n'est-ce pas?

M. MURPHY: Vous remarquerez que le Conseil du Trésor ou le ministère des Finances servent de frein et si un ministère se montre récalcitrant, il vous est possible de faire valoir vos prétentions.

Le PRÉSIDENT: Nous avons pour ainsi dire terminé notre tâche. Je note qu'au titre "Loyers", votre crédit sera de \$5,854,680.

M. MURPHY: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Fournissez-vous les bureaux à la Commission de l'assurance-chômage?

M. MURPHY: Nous les fournissons, mais cet organisme nous rembourse. Nous nous entendons pour éviter toute concurrence entre nos services.

Le PRÉSIDENT: On peut dire que vous payez le loyer de divers ministères d'un bout à l'autre du pays?

M. MURPHY: Précisément.

Le PRÉSIDENT: Cette ligne de conduite tend-elle à se généraliser?

M. MURPHY: La demande varie. Des changements surviennent dans les différents centres. Il se peut, par exemple, que London ait besoin de plus de commodités de logement à l'heure actuelle que Windsor. Ainsi, les fonctionnaires de l'Impôt sur le revenu désirent ouvrir un nouveau bureau à Windsor; il nous faudra donc loger ce nouveau bureau. Peut-être London n'a-t-il plus besoin de l'espace qui lui était jusque-là nécessaire, et il faut faire continuellement des rectifications.

Le PRÉSIDENT: Vous avez ici un poste au montant de \$2,300,000 pour "Services municipaux ou d'utilité publique". Ce crédit est sans doute pour le service d'éclairage et autres services analogues?

M. MURPHY: Les services d'éclairage, d'eau, d'électricité et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Vous n'avez pas d'impôts à payer?

M. MURPHY: Non.

L'hon. M. ASELTINÉ: J'aimerais bien avoir la réponse à ma demande de renseignements au sujet de l'édifice de l'Est et pouvoir verser ces renseignements au compte rendu à quelque date ultérieure.

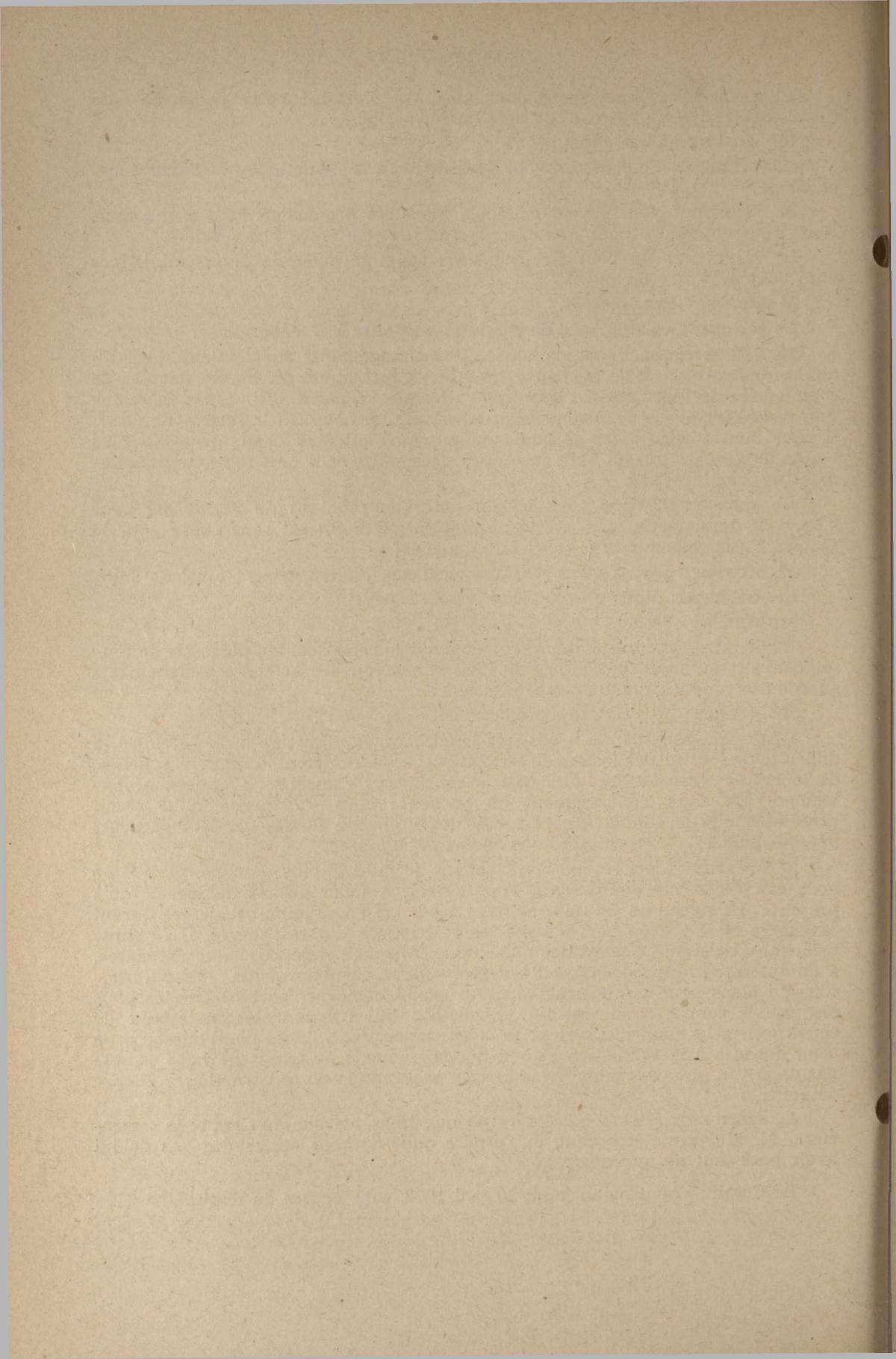
M. MURPHY: Je vais faire préparer cela pour vous.

L'hon. M. REID: Il n'y a pas très longtemps, le ministère a dû résoudre la difficulté de fournir des locaux de bureau et il a été contraint, à maintes reprises, de louer ces locaux à des taux que je considérais excessifs. C'étaient probablement les taux généralement en vigueur, mais j'ai pensé qu'il serait préférable que le gouvernement puisse loger chacun de ses services dans ses propres édifices. A-t-on adopté ce principe à présent?

M. MURPHY: C'est ce que nous tâchons de faire le plus possible, mais il ne nous est pas arrivé depuis longtemps d'avoir à louer autant de locaux qu'à présent. La raison en est qu'il ne nous a pas été possible de construire durant la guerre et il y a eu par la suite les restrictions d'après-guerre. Un régime prioritaire existait à l'égard des matériaux en rareté, nécessaires au commerce, à l'industrie et au programme des préparatifs en cas d'agression. Nous disposons de plans pour la construction d'un grand nombre d'édifices publics dans les grands centres, mais vu les restrictions qui frappent les matériaux de construction, la main-d'œuvre et la construction des édifices pour bureaux, de ceux destinés à la récréation et aux divertissements, le temps ne nous semble pas opportun pour exécuter notre propre programme de construction à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, au nom du Comité je remercie M. Murphy d'être venu et j'espère qu'il ne nous en voudra pas de lui avoir posé tant de questions.

Le Comité s'ajourne au jeudi 29 mai 1952, à 11 heures du matin.



1952

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 7

SÉANCE DU JEUDI 29 MAI 1952

PRÉSIDENT: L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.

TÉMOINS:

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor.

L'honorable L. B. Pearson, C.P., secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

PIÈCES:

N° 6. État du nombre de fonctionnaires du gouvernement du Canada (à l'exclusion des membres des services armés et de la Gendarmerie royale) au 31 mars des années 1939, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1952

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., président.

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fogo	Paterson
Baird	Fraser	Petten
Barbour	Gershaw	Pirie
Beaubien	Golding	Quinn
Bouffard	*Haig	Reid
Buchanan	Hawkins	*Robertson
Burchill	Hayden	Roebuck
Campbell	Horner	Stambaugh
Crerar	Isnor	Taylor
Dupuis	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien (38)
Farris	McDonald	

*Membre de droit

50 Membres
(Quorum 9)

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des Procès-Verbaux du Sénat du mercredi 26 mars 1952:

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

CHITRA THE HEROINE

The heroine of the story is a young girl named Chitra. She is a beautiful and intelligent girl who is loved by many boys. One day, she meets a boy named Arjun. They become friends and Chitra tells him about her family. Arjun is surprised to hear that Chitra's father is a rich man. He decides to help Chitra and her family. One day, Chitra's father dies and she is left with a lot of money. Arjun helps her to manage the money and she becomes a rich girl. She is loved by many boys but she only loves Arjun. One day, Arjun goes to a school and meets a girl named Anjali. They become friends and Arjun tells Anjali about Chitra. Anjali is surprised to hear that Chitra is a rich girl. She decides to help Chitra and Arjun. One day, Chitra and Arjun get married and they live happily ever after.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 29 mai 1952.

En conformité de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 h. 45 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Barbour, Beaubien, Euler, Fafard, Fraser, Gershaw, Golding, Haig, Hawkins, Horner, King, Paterson, Reid et Taylor.—16.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952.

Les témoins suivants sont entendus:

M. R. B. Bryce, secrétaire du Conseil du Trésor.

L'hon. L. B. Pearson, C.P., secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 4 juin, à 11 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

PROCES-VERBAAL

Van 10 tot 12 1902

In overzigt der leden der vergadering is de volgende lijst opgesteld:

De vergadering is geopend door de voorzitter, die de afzender van de oproeping heeft gelezen en de vergadering heeft geopend met de volgende woorden:

De vergadering is geopend met de afzender van de oproeping, die de afzender van de oproeping heeft gelezen en de vergadering heeft geopend met de volgende woorden:

De vergadering is geopend met de afzender van de oproeping, die de afzender van de oproeping heeft gelezen en de vergadering heeft geopend met de volgende woorden:

De vergadering is geopend met de afzender van de oproeping, die de afzender van de oproeping heeft gelezen en de vergadering heeft geopend met de volgende woorden:

De vergadering is geopend met de afzender van de oproeping, die de afzender van de oproeping heeft gelezen en de vergadering heeft geopend met de volgende woorden:

De voorzitter is de heer A. J. J. J.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

JEUDI 29 mai 1952.

Le Comité permanent des finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures 45 du matin sous la présidence de l'hon. M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: La séance est ouverte.

L'hon. M. ASELTINE: Avant de commencer, monsieur le Président, pouvez-vous me dire si vous avez reçu des réponses aux questions que j'ai posées hier?

Le PRÉSIDENT: Un instant, j'y viendrai. Je n'ai pas oublié cela, sénateur Aseltine. Nous allons d'abord distribuer des exemplaires de cet état révisé du nombre des fonctionnaires du gouvernement canadien, depuis le 31 mars 1939 jusqu'en 1952, exclusion faite des services de la Défense et de la Royale Gendarmerie du Canada.

M. Bryce est ici ce matin pour répondre aux questions que l'on voudra lui poser au sujet de cet état.

Il y a aussi les questions du sénateur Isnor, auxquelles M. Bryce devait s'efforcer de répondre.

Je dois aussi vous annoncer que M. Pearson viendra à midi et quart fournir les renseignements que nous avons demandés l'autre jour en examinant les crédits des Affaires extérieures, au sujet des dépenses des Nations Unies et des dépenses des organismes spécialisés des Nations Unies.

Sans plus de cérémonies, j'invite M. Bryce à s'avancer. En premier lieu, monsieur Bryce, pouvez-vous répondre à la troisième question posée l'autre jour par le sénateur Isnor?

M. BRYCE: Au sujet des publications, monsieur?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. BRYCE: Non, je le regrette, je n'ai pas ces renseignements. J'ai demandé à tous les ministres de nous les fournir aussi rapidement que possible, car il n'existe aucun endroit central où l'on collige ces données systématiquement, en sorte qu'il me faut les obtenir de chacun des ministères qui les possèdent.

Le PRÉSIDENT: Alors, nous les aurons à une autre séance?

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous des questions à poser, sénateur Aseltine?

L'hon. M. ASELTINE: J'ai posé une question hier au sujet de l'édifice de l'Est, et M. Murphy devait y répondre.

Le PRÉSIDENT: Non, je n'ai pas encore obtenu cette réponse de M. Murphy. Mais si je ne la reçois pas dans un jour ou deux, je communiquerai avec lui.

L'hon. M. ASELTINE: Fort bien.

Le PRÉSIDENT: Vous avez cet exposé sous les yeux et libre à vous de questionner. Je pourrais peut-être demander d'abord à M. Bryce de nous dire comment l'on rassemble ces renseignements, car hier, pendant que nous étions à examiner les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics, M. Murphy nous a donné une estimation du nombre des employés figurant sur leur liste de paie et cette estimation est différente du total donné ici pour les Travaux publics.

L'hon. M. Ross: Mais avant tout, qui est M. Bryce?

Le PRÉSIDENT: Je réponds à la question du sénateur Ross. M. Bryce est l'un des sous-ministres adjoints du ministère des Finances et il a charge des directives du Conseil du trésor dans ce ministère.

L'hon. M. HAIG: Comme secrétaire, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur, secrétaire.

Le PRÉSIDENT: M. Bryce est secrétaire du Conseil du trésor?

L'hon. M. HAIG: Si vous pouvez soustraire à son regard une demande de crédit, vous êtes un homme bien habile.

M. BRYCE: Pour répondre à votre question, sénateur Crerar, ces chiffres proviennent de deux sources. Comme dit la note du haut, les chiffres donnés par le Bureau fédéral de la statistique sont ceux qui paraissent dans le bulletin périodique du Bureau. Ceci est un exemplaire du dernier numéro, sauf que le Bureau n'a pas encore publié dans son bulletin les chiffres de 1952, qu'il a rassemblés aussi rapidement qu'il a pu pour le Comité. De même, les chiffres qui paraissent ici pour 1951, le Bureau nous les a fournis avant de les avoir publiés dans son bulletin; dans leur plus récent numéro, ils en ont légèrement modifié quelques-uns et parmi ces chiffres révisés pour 1951, il y en a un qui correspond au chiffre que M. Murphy a donné hier au Comité. Il y a donc eu revision. Deuxièmement, en ce qui concerne la source des chiffres, les chiffres du Bureau de la statistique indiquant essentiellement combien de gens il y a sur les listes mensuelles de paie, parce qu'ils disent combien de gens ont reçu des chèques pendant le mois en question. En d'autres termes, le nombre donné pour le ministère des Travaux publics, disons, nombre dont il était question hier, est le nombre de gens qui étaient sur la liste de paie pendant ce mois. C'est une façon commode pour le Bureau d'obtenir des données statistiques comparables à celles de l'industrie ou du commerce.

L'hon. M. BARBOUR: Certains de ces gens n'avaient peut-être travaillé que quelques jours?

M. BRYCE: Oui, et il se peut qu'un homme en fonction dans la première partie du mois ait été remplacé pour la deuxième partie, en quel cas ce mois révèle deux chèques. Pour mieux éclairer le Comité, nous nous sommes efforcés de n'indiquer, dans les trois colonnes de droite, que les nombres d'employés qu'il y avait à la fin du mois, afin d'éviter les dédoublements. C'est l'une des raisons pour lesquelles les chiffres que nous donnons pour le ministère des Travaux publics ici sont un peu moins élevés que ceux du Bureau de la statistique, et que ceux fournis au Comité par M. Murphy. En d'autres termes, nous essayons de donner les vrais nombres qu'il y a à la fin du mois. Deuxièmement, nous avons exclu du chiffre que nous avons fourni ici au Comité pour les employés des Travaux publics, certains maîtres de poste à commission qui étaient déjà comptés avec les fonctionnaires du ministère des Postes, afin de ne pas les compter deux fois. Le Bureau de la statistique ne fait pas entrer les maîtres de poste à commission dans ses chiffres, mais il y fait entrer les gens qui travaillent peut-être une heure ou deux par jour comme s'ils étaient des employés des Travaux publics. C'est ce qui explique les différences entre les chiffres. J'admets que c'est déroutant, mais pour mieux éclairer le Comité, nous avons essayé de donner, dans les trois dernières colonnes, des chiffres aussi complets et aussi positifs que possible.

Le PRÉSIDENT: Pour toutes ces années, depuis 1939, le nombre d'employés a été calculé d'une façon uniforme, permettant des comparaisons?

M. BRYCE: Oui. C'est pour cette raison que nous avons utilisé les chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Ce sont les chiffres qui se publient régulièrement et ce sont les seuls chiffres qui remontent très loin. J'ai donc cru que le Comité aimerait les avoir.

Le PRÉSIDENT: En prenant les trois dernières années, ces chiffres indiquent que le nombre est passé de 156,000 en 1950 à 157,000 en 1951 et à 170,000 en 1952.

M. BRYCE: Oui monsieur.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous expliquer au Comité comment cette augmentation s'est produite?

M. BRYCE: Pour essayer d'éclairer le Comité, j'ai compilé les chiffres en excluant la Défense, la Production de défense et la Défense civile.

Le PRÉSIDENT: Ceux-là sont exclus?

M. BRYCE: Non, ils sont tous compris ici sur le tableau imprimé. C'est un tableau d'ensemble qui les englobe tous. Vous noterez qu'il y en a un assez grand nombre là pour le ministère de la Défense nationale. En excluant les chiffres de la Défense nationale, le total en 1950 était de 131,634; en 1951, à la même date du 31 mars, il était de 127,675, c'est-à-dire environ 4,000 de moins. En 1952, il y a environ deux mois, le total était de 128,720, soit environ 1,000 de plus que l'année précédente.

L'hon. M. BEAUBIEN: Sans compter les trois services de la Défense?

M. BRYCE: Oui. Je me suis informé auprès de la Gendarmerie royale, qui a agrandi ses cadres, pour savoir si elle avait apporté une différence sensible dans les totaux que je viens de vous donner, et j'ai appris qu'elle n'avait fourni qu'une faible partie de l'augmentation.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais la Gendarmerie est comptée?

M. BRYCE: Elle est comptée dans les sous-totaux que je viens de vous donner. J'ai fait ensuite préparer un autre sous-total excluant non seulement la Défense, mais aussi la Gendarmerie, le Conseil des recherches ainsi que le ministère des Mines et des Relevés, qui tous font beaucoup de travail ayant trait, d'une façon ou de l'autre, indirectement à la défense. Si nous excluons tous ces services, voici ce que deviennent les chiffres: en 1950, 126,190; l'an dernier, en mars 1951, 121,770; en mars dernier, il y a deux mois, 122,513. En général, l'on peut donc dire que, si nous excluons tous les services directement reliés à la défense et tous les services directement ou indirectement reliés à la défense, à la sécurité ou aux recherches de défense, les effectifs du service civil ont diminué d'environ 4,500 entre le printemps de 1950 et le printemps de 1951, et ils ont augmenté d'environ huit cents l'an dernier.

L'hon. M. REID: Quel est le total des fonctionnaires à Ottawa?

M. BRYCE: A Ottawa, il y a environ 30,000 fonctionnaires. Il y en a peut-être un peu plus que cela maintenant, mais les chiffres récemment publiés par le Bureau de la statistique révèlent qu'il y a un an le total des employés aux centres des différents ministères était de 30,000. Je crois que cela s'applique à peu près entièrement à Ottawa.

L'hon. M. DAVIES: Est-ce que le total des Affaires extérieures comprend les personnels des ambassadeurs dispersés dans divers pays?

M. BRYCE: Il comprend ceux qui sont employés par le gouvernement. On alloue trois domestiques à chaque chef de mission. Normalement, il y a un maître d'hôtel, un jardinier et un chauffeur. Ce sont, pour ainsi dire, des domestiques permanents.

L'hon. M. DAVIES: Les fonctionnaires des ambassades ne sont pas comptés?

M. BRYCE: Oh! si, et aussi, normalement, trois domestiques à la résidence de l'ambassadeur.

Le PRÉSIDENT: L'explication de M. Bryce jette une nouvelle lumière sur le total de ces chiffres. Serait-il juste de dire, monsieur Bryce, que cette augmentation, si considérable à première vue, est à peu près entièrement due à l'augmentation du personnel civil des services de la Défense?

M. BRYCE: Oui monsieur. Je pourrais peut-être vous donner les totaux des trois services de la défense. En chiffres ronds, le nombre est passé d'environ 25,000 en 1950 à environ 42,000 à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Les services de la Défense ont-ils coutume d'employer des civils dans les bureaux éloignés d'Ottawa?

M. BRYCE: Ils emploient un grand nombre de civils. Certains font du travail d'écritures et d'autres sont des ouvriers en construction. Et il y a un assez bon nombre de civils employés là où les militaires ne sont pas assez nombreux; ils sont affectés en quelque sorte à l'entretien de la maison; ils s'occupent des dépôts, des écritures, des écoles, des centres d'instruction et le reste.

Le PRÉSIDENT: Si les services de la défense ont besoin d'une piste d'atterrissage et donnent un contrat pour l'exécution du travail, le personnel de l'entrepreneur est-il compris dans le nombre d'employés?

M. BRYCE: Non. On compte seulement ceux que le gouvernement emploie directement. Naturellement, toutefois, le ministère exécute directement beaucoup de travaux d'entretien pour lesquels il engage de la main-d'œuvre.

Le PRÉSIDENT: L'augmentation est considérable. Je ne critique pas, mais quel est le total des enrôlés dans les services de la défense en ce moment?

M. BRYCE: En citant de mémoire, je crois qu'il est d'environ 100,000.

Le PRÉSIDENT: Nous avons environ 100,000 enrôlés et nous avons un personnel civil d'environ...

M. BRYCE: 40,000.

L'hon. M. REID: Je suppose que les services ont beaucoup d'hommes en uniforme qui font du travail d'écritures comme des civils?

M. BRYCE: Un assez bon nombre d'entre eux exercent des fonctions d'un caractère civil. Il faut se rendre compte, cependant, que dans l'aviation moderne, par exemple, il n'y a qu'un petit nombre d'hommes qui viennent vraiment en contact avec l'ennemi. Il y en a un grand nombre d'autres qui sont affectés à l'entretien des aérodromes, préposés au radar, chargés du matériel et de la machinerie, et ainsi de suite. A mesure qu'ils se mécanisent, et dépendent de plus en plus de toutes sortes d'appareils, les services de la défense ressemblent de plus en plus à certains égards à des exploitations industrielles.

Le PRÉSIDENT: Vous parlez aussi là du personnel civil?

M. BRYCE: Oui monsieur.

L'hon. M. PATERSON: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien la façon dont M. Bryce explique l'énorme augmentation du ministère des Postes, qui est passé de 19,000 à 33,000. Je me demande si vous pourriez expliquer brièvement cela de nouveau, monsieur Bryce.

M. BRYCE: Je ne me suis pas expliqué aussi clairement que j'aurais pu. Les chiffres du ministère des Postes, dans les trois colonnes de droite, comprennent les employés des Postes qui sont payés à même les revenus. La loi permet de payer une certaine proportion des revenus aux employés qui travaillent dans ce qu'on appelle les bureaux de poste à revenus. Les chiffres des autres colonnes, ceux donnés par le Bureau de la statistique, ne comprennent pas les bureaux de poste à revenus. C'est ce qui explique la forte différence entre les chiffres.

L'hon. M. PATERSON: Les employés des bureaux de poste à revenus, comme vous les appelez, sont payés indirectement? On leur donne une commission sur la vente des timbres, et le reste?

M. BRYCE: Oui, monsieur. Mais nous avons jugé convenable de faire entrer dans les chiffres fournis au Comité les employés des bureaux de poste à revenus.

L'hon. M. KING: Est-ce que ce sont les employés des petits bureaux de poste qui sont payés à même les revenus?

M. BRYCE: Oui monsieur.

L'hon. M. BEAUBIEN: Combien y a-t-il d'employés dans les bureaux de poste à revenus?

M. BRYCE: Il y avait 14,065 employés dans les bureaux de poste à revenus en 1950; 14,024 en 1951 et 14,267 en 1952.

L'hon. M. DAVIES: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Bryce. Le Conseil du Trésor a-t-il un droit de regard sur le montant d'argent que les fonctionnaires des divers ministères peuvent dépenser quand ils voyagent? Y a-t-il, par exemple, une limite ou une allocation quotidienne de fixée pour les dépenses que peut faire, disons, un fonctionnaire du ministère de la Défense nationale ou de tout autre ministère, ou bien un fonctionnaire est-il libre de présenter le compte de dépenses qui lui plaît?

M. BRYCE: Les organismes centraux du gouvernement,—comme le cabinet et le Conseil du Trésor,—ont essentiellement pour tâche d'arrêter des lignes de conduite, de faire des règlements et de fixer des budgets, tandis que les différents ministères et les ministres qui les dirigent ont pour tâche d'administrer. La responsabilité d'établir le montant alloué à un fonctionnaire de n'importe lequel ministère comme dépenses de voyage est essentiellement une responsabilité de gestion. Le Conseil du Trésor édicte certains règlements concernant les voyages; ces règlements sont très élaborés; ils sont imprimés et le Comité peut en obtenir un exemplaire s'il le désire. Mais ces règlements ne fixent pas une allocation quotidienne pour les fonctionnaires. Je crois l'avoir expliqué l'an dernier. Les frais de voyage varient tellement dans le pays qu'une allocation quotidienne raisonnable pour un homme envoyé à Montréal ou à Toronto pour des affaires devant durer un jour ou deux, avec obligation de prendre ses repas dans la basse ville, serait beaucoup trop forte pour, disons, un inspecteur du ministère des Pêcheries ou du ministère de l'Agriculture qui voyage dans certaines campagnes et qui séjourne dans de petites villes. Nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions pas adopter une allocation quotidienne uniforme qui ne serait pas trop onéreuse, sans être injustement basse dans certains cas. En d'autres termes, les variations apportées dans les frais de voyage par les endroits et les sortes de travail sont si variées qu'il nous faut vraiment laisser la responsabilité d'établir le montant au ministère concerné et au ministre qui le dirige, car c'est une responsabilité de gestion. Mais les sortes de dépenses autorisées sont établies par des règlements. Nous nous sommes parfois demandé s'il serait possible d'établir un système d'allocations quotidiennes qui tiendrait compte à la fois de la nature du travail et de la sorte d'endroit visité, dans chaque cas; mais un système semblable serait si complexe que je ne suis pas certain s'il serait clair pour les fonctionnaires ou pour le Parlement.

L'hon. M. BEAUBIEN: Est-ce que les dépenses de voyage sont approuvées par le ministre du département concerné avant d'aller à l'auditeur général?

M. BRYCE: Normalement, monsieur, l'approbation se fait en deux étapes. Un haut fonctionnaire d'un ministère doit normalement autoriser quiconque fait un voyage aux frais du gouvernement, et il y a certains fonctionnaires qui pourront approuver le compte de dépenses quand un fonctionnaire revient de voyage. Ensuite, naturellement, le bureau du contrôleur du Trésor vérifie le compte après qu'il a été approuvé par le ministère. Parfois, un ministère demande l'avis du bureau du Trésor avant d'approuver un compte, pour éviter un double examen. Tels sont les contrôles qui existent, en général. Je peux dire, monsieur, si on me le permet, que notre grand problème est de décider si un voyage est nécessaire, et non pas si quelqu'un dépense trop en voyage.

L'hon. M. BARBOUR: Il y a sûrement beaucoup de voyages.

M. BRYCE: Je dois avouer, monsieur, qu'il est extrêmement difficile d'examiner du dehors le budget de voyages d'un ministère et de dire que les fonctionnaires de ce ministère voyagent trop. J'ai eu des doutes à l'occasion, mais je n'ai jamais pu les justifier.

L'hon. M. REID: Les ministères n'ont aucune difficulté, j'imagine, à trouver des raisons pour motiver les voyages.

M. BRYCE: Souvent, monsieur, le motif est à peu près imperceptible. Tel homme, par exemple, se livre à des recherches quelconques et son ministère estime qu'il serait utile pour lui d'aller à une conférence pour rencontrer des gens qui font un travail semblable. Je dois avouer que si nous payons un homme, disons \$5,000 par année pour faire une certaine sorte de recherches, il peut devenir fort justifiable de dépenser \$500 en frais de voyage pour une conférence si, en y allant, il peut apprendre des choses qui lui épargneront beaucoup de travail et le rendront beaucoup plus productif.

L'hon. M. BEAUBIEN: Apparemment, toute réduction sensible des frais de voyage devrait être effectuée par les ministres qui dirigent les différents ministères?

M. BRYCE: Et par leurs hauts fonctionnaires, monsieur.

L'hon. M. PATERSON: Monsieur le Président, puis-je poser une question à M. Bryce? L'an dernier, quand le directeur de l'Office du film a paru devant un sous-comité formé du sénateur Reid et de moi-même, il a fait observer que l'Office avait besoin de beaucoup d'employés temporaires pour tourner des films à des endroits éloignés, comme en Californie et autres lieux. Sont-ils compris dans cette liste?

M. BRYCE: Ils doivent l'être. Au meilleur de notre connaissance, ils le sont. La liste comprend sûrement le personnel régulier de production, et ceux qui ne sont pas des employés permanents, mais qui sont engagés pour quelque mois. Je ne sais pas si tous les employés casuels y sont compris. La liste devrait comprendre ceux qui étaient en service à la fin de mars, mais je dois faire observer que cette date n'est pas la plus propice pour tourner des films. Il se peut fort bien qu'il y ait des employés supplémentaires saisonniers dans des mois comme juin, juillet et août.

L'hon. M. PATERSON: Et ils augmenteraient le chiffre.

M. BRYCE: Avec eux, le chiffre serait plus élevé que celui-ci.

L'hon. M. REID: Monsieur Bryce a-t-il des renseignements pour expliquer l'augmentation des employés de la Commission du blé et des Élévateurs du gouvernement canadien? Je vois que le nombre des employés des Élévateurs du gouvernement canadien a augmenté d'environ 80 pour cent de 1950 à 1952, et que le nombre des employés de la Commission du blé a monté de 806 à 874.

M. BRYCE: La nature de la récolte l'an dernier a imposé beaucoup plus de travail aux élévateurs, et il a fallu plus d'hommes pour prendre soin de ces grains humides et lourds. C'est ce qui a rendu nécessaire d'augmenter le personnel des élévateurs, et même de remettre en service certains autres élévateurs du gouvernement qui avaient été fermés, et dont il a fallu se servir pour sécher et traiter le grain.

Deuxièmement, la nature de la récolte a rendu plus difficile le travail d'inspection de la Commission du blé. C'est la principale cause de la différence; il n'y a eu aucun changement dans l'activité générale.

Le PRÉSIDENT: Suivant les estimations que donne le tableau des catégories régulières et spéciales de dépenses, je note sous le poste "Service téléphonique, télégraphique et autres services de communications", sans compter la Défense, la Production de défense et la Défense civile, qu'il y a une somme de plus de \$5,600,000. Puis-je vous demander si, parfois, vous soupçonnez que l'on se sert du téléphone interurbain alors qu'une lettre envoyée par la poste aérienne ferait aussi bien?

M. BRYCE: Je le soupçonne, mais je ne pourrais pas le prouver. Nous nous sommes efforcés de réduire nos comptes de téléphone interurbain en installant des lignes privées pour Montréal et Toronto, où nous avons naturellement de grands bureaux administratifs et où nous faisons beaucoup d'affaires.

fares. Ces lignes sont entretenues par le ministère des Finances, bureau du service téléphonique, sur ces lignes nous attirons fréquemment l'attention des départements sur ceux qui ont des appels de plus de dix minutes, pour qu'ils fassent savoir à leurs fonctionnaires que les appels téléphoniques interurbains doivent être aussi brefs que possible. J'ai récemment envoyé une circulaire aux départements pour faire observer que l'emploi inutile de ces lignes retardait d'autres gens; que non seulement ce n'était pas économique, mais que c'était manquer de courtoisie envers ceux qui ont vraiment besoin du service.

Le PRÉSIDENT: Pour l'avoir subi et observé, je sais que c'est là une tendance qui peut se développer très facilement si l'on n'exerce pas une surveillance très étroite.

L'hon. M. HAWKINS: C'est vrai non seulement dans le gouvernement, mais aussi dans l'industrie, et c'est difficile à surveiller.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant interrompre quelques minutes le témoignage de M. Bryce, car je vois que M. Pearson est ici.

L'hon. M. HAIG: Je ne crois pas que nous devrions retenir M. Bryce plus longtemps aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Si tel est le bon vouloir du Comité, nous allons libérer M. Bryce et, en le remerciant d'être venu comparaître aujourd'hui, nous lui donnons l'assurance que nous pourrions l'inviter à revenir, mais nous espérons ne pas avoir à le faire.

L'hon. M. HAIG: Nous l'aimons beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Pearson, l'autre jour, M. Hemsley, faisant fonction de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a paru devant notre Comité pour nous renseigner sur les sommes que votre ministère dépense. Nous avons quelques questions à poser au sujet des renseignements donnés à la page 14 du livre bleu, et nous désirons obtenir de vous des éclaircissements supplémentaires sur l'Organisation des Nations Unies, pour laquelle on a voté \$1,463,000 cette année; aussi sur les organismes spécialisés qui semblent assez nombreux et pour lesquels il y a une dépense de \$850,000. Peut-être aimeriez-vous faire un exposé général à ce sujet?

L'hon. L. B. PEARSON, ministre des Affaires extérieures: Monsieur le président, je suis sûr que tous les membres du Comité savent que la contribution aux Nations Unies est un pourcentage du budget total, qui s'établit chaque année après un examen assez long et très attentif à l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est discuté et examiné par le Cinquième comité; et je sais qu'au moins un de vos membres a pris au travail de ce comité. Nous essayons de nous assurer que notre pourcentage est juste et raisonnable par rapport à notre capacité de payer, à ce que paient les autres pays et aussi par rapport à l'activité des Nations Unies en général.

Nous sommes également très désireux au sein de ce comité—et nous ne sommes pas la seule nation qui ait ce souci—de comprimer au minimum les dépenses des Nations Unies. Evidemment, si nous comprimons le budget total, il y aura réduction proportionnelle de notre contribution. Nous avons accordé une attention particulière au Cinquième comité de l'Assemblée générale, c'est le comité administratif et budgétaire. Et même, nous avons fourni le président de ce comité en trois ou quatre occasions; l'an dernier, le président était un Canadien. Nous avons aussi pour représentant dans ce comité un membre de la délégation qui est bien renseigné sur les questions administratives et budgétaires parce qu'il s'y intéresse, et il est accompagné de quelqu'un du ministère des Finances, division du Trésor. En étudiant les délibérations de ce comité, vous constateriez, je suis sûr, que les délégués canadiens sont parmi ceux qui dirigent les efforts des délégations qui essaient de comprimer les dépenses. Nous avons réussi dans une certaine mesure à réduire les dépenses budgétaires, mais il y a toujours pression pour de nouvelles formes d'activité dans les affaires

internationales, tout comme il y a pression pour de nouvelles formes d'activité dans les affaires nationales; et résister à cette pression dans un organisme international est plus difficile que dans les affaires nationales, parce que dans ces organismes internationaux il y a des pays qui ne contribuent pas beaucoup au budget, étant des pays pauvres, mais qui bénéficient beaucoup de l'activité des Nations Unies simplement parce que ce sont des pays non développés et qu'ils reçoivent beaucoup d'aide. Il est donc dans leur intérêt, pas toujours mais souvent, de préconiser des innovations comportant des dépenses que nous-mêmes et les autres, appelés que nous sommes à fournir presque tout l'argent, ne considérons pas comme utiles. Il résulte de tout cela qu'au cours des dernières années nous avons réussi, je pense, à garder le budget des Nations Unies dans des limites raisonnables, bien qu'il y ait sans doute encore place pour d'autres améliorations. Mais c'est le même problème que nous avons chez nous. Certains pays réclament des services supplémentaires et de nouvelles formes d'activité, et s'intéressent plus aux nouvelles formes d'activité qu'à l'argent nécessaire pour les défrayer. D'autres pays—et nous aimons croire que nous sommes de ce nombre—ont toujours le souci de s'assurer que toute nouvelle activité bénéficiera proportionnellement aux États-membres des Nations Unies. Je n'ai pas le chiffre exact sous la main, mais je pense que le total de notre contribution aux Nations Unies est un peu plus d'un million de dollars, ce qui n'est pas une bien forte somme à payer si les Nations Unies ne font même que commencer à accomplir la tâche pour laquelle elles existent. Je suppose que notre contribution aux Nations Unies, exprimée en dépenses de guerre équivaut environ à trois chasseurs à réaction. Envisagée de cette façon elle ne semble pas exagérée.

L'hon. M. HAIG: Sur ce point, monsieur le ministre, il n'y a eu aucune critique au sein du Comité contre les Nations Unies elles-mêmes. Je pense que nous avons été très explicites là-dessus. Nous avons employé à peu près les mêmes mots dont vous vous êtes servi aujourd'hui. Nous avons dit qu'il y avait des défauts, mais certains d'entre nous ont dit: "Proposez une meilleure formule" et personne n'a été capable de le faire. Il s'agit beaucoup plus des services spécialisés. . .

L'hon. M. PEARSON: Les organismes spécialisés, qui sont assez nombreux, naturellement, régissent leurs propres affaires et leurs propres budgets. Leurs budgets ne sont pas établis par les Nations Unies, mais par les assemblées des organismes spécialisés. En général, je crois qu'il est juste de dire que nous essayons d'adopter dans nos délégations à ces assemblées la même attitude que nous adoptons aux Nations Unies elles-mêmes: avoir le souci de nous assurer que l'activité en question est utile et que nous, les Canadiens, nous ne payons pas trop proportionnellement à ce que paient les autres.

L'hon. M. HAIG: Le Canada peut-il se retirer de ces organismes spécialisés s'il le désire?

L'hon. M. PEARSON: Oui, nous pouvons nous en retirer n'importe quand.

L'hon. M. HAIG: Merci.

L'hon. M. PEARSON: Dans les constitutions de certains de ces organismes, aucun mode de retrait n'est prévu, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas nous en retirer. Par exemple, les Russes et tous leurs satellites se sont retirés de l'Organisation des vivres et de l'agriculture et ont fait part de leur intention de se retirer de l'Organisation mondiale de la santé. La constitution d'au moins un de ces deux organismes ne prévoit aucun mode de retrait; par conséquent, techniquement, les autres nations se considèrent comme appartenant à cet organisme et sont considérées comme "inactives". Le détail important est qu'elles n'y contribuent rien et se considèrent comme non-membre. Nous pourrions faire de même n'importe quand si nous le désirions.

L'hon. M. REID: Les budgets de ces organismes spécialisés proviennent-ils du budget des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Non.

L'hon. M. REID: Ils sont séparés et distincts?

L'hon. M. PEARSON: Des budgets distincts, qui sont établis par les nations-membres elles-mêmes; et nos contributions à ces budgets sont distincts de notre contribution aux Nations Unies.

L'hon. M. REID: Y a-t-il des pays qui s'abstiennent de faire leurs paiements aux Nations Unies? Si oui, comment les Nations Unies subsistent-elles?

L'hon. M. PEARSON: Au sein des Nations Unies elles-mêmes, il y a très peu de pays qui sont en souffrance. M. Hemsley est peut-être capable de vous fournir les chiffres. Je me souviens que, dans la vieille Société des Nations, c'était là tout un problème: une foule de gouvernements ne payaient pas. Cela ne s'est pas produit aux Nations Unies. A San Francisco, nous avons fait entrer dans la charte des Nations Unies un article enlevant leur droit de vote aux pays dont les cotisations seraient en souffrance.

L'hon. M. REID: Comment notre contribution aux Nations Unies se compare-t-elle avec celle de ce pays cossu, la Russie soviétique, qui profite le plus des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Cela a été un très important sujet de discussion, et même de controverse aux Nations Unies. Depuis deux ou trois ans, nous-mêmes et d'autres pays considérons que l'U.R.S.S. ne paie pas assez.

L'hon. M. HAIG: Bravo! Bravo!

L'hon. M. PEARSON: Et que nous payons trop par rapport à l'U.R.S.S. Au début, on attribua à l'U.R.S.S. un très faible pourcentage du budget total. Je crois qu'à l'époque c'était une attitude raisonnable à prendre. Les Russes avaient subi pendant la guerre plus de pertes matérielles que tout autre peuple, et ils prétendirent qu'ils ne devaient pas être cotisés suivant leur capacité de payer, du point de vue économique, sans que l'on tint compte des terribles problèmes de reconstruction qu'ils avaient; et tout le monde fut d'accord avec eux. Nous estimons maintenant, depuis deux ou trois ans, que cette considération ne s'applique plus; ils ont eu le temps de se relever et, s'ils ne l'ont pas fait, ils ont trouvé beaucoup d'argent pour d'autres fins. Leur contribution a donc augmenté au cours des dernières années. A chaque assemblée générale, nous la majorons un peu plus. Ce n'est pas facile. Elle s'établit maintenant à près de 10 pour cent du budget total.

L'hon. M. REID: Est-ce qu'ils acquittent régulièrement leur contribution?

L'hon. M. PEARSON: Oui; et maintenant, avec la Russie blanche et l'Ukraine, qui sont véritablement des parties constituantes, les Russes paient environ 11 pour cent, ou un peu plus de 11 pour cent. Cela se rapproche du pourcentage que nous jugerions juste.

L'hon. M. GOLDING: Onze pour cent de quel chiffre?

L'hon. M. PEARSON: Onze pour cent du total des dépenses des Nations Unies.

L'hon. M. GOLDING: Savez-vous quel est le total des dépenses?

L'hon. M. PEARSON: Il est d'environ 50 millions, je crois.

L'hon. M. HAIG: Onze pour cent égale 50 millions?

L'hon. M. PEARSON: Non. Le budget des Nations Unies en 1951 était de \$42,570,000; et l'U.R.S.S., l'Ukraine et la Russie blanche, ces deux dernières étant des états de l'U.R.S.S., ont payé un peu plus de 11 pour cent. C'est-à-dire entre 4 et 5 millions de dollars.

L'hon. M. REID: Quel est notre pourcentage?

L'hon. M. PEARSON: Notre pourcentage est 3.35. Nous avons soutenu aux dernières assemblées que notre pourcentage devrait être réduit et celui des États communistes augmenté. L'une des complications que l'on rencontre ici,—et cela ne s'applique pas seulement aux Nations Unies mais aux budgets des organismes spécialisés et même à toutes les institutions internationales dont les États-Unis sont membres,—c'est que si chaque pays est cotisé suivant sa capacité de payer, les États-Unis auront toujours à porter 60 à 70 p. 100 des frais, car telle est la proportion de la richesse et de la puissance économique des États-Unis par rapport aux autres pays. Les Américains prétendent, avec un semblant de raison, qu'aucun État-membre qui n'a qu'un seul vote ne doit payer, disons, les deux tiers des dépenses de l'organisation et que, ou bien il faudrait limiter la contribution à exiger d'un pays, ou bien il faudrait adopter un système de vote proportionnel. Le maximum que les Américains essaient maintenant d'établir pour les organismes internationaux,—et c'est le Congrès qui les a poussés à le réclamer,—est un tiers. Ils veulent ne jamais payer plus d'un tiers du coût total.

L'hon. M. EULER: Comment calculez-vous le pourcentage?

L'hon. M. PEARSON: Il y a beaucoup de critères, dont l'un est la capacité de payer. Les États-Unis insistent, cependant, pour faire tempérer cela par l'autre principe que je viens de mentionner, c'est-à-dire qu'aucun pays ne devrait payer plus d'un tiers du coût total.

L'hon. M. REID: Les Russes devraient payer plus.

L'hon. M. PEARSON: Le comité administratif et budgétaire revise ces montants chaque année et nous espérons amener les Russes à payer un peu plus l'an prochain.

L'hon. M. EULER: Qui dirige ce travail de revision?

L'hon. M. PEARSON: Un comité de l'assemblée générale des Nations Unies, et il y a aussi un comité permanent qui s'occupe de cette question entre les sessions.

L'hon. M. HAIG: Vous souvenez-vous qui était président du premier comité? Je crois que c'était un Mexicain ou un Brésilien.

L'hon. M. PEARSON: Je ne puis m'en souvenir, sénateur Haig. Je pense que vous étiez là.

L'hon. M. HAIG: Oui, j'étais là. Il m'a frappé comme étant l'homme le plus compétent que j'aie jamais entendu en matière de finances.

L'hon. M. PEARSON: N'était-il pas un Grec? N'était-ce pas M. Agnides?

L'hon. M. HAIG: Je crois qu'il était du Brésil ou du Mexique. Je ne sais plus lequel de ces deux pays.

L'hon. M. PEARSON: En pourcentage, nos propres frais de participation sont habituellement de 3 à 4 p. 100. C'est un peu élevé en proportion de ce que paient les États-Unis.

L'hon. M. EULER: Plus de la moitié de ce que la Russie paie, n'est-ce pas?

L'hon. M. PEARSON: Non. La Russie paie entre 11 et 12 p. 100.

L'hon. M. EULER: Oh! je pensais que vous aviez dit 5 p. 100.

L'hon. M. PEARSON: Non, entre 11 et 12 p. 100.

L'hon. M. REID: Les Nations Unies ont-elles peine à percevoir de tous les pays? Est-ce que tous les pays paient?

L'hon. M. PEARSON: Il y a peu de cotisations en souffrance, et seulement de petites. Il s'agissait dans la plupart des cas de petits pays dont les cotisations sont faibles. Je crois que les Chinois ont un peu d'arrérage à l'heure actuelle, mais cela se conçoit, car leurs sources de revenus en Chine,—c'est-à-dire les sources de revenus du gouvernement nationaliste à Formose,—sont limitées, pour dire le moins.

L'hon. M. KING: Mais ils paient quelque chose?

L'hon. M. PEARSON: Oui, et ils ont payé une forte proportion de leur contribution.

L'hon. M. EULER: La Chine communiste veut-elle entrer dans les Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

L'hon. M. EULER: Vous pourriez obtenir beaucoup d'argent d'elle.

L'hon. M. PEARSON: Oui, et obtenir d'autres choses aussi.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne les organismes spécialisés, est-il exact de présumer que notre contribution à ces...

L'hon. M. HAIG: Laissez M. Pearson nous parler de chacun d'eux et nous dire ce qu'ils donneront et ce qu'ils feront.

L'hon. M. PEARSON: Les organismes spécialisées sont l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, l'Union postale universelle, la Caisse internationale des Nations Unies pour les secours d'urgence à l'enfance, qui est temporaire, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale de l'Aviation civile, dont le siège est à Montréal, l'Office international du travail, la Banque internationale de la Reconstruction et du Développement, et la Caisse monétaire internationale. Si vous me demandez ce que font tous ces organismes et ce que nous obtenons en retour des cotisations que nous leur versons, il me faudra répondre que je ne suis pas un spécialiste dans ces matières. L'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, dont je me suis occupé déjà, est un corps très efficace, mais si vous aviez ici quelqu'un comme M. Barton, qui nous a représentés à toutes les assemblées de cet organisme, il pourrait vous dire exactement ce qu'il a fait. Je puis vous indiquer différentes publications donnant les grandes lignes du travail accompli par ces organismes. Le Bulletin des Affaires extérieures, livraison de février 1952, par exemple, contient un article exposant ce que l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture a fait, et quelle a été sa valeur pour le Canada. Des articles semblables ont été publiés au sujet des autres organismes. Dans les dépenses...

L'hon. M. HAIG: Quand vous aurez parlé des dépenses, je voudrais que vous parliez de la Banque internationale, qui m'intrigue.

Le PRÉSIDENT: Avant de discuter cela, je voudrais demander à M. Pearson si notre contribution à ces organismes spécialisés sera à peu près la même, proportionnellement, que notre contribution aux Nations Unies? Vous avez dit, je crois, que nous fournissons 3·5 p. 100 du budget des Nations Unies?

L'hon. M. REID: 3·3 p. 100.

L'hon. M. PEARSON: Dans certains organismes, le pourcentage est plus élevé que cela. Prenez, par exemple, l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture. Ni la Russie, ni aucun de ses satellites ne contribuent à cet organisme. Par conséquent, il y a moins de membres pour payer tout le budget de cet organisme et, pour cette raison, notre pourcentage est un peu plus élevé, soit 4·5 p. 100. Mais, en argent, les dépenses sont beaucoup moindres que celles du principal organisme des Nations Unies. Les pourcentages des cotisations sont parfois plus élevés parce que les membres sont moins nombreux et qu'il faut diviser le total du budget entre moins de pays.

Le PRÉSIDENT: Que dites-vous de la critique que l'on entend parfois contre l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, dont on dit que c'est une sorte d'organisme voyageur, qui tient ses assemblées à Copenhague une année, à Rome l'année suivante et ensuite à Mexico? On entend aussi critiquer le fait que nous, au Canada, nous envoyons ce qu'on appelle, je crois, des conseillers officiels, qui sont tirés surtout des associations agricoles.

L'hon. M. PEARSON: En ce qui concerne les pérégrinations, cet organisme a maintenant un siège permanent. Je crois qu'il s'est établi à Rome et que ses assemblées se tiendront désormais à Rome. Cette habitude de tenir les assemblées internationales à des endroits différents augmente les dépenses des assemblées. D'autre part, on nous a fait observer aux Nations Unies que ce serait une erreur de tenir toutes les assemblées des Nations Unies au même endroit, comme à New-York, et qu'il était très utile que l'assemblée des Nations Unies se réunisse en Europe de temps en temps afin que l'activité des Nations Unies ne semble pas être entièrement concentrée à un endroit dans un pays. Le Conseil de l'Atlantique-Nord, par exemple, s'est réuni dans une capitale différente chaque fois qu'il a siégé. Nous avons constaté que cela était dispendieux, et nous sommes maintenant à établir un siège permanent à Paris. Il en est ainsi de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, dont le siège est maintenant à Rome, où elle tiendra désormais ses assemblées. Vous m'avez interrogé au sujet de la composition des délégations canadiennes à ces assemblées. Je crois que des gens du ministère de l'Agriculture seraient plus compétents que moi pour vous expliquer les raisons qui motivent la sorte de représentation requise.

L'hon. M. HAIG: Que font-ils? C'est ce que je n'ai jamais pu comprendre. Quel avantage le Canada retire-t-il jamais de ces conférences?

L'hon. M. PEARSON: Je ne veux pas poser en expert sur le travail de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, car je n'en suis pas un. Je suis certain que si M. Barton comparaisait devant vous,—et je sais qu'il ne serait que trop heureux de venir,—il pourrait vous dire comment le travail de cet organisme a bénéficié au Canada. Je puis parler avec plus d'autorité des organismes internationaux dont je suis censé connaître quelque chose, comme l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil de l'O.T.A.N, etc.

L'hon. M. HAIG: Nous sommes enclins à reconnaître avec vous l'importance de ces organismes, mais il y a d'autres organismes qui inspirent des doutes à certains d'entre nous, et nous ne parvenons jamais à trouver quelqu'un pour nous donner des renseignements positifs à leur sujet.

L'hon. M. PEARSON: Sénateur Haig, j'ignore si le Comité songe à inviter quelqu'un comme M. Barton à venir ici, mais je vous propose respectueusement de vous envoyer un exemplaire du bulletin dans lequel nous avons essayé d'exposer en résumé l'utilité qu'a pour nous l'Organisation de l'Alimentation et de culture. Cet article est de quatre ou cinq pages imprimées, et je ne crois pas que vous teniez à ce que je vous en donne présentement lecture.

L'hon. M. HAIG: Je serai heureux de recevoir un exemplaire.

L'hon. M. REID: L'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture n'aurait-elle pas pu se loger dans ce vaste édifice à New-York?

L'hon. M. PEARSON: Non, sénateur Reid, parce que cet édifice est entièrement occupé. Naturellement, c'est un très grand édifice, mais qui n'est pas trop grand pour le secrétariat employé.

L'hon. M. HORNER: Est-il entièrement occupé par des fonctionnaires des Nations Unies?

L'hon. M. PEARSON: Oui.

L'hon. M. HORNER: Vous avez mentionné que l'on avait trouvé nécessaire de tenir les conférences dans des pays différents. Cela me semble étrange, étant donné le coût considérable de cet édifice. J'ai vu une caricature montrant deux individus contemplant l'édifice, et l'un disait à l'autre: "On a dépensé une énorme quantité d'argent pour construire cet édifice, à seul fin d'avoir un endroit où se battre."

L'hon. M. PEARSON: Ce n'est pas beaucoup d'argent si le travail qui se fait là peut empêcher les gens de se battre.

L'hon. M. HORNER: Ces portes que le Canada a fournies doivent être très belles.

L'hon. M. PEARSON: C'est un superbe édifice, mais c'est le siège de cette grande institution mondiale. Un citoyen des États-Unis a fait don du terrain pour l'édifice, et des contributions ont été faites pour la construction par différents pays. Nous avons fourni sept portes.

L'hon. M. REID: Quel est le total de notre contribution aux Nations Unies, y compris tous leurs organismes?

L'hon. M. PEARSON: Je vais demander à M. Hemsley de vous procurer ce chiffre, monsieur.

L'hon. M. REID: Je crois, comme le sénateur Haig, que nous devrions avoir plus de renseignements au sujet de certains de ces organismes. Nous savons en général ce qui se passe aux Nations Unies, mais beaucoup de gens se demandent quel avantage obtient le Canada en retour de l'argent qu'il verse à certains des organismes des Nations Unies. Les critiques que l'on entend parfois sont peut-être dues à un manque de renseignements, et il serait utile pour nous d'avoir ici comme témoin, disons, quelqu'un de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture.

L'hon. M. HAIG: Je crois que le gouvernement commet une erreur avec la sorte de représentations qu'il envoie aux conférences de certains de ces organismes, et que la formule que le gouvernement appliquait précédemment, comme en 1946 et 1947, était bien meilleure. A cette époque, des membres de la Chambre des communes et des sénateurs étaient délégués à ces conférences et, s'ils n'étaient pas des spécialistes des questions discutées, ils étaient des représentants du peuple et ils pouvaient dire ensuite au peuple ce qui s'était passé. A l'O.A.A., par exemple, vous n'avez pas un seul représentant de l'une ou l'autre des deux chambres. Un fonctionnaire peut être plus intelligent et posséder plus de connaissances techniques dans une certaine matière qu'un député ou un sénateur, mais il n'est pas responsable au peuple.

L'hon. M. PEARSON: Je suis d'accord avec vous, sénateur Haig, et je vous fais observer que nous envoyons des membres du Parlement à ces conférences.

L'hon. M. HAIG: Pas comme vous aviez coutume de faire.

L'hon. M. PEARSON: Nous pouvons vérifier les faits, mais vous constaterez, je pense, qu'aux conférences des organismes spécialisés, depuis deux ou trois ans, il y a eu autant de membres du Parlement qu'auparavant, et peut-être

plus. A l'heure actuelle, l'Organisation mondiale de la santé tient sa conférence annuelle à Genève, où est son siège, et le chef de notre délégation là est un membre du Parlement, qui est aussi médecin.

L'hon. M. HAIG: C'est logique.

L'hon. M. PEARSON: Le Conseil économique et social siège présentement à New-York. Le chef de notre délégation là est un membre du Parlement, et il y a un autre membre du Parlement avec lui. A l'Assemblée des Nations Unies à Paris l'an dernier, nous avons, je pense, plus de membres du Parlement dans notre délégation que nous n'en avons jamais eu auparavant. Parmi les principaux délégués, il y avait plus de membres du Parlement que de fonctionnaires. J'admets avec vous, sénateur Haig, qu'il est très important d'avoir cette sorte de délégation. Il est vrai qu'il ne faut pas attendre des membres du Parlement qui participent à ces assemblées qu'ils soient des experts dans toutes les matières qui se discutent, mais ils sont experts en d'autres choses, en matière d'opinion publique, ou pour mesurer la valeur pour leur propre pays de ce que ces organismes essaient de faire.

L'hon. M. REID: J'ai critiqué au Sénat la nouvelle que l'organisme de l'éducation entreprenait de rédiger une histoire du monde. En profane et en homme qui a beaucoup lu l'histoire, je me demande pourquoi le Canada contribuerait aux frais d'une entreprise semblable. Il me semble que le peuple canadien n'est pas suffisamment renseigné sur ce que certains de ces organismes font. Je connais assez les institutions, comme vous, pour savoir que, livrées à elles-mêmes, elles trouveront bien assez de choses à faire.

L'hon. M. PEARSON: C'est vrai, et encore plus vrai des institutions internationales que des autres. Celle à laquelle vous songez, sénateur Reid, est l'U.N.E.S.C.O.?

L'hon. M. REID: Oui.

L'hon. M. PEARSON: Ce devrait être l'un des corps internationaux les plus importants que nous ayons, car il essaie de rapprocher les pays par d'autres moyens que les moyens matériels, par des échanges de professeurs et d'élèves, par des projets destinés à aider les différents pays à mieux se comprendre mutuellement, et ainsi de suite. Or, s'il est vrai qu'un organisme de ce genre peut être extrêmement précieux, il est aussi extrêmement vulnérable à cause de gens qui ont beaucoup d'enthousiasme pour certaines choses mais pas beaucoup de mesure dans la dépense. Dans les premiers temps de l'U.N.E.S.C.O., on y proposait à peu près toutes les sortes de projets imaginables, dont certains avaient la nature... j'allais dire la plus ridicule, mais cet organisme a écarté bien des propositions impossibles. Vous avez mentionné un projet d'histoire du monde. Je prétends, avec beaucoup de respect, que si nous pouvions en arriver à un accord international quelconque sur des manuels uniformes d'histoire, qui seraient utilisés dans tous les pays, nous aurions fait un grand pas dans l'amélioration des relations internationales.

L'hon. M. HAIG: Bravo! Bravo!

L'hon. M. PEARSON: C'est ce que l'U.N.E.S.C.O. essaie de faire. Si vous comparez les manuels d'histoire employés dans différents pays, vous comprendrez plus facilement pourquoi les pays se méfient les uns des autres. Nous en souffrons ici sur ce continent. Nous savons tous jusqu'à quel point la façon dont certains événements sont traités dans certains manuels canadiens diffèrent de la façon dont ils sont traités dans les manuels américains. L'U.N.E.S.

C.O. a étudié toute cette question, pour voir s'il serait possible d'en arriver à un accord sur les récits historiques à mettre dans les manuels. Mon instinct me dit que l'on n'y parviendra jamais, mais si la dépense à faire n'est pas trop forte, c'est une question qui vaut la peine d'être examinée. En ce moment, je ne défends pas le projet, car je ne le connais pas beaucoup.

L'hon. M. REID: Quelle est notre contribution à l'U.N.E.S.C.O.?

L'hon. M. PEARSON: Nous payons à l'U.N.E.S.C.O. 3·74 p. 100 de son budget annuel, qui est de \$8,718,000. Cela veut dire que notre contribution est de \$331,800. La direction de cet organisme est très intelligente. Je crois que le directeur actuel est un Mexicain qui s'appelle M. Jaime Torres Bodet. C'est un ancien membre du gouvernement mexicain.

L'hon. M. DAVIES: Notre représentation change-t-elle chaque année?

L'hon. M. PEARSON: Nous n'avons pas de représentants permanents à l'U.N.E.S.C.O. Il y a quelques Canadiens dans le personnel, et nous envoyons des délégués à l'assemblée annuelle, mais c'est une petite délégation, et elle change chaque année. Cependant, nous ajoutons de nouveaux délégués chaque année.

L'hon. M. REID: Le total de nos contributions à tous les organismes des Nations Unies dépasse-t-il 2 millions et demi?

L'hon. M. PEARSON: Le total de nos contributions aux Nations Unies et à tous les organismes spécialisés en 1951-1952 a été d'environ \$2,908,000; sur cette somme, il y avait environ 1 million et demi pour l'Organisation des Nations Unies en général, et environ \$1,400,000 pour tous les organismes spécialisés, y compris l'O.A.A., l'Office international du Travail, l'U.N.E.S.C.O., l'Organisation internationale de l'Aviation civile, l'Organisation mondiale de la Santé, les comités économique et maritime du Commonwealth, les Accords généraux du commerce et du tarif douanier, l'O.T.A.N. et le Programme d'assistance technique des Nations Unies. Tous ces organismes nous coûtent un total de \$1,400,000. Je désire faire observer qu'un total de moins de 3 millions en cotisations pour toutes ces formes d'activité internationale, dans un budget de l'ampleur du nôtre aujourd'hui, n'est pas disproportionné, si ces organismes, font du bon travail.

L'hon. M. HORNER: Comment notre contribution à l'O.T.A.N. se calcule-t-elle?

L'hon. M. PEARSON: De la même façon que nous calculons notre contribution aux Nations Unies. Nous nous assemblons autour d'une table et nous essayons de répartir les frais d'une façon juste et équitable. C'est une tâche beaucoup plus facile à l'O.T.A.N.

L'hon. M. HORNER: Les pays membres ne sont pas aussi nombreux.

L'hon. M. PEARSON: Ils ne sont pas aussi nombreux, et nous sommes toujours disposés à nous entendre.

L'hon. M. HAIG: Et vous êtes tous dans le même camp.

L'hon. M. PEARSON: Tout de même, nous nous efforçons d'avoir la certitude que nous ne payons pas une proportion des frais plus forte que nous ne croyons devoir payer.

L'hon. M. REID: Puis-je demander à M. Pearson si, à part l'argent fourni à ces organismes pour les maintenir, il n'y a pas des dépenses considérables à faire pour envoyer des délégués du Service civil dans ces régions?

L'hon. M. PEARSON: Oui, il y a des dépenses supplémentaires pour cela, et elles sont très considérables.

L'hon. M. HAIG: Si vous ne les payez pas mieux que vous payiez les délégués aux Nations Unies à New-York en 1946, vous ne dépensez pas beaucoup. Nous n'avions un repas somptueux qu'une fois de temps en temps.

L'hon. M. PEARSON: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

L'hon. M. HAIG: Je le sais; j'y étais.

L'hon. M. PEARSON: Les membres du Parlement qui font partie de la délégation se plaignent fréquemment de ce qu'ils ne peuvent subsister à ces assemblées avec le montant d'argent qui leur est alloué.

L'hon. M. HAIG: Ils ne peuvent pas s'enrichir avec.

L'hon. M. PEARSON: Les dépenses de notre délégation, comparées à celles des délégations des autres pays, sont de nature à indiquer que nous ne sommes pas très prodigues dans les dépenses de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

L'hon. M. PEARSON: Avant de partir, je devrais peut-être répondre à la question concernant les cotisations en souffrance aux Nations Unies. Au 31 mars 1952, voici les pays dont les contributions étaient en souffrance et les montants qu'ils devaient: l'Argentine, \$134,751; la Bolivie, \$3,—c'est là une ristourne de banque que la Bolivie, j'en suis sûr, est capable de payer; la Chine,—et c'est le plus gros montant,—\$1,703,555; le Guatemala, \$16,721. Ainsi, depuis six ans que les Nations Unies sont à l'œuvre, avec soixante ou soixante-dix états-membres, tout le monde,—et nous pouvons oublier la Bolivie,—sauf l'Argentine, la Chine et le Guatemala ont acquitté leurs cotisations. Et même, seulement deux pays après six ans ont des arrérages, car l'Argentine a simplement tardé à faire le paiement de l'an dernier. La Chine est un cas très particulier, car la participation de la Chine aux Nations Unies provient d'un gouvernement qui n'a plus accès aux revenus de la Chine continentale.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, nous avons été très heureux d'avoir M. Pearson aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Au nom du Comité, je vous remercie.

L'hon. M. PEARSON: Je serai heureux de revenir chaque fois que vous le voudrez.

Le PRÉSIDENT: Quand M. Hemsley, du secrétariat des Affaires extérieures, a témoigné l'autre jour, on lui a posé une question au sujet du coût du "Canadian Leaflet". Je crois que cette question avait été posée par le sénateur Haig.

L'hon. M. HAIG: Oui.

Le PRÉSIDENT: Depuis, M. Hemsley a envoyé cette lettre, qui est datée du 22 mai et qui se lit ainsi:

Je vois, dans le compte rendu dactylographié des témoignages recueillis à la séance tenue par le Comité des finances du Sénat le 21 mai, qu'à la page C-5 j'ai dit en parlant du coût de "The Canadian Leaflet":

"Il coûtera, je pense, environ deux cents l'exemplaire." Et de nouveau plus tard, à la page M-2, j'ai confirmé, en réponse à une question de l'honorable M. Haig, que le coût serait de \$25,000 à 2 cents l'exemplaire.

En vérifiant mes notes de retour à mon bureau, je constate que le coût probable de cette publication sera de 5 cents l'exemplaire et non de deux cents l'exemplaire.

Naturellement, je n'ai pas voulu faire changer le compte rendu des Témoignages pour apporter cette correction, mais je crois bon de souligner ce fait pour le cas où le Comité voudrait prendre note de la rectification.

L'hon. M. HAIG: Merci.

Le Comité s'ajourne au mercredi 4 juin 1952, à 11 heures du matin.

ÉTAT DU NOMBRE DE FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(A L'EXCLUSION DES MEMBRES DES SERVICES DE LA DÉFENSE ET DE LA GENDARMERIE ROYALE) AU 31 MARS DES ANNÉES 1939, 1948, 1949, 1950, 1951 ET 1952

	Chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique ⁽¹⁾						Chiffres fournis par le ministère des Finances pour compléter cet état		
	1939	1948	1949	1950	1951	1952	1950	1951	1952
Agriculture.....	3,122	5,381	5,914	6,667	7,078	7,007	6,495	6,863	6,928
Auditeur général.....	231	173	173	169	163	158	169	163	159
Directeur général des élections.....	15	10	19	13	14	20	14	14	20
Citoyenneté et Immigration.....	Compris dans ministères précédents.			2,657	2,917	3,050	2,799	3,411	3,631
Commission du service civil.....	235	532	572	580	536	543	583	534	538
Production de défense.....						1,362			1,736
Affaires extérieures.....	193	1,054	1,234	1,301	1,341	1,316	1,302	1,568	1,348
Finances.....	213	677	698	645	602	611	636	607	621
Contrôleur du Trésor.....	1,073	4,653	4,524	4,300	4,034	4,086	4,344	4,031	4,172
Monnaie royale canadienne.....	126	288	402	222	222	224	222	222	224
Commission du tarif.....	20	11	11	17	17	18	17	17	18
Commission des prix et du commerce en temps de guerre.....		1,145	1,029	690	260		687	260	
Pêcheries.....	325	533	569	925	962	1,015	1,178	1,450	1,407 ²
Secrétaire du gouverneur général.....	14	12	10	10	10	11	10	10	11 ³
Chambre des communes.....	516	541	636	656	662	478	656	661	663 ⁴
Assurance.....	53	59	63	72	82	82	72	81	85
Commission internationale des eaux limitrophes.....	6	4	4	10	11	12	10	11	12
Justice.....	106	152	179	192	204	206	1,557	204	206
Commissaire des pénitenciers.....	985	1,174	1,255	1,364	1,509	1,503	1,509	1,509	1,509
Travail.....	244	620	620	645	635	601	726	674	694
Commission d'assurance-chômage.....		7,140	6,957	7,148	7,051	6,886	8,347	7,724	8,147
Bibliothèque du Parlement.....	27	31	34	31	36	37	31	36	36
Mines et Relevés techniques.....	Compris dans ministères précédents.			1,661	1,720	1,749	1,778	1,816	1,950
Défense nationale: Administration.....					2,398	3,563 ⁵		2,675 ⁵	4,143 ⁵
Services de l'Armée.....	1,142	8,741	10,045	9,118	7,119	9,662	13,217	13,757	17,359
Services de la Marine.....	178	2,984	3,451	4,022	4,119	4,684	6,731	7,527	9,158
Services de l'Aviation.....	104	3,314	3,408	3,707	4,121	5,727	4,628	5,795	9,239
Office national du film.....		598	547	596	561	580	603	572	567
Santé nationale et bien-être social—									
Administration du ministère.....		293	236	268	257	276	264	251	270
Santé.....		725	794	847	880	898	841	864	914
Bien-être.....		752	743	755	733	892	779	765	899
Services de santé des Indiens.....		646	812	931	1,084	1,084	1,031	1,196	1,138
Conseil national des recherches.....	226	1,543	1,524	1,694	1,891	2,006	2,991	3,172	3,467 ⁶
Commission de l'énergie atomique.....		7	7	7	7	6	7	7	6
Revenu national—									
Douanes et Accise.....	4,415	5,552	5,776	6,086	6,211	6,254	6,086	6,194	6,275
Impôt sur le revenu.....	1,291	10,478	11,704	10,629	7,011	5,886	10,629	7,011	6,265
Postes.....	12,518	17,105	18,049	18,899	18,938	19,380	33,029	32,962	33,607 ⁷
Bureau du premier ministre.....				34	37	44	34	35	44 ⁸
Conseil privé.....	19	68	72	53	48	46	63	48	46
Archives publiques.....	67	54	55	61	65	68	61	66	69
Imprimerie et papeterie.....	652	786	856	991	1,041	1,127	991	1,041	1,132
Travaux publics.....	4,124	6,574	6,547	6,954	7,103	7,092	6,728	6,809	6,944 ⁹

	Compris dans ministères précédents			1,570	1,689	1,661	2,277	2,397	2,313
Ressources et Développement.....	86	463	490	568	622	810	668	910	784
Gendarmerie royale.....	346	528	557	608	588	573	608	575	572 ¹⁰
Secrétariat d'État.....	145	148	152	156	159	100	156	159	156 ⁴
Sénat.....	1,024	2,562	2,470	2,801	2,775	2,518	2,798	2,772	2,515
Industrie et Commerce (y compris Bureau de la statistique).....	642	781	791	813	779	861	806	774	874
Commission du blé.....	128	157	140	137	169	282	137	169	290
Élévateurs du gouvernement.....	5,613	7,828	8,535	9,479	10,028	9,091	11,979	11,698	11,880 ¹¹
Transports.....		36	42	48	54	50	48	53	41
Commission des transports aériens.....	97	136	144	155	158	154	155	158	154
Commission des transports.....		15,173	14,011	13,748	12,931	12,641	14,898	14,127	14,032 ¹
Affaires des anciens combattants.....		1,678	1,468	1,334	1,224	1,156	1,334	1,224	1,158
Loi des terres aux anciens combattants.....									
Mines et Ressources—									
Administration du ministère.....	70	108	127						
Immigration.....	595	1,079	1,281						
Affaires des Indiens.....	1,038	771	877						
Terres et développement.....	558	683	789						
Services des mines, des forêts et des sciences.....	437	1,562	2,107						
Projets spéciaux.....	449	8	6						
Pensions et Santé nationale.....	2,638								
Reconstruction et Approvisionnements.....		329	408						
Total.....	46,106	118,370	123,924	127,044	124,866	137,037	156,210	157,430	170,426
Compagnies de la Couronne et entreprises de l'État autres que les Chemins de fer nationaux et leurs filiales.....							13,189	15,194	14,711

Voir nouveaux ministères créés depuis la guerre pour 1950 et 1951.

¹ Le bureau fédéral de la statistique publie chaque année un sommaire statistique du Service civil du Canada et les chiffres de 1939, 1948, 1949 et 1950 ont été tirés de ces publications. Les chiffres de 1951 et 1952 n'ont pas encore été publiés et ont été directement fournis par le Bureau fédéral de la statistique pour la préparation de ce rapport.

² Y compris le Bureau de recherches des pêcheries (276 employés en 1950, 328 en 1951, 335 en 1952) ainsi que la Commission internationale du saumon du Pacifique et la Commission internationale des pêcheries (flétan).

³ Non compris 2 aides-de-camp du gouverneur général.

⁴ Y compris les employés saisonniers.

⁵ Y compris les employés du Conseil des recherches de défense du Canada.

⁶ Y compris les employés de l'entreprise d'énergie atomique de Chalk-River (Ontario) et 79 boursiers (fellows). Depuis le 1^{er} avril 1952, l'entreprise atomique de Chalk-River est administrée par une compagnie de la Couronne.

⁷ Y compris 14,065 (1950), 14,024 (1951), 14,267 (1952) employés des bureaux de postes à revenus, qui sont payés par le service financier du ministère des Postes.

⁸ Avant 1950, le personnel du bureau du premier ministre était compris dans d'autres services. Le chiffre ci-dessus comprend le personnel de la résidence du premier ministre.

⁹ Non compris 240 (1950), 276 (1951) et 187 (1952) maîtres de poste à revenus qui étaient aussi employés par le ministère des Travaux publics.

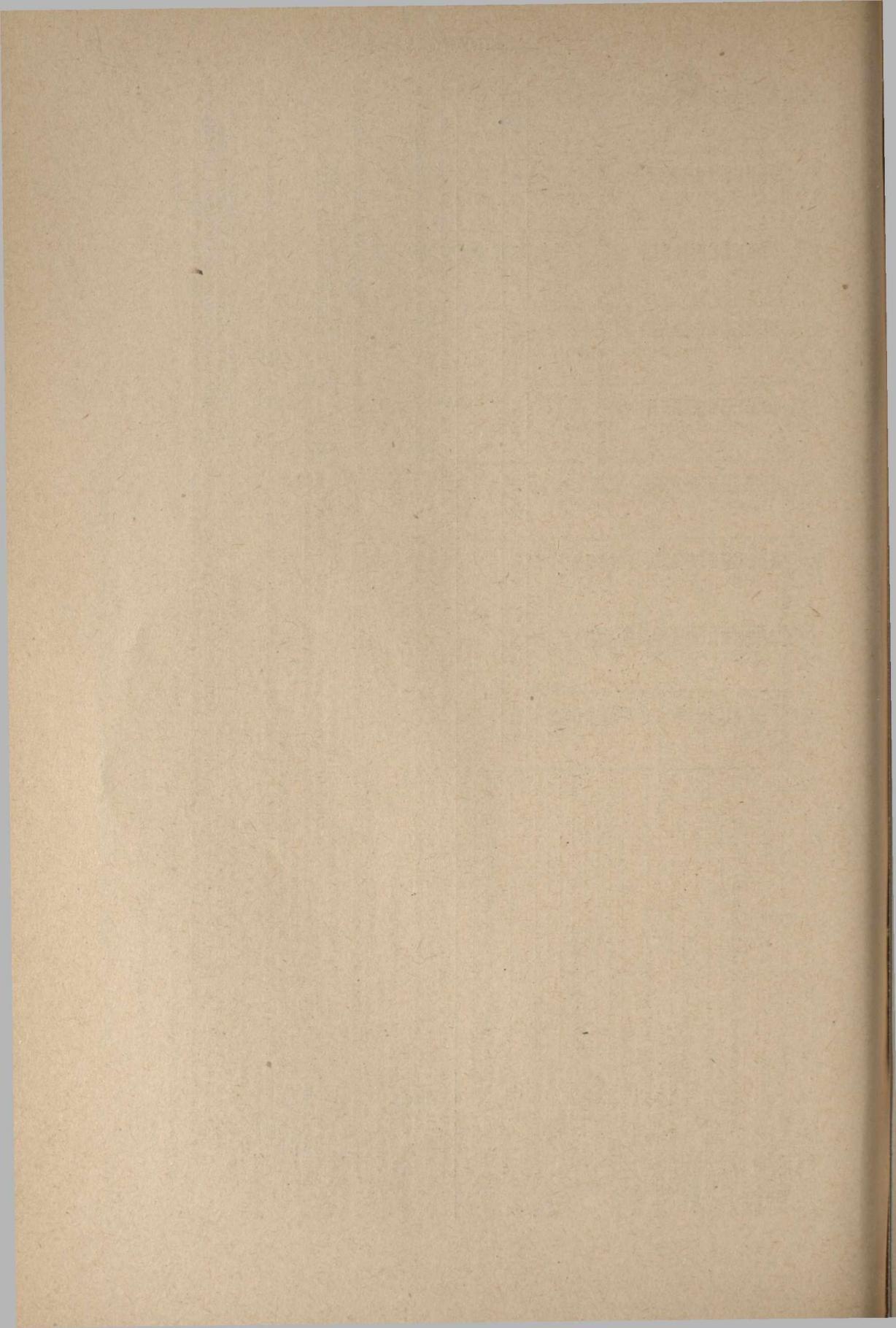
¹⁰ Y compris le personnel du Séquestre des biens ennemis.

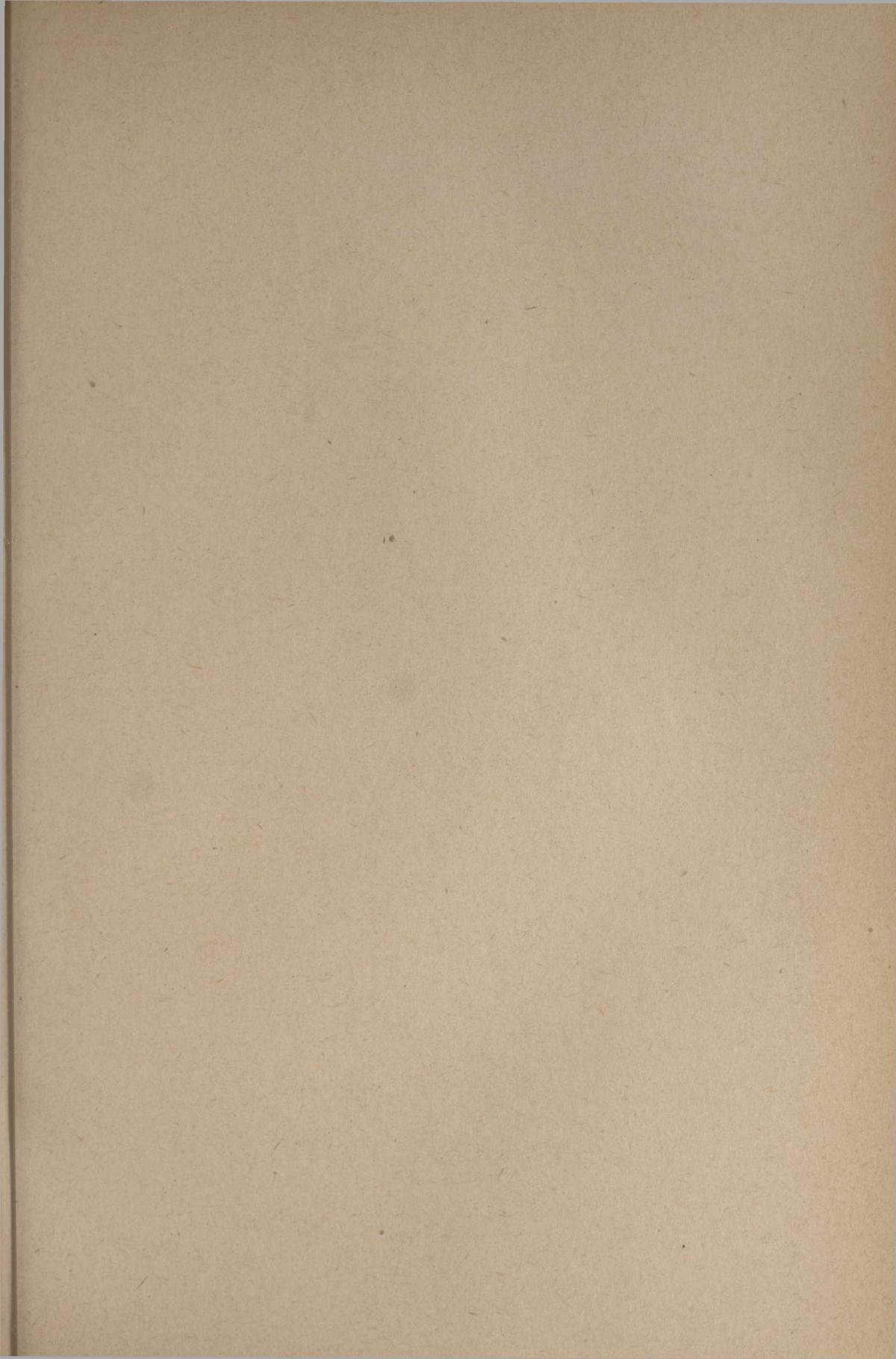
¹¹ Y compris le personnel de la Commission de la marine marchande canadienne.

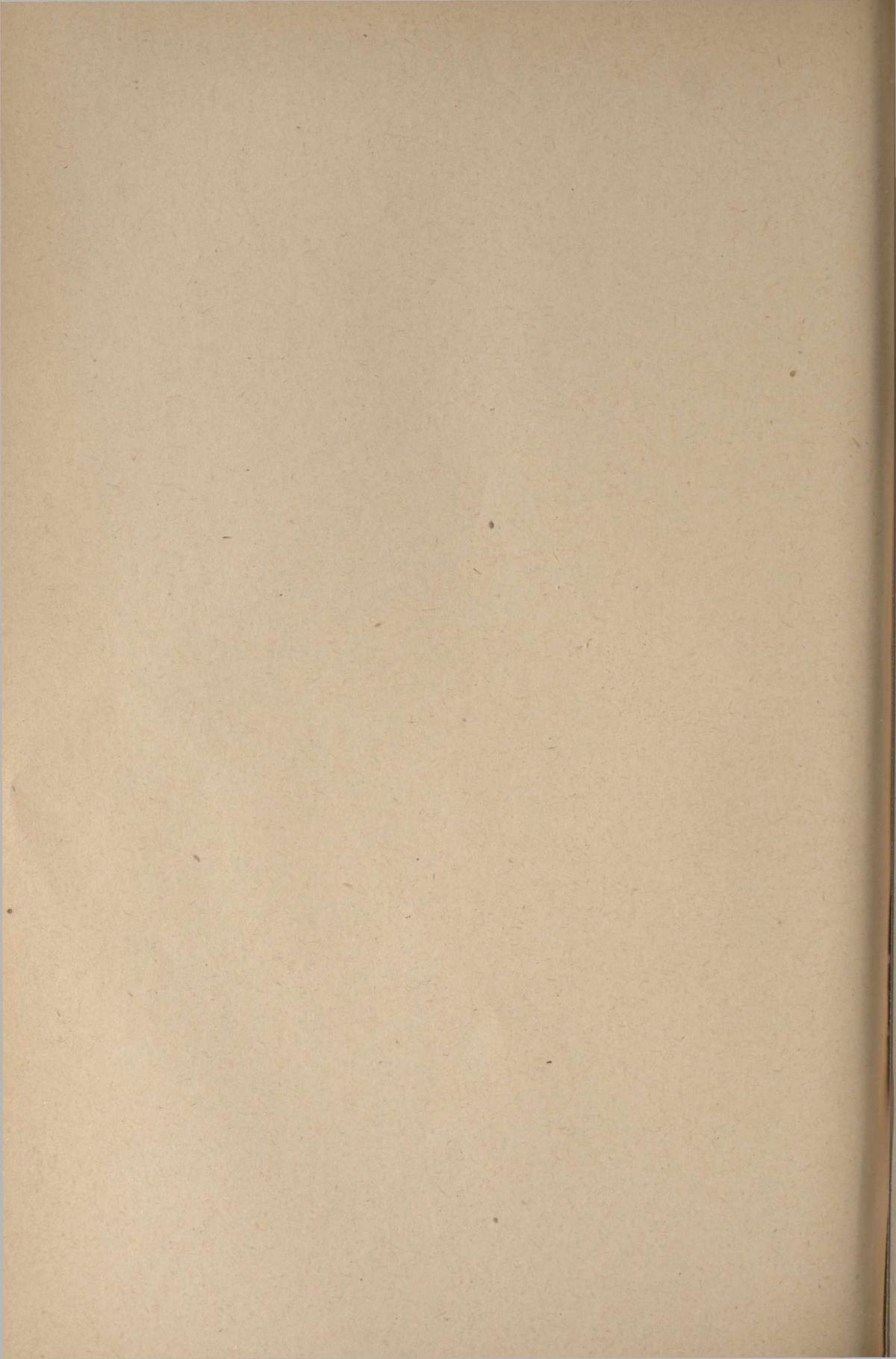
¹² Y compris le personnel de la Commission canadienne des pensions, du Conseil des allocations de guerre aux anciens combattants et 112 médecins affectés à des recherches spéciales dans les hôpitaux du ministère.

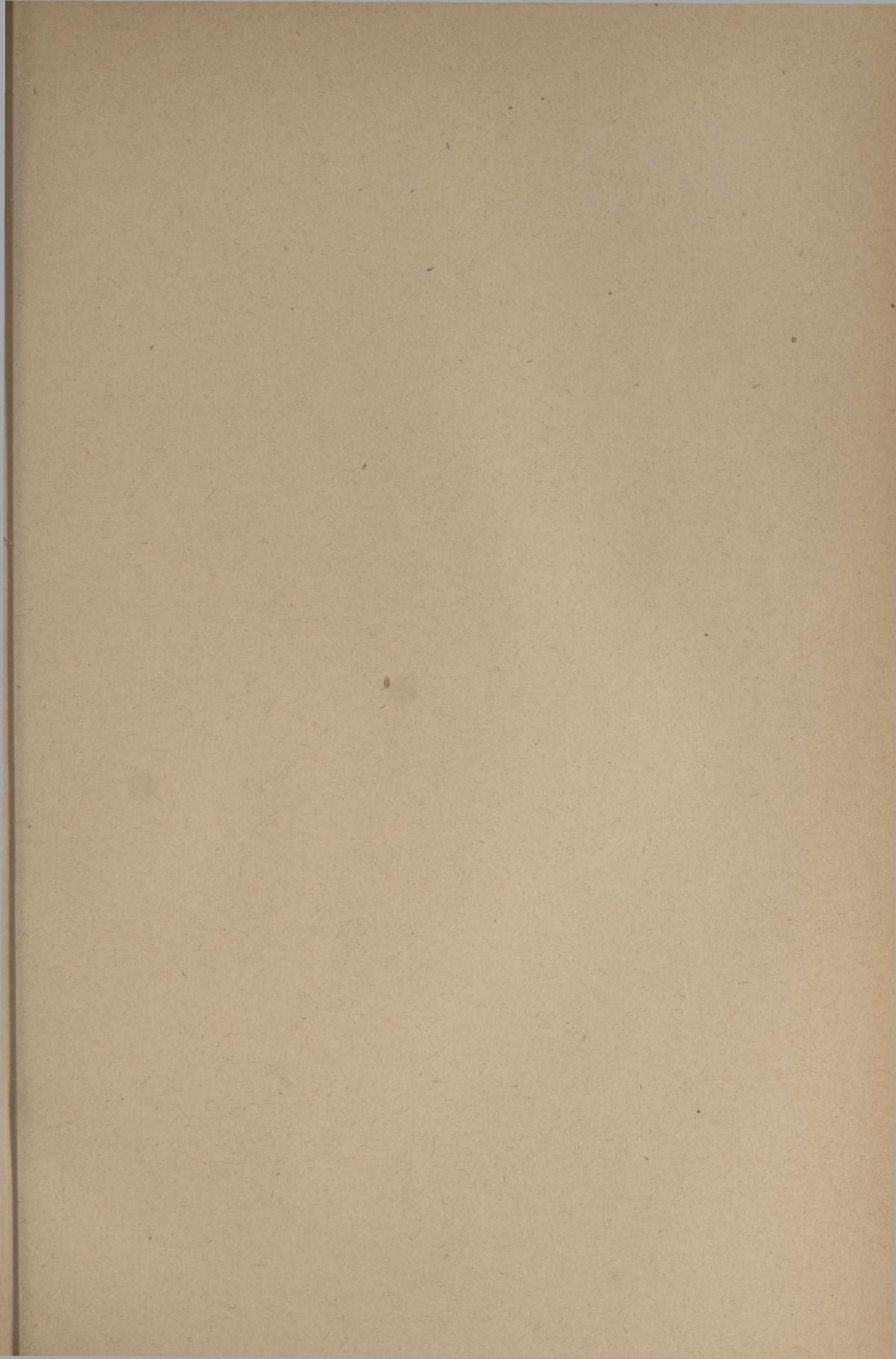
¹³ Y compris les compagnies et les entreprises suivantes de l'État:

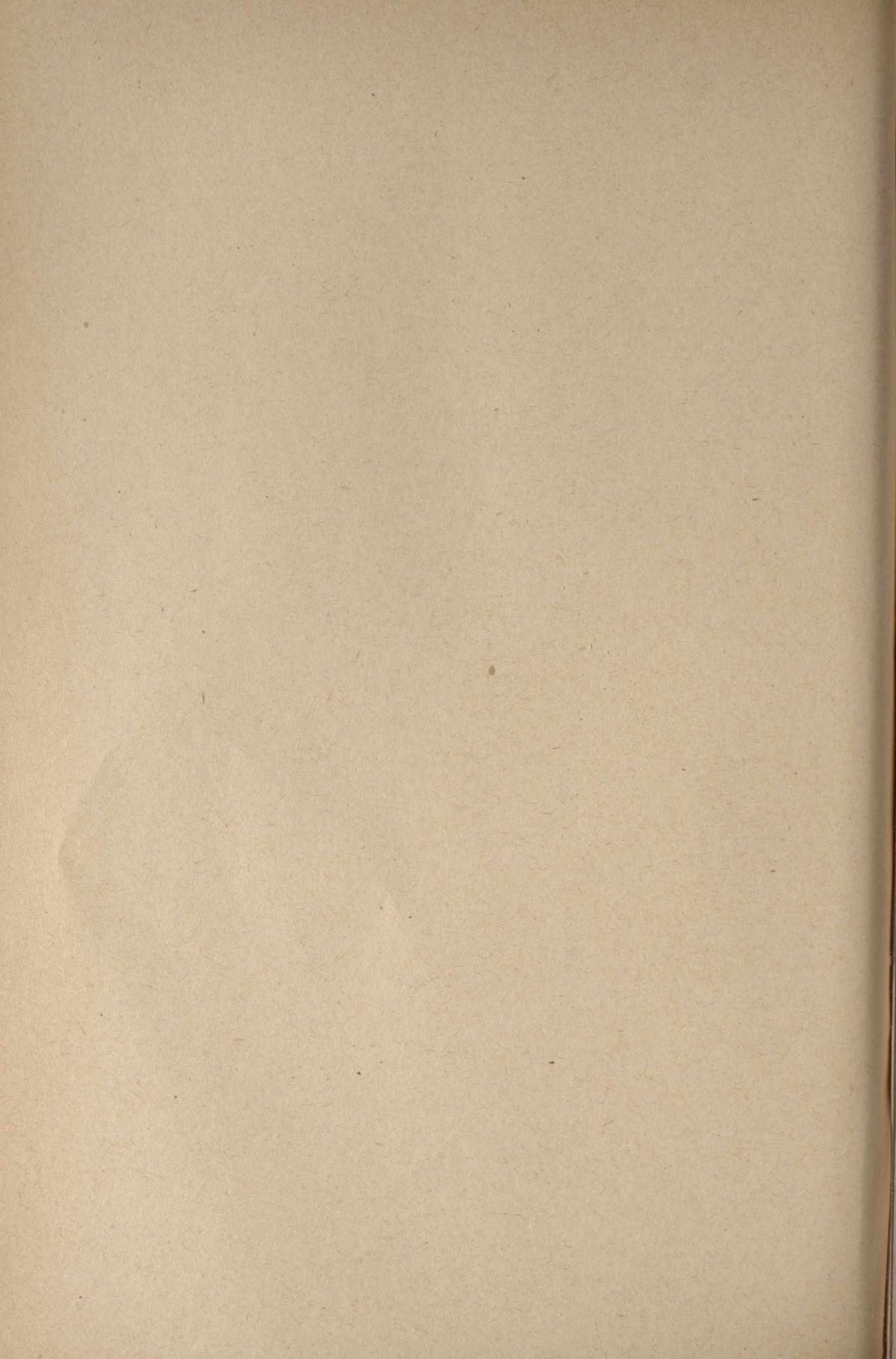
Banque du Canada; Canadian Arsenals, Ltd.; Société canadienne de radiodiffusion; Corporation commerciale canadienne; Commission canadienne du prêt agricole; Commission canadienne du blé; Société centrale d'hypothèques et de logement; Office de stabilisation des prix des produits agricoles; Commission fédérale du charbon; Eldorado Mining and Refining (1944) Ltd.; Société d'assurance des crédits à l'exportation; Commission du district fédéral; Banque d'expansion industrielle; Commission des ports nationaux; Commission hydroélectrique des Territoires du Nord-Ouest; Northern Transportation Company Ltd.; Polymer Corporation Ltd.; Crown Assets Disposal Corporation; Defence Construction Ltd.

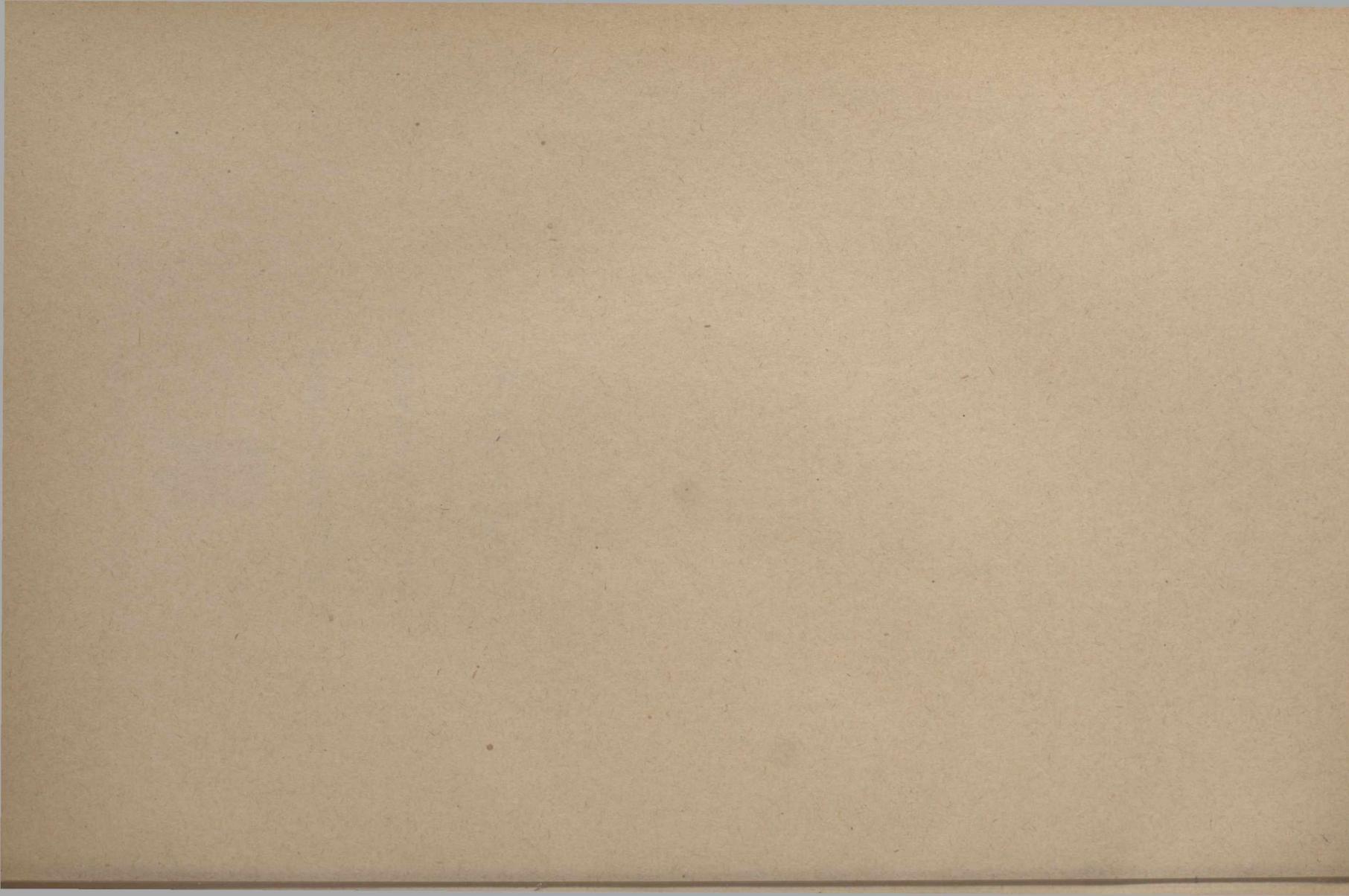


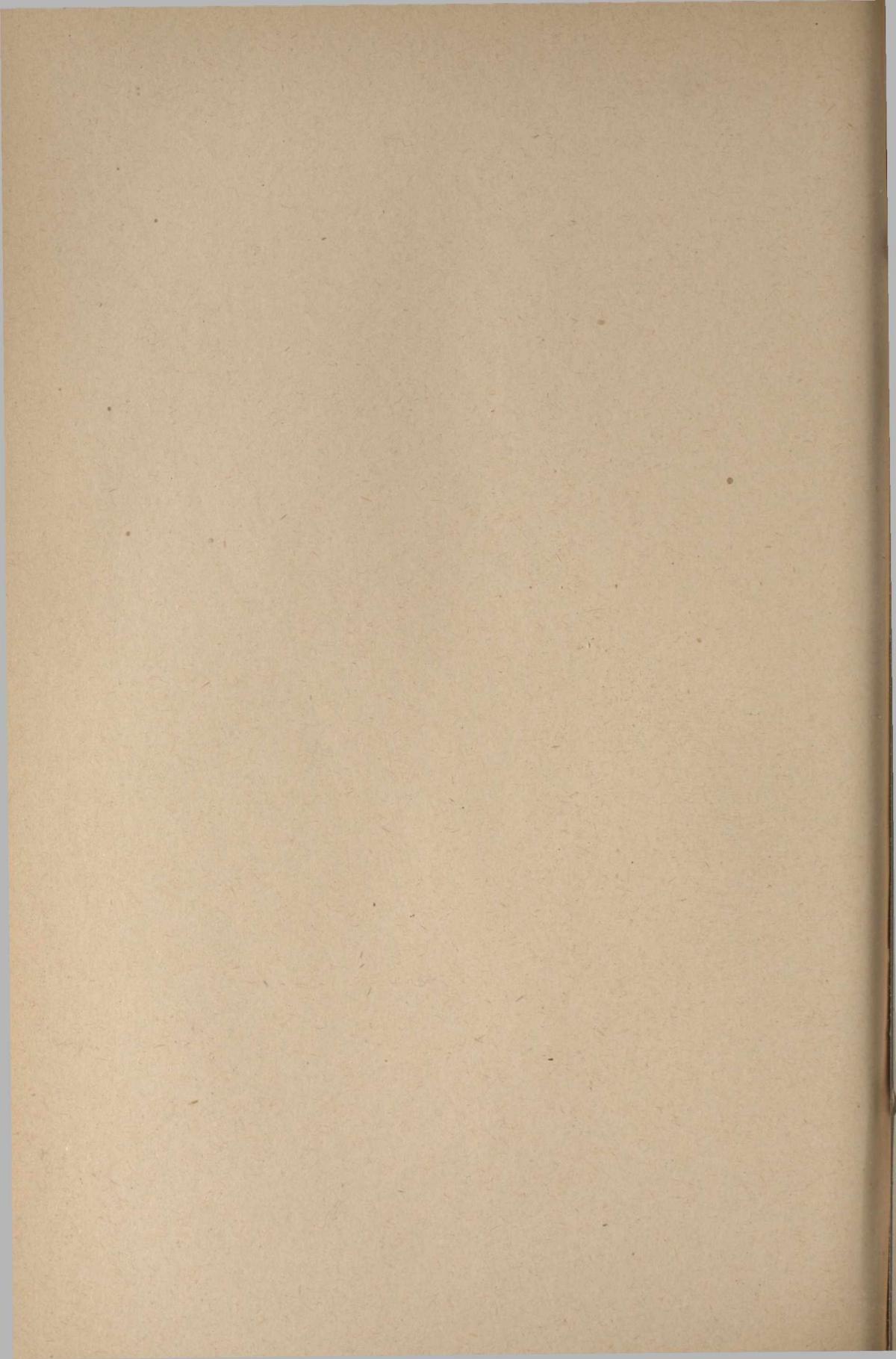












1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 8

SÉANCE DU MERCREDI 4 JUIN 1952

L'honorable Thomas A. CRERAR, C.P., *Président.*

TÉMOIN:

M. J. H. Lowther, directeur de la section des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique.

PIÈCE:

N° 7: Ensemble des recettes et des dépenses de tous les gouvernements du Canada.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

L'honorable Thomas A. Crerar, C.P., *président.*

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fogo	Paterson
Baird	Fraser	Petten
Barbour	Gershaw	Pirie
Beaubien	Golding	Quinn
Bouffard	*Haig	Reid
Buchanan	Hawkins	*Robertson
Burchill	Hayden	Rœbuck
Campbell	Horner	Stambaugh
Crerar	Isnor	Taylor
Dupuis	King	Turgeon
Euler	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien (38)
Farris	McDonald	

50 membres

(Quorum, 9)

* Membre de droit.

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Procès-verbaux* du Sénat du mercredi 26 mars 1952:

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l’année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu’il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l’incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l’index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l’année 1939 et pour la dernière année dont l’information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l’examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 4 juin 1952:

En conformité de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 12 h. 15 de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Barbour, Beaubien, Burchill, Gershaw, Golding, Haig, Isnor, King, Paterson et Taylor—12.

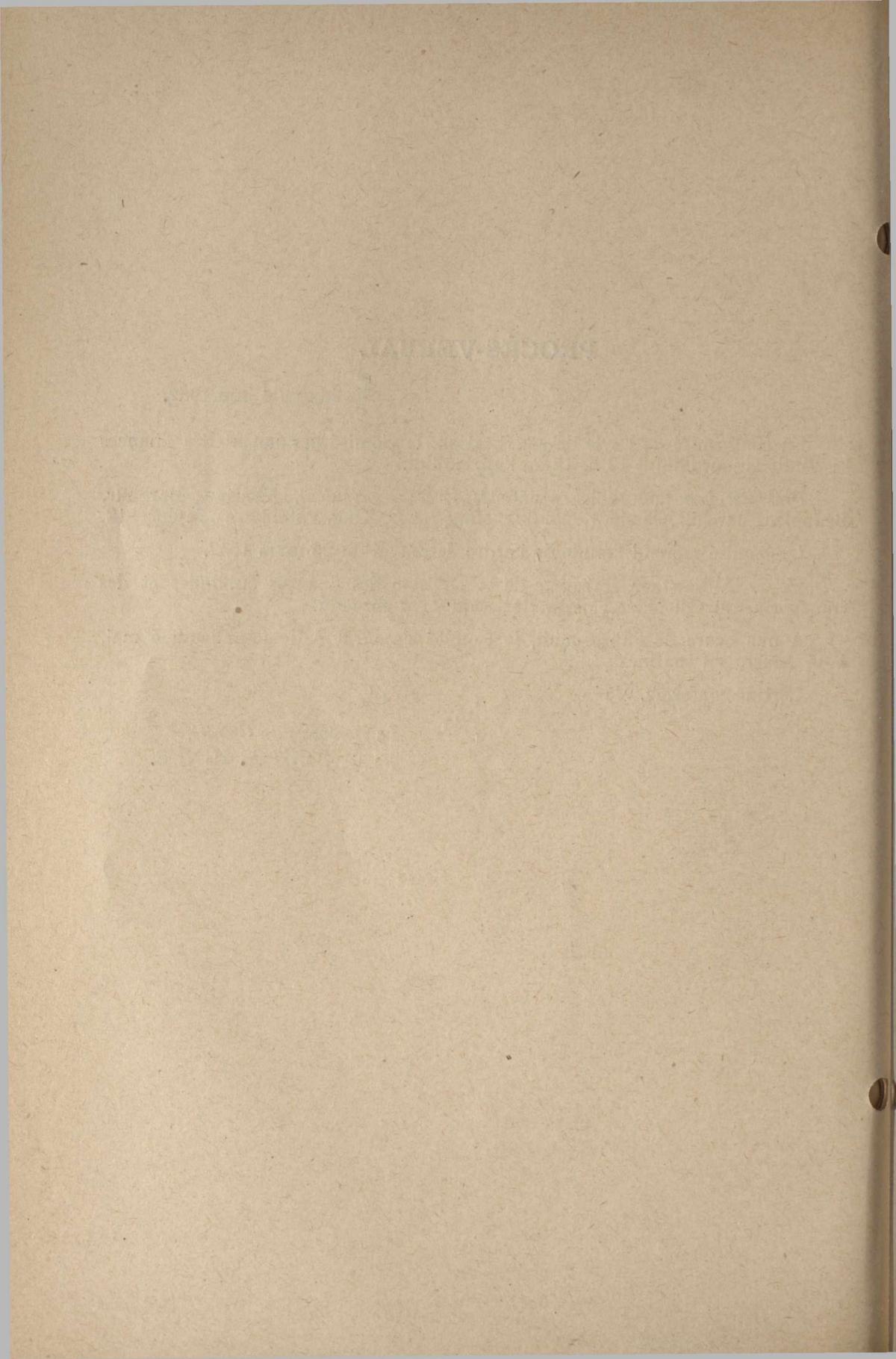
Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952.

M. J. H. Lowther, directeur de la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique, est entendu.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne à demain, jeudi 5 mai, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.



TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mercredi 4 juin 1952.

Le Comité permanent des finances, autorisé à examiner les Prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit aujourd'hui à 12 h. 15 de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. Je regrette que nous nous réunissions presque une heure plus tard que nous ne le projetions, mais le comité de la banque et du commerce était saisi d'un bill important et controversable, ce qui a retardé notre présence ici.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il y avait trop d'avocats à ce comité-là.

Le PRÉSIDENT: A la fin de la semaine dernière, j'ai distribué un état reçu de M. Lowther, de la Division des finances publiques du Bureau de la Statistique, sur l'ensemble des recettes et des dépenses de tous les gouvernements du Canada, au cours de diverses années. En outre, M. Lowther a dressé, sur ma demande, un état des principaux impôts et taxes des gouvernements fédéral et provinciaux et de certains gouvernements municipaux particuliers.

Ce dernier document, nous ne l'étudierons pas aujourd'hui parce que, dans une semaine à dater de demain, nous compterons parmi nous un représentant de la *Tax Foundation of Canada* qui discutera les divers genres d'impôts perçus par tous les gouvernements du Canada. Son témoignage viendra ajouter aux renseignements dont nous disposons. M. Lowther voudra peut-être avoir l'obligeance de venir lui aussi ce jour-là au Comité afin d'ajouter aux dires d'un monsieur Douglas qui sera présent. Je ferai distribuer le document intitulé: "Principaux impôts et taxes".

Passons maintenant à l'objet de la séance, c'est-à-dire à l'étude de l'état de l'ensemble des recettes et des dépenses de tous les gouvernements au Canada, état établi sous la direction de M. Lowther. M. Lowther, qui a paru devant le Comité l'an dernier et l'année précédente, n'a pas besoin de vous être présenté aujourd'hui. Désirez-vous formuler une observation préliminaire, monsieur Lowther?

M. J. H. LOWTHER, directeur de la Division des finances publiques et des transports, B.F.S.: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il y ait lieu, sauf si vous désirez des renseignements sur quelque point.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous expliquer brièvement sur quoi se fondent les estimations établies sous votre direction?

M. LOWTHER: Comme je l'ai expliqué les années précédentes, ces chiffres constituent une analyse des recettes et dépenses des gouvernements d'après une base qui permet les comparaisons intergouvernementales aussi bien que l'addition des recettes et des dépenses de tous les échelons de gouvernement de façon à établir les totaux de l'ensemble de l'activité gouvernementale. Aussi, les totaux de l'état ne concordent pas nécessairement avec les totaux des comptes publics des gouvernements du Canada ni avec l'ensemble des totaux des comptes publics des provinces à cause de l'incidence des paiements de transfert d'un échelon à un autre. En ce qui concerne l'établissement de ces chiffres, toutes les subventions accordées par un gouvernement à un autre sont exclus du total. Les subventions sont indiquées dans les états. Les subventions indéterminées

directes, dites transferts intergouvernementaux, figurent au bas des tableaux tandis que toutes les autres subventions pour fins de pensions de vieillesse, de soins hospitaliers et de services d'hygiène, accordées par le gouvernement fédéral aux provinces et par les provinces aux municipalités,—pour les fins, par exemple, de l'instruction, de la police et de la prévention des incendies,—sont déduites des dépenses du gouvernement subventionné. Cela permet de faire la somme des recettes totales provenant du public: le résultat, devrais-je dire, constitue les recettes globales provenant du public plutôt que du transfert de fonds d'un échelon de gouvernement à un autre. Tel est probablement l'aspect le plus important de ce mode de présentation.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, à titre d'exemple, le gouvernement fédéral obtient, grâce à ses recettes fiscales, certaines sommes dont il cède, en vertu d'accords financiers passés avec certaines provinces, d'importants montants aux provinces, pour fins d'imposition.

M. LOWTHER: C'est exact, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Autrement, il y aurait double imposition. Ce que nous voulons établir c'est la masse des impôts de tous les gouvernements et le total de leurs dépenses.

L'hon. M. ISNOR: Pourriez-vous, monsieur le président ou monsieur Lowther, nous indiquer brièvement en quoi ces renseignements se rattachent à la question qui nous occupe?

M. LOWTHER: A quoi songiez-vous en posant cette question?

L'hon. M. ISNOR: Nous visons un objectif déterminé, c'est-à-dire que nous voulons formuler une recommandation en ce qui concerne l'ensemble de la question financière, telle que nous la saisissons et, à la suite de notre étude, présenter au gouvernement le rapport du président où seront indiqués les moyens de réaliser des épargnes tout en maintenant l'économie du pays. N'est-ce pas ce à quoi nous nous employons, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, en partie.

L'hon. M. ISNOR: Cela posé, en quoi vos renseignements cadrent-ils avec notre programme?

L'hon. M. HAIG: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, mais, s'il le permet, je vais essayer de lui répondre et le témoin pourra rectifier si je fais erreur. Je vois au tableau que les recettes totales de 1949 se sont chiffrées par 3,654 millions de dollars. Est-ce exact?

M. LOWTHER: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Et celles de 1950, par 4,293 millions de dollars?

M. LOWTHER: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Et celles de 1951, par 5,302 millions de dollars?

M. LOWTHER: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Reportons-nous à 1951: le gouvernement fédéral a perçu 3,780 millions de dollars, les provinces ont perçu 911 millions de dollars et les municipalités ont perçu 611 millions de dollars. A la ligne suivante figurent les dépenses de 1951 de tous les échelons de gouvernement: 4,998 millions de dollars?

M. LOWTHER: C'est cela.

L'hon. M. HAIG: Soit 3,218 millions de dollars pour le gouvernement fédéral, 1,053 millions de dollars pour les provinces et 727 millions de dollars pour les municipalités.

M. LOWTHER: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Je signale à votre attention que le gouvernement fédéral, au tableau de ces dépenses, accuse de 1949 à 1951 une augmentation de 2,011 millions de dollars à 3,218 millions de dollars, soit de plus de 50 p. 100. Est-ce exact?

M. LOWTHER: C'est exact, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Les provinces accusent une augmentation de 874 millions de dollars à 1,053 millions de dollars, soit de pas tout à fait 25 p. 100.

M. LOWTHER: Parfaitement.

L'hon. M. HAIG: Quant aux municipalités, l'augmentation est de 619 millions de dollars à 727 millions de dollars, soit de pas tout à fait 20 p. 100.

M. LOWTHER: D'environ 20 p. 100.

L'hon. M. HAIG: J'ignore si ces chiffres aident de quelque façon mon ami.

L'hon. M. ISNOR: Je comprends ces chiffres; c'est le tableau général que je désirais connaître.

L'hon. M. HAIG: A mon sens, notre enquête fait voir, à mesure qu'elle se poursuit, l'importance des gouvernements en ce qui concerne l'augmentation des dépenses. Ce sont les municipalités qui accusent la plus petite augmentation; les provinces viennent ensuite; et c'est le gouvernement fédéral qui accuse la plus forte. Les crédits de la Défense sont-ils compris dans ces chiffres?

M. LOWTHER: Oui, monsieur.

L'hon. M. BEAUBIEN: Si les crédits de la Défense n'y étaient pas compris, quel serait le pourcentage des dépenses du gouvernement fédéral?

L'hon. M. HAIG: Question bien à propos.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il saute aux yeux que l'augmentation dépasse 50 p. 100 dans le cas du gouvernement fédéral, mais des précisions s'imposent si l'on veut faire voir le tableau sous son vrai jour.

L'hon. M. PATERSON: Comment pourrait-on séparer les dépenses? Ainsi le personnel de la Défense à Ottawa compte des employés qui n'en faisaient pas partie auparavant. Peut-on séparer les anciens employés des surnuméraires?

L'hon. M. GOLDING: Il n'y a rien à séparer. On n'a qu'à prendre les dépenses de la Défense.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est le total des dépenses affectées à la Défense que le public devrait savoir, à mon sens, afin de s'assurer que le gouvernement est judicieux dans ses dépenses.

M. LOWTHER: Abstraction faite des dépenses de la Défense nationale aux termes adoptés pour ce classement, on constate à la seconde feuille double de l'état que l'augmentation de 1949 à 1950 est inférieure à 100 millions de dollars, soit exactement 97 millions de dollars. Les dépenses du gouvernement fédéral en 1949, la Défense exceptée, se sont élevées à 1,638 millions de dollars et en 1950, défense à part, à 1,735 millions de dollars, soit une augmentation de 97 millions.

Le PRÉSIDENT: Malheureusement, les seuls chiffres que nous possédons actuellement à l'égard de 1951 sont les totaux.

L'hon. M. BEAUBIEN: Pourriez-vous indiquer dès maintenant quel est le pourcentage d'augmentation? Vous avez établi les chiffres de 1949 et de 1950, n'est-ce pas?

M. LOWTHER: Oui.

L'hon. M. BEAUBIEN: Quel est le pourcentage d'augmentation de la dépense fédérale, la Défense exclue?

M. LOWTHER: Quel est le pourcentage d'augmentation?

L'hon. M. BEAUBIEN: Oui.

M. LOWTHER: Environ 6 p. 100.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est bien différent des dires de certains journaux, à savoir que les dépenses du gouvernement auraient augmenté de la moitié. Si l'on excepte les dépenses de la Défense, dépenses que chacun approuve, l'augmentation n'est que de 6 p. 100.

Le PRÉSIDENT: On obtient une indication . . .

L'hon. M. BEAUBIEN: Avant que vous ne continuiez, puis-je lancer une remarque? Dans presque tous les comptes rendus des travaux du Comité qui paraissent dans les journaux on lit que le gouvernement fédéral dissipe presque follement les deniers publics. C'est le point que je veux tirer au clair. Il n'en est pas ainsi. Et pourtant, le gouvernement en est accusé dans presque tous les discours faits hors du Parlement par certains politiciens.

L'hon. M. BARBOUR: Avant que nous poursuivions, j'aimerais connaître le pourcentage d'augmentation au cours des années des dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux. Nous sommes renseignés en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

L'hon. M. HAIG: L'augmentation des dépenses provinciales est d'environ 20 p. 100. La Défense ne figure pas au budget des provinces.

L'hon. M. BARBOUR: L'augmentation est beaucoup plus forte?

L'hon. M. HAIG: Environ 20 p. 100. Elle est d'environ 15 p. 100 dans le cas des municipalités.

L'hon. M. BURCHILL: Ne citez-vous pas les chiffres de 1951?

L'hon. M. HAIG: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Nous ne les possédons pas.

L'hon. M. BARBOUR: Le pourcentage d'augmentation des dépenses provinciales est plus élevé que celui des dépenses fédérales?

L'hon. M. GOLDING: Oui, à part la Défense.

M. LOWTHER: En réponse à votre question, l'augmentation correspondante des dépenses provinciales de 1949 à 1950 est d'environ 5 p. 100. La somme est passée de 874 millions de dollars à 924 millions de dollars, soit une augmentation de 50 millions de dollars.

L'hon. M. BEAUBIEN: Des dépenses municipales?

M. LOWTHER: Non, provinciales. L'augmentation dépasse légèrement 5 p. 100.

L'hon. M. HAIG: De 1949 à 1950?

M. LOWTHER: Oui.

L'hon. M. HAIG: Mais de 1949 à 1951, l'augmentation est plus forte?

M. LOWTHER: Oh! oui. De 1949 à 1951, l'augmentation des dépenses provinciales doit être de 20 p. 100 environ.

L'hon. M. Haig: Et l'augmentation des dépenses municipales?

M. LOWTHER: L'augmentation, de 1949 à 1950, s'établit entre 12 et 13 p. 100 et de 1950 à 1951, à moins de 5 p. 100.

L'hon. M. HAIG: Nous avez-vous indiqué l'augmentation des dépenses fédérales de 1949 à 1951?

M. LOWTHER: L'augmentation de 6 p. 100 des dépenses fédérales de 1949 à 1950 ne tient pas compte de la Défense.

L'hon. M. HAIG: Mais quelle est l'augmentation de 1949 à 1951, la Défense exceptée?

M. LOWTHER: Je ne puis vous l'indiquer, monsieur, parce que nous ne connaissons pas le détail des analyses à l'égard de 1951. Je pourrais le calculer pour vous, mais cela me prendrait quelques minutes.

L'hon. M. HAIG: Ne le faites pas; cela n'en vaut pas la peine.

Le PRÉSIDENT: Si l'on examine ce dossier de pièces, on constate que la dépense fédérale est passée de 3 milliards et demi en 1949 à \$4,115,000,000 en 1950; la dépense provinciale, de 873 millions à 924 millions, et la dépense municipale, de 619 millions à 696 millions. Nous ne connaissons pas les chiffres de 1952, mais nous avons le budget principal du gouvernement fédéral. Pour toutes fins, sauf la Défense, la Production de défense et la Défense civile, le budget principal prévoit cette année une dépense de \$2,229,000,000,—c'est-à-dire pour les fins civiles ordinaires. C'est une augmentation de 227 millions sur la dépense correspondante de 1951-1952. Le total du budget principal cette année, y compris la Défense, la Défense civile et la Production de défense, s'élève à \$4,335,000,000, dont la moitié pour ces trois fins.

L'hon. M. BEAUBIEN: Cette somme comprend les augmentations de traitement des fonctionnaires.

Le PRÉSIDENT: Oui. Il est malheureux que nous n'ayons pas le détail des chiffres de 1951. Ces chiffres font voir, cependant, que si les recettes se sont accrues par suite de l'aggravation d'une foule d'impôts, les dépenses tant municipales que provinciales et fédérales se sont aussi accrues. En somme, nous taxes et dépensons davantage. J'ignore si les membres du Comité ont étudié le livre blanc joint à l'exposé budgétaire de cette année. C'est un document assez long, mais je dois dire qu'il constitue une très grande mine de renseignements sur les affaires publiques du pays à tous les échelons. J'ai toujours pensé, en tant que contribuable, que ce qui me concernait le plus ce n'était pas seulement les impôts que je verse au gouvernement fédéral mais aussi les sommes que je dois verser à tous les gouvernements dont je relève au Canada. Cette année, la somme globale des impôts que percevront tous les gouvernements au Canada dépassera de beaucoup les six milliards. Nous n'avons ni à blâmer ni à défendre tel ou tel gouvernement. Ce que nous cherchons à établir c'est le tableau véritable de notre situation financière et je suis contraint d'affirmer que, lorsque j'examine le chiffre net de notre revenu national et le mets en regard du total des impôts perçus à tous les échelons de gouvernement du Canada, je me demande où nous allons.

L'hon. M. BEAUBIEN: Comment cela se compare-t-il avec notre chiffre de production.

Le PRÉSIDENT: Les impôts perçus à tous les échelons absorbent le tiers environ de notre revenu national.

L'hon. M. BURCHILL: Le sénateur Isnor a mentionné l'objectif que visait le Comité cette année. J'ai pensé dès le début que la grande tâche que le Comité pourrait accomplir dans l'intérêt de la population, est de faire ressortir jusqu'à quel point le pays peut-être taxé eu égard à sa production. Pour moi, 1952 sera différent de 1951 quant à la production. Le Comité, à mon sens, ferait ainsi œuvre utile. Voilà ce que j'ai pensé dès le début.

Le PRÉSIDENT: L'important à retenir c'est le rapport entre l'ensemble de notre fardeau fiscal à tous les échelons de gouvernement au Canada et notre production totale ou le revenu national net. Si le revenu national net diminuait parce que les marchés viendraient à faiblir ou les prix à baisser, il me semble alors,—puissé-je me tromper,—que neuf sur dix de nos gouvernements de tout échelon se verraient acculés à un déficit ou contraints d'aggraver les impôts.

Voilà le point important que doit faire voir notre enquête. Il faut nous efforcer d'exposer les faits, afin que la population se forme une opinion éclairée et cesse de presser les gouvernements de tout échelon de dépenser davantage à mille et une fins.

L'hon. M. GERSHAW: Le témoin pourrait-il nous dire à combien s'élève le revenu national net? Possède-t-il ce chiffre dans sa documentation?

M. LOWTHER: Vous voulez dire la production nationale brute ou le revenu national au coût des facteurs?

L'hon. M. GERSHAW: Pourriez-vous nous indiquer les deux?

Le PRÉSIDENT: Ces chiffres figurent à l'un des états que vous avez en main.

M. LOWTHER: Ils figurent à la page 9 des documents budgétaires. Un tableau y donne le revenu national et le produit national brut des années 1948, 1949 et 1950 ainsi que les chiffres provisoires de 1951. Le produit national brut de 1951 est estimé à 21 milliards 241 millions de dollars dont la tranche faite du produit national brut est estimée à 17 milliards 229 millions.

L'hon. M. PATERSON: Qu'est-ce que cela comprend? Les produits agricoles et le reste?

M. LOWTHER: Oui, tout.

L'hon. M. ISNOR: Voilà ce que je cherchais à obtenir l'autre jour de M. Hope. Il ne pouvait me renseigner. M. Lowther, pourriez-vous nous indiquer le chiffre de la valeur de notre production agricole.

L'hon. M. BEAUBIEN: Avant qu'il ne le fasse, puis-je poser à M. Lowther la question suivante: le chiffre de 17 milliards 229 millions constitue-t-il le revenu national net?

M. LOWTHER: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: De quelle année?

M. LOWTHER: C'est le chiffre provisoire de 1951.

L'hon. M. PATERSON: Ce chiffre tient-il compte de la production de guerre? Ainsi, les avions que nous fabriquons, y sont-ils compris?

M. LOWTHER: Le chiffre du revenu national comprend les traitements, salaires, gains et revenus de tous les segments de la population. Aussi comprend-il nos traitements ainsi que ceux des employés des usines de guerre, des entreprises et de l'industrie en général aussi bien que le revenu des exploitants de fermes et autres entreprises agricoles.

L'hon. M. ISNOR: Pourriez-vous répondre à ma question maintenant? Je voudrais connaître le chiffre total de la production agricole. Fait-elle l'objet d'un poste distinct?

M. LOWTHER: Les documents budgétaires indiquent le chiffre du revenu net provenant de la production agricole.

L'hon. M. ISNOR: Je voudrais connaître d'abord le chiffre de la production.

M. LOWTHER: Vous ne trouverez pas le chiffre de la production ou de la production agricole dans ces états (vos comptes nationaux), mais il se trouve ici comme partie des sources de revenu personnel: revenu provenant des traitements et salaires, revenu provenant de la solde et des allocations militaires et revenu des exploitants agricoles.

L'hon. M. ISNOR: Pourriez-vous alors m'indiquer ce dernier chiffre?

M. LOWTHER: Le revenu des agriculteurs provenant de la production agricole est de 2 milliards 191 millions de dollars, j'entends le revenu net.

Le PRÉSIDENT: Des chiffres à cet égard ont déjà été remis au Comité. Ils portaient sur le revenu et le produit national brut de chacune des années 1939 à 1951.

Il convient de noter le revenu net des agriculteurs provenant de la production agricole. En voici les chiffres:

	millions de dollars
1939.....	\$ 385
1940.....	492
1941.....	490
1942.....	988
1943.....	805
1944.....	1,185
1945.....	1,010
1946.....	1,112
1947.....	1,223
1948.....	1,518
1949.....	1,504
1950.....	1,547
1951.....	2,138

Les chiffres de 1949, 1950 et 1951 comprennent Terre-Neuve.

L'hon. M. BEAUBIEN: S'agit-il du revenu net ou brut?

Le PRÉSIDENT: C'est le revenu net acquis.

L'hon. M. GOLDING: Possédez-vous des chiffres qui font voir l'augmentation des frais d'exploitation à l'égard des mêmes années?

M. LOWTHER: A quel sujet, monsieur?

L'hon. M. GOLDING: Au sujet de l'agriculture.

M. LOWTHER: Je ne puis vous en fournir parce que ce genre d'estimation n'en donne pas.

L'hon. M. GOLDING: Nous avons dans notre classeur un état indiquant le revenu net d'exploitation, frais déduits.

L'hon. M. HOWDEN: Le revenu d'exploitation doit certainement augmenter si la recette s'accroît.

L'hon. M. GOLDING: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Ces chiffres ne visent pas à indiquer l'avoir des agriculteurs ou de qui que ce soit: ils sont, simplement, les chiffres de la production globale.

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. HAIG: Le dernier chiffre de plus de deux milliards, par exemple, est la valeur de la production.

L'hon. M. GOLDING: Je le comprends.

Le PRÉSIDENT: Qu'il me soit permis de signaler que nous nous éloignons un peu des renseignements que M. Lowther a établis à notre intention et que nous lui avons demandé de venir expliquer.

L'hon. M. HAIG: Qu'il nous en donne le reste.

Le PRÉSIDENT: Si nous désirons une explication beaucoup plus détaillée des chiffres du revenu national et de la production nationale brute, nous devrions appeler un fonctionnaire de cette section du Bureau, comme le fait observer M. Lowther, notamment M. Goldberg.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais, monsieur le président, en ce moment même où nous obtenons les chiffres des dépenses nationales des gouvernements de tous les échelons, il serait fort à propos, à mon sens, de rattacher ces chiffres à ceux du revenu.

Le PRÉSIDENT: Sans doute, mais si nous devons discuter ce point il vaudrait mieux faire venir M. Goldddberg afin qu'il nous renseigne. De fait, il est venu au Comité déjà pour expliquer ces chiffres, mais nous nous sommes mis à discuter autre chose. Toute la séance du matin y a passé et nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier ces chiffres. Si vous le désirez, je le ferai revenir au Comité, peut-être demain.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi pas vendredi matin?

Le PRÉSIDENT: Nous avons l'intention d'aborder la discussion des crédits du ministère des Transports. Je ne crois pas que ces crédits nous retiennent plus d'une heure. Si le Comité le veut bien, je demanderai à M. Goldberg de venir demain, s'il le peut, afin que nous discutons ces chiffres qui sont très importants.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, je ne crois pas que les chiffres de 1945, 1946, 1947 et 1948 nous soient très utiles maintenant. Il s'agit pour nous, j'en conviens avec le sénateur Burchill, de déterminer trois ou quatre facteurs si nous devons formuler une recommandation qui serve vraiment le pays. À mon sens, il faut établir notre production brute ou totale, à l'égard peut-être de deux années seulement, ainsi que notre dépense globale et de les mettre en corrélation afin de pouvoir juger si le pays peut continuer d'accroître ses impôts ou ses dépenses. Voilà, pour moi, la tâche du Comité. Le sénateur Haig a déjà exprimé à peu près la même idée. Il m'a pris à partie l'autre jour quand j'ai tenté d'obtenir les chiffres de la production agricole. Je voulais simplement connaître comment notre revenu agricole se comparait à notre revenu industriel et je cherchais à me renseigner sur la somme que le fisc pouvait se procurer de ces sources-là et d'autres. Tant que nous ne possédons pas ces données, nous ignorons si nous sommes en mesure d'étendre nos mesures sociales. Ces données, il nous les faut, à mon sens, avant de pouvoir établir un rapport qui en vaille la peine.

L'hon. M. HOWDEN: Il est important de savoir ce qu'il en coûte au pays pour vivre.

L'hon. M. ISNOR: Ce renseignement serait utile aussi.

L'hon. M. BURCHILL: Y a-t-il des points particuliers que M. Lowther désirerait souligner au Comité aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Non, sauf si quelqu'un a des questions à poser au sujet des tableaux qui ont été distribués aux membres du Comité samedi dernier. En ce qui concerne justement le point soulevé par le sénateur Isnor, il est intéressant d'examiner le tableau de l'ensemble des dépenses de tous les gouvernements au Canada, à la seconde des grandes feuilles, où les dépenses affectées au bien-être public sont réparties sous six postes. On y voit que le total de ces dépenses a augmenté de 208 millions en 1939 à 875 millions en 1950, chiffre qui s'est encore accru depuis par suite de l'institution de la sécurité du vieil âge. En outre, le coût total des pensions et des soins accordés aux anciens combattants en 1950 s'est chiffré par 191 millions.

L'hon. M. BEAUBIEN: Cette dépense ne figure pas sous le bien-être social?

M. LOWTHER: Non.

Le PRÉSIDENT: Le détail des dépenses est indiqué dans ce tableau, Quant à moi, je tiens à déclarer que M. Lowther s'est, à mon sens, très bien acquitté de la tâche d'établir et d'analyser ces renseignements pour nous.

L'hon. M. HAIG: Très bien!

L'hon. M. ISNOR: N'allez pas croire un seul instant que j'en disconviens.

Le PRÉSIDENT: Je vous comprends.

L'hon. M. ISNOR: Au début de la séance, j'ai demandé ce que nous entendions faire des renseignements qui nous sont fournis et comment nous allions les rattacher à notre étude. Le sénateur Haig a pris sur lui de répondre à ma question. Le président aurait pu y répondre en quelques mots et préciser l'objectif du Comité.

L'hon. M. HAIG: Mon ami, le sénateur Isnor, me prend toujours à partie comme si j'étais la bête noire du Comité. Si le Comité croit, comme semble le penser mon ami le sénateur Isnor, que je suis un intrus, je me retirerai volontiers et me servirai du tribunal à ma disposition pour déclarer que les libéraux qui siègent au Comité des finances du Sénat n'y ont pas aimé ma présence. Voilà tout ce que j'ai à dire. Si le Comité appuie l'attitude du sénateur Isnor, je me retirerai.

L'hon. M. ISNOR: J'ai mentionné le nom du sénateur Haig simplement parce qu'il a répondu à ma question.

L'hon. M. HAIG: J'avais ces chiffres sous les yeux et je voulais m'assurer que j'avais compris la question. J'ai demandé au témoin de me corriger si je me trompais et il ne m'a pas corrigé.

L'hon. M. ISNOR: L'expérience du sénateur Haig serait, naturellement, plus utile au Comité que la mienne.

L'hon. M. HOWDEN: Monsieur le président, il ne faut pas, à mon sens, laisser le sénateur Haig se retirer.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. HOWDEN: C'est un membre des plus compétents et des plus actifs du Comité.

L'hon. M. HAIG: Je ne me laisserai pas critiquer par le sénateur d'Halifax. Il ne lui appartient pas de m'attaquer. Que les électeurs décident de la personne à attaquer.

Le PRÉSIDENT: Le Comité conviendra, je crois, que le sénateur Haig a été très juste.

Des VOIX: Très bien!

Le PRÉSIDENT: Et un membre très utile.

L'hon. M. HAIG: S'il en est ainsi, parfait, mais si l'on s'oppose à ma présence, je me retirerai.

L'hon. M. BURCHILL: Nous ne saurions nous passer de vous.

L'hon. M. ISNOR: Je serais le dernier à dire quoi que ce soit qui conduise le sénateur Haig à quitter le Comité. Si l'un de nous doit se retirer, c'est assurément moi. Je reconnais combien le sénateur Haig nous est utile.

L'hon. M. HAIG: Je ne vous demande pas de vous retirer.

L'hon. M. ISNOR: Je m'excuse auprès du Comité pour ce que j'aurais pu dire de déplacé.

L'hon. M. HAIG: Vous n'avez pas à le faire.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre!

L'hon. M. HOWDEN: Juste un mot, monsieur le président. Il m'est venu à l'idée que l'objectif ultime de cette enquête est d'établir nos recettes, notre revenu et nos dépenses publiques et de constater ensuite combien il en reste au pays pour vivre.

Le PRÉSIDENT: Voilà l'important.

L'hon. M. HOWDEN: Je n'ai encore rien vu ni entendu qui montre ce qu'il reste au pays pour vivre. Il est temps que nous réunissions des chiffres sur ce sujet.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, vous avez bien à propos souligné qu'il faut établir un rapport entre l'impôt et la production nationale. Nous avons les chiffres de la production nationale de 1951, mais en avons-nous à l'égard de 1952.

Le PRÉSIDENT: Oui, M. Abbott, dans son exposé budgétaire, donne une estimation de 22 milliards, si je me souviens bien.

L'hon. M. BURCHILL: Contre un chiffre de 21,241 millions de dollars l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Il a donné à entendre que notre produit national brut augmenterait encore cette année.

L'hon. M. HOWDEN: Non, s'il ne pleut pas.

L'hon. M. BEAUBIEN: Il est tombé un pouce et demi de pluie hier.

Le PRÉSIDENT: L'exposé budgétaire du ministre des Finances et les chiffres qui y sont joints renferment une masse énorme d'utiles renseignements. Le ministre signale que le produit national brut en 1951 l'emporte de 17 p. 100 sur celui de 1950, l'augmentation tenant pour deux tiers à la hausse des prix et pour un tiers environ à l'accroissement de la production réelle. M. Abbott poursuit: "Toutefois, si l'on suppose que le produit national brut pour 1952 sera voisin de 22 milliards et demi . . ." À la même échelle que l'an dernier, le chiffre net du revenu s'en trouvera d'un peu moins de 18 milliards, chiffre sur lequel il faut faire porter le fardeau total des 6 milliards d'impôts que paie la population.

L'hon. M. BURCHILL: C'est-à-dire établir ce qu'il reste?

Le PRÉSIDENT: Les impôts perçus par tous les échelons de gouvernement absorbent un tiers du revenu, ce qui est une part joliment forte. Au dire d'autorités éminentes, un pays ne peut pas donner au fisc plus de 25 p. 100 de son revenu national net sans s'exposer au danger. Je puis me tromper, mais ces chiffres sont révélateurs. Il ne s'agit pas de blâmer tel ou tel gouvernement, mais de voir le tableau dans son ensemble.

L'hon. M. HOWDEN: Ce sont des chiffres comme ceux-là qu'il nous faut.

Le PRÉSIDENT: Nos dépenses provinciales et municipales, avouons-le, deviennent excessives.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur le président, il est une heure et j'ai grand faim.

Le PRÉSIDENT: Si le Comité le veut bien, nous ferons venir M. Goldberg demain à 11 heures du matin, afin de discuter les chiffres du revenu national et du produit national brut, et pour nous fournir d'autres renseignements et répondre aux questions auxquelles M. Lowther n'a pu répondre. Je propose que nous y consacrons trois quarts d'heure environ. Il nous sera ensuite loisible d'obtenir des renseignements du sous-ministre des Transports sur les crédits de son ministère.

L'hon. M. ASELTINE: Avant que nous nous ajournions, je tiens à faire observer que j'ai demandé au sous-ministre des Travaux publics, lorsqu'il a paru devant le Comité, une question au sujet de l'Édifice de l'est. Avez-vous le renseignement?

Le PRÉSIDENT: Non, je ne l'ai pas encore reçu, mais j'appellerai le sous-ministre et lui rappellerai la question.

Le Comité s'ajourne au lendemain, à 11 heures du matin.

PIÈCE 7

ENSEMBLE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE TOUS LES
GOUVERNEMENTS AU CANADA

Années financières terminées le plus près du 31 décembre 1939, 1949 et 1950

ÉTATS ANNEXÉS

Source: 1939—“Statistique comparative des finances publiques”, établie aux fins de la Conférence fédérale-provinciale du rétablissement, 1945.

1949 et 1950—D’après des calculs du Bureau fédéral de la statistique et de la Banque du Canada, pour fins de comparaison.

Note explicative: Les totaux figurant à la ligne 23 du tableau des recettes et à la ligne 18 du tableau des dépenses ne comprennent pas les transferts intergouvernementaux. Ainsi, les subventions autorisées par l’Acte de l’Amérique du Nord britannique et d’autres lois et les indemnités versées aux provinces aux termes de la loi sur les accords fiscaux entre le Dominion et les provinces sont exclues des dépenses fédérales et, par conséquent, omises des recettes provinciales. Cependant, les subventions, etc., en vue de services déterminés, comme les pensions de vieillesse, sont incluses dans les dépenses du gouvernement qui accorde la subvention et déduites des dépenses brutes du gouvernement d’échelon inférieur qui la reçoit.

Ces opérations visent à éviter le double emploi afin d’établir des totaux additifs tant des recettes que des dépenses de tous les échelons de gouvernement.

ENSEMBLE DES RECETTES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS

SOMMAIRE SELON

Années financières terminées
(en milliers)

Poste n°		TOTAL		
		1939	1949	1950(b)
	Impôts:			
	Impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés—			
1	Impôts sur le revenu des particuliers.....	60,678	622,104	652,420
2	Impôts sur le revenu des sociétés.....	89,452	707,514	961,606
3	Autres impôts sur les sociétés.....	23,153	24,866	27,312
4	Impôts retenus.....	11,122	47,475	61,610
5	Sous-total (postes 1 à 4).....	184,405	1,401,959	1,702,948
6	Droits successoraux.....	27,850	59,084	65,482
7	Biens immobiliers et personnels.....	248,922	373,759	408,087
8	Droits de douane et autres taxes d'importation.....	106,819	226,403	296,433
	Taxes d'accise et de vente:			
9	Taxes sur l'essence.....	53,069	137,759	155,293
10	Taxes sur les boissons alcooliques, y compris régie des spiritueux.....	54,423	241,513	266,499
11	Taxes sur le tabac.....	42,447	215,912	216,998
12	Taxes générales de vente.....	144,861	481,343	561,646
13	Taxes d'amusement.....	2,615	20,359	18,814
14	Autres taxes sur les denrées.....	24,175	75,174	131,489
15	Autres taxes.....	25,547	72,823	80,451
16	Total des taxes (postes 5 à 15).....	915,133	3,306,088	3,904,140
	Licences, permis et droits—			
17	Véhicules automobiles.....	28,092	58,198	66,960
18	Autres.....	18,498	33,472	37,944
19	Sous-total (postes 17 et 18).....	46,590	91,670	104,904
20	Domaine public.....	24,754	94,128	115,861
21	Contributions versées par les services d'utilité publique aux municipalités.....	10,181	23,178	24,062
22	Autres recettes.....	36,556	138,201	143,712
23	Total des recettes.....	1,033,214	3,653,895	4,292,679
	TRANSFERTS INTERGOUVERNEMENTAUX NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS			
24	Subventions fédérales versées aux provinces.....	19,184	19,109	18,674
25	Subventions des provinces aux municipalités.....	4,507	9,569	13,259
26	Subventions provisoire à Terre-Neuve.....		6,500	6,500
27	Accords fiscaux entre le Dominion et les provinces.....		79,780	92,640
28	Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie électrique.....		1,515	4,457
29	Intérêts sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres scolaires.....	1,585	1,466	800
30	Allocations au lieu de taxes sur les biens fédéraux.....			1,267
31	Taxe routière de la Nouvelle-Écosse.....	452	251	245
32	Levée du commissaire municipal du Manitoba.....	828	527	517
33	TOTAL (m).....	26,556	118,717	138,359

a) Comprend la statistique de Terre-Neuve pour 1949 et 1950.

b) Provisoire.

c) Révisé.

d) Comprend une estimation de la statistique du Québec.

e) La taxe fédérale de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés est exclue des recettes fédérales et incluse dans les recettes provinciales.

f) Comprend un montant de \$25,000,000, excédent de la réserve affectée à la taxe sur les surplus de bénéfices remboursable, porté aux recettes.

g) Comprend en 1939 et 1949 la taxe sur les billets en circulation des banques à charte et la taxe sur les primes nettes des sociétés d'assurance; comprend en 1950 la taxe sur les primes nettes des sociétés d'assurance.

AU CANADA, 1939, 1949 et 1950

LA SOURCE

le plus près du 31 décembre
de dollars)

FÉDÉRALES			PROVINCIALES <i>a)</i>			MUNICIPALES <i>a)</i>			Poste n°
1939	1949 <i>c)</i>	1950	1939	1949	1950 <i>b)</i>	1939	1949 <i>d)</i>	1950 <i>b)</i>	
45,407	621,982	652,328	12,113	122	92	3,158			1
77,920	601,405 <i>e)</i>	834,338 <i>e/f)</i>	11,082	106,109 <i>e)</i>	127,278 <i>e)</i>	450			2
1,875 <i>g)</i>	3,910 <i>g)</i>	4,228 <i>g)</i>	21,248	20,956	23,084				3
11,122 <i>h)</i>	47,475 <i>h)</i>	61,610 <i>h)</i>							4
136,324	1,274,772	1,552,504	44,473	127,187	150,444	3,608			5
	29,920	33,599	27,850	29,164	31,883				6
			5,504	4,450	5,219	243,418 <i>i)</i>	369,309 <i>i)</i>	402,868 <i>i)</i>	7
106,819	226,403	296,433							8
			53,069	137,759	155,293				9
21,014	107,077	129,209	33,409	134,436	137,290				10
42,447	206,334	206,995		9,578	10,003				11
137,446	403,437	460,121	2,717	61,899	75,843	4,698	16,007	25,682	12
			2,615	20,359	18,814				13
24,175 <i>j)</i>	75,174	131,489							14
			2,624	25,016 <i>k)</i>	27,884 <i>k)</i>	22,923	47,810	52,567	15
468,225	2,323,117	2,810,350	172,261	549,845	612,673	274,647	433,126	481,117	16
									17
2,542	3,430	5,250	28,092	58,198	66,690				18
			8,975	17,130	18,616	6,981	12,912	14,078	19
2,542	3,440	5,250	37,067	75,328	85,576	6,981	12,912	14,078	20
736	1,790	2,360	24,018	92,428	113,501				21
8,524	82,881 <i>l)</i>	87,618 <i>l)</i>	2,877	13,241	12,943	10,181	23,718	24,062	22
						25,155	42,079	43,151	23
480,027	2,411,218	2,905,578	236,223	730,842	824,693	316,964	511,834	562,408	24
									25
			19,184	19,109	18,674	4,507	9,569	13,259	26
				6,500	6,500				27
				79,750	92,640				28
				1,515	4,457				29
			1,585	1,466	800				30
								1,267	31
			452	251	245				32
			828	527	517				33
			22,049	109,148	123,833	4,507	9,569	14,526	33

h) Surtout aux non-résidents.*i)* Ne comprend pas les impôts sur les biens personnels qui ne peuvent être séparés des "Autres taxes" et sont compris au poste 15.*j)* La taxe de 3 p. 100 sur les importations est exclue de ce poste et figure au poste 8.*k)* Comprend la taxe d'hospitalisation.*l)* Comprend un montant de \$31,596,000 (1949), excédent des remboursements sur les dépenses relatives à l'expansion industrielles, et un montant de \$41,918,000 (1950), excédent des remboursements sur les dépenses relatives à l'expansion industrielle ainsi qu'à la réglementation/des prix et au rationnement.*m)* Les écarts entre les chiffres du présent tableau et ceux du tableau des dépenses, en ce qui concerne les transferts inter gouvernementaux, tiennent aux différences de la fin de l'année financière et de la comptabilité des gouvernements

ENSEMBLE DES DÉPENSES DE TOUS LES GOUVERNEMENTS
COMPTES COURANTS ET DE CAPITALAnnées financières terminées
(en milliers)

Poste n°		TOTAL		
		1939	1949	1950 b)
1	Service net de la dette, remboursements non compris.....	264,300	490,159	446,824
	Bien-être public			
2	Hygiène et soins hospitaliers.....	47,145	194,579	216,919
3	Travail et assurance-chômage.....	3,272	52,182	60,209
4	Secours.....	82,629	18,754	17,812
5	Pensions de vieillesse.....	39,587	127,906	140,592
6	Allocations familiales.....		299,347	311,277
7	Autres dépenses de bien-être public.....	35,613	117,812	129,055
8	Sous-total (postes 2 à 7).....	208,246	810,580	875,864
9	Instruction.....	128,682	406,590	460,337
10	Transports, voirie, ponts, voies aériennes, ferrées et fluviales, etc.....	163,159	514,022	489,556
11	Agriculture.....	60,498	107,700	171,642
12	Domaine public.....	37,648	103,602	99,134
13	Défense nationale.....	126,915	372,596	759,779
14	Pensions et soins accordés aux anciens combattants.....	55,267	202,466	191,777
15	Expansion industrielle.....	247		
16	Réglementation des prix et rationnement.....	55	2,748	
17	Autres dépenses.....	184,644	493,159	620,790
18	Total des dépenses.....	1,230,661	3,503,622	4,115,703
	TRANSFERTS INTERGOUVERNEMENTAUX NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS			
19	Subventions fédérales versées aux provinces.....	19,244	19,170	18,735
20	Subventions des provinces aux municipalités.....	4,511	12,674	14,017
21	Subvention provisoire à Terre-Neuve.....		6,500	6,500
22	Accords fiscaux entre le Dominion et les provinces.....		76,881	94,123
23	Part de l'impôt sur le revenu des services d'énergie électrique.....		1,375	4,565
24	Intérêts sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres scolaires.....	1,585	1,466	800
25	Allocations au lieu de taxes sur les biens fédéraux.....		200	1,378
26	Taxe routière de la Nouvelle-Ecosse.....	455	246	246
27	Levée du commissaire municipal du Manitoba.....	763	473	482
23	TOTAL g).....	26,558	118,985	140,846

a) Comprend la statistique de Terre-Neuve à l'égard de 1949 et 1950.

b) Provisoire.

c) Révisé.

d) Comprend une estimation de la statistique du Québec.

AU CANADA, 1939, 1949 et 1950

SOMMAIRE PAR SERVICE

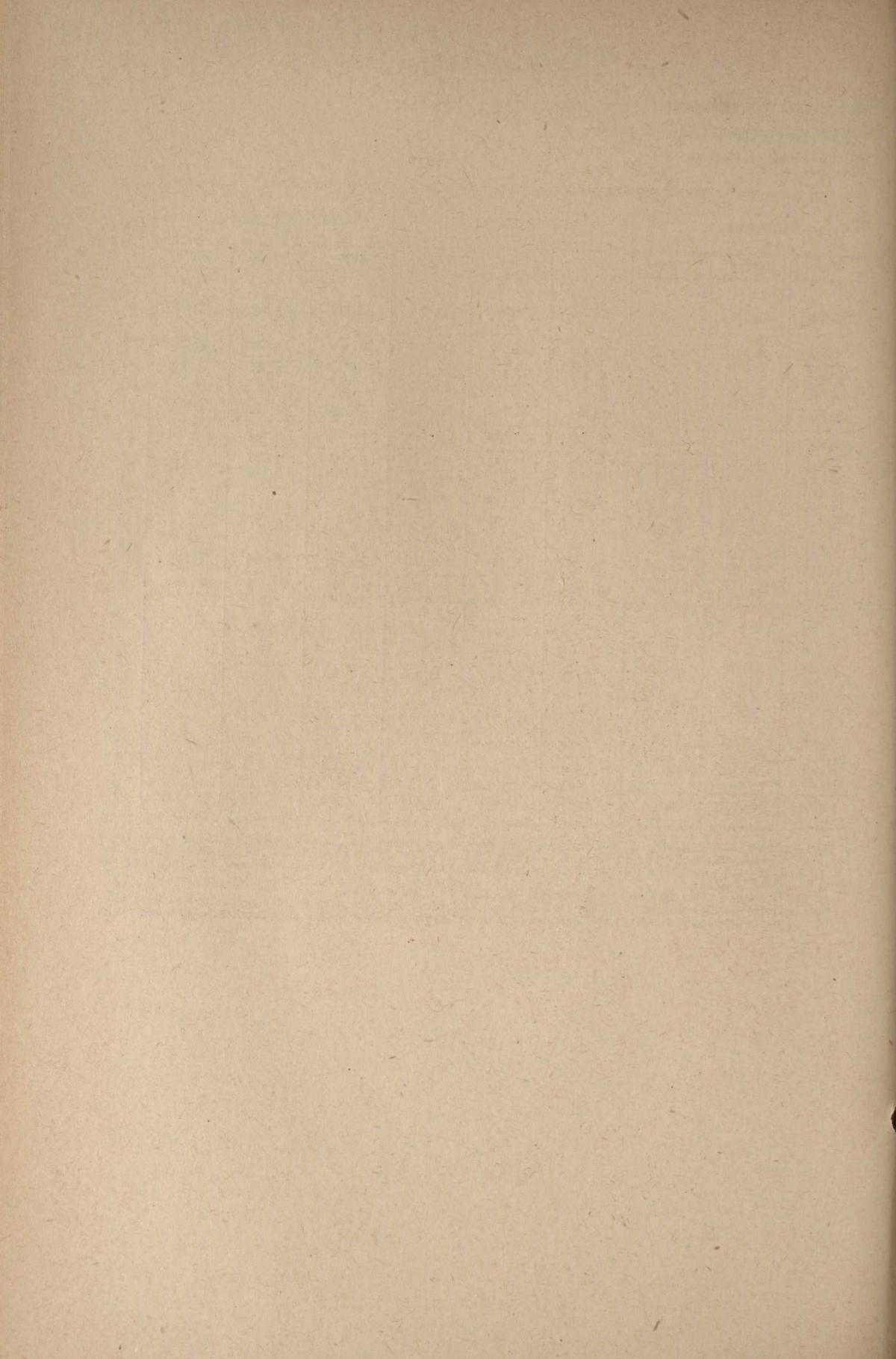
le plus près du 31 décembre
de dollars)

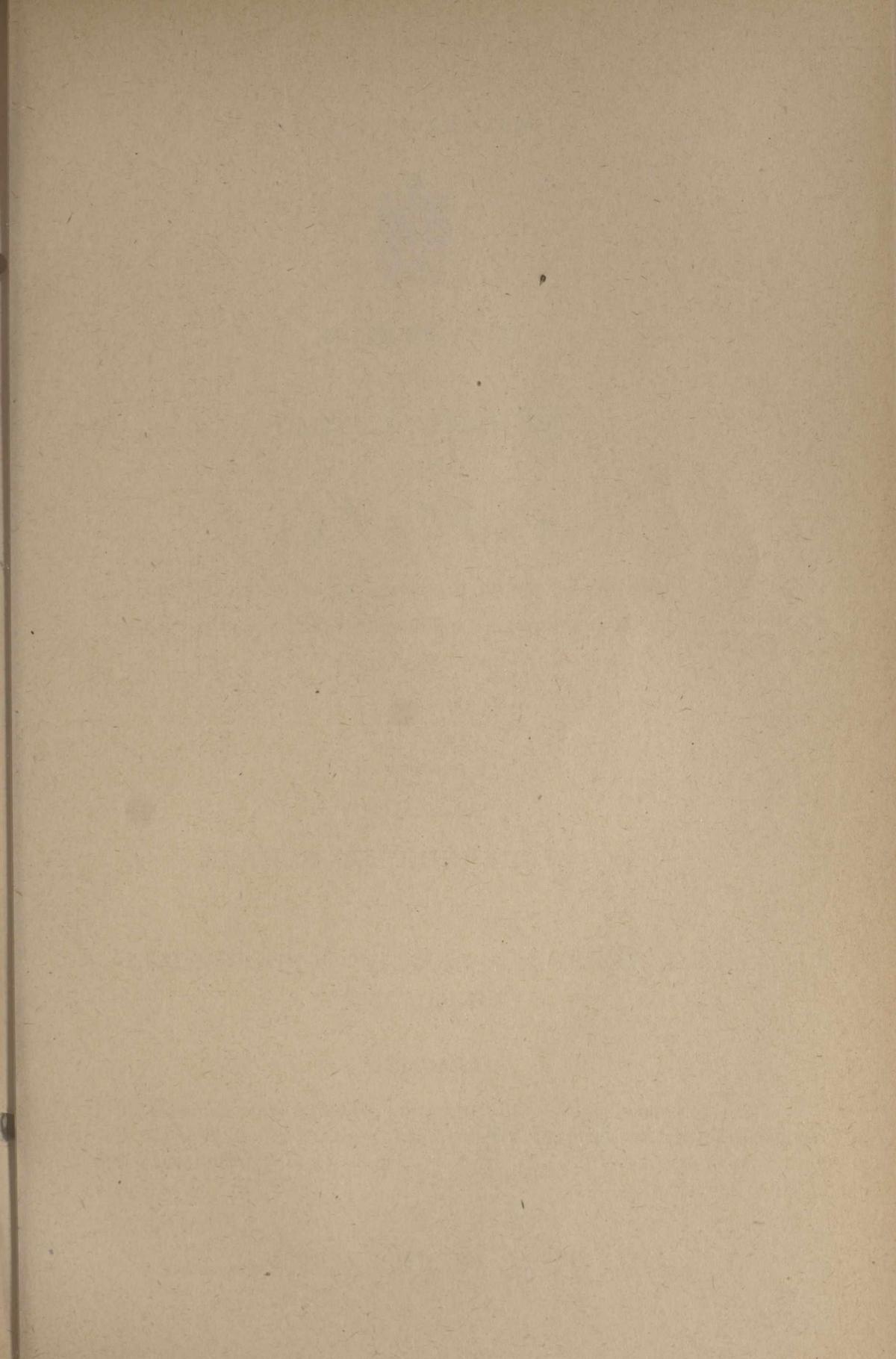
FÉDÉRALES			PROVINCIALES a)			MUNICIPALES a)			Poste n°
1939	1949 c)	1950	1939	1949	1950 b)	1939	1949 b)	1950 b)	
151,653	406,766	358,563	60,719	52,593	54,406	51,928	30,800	33,855	1
1,153	19,451	22,536	30,432	138,549	154,056	15,560	36,579	40,327	2
1,282	48,310	56,304	1,090	3,872	3,905				3
23,620			42,811	13,267	11,618	16,198	5,487	6,194	4
29,121	89,725	99,346	10,279	38,181	41,246	187			5
	299,847	311,277							6
4,433	20,482	22,188	12,371	31,754	39,095	18,809	65,576	67,772	7
59,609	477,315	511,651	97,883	225,623	249,920	50,754	107,642	114,293	8
3,543	28,691	22,196	38,004	157,346	177,702	87,135	220,553	260,439	9
46,041 e)	157,612 e)	127,219 e)	89,103	254,597	251,322	28,015	101,813	111,015	10
53,151	82,339	148,091	7,347	25,361	23,551				11
14,577	53,574	45,776	23,071	50,028	53,358				12
126,915	372,596	759,779							13
55,267	202,466	191,777							14
247	f)	f)							15
55	2,748	f)							16
60,140	226,480	329,679	38,756	108,381	113,750	86,748	158,298	177,361	17
571,198	2,010,587	2,494,731	354,883	873,929	924,009	304,580	619,106	696,963	18
19,244	19,170	18,735							19
	6,530	6,500	4,511	12,674	14,017				20
	76,881	94,123							21
	1,375	4,565							22
									23
1,585	1,466	800							24
	200	1,378							25
						455	246	246	26
						763	473	482	27
20,829	105,592	126,101	4,511	12,674	14,017	1,218	719	728	28

e) Comprend les déficits nets (bénéfices déduits) de diverses entreprises de transport de l'État comme le Service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard, le Chemin de fer de la baie d'Hudson, le National-Canadien, les Lignes aériennes Trans-Canada, les ports de Québec et de Churchill et la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*.

f) Les remboursements dépassent les déboursés. Voir renvoi (o) des Recettes.

g) Les écarts entre les chiffres du présent tableau et ceux du tableau des recettes, en ce qui concerne les transferts inter-gouvernementaux, tiennent aux différences de la fin de l'année financière et de la comptabilité des gouvernements.





1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 9

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 1952

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

TÉMOINS:

M. J.-C. Lessard, sous-ministre, ministère des Transports.
Le vice-maréchal A. T. Cowley, directeur des Services aériens, ministère
des Transports.

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Thomas A. CRERAR, C. P.
Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fogo	Paterson
Baird	Fraser	Petten
Barbour	Gershaw	Pirie
Beaubien	Golding	Quinn
Bouffard	*Haig	Reid
Buchanan	Hawkins	*Robertson
Burchill	Hayden	Roebuck
Campbell,	Horner	Stambaugh
Crerar,	Isnor	Taylor
Dupuis,	King	Turgeon
Euler,	Lacasse	Vaillancourt
Fafard	Lambert	Vien (36)
Farris,	McDonald	50 membres

(Quorum 9)

*Membre de droit.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, mercredi 26 mars 1952.

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l’année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu’il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l’incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l’indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que les estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l’index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l’année 1939 et pour la dernière année dont l’information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l’examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire les dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

STANDARD FORM NO. 64

UNITED STATES GOVERNMENT
OFFICE OF PERSONNEL MANAGEMENT
WASHINGTON, D. C. 20535

MEMORANDUM FOR THE RECORD

SUBJECT: [Illegible]

[Illegible text follows, including a list of items and a signature block area.]

DATE: [Illegible]

BY: [Illegible]

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 5 juin 1952.

En conformité de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Barbour, Burchill, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, King, Lambert, McDonald et Taylor—16.

L'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952 est reprise.

Les témoins suivants sont entendus:

M. J.-C. Lessard, sous-ministre, ministère des Transports.

Le vice-maréchal A. T. Cowley, directeur des Services aériens, ministère des Transports.

A 12 heures 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 11 juin, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, JEUDI 5 juin 1952

Le Comité permanent des finances, autorisé à examiner les prévisions budgétaires présentées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de l'hon. M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons au programme aujourd'hui l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Transports, qui portent sur un bon nombre de différentes formes d'activité. Sont présents ici ce matin, M. J.-C. Lessard, sous-ministre des Transports; le vice-amiral de l'air Cowley, directeur des Services aériens; M. Mervyn Fleming, adjoint administratif du directeur des services aériens, et M. G. C. W. Browne, contrôleur des télécommunications. Je ne doute pas que nous aurons une matinée très intéressante et très utile. Nous allons d'abord donner la parole à M. Lessard, qui pourrait peut-être faire au Comité un exposé de l'activité du ministère.

M. J.-C. LESSARD: Monsieur le président et messieurs, j'ai des explications de prêtes pour les demandes de crédits du ministère, et elles sont données en relation avec le sommaire des affectations normales qu'il y a sur cette grande feuille à la fin du cahier des prévisions budgétaires. Je présume que ce sommaire vous est familier, et j'ai cru qu'il serait intéressant pour le Comité de donner des aperçus lumineux pour ceux des item où nous accusons des augmentations considérables. Je vais essayer en même temps de fournir au Comité des renseignements détaillés sur les principaux projets du ministère des Transports.

Les prévisions de 1952-1953, en ce qui concerne les Transports, comprennent environ soixante-dix item formant une affectation totale de \$105,800,638. Le ministère des Transports lui-même y compte pour environ \$96.6 millions, et les différents organismes et commissions qui relèvent du ministère des Transports y comptent pour \$9.2 millions. Ce sont la Commission des transports aériens, la Commission de la marine marchande et le Conseil des ports nationaux. Comme je viens de le dire, mon intention est de fournir des explications pour les principales augmentations ou diminutions.

Si nous prenons la première catégorie, Salaires et traitements civils, vous constatez qu'il y a, pour l'année financière en cours, une augmentation de \$2,812,670; c'est la différence entre le total de \$30,136,043 et celui de \$27,323,373. Ce montant comprend les salaires, les traitements et la rémunération du temps supplémentaire pour les 11,541 positions indiquées en détail dans le Budget principal. Il y a une augmentation nette de 37 positions sur l'an dernier. En d'autres termes, nous avons 37 positions de plus à rémunérer en 1952-1953 qu'en 1951-1952,—ce que nous considérons comme un résultat digne de mention, vu que notre ministère est si grand.

L'augmentation nette du nombre des positions résulte de plusieurs changements internes dans la classification. Je dois mentionner, cependant, que sept des 37 nouvelles positions sont prévues pour notre nouveau navire de service à Terre-Neuve, le *Sea Beacon*, qui est maintenant à l'œuvre, et que huit autres positions de plus ont été prévues pour le navire météorologique *St. Stephen* sur la côte du Pacifique. Ces changements figurent au poste 470, Vapeurs des services de la marine.

Nous avons besoin de trente-huit nouveaux radiotélégraphistes et aides techniciens depuis que le ministère s'est chargé de trois stations du service aéronautique international de l'Atlantique-Nord, à Goose-Bay, Montréal et Moncton. Ces services étaient dirigés auparavant par Air-Canada et les détails paraissent au poste 496, Division des télécommunications, services de la radio-aéronautique.

L'hon. M. McDONALD: Quelle partie de l'augmentation des crédits est-elle due à l'augmentation des traitements?

M. LESSARD: Vous voulez parler de l'augmentation de la Catégorie 1, qui est de \$2,800,000? Et vous voulez savoir quelle partie de cette augmentation est due aux traitements?

L'hon. M. McDONALD: Sur l'année précédente.

M. LESSARD: Les augmentations de traitements seulement? C'est ce que vous demandez?

L'hon. M. McDONALD: Peu importe. Continuez, et nous apprendrons cela plus tard. Je n'aurais pas dû vous interrompre.

Le PRÉSIDENT: Prenez-en note, sénateur. Pendant l'exposé de M. Lessard, je propose que tout autre membre du Comité qui désire poser une question prenne note de sa question, et laisse d'abord M. Lessard terminer son exposé.

M. LESSARD: La catégorie 8, Service téléphonique, télégraphique et autres services de communications, accuse une augmentation de \$344,000. Une partie de l'augmentation de cet item vient de la majoration de 18 p. 100 des taux autorisés pour les services télégraphiques par la Commission des transports depuis le 1^{er} novembre dernier. En outre, d'autres majorations pour les services téléphoniques ont été approuvées par la Commission entre 1950 et 1952, variant entre 17·8 p. 100 à 20·7 p. 100 suivant les endroits.

Il y a aussi les grands services fournis par les agences étrangères et les compagnies de communications en vertu de contrats ou d'ententes et qui, à cause de l'extension des services et de l'augmentation des taux, exigent des demandes de crédits plus fortes en 1952-1953. Ce sont:

Au poste 500, Aides radioélectriques à la navigation maritime. A cause des avantages qu'une commission de conciliation a accordés aux employés de cette compagnie en 1951, il faut \$80,000 de plus pour payer l'augmentation des salaires, de l'indemnité de vie chère ainsi que des frais de voyage et autres.

Au poste 509, Télétypes. Pour satisfaire les exigences de la Défense nationale, il y a \$210,927 de plus inscrits pour le fonctionnement d'un circuit national de transmission en fac-similé des cartes météorologiques et l'extension de cette sorte de service à certaines stations météorologiques qu'on est à établir pour les services du ministère de la Défense nationale.

Il y a de nombreuses autres augmentations et diminutions dans les coûts des circuits et des installations et il en résulte une augmentation nette de \$197,227 pour les télétypes.

Au poste 513, réseaux de communication loués pour le contrôle de la circulation aérienne. Là encore, comme au poste précédent, pour satisfaire les exigences du ministère de la Défense nationale, une somme supplémentaire de \$72,960 est prévue pour des extensions de réseau entre North-Bay et Winnipeg ainsi que pour des extensions aux établissements du C.A.R.C. à Bagotville, Mount-Hope, Claresholm et Gimli.

Au poste 496, nous avons une diminution. Un contrat, qui était en vigueur depuis quelques années avec Air-Canada pour l'exploitation de postes de radio dans le service aéronautique international de l'Atlantique-Nord, a été aboli, et il faut \$95,000 de moins sous ce poste.

Nous passons à la catégorie 16, qui concerne la construction ou l'acquisition de matériel. C'est un gros item, \$9,906,394 cette année contre \$6,786,060 l'an dernier, soit une augmentation de \$3,120,334. Ce sont les sommes requises pour les divers outillages à construire ou acheter. Il y en a une grande variété,

depuis des vaisseaux comme un brise-glace et le traversier à automobiles entre Sydney et Port-aux-Basques jusqu'à des instruments d'arpentage pour la division des terres. Je vais dire quelques mots au sujet des principaux item. Par exemple, pour le service des canaux, il y a un montant prévu pour la construction de deux remorqueurs, l'un pour les canaux de l'Ontario et du St-Laurent, et l'autre pour le canal Welland. Le remorqueur actuel *Bowden* à Cornwall sera remplacé par un nouveau qui est présentement en construction aux chantiers de la *Canadian Dredge & Dock Company* à Kingston et qui coûtera, suivant les estimations, un total de \$225,000; sur cette somme, \$160,000 ont été votés avec les crédits de l'an dernier et le reste, \$65,000, est dans les demandes de crédits de cette année.

Sur le canal Welland, nous remplaçons aussi le *Jalobert*, qui a plus de quarante ans, par un remorqueur neuf qui coûtera \$225,000. Nous n'avons pas encore demandé de soumissions, mais je crois que le plein montant est compris dans ces prévisions.

Dans les Services maritimes, les navires et le matériel énumérés à la page 521 du cahier des prévisions serviront éventuellement aux services des phares, des bouées et des brise-glaces. Le plus gros des montants prévus pour des navires dans les crédits de cette année est pour le nouveau brise-glaces présentement en construction aux chantiers de *Davie Shipbuilding & Repairing Company Limited* et dont le coût estimatif est de \$7 millions. Au 31 mars 1952, \$2,900,000 avaient été votés et, cette année, nous avons mis une autre somme de \$3,770,000. Le navire sera lancé au début de juin et on prévoit qu'il fera son premier voyage dans l'extrême Nord à l'été de 1953.

Nous avons l'intention de continuer l'exécution du programme de remplacement des plus vieux navires de la flotte par la construction d'un nouveau navire pour l'entretien des phares et des bouées qui aura St-Jean (N.-B.) pour port d'attache et qui remplacera le *Franklin*. Dimensions de ce navire: 210 pieds x 28 x 17.6. La construction d'un nouveau navire moderne pour remplacer le *Franklin* coûtera environ \$2,200,000, mais les frais d'entretien d'un navire semblable seront beaucoup moindres que ceux du navire actuel. Chaque année, il nous faut dépenser un énorme montant en réparations et en entretien. En outre, avec un navire de ce genre, le ministère disposerait d'un bon rayon de navigation et pourrait le faire servir à des endroits éloignés, à Terre-Neuve ou le long de la côte de l'Atlantique et, dans certains cas, ce navire pourrait aller porter des cargaisons dans le nord du Labrador ou même dans la baie d'Hudson.

Le ministère des Transports a maintenant assumé la responsabilité d'entretenir le matériel d'éclairage cédé au C.A.R.C. par l'aviation des États-Unis à Coral-Harbour et à Frobisher-Bay.

Ces remorqueurs à Coral sont en mauvais état. Ils ont besoin d'une grande revision, ce qui veut dire qu'il faudrait envoyer la machinerie et peut-être les remorqueurs eux-mêmes ailleurs. Cela entraînerait de fortes dépenses, et l'on juge plus sage que le ministère envoie un nouveau remorqueur faire ce travail à Coral. Il y a donc un montant de \$35,000 de prévu pour cela.

Cette année, il nous faut faire de grandes réparations au navire du gouvernement canadien *Lady Laurier* à Halifax. Nous prévoyons que le coût de ces réparations atteindra \$150,000, car ce navire fut construit en 1902 et il faut renouveler beaucoup des plaques de la coque et remettre à neuf une bonne partie de la structure intérieure.

Nous avons aussi des montants prévus pour l'installation d'appareils de radar, sondes sonores, radiotéléphones et génératrices spéciales dans diverses unités de la flotte afin de continuer de les moderniser pour qu'ils soient mieux équipés pour la sécurité et le rendement.

Le dernier item dans la construction de navires est un montant de \$4,015,000 pour le traversier à automobiles qui servira entre North-Sydney et Port-aux-Basques. Le coût estimatif de ce navire est de \$6 millions. Il est en construction aux chantiers Canadian Vickers à Montréal et il sera livré à la fin de 1953 ou au début de 1954. Jusqu'ici, on n'a dépensé que \$50,000 pour ce navire, mais on prévoit qu'il sera possible de procéder d'une façon beaucoup plus expéditive au cours de la présente année financière.

Dans les Services météorologiques, il faut acheter ou fabriquer du matériel technique spécial pour satisfaire des besoins particuliers du ministère de la Défense nationale et c'est le principal item qui explique l'augmentation de \$121,625 au poste 510.

Pour atténuer les augmentations des divers postes que je viens de mentionner, il y a une diminution de \$482,520 dans la radio pour l'aviation, au poste 497. Cela résulte surtout du fait qu'on a installé au cours des années précédentes du matériel conforme aux normes modernes, émetteurs et récepteurs à très haute fréquence et génératrices auxiliaires.

Catégorie 13, construction ou acquisition d'immeubles et d'ouvrages, y compris les terrains, ce qui est un très gros item au ministère des Transports:

1952-1953	\$24,167,306
1951-1952	20,799,018

Augmentation de \$ 3,368,288

Au Service des canaux, nous continuons la construction du tunnel Atwater sous le canal Lachine et nous avons inclus la somme de \$2,893,000. Le coût estimatif de cette entreprise est de près de \$7 millions, dont le tiers sera payé par la ville de Montréal. Au 31 mars dernier, nous avons dépensé pour ce projet plus de \$3,200,000, et on ne prévoit pas que le tunnel soit terminé avant l'été de 1954. L'entrepreneur est *Atlas Construction Limited*, qui avait aussi le contrat pour le tunnel de St-Rémi, qui fut ouvert à la circulation en décembre 1951. Un dernier paiement de \$30,000 pour ce dernier travail est compris dans les prévisions actuelles. Le total estimatif du coût est de \$4,275,000, dont le tiers sera payé par la ville de Montréal. Je pourrais mentionner qu'au canal Welland nous allons enfin construire un bassin à Port-Weller pour la protection de notre treuil qui sert à lever les portes d'écluse, un appareil très dispendieux que nous ne pourrions pas remplacer aujourd'hui pour moins de \$2 millions. Jusqu'à présent, nous avons eu la bonne fortune que les tempêtes à l'entrée du canal sur le lac Ontario ne causent pas trop d'avaries à cet appareil. Il s'agit simplement d'une précaution à prendre pour éviter d'avoir de gros déboursés à faire à la suite d'un accident grave.

Nous avons également inclus une contribution de \$225,000 au comté de Welland pour la construction d'une route sur la rive sud du canal pour décongestionner les ponts 13 et 14 dans la ville de Welland. Si la province, le comté et la municipalité donnent suite au projet, le gouvernement fédéral contribuera la somme mentionnée. Nous avons aussi inclus un montant de \$100,000 comme contribution aux municipalités de St. Catharines, Merritton et Thorold pour la construction d'un égout collecteur. La responsabilité du ministère est clairement définie. Si l'exécution du projet est entreprise par ces municipalités, la contribution totale du ministère sera de \$473,000. Les travaux n'ont pas suffisamment progressé pour justifier un montant supérieur à celui que nous avons inclus dans nos prévisions cette année.

En ce qui concerne les Aides à la navigation, je voudrais mentionner deux item d'une importance considérable. Il y a d'abord la reconstruction du

quai d'affaires à Dartmouth, sur lequel nous avons l'intention de dépenser \$100,000 cette année, et ensuite la construction, à l'entrée de la rivière Ste-Marie, d'une structure permanente pour remplacer le bateau-phare de Gros-Cap. Cette dernière entreprise coûtera \$350,000 au ministère, mais on prévoit que les économies qu'elle fera réaliser seront suffisantes pour amortir le capital en l'espace de dix ans. Le bateau-phare actuel sera remplacé par un pilier de béton construit sur une partie peu profonde d'un récif à deux milles environ du rivage dans la baie Whitefish. Le nouveau pilier portera un système de signaux de brume, des locaux pour loger le gardien et ses aides, ainsi qu'un phare amélioré pour guider les navires qui entrent dans le cours supérieur de la rivière Ste-Marie ou en sortent. Le bateau-phare présentement utilisé, qui est vieux de 35 ans, se trouvera libéré et ira remplacer en eau salée un bateau encore plus vieux qui fait le même service.

Pour le dragage à forfait, nous avons inclus dans les prévisions cette année une somme de \$2,821,326, soit une augmentation d'environ \$800,000 sur l'an dernier. Les honorables sénateurs se souviennent que le contrat de cinq ans passé en 1947 a expiré au cours de la saison de navigation de 1951. Il reste, cependant, certains travaux complémentaires à être exécutés par l'entrepreneur ainsi que l'excédent exécuté l'an dernier. Ces item dépassent \$300,000 et ils s'ajoutent au premier paiement d'un nouveau contrat de cinq ans, dont nous estimons le coût à \$2 millions et demi.

En juin 1950, un comité de cinq ingénieurs fut chargé au ministère des Transports de faire des recommandations sur le programme de travaux à suivre pour les besoins immédiats et pour l'avenir en ce qui concerne le creusage, l'élargissement et le redressement du chenal du St-Laurent, en ayant en vue l'exécution éventuelle du projet de canalisation profonde du St-Laurent et le développement futur du port de Montréal.

A la fin de l'été de 1951, ce comité fit rapport que le chenal avait été bien conçu, sauf qu'à certains endroits l'expérience avait démontré que des courants contraires, des coudes à petit rayon et l'absence de mouillages suffisants présentaient certaines difficultés pour la navigation. Le comité recommanda d'entreprendre certaines améliorations le plus tôt possible. Il fut décidé de préparer des plans et devis pour ces travaux, dont le comité établissait le coût à \$12,540,225. Des soumissions furent demandées au début de mars cette année et deux sociétés présentèrent des soumissions, l'une de \$13,943,500 et l'autre de \$13,021,900.

Le contrat a été adjugé à *Marine Industries* et l'exécution s'échelonna sur une période de cinq ans.

Les travaux permanents à entreprendre pour le chemin de fer de la baie d'Hudson accusent une augmentation de \$93,800. Ils comprennent surtout la construction d'un bureau et d'un hangar à marchandises au Pas, en Manitoba, où le hangar actuel est trop petit pour la quantité croissante de marchandises, qu'il faut laisser à l'extérieur, exposées à la pluie et au froid. Une somme de \$41,000 est aussi prévue pour continuer l'exécution du programme commencé l'an dernier pour l'entretien de la voie entre le Pas et Churchill.

Pour la levée du détroit de Canso, nous avons inclus la somme de \$1,800,000, soit une augmentation de \$800,000 sur le montant versé l'an dernier. Comme les honorables sénateurs s'en souviennent, l'intention du gouvernement était de construire un pont à bas niveau, mais le conseil d'ingénieurs qui avait fait cette recommandation s'est réuni de nouveau et a fait une nouvelle recommandation, se prononçant cette fois pour la construction d'une levée. Une très petite partie du montant voté l'an dernier a été dépensée. La situation en ce qui concerne cette grande entreprise peut se résumer ainsi:

Le gouvernement a entrepris l'exécution du projet de levée et d'écluse recommandé par le conseil d'ingénieurs dans son nouveau rapport de juin 1951 et l'on estime que les travaux coûteront \$22,760,000. Les services de *O. J. McCulloch & Company*, ingénieurs consultants de Montréal, ont été retenus en octobre 1951; ils prépareront les plans et surveilleront l'exécution du projet. Leurs honoraires seront, en tout, de \$525,000 pour une période de construction se terminant en décembre 1955. L'exécution sera répartie en quatre contrats principaux:

(1) Remplissage de pierre pour former la levée et les abords sur la terre ferme jusqu'au niveau requis pour le revêtement. On estime la quantité totale de pierre nécessaire à 5 millions de verges cubes. Une demande de soumissions a été publiée le 3 avril et les soumissions ont été demandées pour le 13 mai. La date d'achèvement a été fixée au 31 décembre 1954.

(2) Écluse, quais d'entrée et excavation pour l'écluse et les chenaux d'accès. Nous nous attendons de pouvoir demander des soumissions à la fin de cette année.

(3) Environ 13 milles de voie ferrée à détourner sur la terre ferme, depuis la levée jusqu'à Linwood-Junction et réfection sur une distance d'environ trois milles de la ligne actuelle d'Inverness. Les chemins de fer Nationaux demanderont des soumissions au printemps de 1953.

(4) Un pont tournant de voie ferrée et de route sur l'écluse, portes d'acier pour l'écluse, etc. Nous nous attendons de pouvoir demander des soumissions à la fin de 1953.

La Nouvelle-Écosse a consenti à fournir \$5,500,000 du capital à immobiliser pour l'exécution du projet de Canso, et aussi à construire ses propres abords pour la route, ce qui lui coûtera \$750,000 suivant le conseil d'ingénieurs.

Le ministère demande \$1,180,000 pour continuer d'élargir les quais et les installations de terminus à North-Sydney. C'est une diminution de \$480,000 sur l'an dernier. Les honorables sénateurs se souviennent que le contrat pour le dragage et les quais fut adjugé par voie de soumissions à T. C. Gorman, de la Nouvelle-Écosse, et que les travaux sont sous la surveillance du ministère des Travaux publics. Le total dépensé jusqu'ici est d'environ \$1,400,000, ce qui indique que ces travaux ne seront pas terminés cette année. En réalité, nous essayons de faire coïncider l'achèvement avec l'entrée en service du nouveau traversier pour automobiles et des nouvelles installations à Port-aux-Basques.

La construction du nouveau quai et des installations de terminus à Port-aux-Basques, dont le coût estimatif est de \$3,700,000, se poursuit encore. Le principal contrat pour le quai a été accordé par voie de soumissions. Dans les prévisions de cette année, il y a un montant de 1,810,000 pour ce projet, soit une augmentation de \$810,000 sur l'an dernier. Le total dépensé jusqu'ici est de l'ordre de \$700,000. Parmi les installations à fournir, il y a des élévateurs sur le quai, un hangar à charpente d'acier, une zone de stationnement et des voies ferrées.

Au poste 497, Division des télécommunications, nous avons prévu un montant de \$1,870,000 pour quelque 104 projets considérés comme indispensables au fonctionnement efficace des aides à la navigation aérienne. Vu que ce programme varie d'une année à l'autre, il est difficile de faire des comparaisons. Voici quelques exemples des principaux projets: achat et installation d'appareils d'enregistrement modernes pour les tours et les centres de contrôle de la circulation aérienne, \$136,400; achat et installation de matériel I.L.S., \$145,000; établissement d'un appareil de radar pour guider du sol, les atterrissages, à Gander, Terre-Neuve, au coût estimatif de \$604,000, dont \$123,000 sont requis en 1952; reconstruction d'immeubles et construction d'un phare à basse fréquence à Mecatina, \$180,000; et construction d'un radiotéléviseur et de quatre habitations à Terrace, en Colombie-Britannique, \$100,000.

Voici les principaux projets sous le poste 499, Loi de la radiodiffusion et règlements: construction d'un immeuble à quatre logements au Pas, en Manitoba, \$50,000; transport de la station ionosphérique d'Ottawa de la route de Prescott aux champs de tir de Connaught, \$25,000; et établissement d'une station de mesurage des fréquences de radio à Edmonton, en Alberta, \$39,000.

Au poste des aides radiophoniques pour la navigation sur mer, nous proposons de dépenser \$337,400, soit une augmentation de \$193,400 sur l'an dernier.

Ce poste contient 43 projets dont l'exécution est requise pour améliorer les bâtiments et le matériel des stations côtières et des radiophares qui servent d'aides à la navigation maritime. L'augmentation s'explique par le remplacement des appareils émetteurs désuets, vieux de 20 ans et qui ne répondent plus aux exigences modernes et internationales. En outre, il est maintenant nécessaire de remplacer par des moteurs diésel, pour les génératrices, les moteurs à gazoline, qui sont vieux et dangereux.

Dans nos Services télégraphiques et téléphoniques, il y a une augmentation de \$125,000 sur l'an dernier, le montant pour cette année étant de \$528,000 et comprenant des items comme: assistance fédérale pour l'installation de services téléphoniques dans l'Ontario et le Québec, \$35,000; métallisation et extension des circuits téléphoniques souterrains actuels et remplacement des lignes sur poteaux à Dawson-Creek, \$35,000; remplacement du câble de contrôle de l'aéroport à Quesnel, \$25,000; extension du système téléphonique actuel entre Sechelt et Pender-Harbour, en Colombie-Britannique, \$29,000; reconstruction complète de la ligne téléphonique entre Port-Alberni et Ucluelet, en Colombie-Britannique, \$58,000; construction de deux maisons pour le personnel à 150-Mile-House, en Colombie-Britannique, \$36,000; raccordement de Kitimat au service interurbain, \$25,000; télétypes et matériel connexe pour Ashcroft-Terrace, en Colombie-Britannique, \$29,500.

Ici, je voudrais dire au Comité que le développement de l'intérieur de la Colombie-Britannique a atteint un tel rythme que le gouvernement est d'avis qu'une compagnie commerciale devrait fournir le service téléphonique et le service télégraphique nécessaires dans cette région. Nous croyons qu'il n'appartient pas au gouvernement fédéral de desservir le public dans des régions industrielles bien développées, et nous allons négocier des arrangements pour céder nos installations en Colombie-Britannique à toute compagnie commerciale qui sera intéressée à en continuer l'exploitation telles qu'elles existent présentement, sans donner un service inférieur à celui qui est présentement fourni.

Au poste de la Construction de pistes et d'aéroports, nous prévoyons une dépense de \$7,267,000, augmentation de \$427,000 sur l'an dernier. Il y a plus d'une centaine de projets dont l'exécution doit être entreprise ou continuée dans tout le Canada. Voici les principaux:

Pistes

Gander	\$ 200,000
Regina	950,000
Grande-Prairie	150,000
Prince-George	930,000
Vancouver	1,600,000

Immeubles de terminus

Moncton	\$200,000
Ottawa	50,000
Lakehead	100,000
Saskatoon	100,000
Winnipeg	75,000

Nous avons aussi l'intention d'installer des éclairages de grande intensité pour les pistes et les approches à Gander, Montréal, Toronto, Regina et Vancouver au coût de \$575,000, et de construire des tabliers de stationnements pour les avions à Toronto au coût de \$120,000; à Brandon au coût de \$30,000 et à Swift-Current au coût de \$30,000. On projette de construire un nouveau magasin à Gander au coût de \$85,000; et on va établir à Montréal une nouvelle zone de stationnement qui coûtera \$96,000. Cette zone sera exploitée comme concession à revenus. Au cours de la dernière année financière, on a terminé deux grandes entreprises qui ne figurent pas dans les prévisions de l'année courante. Je parle du traversier de l'Île-du-Prince-Édouard et ses terminus \$75,000; et du quai d'Oden-Point, \$55,000.

Monsieur le président et honorable sénateurs, je crois vous avoir exposé les principaux projets du ministère des Transports.

Le PRÉSIDENT: M. Lessard nous a donné un aperçu très intéressant et apparemment très complet des principales dépenses de son ministère, et nous sommes maintenant rendus à la période des questions. Le Comité désire-t-il que nous suivions la procédure adoptée aux autres séances et que les membres posent leurs questions dans l'ordre où ils sont assis autour de la table, à commencer par l'extrémité de la table située à ma droite?

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je propose que nous renversions l'ordre cette fois et que nous commençons par l'autre extrémité. Demain, nous pourrions alterner, en commençant par l'extrémité à votre droite.

L'hon. M. EULER: Un membre qui est à l'extrémité gauche aujourd'hui se trouvait peut-être à l'extrémité droite à la dernière séance.

L'hon. M. HAIG: Je remarque que le sénateur Euler est assis plus près de l'extrémité droite que d'habitude.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas particulièrement facile pour le Sénat de se renverser, mais peut-être que la proposition du sénateur Haig a-t-elle du bon. Commencerons-nous, alors, par inviter le sénateur King, qui est assis à l'extrémité gauche?

L'hon. M. KING: Monsieur le président, je suis entré tard et j'ai malheureusement manqué une partie de l'exposé de M. Lessard. Ce que j'ai entendu m'a fort intéressé, et je crois comprendre que les dépenses qu'il a mentionnées sont étroitement reliées à la défense.

M. LESSARD: Beaucoup le sont, oui.

L'hon. M. KING: Étroitement reliées à la défense?

M. LESSARD: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Lambert?

L'hon. M. LAMBERT: Je n'ai pas de questions à poser pour le moment.

Le PRÉSIDENT: Quand nous aurons fait le tour de la table et que chaque sénateur aura eu l'occasion de poser des questions, nous pourrions avoir une discussion plus générale. Sénateur Isnor, je suis certain que vous avez des questions à poser?

L'hon. M. ISNOR: Je crois que j'en aurais si j'avais plus de temps pour étudier cette question. Le rapport présenté par le sous-ministre était très instructif et très complet. J'ai été particulièrement intéressé par le coût des améliorations au port de Montréal, qui sont nécessaires à cause d'un projet de plus grande envergure. Pourriez-vous fournir des détails?

M. LESSARD: Sénateur Isnor, le chenal, de Montréal jusqu'en aval de l'île d'Orléans, est maintenant assez profond pour permettre la navigation de 27, 28 ou 30 pieds, il est creusé à une profondeur de 35 pieds et sa largeur, en moyenne, est de 550 pieds, et aux tournants de 800 pieds. Comme vous vous en rendez parfaitement compte — même si la canalisation du St-Laurent n'est pas terminée — la grosseur des navires augmente. Les gens qui ont entrepris de déve-

lopper le Labrador sont à construire deux vaisseaux longs de 700 pieds. Ils regardent avec anxiété du côté de Montréal, où ils espèrent transporter une partie de leur minerai, même si la canalisation du St-Laurent n'est pas terminée, pour la transborder sur des navires de la capacité des canaux ou sur des wagons de chemin de fer.

Le but du contrat qui a été adjugé cette année à *Marine Industries*, contrat de cinq ans qui s'élève à \$13 millions, est d'améliorer le chenal à certains endroits où il est jugé trop étroit par les compagnies de navigation, par nos propres fonctionnaires et par les pilotes. Je ne vois pas comment nous pourrions empêcher des navires de 700 pieds de monter jusqu'à Montréal et si un accident se produisait, tout le chenal serait bloqué. Nous n'avons pas l'intention d'élargir le chenal à plus de 550 pieds, sauf aux endroits où les courants sont forts et où il y a beaucoup d'envasement.

Quant au développement du port, le gouvernement n'en est pas arrivé à une conclusion finale sur ce qui se passera à Montréal.

L'hon. M. ISNOR: C'était la dernière partie de ma question, celle qui me préoccupe surtout.

M. LESSARD: Le gouvernement n'a pris aucune décision.

L'hon. M. ISNOR: Avez-vous une idée du coût des améliorations nécessaires?

M. LESSARD: Non, je n'en ai pas, sénateur. Vous voulez dire le montant d'argent dans le port de Montréal?

L'hon. M. ISNOR: Pour le port de Montréal proprement dit.

M. LESSARD: Non, je n'en ai pas.

L'hon. M. ISNOR: Vous m'avez intéressé en parlant de céder ou vendre les droits télégraphiques à une entreprise privée. Est-ce à cause de la nouvelle industrie de l'aluminium dans cette partie du pays?

M. LESSARD: C'est l'une des raisons, l'aménagement qui s'opère à Kitimat.

L'hon. M. ISNOR: Et le chemin de fer qui est à se construire.

M. LESSARD: Oui, mais il y a beaucoup de projets semblables en Colombie-Britannique.

L'hon. M. ISNOR: Il s'étendrait plus loin que cela, ou bien se construit-il en conjonction avec cela?

M. LESSARD: Nous avons l'intention de vendre toutes nos installations en Colombie-Britannique, télégraphiques et téléphoniques.

L'hon. M. ISNOR: Cela exigerait l'approbation du gouvernement, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Oui. Naturellement, la vente devrait être approuvée par le gouvernement. L'une des conditions spécifiées dans l'avis donné à ceux qui se sont montrés intéressés à acheter les installations, c'est qu'ils seront tenus de continuer de fournir le même service que nous avons fourni dans le passé, bien que ce ne soit pas profitable à certains endroits.

L'hon. M. ISNOR: Est-il permis de demander si une compagnie quelconque s'est montrée intéressée à l'achat?

M. LESSARD: Deux compagnies sont intéressées: la *British Columbia Telephone Company* et les *Canadian National Telegraphs*.

L'hon. M. KING: Cela est conforme à la politique suivie depuis des années, de vendre ces droits à mesure que le pays se développe?

M. LESSARD: C'est exact.

L'hon. M. ISNOR: Je pense que ce sont là toutes les questions que j'ai à poser, monsieur le président. J'ai une note au sujet de la chaussée de Canso, mais je pourrai peut-être y revenir plus tard quand les autres membres auront posé leurs questions.

Le PRÉSIDENT: C'est juste. Sénateur Gershaw?

L'hon. M. GERSHAW: Je n'ai rien à demander, monsieur le président, mais je voudrais faire observer que je suis surpris de l'immense quantité de travaux à entreprendre dans une seule année, et de leur coût. Nous autres, dans les régions visitées par la sécheresse, nous hésitons à demander quelques milliers de dollars pour des travaux d'irrigation, mais après avoir vu ces grandes dépenses, nous n'hésiterons plus si longtemps, car les travaux d'irrigation sont plus permanents. Naturellement, dans ces régions desséchées nous ne bénéficions pas des dépenses comme celles-ci. C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur le président.

L'hon. M. HOWDEN: Je n'ai pas de questions.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Haig?

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je voudrais poser une ou deux questions à M. Lessard. D'abord, quels sont les montants dans les chiffres que vous avez donnés qui sont vraiment des dépenses pour la défense?

M. LESSARD: Vous voulez dire les travaux que nous entreprenons...?

L'hon. M. HAIG: A plusieurs reprises, vous avez dit que vous aviez besoin de ceci ou de cela parce que la Défense nationale en avait besoin.

M. LESSARD: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Je voudrais savoir combien de vos demandes de crédits sont pour la défense. Si elles se divisent nettement entre votre ministère et celui de la Défense, nous les imputerons à la Défense.

M. LESSARD: Je peux vous donner un exemple. Il y a un item de \$500,000 pour démagnétiser et renforcer des navires. Ce sont des précautions que la Marine nous dit qu'il faudrait prendre en cas d'urgence; et le gouvernement a jugé à propos de fournir un demi-million de dollars pour démagnétiser les navires neufs qui sont en construction, afin qu'en cas d'urgence ils soient prêts et organisés. Nous avons aussi un certain nombre de navires marchands qui ont été démagnétisés et renforcés; mais beaucoup de ce matériel a été abandonné, ou bien les compagnies ne s'en sont pas occupées. Elles n'étaient pas tenues de le faire. Nous sommes à faire un relevé pour voir ce qu'il en coûterait pour remettre ce matériel en bon état. Le ministère des Transports a la responsabilité de dépenser l'argent suivant les exigences de la Marine. C'est un item de \$500,000.

Au poste des aéroports, il y a sans doute certains chiffres. Je vais demander à M. Cowley d'en indiquer quelques-uns.

Le vice-amiral de l'air COWLEY, directeur des services aériens: Oui, monsieur le président. Il est difficile de distinguer entre ce qui est imputable à la Défense nationale et ce qui est imputable aux Transports. Le principe général est que le ministère des Transports entreprend très peu de travaux qui n'ont aucun rapport avec la Défense. Nous avons un comité qui passe constamment en revue la politique aérienne, et si la Défense nationale n'est pas fortement intéressée à un aéroport, il est peu probable qu'on y fasse beaucoup de travail. Il est à peu près impossible d'établir le montant qui serait directement imputable à la Défense nationale, et celui qui nous serait directement imputable. S'il s'agit d'un projet entièrement pour la Défense nationale, il ne figure pas dans nos prévisions, mais il y apparaîtra s'il y a un besoin civil pour le même projet.

L'hon. M. HAIG: Au sujet des aéroports, vous dépensez beaucoup d'argent à Montréal, Toronto et Vancouver. Vous ne semblez pas en dépenser dans ma ville. Est-ce purement pour les services aériens commerciaux?

M. COWLEY: Non, pas purement. Dans chaque cas, nous sommes influencés par les exigences de la Défense nationale, en ce qui concerne la force et la longueur des pistes, etc. Du point de vue civil, nous essayons de les placer aussi près des villes que possible afin qu'il leur reste une certaine valeur advenant le cas où les exigences de la Défense nationale cesseraient d'exister.

L'hon. M. HAIG: Que dire de tous les services aériens dans le Nord dont vous avez parlé, services météorologiques et autres? Sont-ils pour la défense?

M. COWLEY: Pas tellement; c'est une exigence.

L'hon. M. HAIG: Si la Russie était située ailleurs,—en Amérique du Sud disons,—dépenferiez-vous autant d'argent là?

M. COWLEY: Nous en dépenferions sans doute autant, je pense, mais peut-être pas nécessairement à l'heure actuelle. Ces services se trouvent accélérés par les exigences de la défense. Mais il y a aussi des exigences civiles.

L'hon. M. HAIG: Je vais vous poser une question plus difficile. Vous savez, naturellement, que nous dépenfons beaucoup d'argent pour la défense. La plupart d'entre nous croyons que c'est nécessaire; et même, nous pensons que c'est impérieux; mais nous ne sommes pas aussi ardents pour les dépenses ordinaires et courantes, et je pense que la plupart d'entre nous voudraient les réduire. Je ne vois rien dans vos prévisions indiquant que l'on réduit ces dépenses. Pouvez-vous expliquer cela?

M. LESSARD: J'ai brièvement indiqué un certain nombre de réductions dans les dépenses. Par exemple, je pourrais vous faire observer que l'une des plus grandes entreprises du ministère est le service de traversiers de Terre-Neuve; c'est une promesse de l'union et il faut que le gouvernement la remplisse. Nous sommes à dépenfer environ \$4 millions à North-Sydney et environ le même montant à Port-aux-Basques, et \$7 millions pour un nouveau traversier.

L'hon. M. HAIG: \$17 millions?

M. LESSARD: En tout, environ quinze à dix-sept millions de dollars. Lors de l'union, nous nous sommes engagés à fournir un service de traversiers pour transporter les automobiles, et la province de Terre-Neuve a annoncé que sa route serait terminée en 1953; et nous sommes à exécuter ces trois projets. Le détroit de Canso, comme vous le savez, nous donne du mal depuis plusieurs années et nous croyons finalement avoir trouvé une solution pour améliorer les moyens de transport au Cap-Breton où, comme vous savez, nous avons du charbon et de l'acier. A l'heure actuelle, les transports sont retardés parce que les trains sont transportés par deux traversiers très vieux et, pour les véhicules moteurs, il y a seulement les traversiers de la province. Une fois que la chaussée sera construite, ce sera une structure permanente. Dans la métropole, nous avons conclu une entente il y a trois ans avec la ville de Montréal, où la circulation est très dense depuis le centre de la ville jusqu'à Verdun, Ville-Lasalle et les municipalités situées au sud du canal. La responsabilité du ministère, naturellement, découle du fait que nous avons le canal de Lachine et que nous entravons la circulation. Pour améliorer la situation, nous avons conclu une entente avec la ville, qui paie le tiers du coût de ces travaux.

La construction d'une structure permanente dans la rivière Ste-Marie, que j'ai mentionnée parmi les aides à la navigation, est une entreprise, croyons-nous, qui fera ses frais en moins de dix ans. Le ministère des Transports a une cinquantaine de navires. Ils sont extrêmement vieux et nous dépenfons chaque année beaucoup d'argent en réparations sans être plus avancés. Nous sommes incapables de donner un service convenable aux phares, ni aux ports des provinces Maritimes, où la glace s'accumule. Chaque année, nous recevons des demandes d'aide de navires pris dans la glace, et nous n'avons pas le matériel voulu pour les aider. Nous n'avons qu'un seul navire moderne. Nous demandons donc des crédits pour un nouveau navire à St-Jean. C'est la seule construction nouvelle que nous ayons. Les autres item sont des travaux commencés les autres années et il serait plus coûteux de les interrompre que de les compléter. Quand nous nous sommes présentés au Conseil du trésor, nous avons eu les ailes rognées. Il nous a fait disparaître de nombreux item que nous jugions nécessaires pour effectuer des économies, mais les besoins de la défense nationale ont prévalu.

La construction d'aéroports se justifie par l'augmentation des envolées et par la sorte d'avions que l'on utilise maintenant, ainsi que par une plus grande sécurité. Air-Canada possède à cet égard un merveilleux dossier au Canada. Cela est sans doute dû en grande partie à la compétence de la compagnie, mais c'est dû également aux installations fournies par le ministère pour bien pronostiquer la température, aux radiophares que nous avons installés et aux aéroports que nous entretenons et que nous nous efforçons d'agrandir à mesure que l'aviation commerciale s'étend.

L'hon. M. HAIG: Une autre question: le ministère a-t-il songé à donner des passages en avion deux ou trois fois par année jusqu'aux extrémités du Canada,—je veux parler des quatre provinces Maritimes et des provinces de l'Ouest,—aux membres du Parlement?

L'hon. M. EULER: Vous oubliez les sénateurs?

L'hon. M. HAIG: Vous êtes un membre du Parlement.

L'hon. M. EULER: Non.

L'hon. M. HAIG: Oui, vous en êtes un. Le Parlement se compose des membres de la Chambre des communes et des membres du Sénat.

Le PRÉSIDENT: Je crois que ce n'est pas là une question sur laquelle il convienne que nous demandions à M. Lessard de se prononcer.

L'hon. M. HAIG: Je veux savoir s'il a songé à cela. S'il dit "Je n'y ai pas songé" ou "Mon ministère n'y a pas songé", je serai satisfait.

Le PRÉSIDENT: Si le ministre des Transports était ici, ce serait une question tout à fait convenable.

L'hon. M. HAIG: Il peut me le dire. Nous n'avons jamais de difficultés semblables avec M. Bryce. S'il a examiné quelque chose, il me le dit. Je me demandais si le sous-ministre avait eu des instructions à ce sujet.

M. LESSARD: Je serais heureux de répondre à cette question, mais je n'ai rien à voir aux transports aériens. La seule personne qui pourrait répondre serait le président de la Commission des transports aériens, s'il était ici.

L'hon. M. HAIG: Il n'est pas ici?

M. LESSARD: Non.

L'hon. M. HAIG: Nous devrions le faire venir.

M. LESSARD: Nous pouvons le faire venir si vous le voulez.

L'hon. M. HAIG: Je ne parviens pas à comprendre pourquoi moi-même, ou un autre sénateur des Maritimes ou de l'Ouest doit être contraint de rester ici du jeudi au mardi soir pendant que les sénateurs de l'Ontario et du Québec s'en vont s'occuper de leurs affaires chez eux. On devrait nous donner un passage en avion trois ou quatre fois par année pour aller chez-nous pour que nous puissions accorder un peu d'attention à nos affaires personnelles, car les traitements que nous touchons, alors que la vie est si chère, ne sont pas suffisants. Je pense que nous devrions faire venir le président de la Commission des transports aériens pour connaître la situation.

L'hon. M. KING: Il ne pourrait pas vous donner ce renseignement. Il faudrait l'obtenir du ministre.

M. LESSARD: Vous avez demandé si on y avait jamais songé. Pour vous répondre, c'est le président de la Commission des transports aériens...

L'hon. M. HAIG: Pensez-vous que nous devrions faire venir le ministre?

M. LESSARD: Je présume que le ministre pourrait répondre à votre question, ou M. Baldwin, si vous voulez savoir si on y a jamais songé.

L'hon. M. LAMBERT: Permettez-moi d'intervenir. Je sais, moi, que cette question a été discutée à plusieurs reprises. Elle a été soulevée à la Chambre

des communes et ailleurs. Quand M. Howe dirigeait ce ministère, je sais qu'il refusait absolument de commencer à donner des passages gratuits à bord des avions d'Air-Canada. Je pense que l'attitude de son successeur est la même et je crois que tous deux ont parfaitement raison.

L'hon. M. HAIG: J'en doute. Mon honorable ami est d'Ottawa; il ne peut pas éprouver les mêmes sentiments que moi.

L'hon. M. LAMBERT: Tout le monde sait que telle est l'attitude des ministres.

L'hon. M. HAIG: Entendu. Vous êtes d'Ottawa et je suis de Winnipeg.

L'hon. M. LAMBERT: Cela importe peu.

L'hon. M. HAIG: Oh! si, cela importe beaucoup. Je pense que le ministre devrait venir me donner cette réponse. Le sénateur Isnor m'a considéré comme un frère hier parce qu'il m'est arrivé de répondre à l'une de ses questions, et je ne veux pas renouveler ce jeu parce que je ne l'aime pas; mais mon ami pourrait obtenir la même réponse.

Le PRÉSIDENT: Silence! C'est une digression très intéressante.

Un hon. SÉNATEUR: Très intéressante!

Le PRÉSIDENT: L'administration d'Air-Canada relève de M. Howe, et je crois que, pour répondre avec intelligence à cette question...

L'hon. M. HAIG: Je croyais qu'elle relevait du ministre des Transports.

M. LESSARD: Non, Air-Canada est sous la juridiction de M. Howe, et la Commission des transports aériens de M. Chevrier.

L'hon. M. HAIG: Interrogeons d'abord la Commission des transports aériens, puis, si nous avons besoin de M. Howe, nous le ferons venir. Ce sont toutes les questions que j'avais à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Aseltine?

L'hon. M. ASELTINE: Je suis un peu stupéfait par la somme d'argent qui se dépense. Je ne constate pas une bien grande diminution des dépenses, et en outre je remarque que l'on dépense bien peu de cet argent en Saskatchewan, la province d'où je viens. Pouvez-vous me dire quel est le montant qui se dépense dans ma province en 1952-1953?

M. LESSARD: J'ai quelque chose ici pour des aéroports: à Regina, \$950,000; et les édifices de terminus à Saskatoon, \$100,000.

L'hon. M. ASELTINE: c'est tout?

M. LESSARD: Ce sont les deux seuls que j'ai choisis. Il y en a une multitude d'autres. Nous avons soixante-dix postes et il est assez difficile de les séparer par province.

L'hon. M. ASELTINE: Je le comprends.

M. LESSARD: Je n'ai mentionné que les gros item. Il y a certainement beaucoup d'argent que nous dépensons pour nos services de météo et de radio en Saskatchewan — au moins autant en proportion que dans les autres provinces.

L'hon. M. ASELTINE: Vous occupez-vous de la construction de la route Trans-Canada?

M. LESSARD: Non.

L'hon. M. ASELTINE: De quel ministère cela relève-t-il?

M. LESSARD: Celui des Ressources et du Développement.

M. COWLEY: Voici une liste de certaines des dépenses en Saskatchewan: North-Battleford, amélioration du système d'éclairage, \$8,000; Prince-Albert, installation d'un système d'éclairage, \$8,000; Regina, construction d'une piste, \$950,000; Regina, construction d'une deuxième piste (première étape), \$25,000; Regina, installation de lumières sur les pistes, \$10,000; Regina, équipement et

atelier, \$25,000; Saskatoon, construction d'un édifice de terminus (première étape), \$100,000; Swift-Current, construction d'un tablier de stationnement, \$30,000; construction de deux habitations, \$34,000; amélioration du système d'éclairage, \$8,000; installation de lumières sur les pistes, \$10,000; Yorkton, éclairage des pistes, \$8,000.

L'hon. M. McDONALD: Vous obtenez plus que votre part, sénateur Aseltine.

L'hon. M. ASELTINE: Mon ami pense que c'est beaucoup d'argent, mais l'addition ne s'élève pas à 1 million de dollars. C'est tout ce que j'avais à demander, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Euler?

L'hon. M. EULER: Je n'ai pas de questions.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Golding?

L'hon. M. GOLDING: M. Lessard nous a fait un intéressant exposé de l'augmentation des dépenses de son ministère, mais il est assez difficile d'entendre la lecture d'un exposé semblable et de pouvoir immédiatement s'assurer du bien-fondé des diverses dépenses. Ce que je voudrais savoir, c'est si les projets sur lesquels vous proposez de dépenser cet argent seront à leur tour producteurs de revenus? Quels revenus apporteront-ils au ministère ou au gouvernement s'ils en apportent?

M. LESSARD: L'exploitation du service de la traverse à Terre-Neuve produira certains revenus, mais pas assez pour couvrir tous les frais d'exploitation. Cela est compréhensible. Nous avons le même problème avec les services de traverse de l'Île du Prince-Édouard. La construction des deux tunnels à Montréal n'apportera pas de revenus, mais les améliorations au chenal permettront de faciliter le commerce sur le fleuve St-Laurent. La construction d'un bateau-phare permanent dans la rivière Ste-Marie ne produira pas de revenus, mais réduira les dépenses. Au bout de dix ans, l'entretien de cette installation nous coûtera beaucoup moins cher. Quant à certains des aéroports, nous obtenons des revenus considérables avec les droits d'atterrissage, et quand nous construisons un nouvel immeuble administratif, il y a des revenus de location, et ainsi de suite. En général, cependant, nos entreprises ne sont pas productrices de revenus. Ce sont des services que nous fournissons au public.

L'hon. M. GOLDING: En ce qui concerne le travail du Comité, nous sommes certes désireux de savoir pourquoi il y a des augmentations dans les dépenses, mais je crois qu'il peut exister de très bonnes raisons pour ces augmentations. Elles peuvent se révéler bienfaitantes pour l'ensemble du pays, et c'est pour cette raison qu'on les fait. Vous ne voulez pas refuser des services qui vont améliorer l'état du pays à plusieurs points de vue. C'est ce à quoi je songe. Ces déboursés que vous proposez, seront-ils dans l'ensemble avantageux pour la population du Canada?

M. LESSARD: C'est la question que nous nous posons avant de dépenser la moindre somme d'argent.

L'hon. M. GOLDING: Je note que vos dépenses ont augmenté de près de 10 millions. Est-ce exact?

M. LESSARD: C'est exact.

L'hon. M. GOLDING: Vous nous avez fait un exposé des diverses dépenses du ministère, et la seule chose que nous puissions faire maintenant, c'est de les revoir et les examiner en détail. Comme j'ai dit, on ne peut pas entendre un exposé comme celui que vous venez de faire et être en mesure de discuter immédiatement chaque item.

Le PRÉSIDENT: Sénateur McDonald?

L'hon. M. McDONALD: Je voudrais, à mon tour, remercier M. Lessard des renseignements qu'il nous a donnés aujourd'hui. Je croyais qu'il allait nous indiquer les augmentations des traitements et des gages sur les années précédentes.

M. LESSARD: Oui, j'ai maintenant ces chiffres. L'augmentation générale pour le groupe de traitements n° 1 a été de 2·8 millions. Cette augmentation est principalement due aux facteurs suivants: l'augmentation générale des traitements en vigueur depuis le 1^{er} décembre 1951 compte pour 1·7 million; les augmentations pour le personnel salarié,—augmentations normales,—comptent pour \$380,000; les changements des taux de base, relatifs aux taux courants et d'autres classes spéciales, \$400,000. Quand nous parlons des "taux courants", nous parlons des employés payés à l'heure, et le ministère du Travail fait un relevé des emplois semblables dans la région et nous recommande d'augmenter le taux pour un charpentier, un journalier, etc. Cela monte à \$400,000. Le coût estimatif de la main-d'œuvre occasionnelle est de \$193,000, ce qui porte le total à 2·8 millions.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur Lessard, je n'ai rien vu dans les prévisions pour la construction d'un navire pour faire la navette entre Yarmouth et les États de la Nouvelle-Angleterre. Qu'en dites-vous?

M. LESSARD: Les plans et devis préliminaires sont prêts à l'heure actuelle, sénateur, et dès que le gouvernement aura décidé que les approvisionnements d'acier justifient la construction de ce navire, nous pourrions demander des soumissions et le faire construire en moins de dix-huit mois. Nous n'avons aucun montant de prévu dans le Budget principal cette année pour le traversier de Yarmouth à Bar-Harbor. C'est ce dont vous parlez, je crois.

L'hon. M. McDONALD: Oui.

M. LESSARD: Je crois comprendre que le ministère des Travaux publics a prévu un montant pour l'achat d'un emplacement à Yarmouth, soit pour améliorer le quai actuel, ou bien, au besoin, pour construire un nouveau quai conforme aux dimensions de ce nouveau navire. Comme vous le savez, ce navire sera supérieur à celui que nous avons à l'heure actuelle. Il pourra porter jusqu'à 150 automobiles et 600 personnes, et nous nous rendons compte que ce navire fournira un service très important aux provinces Maritimes, à l'industrie touristique et aussi aux services de camionnage qui, maintenant et depuis quelques années, transportent le poisson des Maritimes dans la région de Boston et autres parties des États de la Nouvelle-Angleterre. L'État du Maine a donné toute l'approbation nécessaire aux améliorations nécessaires à Bar-Harbor, et la municipalité de Bar-Harbor a fait l'achat d'un emplacement pour construire une chaussée et un quai au bout de la chaussée pour accommoder le nouveau navire quand il sera terminé.

L'hon. M. McDONALD: Pendant combien de mois par année le navire fonctionnera-t-il? Fonctionnera-t-il pendant les douze mois?

M. LESSARD: Je doute qu'il soit économique de faire fonctionner ce navire toute l'année, monsieur, car il sera beaucoup trop gros pour le peu de transport à faire pendant l'hiver.

L'hon. M. McDONALD: Je sais que vous autres, vous n'avez rien à voir à la politique, mais il me semble que nous ne devrions pas oublier que le plus important est de faire ce qui servira les intérêts des producteurs primaires de l'ouest de la Nouvelle-Écosse. Les États de la Nouvelle-Angleterre sont notre débouché naturel, qui n'est pas dans cette direction-ci. De Yarmouth, c'est un voyage d'une nuit seulement et notre premier souci doit être de développer là le commerce des producteurs primaires de l'ouest de la Nouvelle-Écosse, et il faut aussi songer à développer l'industrie du tourisme. Pour

cultiver notre débouché naturel là-bas, nous avons besoin d'un navire moderne avec des cales frigorifiques, avec de l'espace aussi pour des camions ainsi que pour des automobiles, et du confort pour les voyageurs. Ce navire, selon moi, devrait faire la navette toute l'année. Vous ne pouvez pas espérer que nos cultivateurs produisent pour le débouché de la Nouvelle-Angleterre sans savoir s'ils auront un meilleur moyen de transport.

Je songe en particulier à la vallée de Cornwallis-Annapolis, où l'agriculture est dans l'obligation de subir un changement radical. Là, les cultivateurs étaient avant tout des producteurs de fruits, et leurs principaux revenus provenaient de la vente de leurs fruits en Angleterre. Comme vous le savez, ils ont été privés de ce débouché, et nous n'avons pas pu y retourner parce que le peuple anglais n'a pas les devises voulues pour acheter nos fruits. Nous affrontons cette année une situation très critique. Si nous avons une bonne récolte dans la vallée de Cornwallis-Annapolis et s'il y a une bonne récolte en Colombie-Britannique, avec la production habituelle de pommes dans l'Ontario et le Québec, il ne nous restera peut-être pas de débouchés visibles. Nos gens ont déjà arraché environ la moitié de leurs pommiers, environ un million en tout. Ils ont greffé certains des jeunes arbres sur des variétés non profitables pour obtenir les meilleures variétés de pommes de table. Mais une foule de cultivateurs ont été contraints de réorienter leur production vers le lait, la volaille, l'élevage du bœuf et du porc, la culture des petits fruits et des légumes. Il y a en puissance pour nous dans les États de la Nouvelle-Angleterre un débouché pour beaucoup plus que ce que nous y vendons aujourd'hui, et nous devrions avoir un navire qui circulera toute l'année pour permettre aux producteurs primaires d'écouler leurs produits.

M. LESSARD: Vous vous rendez compte, sénateur, que c'est tout un problème de construire un navire capable de satisfaire les besoins de toutes les industries. Le principal souci du gouvernement à Ottawa est d'assurer le transport des marchandises dans des camions et c'est par camion, je crois, que se transporte la plus grande partie des marchandises. Les camions pourront monter sur ce navire et descendre à Bar-Harbour, évitant ainsi 150 à 200 milles de route. Aucune réfrigération n'a été prévue pour les marchandises à bord de ce navire, car les camions eux-mêmes sont frigorifiques. Comme vous le savez, le poisson et les pommes sont transportés par des camions frigorifiques. Le navire a été conçu pour aller de Bar-Harbour à Yarmouth et revenir avec le moins de frais possible tout en produisant le plus de revenus possible, pour que nous n'ayons pas toujours un déficit à combler pour le faire circuler. Ce sera une amélioration sur le navire des *Eastern Steamships* qui va jusqu'à Boston. Comme vous le savez, la Commission de la marine marchande verse une subvention à la compagnie qui fait le service entre Yarmouth et la Nouvelle-Angleterre en hiver; et je présume que cette subvention sera continuée jusqu'à ce que le trafic soit suffisant en hiver pour justifier la mise en service du gros navire.

L'hon. M. McDONALD: Je crois que l'on a pris de bonnes dispositions pour faire transporter le poisson par camions frigorifiques, mais le service actuel pour le transport des produits agricoles est fort insuffisant. Je me demande si vous avez bien tenu compte du fait qu'une foule de petits cultivateurs devront compter sur le débouché de la Nouvelle-Angleterre pour écouler leurs petits fruits et leurs légumes, ainsi peut-être qu'une partie de leurs produits laitiers et de leurs viandes. Il est difficile pour eux de se procurer des camions frigorifiques. Je pense qu'il devrait y avoir un wagon frigorifique sur le D.A.R. qui vient à Yarmouth, et des cales frigorifiques sur le navire conduisant aux principaux marchés. Je crois qu'il est très important de ne pas perdre cela de vue, car les cultivateurs de la région en détresse où il a fallu abandonner la production des fruits ont été cruellement éprouvés.

M. LESSARD: C'est une très bonne suggestion. Je pourrais mentionner que, parmi les membres du comité qui prépara les plans de ce navire, le ministre du Commerce de la Nouvelle-Écosse,—j'ignore si c'est le titre qu'il porte,—était représenté, et nous avons bénéficié de ses conseils sur la sorte de trafic qu'il y a entre la Nouvelle-Écosse et les États de la Nouvelle-Angleterre.

L'hon. M. McDONALD: Il ne faut pas oublier, je pense, que pour développer le commerce d'une façon satisfaisante avec les États de la Nouvelle-Angleterre nous avons besoin d'un navire circulant douze mois par année.

Maintenant, puis-je poser une autre question? Je me demande où en est le projet d'un aéroport à Halifax, question de grande importance pour nous en Nouvelle-Écosse.

M. LESSARD: Je crois que le vice-maréchal de l'air Cowley pourrait peut-être vous répondre.

Le vice-maréchal de l'air COWLEY: Nous avons provisoirement jeté notre dévolu sur un emplacement près de Lucasville, mais avant d'y faire des estimations, nous voulons avoir un tableau météorologique complet. On nous a dit que la température à cet endroit était meilleure qu'à Dartmouth, et nous y avons posté une équipe pour observer la température; elle a commencé de travailler en décembre dernier, mais il nous faudra rassembler les rapports météorologiques de toute une année avant de savoir si Lucasville convient pour l'aéroport.

L'hon. M. McDONALD: Tous les progrès qui pouvaient être réalisés jusqu'ici l'ont été?

Le vice-maréchal de l'air COWLEY: Je le crois, mais sans que l'on jette l'argent par les fenêtres.

L'hon. M. McDONALD: C'est tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Burchill?

L'hon. M. BURCHILL: Quand vous avez parlé du coût estimatif de \$22,760,000 de la levée de Canso, j'ai cru vous entendre dire que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse y contribuait \$5 millions et demi?

M. LESSARD: Oui. C'est la contribution maximum du gouvernement provincial. Si nous réussissons à construire la chaussée pour moins de \$22 millions, la contribution de la province diminuera en proportion.

L'hon. M. CHURCHILL: Vous avez, je crois, adjugé une soumission?

M. LESSARD: Nous avons adjugé un contrat.

L'hon. M. CHURCHILL: Comment le montant de cette soumission se compare-t-il avec les estimations faites pour ce travail?

M. LESSARD: Elle est plus basse.

L'hon. M. BURCHILL: C'est tout ce que je désirais demander.

M. LESSARD: En passant, nous nous sommes réjouis du nombre des soumissions que nous avons eues. Neuf compagnies ont présenté des soumissions; la plus basse était de \$5.8 millions et la plus haute était de \$9.8 millions.

Un hon. SÉNATEUR: Quelle était l'estimation?

M. LESSARD: Environ \$6.3 millions.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Barbour?

L'hon. M. BARBOUR: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de l'item 33. Je vois là une augmentation de près de \$1 million et quart. On donne ici l'explication suivante: "Y compris les montants nécessaires pour combler les déficits subis dans l'exploitation du Chemin de fer de la baie d'Hudson, des systèmes de communication du Nord-Ouest, du traversier de l'Île-du-Prince-Édouard et de ses terminus, des *Canadian National* (West

Indies) Steamships Limited, et du port de Churchill". Je voudrais savoir si vous avez des chiffres montrant ce que les chemins de fer Nationaux paient ou créditent à l'égard du trafic à bord du traversier?

M. LESSARD: Le traversier de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. M. BARBOUR: Oui.

M. LESSARD: Le montant que nous avons reçu des chemins de fer Nationaux s'applique à tout leur trafic. Je crois que vous voulez connaître le taux, ou la proportion des taux...

L'hon. M. BARBOUR: Le montant total payé.

M. LESSARD: Nous avons reçu l'an dernier des chemins de fer Nationaux, pour le transport des marchandises, \$110,000; \$8,000 pour le courrier,—je présume que cela vient aussi des chemins de fer Nationaux; messageries, \$11,000; voyageurs, par rail et par eau, \$96,000; et transport des véhicules par eau,—cela ne relève pas des chemins de fer Nationaux, mais je présume qu'ils perçoivent l'argent et nous le donnent,—\$138,000. Le total des revenus a été de \$448,000, et les dépenses ont été de \$1.8 million, ce qui a laissé un déficit d'environ \$1.4 million pour l'exploitation de la traverse.

L'hon. M. BARBOUR: La plainte que je reçois constamment, c'est que les chemins de fer Nationaux sont loin de payer ce qu'ils devraient payer, ce qui augmente le déficit que vous laissez l'exploitation de la traverse.

M. LESSARD: Voici comment peut s'expliquer la ristourne que les chemins de fer Nationaux paient au gouvernement pour l'usage du traversier. Comme vous le savez, nous avons pris lors de la Confédération l'engagement de fournir un service de transport à l'île. Disons que nous avons un envoi à transporter de Charlottetown sur une distance de 100 milles, et que le tarif du transport par rail de cet envoi est de \$1.00. Le "pont" entre Borden et le cap Tormentine est d'environ dix milles. Par conséquent, un dixième des revenus perçus par le chemin de fer est crédité au traversier de l'Île-du-Prince-Édouard. Je crois que c'est la formule qu'il convient d'appliquer. Si l'on considère la traverse comme un pont,—le traversier fonctionne à la façon d'un pont,—les dix milles sont un dixième du total de la distance sur laquelle est transportée la marchandise, et l'on applique ce principe à toutes les expéditions. Naturellement, vos envois étant surtout des envois de pommes de terre, sur une plus grande distance, la proportion de leurs revenus que les chemins de fer Nationaux paient est naturellement plus petite que dans le cas de l'exemple que je viens de vous citer.

L'hon. M. BARBOUR: On se plaint aussi que l'Île-du-Prince-Édouard expédie beaucoup par wagons à destination unique, et que les chemins de fer Nationaux ne paient pas beaucoup plus d'un dollar pour faire traverser le détroit à un wagon; tandis que dans le cas d'un véhicule automobile, vous le conduisez sur le traversier, puis vous le conduisez hors du traversier, et vous payez \$2.

M. LESSARD: Supposons que les chemins de fer Nationaux aient un bout de voie ferrée long de dix milles, à la place de ce traversier qui appartient au gouvernement, et qu'ils y transportent ces marchandises. Il ne leur en coûterait pas plus qu'un dollar pour y faire passer ces marchandises, probablement moins. Je pense qu'il ne serait pas logique d'imputer plus de dépenses aux chemins de fer Nationaux pour l'exploitation de ce traversier; en d'autres termes, ils ne doivent pas avoir à souffrir de l'existence du traversier, qui est exploité par le gouvernement comme service établi. Si les chemins de fer Nationaux payaient plus cher au gouvernement, leurs dépenses augmenteraient d'autant.

L'hon. M. BARBOUR: A l'item 22, vous avez une augmentation de plus de \$500,000 pour "Toutes autres dépenses n'entrant pas dans les catégories spéciales". Ce montant me semble élevé.

M. LESSARD: Oui, et je puis l'expliquer. C'est une catégorie de dépenses diverses. La principale en est une de \$500,000 pour démagnétiser les navires. L'augmentation étant d'environ \$520,000, les autres dépenses diverses n'ont donc augmenté que d'environ \$20,000, ce qui est dû à la hausse du coût des matériaux et de la main-d'œuvre.

M. BARBOUR: C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Fafard?

L'hon. M. FAFARD: Non.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Dessureault n'est pas membre du Comité, mais il est invité à poser des questions s'il le désire. Le sénateur McLean est dans le même cas, je pense.

L'hon. M. MCLEAN: Je ne vois aucun sénateur de Terre-Neuve ici, et je pourrais peut-être mentionner un grief que cette province semble avoir.

Terre-Neuve est maintenant membre de la Confédération depuis trois ans, et le service téléphonique de l'île est encore mauvais. Pour appeler l'île, il faut demander "l'opérateur d'outre-mer". On dirait que c'est un pays étranger. Quand j'appelle l'Île-du-Prince-Édouard ou Vancouver, mon appel se rend directement. Le taux d'un appel à Terre-Neuve est, je crois, la moitié du taux pour l'Écosse, c'est-à-dire \$7.00. Si je décide d'appeler Victoria, sur l'île de Vancouver, ce qui est trois ou quatre fois plus loin, les frais ne sont que de \$3 et quelques cents. Je sais que des protestations ont été faites par des sénateurs et des députés qui ont demandé que l'on améliore le système téléphonique. Quand cette province est entrée dans la Confédération, on lui a promis les mêmes droits que ceux des autres provinces. Maintenant, trois ans après son entrée dans la Confédération, il nous faut encore payer des frais exorbitants pour téléphoner à Terre-Neuve. Je voudrais demander au sous-ministre si l'on est à la veille de reconnaître les droits de Terre-Neuve comme province du Canada en ce qui concerne le service téléphonique?

Le PRÉSIDENT: Je doute que le sous-ministre des Transports puisse répondre à cette question. La décision à prendre n'est pas de sa compétence.

L'hon. M. MCLEAN: Mais le ministère des Transports a une juridiction complète là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Je ne le conteste pas. L'objection, c'est que M. Lessard est un fonctionnaire.

L'hon. M. MCLEAN: Alors, qui donc devrions-nous avoir ici?

L'hon. M. HAIG: Le ministre. C'est l'homme que je veux.

L'hon. M. MCLEAN: S'il nous faudrait un autre témoin, faisons-le venir.

Le PRÉSIDENT: Voyons ce que M. Lessard peut dire à ce sujet.

M. LESSARD: Sénateur, je crois que vous avez soulevé une bonne question. D'abord, je dois dire que lorsque vous prenez le téléphone et que vous entendez *Overseas*, c'est parce que ce service est exploité par une compagnie de la Couronne qui s'appelle la *Canadian Overseas Telecommunication Corporation*, et l'opératrice dit *Overseas*, ce qui est une sorte de titre abrégé. On l'appelle aussi la C.O.T.C. et elle fut établie il y a environ deux ans à la suite d'une entente entre les pays du Commonwealth concernant toutes les télécommunications transmarines. Les installations de Terre-Neuve et la façon dont elles fonctionnaient avant la Confédération vous sont familières. La C.O.T.C. avait le pouvoir d'exproprier les compagnies qui existaient alors et dont la principale était la *Canadian Marconi Company*, qui avait un contrat avec l'*Avalon Company* à Terre-Neuve. Je crois que la question a été réglée hors cours; le règlement s'est fait il y a un mois environ; et vous serez heureux d'apprendre que le ministre a donné instruction de procéder immédiatement à une réduction des taux du service téléphonique avec Terre-Neuve.

L'hon. M. McDONALD: Il ne sera plus considéré comme service transmarin?

M. LESSARD: Non.

L'hon. M. McLEAN: Nous avons payé ces taux exorbitants pendant trois ans. Y aura-t-il remboursement?

M. LESSARD: Oh! non, je le regrette.

L'hon. M. McLEAN: Je sais que la division de l'impôt sur le revenu avait une entente spéciale avec le gouvernement de Terre-Neuve à l'égard de l'impôt sur le revenu. A l'instant où Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, les lois fédérales ont prévalu sur toutes les lois locales et, par conséquent, l'impôt fédéral sur le revenu est entré en vigueur. Je ne vois pas pourquoi les lois canadiennes ne se sont pas appliquées aussi aux compagnies téléphoniques, car nous savons tous qu'elles prévalent sur les lois provinciales. Quand une commission administrait Terre-Neuve, il y avait peut-être une entente, mais il me semble que, lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, les lois canadiennes écartèrent les lois provinciales à cet égard, comme elles le firent à l'égard de l'impôt sur le revenu. Depuis trois ans maintenant, des centaines de milliers de dollars ont été payés en frais téléphoniques exorbitants.

M. LESSARD: Ils n'étaient pas exorbitants avant la Confédération, et ils ont simplement subsisté jusqu'à ce que nous ayons pu acquérir...

L'hon. M. McLEAN: Pourquoi a-t-il fallu trois ans? Les gens de l'impôt sur le revenu n'ont pas pris trois jours.

M. LESSARD: C'est possible, mais ceci fut établi après la Confédération, comme vous savez, en 1950.

L'hon. M. McLEAN: Non. Je suis en affaires à Terre-Neuve depuis sept ou huit ans, et il n'y a eu aucun changement dans le tarif du téléphone. Je payais les mêmes taux en 1946-1947 que je paie maintenant.

M. LESSARD: Mais la compagnie de la Couronne que le gouvernement a établie ne fut formée qu'en 1950, et c'est depuis 1950 que nous négocions avec la compagnie Marconi et aussi avec la compagnie Avalon à Terre-Neuve. Il a fallu tout ce temps.

Le PRÉSIDENT: Je pourrais faire observer, sénateur, que si vous parvenez à obtenir un remboursement,—ce qui naturellement est très problématique,—cela pourrait remettre en question votre impôt sur le revenu.

L'hon. M. McLEAN: Oh! les gens de l'impôt sur le revenu sont constamment aux aguets. Cela ne fait aucun doute.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Ross n'est pas membre du Comité, mais nous lui ferons la courtoisie de lui permettre de poser des questions.

L'hon. M. Ross: Quel est le coût estimatif du creusement de la voie fluviale du St-Laurent?

M. LESSARD: Vous parlez du projet qui est présentement en discussion avec les États-Unis?

L'hon. M. Ross: Non, la voie fluviale seulement. L'énergie électrique ne m'intéresse pas.

M. LESSARD: Le coût estimatif est de 250 à 300 millions de dollars.

L'hon. M. Ross: On va compléter cette route fluviale pour permettre aux océaniques d'aller de Montréal à Port-Arthur?

M. LESSARD: Oui, pour ceux qui désireront le faire et trouveront économique de le faire. Mais c'est aussi pour permettre aux navires des Grands lacs d'aller dans le St-Laurent pour y porter du blé ou y chercher du minerai de fer, et aussi pour aller s'employer ailleurs en hiver, ce qu'ils ne peuvent pas faire actuellement.

L'hon. M. Ross: Oui. Eh! bien, il y a beaucoup de ports canadiens entre Montréal et Port-Arthur qui devront être approfondis: c'est-à-dire qu'il faudra draguer ces ports pour permettre aux océaniques d'accoster aux quais de plusieurs des ports entre Montréal et Port-Arthur. Pouvez-vous me donner une estimation du coût?

M. LESSARD: Je n'ai pas ce renseignement, monsieur, car cela relève des Travaux publics. Le ministère des Transports s'occupe seulement de la voie maritime. Des estimations ont été faites dans le passé, mais elles n'ont jamais été mises à jour. Ce sont surtout des estimations américaines.

L'hon. M. Ross: En donnant votre estimation du coût de l'approfondissement de la voie maritime, vous n'avez pas compté le coût du dragage de ces différents ports?

M. LESSARD: Non. Mais prenez, par exemple, des navires comme il y en a à l'heure actuelle sur le lac Érié, le *Lemoine*, le *Sir James Dunn* et le *Coverdale*: ils ont tous un tirant d'eau de vingt-cinq pieds, et ils se servent de ces ports. Il suffirait donc d'un minimum d'améliorations au Canada pour préparer ces petits ports à recevoir les navires à fort tirant d'eau.

L'hon. M. Ross: Oui, cela est vrai en parlant du lac Supérieur et du lac Huron.

M. LESSARD: Et du lac Ontario.

L'hon. M. Ross: Entre Montréal... ?

M. LESSARD: Non, pas entre le lac Ontario et Montréal. Naturellement, il n'y a pas beaucoup de ports là à l'heure actuelle. Nous avons Prescott et Kingston et certains de ces grands navires peuvent y descendre. Nous avons un chenal de vingt-cinq pieds jusqu'à Prescott.

L'hon. M. Ross: Vous ne pouvez donner aucune estimation de ce qu'il en coûterait pour approfondir ces ports canadiens entre Montréal et Port-Arthur?

M. LESSARD: Non, je n'ai pas ce renseignement. Nous ne croyons pas que ce sera un gros item, car nous avons déjà un chenal de vingt-cinq pieds.

L'hon. M. Ross: Mais il vous faudra tout de même approfondir les ports?

M. LESSARD: Je ne vois pas pourquoi ce serait nécessaire.

L'hon. M. Ross: Il faudrait que certains ports soient approfondis?

M. LESSARD: Quelques-uns, j'imagine, mais j'ignore combien.

L'hon. M. Ross: Cela ne relève pas de votre ministère? Vous dites que cela relève des Travaux publics?

M. LESSARD: Oui.

L'hon. M. GOLDING: Puis-je poser une question au sujet de la situation chez nous? Les gens de London sont désireux d'obtenir une station météorologique, et ils le sont depuis quelque temps. Êtes-vous au courant?

M. LESSARD: Oui, nous le sommes, et ce projet se réalisera. Dès que nous pourrions avoir le personnel requis, nous espérons satisfaire les besoins de London. Le personnel météorologique est extrêmement difficile à obtenir et extrêmement difficile à former. Nous avons actuellement un programme, mais il nous faut livrer toutes nos installations à la Défense nationale, qui en a besoin, et nous n'avons pas le personnel voulu pour la station.

L'hon. M. GOLDING: Mais vous avez la pétition des gens de London sous les yeux?

M. LESSARD: Oh! oui, n'en doutez pas.

L'hon. M. GOLDING: Selon vous, quelles sont les perspectives de succès pour un avenir rapproché?

M. LESSARD: Tout dépend des exigences futures de la Défense nationale. Si nous n'avons pas à satisfaire de nouvelles exigences de la Défense nationale, je présume que ce sera dans dix-huit mois ou deux ans.

L'hon. M. GOLDING: Vous croyez que ce sera aussi long?

M. LESSARD: Il faudrait tout ce temps, car il nous faut former ces hommes, et très peu d'individus se sentent portés vers ce travail scientifique, qui est très difficile et qui exige un diplôme de l'Université de Toronto. Nous faisons tout notre possible, mais nous souffrons de la concurrence de l'industrie.

L'hon. M. GOLDING: Je crois que, dans cette région là-bas, ils seront certainement reconnaissants de tout effort que vous ferez pour leur donner la station le plus tôt possible.

M. LESSARD: C'est l'un des projets que nous nous proposons de réaliser dès que nous le pourrons. Il est en très bonne place sur notre liste.

Le PRÉSIDENT: Vous avez mentionné, monsieur Lessard, que vous aviez dans vos prévisions un item pour un égout à St. Catharines. Ne s'agit-il pas là d'une dépense municipale?

M. LESSARD: La plus grande partie de cette dépense sera certainement faite par la municipalité, mais, comme vous le savez, il y a trois canaux à Welland. Il y a le nouveau canal de Welland ainsi que les deux vieux canaux, et l'existence de ces trois canaux a créé une situation qui rend extrêmement difficile pour eux d'avoir un système central d'égouts, et dont le gouvernement fédéral est responsable. Pour cette raison, il a été décidé d'accorder une subvention pour aider à la construction de cet égout collecteur, qui desservira Merritton, Thorold et St. Catharines.

Le PRÉSIDENT: Mais St. Catharines bénéficie du canal, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Oui, du point de vue industriel.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis, et je me demandais si ce n'était pas là une dépense municipale. Ensuite, je constate que vous avez dans vos prévisions un montant pour la construction de quelques bâtiments pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson au Pas.

M. LESSARD: Oui.

Le PRÉSIDENT: Or, ce chemin de fer est une filiale des chemins de fer Nationaux, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Non, son administration a été confiée aux chemins de fer Nationaux, mais le gouvernement fédéral est responsable des immobilisations de capital à faire et des déficits.

Le PRÉSIDENT: Est-ce en vertu d'un arrangement avec le National-Canadien?

M. LESSARD: C'est en vertu de l'arrêté ministériel qui a confié cette propriété au National-Canadien.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, le plus tôt le réseau de la Baie d'Hudson sera intégré au réseau du National-Canadien, et le plus tôt l'administration des chemins de fer Nationaux sera rendue responsable des dépenses, le mieux ce sera. Cependant, ce n'est pas là une question sur laquelle vous pouvez vous prononcer. Je tenais simplement à faire cette observation. Ensuite, il y a une autre question à laquelle le sénateur Haig a touché et que je voudrais éclaircir encore plus. Cela concerne le montant que vous avez dans vos prévisions pour l'établissement de services de radar et de radio dans le Nord du Canada. Ce montant semble assez considérable. Le vice-maréchal de l'air Cowley l'a partiellement expliqué. Serait-il juste de dire que vous avez dans vos demandes de crédits des montants considérables qui n'y seraient pas sans les besoins de la Défense nationale?

M. LESSARD: Comme vous dites, le vice-maréchal de l'air Cowley a répondu à cette question. Il est très difficile de déterminer cela. En plus de la réponse déjà donnée, je peux dire que ces dépenses seraient sans doute faites avec le temps, mais elles ne seraient pas entreprises sur une aussi grande échelle qu'elles le sont présentement. Ce sont particulièrement des services météorologiques et des services de radio. La température vient du nord et il est extrêmement important, comme je l'ai dit au sénateur Haig, que nous ayons un bon service météorologique au Canada. L'entretien nous coûte une somme d'argent considérable, mais nous réussissons à éviter beaucoup d'accidents aux avions de transport, et nous aidons l'industrie forestière et l'agriculture partout où c'est possible, surtout en Colombie-Britannique. Comme vous le savez, nous avons aussi ces navires météorologiques au large de la côte du Pacifique. Leur service et leur entretien sont extrêmement dispendieux, mais nous tirons certains bénéfices de leur existence. Nous ne pouvons pas dire d'une façon positive si ce sont des avantages pour la défense nationale ou des avantages civils. Les navires météorologiques eux-mêmes sont exigés par l'Organisation internationale de l'aviation civile.

Le PRÉSIDENT: Personne ne trouvera à redire au développement des stations météorologiques et des moyens de communication par radio, pour les besoins civils, et nos dépenses futures dans ce domaine devront sans doute augmenter. Ce à quoi je m'intéresse plus particulièrement, ce sont les dépenses pour le radar. Nous sommes présentement à construire des postes de radar partout à travers le Canada.

M. COWLEY: Nous ne nous en occupons pas du tout. Cela relève de la Défense nationale.

Le PRÉSIDENT: Je croyais que vous aviez un item pour le radar.

M. LESSARD: Non, il s'agit d'appareils de radar à bord de nos navires.

Le PRÉSIDENT: Oh! je comprends. Alors, ce point semble éclairci d'une façon satisfaisante. Le traversier entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard est exploité par les chemins de fer Nationaux, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Il appartient au gouvernement, qui l'a confié aux chemins de fer Nationaux. C'est comme dans le cas du réseau de la Baie d'Hudson.

Le PRÉSIDENT: Et les chemins de fer Nationaux en dirigent complètement l'exploitation et, comme dans le cas de l'autre réseau, ils imputent les déficits au gouvernement?

M. LESSARD: Exactement. Mais c'est la Commission des transports et non le ministère des Transports qui régit les taux du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Le PRÉSIDENT: Fort Juste! Vous avez un certain nombre d'item dans vos demandes de crédits pour améliorer les services d'Air-Canada en allongeant les pistes et en construisant des édifices, etc. Naturellement, ces améliorations sont indispensables au bon fonctionnement des services d'Air-Canada, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Je ne crois pas qu'il soit possible de dire que ces améliorations se font pour Air-Canada. Elles se font pour les services aériens fonctionnant dans la région, mais Air-Canada bénéficie sans doute de l'agrandissement des aéroports.

Le PRÉSIDENT: La seule question que je me pose est celle de savoir s'il ne conviendrait pas de faire entrer ces dépenses dans le budget d'Air-Canada plutôt que dans le budget du ministère des Transports.

M. LESSARD: Notez qu'Air-Canada paie le ministère des Transports pour l'usage des aéroports que le ministère possède et administre.

Le PRÉSIDENT: Voici ce qui me préoccupe. A mesure que les services généraux du gouvernement se développent, ils semblent avoir tendance à faire double emploi. Le peu d'expérience que j'ai en affaires me fait croire que plus vous garderez la responsabilité clairement définie sans la laisser se répandre sur un trop grand nombre d'organismes différents, plus le fonctionnement sera efficace et économique.

M. LESSARD: Vous avez raison, mais je ne crois pas que vous puissiez me citer un seul exemple d'un service de transport aérien qui doit construire ses propres aéroports, sauf dans les régions isolées où un service peut avoir besoin d'une piste d'atterrissage pour lui seul et venir nous demander de l'aide. Il est beaucoup trop onéreux pour lui d'entreprendre cela lui-même.

Le PRÉSIDENT: Mais les revenus que vous touchez d'Air-Canada, des services américains et des autres services étrangers qui utilisent nos aéroports ne suffisent pas pour couvrir les frais administratifs qu'entraîne leur administration?

M. COWLEY: Permettez-moi de répondre à cette question. Nous n'espérons pas amortir le capital immobilisé dans la construction, mais nous espérons bien que nos aéroports feront leurs frais, et ils y parviennent rapidement. L'an dernier, nous avons réalisé un profit à Winnipeg, en ce qui concerne les revenus et les dépenses qu'il a fallu faire pour obtenir ces revenus. Toronto accuse un profit, mais Ottawa accuse une perte. En général, cependant, nous approchons rapidement du point où les principaux aéroports ne suffiront à eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Cela comprend-il un modeste rendement pour le capital immobilisé?

M. COWLEY: Non.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous des frais d'exploitation?

M. COWLEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Une autre question seulement. Je crois comprendre que, lorsque la canalisation du St-Laurent sera terminée, on a l'intention d'exiger des péages?

M. LESSARD: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Pouvez-vous nous dire si les péages exigés seront suffisamment élevés pour rémunérer le capital que le gouvernement aura immobilisé dans cette entreprise?

M. LESSARD: Le principe à suivre se trouve complètement énoncé dans la loi passée à la dernière session pour constituer la Commission de la voie navigable du St-Laurent. Le principe, c'est que le capital immobilisé et les frais d'entretien du canal sur le côté canadien de la frontière seront entièrement couverts. Le capital devra être entièrement remboursé au gouvernement dans une période de 45 à 50 ans, et les frais annuels d'exploitation seront aussi couverts.

Le PRÉSIDENT: C'est un très bon principe. C'est un principe que l'on aurait fort bien pu appliquer dans l'administration du canal de Welland.

(La discussion qui suit porte sur certaines grandes routes américaines à péage et est écartée du compte rendu.)

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, est-ce que ces routes aux États-Unis servent au transport des marchandises?

Le PRÉSIDENT: Elles servent à la fois au transport des marchandises et des voyageurs.

M. LESSARD: L'expérience que j'en ai, c'est que les camionneurs acquittent le péage de bon gré sur ces routes aux États-Unis, à cause du temps qu'ils économisent en les utilisant.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, puis-je poser une question au vice-maréchal de l'air Cowley au sujet de l'aéroport d'Halifax? Il y a là depuis novembre ou décembre dernier une équipe chargée de faire des relevés météorologiques, et elle a donc déjà recueilli des observations couvrant la période de l'année au cours de laquelle il est censé y avoir le plus de brume, c'est-à-dire de novembre à avril, et je me demande si les données que l'on possède déjà ne pourraient pas être considérées comme suffisantes, étant donné le besoin urgent d'un nouvel aéroport à Halifax. Je me demande si le vice-maréchal de l'air Cowley pourrait nous donner quelque encouragement à cet égard?

Le vice-maréchal de l'air COWLEY: Malheureusement, je ne le puis pas. Les conditions météorologiques en hiver sont mauvaises tant à Dartmouth qu'à Lucasville, mais c'est la brume d'été qui écarte les avions de Dartmouth. Nous espérons que les relevés montreront que Lucasville est un meilleur endroit en été.

L'hon. M. ISNOR: Qu'est-ce que les rapports des mois d'avril et de mai indiquent?

Le vice-maréchal de l'air COWLEY: Je ne les ai pas encore reçus, monsieur.

L'hon. M. ISNOR: Je voudrais poser une question à M. Lessard. Vous avez des stations météorologiques sur la côte de l'Atlantique pour fournir des renseignements aux pêcheurs?

M. LESSARD: Oui. Ils ont les émissions normales de nos postes.

L'hon. M. ISNOR: Vous avez des postes de radio?

M. LESSARD: Oui.

L'hon. M. ISNOR: J'ai été très enchanté d'apprendre récemment que vous avez autorisé certaines compagnies d'Halifax qui ont des chalutiers et d'autres navires à installer leurs propres systèmes de radiodiffusion. Cela est vrai, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Oui. Chaque fois qu'une requête de ce genre nous arrive, s'il y a un trafic suffisant pour la justifier et s'il y a une fréquence libre, nous sommes heureux d'accorder la permission. Mais ce n'est pas toujours possible.

L'hon. M. ISNOR: Dans le passé, j'ai entendu des pêcheurs se plaindre de ce que, lorsqu'ils téléphonent à certains de vos postes,—celui de Camperdown en particulier,—ils sont incapables d'obtenir les renseignements qu'ils demandent sur la température? Y a-t-il un règlement qui interdit de donner des renseignements sur la température?

M. LESSARD: Je ne suis pas au courant des plaintes dont vous parlez, monsieur, mais je me ferai un plaisir d'y voir.

L'hon. M. ISNOR: En général, y a-t-il un règlement interdisant de donner ces renseignements?

M. LESSARD: Non.

L'hon. M. ROSS: Est-ce qu'on a l'intention de prélever un péage sur le pont entre le cap Breton et le continent?

M. LESSARD: Vous voulez dire la levée, monsieur?

L'hon. M. ROSS: Oui.

M. LESSARD: Non, monsieur. La question d'un péage pour les automobiles relève naturellement de la province, et je crois avoir appris de la province qu'elle n'a pas l'intention de prélever un péage.

L'hon. M. HOWDEN: Monsieur Lessard, je ne suis pas certain de vous avoir bien entendu, mais je crois vous avoir entendu dire au président il y a quelques instants que les chemins de fer Nationaux administraient le chemin de fer de la Baie d'Hudson, mais ne le possédaient pas?

M. LESSARD: C'est exact.

L'hon. M. HOWDEN: Mais le chemin de fer de la Baie d'Hudson appartient au gouvernement canadien tout comme le réseau national, n'est-ce pas?

M. LESSARD: Oui, mais le chemin de fer de la Baie d'Hudson fait partie du système ferroviaire du gouvernement canadien, et a toujours été administré séparément. Il est dans les livres du gouvernement, non dans les livres des chemins de fer Nationaux. Ceux-ci ne sont que des agents qui administrent le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

L'hon. M. HAIG: Combien avez-vous perdu avec le chemin de fer de la Baie d'Hudson l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Il se peut que, si la nouvelle structure financière proposée pour les chemins de fer Nationaux et présentement à l'étude au Parlement est adoptée, les chemins de fer Nationaux se chargent de la ligne de la Baie d'Hudson. La seule raison pour laquelle cela n'a pas été fait jusqu'ici, c'est que l'exploitation du chemin de fer de la Baie d'Hudson laissait un déficit, et l'on jugeait que ce déficit devait être imputé directement au gouvernement plutôt qu'aux chemins de fer Nationaux.

M. LESSARD: La réponse à votre question, sénateur Haig, c'est que l'an dernier le réseau de la Baie d'Hudson eut un déficit de \$158,000.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Non? Dans ce cas, je désire exprimer les remerciements du Comité à M. Lessard et au vice-maréchal de l'air Cowley d'être venus ici et de nous avoir fourni ces renseignements.

Avant de lever la séance, je voudrais donner un bref aperçu des séances futures. On se souvient qu'hier j'ai annoncé que M. Goldberg, directeur de la Division des recherches et du développement au Bureau fédéral de la statistique, viendrait témoigner ce matin. Il assiste à une conférence à Québec, et il n'y avait personne d'autre dans sa Division pour venir nous donner les renseignements que nous voulons. Mercredi prochain, nous comptons consacrer toute la matinée à entendre M. Gilbert Jackson, économiste bien connu de Toronto, et jeudi nous aurons M. Douglas, de la *Canadian Tax Foundation*, et nous l'interrogerons au sujet de ses chiffres, dont nous avons pris connaissance hier, concernant la variété d'impôts prélevés sur toutes les catégories de Canadiens par les divers gouvernements au Canada. Si cela convient au Comité, j'inviterai M. Goldberg à venir pour quinze ou vingt minutes nous expliquer le revenu national net et le chiffre du produit brut, que nous avons déjà.

La séance est levée.

1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 10

SÉANCE DU MERCREDI 11 JUIN 1952

Président: l'honorable Thomas A. CRERAR, C.P.

TÉMOIN:

M. Gilbert Jackson, économiste.

PIÈCE:

- N^o 8—Rapport entre les placements et la production physique de 1927-1929 à 1948-1950.
- N^o 9—Taux d'augmentation du volume physique de la production au Canada entre 1927-1929 et 1948-1950.
- N^o 10—Placements au Canada, 1927-1929 et 1948-1950.
- N^o 11—Sources de l'épargne affectée aux placements au Canada: 1927-1929 et 1948-1950.
- N^o 12—Taux d'augmentation des salaires horaires "réels" entre 1927-1929 et 1948-1950.
- N^o 13—Affectation des bénéfices des sociétés, 1927-1929 et 1948-1950.
- N^o 14—Affectation des bénéfices des sociétés en 1951.
- N^o 15—Utilisation des bénéfices des sociétés canadiennes, 1927-1929, 1948-1950 et 1951.
- N^o 16—Quelques statistiques monétaires canadiennes, 1939 et de 1946 à 1951.
- N^o 17—Dépenses des gouvernements et produit national brut de 1939 à 1951.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1952

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable A CRERAR, C.P.

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fraser	Petten
Baird	Gershaw	Pirie
Barbour	Golding	Quinn
Beaubien	*Haig	Reid
Bouffard	Hawkins	*Robertson
Buchanan	Hayden	Roebuck
Burchill	Horner	Stambaugh
Campbell	Isnor	Taylor
Crerar	King	Turgeon
Dupuis	Lacasse	Vaillancourt
Euler	Lambert	Vien—38.
Fafard	McDonald	50 membres
Farris	Paterson	(Quorum 9)
Fogo		

*Membre *ex officio*

ORDRE DE RENVOI

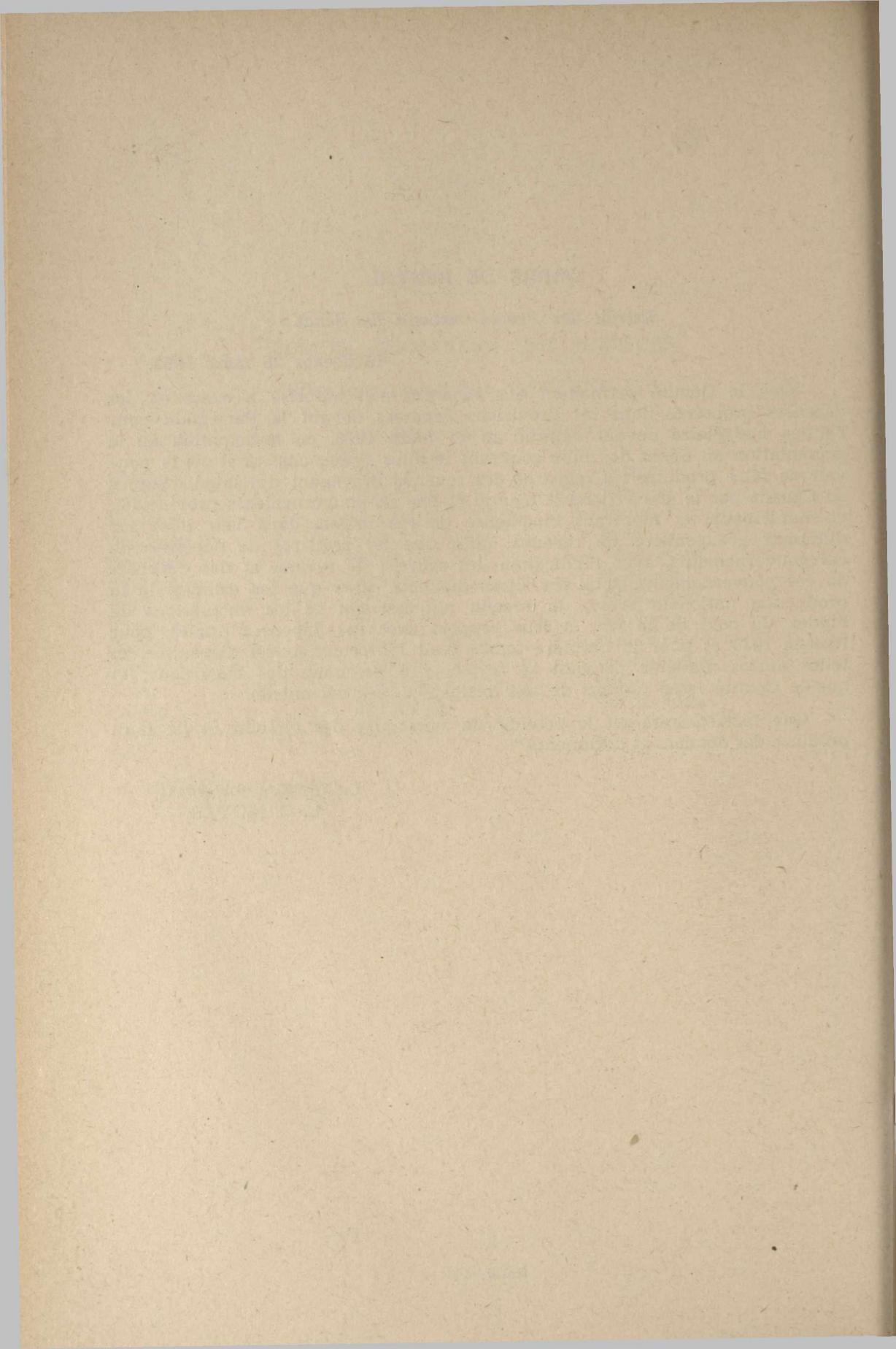
Extrait des Procès-verbaux du Sénat

MERCREDI 26 mars 1952.

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que les estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 11 juin 1952.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien, Burchill, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Isnor, King, Lambert, McDonald, Reid et Taylor—17.

L'étude de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952 est reprise.

M. Gilbert Jackson, économiste, Toronto (Ontario), est entendu.

La séance est suspendue à 1 heure de l'après-midi.

Le Comité reprend ses délibérations à 4 heures 30.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, *président*, Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien, Burchill, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, King, Reid et Taylor—16.

M. Gilbert Jackson continue son exposé.

M. Jackson dépose plusieurs tableaux qui figureront au compte rendu comme pièces numérotées de 8 à 17 inclusivement.

A 5 heures 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au lendemain jeudi 12 juin, à 11 heures du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
John A. Hinds.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, mercredi 11 juin 1952.

Le Comité permanent des Finances, qui a été autorisé à examiner les prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, s'est réuni ce jour à 11 hres du matin sous la présidence de l'hon. M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: J'ai le plaisir de présenter encore une fois au Comité M. Gilbert Jackson. Vous vous rappelez qu'il était ici il y a un an. M. Jackson a dressé une série de tableaux qui se rapportent en grande partie aux sujets qu'il entend traiter ce matin et il a proposé d'en faire distribuer des exemplaires aux membres du Comité. Je n'ai reçu ces exemplaires que ce matin et on va maintenant les distribuer. Ce sera pour les membres du Comité une forme de lecture récréative qui, j'en suis sûr, leur plaira. Je sais également que les correspondants de la presse seront enchantés de pouvoir varier un peu le menu qu'ils sont chargés de servir au public.

Je crois que, lors d'une séance antérieure, j'ai donné connaissance au Comité de la lettre d'invitation que j'avais adressée à M. Jackson. Avant de donner la parole à M. Jackson, je désire d'abord dire, pour l'information du sénateur Isnor, que je me suis mis en rapport ce matin avec M. Bryce au sujet de la troisième question qu'il avait posée: celle qui avait trait aux publications des divers ministères. M. Bryce a reçu jusqu'ici les relevés d'environ la moitié des ministères et il nous faudra discuter plus tard ce qu'on entend faire de ces renseignements quand ils nous parviendront.

L'hon. M. ASELTINE: Puis-je vous rappeler la question que j'avais posée il y a quelque temps au sujet de l'édifice de l'Est?

Le PRÉSIDENT: Je vous fais mes excuses, monsieur le sénateur Aseltine. Je vais en prendre note et je m'enquerrai auprès de M. Murphy. Le renseignement ne m'est pas encore parvenu.

Je demanderai maintenant à M. Jackson de nous adresser la parole.

M. Gilbert JACKSON: Monsieur le président, je désire tout d'abord vous remercier ainsi que les membres du Comité de l'honneur qui m'a été fait en m'invitant à venir ici. Il y a un an, environ à pareille date, j'avais eu le grand honneur de comparaître pour la première fois devant le Comité; mais, pour moi, le fait d'être convoqué une deuxième fois est un très grand honneur et je tiens à vous dire que je l'apprécie hautement.

Monsieur le président, on m'a demandé cette fois-ci de traiter principalement des dépenses de l'État et de la mesure dans laquelle elles peuvent influencer sur l'inflation ou la déflation. Je suppose donc que nous commencerons ce matin à peu près où nous étions arrêtés à six heures du soir, le 12 juin 1951. C'est avec ces faits présents à la mémoire que j'ai préparé des relevés pour me permettre de parler cette fois-ci de façon précise et ne pas gêner l'accueil dont je suis l'objet en faisant de vagues déclarations au fur et à mesure que se poursuivront nos débats.

Monsieur le président, voulez-vous me permettre de dire quelques mots au sujet de ces relevés?

Le PRÉSIDENT: Oui, faites donc.

M. JACKSON: Merci. Toutes ces données ont été puisées à des sources officielles; tous les relevés ont été établis par le Bureau fédéral de la statistique ou en proviennent. Les deux dernières pages sont la répétition des deux relevés statistiques qui ont accompagné mon témoignage de l'an dernier. J'ai pensé que les membres du Comité qui ont écouté si patiemment la discussion de ces chiffres l'an dernier aimeraient les avoir à jour cette année et avoir les statistiques de 1951 exactement sous la même forme que celles des années précédentes. Dans l'intervalle, certains de mes relevés antérieurs ont été révisés de façon détaillée par le Bureau de la statistique, mais aucun chiffre n'a été changé sensiblement. Autrement dit, les deux dernières pages ajoutent simplement les chiffres de 1951 aux données qui ont déjà été consignées dans les dossiers du Comité.

Je prierai les membres du Comité de bien vouloir se reporter pour un instant aux chiffres de la première page. Il sera bon, en réalité, que vous parcouriez toutes les pages, afin de vous rendre compte de ce qu'il y a dans ce dossier.

La première page compare le volume des immobilisations au volume de la production au Canada. La deuxième page indique le taux de la progression du volume de la production au Canada. La troisième page montre en détail les sources d'épargnes disponibles pour les placements au Canada. Ce relevé détaillé a certains aspects intéressants. A la page suivante, en parallèle, j'ai cité les statistiques des placements au Canada.

Pour revenir aux sources d'épargnes, j'ai analysé avec soin ce qui est advenu des bénéficiaires des compagnies durant cette période, avant et après la distribution des dividendes aux actionnaires. On remarquera que j'ai toujours comparé deux périodes de trois ans chacune: 1927, 1928 et 1929 à 1948, 1949 et 1950. Je n'ai pas besoin de beaucoup insister sur la raison du choix de ces deux périodes. Si nous voulons comparer la situation actuelle à une situation antérieure, en nous basant sur des conditions analogues, il faut prendre une période antérieure d'emploi intégral comme l'est la période actuelle.

Tout le monde se rappelle l'époque de 1927-1929. Notre économie était alors un peu plus libre qu'elle ne l'est aujourd'hui et les charges fiscales étaient un peu moins lourdes; mais, essentiellement parlant, quiconque à cette époque désirait un emploi pouvait facilement l'obtenir; personne ne manquait de travail, sauf ceux qui refusaient d'en chercher. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation analogue, sinon au point de vue de nos libertés et de nos charges fiscales, du moins en ce qui regarde l'abondance des emplois.

Dans chaque cas, j'ai pris une moyenne de trois ans au lieu d'une seule année, parce que, même si l'on cherchait, on ne pourrait pas trouver une année qui soit réellement typique. En prenant la moyenne de trois années d'emploi intégral dans les années 1920 et la moyenne de trois années d'emploi intégral dans les années 1940, on a des données qui sont comparables. En mesurant certaines différences entre ces périodes, on peut se renseigner utilement sur ce qui est arrivé durant l'intervalle de vingt et un ans.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre. Vous employez l'expression "dollars constants" à la première page. Pourriez-vous expliquer au Comité ce que vous entendez par là et à quoi cela s'applique dans la circonstance?

M. JACKSON: Je me suis servi de cette expression parce qu'elle est d'emploi courant de nos jours. Cela veut dire que dans ces tableaux, les chiffres visant telle ou telle année, qui ont été primitivement signalés au Bureau fédéral de la Statistique en dollars de cette année-là, ont été ensuite calculés de nouveau d'après la valeur du dollar de la période quinquennale de 1935-1939.

L'hon. M. EULER: Voulez-vous dire que le dollar achèterait la même quantité de marchandises?

M. JACKSON: Le dollar de 1927-1929 avait beaucoup plus de valeur que n'en avait le dollar de 1948-1950.

L'hon. M. EULER: Autrement dit, l'expression "constant" ne signifie pas la même chose dans les deux cas?

M. JACKSON: Si; "constant" veut dire le même tout le temps. J'ai pris les chiffres de 1927-1929 et ceux de 1948-1950 et je les ai convertis en dollars de la période de 1935-1939.

L'hon. M. EULER: Mais le pouvoir d'achat n'est pas le même?

M. JACKSON: Si; je les ai basés sur la même valeur d'achat.

L'hon. M. EULER: Vous voulez dire que le dollar de 1948-1950 qui est indiqué ici a la même valeur, en tant que pouvoir d'achat, que le dollar de 1927-1929?

M. JACKSON: Non, parce que, voulant comparer deux états analogues, j'ai calculé de nouveau tous les chiffres de 1927-1929 en équivalents de dollars de 1935-1939 et j'en ai fait autant pour tous les chiffres de 1948-1950.

L'hon. M. GRAIG: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: Il y a un point que je voudrais éclaircir: il est très important. Le chiffre brut de la production, l'an dernier, a été d'environ 21 milliards, en dollars d'aujourd'hui. Combien cela ferait-il en dollars constants? Approximativement 10 milliards?

M. JACKSON: Si je me rappelle bien, c'est environ 10 milliards 800 millions de dollars; en tout cas, ce serait bien près de ce chiffre-là.

Le PRÉSIDENT: Cela démontre l'effet qu'a l'inflation sur la valeur de la production globale.

M. JACKSON: Me suis-je bien fait comprendre, messieurs?

L'hon. M. GRAIG: C'est clair.

M. JACKSON: Dorénavant, l'expression "dollars constants" désignera les dollars de 1935-1939 sur la valeur desquels j'ai établi beaucoup de calculs pour les deux périodes en question.

Je vous signale que dans l'intervalle de vingt et un ans qui a séparé le milieu de ces deux périodes, les Canadiens ont produit presque 141 milliards de dollars de marchandises et de services et que pour maintenir et développer nos moyens de production nos placements se sont élevés à un peu plus de 21 milliards, en dollars équivalents. Dans ces vingt et un ans, le montant global de nos placements a représenté 15 p. 100 de notre production totale. Autrement dit, nous avons épargné ou emprunté et placé un montant équivalant à 15 p. 100 du chiffre total de notre production brute pendant la génération dont il est question.

Notre production s'est accrue considérablement. Toujours en dollars constants, durant la période d'emploi intégral de 1948-1950 notre production brute s'est élevée annuellement à 9,785 millions de dollars comparativement à 5,198 millions durant la période d'emploi intégral des années 1920. Cela veut dire que durant ces vingt et un ans notre production nationale brute s'est accrue de pas moins de 4,587 millions, en dollars constants.

L'hon. M. BURCHILL: Permettez-moi une question? Est-ce que ce 15 p. 100 de placements par rapport à la production est la moyenne annuelle ou bien la proportion visant l'ensemble de la période?

M. JACKSON: C'est sur toute la durée de la période.

L'hon. M. BURCHILL: C'est 15 p. 100 en tout pour l'ensemble de la période?

M. JACKSON: Durant les vingt et un ans, nous avons produit 141 milliards de marchandises et de services et nous avons placé 21,200 millions.

L'hon. M. HAIG: Cela ferait 15 p. 100 par an.

M. JACKSON: Cela varierait d'année en année; mais dans l'ensemble de la période nous avons effectivement placé un montant qui équivaut à 15 p. 100 de notre production totale.

L'hon. M. REID: Vous avez dit, je crois, 4,587,000; vous vouliez dire sans doute "4 milliards 587 millions".

M. JACKSON: J'aurais dû dire 4 milliards 587 millions; quand je ferai une erreur de la sorte, veuillez me corriger, pour l'exactitude du dossier.

Le PRÉSIDENT: Qu'on veuille bien permettre à M. Jackson de finir son exposé et ensuite nous pourrons l'interroger, comme nous le faisons habituellement.

L'hon. M. HAIG: Je suis parfaitement de votre avis; toutefois, la question de M. Burchill est venue absolument à point; elle a dissipé tout malentendu qu'il aurait pu y avoir sur le sens de l'expression qui avait été employée.

M. JACKSON: Lorsque je ne me fais pas bien comprendre, j'aimerais qu'on me le dise; ce n'est pas la même chose que de discuter un point.

L'hon. M. HAIG: Je suis d'avis de ne pas interroger le témoin sur des généralités, mais il peut être utile de demander des précisions, car nous ne sommes pas des experts.

M. JACKSON: Cela m'aidera moi aussi.

Je signalerai maintenant le rapport qui existe entre le total de nos placements et l'accroissement total de notre production annuelle, durant cette période. Pour chaque dollar d'augmentation de production nationale brute, nous avons placé environ \$5. Le chiffre exact est \$4.62 de placement pour chaque \$1 de revenu additionnel. Ce sera un peu différent l'an prochain, parce que les fonctionnaires consciencieux du Bureau fédéral de la statistique visent continuellement à la perfection et revisit constamment leurs propres chiffres pour les rendre encore plus exacts. Néanmoins, nous savons que, en chiffres ronds, nous devons actuellement faire un placement de \$5 pour accroître notre production de \$1. Ceci me porte à dire que si nous, Canadiens, devons placer \$5 cette année pour accroître de \$1 notre production de l'an prochain, il va falloir que quelqu'un économise cette somme de \$5. Pour moi, parmi les tâches qui nous sont dévolues actuellement, il n'y en a pas de plus importante que cette économie.

D'après les chiffres que j'ai ici, si nos immobilisations représentent effectivement 15 p. 100 de notre production totale et s'il faut un placement de \$5 pour accroître notre revenu de \$1, on doit alors supposer que le taux annuel de l'augmentation de notre production est à peu près un cinquième de 15 p. 100, soit 3 p. 100. Le fait est que cette augmentation de production qui a été consignée pour la période en question et qui est de 4 milliards 587 millions en dollars constants, correspond effectivement à une moyenne d'accroissement annuel (indiqué au bas de la deuxième page) d'un peu plus de 3 p. 100,—exactement 3.06 p. 100,—. Or, que nous sachions, cela bat tous les records mondiaux, passés et présents.

Durant les vingt et un ans qui se sont écoulés entre la période d'emploi intégral des années 1920 et la période d'emploi intégral des années 1940, nous, Canadiens, avons traversé toutes sortes de situations commerciales: une grande prospérité juste avant le krach de la Bourse dans l'automne de 1929; puis les terribles années de dépression économique, suivies de la période de demi-dépression, encore plus longue, qui a caractérisé le *New Deal*; puis l'économie nécessairement enrégimentée du temps de guerre qui a ramené un état d'emploi intégral (en réalité, au delà de l'état d'activité que la

plupart des gens considèrent comme représentant un état d'emploi complet); enfin, après la guerre, nous avons eu cinq ans d'inflation violente et alarmante qui semble être momentanément suspendue pour le moment.

Voyons ce qui a amené cet accroissement de 3 p. 100 dans notre production. Il est possible de le déterminer.

Nous avons déjà remarqué qu'entre les deux périodes en question la valeur de notre production nationale brute (mesurée en dollars constants) est passée de 5,198 millions à 9,785 millions par an. La moyenne de population dans la première période était à peu près de 9,834,000 habitants; dans la deuxième, plus de 13,425,000 habitants. Le chiffre de la production annuelle par habitant a été (encore une fois en dollars constants) de \$528 pendant la première période et de \$729 durant la deuxième. Voici quels ont été en moyenne les taux annuels d'augmentation:

Production globale	3.06 p. 100 par an.
Population	1.49 p. 100 par an.
Production par habitant	1.54 p. 100 par an.

Ces chiffres qui se rapportent au Canada pourraient s'appliquer presque aussi bien aux États-Unis. Là-bas la population s'est accrue beaucoup plus lentement que la nôtre, mais le chiffre de la production par habitant a augmenté tout aussi vite et peut-être même plus vite de l'autre côté de la frontière que chez nous. Le taux de l'augmentation de la production nationale brute a été un peu moins de 3.06, qui a été la proportion moyenne annuelle au Canada pendant ces vingt et un ans, mais il n'y a pas eu grande différence entre les taux d'accroissement respectifs des deux pays.

Puis, durant la période en question, la durée des loisirs s'est étendue et accrue sensiblement. La semaine de travail a été écourtée pour tout le monde (cette fois-ci, je crois, pour les campagnards comme pour les citadins), de sorte que vers la fin des années 1940 non seulement nous produisons plus par habitant et par an que vers la fin des années 1929, mais nous avons une journée de travail moins longue, nous avons plus de congés et prenons de plus longues vacances.

Donc, l'accroissement mesuré de la production canadienne de 1.54 p. 100 par habitant et par an signifie une augmentation sensiblement plus élevée dans le chiffre de production par homme-heure. Il est impossible de mesurer ce dernier taux de façon précise, mais il est évident que le rendement par homme-heure a dû augmenter, au cours de ces vingt et une années, presque de 2 p. 100 par an.

Comme on peut le voir, nous avons profité du progrès économique en partie sous forme de loisirs (peut-être dans la proportion d'un cinquième, peut-être plus) et pour la plus grande part sous forme d'avantages matériels.

Bien que cela puisse vous paraître fastidieux, il faut envisager le passé de ce point de vue avant de pouvoir juger actuellement ce que nous pourrions avoir à affronter à l'avenir.

Jusqu'ici, malgré les étonnantes transformations économiques sur lesquelles nous avons jeté un coup d'œil il y a un instant,—crise, dépression, mobilisation, guerre et inflation,—nous avons produit en moyenne 3 p. 100 de plus chaque année, en marchandises et services.

Nulla part ailleurs que dans l'Amérique du Nord a-t-on jamais égalé ce record au cours de la dernière génération et jamais non plus il n'avait été égalé, même dans le continent nord-américain, au cours des générations antérieures. Nous entrons dans une ère au cours de laquelle, si nous nous conduisons sagement, nous allons mettre en valeur nos ressources naturelles en Colombie-Britannique, en Alberta, je pourrais dire dans presque toutes nos provinces en s'en allant vers l'est jusqu'à la terre incroyable du Labrador.

Nous allons exploiter des ressources inimaginables et nous allons employer pour cela de nouveaux procédés techniques, qui, pour de vieux routiniers comme moi, paraissent encore fantastiques. La plupart des membres du Comité sont plus au courant de ces ressources et de l'emploi qu'on en fait que je ne le suis. Néanmoins, il sera peut-être utile au Comité d'avoir un bref exposé statistique de ce que comporte cette mise en valeur et de la situation qu'elle crée.

L'hon. M. LAMBERT: Avant d'entamer ce sujet et pour faire suite à ce que le témoin vient de dire à propos du grand spectacle que présente le Canada, je crois qu'il serait très à propos de mentionner ce qu'il a exposé, je crois, à la page 3. C'est intitulé: "Ce qui est advenu des bénéficiaires des sociétés anonymes". Au bas de la page, il est question du revenu personnel des Canadiens et, si mon interprétation est exacte, cela veut dire effectivement que les gens de notre pays sont beaucoup plus à l'aise qu'ils ne l'étaient auparavant.

M. JACKSON: Cela ne fait aucun doute.

L'hon. M. LAMBERT: C'est là un point très important. "Versé en impôts directs, 1927-1929, 1·37 p. 100"; en 1951, la proportion est de 6·42 p. 100. D'autre part, sous la rubrique "Épargnes et placements, 1927-1929", nous voyons 6·54 p. 100 et aujourd'hui les épargnes et les placements représentent 11 p. 100 de leur revenu. Voilà qui est très important pour notre enquête. Si les gens épargnent et placent presque deux fois plus d'argent, alors ils sont d'autant plus à l'aise qu'ils l'étaient auparavant. Cela bouleverse le point de vue qu'on cherche à créer ici. Si vous avez plus d'argent, vous pouvez vous permettre de payer plus d'impôts et alors pourquoi s'en plaindre?

M. JACKSON: Je ne voudrais pas être considéré comme un de ceux qui s'en plaignent, du moins jusqu'ici.

L'hon. M. McDONALD: C'est bon à savoir.

L'hon. M. LAMBERT: C'est un point de vue qu'on a besoin d'envisager, qu'on le partage ou non. Il faut en tenir compte, considérant ce que nous essayons de faire ici. Je ne voulais pas vous interrompre.

L'hon. M. HAIG: On devrait permettre à M. Jackson de terminer son exposé.

L'hon. M. REID: C'est ce qui avait été entendu.

M. JACKSON: Je ne suis pas venu ici pour prétendre que nous sommes tous de plus en plus à l'aise parce que nous payons plus d'impôts; mais je suis heureux que le sénateur Lambert ait mis le doigt sur ce 11 p. 100, qui, à première vue, paraît réellement encourageant. Il me permettra de traiter ce sujet un peu plus longuement plus tard, car c'est une chose extrêmement importante...

L'hon. M. LAMBERT: Oui, certainement. Cela m'a paru important.

M. JACKSON: Permettez-moi de résumer quelques statistiques qui méritent réellement d'être discutées beaucoup plus à fond. Je prierai le sénateur de noter trois chiffres en particulier qui figurent côte à côte sur la page qu'il a devant lui: ce sont les proportions d'épargnes et de placements annuels des Canadiens par rapport à leur revenu personnel, d'abord de 1927 à 1929, ensuite de 1948 à 1950 et enfin en 1951. Ces chiffres sont les suivants: pour la première période, 6·54 p. 100; pour la deuxième période, 7·53 p. 100; pour 1951, 11·00 p. 100.

Donc, durant les dernières années 1940, les Canadiens réussissaient à épargner en moyenne 1 p. 100 de plus sur leur revenu personnel que dans les dernières années 1920. Leur revenu individuel représentait un pouvoir d'achat bien plus élevé dans les dernières années 1940 que dans les dernières années

1920. Ils vivaient mieux dans les dernières années 1940 que jamais auparavant. Naturellement, ils réussissaient sans trop de difficulté à épargner un peu plus sur leur revenu courant qu'ils n'avaient pu le faire autrefois quand la situation était moins facile.

Jusqu'ici je suis d'accord avec le sénateur Lambert, mais je ne le suis catégoriquement pas en ce qui concerne 1951. C'est cette année-là que s'est manifestée l'augmentation frappante des épargnes individuelles par rapport à l'ensemble des revenus individuels qu'a citée le sénateur Lambert. Je pré-tends que cette récente augmentation de 7·53 p. 100 à 11·0 p. 100 n'a pas été spontanée, qu'on ne doit pas la considérer comme normale ou comme une preuve d'accroissement de prospérité, mais qu'elle représente effectivement (à part les épargnes volontaires que les Canadiens auraient faites de toute façon) les épargnes supplémentaires qui leur ont été imposées en 1951 par le gouverne-ment et par ceux qui dirigent le régime du crédit au Canada.

Quand je signale l'épargne obligatoire sur une grande échelle qui a été imposée l'an dernier, je n'en conteste pas l'opportunité, bien que cela ait causé un mécontentement général dans le pays, comme le savent très bien les mem-bres du Comité. Je ne suis pas venu ici pour discuter de politique et, bien entendu, le Comité n'attend pas non plus cela de moi. Mais on se rappelle que l'État a eu l'an dernier un gros excédent de recettes, dont une grande partie a servi à amortir la dette publique. Autrement dit, on a exigé de moi de plus gros impôts qu'il n'eût été nécessaire de percevoir uniquement pour défrayer le gouvernement de ses dépenses courantes. Si j'ai payé à même mon revenu courant (ce qui a été le cas) l'impôt perçu l'an dernier et dont une partie a servi à amortir la dette, alors, du point de vue statistique, cette portion de l'impôt payé par moi qui a servi à amortir la dette représente une épargne que j'étais forcé de faire en plus des autres économies que j'ai pu faire volontaire-ment. C'est cette épargne forcée qui, dans une large mesure, explique le contraste frappant entre le chiffre de 7·53 p. 100 pour 1948-1950 et le chiffre de 11·00 p. 100 pour 1951, que le sénateur Lambert a signalé.

L'hon. M. EULER: Et c'est anormal?

M. JACKSON: Oui, ou plutôt c'était anormal parce que c'était une épargne forcée; mais il y a une autre chose dont je crains qu'on ait à tenir compte.

Prenez le cas de celui qui comptait pouvoir se procurer une nouvelle auto-mobile en 1951—en empruntant en grande partie ce qu'il fallait pour la payer—et qui s'est aperçu tout à coup: d'abord, qu'il ne pouvait pas avoir la voiture et ensuite qu'il serait forcé d'acquitter plus rapidement qu'il ne le voulait une autre dette contractée pour quelque autre achat. La même chose s'est produite aux États-Unis. Les restrictions du crédit ont limité les emprunts et hâté le remboursement des dettes existantes. Du point de vue statistique, ces restric-tions entraînent une économie forcée. C'est ainsi que nos voisins, comme nous-mêmes, ont plus épargné sur leur revenu personnel que jamais auparavant. Certes, sur la totalité de leurs épargnes, il y en a une grande partie qui repré-sente des économies volontaires. Néanmoins, il est certain que les restrictions du crédit, imposées plus ou moins simultanément dans les deux pays, et en outre la perception par le gouvernement canadien d'un fort surcroît d'impôts qui a servi à amortir la dette, nous a tous forcés de faire des épargnes en plus des économies assez considérables que nous aurions faites de toute façon.

Voilà qui est dit pour le 11·00 p. 100 qu'a signalé le sénateur Lambert. On a besoin de connaître les causes premières pour ne pas se laisser induire en erreur par ces chiffres lorsqu'on les rencontre.

Je reviendrai maintenant au sujet que je traitais avant que le sénateur Lambert ait soulevé cette question. Je parlais de la rapidité avec laquelle les Américains du nord et particulièrement les Canadiens ont développé leur économie au cours de la dernière génération. Il y en a qui sans doute ne

s'étonnent nullement quand on leur parle d'une augmentation de 3 p. 100 par année, mais quand on pense qu'une économie qui se développe au taux de 3 p. 100 par an double le chiffre de sa production en l'espace de vingt-trois ans, on ne peut pas s'empêcher de considérer cela comme un résultat remarquable.

Nous avons déjà vu que ce taux de développement annuel de 3 p. 100 est dû en partie à l'augmentation du chiffre de la population, qui a été d'environ 1½ p. 100 par an au cours de la dernière génération, et en partie à l'accroissement de la production par homme-année, qui a été d'environ 1½ p. 100 au cours de la même période.

Cela veut-il dire que nous devons compter sur la même rapidité d'expansion à l'avenir, que dans la prochaine génération nous devons, si possible, atteindre une augmentation de 3 p. 100 par an et que si nous y réussissons, nous pourrions nous reposer sur nos lauriers? Messieurs, je prétends que nous ne pouvons pas nous contenter simplement de faire autant dans la prochaine génération que dans la génération passée; autrement dit, qu'ayant battu le record du monde (comme nous l'avons fait) durant la période à l'étude, il nous faut, au cours de la prochaine génération, battre notre propre record. Rien moins que 4 p. 100 d'expansion annuelle ne doit nous satisfaire.

Il s'est produit quelque chose au Canada dernièrement qui a une énorme importance: beaucoup de Canadiens ont décidé avec confiance d'élever de grosses familles. Il suffit de regarder autour de soi pour s'en convaincre. On voit beaucoup plus d'enfants sur les terrains de jeu et dans les rues qu'en 1939; on agrandit les écoles et parmi nos industries les plus actives sont celles qui fabriquent des articles pour enfants—la vente des lits d'enfants est fort active.

Le taux d'accroissement de la population du Canada est aujourd'hui de 50 p. 100 plus rapide qu'il ne l'était durant la génération dont il a été question auparavant: de quinze par mille annuellement ou environ, il a sauté à vingt-trois par mille. Nous ne savons pas s'il se maintiendra indéfiniment, mais nous pouvons en envisager la possibilité pour la génération prochaine. Personnellement, je souhaite que nos gens continuent d'avoir confiance en eux-mêmes et en leur avenir.

L'hon. M. LAMBERT: N'oubliez pas M. Paul Martin.

Un hon. SÉNATEUR: Oh!

L'hon. M. LAMBERT: Les services sociaux et le reste ont beaucoup à faire dans la circonstance.

M. JACKSON: Je comprends ce que vous voulez dire, monsieur le sénateur, mais même ceux qui paient leurs propres allocations familiales semblent élever d'aussi grosses familles que ceux qui les touchent gratuitement.

Supposons que notre population s'accroisse effectivement aussi rapidement au cours de la prochaine génération que durant la génération passée. Nous n'y réussirons pas simplement en maintenant l'accroissement de notre production au taux de 3 p. 100 en moyenne par année. Ce ne sera pas suffisant. Pour continuer de hausser le niveau de la vie comme on l'a fait ces temps derniers et en même temps pourvoir aux besoins d'une population croissant dans la même mesure qu'actuellement (à supposer que ce taux d'augmentation se maintienne à l'avenir), il nous faudra dorénavant accroître notre production nationale d'environ 4 p. 100 au lieu de 3 p. 100.

Ce 4 p. 100 est pour ainsi dire la dose statistique: sous la forme la plus abrégée, elle résume ce qu'on tente actuellement en Colombie-Britannique, dans l'Alberta et dans toutes nos autres riches provinces jusqu'à la formidable exploitation de minerai et de forces hydrauliques qui ne fait que commencer au Labrador. Cet immense panorama qui se déroule aux yeux de quiconque survole le pays est la scène qui rendra possible cette expansion de 4 p. 100 sur laquelle nous devons tabler, d'après moi, dorénavant. Cela veut dire qu'il

faudra doubler le volume de notre production nationale, non pas tous les vingt-trois ans, mais bien tous les dix-sept ou dix-huit ans. Cela ne s'est jamais fait, que je sache. Nous pouvons l'accomplir, mais seulement en remplissant certaines conditions nécessaires.

Monsieur le président, je devrais m'excuser dès maintenant de ce long monologue, mais j'ai presque fini.

La première condition nécessaire est que quelqu'un épargne et place aujourd'hui \$5 pour chaque \$1 que nous devons ainsi ajouter à notre production de l'année suivante. Au cours de la génération qui vient de finir, nous avons épargné et placé environ 15 p. 100 de tout ce que nous avons produit et nous avons ainsi atteint ce taux annuel de 3 p. 100 d'intérêt dans notre production nationale brute, ce dont nous pouvons être fiers, car cela nous a permis de rendre service à nos semblables outre-mer, ce qui nous eut été impossible autrement. Si dans la génération qui vient nous réussissons effectivement à comprendre un taux annuel d'intérêt de 4 p. 100 dans notre production nationale brute, il faut évidemment, comme condition nécessaire, que des Canadiens épargnent entre eux un montant équivalant non pas à 15, mais bien à 20 p. 100 de notre production nationale brute et placent ce montant. En faisant preuve d'assez de jugement et de courage dans la solution de nos problèmes, nous pouvons atteindre cette mesure de placements (nous savons que les ressources existent, que nous avons les connaissances qu'il faut et qu'il n'y a pas de peuple plus énergique que le nôtre) et nous pouvons doubler le volume de notre production au cours des dix-sept ou dix-huit prochaines années.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous poser une question. Jusqu'à quel point cela dépend-il des débouchés que nous pourrions trouver pour l'écoulement de nos produits et de l'endroit où ces débouchés devront être?

M. JACKSON: C'est évidemment la première question qui vient à l'esprit. Tout ce que je peux dire, c'est que c'est à nous de trouver des débouchés: le champ des recherches est illimité. Mais, pour l'instant, voici ce que je veux dire: une des conditions nécessaires pour réussir est que quelqu'un d'entre nous épargne sur une formidable échelle, proportionnée à une expansion aussi accélérée.

L'hon. M. ISNOR: Entendez-vous développer plus amplement cette idée à propos de nos ressources?

M. JACKSON: Oui, j'espère qu'au cours de l'interrogatoire qui suivra on me fera dire plusieurs choses que j'aurais pu oublier autrement.

L'hon. M. ISNOR: J'ai pensé, quand vous avez été interrompu par le sénateur Lambert, que vous alliez de l'Ouest jusqu'au Labrador et...

M. JACKSON: Je n'ai pas besoin de dépeindre les ressources du Canada à un groupe comme le vôtre, car elles vous sont bien plus familières qu'à moi. Au lieu de cela, j'ai voulu vous dépeindre, à l'aide de chiffres, cette expansion formidable dont tous ceux qui sont ici ont eu connaissance à un moment donné, afin de voir ce qu'il s'agit de faire pour pouvoir doubler dorénavant notre production, non pas tous les vingt-trois ans, comme nous l'avons fait dans ces derniers temps, mais bien tous les dix-sept ou dix-huit ans et pourvoier comme il faut aux besoins de millions de Canadiens qui sont encore à naître et en même temps continuer d'améliorer les conditions de vie auxquelles nous sommes habitués depuis une génération.

L'hon. M. LAMBERT: Permettez-moi de vous interrompre. Cette expansion que vous avez dépeinte, qui se poursuit actuellement et qui a doublé au cours de la dernière génération, dépend largement de la possibilité de vendre ou de distribuer ces produits quelque part en dehors du pays.

M. JACKSON: C'est justement, je suppose, ce à quoi le président pensait.

L'hon. M. LAMBERT: Je suppose qu'il y a une limite à la mesure dans laquelle nous pouvons...

L'hon. M. HAIG: Je ne voudrais pas interrompre le sénateur Lambert, mais je croyais qu'il avait été entendu au début que seules les questions comme celle qu'a posée le sénateur Burchill pourraient être posées.

L'hon. M. LAMBERT: Je suivrais volontiers l'avis du sénateur Haig, mais le témoin vient de dire qu'il aimerait qu'on l'interroge; or son avis m'intéresse un peu plus que celui du sénateur Haig.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, ce n'est pas exact; il n'a pas dit cela. Nous sommes convenu de ne pas passer de questions, sauf du genre de celle qu'a posée le sénateur Burchill. Le sénateur Lambert a fait deux ou trois déclarations et a posé des questions, si bien qu'il a réussi, sans que nous intervenions, à faire perdre au témoin le fil de ses idées. Pourquoi ne pas le laisser terminer son exposé et le sénateur pourra ensuite, s'il le désire, l'interroger pendant les sept prochaines heures. Mais s'il doit poser des questions, moi aussi, je vais en poser.

Le PRÉSIDENT: Laissez continuer M. Jackson.

M. JACKSON: Vous avez soulevé la question des débouchés, monsieur le président, juste au moment où j'allais finir mon monologue. Je n'entendais pas faire plus qu'un tableau statistique de la situation. Je vous remercie de m'en avoir fourni l'occasion.

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez bien, monsieur Jackson, nous allons maintenant vous interroger. Je ne pense pas qu'il convienne ce matin de faire le tour de la table, comme on en a l'habitude, mais j'insiste pour qu'on n'interrompe pas un sénateur qui est en train d'interroger le témoin, car la remarque qu'on pourrait faire serait susceptible de faire dévier l'interrogatoire dans un autre sens.

L'hon. M. ASELTINE: Monsieur le président, pourquoi ne pas laisser M. Jackson finir d'abord son exposé?

Le PRÉSIDENT: Il vient de dire qu'il a expliqué les deux premières pages de ses relevés et j'ai cru comprendre de sa part qu'on avancerait plus rapidement maintenant en lui posant des questions.

M. JACKSON: Je comptais d'abord vous décrire et traiter des statistiques que j'ai apportées avec moi ce matin, et ensuite que les membres du Comité me poseraient les questions qu'ils jugeraient pertinentes.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, comment allez-vous fixer l'ordre de priorité à l'égard de ceux qui ont des questions à poser, si vous ne faites pas le tour de la table, comme d'habitude? La priorité ira-t-elle à celui qui obtiendra le premier la parole?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. McDONALD: Combien de fois aura-t-on le droit de prendre la parole? Ne pourra-t-on la prendre qu'une seule fois?

Le PRÉSIDENT: Lorsqu'un sénateur posera des questions, on attendra qu'il ait fini avant de donner la parole à un autre. J'ai posé une question à M. Jackson il y a un instant, qui me paraît tout à fait pertinente, bien que je puisse avoir tort. M. Jackson a décrit clairement ce qui pourrait arriver à notre économie au cours des vingt prochaines années si nous continuons de la développer comme nous l'avons fait au cours des vingt dernières années. Je lui ai demandé jusqu'à quel point cela dépendra des débouchés qu'on pourra trouver pour ce que les Canadiens produisent avec leurs ressources naturelles et leur travail.

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, je suggère de donner la parole d'abord au chef de l'Opposition.

L'hon. M. EULER: Le président doit venir en premier lieu.

Le PRÉSIDENT: Je revendique le droit de poser la première question.

M. JACKSON: Les débouchés du Canada ont été fort bouleversés au cours de la période dont nous avons parlé aujourd'hui. Quand on jette un coup d'œil rétrospectif sur ces événements, c'est presque un miracle que la production du Canada se soit accrue comme elle l'a fait durant cette période.

Outre-mer, nos produits alimentaires sont bien moins demandés et il y a une sensible diminution aussi à l'égard de nos matières premières industrielles. Beaucoup d'entre nous craignaient, lorsque les hostilités cessèrent en 1945, que cela ne retarde considérablement le développement du Canada. Nous ne nous rendions pas compte à l'époque de la rapidité avec laquelle nous allions pouvoir écouler nos produits sur le marché voisin, c'est-à-dire aux États-Unis. Il est résulté de ces deux changements combinés que nous vendons aujourd'hui plus de produits à l'étranger qu'auparavant, mais nous ne les vendons pas aux mêmes endroits, ni dans les mêmes proportions que dans le passé. Nous avons aujourd'hui beaucoup plus d'œufs dans le même panier qu'auparavant et ce n'est pas très prudent. Dans l'ensemble, nous vendons beaucoup plus aux habitants des États-Unis que nous pensions jamais pouvoir leur vendre: leur empressement à acheter de nous a plus que compensé l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés à vendre sur une assez grande échelle à notre clientèle d'outre-mer à laquelle nous tenons beaucoup.

Il faut noter que du fait que cette transformation s'est effectuée graduellement, le Canada s'est adapté lui aussi petit à petit au changement de clientèle à l'étranger. C'est ainsi que nous ne comptons pas autant qu'autrefois sur nos marchés d'outre-mer pour l'écoulement de nos produits de base. Nous en apprécions encore l'utilité, nous en avons encore besoin, mais nous comptons bien moins sur ces marchés aujourd'hui qu'au cours de la génération précédente.

L'hon. M. EULER: Nous nous rapprochons de la situation des États-Unis qui absorbe sa propre production.

M. JACKSON: En quelque sorte, mais, bien entendu, nous vendons encore à l'étranger une énorme proportion de notre production. Ce changement dans l'importance relative de nos marchés à l'étranger se continue. Nos débouchés aux États-Unis, par rapport à nos marchés d'outre-mer, acquièrent de plus en plus d'importance.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela va continuer?

L'hon. M. EULER: Cela dépend des prochaines élections.

M. JACKSON: Dans un monde à moitié hypnotisé par la crainte des bombes atomiques, personne ne peut dogmatiser; mais si ces bombes ne tombent pas sur nous et si nous, Nord-Américains des deux côtés de la frontière, sommes assez sages et remplissons les conditions nécessaires, on peut supposer que le marché des États-Unis, pour la plupart des produits que nous y vendons, continuera de se développer.

Le PRÉSIDENT: Quelle comparaison y a-t-il entre l'économie des États-Unis et du Canada d'une part et celle du reste du monde?

M. JACKSON: Les États-Unis, aujourd'hui, produisent et consomment à peu près autant que tout le reste du genre humain.

Le PRÉSIDENT: C'est une affirmation très importante.

L'hon. M. EULER: Poursuivant l'idée émise par le président, est-ce que l'accroissement de notre production et notre expansion de 3 à 4 p. 100, comme vous le prévoyez, et l'amélioration de nos conditions d'existence ne dépendent pas de cette condition, à savoir: que nous n'ayons pas à participer à une autre guerre?

M. JACKSON: Oh! si. Ma dernière réponse est basée sur la supposition que les bombes en question resteront dans les dépôts et ne seront pas lâchées sur nous.

L'hon. M. ASELTINE: Quel effet auront les énormes dépenses militaires actuelles sur votre prédiction?

M. JACKSON: Cela dépendra de nous. Il y a dix ans, on se demandait ce qu'il arriverait en 1944, lorsque les formidables dépenses de guerre de notre gouvernement, une fois qu'elles auraient atteint le maximum projeté, commenceraient à décliner? On disait: cela ne va-t-il pas faire périlcliter les affaires? Trop de Canadiens ont pensé que du moment qu'il y avait eu une période de déflation à la suite de la première guerre mondiale, il y en aurait forcément une à la suite de la deuxième. Suivant moi, il n'y avait pas de raison de le penser. Ceux qui ont tiré cette conclusion se sont aperçus que c'est justement le contraire qui s'est produit. Au-dessus d'eux, pendant qu'ils discutaient, s'estompait non pas la déflation qu'ils craignaient et prévoyaient, mais bien une forte inflation.

L'hon. M. ASELTINE: La "guerre froide" a eu quelque chose à faire là-dedans.

M. JACKSON: Oui, mais l'inflation de l'après-guerre s'est produite avant ce que l'on appelle la "guerre froide".

L'hon. M. EULER: Monsieur Jackson, vous avez dit, il y a un instant, en passant en revue les différentes situations que nous avons traversées depuis vingt ans, que nous avons eu une époque de prospérité avant la grande dépression économique, que nous avons eu ensuite un regain graduel de prospérité et finalement cinq ans de ce qu'on appelle l'inflation. Vous avez ajouté que cette dernière semblait momentanément suspendue. Devons-nous conclure que cette accalmie va cesser et que nous allons avoir de nouveau une période d'inflation?

M. JACKSON: J'ai dit qu'on s'apercevrait peut-être qu'elle n'a été que momentanément suspendue. Je n'ai rien affirmé; mais j'ai effectivement donné à entendre que le soulagement que nous ressentons aujourd'hui ne durera peut-être pas longtemps.

L'hon. M. EULER: Et ensuite nous aurons une période d'inflation?

M. JACKSON: Je crois qu'il faut envisager une nouvelle période d'inflation comme étant éminemment possible. Je veux parler d'une inflation assez considérable, comme celle des années 1940.

L'hon. M. EULER: Actuellement, nos exportations sont dirigées surtout vers les États-Unis. Je ne discute pas en ce moment la politique, mais ne croyez-vous pas que si le parti qui favorise un haut tarif douanier était élu aux États-Unis et fermait une grande partie de nos débouchés dans ce pays en haussant les droits de douane, cela aurait un effet désastreux?

M. JACKSON: Ce serait déplorable.

L'hon. M. EULER: Si cela arrivait, ce serait très grave.

M. JACKSON: Oui.

L'hon. M. ISNOR: Monsieur Jackson, ce que vous avez dit au sujet de nos débouchés passés et présents m'a intéressé. Je me demande si l'on peut compter sur de nouveaux débouchés pour nos produits canadiens, au cas où les conditions d'existence s'amélioreraient dans l'Inde et en Chine?

M. JACKSON: Jusqu'ici il a été question de notre propre pays. Ici, nous nous savons que pour pouvoir accroître notre production de \$1, il faut épargner et placer \$5. Nous savons également que dans notre pays nous pouvons épargner et placer au moins 20 p. 100 de notre production nationale brute. Nous parlons en connaissance de cause et nous savons que c'est réellement possible. Mais quand vous parlez d'élever le niveau d'existence dans l'Inde et en Chine, c'est une autre affaire. Il faut établir un rapport,—pas nécessairement celui de \$5 à \$1, mais une proportion quelconque,—entre le taux des placements que Chinois et Indiens devront faire pour amener cette amélioration dans leurs conditions d'existence et cette amélioration proprement dite. Dans ces deux pays, la possibilité d'épargne est infinitésimale. Par conséquent, ils pourront très difficilement se procurer des machines modernes et profiter des nouveaux procédés techniques jusqu'à ce qu'un tiers, qui soit capable d'épargner et qui épargne effectivement sur une grande échelle, leur donne ou leur prête les ressources financières nécessaires. Faute de ces ressources, les Chinois et les Indiens ne peuvent pas améliorer leurs conditions d'existence.

A ce propos, j'aimerais moi-même vous citer une déclaration qui a été faite, mais que je ne peux hélas pas confirmer de mémoire. L'*Economist* de Londres, parlant de l'Inde il y a quelques mois, a dit (comme si c'était un fait reconnu que nulle personne documentée ne saurait contester) que durant la moitié du vingtième siècle,—soit environ vers 1900,—le niveau d'existence des paysans de l'Inde baissait. Autrement dit, du point de vue matériel, l'Inde de Kipling était la meilleure. La consommation de denrées alimentaires par habitant serait moins élevée aujourd'hui dans l'Inde que ne l'était même la basse consommation des ryots décrits par Kipling.

L'hon. M. EULER: Que dire de la Chine? ?

M. JACKSON: Que l'*Economist* ait décrit l'Inde de façon exacte ou non, il ne peut pas y avoir de doute dans le cas de la Chine. Quarante ans de révolution, au cours desquels peut-être 50 millions de gens sont morts misérablement de maladie ou de faim, doivent avoir abaissé le niveau d'existence dans ce pays.

L'hon. M. ISNOR: Je me suis basé sur deux faits pour poser ma question: d'abord, votre placement de \$5 et un rapport de 20 p. 100 et ensuite le fait que les représentants de la Chine et du Japon qui sont nouvellement arrivés à Ottawa ont exprimé l'espoir que le Canada serait en mesure de faire plus d'affaires avec leurs pays respectifs. Malgré ce que vous nous avez dit,—vous êtes sans doute mieux au courant que moi des conditions d'existence dans ces pays,—je considère qu'il y a de très belles perspectives de débouchés là-bas. Considérant les deux facteurs que je viens de mentionner, estimez-vous quand même qu'il nous est impossible d'écouler beaucoup de nos produits dans ces pays?

M. JACKSON: Dans le cas du Japon, c'est différent. Le Japon est un pays industrialisé, ses habitants sont économes, édifient pour l'avenir, et, comme nous, épargnent aujourd'hui pour s'assurer un meilleur lendemain. Mais en ce qui concerne les autres pays (l'Inde que je connais personnellement et la Chine que je ne verrai peut-être jamais, mais dont nous savons tous un peu quelque chose), il n'y a, autant qu'on puisse voir, aucune perspective d'amélioration dans les conditions d'existence au point de leur permettre de devenir ce que nous appelons aujourd'hui de "gros marchés". Je ne conteste pas la possibilité pour certaines maisons canadiennes d'effectuer de grosses ventes au moins dans l'Inde. Mais ce ne sont pas les sociétés commerciales prises individuellement qui nous occupent, mais bien l'économie canadienne.

Or, du point de vue de l'économie canadienne, il est peu probable qu'on trouve de gros débouchés pour nous dans l'un ou l'autre de ces pays asiatiques dont la situation est tragique.

L'hon. M. EULER: En diriez-vous autant de la Russie? Les temps changent et on ne peut jamais dire au juste ce qui peut arriver. Il est possible qu'un jour on recommence à commercer avec la Russie.

M. JACKSON: C'est un pays, un régime qui se consacre à la destruction de notre pays comme de toutes les nations qui sont encore libres. Je n'aime pas jouer au prophète, mais il y a une chose dont on peut être sûr, c'est que de nos jours la Russie ne deviendra pas, au sens pratique du mot, un débouché pour les produits canadiens.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il y a des membres qui sont un peu modestes sous le rapport des questions. Ferons-nous le tour de la table? Avez-vous des questions à poser, monsieur le sénateur Ross?

L'hon. M. ROSS: Non, j'écoute.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur King?

L'hon. M. KING: Non, merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Taylor?

L'hon. M. TAYLOR: Ce que vous avez dit, monsieur Jackson, au sujet des progrès et des perspectives de notre pays et aussi à propos de l'accroissement de notre population par suite de l'immigration et des familles plus nombreuses m'a intéressé et je me demande si vous pourriez nous citer la proportion de notre production que consommerait cette plus forte population au cours des vingt prochaines années. Vous avez parlé de nos marchés d'exportation, mais je voudrais savoir quelle sorte de marché cette population accrue constituerait pour nos propres produits.

M. JACKSON: Nos marchés extérieurs nous débarrasseront probablement de l'excédent de production de certaines industries, mais nous ne devons pas penser qu'ils prendront l'excédent de l'ensemble de la production du pays. Strictement parlant, nous vendons une certaine proportion de marchandises à l'extérieur afin de pouvoir avoir à notre tour de l'étranger les articles que nous ne produisons pas nous-mêmes, ou que nous ne pouvons pas produire à aussi bon marché.

A supposer que notre population continue de croître comme elle le fait à présent, soit de 23 p. 100 par an, elle se trouvera doublée en trente ans. Remarquez bien, je ne prédis pas que c'est ce qui arrivera. Je dis simplement que si notre population continue de croître comme elle le fait à présent, elle se trouvera doublée d'ici à trente ans.

L'hon. M. TAYLOR: Et si le niveau de l'existence est élevé, cela voudra dire que nous consommerons une plus large part de nos produits?

M. JACKSON: Un outillage plus complet et plus perfectionné, une production variée et l'exploitation méthodique de ces ressources incroyables qu'il appartiendra à la prochaine génération de mettre en valeur, entraîneront naturellement un accroissement de production, une bien plus grande consommation et, partant, de bien meilleures conditions d'existence qu'auparavant; mais cette augmentation éventuelle de tous nos revenus dépendra essentiellement de notre succès en tant que producteurs. Tout le monde sait que notre revenu national est limité par ce que nous pouvons produire. Il n'y a pas d'inscription de chiffres dans un livre, pas d'impression de chiffres sur du papier qui puisse augmenter "réellement" le revenu des Canadiens.

Le PRÉSIDENT: Avant de donner la parole au sénateur Fafard, je vous poserai une question. Vous avez dit qu'au taux actuel d'augmentation, la population du Canada sera doublée en 30 ans. Peut-on en dire autant de la population des États-Unis?

M. JACKSON: Non, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Quelle serait votre estimation à l'égard de ce pays?

M. JACKSON: Je ne voudrais pas me risquer à citer de chiffre, car il y a quelque temps que je n'ai pas regardé les statistiques des États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Fafard?

L'hon. M. FAFARD: Je n'ai pas de questions à poser.

L'hon. M. BARBOUR: Il me semble que pour maintenir notre prospérité il nous faudra faire des épargnes et les placer au pays.

M. JACKSON: Exactement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Baird?

L'hon. M. BAIRD: Ce qui m'inquiète, c'est de voir à quel point notre prospérité est liée à celle des États-Unis. Si les États-Unis continuent d'être prospères, nous devrions l'être aussi; mais l'économie actuelle des États-Unis a été édifiée jusqu'à un certain point grâce à la fourniture de marchandises aux pays de l'étranger dont les moyens de production avaient été grandement affaiblis par la guerre. Or, quand ces pays seront de nouveau capables de se suffire ou du moins se mettront à produire en grande quantité, l'économie des États-Unis ne fléchira-t-elle pas et, le cas échéant, cela n'aura-t-il pas une répercussion sur la nôtre?

M. JACKSON: Mais, monsieur le sénateur, personne n'a jamais été appauvri du fait d'avoir des clients prospères. La plupart de nos problèmes aujourd'hui proviennent de ce que nos clients de l'étranger, qui nous sont chers, sont actuellement loin d'être prospères.

L'hon. M. BAIRD: Les États-Unis sont notre meilleur client et ce que je crains, c'est qu'ils deviennent moins prospères qu'ils ne le sont aujourd'hui.

M. JACKSON: Vous voulez dire, je crois, que lorsque les pays d'Europe deviendront plus prospères, ils auront moins besoin des produits d'exportation caractéristiques des États-Unis. Est-ce bien cela?

L'hon. M. BAIRD: Oui, ils n'auront pas autant besoin des exportations des États-Unis et aussi de celles du Canada.

M. JACKSON: Je prends pour acquis que si les Européens redeviennent prospères, ils feront plus d'affaires avec l'Amérique du Nord qu'ils n'en font actuellement.

L'hon. M. BAIRD: Eh bien, qu'arrivera-t-il s'ils sont capables de ne dépendre que d'eux-mêmes et n'ont plus besoin des produits de l'Amérique du Nord?

M. JACKSON: Je vous ferai respectueusement remarquer que je ne dépends que de moi-même et que c'est pour cela que MM. Eaton et Loblaw me considèrent comme un bon client.

L'hon. M. BAIRD: Oui, mais vous parlez d'une situation intérieure et moi, je parle de marchés d'exportation. Si ces pays se suffisent, nos exportations baisseront: nous ferons moins d'affaires non seulement avec eux, mais aussi avec les États-Unis.

M. JACKSON: Ces pays européens, pour ainsi dire sans exception, sont si loin de se suffire que nous, de l'Amérique du Nord, leur faisons cadeau de produits pour lesquels ils ne peuvent pas nous payer.

L'hon. M. BAIRD: C'est parfait et cela a sans doute accru notre production et rendu nos gens plus prospères: l'accroissement de la production voulait dire plus de salaires et plus de prospérité pour le Canada.

M. JACKSON: Cette façon de procéder, en maintenant nos industries d'exportation actives, a équilibré, si l'on peut dire, notre commerce; mais, suivant moi, en groupant et en estimant les causes de notre prospérité actuelle, il faut reconnaître que la première d'entre elles consiste dans l'épargne et les place-

ments qui se sont faits dans notre pays et qui n'ont été surpassés nulle part ailleurs, dans l'immense énergie avec laquelle nos gens ont affronté leurs difficultés, dans la façon dont ils ont su appliquer leurs connaissances à la solution de leurs problèmes et enfin surtout dans les immenses ressources qu'on commence maintenant à mettre en valeur. Avec cette réserve très catégorique, je conviens que nous avons bien fait de faire cadeau d'une partie de notre énorme production dans les années d'après-guerre.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Golding?

L'hon. M. GOLDING: Monsieur le président, j'aimerais céder la part de temps qui peut me revenir à l'honorable M. Haig, le chef de l'Opposition.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Euler?

L'hon. M. EULER: Comme je l'ai déjà dit, le maintien de notre prospérité semble dépendre de façon bien marquée de notre commerce avec les États-Unis. Là-bas, l'un des deux partis politiques favorise habituellement les hauts tarifs douaniers et si c'est lui qui prend le pouvoir, nous ne serons peut-être pas en aussi bonne posture qu'aujourd'hui. N'est-ce pas vrai?

M. JACKSON: Il faut envisager la possibilité d'une politique d'isolement plus généralisée aux États-Unis, qui limiterait à certains égards notre commerce avec ce pays.

L'hon. M. REID: Il y a beaucoup de gens dans notre pays qui s'inquiètent fort de l'inflation. Comme vous avez déclaré que nous traversons une des périodes les plus prospères de notre histoire, je voudrais savoir si, d'après vous, il serait bon ou mauvais que cette inflation continue.

M. JACKSON: Je considère que l'inflation est toujours mauvaise.

L'hon. M. REID: Et malgré cela, notre état est prospère: nos gens jouissent plus des biens matériels de l'existence et consacrent moins d'effort à les obtenir.

M. JACKSON: L'inflation a pour effet de faire une nouvelle répartition des occasions de gain dans un pays, indépendamment des mérites de ceux à qui elles sont offertes.

Notre économie se développe avec une rapidité inouïe et, à condition de remplir certaines conditions, elle continuera de se développer, avec ou sans inflation.

Personnellement, je crains que nous n'entrions avant longtemps dans une autre période d'inflation. Ce n'est pas une condition essentielle de notre expansion, pas plus que cela ne l'empêchera, mais, si elle se produit, cela accroîtra beaucoup la tension qu'il nous faudra supporter au cours des prochaines années.

L'hon. M. REID: Étant donné les conditions actuelles, pensez-vous que la présente cherté des impôts soit nuisible, tant que notre production nationale restera ce qu'elle est? C'est une des questions qui nous tracassent et j'ai conclu, d'après le beau tableau que vous nous avez dépeint ce matin, que de lourds impôts n'ont pas d'importance tant qu'on pourra maintenir la production nationale comme on le fait actuellement.

M. JACKSON: Les dangers des impôts élevés résident d'abord dans le risque de détruire le désir de travailler et ensuite dans le risque de détruire le désir d'épargner. Pour ce qui est de la seconde perspective, j'ai parfaitement le droit d'épargner, de ne pas épargner ou même de faire le contraire de l'épargne. C'est un droit que tous les Canadiens possèdent. Le miracle est que, bien que nous soyons tous libres d'ignorer l'avenir et de laisser aux autres le soins d'épargner, il y en a quand même suffisamment parmi nous qui épargnent sur une grande échelle, y compris les bénéfices non distribués que les sociétés commerciales remettent dans l'entreprise et les économies des particuliers pour permettre au pays de se développer comme il le fait.

L'hon. M. REID: Si j'ai posé la question, c'est parce que j'ai devant moi un numéro du *Financial Post* et que les chiffres des profits des compagnies en dépit des impôts m'intriguaient. On signale que les impôts ont augmenté de 48·1 p. 100 dans une seule année et que malgré tout les bénéfices ont augmenté de 4·3 p. 100. Je suppose que c'est la hausse du prix des marchandises qui rend la chose possible et que c'est l'ensemble de la population qui en paie les frais.

L'hon. M. GOLDING: L'article mentionne-t-il aussi l'accroissement du chiffre d'affaires?

L'hon. M. REID: Ce qui reste sert à verser des dividendes et à replacer des fonds dans l'entreprise. A première vue, on penserait qu'avec des impôts aussi élevés il y aurait bien peu de surplus, mais les bénéfices ont augmenté également.

M. JACKSON: Il faut aussi tenir compte d'une chose: De quelle sorte de dollar le *Financial Post* parle-t-il? Les revenus, les impôts, les bénéfices et bien d'autres choses augmentent, mais c'est parce que nous les mesurons aujourd'hui en dollars qui ont tendance à perdre peu à peu de leur valeur. A moins de réestimer vos dollars de différentes dates et les réduire au même dénominateur comme je l'ai fait sans cesse ce matin, on peut facilement baser des conclusions dangereuses sur des chiffres comme ceux qu'on vient de citer. C'est pour cela que je voudrais faire consigner maintenant d'autres chiffres que j'ai apportés avec moi. Ces relevés sont une analyse des sources de l'épargne qui était placée au pays, aussi bien pour la période des années 1920 que pour la période correspondante des années 1940.

Notre économie représentait un chiffre tellement plus élevé (et notre dollar, une valeur tellement plus petite) vers la fin des années 1940 que vers la fin des années 1920, que nous devrions moins nous préoccuper de la quantité de dollars épargnés sous les différentes rubriques que de la proportion que représentent ces dollars par rapport à la production nationale brute.

Examinons l'ensemble de la situation. Veuillez vous reporter à la troisième page du document que j'ai apporté ce matin, la première des longues feuilles, intitulée: "Sources d'épargnes disponibles pour les placements au Canada". Vous remarquerez que dans les années 1920 le montant global des épargnes disponibles pour les placements au pays représentait 25 p. 100 de notre production nationale brute; dans les années 1940, la proportion était de 24½ p. 100, soit presque exactement la même. Si l'on tient compte du développement du pays dans l'intervalle, on voit que ces chiffres indiquent, pour chacune des deux périodes, l'habitude de l'épargne sur la même grande échelle. Ce sont des chiffres énormes et vraiment étonnants. Vous remarquerez que la catégorie de l'"épargne commerciale brute" comprend les fonds disponibles pour des placements qui ont été mis aux comptes de dépréciation, aussi bien que les bénéfices commerciaux non distribués et les réserves de moindre importance. Je reviendrai dans un instant à la question de l'épargne commerciale brute, mais veuillez noter tout d'abord que l'épargne individuelle représentait environ 5 p. 100 de la production nationale brute dans les années 1920 et 5¾ p. 100 dans les années 1940. Cela prouve encore une fois que les Canadiens, parce qu'ils vivaient mieux vers la fin des années 1940 que jamais auparavant, ont pu sans trop de difficulté économiser plus sur leur revenu courant qu'ils n'avaient pu le faire auparavant lorsque les conditions étaient moins faciles. Toutefois l'écart entre 5 et 5¾ p. 100 n'est pas grand.

Revenons maintenant à l'épargne commerciale. Vous remarquerez que dans l'ensemble elle a baissé d'un peu plus de 14½ p. 100 qu'elle était vers la fin des années 1920 à un peu plus de 12 p. 100 vers la fin des années 1940. Voilà une chose vraiment très significative pour l'avenir du Canada que les pouvoirs publics semblent avoir oubliée jusqu'ici; mais le monde des affaires s'en aperçoit de plus en plus chaque jour. La raison de cette diminution dans l'ensemble

de l'épargne commerciale brute est bien évidente. La dépréciation et les autres frais du genre représentaient presque 11 p. 100 de la production nationale brute vers la fin des années 1920, tandis que la proportion ne dépassait guère 8½ p. 100 vers la fin des années 1940. Comment cela s'est-il produit? Qu'est-ce que cela signifie pour le Canada?

Avant la grande inflation de la période de 1941 à 1951, c'est-à-dire à l'époque où le pouvoir d'achat de notre dollar restait plus ou moins stable, les chefs d'entreprises, mus par un sentiment collectif de prudence, ont placé à leurs comptes de dépréciation, pour l'entretien, le renouvellement et l'agrandissement de leurs installations, un montant global représentant presque un neuvième de notre production nationale brute, autrement dit de la production totale du Canada en marchandises et en services de toutes sortes. Ce chiffre était fondé sur deux suppositions très simples: premièrement, cela ne coûterait guère plus cher pour remplacer une machine, quand viendrait le moment de la mettre au rancart, que cela n'avait coûté primitivement pour l'acheter; deuxièmement, on peut pourvoir à ce remplacement méthodiquement, à raison de tant par année pendant que dure l'outillage en question, conformément à certaines normes. Les membres du Comité savent que la méthode de calcul de la dépréciation est fixée par le gouvernement.

La récente inflation a eu un résultat très malencontreux: aujourd'hui, quand on met une machine au rancart, on s'aperçoit que pour la remplacer il faut payer deux et même trois fois le prix qu'elle a coûté primitivement. Autrement dit, les dispositions qui, avant 1941, permettaient de créer des réserves de dépréciation suffisantes, ne sont plus appropriées. Si, de l'avis général des chefs d'entreprise, il fallait, antérieurement à 1941, environ un neuvième de la production nationale brute pour l'entretien, le remplacement et l'agrandissement des installations commerciales, sous forme de réserves de dépréciation, il est raisonnable de supposer qu'aujourd'hui il en faut à peu près autant. Or, la méthode de calcul de la dépréciation étant restée la même et les frais de remplacement étant bien différents, les sociétés commerciales canadiennes ne peuvent plus aujourd'hui maintenir des réserves de dépréciation aussi élevées que jadis. Elles sont donc obligées de puiser à d'autres sources pour combler le déficit. La méthode naturelle consiste à retenir et à placer dans l'achat de nouveau matériel une part des bénéfices de la compagnie qui autrement aurait pu être versée sous forme de dividendes aux actionnaires. Si, aujourd'hui, les compagnies canadiennes payaient des impôts peu élevés, comme c'était le cas il y a vingt-cinq ans, la chose serait très facile à faire, mais ce n'est plus le cas. Vers la fin des années 1920, les compagnies canadiennes payaient au fisc environ 8¾ p. 100 de leurs bénéfices; vers la fin des années 1940, la proportion dépassait légèrement 39 p. 100 et en 1951, elle s'élevait à un peu plus de 51 p. 100.

Donc, à l'heure actuelle, la société anonyme canadienne qui, dans le but de combler le déficit que doit accuser cette année son compte de dépréciation par suite de l'inflation passée, veut retenir des bénéfices qui autrement seraient distribués aux actionnaires, va priver ces derniers de \$1.51 pour chaque dollar ainsi remis dans l'entreprise. Le supplément de 51 cents va grossir les recettes de l'État. Dans ces conditions, les compagnies canadiennes ne peuvent pas combler entièrement le déficit. Les membres du Comité, en comparant les années 1920 avec les années 1940, verront que les bénéfices non distribués des sociétés anonymes représentaient 3.86 p. 100 de la production nationale brute dans la première période et 4.27 p. 100 dans la seconde. Autrement dit, il fallait remettre un sixième de plus des bénéfices durant cette deuxième période pour neutraliser la diminution proportionnelle figurant aux comptes de dépréciation et de frais analogues.

L'hon. M. ISNOR: Pourquoi incluez-vous ces réserves de dépréciation sous la rubrique de l'épargne?

M. JACKSON: Parce que c'est la grande source de fonds disponibles pour les placements. A la page suivante, vous avez le relevé des placements. Vous y verrez que dans les années 1920 et dans les années 1940, nous placions juste un peu moins de 25 p. 100 de la production nationale brute.

Nous parlons en ce moment de la source des fonds qui ont été placés comme il est indiqué ici et qui ont permis au pays de se développer si rapidement depuis quelques années. La plus grande source de capitaux a été le montant mis de côté collectivement par les entreprises commerciales canadiennes au compte de dépréciation et de frais analogues. Nous constatons maintenant que ce montant s'est trouvé réduit automatiquement du fait de l'inflation. C'est pourquoi j'ai dit, il y a un instant, que l'inflation est à déplorer comme tension inutile sur notre économie, peu importe les circonstances qui la provoquent.

L'hon. M. REID: J'aurai juste une autre question à vous poser au sujet du coût de l'existence. Je remarque que l'indice du coût de la vie est de 32·2 p. 100 et celui du salaire effectif par heure, 57·9 p. 100, ce qui voudrait dire que les salaires ont augmenté plus que le coût de la vie. Ma question est celle-ci: Avez-vous fait le calcul ou vous êtes-vous enquis de ce que représentaient les frais de main-d'œuvre par rapport aux prix des marchandises durant la période des années 1920 comparativement à celle des années 1940? Après tout, pour juger réellement le prix de revient d'un article il faut savoir combien de travail sa fabrication comporte. Supposons qu'en 1927 une heure de travail ait permis à un charpentier de se procurer tant de marchandises. Pendant combien de temps devra-t-il travailler en 1953 pour se procurer le même article? D'après moi, c'est la vraie façon de juger les prix; combien de travail un homme doit-il fournir pour payer tant de loyer, tant de vêtements, tant de chaussures et tant de vivres. On peut parler de dollars tant qu'on voudra, mais je me suis souvent demandé...

M. JACKSON: Les chiffres auxquels le sénateur fait allusion sont puisés dans les relevés du Bureau fédéral de la statistique. Les chiffres des salaires sont extraits des relevés annuels des salaires et des heures de travail; ceux du coût de la vie, des relevés annuels des prix de gros et de détail. A la première ligne, j'ai pris l'indice du Bureau de la statistique pour le tarif-heure de salaire. Cela représente les gains en dollars proprement dits, pas en dollars constants. Le chiffre de base, 100, représente la moyenne de salaire au Canada durant la période de base employée par le Bureau et qui est celle de 1935 à 1939. A la deuxième ligne, les prix de détail représentent ce que cela coûtait pour vivre durant la période de base. La deuxième ligne indique les changements dans le pouvoir d'achat de la moyenne de salaire par heure. Pour cela on divise chaque chiffre de la 1^{re} ligne par le chiffre correspondant de la 2^e ligne et on multiplie le résultat par 100.

Entre la période des dernières années 1920 et la période correspondante des dernières années 1940, la moyenne de salaire par heure au Canada a augmenté d'un peu plus de 110 p. 100. La hausse du coût de la vie a neutralisé une partie de ce gain, mais même en tenant compte de cette hausse des prix de détail, on constate que dans les dernières années 1940, une heure de travail permettait au Canadien "moyen" (si jamais pareil être existe) d'acheter 58 p. 100 de plus de biens matériels qu'il n'aurait pu en acheter durant les dernières années 20.

L'hon. M. REID: C'est très important, parce que jusqu'ici beaucoup de syndicats ouvriers ont basé leurs réclamations d'augmentation de salaire et leurs déclarations de grève sur le coût de la vie. Il est important de savoir que les salaires ont augmenté dans ces proportions, comparativement à l'indice du coût de la vie.

M. JACKSON: Pendant ces vingt et un ans, la proportion de l'augmentation des salaires par rapport à celle du coût de la vie a été de 10 à 3. C'est ce qu'indiquent les chiffres qui sont devant nous.

L'augmentation de 58 p. 100 dans le pouvoir d'achat du salaire par heure résume le progrès matériel qui a été accompli par la classe ouvrière durant ces vingt et un ans pris dans leur ensemble.

Au début de ce débat, il a été question de l'accroissement annuel de la production du Canada: production globale et production par homme-année et homme-heure. Nous avons noté, par exemple, que la moyenne d'augmentation annuelle par homme-heure durant la période à l'étude avait été d'environ 2 p. 100.

Or, qu'est-ce que ces augmentations de salaire entre les dernières années 1920 et les dernières années 1940 représentent, quand on les calcule de la même façon, c'est-à-dire sur une base annuelle? Nous voyons qu'en moyenne, le pouvoir d'achat d'une heure de travail de la part du Canadien moyen durant cette période a augmenté d'un peu plus de 2 p. 100 par an. Le chiffre exact est 2·20 p. 100. J'aimerais revenir sur ce taux d'augmentation, monsieur le président, lorsque j'aurai répondu à la question du sénateur.

L'hon. M. REID: C'est très important, parce que jusqu'ici plusieurs syndicats ouvriers ont basé leurs réclamations d'augmentation de salaire et leurs déclarations de grève sur la hausse du coût de la vie. Il est important de savoir que les salaires ont augmenté dans de pareilles proportions par rapport à l'indice du coût de la vie.

L'hon. M. BAIRD: La réponse a été donnée.

M. JACKSON: Merci, monsieur le sénateur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Aseltine?

L'hon. M. ASELTINE: Les questions que j'avais l'intention de poser visent la page qu'on vient d'expliquer, de sorte que je cède la parole à un autre pour l'instant.

M. JACKSON: Avant de reprendre l'interrogatoire, je dirai quelques mots de plus, si vous le voulez bien, à propos de l'accroissement des salaires "effectifs" au Canada.

Le sénateur a parlé de certaines revendications faites de nos jours par les syndicats ouvriers en matière d'augmentation de salaire. Nous ne pouvons pas nous permettre d'envisager ces réclamations autrement qu'en fonction de notre expansion. Si notre production par homme-heure s'accroît, en moyenne, au taux de 2 p. 100 par an, notre revenu par homme-heure en fonction du pouvoir réel d'achat ne peut pas augmenter plus rapidement que cela. Notre revenu ne représente ni plus ni moins que la consommation de ce que nous produisons. Par conséquent, la possibilité d'accroissement de notre revenu est très strictement limitée par la possibilité d'accroissement de notre production. Je viens de citer le taux d'augmentation annuelle des salaires effectifs par homme-heure au cours de la dernière génération, lequel s'établit à 2·20 p. 100. Ce n'est pas par simple coïncidence que ce taux d'augmentation du salaire effectif par homme-heure se trouve exactement le même que celui de l'augmentation de notre production effective par homme-heure. Ce ne peut pas être une coïncidence pour la simple raison que vous ne pouvez pas consommer une chose avant de l'avoir produite.

Monsieur le président, un des membres du Comité a demandé, il y a un instant, si l'"accalmie" actuelle des prix est simplement une trêve en attendant que l'inflation recommence ou si cette dernière est définitivement arrêtée. J'oserai dire que cela dépend surtout des chefs des syndicats ouvriers du Canada.

Il y a une dizaine de jours, le ministre des Finances a adressé la parole à la réunion annuelle de l'Association des manufacturiers canadiens. Comme toujours, il a fait un bon discours, rempli de faits. Bien que je ne me fie qu'à ma mémoire, je crois pouvoir vous le citer assez exactement. M. Abbott a dit qu'en 1950 la moyenne de salaire par homme-heure au Canada a augmenté de 20 p. 100 et en 1951, de 14 p. 100. Ces très rapides augmentations se manifestent depuis pas mal de temps; elles ont été provoquées et stimulées, bien entendu, par l'énorme inflation des années 1940. Cette inflation n'avait pas été primitivement provoquée par les revendications d'augmentations de salaire du travail organisé; elle avait été produite par le financement déficitaire qu'avait inévitablement poursuivi le gouvernement du Canada durant les phases critiques de la deuxième guerre mondiale. Le fait est que c'est le financement déficitaire auquel ont eu recours les gouvernements qui partout a mis en branle la grande inflation des années 1940. Une fois que les montants considérables que ce financement exigeait eurent été mis en circulation, l'inflation devint irrésistible. Durant cette période où, à cause du financement déficitaire, les prix étaient forcés de monter, les ouvriers ont naturellement tâché de faire hausser leurs salaires au moins aussi vite.

Il est juste que les ouvriers agissent de la sorte dans une économie comme la nôtre. Il est juste également que les ouvriers s'attendent à ce que les salaires augmentent de 2 p. 100 par an plus rapidement que le coût de la vie, tant que notre moyenne de production s'accroîtra de 2 p. 100, mais pas plus de 2 p. 100. Cette course entre les salaires et les prix a duré si longtemps que les syndicats ouvriers en sont venus à croire qu'elle est naturelle et même normale. Ils ont été habitués à exiger et à obtenir des augmentations de salaire de 10, 12, 15, 20 pour 100, ou même plus, chaque année. Mais quel avantage durable les ouvriers organisés peuvent-ils retirer d'augmentations aussi rapides? Si nous augmentons tous notre revenu de 10 p. 100 et que notre production ne s'accroisse que de 2 p. 100, quel sera l'effet de l'écart de 8 p. 100 entre la hausse des revenus et la hausse de la production? Vu que nous ne pouvons consommer que ce que nous avons préalablement produit, il y aura, comme conséquence de cet écart, une ruée pour dépenser le surcroît de revenu, qui fera forcément monter les prix jusqu'à ce que l'augmentation du coût de la vie atteigne 8 p. 100, qui est exactement l'écart entre l'augmentation de la production et l'augmentation des revenus.

Veillez noter que dans l'intervalle de vingt et un ans entre les deux périodes au cours duquel les salaires par homme-heure au Canada ont augmenté en moyenne de 110 p. 100, soit une moyenne d'environ 3.6 p. 100 par an, le coût de la vie a monté au point d'annuler tout ce profit, sauf le 2 p. 100 par an dont nous bénéficions collectivement comme de juste, vu que c'est le taux d'augmentation de notre production par homme-heure. Par conséquent, je dis que si nous persistons à hausser le taux des salaires par homme-heure comme on en a pris l'habitude, il y aura forcément une autre période d'inflation dans les années 1950, peut-être aussi violente et aussi rigoureuse pour les gens à revenu fixe que la grande inflation des années 1940.

L'hon. M. HAIG: Vu qu'il est une heure moins deux minutes, je propose que nous suspendions la séance.

Le PRÉSIDENT: J'allais justement demander s'il conviendrait au Comité de se réunir après la séance du Sénat, cet après-midi.

L'hon. M. BEAUBIEN: Simplement pour l'information du Comité, je dois dire qu'il y a deux autres comités qui se réunissent cet après-midi après la séance du Sénat, et qu'il ne sera peut-être pas possible d'avoir suffisamment de membres ici à cette heure-là.

L'hon. M. HAIG: Si M. Jackson doit témoigner, je peux vous garantir qu'il y aura le nombre voulu.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce que le Comité entend faire?

L'hon. M. HAIG: J'ai quelques questions à poser à M. Jackson et je voudrais bien pouvoir le faire.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est simplement à titre d'information que j'ai mentionné les séances des autres comités.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous le comprenons.

L'hon. M. GOLDING: Dans quelles salles ces comités doivent-ils se réunir?

L'hon. M. BEAUDOIN: Je l'ignore.

L'hon. M. BURCHILL: Vu que M. Jackson est ici et qu'il est disposé à venir cet après-midi, je trouve que nous devrions l'accueillir et nous réunir de nouveau après la séance du Sénat. Je fais partie du comité de la banque et du commerce, qui est censé se réunir après la séance du Sénat, mais je préfère venir ici cet après-midi et entendre M. Jackson.

Le PRÉSIDENT: Je vais mettre la question aux voix. Que tous ceux qui désirent que le Comité se réunisse de nouveau après la séance du Sénat veuillent bien lever la main.

Tout le monde semble d'avis de se réunir cet après-midi après la séance du Sénat; la séance est donc suspendue en conséquence.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 4 heures 30.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre. Je crois que M. Jackson désire d'abord faire une rectification dans son témoignage de ce matin.

M. JACKSON: Je m'excuse, monsieur le président, d'avoir fait ce matin une affirmation qui a besoin d'être modifiée. Lorsque j'ai comparé le marché des États-Unis à tous les autres marchés du monde, je me suis basé sur mes souvenirs de certains documents émanant de l'Organisation des Nations unies. A midi, j'ai reçu une communication de M. Merritt, notre statisticien à Toronto, me disant que parmi les chiffres groupés pour les fins de cette comparaison, il y en a auxquels on ne peut pas se fier, vu qu'ils ont été calculés d'après des méthodes différentes et en outre que les taux de change hypothétiques qu'il a fallu prendre pour la conversion des devises dans le but d'établir la comparaison compliquent encore plus le tableau. Dans ces conditions et comme je tiens à ce que les renseignements que je donne ici ne prêtent pas à contestation, je vous demanderai la permission, monsieur le président, de modifier en conséquence ma déclaration de ce matin au sujet de l'importance relative des marchés, afin qu'elle soit plausible.

L'hon. M. EULER: De quelle déclaration voulez-vous parler, monsieur Jackson?

M. JACKSON: Celle voulant que les habitants des États-Unis produisent et consomment autant que les habitants de tous les autres pays réunis. Personnellement je le crois; mais, vu que je ne peux pas le prouver, je demanderai que ce soit rayé du compte rendu.

L'hon. M. EULER: J'en suis heureux, parce que cela m'a paru être une affirmation très extraordinaire.

L'hon. M. HAIG: Les explications que vous venez de donner seront consignées. Je crois que cela suffira.

M. JACKSON: Cela me satisfait.

Le PRÉSIDENT: Oui, la rectification sera consignée au compte rendu de la séance de cet après-midi.

M. JACKSON: Si le Comité est satisfait, je n'insisterai pas.

Le PRÉSIDENT: Continuons l'interrogatoire à tour de rôle. Je crois que j'étais rendu au sénateur Aseltine, ce matin.

L'hon. M. ASELTINE: Ce qui m'intéressait particulièrement, c'était la hausse du coût de la vie et des salaires, mais avant que mon tour vienne, le sénateur Reid a posé une question à ce même sujet et j'ai alors cédé mon tour, afin de donner plus de temps au sénateur Haig,

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, il y a un ou deux points qui m'inquiètent, mais avant d'en parler j'aurai autre chose à mentionner. Vous avez demandé où nous pourrions écouler nos produits à l'avenir si notre production continuait de s'accroître comme elle l'a fait dans le passé. J'y reviendrai plus tard, car c'est le point capital dans l'ensemble de la situation, mais, pour le moment, je dirai à M. Jackson que les gens qui prétendaient que nous entrerions dans une ère de dépression après 1945 ou environ faisaient fausse route, comme l'avenir l'a prouvé, et cela pour deux raisons principales. D'abord, il y eut le montant considérable de fonds que les États-Unis mirent à la disposition d'autres pays, surtout en Europe où nous avons l'habitude de vendre autrefois une grande partie de notre production, en tout cas une grande quantité de produits naturels, tels que pommes, fromage, viandes, bestiaux, grains et le reste. Je vois aujourd'hui dans les journaux que les États-Unis ont finalement approuvé une subvention de près de 7 milliards de dollars pour commanditer des marchés avec l'étranger. Que serait-il arrivé si les États-Unis n'avaient pas donné ces grosses commandes? Qu'aurait-on fait de notre surcroît de production?

M. JACKSON: Les prix de ces produits auraient sans doute fléchi, mais, d'un autre côté, dès les premiers signes de mévente on aurait commencé à en réduire la production et à orienter notre énergie dans une autre direction, c'est-à-dire à faire autre chose qui puisse se vendre. Je reconnais qu'un changement subit et forcé dans notre genre de production peut avoir de pénibles conséquences, mais nous n'avons pas besoin de produire indéfiniment des marchandises pour les marchés de l'étranger que nous ne pouvons pas écouler sur ces marchés avec profit.

L'hon. M. HAIG: Ma deuxième question est celle-ci: Maintenant que le Japon recommence à commercer et qu'il en sera bientôt de même pour l'Allemagne occidentale, quel effet ces deux grands pays industriels auront-ils sur notre économie?

M. JACKSON: En ce qui regarde certains produits pour lesquels le Japon fait directement concurrence à nos propres industries, nous ne pouvons pas faire autrement que de nous en ressentir. Tout le monde ici sait que l'industrie des textiles s'en ressent actuellement. Toutefois, si le pouvoir d'achat des Japonais et des Allemands de l'Ouest est destiné à s'accroître assez rapidement, j'en conclurai que, bien que nos industries qui sont exposées directement à la concurrence des industries du Japon et de l'Allemagne de l'Ouest doivent en souffrir, nos autres industries d'exportation bénéficieront en général de cette faculté qu'auront les Japonais et les Allemands de l'Ouest de consommer nos produits.

L'hon. M. EULER: Pensez-vous que les deux s'équilibreront?

M. JACKSON: Je ne tiens pas à faire de conjectures.

L'hon. M. HAIG: Une seule autre question, pour faire suite à celle que le président a posée au sujet des débouchés. Nous avons perdu bien des débou-

chés en Grande-Bretagne et les perspectives d'une reprise des affaires ne sont guère encourageantes. Quels autres pays auriez-vous en vue comme débouchés pour notre surcroît de production?

M. JACKSON: Où vois-je de plus grands débouchés pour nos produits canadiens à l'heure actuelle?

L'hon. M. HAIG: Oui.

M. JACKSON: Je regrette de vous dire que le seul grand marché dont l'expansion m'apparaît certaine est celui des États-Unis. Si je connaissais mieux l'Amérique du sud que je ne la connais, peut-être pourrais-je y trouver des débouchés moins importants, mais aussi prometteurs. En dehors de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, je n'en vois pas. Il est peu probable que nos clients des autres continents soient capables, dans un avenir rapproché, d'acheter une plus grande quantité de nos produits à même leurs propres ressources financières.

L'hon. M. HAIG: Une autre question et ce sera tout. Considérant les périodes de 1926-1928 et de 1948-1950, quelle serait la proportion de notre production qu'il serait juste de prendre comme impôts de toutes sortes? Je ferai remarquer que tous les impôts ont augmenté très rapidement depuis trois ou quatre ans. Par exemple, la construction d'écoles pour les grosses familles que vous avez envisagées ce matin et que j'approuve augmentera beaucoup les frais d'éducation et cela s'étend à tous les échelons du gouvernement, à partir des municipalités jusqu'au gouvernement fédéral. Quelle proportion de notre production globale peut-on consacrer aux impôts sans nuire à notre économie?

M. JACKSON: Cela dépend jusqu'à un certain point du régime fiscal et du moins de l'emploi qu'on fait des impôts. Il y a surtout la question de savoir jusqu'à quel point les charges fiscales empêchent l'épargne nécessaire à l'expansion du pays. Autrement dit, si l'impôt a finalement pour effet d'empêcher l'épargne et les placements, le développement du pays s'en trouvera retardé: il sera moins rapide qu'il ne le serait autrement. Toutefois, il est impossible de donner une réponse catégorique: cela dépend de la rapidité du développement du pays et du montant d'épargnes qui est nécessaire pour créer de l'emploi et fixer certains niveaux d'existence.

L'hon. M. HAIG: Mais n'arrive-t-il pas un point où l'on pourrait dire: "J'ai travaillé pendant neuf mois et les impôts sont tellement élevés qu'il ne vaut pas la peine de travailler pendant les trois autres mois; cela ne me paiera pas." Alors, on prend un congé de trois mois. Quand arrive-t-on à ce point-là?

L'hon. M. BAIRD: Nous y sommes arrivés.

M. JACKSON: Je ne sais pas quand on arrive à ce point-là. Il y en a qui se découragent facilement. En tout cas, il n'y a pas de ligne infranchissable comme dans le cas du Rubicon. Si les impôts sont trop élevés, les conditions d'existence ne s'amélioreront pas aussi vite qu'elles le devraient.

L'hon. M. HAIG: Merci.

Le PRÉSIDENT: Que le sénateur Howden veuille bien me permettre de faire une remarque. Vous avez prétendu, monsieur Jackson, qu'il y a deux points importants à considérer: la façon dont les impôts sont perçus et l'usage qui en est fait après qu'ils ont été perçus. Qu'entendez-vous par cette dernière remarque? Vous dites qu'il est important de savoir non seulement le montant que les gouvernements perçoivent, mais aussi la façon dont l'argent est dépensé.

M. JACKSON: Il y a trois choses que j'ai en vue: d'abord, le fardeau proprement dit, la charge des impôts à percevoir; deuxièmement, la source, c'est-à-dire le genre de revenu sur lequel ces impôts sont perçus; troisièmement, la direction dans laquelle va l'argent quand on dépense le produit de l'impôt.

Par exemple, quand le ministère des Finances me prend un dollar que j'aurais dépensé de toute façon, ma consommation personnelle n'est réduite que très légèrement. Cela peut avoir sur moi un effet qui sera nuisible à l'économie nationale, mais pas nécessairement. En effet, il est possible que cela ne me porte pas à travailler moins ou moins bien. Mais si le dollar que me prend ainsi le ministère des Finances est un dollar que j'aurais épargné, alors le fait de le prendre pour défrayer le gouvernement de ses dépenses courantes va coûter au peuple canadien 20 cents par an à perpétuité (sous la forme d'une perte de production).

J'ai choisi à dessein un exemple en miniature, mais vous comprenez ce que je veux dire: un dollar qui est pris sur mes dépenses courantes, mais qui laisse mes épargnes intactes, me prive de telle ou telle chose, peut-être au regret de celui qui me l'aurait vendue et le fait d'en être privé n'aura probablement pas de conséquences permanentes; mais un dollar pris en impôt par l'État et dépensé au lieu d'être épargné, comme il l'aurait été si l'État ne l'avait pas pris, entraîne une dépense nette de 20 cents pour le peuple du Canada et retarde d'autant l'expansion économique du pays. Comme question de fait, à l'heure actuelle cela veut dire probablement plusieurs centaines de millions de dollars.

Mon premier point portait sur le fardeau des impôts; le second avait trait à la nature de l'impôt, à l'effet que sa perception aurait sur l'épargne et les placements; le troisième consiste à savoir où va l'argent ainsi perçu quand le gouvernement le dépense.

Il y a bien des dépenses d'assistance qui, lorsqu'on les considère isolément, peuvent être facilement justifiées du point de vue de la justice sociale; mais, à mesure qu'elles augmentent en nombre et en volume, la perception et la dépense des fonds qu'elles nécessitent peuvent avoir pour le peuple canadien des mauvaises conséquences bien plus importantes que les bonnes conséquences qu'elles étaient censées amener. Chaque fois que le Parlement est saisi d'une proposition visant à percevoir des fonds de l'ensemble de la population pour les mettre à la disposition d'un groupe quelconque, il importe de se poser la question suivante: est-ce que les avantages qui en découlent pour quelques-uns d'entre nous font plus que contre-balancer les charges que doivent supporter les autres pour notre bénéfice?

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Howden?

L'hon. M. HOWDEN: Je n'ai pas de questions à poser, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Burchill?

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, ce qui m'intéresse surtout, c'est le marché d'exportation et j'ai suivi attentivement ce qui a été dit à ce sujet aujourd'hui. Le marché d'exportation qui m'intéresse particulièrement est celui du Royaume-Uni, qui a été un si bon débouché,—je vais préciser,—pour nos produits forestiers: la pâte à papier et le bois d'œuvre. À l'heure actuelle, nous avons à faire face à une situation difficile: non seulement on manque des devises voulues pour acheter ces produits, mais il y a la concurrence des pays de l'autre côté du rideau de fer qui semblent être en mesure de vendre leurs produits à des prix qui seraient ruineux pour notre économie canadienne. Cette situation a de très mauvais effets actuellement dans certaines parties du pays, à tel point que les gens chôment parce qu'il n'y a pas de débouchés pour nos produits. Je considère que les marchés d'exportation ont une influence vitale sur l'avenir du Canada et quand M. Jackson a parlé de l'éventualité d'une nouvelle ère d'inflation, je me suis demandé si le manque de débouchés n'aurait pas quelque rapport avec cette possibilité. Pourriez-vous nous dire, monsieur Jackson, quels sont les augures qui vous font croire que la tendance est encore une fois à l'inflation au Canada?

M. JACKSON: J'ai mentionné ce matin que, de nos jours, on réclame chaque année des augmentations de salaire proportionnellement plus élevées que celle

de notre production actuelle. Si la production par homme-heure ne s'accroît que de 2 p. 100 par an et que vous insistiez malgré tout sur une augmentation de salaire de 12 p. 100 par an, vous créez par là une possibilité d'inflation de 10 p. 100, qui avant peu se réalisera. J'ai cité comme exemple, ce matin, ce qui s'est produit durant l'intervalle de vingt et un ans entre les deux périodes d'emploi intégral au Canada qui retenaient alors notre attention. Le fait qu'on ne peut consommer que ce qu'on produit veut dire, en fin de compte, que si nous élevons nos revenus en dollars plus vite que notre production effective, il se produira une hausse dans le coût de la vie qui annulera automatiquement l'écart qui en résultera. C'est inévitable. On peut abroger les lois humaines, mais pas les lois naturelles, qui, bien entendu, comprennent les lois économiques. Si la démocratie canadienne, autrement dit si les quatorze millions de Canadiens ne peuvent pas comprendre cette vérité alors, en exigeant de façon intransigeante des revenus de plus en plus élevés par la méthode de contrats collectifs, comme on l'appelle encore de nos jours, nous allons simplement hausser le coût de la vie à nos propres dépens. Et cela, je le crains, va tout probablement mettre en branle une nouvelle période d'inflation dans les années 1950.

Le PRÉSIDENT: Que pensez-vous de l'effet que pourront avoir les énormes dépenses militaires dans les pays de l'Occident, comme on les appelle, au cours des prochaines années?

M. JACKSON: Votre question ne vise pas seulement le Canada, monsieur le président? Vous voulez parler de l'ensemble des pays d'Occident, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas les chiffres exacts devant moi, mais je suppose qu'au cours des douze prochains mois l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne, la France et les autres pays de l'Organisation du pacte de l'Atlantique-nord dépenseront probablement soixante milliards de dollars pour réaliser leurs projets de défense. Quel effet cela aura-t-il sur l'inflation?

M. JACKSON: Cela comporte, en réalité, deux questions: d'abord, quel effet cela aura-t-il sur l'offre, c'est-à-dire au point de vue de la réduction de la production civile; ensuite, de quelle façon les fonds vont-ils être prélevés, c'est-à-dire quel effet le prélèvement de ces fonds aura-t-il sur la demande, en ce qui concerne respectivement les biens de consommation et les biens de production.

Avant de répondre à ces deux questions, on me permettra de faire une brève remarque. Il est théoriquement possible de réaliser ce programme de réarmement dans la mesure exigée par les circonstances, sans abaisser notre niveau d'existence et sans inflation. Nous pourrions le faire si, ayant écourté notre semaine de travail d'environ 20 p. 100 au cours de la dernière génération, nous disions tous: tant que durera ce programme de réarmement, nous reprendrons les mêmes heures de travail qui existaient il y a une génération passée. Nous pourrions décider d'ajouter les armements considérables qu'il serait possible de fabriquer durant ces heures de travail supplémentaires aux biens de production et de consommation que nous produisons actuellement pour nous-mêmes. Nous pourrions ainsi réarmer non seulement sans nous appauvrir, mais même sans ralentir l'expansion économique du pays.

On ne le fera pas, mais on pourrait le faire.

L'an dernier, dans un article publié par la revue *Public Affairs* et intitulé "L'arme économique secrète de la liberté", j'ai expliqué de mon mieux que nous, de l'Amérique du Nord, possédons l'arme la plus puissante dont quiconque ait jamais disposé, à savoir: des loisirs; mais nous n'en profitons pas, ou du moins nous n'en avons pas profité jusqu'ici.

A supposer que nous décidions aujourd'hui de nous serrer la ceinture et de consommer d'autant moins pour le moment afin de pouvoir produire et

les armes dont nous avons besoin et, durant nos heures supplémentaires, les biens capitaux pour l'expansion progressive de notre production, qu'est-ce que cela voudrait dire pour nous? Certes, nous ressentirions un peu de gêne sur le moment, car la diminution de la consommation courante comporte un certain élément de sacrifice; mais nous pourrions certainement accomplir notre tâche de réarmement et en même temps maintenir notre expansion nationale au même rythme qu'aujourd'hui.

L'hon. M. EULER: Y comptez-vous?

M. JACKSON: Il est probable que nous arriverons à une sorte de transaction: nous aurons des heures de travail un peu plus longues et nous épargnerons un peu moins. Ce sera certainement mon cas, à moins qu'on ne trouve le moyen d'atténuer les charges fiscales actuelles.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, vu qu'il est question d'inflation, pourrais-je poser une autre question à ce sujet?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. EULER: M. Jackson nous a dit que la première crise d'inflation avait été causée en grande partie par la politique financière déficitaire des gouvernements. Est-ce bien cela?

M. JACKSON: J'ai pris soin d'employer l'expression "mise en branle" et non pas "causée". Il est parfois dangereux de parler des causes.

L'hon. M. EULER: Ici au Canada, nous avons eu de gros excédents budgétaires, mais les États-Unis pratiquent encore une politique financière déficitaire.

M. JACKSON: Oui.

L'hon. M. EULER: Est-ce que cela n'aura pas encore une fois pour effet de créer de l'inflation et cela n'aura-t-il pas forcément des répercussions au Canada?

M. JACKSON: Ce n'est pas improbable.

L'hon. M. GOLDING: La période de financement déficitaire dont vous parliez est celle des années 1940, pas après?

M. JACKSON: Oui. Deux choses ont résulté de notre politique financière déficitaire des années 1940: d'abord, en finançant nos dépenses de guerre, nous, Canadiens, avons accru considérablement notre circulation monétaire qui, tôt ou tard, doit trouver un débouché; deuxièmement, en créant une dette nationale de plusieurs milliards de dollars dont il faut payer l'intérêt, nous avons acquis ce qu'on pourrait appeler un "complexe de trésorerie" et nous nous sommes dit "Quoi qu'il arrive, maintenons artificiellement à un taux aussi bas que possible l'intérêt qu'il nous faut payer sur cette dette".

Il est arrivé un moment où beaucoup de gens ont voulu se défaire de leurs obligations de l'État. Ces obligations s'achetaient, par l'entremise du gouvernement ou des banques, dès qu'on les mettait en vente et ce procédé était en soi une cause d'inflation, parce qu'il mettait encore plus d'argent en circulation. Ainsi, la plus grande partie du mal a été faite dans la première moitié des années 1940 et le reste dans la deuxième moitié. En tout cas, ces politiques ont rendu inévitable (bien qu'elles n'en soient pas seules la cause) l'inflation marquée et alarmante qui s'est manifestée depuis quelques années au Canada.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Gershaw?

L'hon. M. GERSHAW: Dans la région de l'ouest d'où je viens, il y a environ un demi-million d'acres de terre qui ont été irrigués et il y en a à peu près autant qui pourraient l'être. Serait-il bon, du point de vue économique, d'irriguer ces terrains pour permettre à des gens de s'y établir, de subvenir à leurs besoins et d'accroître la prospérité générale du pays?

M. JACKSON: Autrefois, je suppose que cela aurait voulu dire: Pouvons-nous facilement trouver les fonds voulus pour faire cela? A une époque d'emploi

intégral comme celle où nous vivons, nous n'avons pas de surcroît de main-d'œuvre, sauf dans les mois d'hiver. Aussi, la question est loin d'être simple; elle revêt à peu près la forme suivante: Préférez-vous irriguer un million d'acres de terre et faire les travaux nécessaires pour que ces terrains soient utiles au pays, ou bien faire faire autre chose à la place avec ces moyens de production? Comprenez-vous ce que je veux dire?

L'hon. M. GERSHAW: Oui.

M. JACKSON: A l'heure actuelle, nos ressources sont à peu près complètement employées. Par conséquent, nous ne pouvons pas entreprendre un nouveau projet et dire: Faisons ceci, parce que c'est une bonne chose. Nous pourrions tous être d'avis que c'est une bonne chose et il serait quand même possible qu'elle ne fût pas opportune. Autrement dit, il faut choisir entre tel projet et divers autres, parce que nous n'avons pas, à un moment déterminé, suffisamment de moyens de production pour faire plus qu'une fraction de ce que nous aimerions faire.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous parlez en ce moment de l'État?

M. JACKSON: Pas nécessairement, monsieur le sénateur. Il faut d'abord songer à notre économie nationale: quatorze millions de Canadiens qui possèdent à eux tous, en n'importe quel temps, une faculté de production de tant et pas plus. Ils ont tant de machines, tant d'outillage, tant de force motrice. Tous ces moyens de production sont employés à plein rendement. Quelqu'un arrive avec une proposition parfaitement pratique qui nous plaît. La première question qui se pose est: pouvons-nous faire cela sans négliger autre chose? Si l'on ne peut pas faire ce qu'on propose sans rogner sur autre chose, il faut alors se demander: qu'est-ce qui est le plus urgent? Est-ce la chose projetée ou celle qu'il faudra négliger si l'on fait la première? C'est pour cela que je mesure tant mes paroles en répondant à votre question. Je ne sais pas l'importance qu'il faut attacher à ce projet d'irrigation, pas plus que je ne sais quel autre projet il faudra ajourner afin de pouvoir irriguer le terrain en question.

L'hon. M. GERSHAW: Ma seconde question se rapporte aux débouchés qu'on peut trouver parmi les deux milliards d'habitants du globe à part des habitants des États-Unis. Je me demande s'il ne serait pas possible de trouver des débouchés pour les choses que nous pouvons produire à bon compte, telles que les céréales et autres produits analogues. A un moment donné nous avons de gros débouchés dans les pays comme l'Italie et la France, probablement les pays scandinaves aussi bien que la Grande-Bretagne. Peut-on espérer ravoir ces marchés pour les articles que nous pouvons produire sans trop de frais?

M. JACKSON: Vous voulez savoir s'il est possible que ces pays obtiennent les dollars qu'il leur faudrait dépenser pour acheter nos produits?

L'hon. M. GERSHAW: Cela revient au même.

M. JACKSON: Je n'aime pas attribuer à quelqu'un des paroles qu'il n'a pas dites. Est-ce bien cela que vous voulez dire?

L'hon. M. GERSHAW: Je pensais plutôt aux moyens d'écouler notre excédent de produits.

M. JACKSON: Avec quoi allez-vous être payé?

L'hon. M. EULER: Pourrait-on avoir un système général de conversion des devises?

M. JACKSON: La mention de la conversion des devises m'amène dangereusement près de la politique. Il y a eu un débat à ce sujet dans une autre assemblée dernièrement. En mon humble qualité d'économiste, je sais que dans n'importe quel pays le problème de la conversion des devises est une affaire d'ordre intérieur. Si vous désirez vendre en Italie et que vous refusiez d'être payé en lires non convertissables, il faudra que l'Italie trouve des dollars pour acquitter sa dette. Autrement dit, c'est à elle qu'il appartient de résoudre son propre problème de conversion des devises.

L'hon. M. REID: Ou fournir d'autres marchandises.

M. JACKSON: Si elle vend des marchandises au Canada ou aux États-Unis, elle obtiendra des dollars qui lui permettront d'acheter ces produits en excédent dont vous parlez; mais si elle ne peut pas obtenir de dollars en vendant directement et qu'elle ne puisse pas résoudre son propre problème de conversion des devises, je dis que les Canadiens ne peuvent pas le résoudre pour elle.

L'hon. M. GERSHAW: Je conclus, en fin de compte, que les perspectives de débouchés dans ces pays-là ne sont pas encourageantes?

M. JACKSON: C'est bien mon avis.

L'hon. M. EULER: A moins de conclure un accord tripartite comme on l'a fait avec la Nouvelle-Zélande pour le bœuf.

M. JACKSON: M'entraînez-vous encore plus dans l'arène politique?

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous avons eu un exemple de ce que vient de dire M. Jackson au début des années 1930 avec le blé. Depuis trois cents ans, jamais le prix du blé, qui est une denrée alimentaire stable, n'était descendu aussi bas et à ce moment-là il y avait des millions de Chinois qui mouraient de faim ou étaient sur le point de mourir de faim. La question était de vendre le blé à la Chine et de se faire payer. Le gouvernement du Canada, s'il avait voulu se montrer généreux, aurait pu obtenir l'argent du peuple canadien au moyen d'impôts ou d'emprunts, acheter le blé et le céder à la Chine en échange de devises chinoises qui n'étaient pas convertissables. Pour moi, le grand problème est sans aucun doute le besoin de débouchés, mais nous ne pourrions les trouver que si les autres pays réussissent à trouver le fonds voulu pour payer ce qu'ils achèteront de nous.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, permettez-moi de faire une remarque. J'étais un des délégués à l'assemblée des Nations Unies en 1946 et je siégeais à côté du représentant de la Chine nationaliste à l'époque. Sir Boyd-Orr avait proposé d'envoyer l'excédent de grain du Canada et des États-Unis aux pays asiatiques et plus particulièrement à la Chine. Je me suis tourné vers mon collègue et lui ai dit: "Qu'en pensez-vous?" Il me répondit: "Nous avons 500 millions d'habitants en Chine actuellement; si vous nous donnez l'excédent de grain de l'Amérique, nous en aurons un milliard dans trente ans". Pour moi, voilà la réponse.

M. JACKSON: Pour expliquer le problème de l'Inde dont il a été question ce matin on ne peut pas prétendre, bien entendu, qu'il est imputable à la mauvaise administration de ce pays depuis un demi-siècle, car ce n'est pas le cas; mais la population de l'Inde s'est accrue beaucoup plus rapidement que sa production, d'où l'abaissement du niveau moyen d'existence. Tant que les habitants d'un pays ne peuvent épargner que très peu ou rien du tout, l'accroissement naturel de leur nombre peut facilement résulter dans l'abaissement du niveau d'existence.

L'hon. M. EULER: Pourquoi ne pas essayer la restriction de la natalité?

Le PRÉSIDENT: N'allons pas entamer un débat à ce sujet.

M. JACKSON: Le sénateur reconnaîtra que la situation de l'Inde présente un dilemme presque sans issue.

L'hon. M. EULER: Oui, j'en conviens.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Isnor?

L'hon. M. ISNOR: Monsieur le président, j'ai pris note de trois questions, mais c'est surtout pour avoir des précisions. A la première page des relevés présentés par M. Jackson, on cite le montant que représente la production durant les périodes à l'étude. Vous nous avez dit, monsieur Jackson, qu'il faut un placement initial de \$5 pour accroître de façon permanente la production annuelle de \$1. Pourriez-vous nous indiquer le montant de dollars que cela représenterait au cours de la prochaine génération?

M. JACKSON: En dollars constants peut-être, mais Dieu sait ce que vaudra notre dollar dans dix ans.

L'hon. M. ISNOR: Prenez vos propres chiffres, en dollars constants. Combien cela représenterait-il?

M. JACKSON: Je vais essayer de vous le dire, sans vous faire perdre trop de temps. En dollars constants, la valeur de notre production nationale en 1951 a été d'environ \$10,730 millions. J'ai dit ce matin que nous devons envisager la possibilité de doubler notre taux de production dans un avenir très rapproché (en dedans de dix-sept ou dix-huit ans), ce qui nous obligera, je suppose, à doubler également notre outillage. Donc, encore une fois en dollars constants, la valeur de notre production nationale brute devrait s'élever en 1970 à environ \$21,500 millions.

Si l'on prend la proportion de placements en dollars constants par rapport à l'accroissement annuel de la production qui en est résulté au cours de la dernière génération, soit \$4.62 par \$1, on peut s'attendre à ce que les habitants du Canada soient oblifiés d'augmenter leurs placements d'environ \$50,000 millions d'ici à 1970, en plus de leurs placements actuels, pour atteindre un chiffre de production nationale brute de \$21,500 millions à cette époque-là.

L'hon. M. ISNOR: C'est ce que je voulais savoir.

M. JACKSON: C'est un état approximatif, formulé en termes très généraux. Il y a sans doute des sénateurs, capables de calculer plus vite que moi, qui pourraient citer un chiffre plus exact que celui-là; mais vous voyez ce que je veux dire. En dollars de 1935-1939, il faudrait un placement de 50 milliards pour atteindre le chiffre voulu en 1970, c'est-à-dire que la moyenne de placements durant ces dix-huit ans devrait être de \$2,750,000,000 par an. Or, d'après les calculs que nous avons ici, les placements de l'an dernier (année civile 1951) se sont élevés à \$2,725,000,000, soit presque exactement le même chiffre. Mais là-dessus plusieurs centaines de millions de dollars représentaient non pas ce que la plupart d'entre nous appelleraient réellement de l'épargne, mais les économies forcées dont j'ai parlé ce matin et qui nous ont été imposées en 1951 par le gouvernement et par ceux qui ont la direction de notre régime de crédit.

L'hon. M. ISNOR: Merci infiniment. Maintenant, j'arrive à ma deuxième question. A la page 5, je vois l'indice du salaire horaire, l'indice du coût de la vie et l'indice du salaire "réel" par heure.

M. JACKSON: Me permettez-vous de résumer cela, monsieur le sénateur?

L'hon. M. ISNOR: Oui.

M. JACKSON: Cela peut s'exprimer par l'équation suivante:

$$\begin{array}{r} 210 \cdot 3 \\ \hline = 157 \cdot 9 \\ 133 \cdot 2 \end{array}$$

Autrement dit, en prenant le chiffre de 100 comme indice du salaire horaire et comme indice du coût de la vie durant la période de 1927-1929, le premier s'établira à environ 210 et le second à environ 133 pour la période de 1948-1950. Si vous divisez 210 par 133 et que vous multipliez le résultat par 100, cela vous donnera 158 en chiffres ronds. Le revenu horaire de l'ouvrier durant la période de 1948-1950, dont il a été question ce matin, a été d'environ 58 p. 100 plus élevé que durant la période de 1927-1929.

L'hon. M. ISNOR: Oui, j'ai compris; cela règle ma deuxième question. Avant de poser la troisième, je voudrais savoir si nous allons examiner plus amplement les autres relevés.

M. JACKSON: Personnellement, je suis tout prêt à répondre aux questions qu'on me posera, mais ce n'est pas à moi de décider sur quoi doit porter la discussion.

L'hon. M. ISNOR: Il a été question des dépenses militaires. Je vois par les journaux que les États-Unis dépensent environ 20 p. 100 pour la défense; la Grande-Bretagne, 12·8 p. 100; la France, 11 p. 100 et l'Allemagne occidentale, 15·5 p. 100. Pouvez-vous me dire quelle est la proportion pour le Canada?

M. JACKSON: Je ne sais pas à quels montants ces chiffres se rapportent. Ils peuvent se rapporter à la production nationale brute, ou au montant global des revenus individuels ou à autre chose encore. En tout cas, j'ignore quelle est la proportion au Canada.

L'hon. M. ISNOR: Je crois que vous avez dit à un moment donné, à propos des dépenses militaires, qu'il y a une moyenne qu'il est dangereux de dépasser.

M. JACKSON: J'ai dit il y a un instant qu'il y a toujours une limite dans les dépenses de l'État qu'il est dangereux de dépasser, qu'il s'agisse de dépenses militaires ou autres, et que lorsqu'on arrive dans une zone dangereuse, il est bon de faire attention; mais j'ai dit aussi qu'il n'y a pas de ligne de démarcation bien établie qu'on ne saurait franchir qu'à ses risques et périls.

L'hon. M. ISNOR: Alors vous n'êtes pas prêt à dire où se trouve cette ligne dangereuse?

M. JACKSON: Il n'y a pas de ligne bien définie, monsieur le sénateur. On aurait tort de croire qu'il y a une sorte de Rubicon qu'on franchit à ses risques et dépens.

L'hon. M. EULER: Mais vous avez une idée de l'endroit où se trouve ce Rubicon?

M. JACKSON: On ne doit pas compter trouver une ligne infranchissable.

L'hon. M. ISNOR: Vous n'avez calculé que les impôts directs? total des revenus individuels et l'emploi qui en a été fait: ce qui a été versé en impôts directs, ce qui a été dépensé en marchandises et services et ce qui a été épargné et placé. Avez-vous calculé ce qui a été payé en impôts indirects?

M. JACKSON: Non, mais je suppose que cela peut se faire.

L'hon. M. ISNOR: Vous n'avez calculé que les impôts directs?

M. JACKSON: Mon objectif était de retracer ce qu'il était advenu des bénéfices des sociétés commerciales au Canada durant les deux périodes mentionnées et en 1951. Mais je suis heureux que vous ayez soulevé la question, monsieur le sénateur. Veuillez vous reporter à la deuxième page précédente, à celle qui est intitulée: "Ce qu'il est advenu des bénéfices des sociétés anonymes au Canada en 1927-1929 et en 1948-1950". Là le total des bénéfices des sociétés anonymes pour les deux périodes en question est fixé à 100.

En 1927-1929, l'État a prélevé 9 p. 100 du bénéfice, y compris l'impôt perçu de la société avant la distribution des dividendes et l'impôt perçu sur les dividendes comme partie du revenu de l'actionnaire. Ce dernier a dépensé 42 p. 100 de son dividende pour ses besoins personnels et ceux de sa famille et la société a gardé le reliquat de 49 p. 100 comme bénéfices non distribués, pour le placer de nouveau en son nom dans l'entreprise, ou encore il l'a épargné et placé lui-même. Par conséquent, à cette époque-là, environ la moitié des bénéfices ont été épargnés et placés par la société ou par le bénéficiaire de dividendes. Sur le reste, environ un sixième est allé au fisc et les cinq sixièmes ont été gardés et dépensés par ledit bénéficiaire.

En 1948-1950, la proportion des impôts s'était élevée à 41 p. 100. Une question intéressante se pose: Qu'ont fait les capitalistes canadiens pour parer à ce changement? Voyons un peu ce qui est arrivé.

Durant la période de 1948 à 1950, l'État a pris 32 p. 100 de plus sur les bénéfices des sociétés anonymes que durant la période de 1927 à 1929. Vous remarquez que dans cette nouvelle situation le bénéficiaire de dividendes a réduit ses propres dépenses de 19 p. 100, ce qui a aidé jusqu'à un certain point,

mais lui et la société ont également réduit leurs épargnes de 13 p. 100. Autrement dit, les trois cinquièmes environ de ce surcroît d'impôts perçus sur les bénéfiques ont été payés par le bénéficiaire de dividendes qui a réduit ses dépenses personnelles d'autant. Environ deux cinquièmes ont été payés par la société et le bénéficiaire de dividendes réunis, qui ont épargné et placé moins qu'ils ne l'auraient fait s'ils n'avaient pas été obligés de supporter cette charge additionnelle d'impôts.

Ce n'est pas tout. Veuillez vous reporter à la page suivante. Voici ce qui s'est produit l'année suivante, soit en 1951. La proportion des "Versements d'impôts" a monté de 12 cents par dollar, soit de 41 à 53 cents. La proportion des "dépenses" a baissé de 4 cents, soit de 23 à 19 cents. Ce sont évidemment des chiffres ronds; ils sont portés jusqu'à deux décimales à la page suivante. Autrement dit, sur le surcroît de revenu que l'État a retiré des impôts sur les bénéfiques des sociétés anonymes, le bénéficiaire de dividendes a payé 4 cents et a réduit d'autant ses propres dépenses. Mais la proportion du montant d'"épargnes et de placements" a baissé de 36 à 28 cents, c'est-à-dire du double. Vous pouvez voir qu'un tiers de l'augmentation de la part des "Versements d'impôts" a été à la charge du prétendu capitaliste, qui s'est, si l'on peut dire, "serré la ceinture". Mais pas moins des deux tiers de cette augmentation d'impôts ont été payés aux dépens de l'épargne, c'est-à-dire aux dépens de la population canadienne.

Lorsqu'on arrive au point où les nouveaux impôts réduisent de façon manifeste le taux de l'épargne et des placements, la conclusion, tout désagréable qu'elle soit, est inévitable: le développement et l'expansion économiques qui auraient pu se produire ralentissent, au fur et à mesure que diminuent l'épargne et les placements. La mesure dans laquelle ce développement ralentit est aussi la mesure dans laquelle augmentent les frais à la charge de l'ensemble des citoyens du Canada et non pas du capitaliste que le surcroît d'impôts visait ostensiblement.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Reid?

L'hon. M. REID: J'aurai deux questions à poser à M. Jackson. Étant donné la grande importance du commerce d'exportation pour l'économie canadienne et la faculté d'achat des millions de gens qui habitent les pays avec lesquels nous aimerions commercer, pensez-vous qu'il soit à craindre que les salaires et les prix montent chez nous au point de nuire à l'écoulement de nos produits dans ces pays qui ont peu de ressources financières?

M. JACKSON: Si les salaires ne montent pas plus vite que n'augmente notre production par homme-heure, la main-d'œuvre canadienne ne sera pas plus coûteuse qu'auparavant. Les frais de production n'augmentent que lorsque le taux des salaires s'élève plus rapidement que le rendement par homme-heure. J'ai dit catégoriquement ce matin que lorsque cela se produit, il y a un gros risque d'inflation. Je dirai également que cela nuit forcément à notre commerce extérieur.

L'hon. M. REID: Vous n'avez peut-être pas bien saisi ce que je voulais dire. Je veux parler de nos frais de production par rapport à l'écoulement de nos produits dans les pays pauvres.

M. JACKSON: Oui.

L'hon. M. REID: Il doit y avoir une limite au pouvoir d'achat de ces pays pauvres. Par exemple, si un Italien ne gagne que 50 cents par jour, tandis que nos ouvriers gagnent deux ou trois dollars l'heure, nos produits coûteront si cher que l'Italien ne pourra pas les acheter. Ainsi, le prix de notre bois de construction est très élevé et une grande partie de ce bois doit être vendue à l'étranger. Heureusement que les États-Unis en ont besoin et ont de quoi le payer, mais que dire de la Grande-Bretagne et des autres pays qui n'ont pas le même pouvoir d'achat. Nous avons aussi du poisson en conserve et du blé à vendre. Pensez-

vous que les taux horaires de salaire dans notre pays deviendront tellement élevés qu'il sera extrêmement difficile de vendre les produits canadiens à l'étranger?

M. JACKSON: Nous avons sûrement atteint ces taux élevés. Je pensais que vous vouliez parler du cas où les difficultés que nous éprouvons déjà deviendraient plus intenses.

L'hon. M. REID: Non, je parlais du commerce d'exportation.

M. JACKSON: Moi aussi. Nous sommes d'accord pour dire que les perspectives de vente des produits canadiens outre-mer sont loin d'être encourageantes. C'est justement ce que vous venez de dire en parlant de l'Italien qui ne gagne que cinquante cents par jour. En réalité, le pauvre homme souffre d'une difficulté encore bien plus grave que celle d'une rémunération insuffisante. Il voudrait bien toucher cinquante cents par jour, mais ce qu'il gagne, ce n'est pas cinquante cents, mais bien 318·4375 liras italiennes et on ne peut pas faire grand chose avec cela.

L'hon. M. REID: J'aurai une autre question à vous poser. Parmi les intéressantes remarques que vous nous avez faites aujourd'hui, il y en a une qui m'a fort intrigué: celle qui se rapporte à l'accroissement de nos familles canadiennes. L'histoire m'a enseigné que plus un pays est pauvre, plus les familles sont nombreuses et que le nombre des enfants diminue à mesure que vous vous élevez dans l'échelle sociale. Or, voici que vous venez nous dire qu'au Canada nous allons établir un nouveau record de natalité et que les familles vont devenir plus nombreuses. Cela n'est qu'un aspect de ma question. Je veux parler maintenant de la Grande-Bretagne et du point où en est rendue son économie. Vous conviendrez avec moi qu'elle est rendue actuellement au point où c'est la minorité seulement qui produit. Cela est dû à ce que garçons et filles sont gardés à l'école bien plus longtemps qu'autrefois et aussi à ce que les gens cessent de travailler à un âge moins avancé. Elle doit compter sur une minorité pour assurer sa production. Je me demande si la même chose n'est pas susceptible de se produire chez nous et, le cas échéant, quel effet cela aurait sur notre économie.

M. JACKSON: C'est une bien grosse question à me poser à cette heure tardive, monsieur le sénateur.

L'hon. M. REID: Je crois qu'elle a de l'importance.

M. JACKSON: Les deux sont importantes, n'allez pas croire que je fasse peu de cas de l'une ou de l'autre. Permettez que j'en prenne une à la fois.

Je n'ai pas dit que les Canadiens vont avoir des familles plus nombreuses, mais bien que, depuis quelque temps déjà, les Canadiens ont des familles de plus en plus nombreuses. Je n'entrerai pas dans les détails. La meilleure analyse que j'aie vue à ce sujet est celle qu'en a faite il n'y a pas très longtemps, dans *Harper's Magazine*, un journaliste de haute renommée, en même temps qu'un excellent économiste, Peter Drucker. Ce dernier parlait des États-Unis, mais son raisonnement s'applique aussi bien au Canada. Il montre que dans les années 1930, quand la plupart des ménages aux États-Unis limitaient de plus en plus leur famille et alors que la natalité était encore en baisse, ici et là les jeunes ménages les plus courageux, les plus énergiques et les plus imaginatifs commencèrent, de propos délibéré, à avoir un plus grand nombre d'enfants. Ce changement s'est produit pendant la crise économique, à l'époque où beaucoup de jeunes gens avaient si peu confiance en l'avenir qu'ils discutaient sans cesse entre eux la question de savoir s'ils devraient avoir des enfants ou non, au lieu d'en avoir effectivement.

Il existe un curieux parallèle à ce changement d'attitude de la part d'une minorité énergique. Au dix-neuvième siècle, à l'époque où les pauvres avaient des enfants—si je peux me permettre l'expression familière dans cette auguste

assemblée—à tire-larigot, là encore une minorité analogue fit preuve d'initiative en commençant à restreindre sa progéniture. Ces gens n'étaient pas nombreux, mais leur exemple fut contagieux et d'autres se mirent à le suivre, si bien que dans notre génération, surtout durant la crise économique, la plupart des gens mariés d'âge à avoir des enfants se montrèrent très prudents à cet égard.

On s'aperçoit que, tout comme la petite minorité de gens qui, au dix-neuvième siècle, se mirent à pratiquer la restriction de la famille—pour être suivis bientôt par des millions d'autres appartenant à toutes les classes de la société—, il y a depuis quelques années un petit groupe de jeunes ménages énergiques, courageux et imaginatifs, qui se mettent délibérément à avoir une nombreuse famille. Il appert que ce changement a commencé de se manifester il y a dix-huit ou dix-neuf ans, mais il est encore tout nouveau.

L'hon. M. HOWDEN: Ne pensez-vous pas que le volume de la famille dépend de l'efficacité du procédé anticonceptionnel?

M. JACKSON: Et du vouloir de deux personnes. Les statisticiens ne sont pas encore sûrs que cette nouvelle tendance doive continuer, disons au cours de la prochaine génération; mais si elle continue,—à supposer que, comme l'exemple donné par une minorité au dix-neuvième siècle, les autres suivent en masse,—il faudra alors tenir compte de la possibilité de l'accroissement rapide de notre population indigène comme facteur important dans l'estimation de l'expansion économique nécessaire, disons d'ici à 1970.

Je passe maintenant à la deuxième question. Si nous réduisons notre population ouvrière, d'une part, en gardant les jeunes plus longtemps à l'école et, d'autre part, en mettant nos propres contemporains à la retraite à 60 ans, quand tout le monde sait qu'à soixante ans, un homme est dans toute sa force...

Quelques honorables SÉNATEURS: Bravo, bravo!

M. JACKSON: Je sais que les gens qui ont été mis à leur retraite par un employeur tendent de plus en plus à recommencer à travailler pour un autre ou à leur propre compte.

L'hon. M. HAIG: S'ils veulent vivre, c'est ce qu'ils font.

L'hon. M. BEAUBIEN: J'aurai une question à poser à M. le professeur Jackson. Vous avez dit qu'il y a peu de chances de commencer avec les pays d'Europe dont la devise est difficilement convertissable. Le Canada perçoit des droits de douane assez élevés sur les produits de l'étranger. Est-ce que l'abaissement de notre tarif douanier aurait pour effet de faciliter l'écoulement des produits de ces pays, ce qui permettrait à ces derniers de convertir leurs marchandises en dollars et de nous fournir l'avantage d'accroître nos débouchés chez eux?

M. JACKSON: Oui, jusqu'à un certain point, mais, en vertu des diverses conventions commerciales internationales qui sont actuellement en vigueur, nous ne pouvons pas faire de concessions unilatérales aux pays dont le pouvoir d'achat est considéré insuffisant. Je vous citerai un exemple: Nous voudrions bien faire profiter l'Italie d'un abaissement des droits sur les oranges...

L'hon. M. BEAUBIEN: Ou les chapeaux.

M. JACKSON: Nous pourrions prendre les chapeaux, mais je ne m'y connais guère en chapeaux. Pour ce qui est des oranges, nous serions obligés d'abaisser les droits à la fois sur celles qui viennent d'Italie et sur celles qui viennent des États-Unis, si bien qu'en fin de compte nous aurions sans doute plus d'oranges en provenance de Floride et pas plus en provenance d'Italie.

Ainsi, l'avantage que l'Italie pourrait effectivement retirer de cette expression de bonne volonté de la part du Canada s'avérerait peut-être beaucoup plus restreint qu'on ne l'aurait cru à première vue.

L'hon. M. BEAUBIEN: C'est tout ce que j'avais à demander, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, permettez-moi de vous demander ceci: Désirez-vous faire publier les chiffres que nous a communiqués M. Jackson comme appendice au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Un SÉNATEUR: Oui.

(Voir l'appendice à la fin du compte rendu.)

L'hon. M. REID: J'aurai une seule question à poser à M. Jackson. Notre régime économique est fondé entièrement sur les valeurs monétaires. Or, après tout, on peut payer pour des marchandises avec d'autres marchandises, qui représentent du travail humain, ou avec de l'argent, pourvu que ce dernier soit acceptable. Je me rappelle très bien que lorsqu'elle a voulu payer sa dette aux États-Unis après la première guerre mondiale—je ne sais plus combien de millions elle devait—la Grande-Bretagne a déclaré qu'elle était prête à la payer en marchandises.

L'hon. M. EULER: Par la méthode du troc.

L'hon. M. REID: Et les États-Unis ont répondu: "Si vous faites cela, vous allez fermer la moitié de nos usines" et ils ont annulé la dette. Nous oublions qu'on peut commercer au moyen de l'échange des produits. La Russie aujourd'hui échange ses produits pour ceux de la Grande-Bretagne. Néanmoins, malgré que la Grande-Bretagne soit notre meilleur client après les États-Unis, nous restreignons notre commerce avec elle parce qu'elle n'a pas suffisamment de dollars.

M. JACKSON: Cela ouvre un champ de discussion bien large à cette heure plutôt tardive, monsieur le sénateur.

L'hon. M. REID: Je regrette de ne pas l'avoir mentionné plus tôt.

M. JACKSON: Je crois qu'on a aujourd'hui et depuis pas mal de temps déjà la preuve que le troc est un bien pauvre succédané du commerce moyennant paiement en espèces. L'argent a été inventé pour permettre aux gens de commercer entre eux sur une base trilatérale. A supposer que j'aie des sermons à vendre et que vous ayez du beurre à vendre; s'il nous fallait dans la pratique échanger nos produits réciproques, vous hésiteriez peut-être à prendre mes sermons en échange de votre beurre, tandis que si je pouvais vendre mes sermons à un tiers, je pourrais alors vous offrir de l'argent pour votre beurre.

Le troc du vingtième siècle n'est ni plus ni moins que le rétablissement des méthodes commerciales primitives. Certes, la Russie échange une certaine quantité de marchandises avec la Grande-Bretagne actuellement, car elle peut coter ce qu'elle vent à n'importe quel prix, sans se préoccuper si cela laisse un profit ou si les producteurs des marchandises qu'elle offre d'échanger meurent de faim à les faire, mais il ne faut pas se faire d'illusion: ce commerce par troc de la Russie a été, de tous les systèmes de commerce international, celui qui a le moins bien réussi depuis trente cinq ans que le régime soviétique existe. En réalité,—je peux me tromper, car il y a près de dix ans que je n'ai pas regardé ces chiffres,—je crois que le commerce russe, d'après ce merveilleux système dont elle se vante, a été, même en temps de paix, le commerce le moins volumineux du monde, proportionnellement au chiffre de la population.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je propose que nous levions la séance.

Le PRÉSIDENT: Avant d'ajourner, je tiens, au nom du Comité, à remercier M. Jackson d'avoir bien voulu être ici aujourd'hui et de nous avoir donné les informations qu'ils nous a fournies. (Applaudissements)

M. JACKSON: Je remercie le Comité de m'avoir invité à venir ici; je suis enchanté d'être venu et j'apprécie hautement l'honneur dont j'ai été l'objet.

Le Comité s'ajourne au jeudi 12 juin 1952, à 11 heures du matin.

PIÈCE 8

RAPPORT ENTRE LES PLACEMENTS ET LA PRODUCTION PHYSIQUE DE 1927-1929 À 1948-1950

	Millions de dollars
Volume physique global de la production (produit national brut exprimé en dollars "constants" de 1935-1939) durant deux décennies, de 1929 à 1949, inclusivement	141,083
Volume global des placements (placements réels exprimés en dollars "constants" de 1935-1939) durant deux décennies, de 1929 à 1949, inclusivement	21,189
Placements globaux exprimés en pourcentage de la production globale	15 p. 100
Volume physique annuel moyen de la production (produit national brut exprimé en dollars "constants"), 1948-1950	9,785
Volume physique annuel moyen de la production (produit national brut exprimé en dollars "constants"), 1927-1929	5,198
Augmentation réalisée durant cette période.....	4,587
Le rapport entre les placements globaux de cette période (21,189 millions de dollars)	21,189
et l'accroissement du volume physique de la production durant cette période (4,587 millions de dollars)	4,587
représente un placement de près de \$5 (exactement \$4.62) afin de donner lieu à une augmentation permanente de \$1 du volume de la production annuelle du Canada.	

Source: "Comptes nationaux, revenu et dépense", 1926-1950, et chiffres provisoires révisés, 1951; et "Placements privés et publics au Canada, 1926 et 1951".

PIÈCE 9

TAUX D'AUGMENTATION DU VOLUME PHYSIQUE DE LA PRODUCTION AU
CANADA ENTRE 1927-1929 ET 1948-1950*Volume physique de la production*

(Produit national brut en dollars "constants" de 1935-1939)

Millions de
dollars

Moyenne annuelle de 1948-1950	9,784·7
Moyenne annuelle de 1927-1929	5,197·7
Augmentation	4,587·0

Population

Moyenne annuelle de 1948-1950	13,425,667
Moyenne annuelle de 1927-1929	9,833,667
Augmentation	3,592,000

Volume physique de la production par habitant

Moyenne annuelle de 1948-1950	729
Moyenne annuelle de 1927-1929	528
Augmentation	201

Taux moyens d'accroissement

Volume physique de la production	3·06% par année
Population	1·49% par année
Volume physique de la production par habitant	1·54% par année

PIÈCE 10

PLACEMENTS AU CANADA, 1927-1929 ET 1948-1950

(en millions de dollars courants)

	1927-1929		1948-1950	
	Moyenne de trois années	Moyenne en pourcentage du produit national brut	Moyenne de trois années	Moyenne en pourcentage du produit national brut
	\$	%	\$	%
Produit national brut.....	5,972.7	100.00	16,732.3	100.00
1. Placements privés ⁽¹⁾				
a) Construction domiciliaire.....	233.3	3.91	726.7	4.34
b) Construction non domiciliaire.....	398.7	6.67	915.7	5.47
c) Machinerie et équipement.....	506.3	8.48	1,314.0	7.86
d) Changements des stocks.....	145.3	2.43	613.7	3.67
Total des placements privés.....	1,283.7	21.49	3,570.0	21.34
2. Placements des gouvernements				
a) Dépenses de capital ⁽²⁾	162.0	2.71	504.7	3.02
b) Habitation.....			34.0	0.20
Total des placements des gouvernements.....	162.0	2.71	538.7	3.22
3. Total des placements.....	1,445.7	24.20	4,108.7	24.56

(1) Les placements privés comprennent les placements des organismes et sociétés des gouvernements comme le National-Canadien ou l'Hydro-Ontario.

(2) Les dépenses en capital des gouvernements comprennent les sommes affectées à des fins telles que les édifices publics, la voirie, etc.

SOURCE: "Comptes nationaux, revenu et dépense", 1926-1950, et chiffres provisoires révisés, 1951.

PIÈCE 11

SOURCES DE L'ÉPARGNE AFFECTÉE AUX PLACEMENTS AU CANADA:
1927-1929 ET 1948-1950

(en millions de dollars courants)

	1927-1929		1948-1950	
	Moyenne de trois années	Moyenne en pourcentage du produit national brut	Moyenne de trois années	Moyenne en pourcentage du produit national brut
	\$	%	\$	%
1. Épargne personnelle				
a) Changements des stocks agricoles.....	-30.3	-0.40	-2.0	-0.10
b) Épargnes personnelles.....	320.3	5.36	960.0	5.74
Total de l'épargne personnelle.....	296.0	4.96	958.0	5.73
2. Épargne brute des entreprises				
a) Dépréciation et frais semblables.....	656.0	10.98	1,440.6	8.61
b) Perte nette des sociétés provenant des mauvaises créances.....	-16.7	-0.28	-21.0	-0.13
c) Bénéfices non répartis des sociétés.....	230.3	3.86	713.7	4.27
d) Correction des opérations relatives aux céréales.....	3.3	0.06	-34.7	-0.21
e) Correction de la valeur estimée des stocks.....	-2.7	-0.04	1.0
Total de l'épargne brute des entreprises.....	870.3	14.58	2,099.0	12.54
3. Épargne des gouvernements				
a) Excédent (+) ou déficit (-) des gouvernements.....	46.7	0.78	626.3	3.74
b) Autres fonds(*).....	162.0	2.71	538.7	3.22
Total de l'épargne des gouvernements.....	208.7	3.49	1,165.0	6.96
4. Solde net du commerce extérieur				
(+ importations)				
(- exportations)	119.7	2.00	-87.7	-0.52
5. Total de l'épargne.....	1,494.7	25.03	4,134.3	24.71

(*) Les autres fonds sont ceux qu'affectent les gouvernements aux dépenses de capital.

SOURCE: "Comptes nationaux, revenu et dépense", 1926-1950, et chiffres provisoires révisés, 1951.

PIÈCE 12

TAUX D'AUGMENTATION DES SALAIRES HORAIRES "RÉELS"
ENTRE 1927-1929 ET 1948-1950

	Moyenne annuelle de 1927- 1929 p. 100	Moyenne annuelle de 1948- 1950 p. 100	Pour- centage d'aug- menta- tion p. 100
1. Indice des salaires horaires (moyenne générale), 1935-1939=100	102·9	216·4	110·3
2. Indice du coût de la vie, 1935-1939=100	120·7	160·8	33·2
3. Indice des salaires horaires "réels" (1 divisé par 2 et multiplié par 100)	85·3	134·6	57·9
4. Taux annuel moyen d'augmentation de notre indice des salaires horaires "réels"	2·20 p. 100 par année		

Source: "Salaires et heures de travail au Canada, octobre 1950" et "Prix et indices des prix", 1948 et avril 1952.

PIÈCE 13

AFFECTATION DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS, 1927-1929 ET 1948-1950

Il est tenu compte ici de la façon dont sont traités les bénéfices des sociétés avant la distribution des dividendes aux actionnaires, et la portion des bénéfices des sociétés qui est versée en dividendes aux actionnaires.

	1927-1929 p. 100	1948-1950 p. 100
Versés au fisc	9	41
Dépensés	42	23
Épargnés et placés	49	36
	—	—
	100	100
	—	—

PIÈCE 14

AFFECTATION DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS EN 1951

Proportion des bénéfices des sociétés:

	p. 100
Versée au fisc	53
Dépensée	19
Épargnée et placée	28

PIÈCE 15

UTILISATION DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS CANADIENNES,
1927-1929, 1948-1950 ET 1951

	1927-1929 p. 100	1948-1950 p. 100	1951 p. 100
1. Bénéfices des sociétés avant les impôts mais après les dons de charité	100·00	100·00	100·00
Ces bénéfices ont été utilisés comme il suit:			
2. Payés en impôts sur les sociétés	8·72	39·08	51·15
3. Conservés par les sociétés	46·01	34·31	25·15
4. Distribués en dividendes	45·27	26·61	23·70
Si la somme des bénéfices distribués en dividendes (item 4) a été utilisée dans les mêmes proportions que le total des revenus personnels, voici donc comment ont été utilisés les pourcentages de l'item 4 ci-dessus:			
5. Revenu des dividendes versé en impôts directs	·62	1·64	1·52
6. Revenu des dividendes dépensé en Achats de biens et de services	41·69	22·97	19·57
7. Revenu des dividendes épargné et placé ..	2·96	2·00	2·61
	<u>45·27</u>	<u>26·61</u>	<u>23·70</u>
En résumé:			
8. Bénéfices des sociétés versés au fisc (item 2 et 5)	9·34	40·72	52·67
9. Bénéfices des sociétés dépensés (item 6)	41·69	22·97	19·57
10. Bénéfices des sociétés épargnés et placés (item 3 et 7)	48·97	36·31	27·76
*Le total du revenu personnel des Canadiens a été utilisés comme il suit:			
a) Impôts directs	1·37	6·15	6·42
b) Achats de biens et de services	92·09	86·32	82·58
c) Épargnes et placements	6·54	7·53	11·00

PIÈCE 16

QUELQUES STATISTIQUES MONÉTAIRES CANADIENNES, 1939 ET DE 1946 À 1951

	1939	1946	1947	1948	1949	1950	1951
1. Moyens de paiement par habitant.....	100·0	222·3	230·6	239·7	245·5	251·7	253·3
2. Revenu personnel par habitant.....	100·0	206·9	215·4	241·8	245·6	253·5	291·7
3. Produit national brut exprimé en dollars constants (1935-1939) par habitant.....	100·0	146·2	144·9	145·7	142·7	146·4	150·9
4. (1) divisé par (3) et multiplié par 100....	100·0	152·1	159·1	164·5	172·0	171·9	167·9
5. Coût de la vie (loyer excepté).....	100·0	125·0	138·5	161·4	168·0	172·7	193·1

NOTE.— Les chiffres de la population utilisés pour établir les statistiques ci-dessus par habitant sont les estimations publiées par le Bureau fédéral de la statistique jusqu'à 1950. Le chiffre de 1951 est une projection des estimations de 1949 et de 1950 et non pas le chiffre du recensement.

PIÈCE 17

DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS ET PRODUIT NATIONAL BRUT DE 1939 A 1951

(en millions de dollars)

Année	A Produit national brut	B Dépenses totales des gouvernements			C Transferts aux autres gouverne- ments	D Paiements de trans- fert des gouverne- ments (1)	E Subventions versées par les gouver- nements (2)	F Dépenses des gouver- nements en biens et services	G B en % de A	H F en % de A
		Fédéral	Autres	Tous les gouver- nements						
1939.....	5,707	457	741	1,198	79	401	-17	735	20.99	12.88
1940.....	6,872	993	673	1,666	70	378	53	1,165	24.24	16.95
1941.....	8,517	1,520	672	2,192	54	375	74	1,689	25.74	19.83
1942.....	10,539	3,732	658	4,390	150	421	93	3,726	41.65	35.35
1943.....	11,183	4,376	681	5,057	148	471	311	4,227	45.22	37.80
1944.....	11,954	5,284	738	6,022	155	578	267	5,022	50.38	42.01
1945.....	11,850	4,261	810	5,071	157	948	262	3,704	42.79	31.26
1946.....	12,026	2,839	964	3,803	174	1,561	236	1,832	31.62	15.23
1947.....	13,768	2,047	1,197	3,244	192	1,302	180	1,570	23.56	11.40
1948.....	15,613	1,901	1,449	3,350	150	1,327	75	1,798	21.46	11.52
1949.....	16,462	2,157	1,655	3,812	182	1,425	77	2,128	23.16	12.93
1950.....	18,122	2,309	1,788	4,097	256	1,454	64	2,323	22.61	12.82
1951.....	21,241	3,058	1,903	4,961	260	1,448	133	3,120	23.36	14.67

(1) Les paiements de transfert des gouvernements comprennent des items comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales et les intérêts de la dette nationale.

(2) Les subventions versées par les gouvernements sont des subventions en espèces ou des rabais douaniers, etc., payés ou accordés aux producteurs de certains articles.

SOURCE: "Comptes nationaux, revenu et dépense", 1926-1950, et chiffres provisoires révisés, 1951.

1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 11

SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 1952

PRÉSIDENT: L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.

TÉMOINS:

- M. S. A. Goldberg, directeur de la division des Recherches et du Développement au Bureau fédéral de la statistique;
M. Monteath Douglas, directeur administratif de la *Canadian Tax Foundation*, Toronto, Ontario.

PIÈCE:

- N° 18. Taxes au Canada.
N° 19. Études sur l'incidence des taxes.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1952

59532—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable A. Crerar, C.P.

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fogo	McDonald
Baird	*Haig	Paterson
Barbour	Fraser	Petten
Beaubien	Gershaw	Pirie
Bouffard	Golding	Quinn
Buchanan	Haig	Reid
Burchill	Hawkins	*Robertson
Campbell	Hayden	Roebuck
Crerar	Horner	Stambaugh
Dupuis	Isnor	Taylor
Euler	King	Turgeon
Fafard	Lacasse	Vaillancourt
Farris	Lambert	Vien (38)

50 membres—(Quorum 9)

*Membres ex officio

ORDRE DE RENVOI

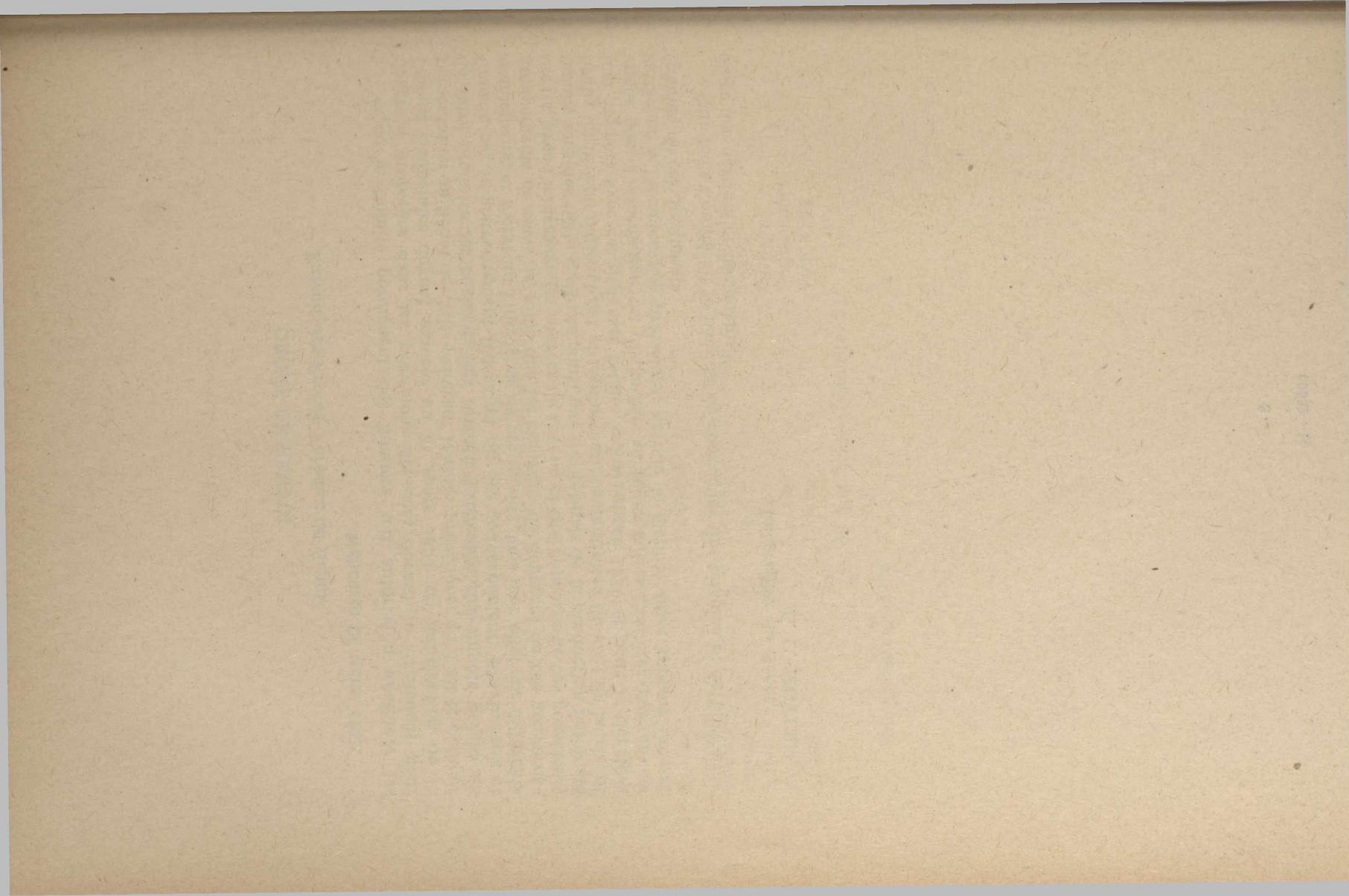
Extrait des Procès-Verbaux du Sénat

MERCREDI 26 mars 1952.

“Que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 12 juin 1952.

Par suite de l'ajournement et de l'avis reçu, le Comité permanent des Finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar (*président*), Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien, Burchill, Euler, Fafard, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, King, Lambert, McDonald, Reid et Taylor (18).

L'examen de l'Ordre de renvoi du 26 mars 1952 est repris.

Les témoins suivants sont entendus:

M. S. A. Goldberg, directeur de la division des Recherches et du Développement au Bureau fédéral de la statistique.

(*Les documents déposés par M. Goldberg sont imprimés à titre de Pièces n^{os} 3 et 4, Fascicule 3.*)

M. Monteath Douglas, directeur administratif de la *Canadian Tax Foundation*, Toronto, Ontario.

A 1 heure de l'après-midi, la séance est suspendue.

Elle est reprise à 4 heures de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, (*président*), Aseltine, Barbour, Burchill, Fraser, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, King, Lacasse, Lambert, McDonald, Reid et Taylor (16).

M. Monteath Douglas est rappelé.

Il est ordonné que les deux tableaux déposés par M. Douglas soient imprimés à titre de Pièces n^{os} 18 et 19.

A 5 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Copie conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

PROCES VERBAUX

ANNÉE 1871

Le 15 Mars 1871, à 8 heures du soir, s'est réuni le conseil municipal de la commune de...

présidé par M. le Maire, assisté de MM. les Conseillers municipaux, et de M. le Secrétaire municipal.

Le conseil a examiné et approuvé le rapport de M. le Maire sur l'état de la commune pendant l'année 1870.

Il a également examiné et approuvé le budget de la commune pour l'année 1871.

Le conseil a décidé de voter une somme de... francs pour l'entretien des routes communales.

Il a également décidé de voter une somme de... francs pour l'achat de matériel scolaire.

Le conseil a enfin décidé de voter une somme de... francs pour l'entretien des bâtiments communaux.

Le conseil a terminé sa séance à 10 heures du soir.

Le Secrétaire municipal, M. ...

M. le Maire, M. ...

M. le Conseiller municipal, M. ...

TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le 12 juin 1952.

Le Comité permanent des finances, autorisé à examiner le budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin sous la présidence de l'hon. M. Crerar.

Le PRÉSIDENT: Veuillez bien, messieurs, faire le silence. J'ai ici les renseignements demandés par le sénateur Aseltine au sujet du coût total des améliorations apportées à l'édifice de l'Est. Selon le sous-ministre des Travaux publics, M. Murphy, le coût total se chiffre à \$962,388.

L'hon. M. ASELTINE: Avez-vous le détail?

Le PRÉSIDENT: Oui, tout est là.

L'hon. M. ASELTINE: Cela comprend-il toutes les dépenses de rénovation de l'édifice?

Le PRÉSIDENT: Je crois que oui. Puisque ce sont les renseignements précis que nous avons demandés à M. Murphy, j'en conclus que ce sont les renseignements qu'il nous a donnés.

L'hon. M. ASELTINE: Cela suffit pour le moment. Mais j'aimerais qu'on me fournisse l'occasion d'examiner ce document.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous le consigner au procès-verbal?

L'hon. M. ASELTINE: Non, je ne pense pas.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Je le mettrai plus tard à votre disposition.

Nous avons avec nous M. Goldberg du Bureau de la statistique. Vous vous rappelez que, il y a quelque temps déjà, on a distribué aux membres du Comité les données sur le revenu national et le produit national brut. A maintes reprises, on s'en est servi assez abondamment dans nos discussions. Nous avons espéré recevoir le témoignage de M. Goldberg à une séance précédente, mais les autres témoins ayant pris tout le temps disponible il nous a été impossible de l'entendre. M. Goldberg nous expliquera les chiffres qui apparaissent dans le document soumis au Comité.

J'espère que vingt minutes suffiront au témoignage de M. Goldberg, car M. Douglas, directeur de *Canadian Tax Foundation*, de Toronto, est aussi présent. Ce dernier nous exposera les différentes sortes d'impôt perçu au Canada à tous ses échelons de gouvernement.

L'hon. M. HAIG: Je propose que M. Goldberg nous explique de suite les chiffres en question.

Le PRÉSIDENT: Oui. La parole est maintenant à monsieur Goldberg. Peut-être nous expliquera-t-il ce que comprennent ces chiffres, comment on les calcule et comment s'y prend le Bureau pour établir les montants du revenu national et du produit national brut.

M. S. A. GOLDBERG, *directeur de la division des Recherches et du Développement*, B.S.F.: Monsieur le président, honorables sénateurs, vu le peu de temps mis à ma disposition, je tâcherai d'être bref et je parlerai plus rapidement que d'habitude afin de couvrir le plus de terrain possible.

L'hon. M. HAIG: Prenez votre temps. Nous vous accorderons tout le temps nécessaire.

M. GOLDBERG: Les deux tableaux déposés devant vous sont extraits d'une étude plus détaillée intitulée *Comptes nationaux* et publiée chaque année par le Bureau de la statistique. Les comptes nationaux sont exactement ce qu'indique leur nom. Dans une entreprise, un conseil d'administration exige des comptes pour contrôler les opérations financières passées aussi bien que pour formuler la marche à suivre. C'est précisément pour ces fins que le Bureau publie ces chiffres. D'abord, ils vous révèlent certains faits concernant le fonctionnement de l'économie nationale. Comme voie de conséquence, vous pouvez ensuite analyser des problèmes économiques particuliers à la lumière de l'économie nationale.

Voilà le but principal des chiffres soumis à votre étude. Comme je l'ai dit, ils sont extraits d'une étude plus détaillée. Si quelqu'un y est intéressé, il peut consulter notre publication la plus récente et la plus complète: "Comptes nationaux, recette et dépense, 1926-1950", qui contient de plus un nombre considérable de tableaux, d'explications de principes et des méthodes de calculer les chiffres donnés.

J'essaierai d'abord de répondre à cette première question: "Que sont ces deux tableaux?" Pour les faire, nous avons commencé par nous demander tout simplement quelle était la valeur marchande des marchandises et des services produits dans une année par les résidents canadiens. Tout en cherchant la réponse, nous avons essayé de réunir les données supplémentaires jugées utiles. Nous avons trouvé deux réponses à la question. En premier lieu, nous avons posé comme postulat que la valeur marchande des biens et des services peut être classée d'après les coûts de production. Additionnons ensemble tous les frais de la production et nous obtiendrons l'équivalent de la valeur sur le marché des biens et des services. Ces frais peuvent être divisés soit en frais occasionnés par les facteurs de production, soit en frais occasionnés autrement que par des facteurs.

Les éléments de la science économique nous ont appris qu'une année financière débute avec certaines ressources appelées facteurs de production. En résumé, ces ressources sont les ressources naturelles, le capital investi et la main-d'œuvre possédant certains métiers et composant certaines catégories de travailleurs. Quand la main-d'œuvre exploite les ressources naturelles et fait fructifier le capital accumulé, il en résulte une abondance de biens et de services. Les paiements effectués à l'égard de ces ressources, autrement dit des facteurs de production, (main-d'œuvre, sol et capital) constituent réellement des revenus qui apparaissent dans le coût de production. Ces paiements sont les recettes de la main-d'œuvre, du sol et du capital. Le total de ces recettes constitue tout simplement le revenu national. Le revenu national comprend donc les traitements, salaires, et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre reçus au cours de la production des biens et services durant l'année en question, la solde et les allocations aux membres des forces armées en retour de services qu'ils nous rendent, le revenu de placements qui devient le salaire du capital pour service rendu et pour le risque assumé, le revenu net des entreprises non instituées en corporations agricoles et non agricoles. Ce revenu se compose en réalité de bénéfice et de salaires. Les salaires compensent le travail de l'agriculture qui, de plus, retire des bénéfices sur son capital de placement. Il en est de même des magasins et autres entreprises non instituées en corporations. La somme totale de tout cela, c'est le revenu national au coût net des facteurs.

En plus des frais occasionnés par les facteurs de production, il y a d'autres frais qui sont inclus dans le prix des biens et des services. Ces autres frais sont en tout premier lieu les impôts directs, surajoutés aux frais de production,

moins les subventions. Celles-ci, en effet, constituent une taxe indirecte négative, puisque, par elles, l'État concourt à défrayer les coûts de production et qu'il s'ensuit d'ordinaire, une baisse de prix. Ainsi, pour en arriver au prix du marché, il faut ajouter l'impôt indirect, déduire les subventions, et tenir compte également des frais de dépréciation et de frais semblables d'entreprise. Le prix de vente des biens et des services doit couvrir les frais du capital utilisé et de pertes semblables, notamment les mauvaises créances et ainsi de suite. Si l'on ajoute aux frais occasionnés par les facteurs les autres frais que je viens d'énumérer, on arrive à un total qui représente réellement pour l'année la valeur marchande des biens et des services produits par les résidents canadiens. Nous appelons le total ainsi déduit "produit national brut aux prix du marché". C'est là une façon de mesurer la valeur marchande des biens et services. Mais il y en a une autre. Vous reconnaîtrez qu'en général tous les produits doivent être vendus ou ajoutés aux stocks. S'il en est ainsi, nous pouvons sûrement arriver à l'évaluation sur le marché des biens et des services produits en calculant toutes les ventes au sein de notre économie et en tenant compte des stocks. Tournez maintenant au tableau n° 2, au titre: "Dépenses nationales brutes". Vous y trouvez les "Dépenses individuelles en biens de consommation et en services": Ce sont réellement des ventes aux particuliers, des ventes de biens et de services à des personnes. Ensuite, "Dépenses des gouvernements en biens et services".

Viennent ensuite les "Placements domestiques bruts", comportant les "Changements dans les stocks". Puis, "Exportations de biens et de services".

J'ai donc énuméré quatre classes de vente: ventes aux particuliers, ventes de biens et de services au gouvernements, ventes aux entreprises au compte du capital,—c'est une autre façon de dire "placements domestiques bruts"—et ventes aux non-résidents, c'est-à-dire l'exportation de biens et de services. Veuillez noter que le montant global de ces ventes ne comprend pas seulement les biens et les services produits par les résidents canadiens, mais aussi les importations de biens et de services produits par les non-résidents. Vous vous souviendrez que notre premier objectif était de mesurer la valeur marchande des biens et des services produits par les résidents canadiens. En conséquence, il nous faut déduire du total global des ventes, les "importations de biens et de services". A la ligne suivante "Exportations", vous lirez: "Déduction des importations de biens et de services". Le total global de tous ces postes nous donne la valeur marchande des biens et des services produits par les résidents canadiens et nous l'appelons "Dépense nationale brute".

La raison principale pour laquelle nous avons choisi ce procédé pour répondre à la question posée au début, c'est que tout en voulant établir un total, nous essayons aussi de donner des renseignements sur la façon d'arriver à ce total et sur les principaux éléments qui ont concouru à son établissement. Une autre raison qui explique le choix de ce procédé, c'est qu'il nous fournit un moyen automatique de vérification.

On nous demande d'évaluer les biens et les services produits par les résidents canadiens. Nous nous en sommes acquittés de deux façons. Mais puisque l'objectif était le même, nos recherches, dans l'un comme dans l'autre procédé, devaient aussi aboutir au même résultat. Si les chiffres ne concordent pas, c'est qu'il y a une marge d'erreur. Cette différence entre le total d'évaluation des biens et des services, obtenu par l'addition de tous les frais, et le total obtenu par l'addition de toutes les ventes rectifiées en raison des stocks et des importations, cette différence, dis-je, nous l'appelons: "Erreur résiduaire d'estimation". Si toutes les entreprises disposaient d'un système uniforme de comptabilité et nous en fournissaient l'accès, il serait peut-être possible de faire une estimation sans erreur aucune. Mais, en fait, nous devons tenir compte dans nos chiffres des opérations d'entreprises ayant différents systèmes de comptabilité et d'entreprises, particulièrement les petites, n'ayant pas de

comptabilité du tout ou, qui, s'ils en ont une, ne les mettent pas toujours à notre disposition. Conséquemment, nous ne pouvons pas faire un calcul en dollars et en cents, précision que peut atteindre une entreprise dans ses comptes d'exploitation ou autres. Nous avons donc indiqué cette "erreur résiduaire" dans le tableau principal. Veuillez noter que relativement au total global l'erreur est minime. Ce que nous faisons ensuite, nous divisons en deux le montant de l'erreur en en mettant une moitié de chaque côté. De cette manière, nous balançons les totaux généraux. En multipliant par deux les chiffres sous l'en-tête "erreur résiduaire d'estimation", vous obtiendrez approximativement l'erreur globale. En pourcentage, cette marge est très faible.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, est-il permis de poser des questions avant que le témoin ne continue son exposé? Tout cela n'entre pas dans un cerveau dur comme le mien. J'aimerais comprendre davantage. Devons-nous attendre la fin de l'exposé?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous prendre note de votre question?

L'hon. M. BURCHILL: Je l'ai fait.

Le PRÉSIDENT: Ne pouvez-vous pas la poser un peu plus tard?

L'hon. M. BURCHILL: Très bien. C'est parce que ma question portait sur la question actuellement exposée.

Le PRÉSIDENT: Si nous bombardons le témoin de questions, nous n'allons plus nous comprendre.

L'hon. M. EULER: Tout est déjà bien confus.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous devrions laisser le témoin continuer son exposé.

M. GOLDBERG: Puis-je ajouter une observation, une seule? Il est parfaitement vrai que l'élaboration proprement dite d'un tel système est passablement compliquée. Mais vous admettez certainement que tout domaine scientifique a engendré des systèmes complexes, dont les principes de base sont très simples. J'ai essayé de vous en exposer quelques-uns. Plus tard, je serai très heureux de répondre aux questions que vous me poserez.

Vous vous attendez probablement à ce que je vous dise quelque chose sur la méthode employée pour trouver ces chiffres et sur leurs éléments. Je m'exécute tout de suite.

Le PRÉSIDENT: Oui, faites-le aussi brièvement que possible.

M. GOLDBERG: Oui. Je vous en donnerai une vue à vol d'oiseau, un très bref aperçu. Nous pouvons peut-être énumérer les titres. Je me contenterai de commentaires au fur et à mesure de leur énumération.

"Traitements, salaires et revenu supplémentaire de la main d'œuvre." La source principale de renseignements à ce sujet, ce sont les questionnaires de la Statistique et les renseignements publiés par les gouvernements à tous les échelons, soit fédéral, provinciaux et municipaux. Pour les années à l'étude, 70 p. 100 de nos chiffres sont tirés de ce genre de renseignements annuels et environ 28 p. 100, des renseignements sur les fluctuations et sur le niveau des salaires et des traitements. Par exemple, dans ce second cas, nous pouvons disposer d'une borne indicatrice (*Bench-mark*), fournie par un recensement et alors nous pouvons...

L'hon. M. EULER: Excusez-moi, mais qu'entendez-vous par "*Bench-mark*"?

M. GOLDBERG: C'est un point de départ. En 1941, par exemple, le recensement nous a renseignés au sujet des traitements et des salaires payés dans certaines industries. Voilà des renseignements complets qu'il ne nous est possible d'avoir qu'à tous les cinq ou dix ans. Entretemps, le Bureau a établi des indices de chiffres semblables basés sur des calculs plus particuliers,

disons, au sujet d'un groupe de compagnies représentatif de telle industrie. En rapportant cet indice particulier au général, nous obtenons les chiffres voulus pour les autres années. Puisque les chiffres de 1941 sont complets, nous les appelons borne indicatrice. Deux pour cent des salaires et des traitements sont basés sur des renseignements qui se rattachent indirectement de cette façon. Nous avons peu de renseignements sur les petites entreprises, comme les salons de beauté et les salons de barbiers, et autres. Partant d'un chiffre complet de 1941, nous le multiplions d'après un indice qui se rattache indirectement aux opérations particulières à ces petites industries. Voilà ce qui en est pour les salaires et les traitements.

"Solde et allocations militaires". C'est très simple, les chiffres nous sont fournis par le ministère de la Défense nationale.

"Revenu de placements". Il y a là plusieurs item dont le plus important porte sur les bénéfices des sociétés. Là aussi nous disposons de renseignements complets du ministère du Revenu national, lequel, comme vous le savez, publie un exposé d'ensemble des opérations de toutes les sociétés. Nous faisons certaines corrections qui conviennent à notre objectif.

L'hon. M. ASELTINE: Comment trouvez-vous mon revenu de placement?

M. GOLDBERG: Si vous appartenez à une société...

L'hon. M. ASELTINE: Ce n'est pas mon cas.

M. GOLDBERG: Un revenu de placement individuel?

L'hon. M. ASELTINE: Oui.

M. GOLDBERG: S'il se compose de dividendes...

L'hon. M. ASELTINE: Il ne provient pas de cela.

M. GOLDBERG: Allons un peu plus loin. Supposons que vous retiriez des intérêts de certaines obligations.

L'hon. M. McDONALD: Nous arriverons bien à vous orienter.

M. GOLDBERG: Pour en venir à cette question, je laisse de côté les bénéfices de sociétés. Vous avez un revenu de placement et vous touchez des intérêts sur obligations ou dépôts bancaires.

L'hon. M. ASELTINE: Des hypothèques.

M. GOLDBERG: Très bien.

L'hon. M. ASELTINE: Comment venez-vous à découvrir que j'ai des hypothèques?

M. GOLDBERG: Nos renseignements sur les intérêts hypothécaires ne sont pas aussi complets que sur les bénéfices des sociétés. Nous faisons une estimation de l'ensemble des dettes hypothécaires, tablant sur les renseignements fournis par les compagnies d'assurance et autres institutions financières, ainsi que par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans son bulletin trimestriel sur le logement au Canada.

L'hon. M. EULER: Avez-vous accès aux archives de l'impôt sur le revenu?

M. GOLDBERG: Non, pas aux archives proprement dites. Seule peut être consultée la publication présentée au grand public et intitulée *Taxation Statistics*. Mais revenons à l'intérêt hypothécaire. Nous faisons des estimations d'un groupe de dettes d'après les renseignements fournis par le recensement ou contenus dans toutes les données d'information que nous pouvons réunir,—y compris les opinions des spécialistes en la matière que nous avons consultés—concernant la proportion de dettes que détiennent les particuliers. C'est un obstacle particulièrement difficile à franchir. Il peut y avoir un certain pourcentage d'écart. Par contre, le montant de cet écart est faible, comparé au chiffre total. Nous voulons seulement inclure dans le revenu de placement les intérêts des particuliers, tels que vous, sur les hypothèques qu'ils détiennent, et non les intérêts qui reviennent aux sociétés, ceux-ci étant déjà inclus

dans le revenu de placement à l'item "bénéfices des sociétés". Le revenu de placement des compagnies d'assurance-vie au nom des détenteurs de polices est extrait des archives de ces compagnies, auxquelles nous avons accès. Si les compagnies d'assurance détiennent des hypothèques, les intérêts qu'elles en retirent sont inclus dans le revenu de placement de ces compagnies, revenu compris dans l'item du même nom au tableau que vous avez devant vous.

Maintenant, nous ne voulons pas un double calcul. En conséquence, quand on en arrive à la catégorie des particuliers tels que vous, nous excluons des créances totales celles des *non-individus*, si l'on peut dire, et nous appliquons un taux d'intérêt à la somme estimative des créances des particuliers. Nous faisons une estimation du taux d'intérêt en ayant recours aux meilleures données dont nous disposons. Malheureusement, c'est un domaine qui fournit très peu de données de base. Et je tiens à rappeler de nouveau que ce chiffre en particulier est relativement petit. Je ne puis dire, de mémoire, quel en est le montant exact, peut-être entre 30 et 50 millions de dollars. Alors, si vous avez un revenu de placement de 3.6 milliards de dollars, vous pouvez voir que même en admettant une erreur notable dans notre estimation de cet item, la somme globale n'en est guère affectée. C'est pourquoi j'ai fait remarquer que le montant des bénéfices des sociétés, qui représentent une forte proportion de l'item du tableau intitulé "Revenu de placement", est fondé sur des renseignements très sûrs. Est-ce que cela répond à votre question, monsieur?

L'hon. M. ASELTINE: Oui, assez bien.

M. GOLDBERG: Nous avons exploré tout le domaine du revenu de placement. Il y a là d'autres éléments qui entrent en jeu; si vous désirez que je m'étende davantage sur le sujet...

Le PRÉSIDENT: Non, je ne crois pas que nous en ayons le temps.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais à poser une question. Comment arrivez-vous à calculer le revenu agricole?

M. GOLDBERG: C'est l'item suivant: "Revenu net accumulé de la production des exploitants agricoles." Les chiffres du revenu agricole sont calculés d'après les estimations de la division agricole du Bureau fédéral de la statistique. Voici comment on fait ce calcul. En maints secteurs, nous devons instituer une espèce de compte d'exploitation pour tous les particuliers compris dans un secteur donné. Dans le cas des sociétés, ce travail est effectué pour nous par le ministère du Revenu national, qui nous fournit les totaux réunis de toutes les sociétés. Quant aux agriculteurs, la division agricole du Bureau fait le travail elle-même en utilisant tous les renseignements divers qu'elle peut obtenir. Les estimations s'obtiennent en trois étapes. En premier lieu, on établit le revenu brut en espèces. A cela on ajoute les changements survenus dans les stocks agricoles, la nourriture et autres revenus "en nature", choses que l'on produit et consomme sur la ferme. Cela nous donne le total du revenu brut. Quelles sont maintenant les sources de ces renseignements? Elles varient pour chaque espèce de produits. Pour les céréales, par exemple, la Commission des grains en fait la vente pour le compte des Prairies et en partie pour l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ensuite, on cueille les données intéressant les autres provinces dans leur recensement agricole aussi bien que dans les renseignements obtenus sur les chargements de wagons. Ces renseignements donnent une idée approximative de la vente des céréales. Quant au bétail, on dispose de renseignements fournis par le recensement agricole du Bureau fédéral de la statistique. Comme vous le savez, il se fait des relevés semestriels des ventes de bétail, en juin et en décembre, je crois. Dans ces relevés, des renseignements sont fournis non seulement sur le bétail inspecté pour la vente mais aussi sur le bétail non inspecté. De plus, le ministère fédéral de l'Agriculture fournit des renseignements sur le nombre

des bestiaux. Ces renseignements sont utilisés ainsi que des données sur les prix obtenus à l'aide d'un relevé échantillon exécuté par l'envoi de questionnaires directement aux agriculteurs. En réunissant toutes ces données on obtient une assez bonne idée des fluctuations du revenu monétaire.

L'hon. M. McDONALD: Savez-vous comment ils s'y prennent pour dresser la liste des cultivateurs auxquels ils envoient les questionnaires?

M. GOLDBERG: Non, je ne puis pas vous le dire avec certitude, mais je suis porté à croire qu'on s'adresse pour cela aux agriculteurs qui manifestent leur désir de coopération. Actuellement, un assez bon nombre d'agriculteurs coopèrent à cet égard. C'est ainsi qu'on procède, si ma mémoire m'est fidèle.

Après avoir obtenu le revenu brut en espèces, les changements dans les stocks et le revenu "en nature"—tous ces renseignements sont obtenus des sources que j'ai mentionnées et d'autres sources encore—on déduit un montant estimatif des frais d'exploitation. Ici, encore, les renseignements sont fournis par des sources nombreuses auxquelles on a accès. Donnons un exemple. Un certain nombre de sections du Bureau de la statistique publient des données sur les ventes d'engrais, de machines agricoles et le reste. Cela sert à faire une estimation en même temps qu'à établir des données sur la taxation et la dépréciation. Les chiffres de l'impôt viennent d'un résumé statistique de la Banque du Canada. En utilisant ces renseignements divers, on fait une estimation des frais d'exploitation et, en déduisant le montant estimatif des dépenses du montant estimatif du revenu brut, on obtient le revenu net. Nous corrigeons ensuite ce chiffre du revenu net, car on n'inclut pas dans les chiffres publiés les bénéfices non distribués de la Commission du blé agissant au compte des exploitants agricoles. Comme nous voulons des chiffres qui reflètent véritablement la production, nous y ajoutons ces bénéfices non répartis. Voilà qui explique l'emploi du terme "accumulé". Ces profits non distribués de la Commission du blé, qui s'accumulent au compte des exploitants agricoles, sont inclus dans nos chiffres.

L'hon. M. HAIG: C'est tout ce que je voulais savoir à ce sujet. Je crois, monsieur le président, qu'on nous a donné une explication très complète.

Le PRÉSIDENT: Il y a une ou deux questions.

L'hon. M. HAIG: Oui, mais, à mon avis, les explications données nous donnent une bonne idée de la méthode employée.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Goldberg, je pense que le Comité accepte vos chiffres, mais je regrette que le temps nous manque ce matin. Puis-je vous poser une question? Pourriez-vous expliquer au Comité la différence qui existe entre le revenu national et le produit national brut?

M. GOLDBERG: Le revenu national mesure tous les gains de l'économie dans le cours d'une année de production de biens et de services. Mais cette mesure est à la base de gains nets, ce qui signifie que la dépréciation et autres frais semblables de capital sont déduits des bénéfices inclus dans le revenu national. Le produit national brut est tout simplement le revenu national, plus deux autres items. L'un est la dépréciation. C'est pourquoi l'on dit "produit national brut". Ce produit est brut en ce sens qu'il comprend la dépréciation et les frais semblables de capital. L'autre item inclus dans le produit national brut et qui ne l'est pas dans le revenu national, ce sont les impôts indirects moins les subventions. Puisque le revenu national ne mesure que les gains, les impôts indirects n'y sont pas compris, car ils ne constituent pas des bénéfices provenant des facteurs de production. Or, comme ils ne sont pas inclus dans le revenu national, on doit les y ajouter pour atteindre un total qui mesure la valeur marchande des biens et des services. Voilà pourquoi on dit "produit national brut aux prix du marché". Ce sont ces impôts indirects qui le mettent aux prix du marché et ce sont les frais de dépréciation qui en font un produit brut.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous poser une question concrète. L'agriculteur a des bâtiments et de la machinerie. Quand il fait sa déclaration d'impôt, il tient compte du revenu brut provenant de la vente de ses produits: bétail, semences, céréales, lait et le reste. Il sait que ses bâtiments, son équipement et ses machines ont souffert d'usure durant l'année. Pour arriver à son revenu net, il soustrait la valeur de dépréciation du revenu brut. Est-ce là un exemple pratique de votre façon de procéder?

M. GOLDBERG: En principe, c'est ce que nous faisons. Si vous le permettez, j'ajouterai une observation. Pour autant que l'agriculteur achète les biens et services des autres industries, celles-ci plutôt que lui-même auront à leur crédit le revenu qui en résulte.

Le PRÉSIDENT: C'est vrai, mais là où je veux en venir, c'est à l'effet qu'exerce la dépréciation sur le produit national brut.

M. GOLDBERG: Vous avez raison. La dépréciation est exclue du revenu national net. On l'ajoute ensuite pour trouver le produit national brut.

L'hon. M. BEAUBIEN: Monsieur le président, dois-je comprendre que les impôts indirects ont été déduits du produit national brut aux prix du marché?

L'hon. M. HAIG: Non, on les y a ajoutés.

M. GOLDBERG: Ajoutés au revenu national. Vous commencez à la ligne du revenu national net et du coût des facteurs. L'expression "Coûts des facteurs" veut dire en réalité la valeur des produits à un certain stade. Vous n'en êtes pas encore rendu au stade des impôts indirects. Alors, vous ajoutez plus bas les impôts indirects, ce qui vous donne le prix du marché.

L'hon. M. HORNER: Monsieur Goldberg, vous avez parlé entre autres des salons de coiffure et des barbiers. N'est-il pas vrai aussi qu'il est bien difficile de connaître les gains réels des petits restaurants et d'autres petites entreprises à travers le pays?

M. GOLDBERG: Vous avez parfaitement raison, monsieur. Le système du revenu national repose sur l'hypothèse que le pays a accepté un système de comptabilité et que les particuliers tiennent des comptes. Dans la mesure où les particuliers dans toutes les entreprises auront adopté un système de comptabilité ou quelque chose d'approchant,—car un grand nombre de propriétaires de petites entreprises, qui n'ont pas de comptabilité, ont cependant une bonne idée de leurs recettes et dépenses,—dans cette mesure, dis-je, nos questionnaires nous fourniront des renseignements dignes de foi.

L'hon. M. BAIRD: Est-on libre de remplir ou non le questionnaire?

M. GOLDBERG: Parfois, ce sont des relevés facultatifs, mais dans plusieurs cas la Loi de statistique exige une réponse au questionnaire. Juridiquement parlant, il faut s'y conformer, à moins que tel relevé ne soit purement facultatif. Voici un exemple: Depuis quelque temps le gouvernement et des entreprises nous ont demandé de calculer tous les trois mois les revenus et dépenses du pays. C'est une tâche très difficile, car avant de donner les renseignements il faut en avoir les éléments. Les demandes furent si nombreuses que nous avons dû nous exécuter. A cette fin, nous avons inauguré une étude trimestrielle des bénéfices. Vu la difficulté d'obtenir des chiffres trimestriels sur les bénéfices des sociétés—et nous ne voulions pas imposer à celles-ci des frais additionnels pour nous obliger—nous avons donné à ce relevé un caractère facultatif. Nous l'avons spécifiquement déclaré dans notre lettre et je puis dire que cette initiative fut très bien accueillie.

L'hon. M. REID: Monsieur Goldberg, j'ai deux questions à poser. La première regarde la main-d'œuvre. Est-ce que le relevé trimestriel dont vous parlez porte aussi sur la main-d'œuvre agricole? Par exemple, quand un agriculteur fait sa déclaration d'impôt, inscrit-il les frais de main-d'œuvre de sa femme ou de sa famille? Avez-vous quelque chose pour indiquer ces frais?

M. GOLDBERG: C'est une excellente question, monsieur le sénateur Reid. Voulez-vous poser tout de suite votre deuxième question?

L'hon. M. REID: La deuxième question porte sur le produit de l'agriculteur. Prenons le cas des œufs comme exemple. Disons que les œufs sont vendus à trente cents la douzaine; quand ils passent au marchand en gros, celui-ci les vend quarante cents la douzaine, puis le détaillant les offre à cinquante cents. Il y a une marge de vingt cents entre la vente par le producteur et l'achat par le consommateur. Comment calculez vous alors?

M. GOLDBERG: En réponse à votre première question, je dirai que vous avez parfaitement raison. Le revenu net de l'exploitant agricole comprend les sommes attribuées à son travail. Vous vous souviendrez qu'au cours de mon exposé j'ai fait mention du revenu net des entreprises non instituées en compagnies, y compris les exploitations agricoles, comme étant formé a) des bénéfices, rendement du capital de placement et b) du travail déployé. Pour ce qui regarde l'exploitant agricole, le second élément est assez important, mais nous n'avons aucun moyen de le dissocier du premier. Voilà pourquoi nous avons ici un item mixte, car nous n'avons pas pu trouver de fondement statistique assez sérieux pour séparer ces deux éléments.

En réponse à votre seconde question, je dirai qu'en estimant le revenu des agriculteurs nous évaluons le montant que, de fait, ils reçoivent. Si un agriculteur vend les œufs à trente cents la douzaine et fait un gain, disons, d'un cent, il est crédité d'un cent seulement. Lesolde est réparti et il est crédité aux grossistes et détaillants ou au fournisseur particulier duquel le consommateur achète les œufs.

Permettez-moi de vous référer à notre livre "Revenu national par industrie". Le tableau à la page 50 pourrait vous intéresser. On y expose l'apport des différentes industries au revenu national. L'agriculture est du nombre. Vous y trouverez aussi les ventes en gros et au détail.

L'hon. M. REID: En ajoutant les bénéfiques à deux ou trois stades, n'y a-t-il pas danger de faire double emploi?

M. GOLDBERG: Je puis vous assurer que c'est un des problèmes qui m'intéressent parce que le double emploi, nous le savons, doit être évité dans nos chiffres. Autrement nous serons induits en erreur. Les procédés que je vous ait exposés vous font voir les deux façons dont nous évaluons les biens et les services. Nous pouvons vérifier automatiquement dans nos calculs les erreurs possibles. Si nous découvrons que la marge d'erreur est grande, nous reprenons tous nos calculs. Nous avons développé un système de vérification pour découvrir les contradictions. Et très souvent quand l'erreur est considérable, cela provient d'une sorte d'erreur matérielle. C'est un moyen de nous préserver du double emploi. En principe, il ne devrait y avoir aucun double emploi dans nos calculs.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons le temps d'entendre tout le détail de ces en-têtes? Se trouve-t-il dans le livre que M. Goldberg vient de mentionner?

M. GOLDBERG: Celui qui s'intitule: Revenu national par industrie?

L'hon. M. McDONALD: Oui.

M. GOLDBERG: Désirez-vous que je le laisse à la disposition du Comité?

L'hon. M. McDONALD: Ces renseignements se trouvent-ils dans le livre?

M. GOLDBERG: Si vous le désirez, je puis vous en envoyer personnellement un exemplaire.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je sais que tout cela est extrêmement intéressant, mais nous sommes encore loin d'avoir épuisé l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT: Cet exposé a pris plus de temps que je m'y attendais. Je ne veux pas critiquer M. Goldberg, qui nous a fourni des explications très intéressantes.

L'hon. M. HAIG: D'une très grande valeur.

L'hon. M. BURCHILL: Au début de la séance j'avais une seule question à poser. Puis-je le faire maintenant?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

L'hon. M. BURCHILL: C'est pour avoir une idée claire de la situation. Supposons que M. Goldberg et moi partions ensemble en affaires. Nous formons une société constituée et nous faisons, après le paiement de tous nos frais, \$100,000 de bénéfices. Nous payons en dividendes aux détenteurs d'actions, s'il y en a, la somme de \$25,000. Nous plaçons \$75,000 en réserve ou en excédent. Je prends pour acquis que les bénéfices de \$100,000 constituent notre revenu net. Ce serait notre revenu net, n'est-ce pas? Nous avons les \$25,000, mais qu'advient-il du surplus qui reste dans l'entreprise? On ne l'indique pas. Est-ce qu'il ne fait pas partie du revenu national du pays?

M. GOLDBERG: Oui, monsieur, il en fait partie. Nous n'y incluons pas les \$100,000 et \$25,000, mais seulement les \$100,000, pas autre chose à ce moment-là. La raison en est bien simple. Si nous ajoutions aussi les dividendes nous ferions double calcul. Dans les autres revenus de placements reçus par les particuliers, nous n'incluons pas les dividendes touchés par eux. Nous ne faisons qu'inclure les intérêts et les loyers nets car les dividendes sont déjà calculés dans les recettes totales des sociétés.

L'hon. M. BURCHILL: Je vois, vous prenez...

M. GOLDBERG: Les recettes totales. J'aimerais vous donner une courte explication qui, j'espère, ne sera pas trop compliquée. Pour revenir à votre exemple, supposons que je devienne actionnaire dans votre entreprise et qu'il y en ait un autre aux États-Unis auquel nous ayons à payer \$10,000 en dividendes. Ce montant serait déduit du revenu de placements, des bénéfices de la société, car nous ne voulons connaître, ici, que l'état des gains des résidents canadiens.

L'hon. M. BURCHILL: Dans la liste, page 1, sous quel titre cela se trouve-t-il? Nous avons le revenu des entreprises non instituées en sociétés, nous avons le revenu de placements. Où se trouve le revenu des entreprises instituées en société?

M. GOLDBERG: Sous "Revenu de placements". Si vous désirez des détails sur cet article...

L'hon. M. BURCHILL: Non, non. C'est tout ce que je voulais savoir. C'est très bien. Ainsi la somme totale entre là.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Goldberg, nous aimerions beaucoup à vous garder encore une heure avec nous, mais le temps nous manque ce matin.

L'hon. M. ISNOR: Je demanderais au témoin, M. Goldberg, si c'est lui que je devrais interroger au sujet de la publication des cartes sur les renseignements requis par le ministère?

M. GOLDBERG: Les cartes?

L'hon. M. ISNOR: Vous envoyez des cartes, des questionnaires?

M. GOLDBERG: Oh! des questionnaires. Nos divisions ont chacune leur propre domaine statistique.

L'hon. M. ISNOR: Je veux parler de l'embauchage.

M. GOLDBERG: Non, nous ne nous occupons pas de la statistique de l'embauchage. Une autre division du Bureau s'en occupe.

L'hon. M. REID: Seulement une autre question. Pourquoi gardez-vous ensemble "pêche et piégeage"? Est-ce que la pêche n'est pas assez importante pour avoir sa propre colonne?

M. GOLDBERG: Non. Je reconnais que la pêche est une industrie très importante et si nous pouvions dans les statistiques en faire une colonne spéciale nous le ferions. La raison de ce titre commun, c'est que, conscients de nos responsabilités nous savons tous que les données que nous publions servent fréquemment aux hommes d'affaires et aux organismes du gouvernement pour arrêter des décisions qui peuvent se révéler extrêmement importantes. En conséquence, quand nous publions des données statistiques nous voulons pouvoir en garantir l'exactitude totale et affirmer au meilleur de notre connaissance qu'elles sont exactes. Pour cette raison nous ne publions de plus amples détails que si nous pouvons vraiment les présenter comme statistiques. Grâce au développement plus généralisé du système statistique, nous espérons pouvoir publier plus de détails, et avec le temps il nous sera peut-être possible de séparer pêche et piégeage.

Le PRÉSIDENT: Nous offrons nos remerciements à monsieur Goldberg pour sa présence, ici, ce matin, et nous lui disons au revoir. L'avenir nous fournira peut-être l'occasion de le recevoir de nouveau au Comité.

L'hon. M. HAIG: Merci.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Si le Comité veut bien garder le silence, nous ferons la distribution du mémoire préparé par le témoin suivant, M. Monteath Douglas. C'est un travail qui semble formidable, monsieur Douglas.

Je vous présente M. Douglas, directeur de la *Canadian Tax Foundation*, dont le bureau-chef, et peut-être le seul bureau, se trouve à Toronto. La *Canadian Tax Foundation* fut fondée il y a quelque cinq ans?

M. DOUGLAS: Oui, il y a près de six ans.

Le PRÉSIDENT: ...sous les auspices de l'Association du Barreau canadien et de l'association représentant les comptables agréés. Cet organisme avait pour but d'étudier l'incidence des impôts au Canada, et, d'une façon générale, tous les problèmes se rattachant à la taxation des Canadiens par les gouvernements à tous les échelons. Est-ce bien cela?

M. DOUGLAS: Pas tout-à-fait, monsieur. Je m'exprimerais peut-être différemment.

Le PRÉSIDENT: Très bien, expliquez-nous cela.

M. DOUGLAS: Le problème de l'incidence de l'impôt entre dans le domaine de notre étude, mais il ne serait pas exact de dire que la Fondation a été organisée pour faire des recherches sur ce sujet. En fait, pour des raisons que j'exposerai plus loin, nous n'avons pas encore étudié ce problème. Je dirais plutôt que la Fondation a été instituée par les deux corps professionnels pour entreprendre et encourager l'étude et la recherche dans le domaine de la taxation. Ce travail comporte l'étude de tout document législatif portant sur l'impôt et émanant d'un gouvernement quelconque au Canada. Notre but est de nous renseigner le plus possible sur le fonctionnement du système d'impôts, de faire des recommandations pour améliorer ce système et de contribuer dans la mesure du possible à faire comprendre toute la matière à un public mieux informé.

En visant à ces fins, on ne perd pas de vue le fait qu'au lendemain de la guerre, les fondateurs de la Fondation étaient d'avis que les impôts se maintiendraient à un niveau très élevé, qu'une lourde taxation entraîne des complications croissantes et qu'il y aurait avantage à ce qu'un groupe indépendant, ne représentant en aucune façon une classe particulière de contribuables, puisse étudier dans leur application les lois fiscales telles que les envisage le public, avec la

même honnêteté et, j'espère, la même compétence que les fonctionnaires qui ont à conseiller les divers gouvernements à tel ou tel titre. L'incidence de l'impôt, conséquemment, entre bien dans le cadre de nos recherches, mais cette étude n'est pas le but principal de la fondation de notre organisation.

L'hon. M. HAIG: Comment votre organisme est-il financé?

M. DOUGLAS: L'aide financière est apportée par des contributions, surtout celles d'hommes d'affaires et par les souscriptions des sociétés. A ce sujet, permettez-moi d'ajouter qu'aucune contribution n'est acceptée de qui que ce soit si elle ne nous laisse parfaitement libres dans notre travail ou dans notre façon d'utiliser cet argent. Le seul engagement que nous prenons, c'est évidemment de prouver à nos souscripteurs que nous accomplissons consciencieusement notre tâche.

L'hon. M. HAIG: A qui adressez-vous votre rapport annuel?

M. DOUGLAS: A nos propres membres.

L'hon. M. EULER: Comment renseignez-vous le public?

M. DOUGLAS: Nous renseignons le public par les journaux dans la mesure où ceux-ci s'intéressent au sujet traité dans nos rapports. Au cas où les membres de ce Comité y seraient intéressés, j'ai quelques exemplaires de notre dernier rapport annuel. Il est très instructif puisqu'il fait une revue des travaux durant les cinq premières années de notre organisation. Au début, la Fondation fonctionna sur une base expérimentale de cinq ans; ce rapport fut publié en mars dernier. Si quelques membres désirent de plus amples détails, ce rapport constitue la meilleure source de renseignements.

L'hon. M. EULER: Faites-vous des recommandations au gouvernement?

M. DOUGLAS: Oui, et avec un certain succès, je pense. Eu égard au principe constitutionnel de la responsabilité en matière de modifications fiscales nous ne nous attendons pas à ce que, sous la pression de nos recommandations, un gouvernement quelconque s'empresse de demander au Parlement des modifications aux lois fiscales.

L'hon. M. EULER: Vous n'êtes pas à ce point optimistes.

M. DOUGLAS: Mais nous avons lieu d'espérer que nos recommandations et nos communiqués seront discutés et étudiés dans la préparation de la législation fiscale, que nous influencerons ainsi le résultat d'une façon tangible et parfois même qu'on adoptera nos vues de façon perceptible.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, peut-être serait-il bon que le témoin s'en tienne maintenant à l'exposé qu'il a préparé. Il y aura probablement des questions à poser par la suite.

Le PRÉSIDENT: J'allais justement le suggérer.

L'hon. M. LAMBERT: Un mot avant que M. Douglas commence son exposé. Après ce qu'il vient de nous dire, il est bon de rappeler que les recommandations faites par son organisme,—j'ignore s'il en faisait alors partie,—devant le Comité du Sénat sur la révision de la loi de l'impôt de guerre sur le revenu, loi qui a été remplacée par la présente Loi de l'impôt sur le revenu, ont été d'une grande valeur. Je pense que certaines de ces recommandations,—que ce soit par hasard ou non,—ont été adoptées à coup sûr.

M. DOUGLAS: Je ne voudrais pas qu'on nous attribue un mérite auquel nous n'avons pas droit. Je pense plutôt que vous faites allusion aux représentations faites par un autre organisme qui existait avant le nôtre.

L'hon. M. LAMBERT: Il s'agissait de la "Tax Foundation", appuyée principalement par l'Association des Comptables agréés et par l'Association du Barreau canadien.

M. DOUGLAS: Oui, c'est vrai. Je pensais aux enquêtes précédentes qui ont été menées en 1944-1945 par un Comité du Sénat.

L'hon. M. ISNOR: Êtes-vous comptable?

M. DOUGLAS: Non, monsieur, ni avocat.

L'hon. M. HAIG: Il est bien à sa place, ici, alors.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Douglas, voulez-vous commencer votre exposé?

M. DOUGLAS: Monsieur le président, messieurs du Comité, en réponse à vos questions à la *Canadian Tax Foundation*, nous avons cru bon de formuler par écrit nos observations. Je dis "par écrit", car le sujet étant assez complexe, un exposé écrit facilitera peut-être, pour le Comité, la tâche d'étudier ce que nous avons à dire. Me permettez-vous une suggestion avant de commencer? Vous pouvez détacher les deux tableaux annexés au dos des documents que nous vous avons remis, afin d'y référer au cours de l'exposé.

On a d'abord demandé à la *Canadian Tax Foundation* de soumettre, si possible, à ce Comité un relevé de toutes les taxes payées par trois catégories typiques de contribuables canadiens, à savoir les gens mariés avec deux enfants ayant des revenus annuels de \$3,000, \$5,000 et \$7,000, cet état devait inclure les impôts levés par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Je regrette que nous ne puissions vous présenter un tel état, car notre Fondation n'a pas encore été en mesure de faire une étude de l'incidence de l'impôt au Canada, bien qu'elle se propose de le faire. Permettez-moi d'ajouter tout de suite que quel que soit le temps consacré à l'étude de cette question, personne ne pourrait y répondre avec une certitude et une précision mathématiques. Au mieux, nous pourrions faire de sérieuses conjectures sur certains faits vérifiables et sur les hypothèses les moins contestables touchant le comportement économique des contribuables eux-mêmes à un moment donné. Aucun problème d'étude économique n'oppose de plus grandes difficultés en compensation des résultats que l'on peut obtenir. Après ces considérations, si l'on songe au coût très élevé du travail à faire, on comprendra pourquoi notre organisation n'a pas encore entrepris cette étude.

D'un autre côté, nous pouvons jeter quelque lumière sur le sujet en posant et en discutant la question que voici: Qui paye les impôts? C'est le but que je me propose. Le tableau 1, que vous trouverez en annexe, donne une liste selon les juridictions de tous les impôts au Canada, qui ont de l'importance en raison du revenu perçu ou de leur application générale. Nous pouvons étudier chacun de ces impôts, à tour de rôle, afin de déterminer qui sont ceux qui les payent, bien que dans tous les cas les conclusions ne paraissent pas également évidentes. Ce procédé ne fournira pas une réponse quantitative à la question posée d'abord par le Comité, mais il démontrera d'une façon générale le fonctionnement et la répercussion du régime fiscal. Alors que nous aurons à négliger le cas cité des trois catégories de présumés contribuables à des niveaux donnés de taxation, nous pouvons y substituer et garder en mémoire le contribuable-type, résumant à la fin nos conclusions à la lumière de son expérience probable.

Cette discussion sera aussi brève que possible et, conséquemment, incomplète et non définitive. J'espère que le Comité l'acceptera tout simplement comme introduction à d'autres questions qu'elle pourrait formuler.

Le problème général de l'incidence de l'impôt.

Avant d'examiner à tour de rôle certaines taxes en particulier, il est peut-être bon de souligner et de retenir les trois caractéristiques de tout régime de taxation multiple qui influencent sa répartition entre les contribuables, en ce qui a trait à l'objectif du programme gouvernemental et au souci d'obtenir des résultats.

1. *Source d'imposition.* Même si les comptes de l'État et les dispositions constitutionnelles relatives à la juridiction en matière d'impôts établissent des distinctions entre les sources et domaines différents de l'imposition, il n'existe qu'une source de taxation, c'est-à-dire l'impôt personnel, courant ou accumulé,

du particulier. Le principe exécutoire de la taxation quelle qu'elle soit dans une société libre est uniforme et il consiste en l'imposition par le gouvernement de frais obligatoires à l'égard de certaines activités ou de certains biens de ses commettants comme condition de leur pratique ou de leur jouissance. Ce principe s'applique notamment à tout particulier qui gagne sa vie dans le pays de son choix, qui possède une maison ou une automobile, qui fait des affaires en tant qu'acheteur ou que vendeur, qui transfère des biens et ainsi de suite. Conséquemment, l'État, de son côté, doit ou devrait avoir pour principal objectif de s'assurer a) que ces conditions fiscales puissent être appliquées, pourvu b) qu'elles ne découragent pas les formes d'activité auxquelles elles s'adressent, à moins que ce ne soit là son intention. Ces principes imposent nécessairement diverses méthodes de taxation. Pour le contribuable, la question primordiale est de savoir si les taxes réduiront directement son revenu indépendamment de la façon dont il le dépense, le réduiront indirectement en diminuant son pouvoir d'achat relativement à certains articles de dépenses. Dans les deux cas, les revenus personnels, pris dans leur sens le plus large, sont la source de tous les revenus provenant des impôts.

2. *Taxes exigibles des contribuables.* L'imposition directe des revenus personnels ne saurait être profitablement étendue au delà de certaines limites administratives déterminées par l'expérience; ces limites restreignent l'imposition personnelle au Canada à moins de la moitié de la population productive à l'heure actuelle. Par ailleurs, tous les contribuables sont plus ou moins soumis aux taxes indirectes, auxquelles l'État doit recourir en toute justice pour englober dans son système de taxation cette partie de la population qui ne saurait être classée dans la catégorie de l'impôt sur le revenu personnel. Ainsi la taxe générale de vente, qui a été fort améliorée du point de vue équité de traitement par l'introduction de fortes exemptions et par la distribution d'allocations familiales, peut être considérée à juste titre comme un supplément nécessaire à l'impôt sur le revenu personnel, étant donné qu'elle vise à taxer tous les contribuables sans distinction en s'adressant à leur pouvoir d'achat, et qu'elle atteint en particulier tous ceux dont le revenu ne peut être personnellement et directement imposé. Il existe, bien entendu, d'autres taxes indirectes, dont certaines laissent au contribuable plus de liberté de choix. Contrairement à l'imposition personnelle, toutes les taxes indirectes présentent ce désavantage de ne pouvoir offrir un tableau réel de leur versement si l'on ne dispose pas de données sérieuses sur les habitudes d'achat du public. Il est notoire que de telles données ne sont pas faciles à obtenir. Cette difficulté s'accroît à mesure que l'on arrive au bas de l'échelle des revenus, alors qu'augmente la diversité des habitudes d'achat entre les divers éléments de la population et que s'accroît la différence des conditions de vie rurales et urbaines. On arrive alors au point où le chiffre des dépenses du "contribuable-type" n'a plus de sens.

3. *Transfert de la taxe.* Chaque spécialiste du fisc exerce une pression que le contribuable, s'il est producteur de biens ou de services dans une économie libre, fera vraisemblablement sentir dans son régime de prix, s'il a recours à ce procédé et s'il lui est loisible de le faire. De grandes divergences d'opinion existent entre les gens qui ont étudié le problème, même s'ils écoutent les suppositions beaucoup trop simplistes, quant aux moyens de passer ces taxes à d'autres et à la fréquence de tels transferts de taxes dans la réalité des faits. Certaines situations autorisent une généralisation raisonnable. Après cela, il ne reste plus qu'à examiner les aspects du problème qui touchent aux questions de capacité et de comportement économiques variant selon la position du contribuable face à la concurrence, sa capacité de négocier et l'état du commerce.

Quand on aborde le sujet du transfert de la taxe, il importe de distinguer entre les concepts d'*incidence* et des *effets consécutifs*. Par incidence, il faut entendre ceci: A qui incombe-t-il de payer cette taxe? L'incidence n'est pas

nécessairement une question de paiement initial, car l'obligation de payer, comme dans le cas de la taxe générale de vente, peut être dévolue à une personne placée indubitablement dans la situation du percepteur plutôt que dans celle du contribuable, comme on le désirait. D'autre part, la détermination de l'incidence ne peut pas être appliquée indéfiniment jusque dans la gamme douteuse des effets secondaires comme, par exemple, dans le cas d'un employé qui obtient une rémunération fictive plus élevée en raison de sa position devant l'impôt sur le revenu, car l'employeur à son tour augmentera ses prix. Pour les fins de l'argumentation qui va suivre, nous supposons, en règle générale et pour la commodité de l'exposé, que l'incidence d'une taxe repose sur la personne qui, d'ordinaire, ne peut pas la passer à un autre rapidement et directement.

Ces trois points: la source des impôts, les taxes exigibles des contribuables et la question du transfert de la taxe, sont à la base de notre souci de savoir qui paie les taxes énumérées au Tableau 1; après les avoir introduits ici, il ne sera plus nécessaire de les répéter. Par la même occasion, ils servent à éclairer certains des problèmes et limitations que l'on rencontre lorsqu'on étudie en général l'incidence des taxes. Ils démontreront peut-être plus particulièrement qu'une telle étude n'est pas essentiellement affaire de recherche statistique. On retrouve cette conclusion dans un relevé qui a été fait aux États-Unis il y a douze ans* et qui est exprimée comme il suit: "Même les données statistiques les plus complètes ne peuvent jamais mesurer l'incidence de la taxation. Cette incidence des taxes ne peut être extraite des chiffres des versements de taxe que par un raisonnement théorique et des conjectures." A cette observation je peux ajouter que les constatations faites en cette matière risquent fort d'être acceptées comme vérités de foi par des gens qui n'en saisissent pas le caractère douteux, et rejetées par ceux qui y voient clair. Malgré ce double embarras, de telles études ont sans doute leur utilité étant donné que des chiffres estimatifs sérieux sont toujours préférables à des conjectures faites au hasard, et nous espérons entreprendre l'exécution de nos propres plans dans ce sens autant que faire se peut. Nous avons annexé à ce mémoire, au Tableau II, une liste de référence des relevés d'incidence en matière de taxes qui ont été effectués aux États-Unis et au Royaume-Uni et dont nous avons pris directement connaissance; le Comité peut désirer étudier ces relevés pour mieux connaître la méthode employée.

Qui paie les taxes?

Nous entrons maintenant dans le cœur du sujet. Lorsque l'application d'une taxe soulève de la controverse, nous nous contentons de commenter, par souci de précision, les seules opinions qui nous paraissent être les plus probables.

Les taxes énumérées au Tableau A sont discutées séparément et à tour de rôle. J'ai tâché le plus possible, monsieur le président, de suivre l'ordre adopté dans le tableau lui-même, mais au cours du débat on remarquera qu'en traitant de certaines taxes nous en avons annexé d'autres qui, comme nous l'avons supposé s'appliquaient de même façon. En conséquence, l'ordre que j'ai observé dans mon exposé ne coïncide pas exactement avec l'ordre des articles au tableau, mais on peut les repérer en se reportant aux chiffres originels. Dans chaque cas j'indiquerai le titre de la taxe et je désignerai le numéro sous lequel il figure dans le tableau.

A. 1. Impôt sur le revenu personnel

La détermination de cet impôt ne pose aucun problème si l'on possède les données sur le revenu du contribuable, et l'impôt sur le revenu personnel peut

* Monographie TNEC N° 3: *Who Pays the Taxes*, par Colm and Tarasov, 1940.

être considéré comme applicable à la personne qui doit le verser, le résultat étant de réduire directement son revenu même s'il peut ensuite rééquilibrer sa position à un échelon plus élevé de rémunération.

Durant l'année d'imposition 1949, la plus récente année dont tous les chiffres soient disponibles, 2,232,970 Canadiens ont versé en impôts sur le revenu personnel la somme globale de \$501,000,000 sur un ensemble de *revenus déclarés* de \$6,431,000,000. Durant l'année financière courante de 1952-1953, on prévoit que le revenu à retirer de cette source s'élèvera à \$1,200,000,000. Le nombre des contribuables et l'ensemble des revenus imposables sera plus élevé qu'en 1949, mais, comme les exemptions de base n'ont pas été réduites, on peut supposer que la proportion de la population productive totale payant l'impôt sur le revenu n'a pas changé de façon notable.

L'impôt sur le revenu personnel est donc loin de représenter une taxe universelle. Au point où en sont les choses à la suite du récent budget, un homme marié ayant deux personnes à charge ne paie pas d'impôt sur son revenu net, après déduction des allocations familiales, si son revenu brut est inférieur à \$3,147. Le niveau soutenable des exonérations de base, qui baissent en valeur à mesure que s'élève le coût de la vie, restreint l'application de l'impôt jusqu'au bas de l'échelle des revenus, et sa montée en flèche à l'égard des plus forts revenus restreint toute nouvelle intensification dans ce sens. Comme exemple de cette dernière constatation, un revenu imposable de \$15,000 marque une limite passée laquelle la moitié ou plus de la moitié de toutes recettes supplémentaires obtenues par son propre travail doit être payée en impôts, le tarif marginal continuant sa hausse rapide à partir de là. A compter de 1949, les revenus dépassant \$15,000 au Canada se sont totalisés à \$441,000,000 avant le paiement de l'impôt, soit moins de 7 p. 100 de tous les revenus évalués cette année-là. Ces chiffres indiquent que l'impôt sur le revenu personnel est actuellement appliqué à la limite de sa capacité fiscale réelle, compte non tenu des réactions et de la position de chaque contribuable du haut en bas de l'échelle des revenus; ils font voir en outre que cet impôt personnel ne peut plus être considéré en aucune façon comme source importante de revenus additionnels pour quelque fin que ce soit, même dans l'hypothèse extrémiste d'une confiscation intégrale des grands revenus. Le rendement maximum repose désormais sur le niveau fondamental des revenus.

A. 2. *Impôt sur le revenu des sociétés*

Cet impôt a l'apparence d'une taxe directe, mais en fait il n'en est rien car un commerce institué en corporation n'est pas en mesure de payer de l'impôt indépendamment de ses actionnaires, clients et employés. Comment répartir l'impôt entre ces trois parties intéressées, voilà qui a probablement soulevé plus de controverse que tout autre problème actuel d'analyse de la taxation, et les hommes d'affaires eux-mêmes sont partagés sur ce problème.

Il est évident qu'aucune réponse claire et concluante n'est possible, car les situations diffèrent d'un genre de commerce à un autre aussi bien qu'entre les conditions de la concurrence, les marchés, le sentiment des hommes d'affaires et l'état du commerce. Il n'y a pas de doute qu'une bonne partie de la répercussion immédiate d'un taux accru d'imposition affecte les actionnaires en ce qui a trait à la distribution de leurs dividendes possibles, et que les actionnaires sont également atteints à la longue par une réduction des recettes retenues aux fins d'en disposer pour de nouveaux placements. Ces effets visent à réduire le revenu des actionnaires avant qu'il soit réalisé ou reçu, et leur analyse logique nécessiterait d'imputer les retenues en recettes corporatives sur le revenu des actionnaires, ce qui serait un procédé chimérique. Toutefois les effets sont suffisamment réels. Quelle que soit l'hypothèse adoptée quant au fardeau que doivent supporter les actionnaires, une forte

partie de ce fardeau—probablement la moitié au moins—doit être attribuée à des actionnaires résidant aux États-Unis et ailleurs, et la charge est par conséquent exportée.

Il existe aussi d'autres raisons valables de conclure qu'une forte partie de la taxe est transférée à d'autres avec le temps, aux frais des consommateurs. Ce fait apparaît manifestement dans les services d'utilité publique où le contrôle public des tarifs reconnaît l'effet de la taxe sur les recettes autorisées du capital de placement. On peut supposer qu'un procédé semblable d'ajustement peut se faire sentir, bien que peut-être plus imperceptiblement et plus graduellement, en nombre d'autres industries.

Certains économistes opinent que la taxe est aussi inversement transmise aux employés, encore une fois, comme dans le cas des actionnaires, en empêchant que se constitue un revenu plus élevé qui se réaliserait s'il n'y avait pas cet obstacle.

On ne saurait conclure en cette matière qu'en faisant des hypothèses plus ou moins gratuites. Lors d'un récent relevé sur l'incidence de la taxe aux États-Unis, étude faite par M. R. A. Musgrave et ses associés, on a supposé, après avoir étudié les alternatives, que dans un cas-type un tiers de l'impôt sur le revenu d'une société est absorbé par les consommateurs, un huitième par les employés et la fraction restante, légèrement plus de la moitié, par les actionnaires. Sans accorder plus de foi au bien-fondé de ce calcul que ne l'entendaient ses auteurs, peut-être pouvons-nous supposer que les conditions au Canada ne sont pas très différentes à cet égard, si bien que le contribuable canadien ordinaire paie une partie importante de cette taxe sans pouvoir y échapper, en tant que consommateur, conditionnellement en tant qu'actionnaire et avec moins de certitude s'il est un employé. Ce qu'il faut retenir, c'est que la société en cette matière n'agit que comme payeur, la taxe étant versée par le peuple canadien à un titre quelconque comme réduction directe ou indirecte de son revenu réel, et par les actionnaires et clients de l'étranger.

B.1. Impôt sur le revenu des sociétés provinciales

Les conclusions ci-dessus s'appliquent à ces sociétés.

A.3. Taxe générale de vente

Nous adoptons comme règle générale l'opinion ordinairement acceptée que la taxe fédérale de vente au Canada est censée être versée, et elle l'est réellement, par le dernier consommateur, bien qu'il soit prouvé que tous les producteurs ne puissent transmettre à d'autres toute la taxe.

Néanmoins le consommateur est atteint de deux façons. Évidemment il paie la taxe lorsqu'elle s'applique directement aux marchandises qu'il achète, et, dans la mesure où il peut obvier à la taxe et s'abstenir d'acheter, on peut dire qu'il est libre en quelque sorte de payer la taxe ou non. Il y a aussi une certaine proportion de la taxe qui s'applique à des marchandises achetées en définitive par les producteurs; ces achats deviennent un facteur du coût de leur exploitation (i.e. camions et pneus, outillage ferroviaire et matériel de bureau). Dans une étude qu'il a faite l'an dernier au profit de la Fondation, M. John F. Due constatait que 31 p. 100 de la taxe de vente totale de base atteignaient les biens de production. En ce qui a trait à cet élément de la taxe, le contribuable en général doit en accepter sa part qu'il le veuille ou non; il n'a pas liberté de choix, car cela entre inévitablement dans sa contribution au coût de la vie.

Le Comité remarquera que des exonérations ont été introduites à l'égard de la taxe de vente afin d'en diminuer le contre-coup sur certains éléments de base du coût de la vie. L'effet de ces exemptions est apparu dans un récent calcul démontrant que le rendement de la taxe serait accru de quelque 75 p.

100 s'ils étaient retirés. Vous vous rappellerez également les calculs qui ont été faits relativement à l'incidence de la taxe par le ministère des Finances et que le ministre a mentionnés dans son discours du budget le 10 avril 1951. En résumé, ces calculs indiquaient que dans les plus faibles groupes de revenus, à peu près un quart seulement du revenu total se dépense en marchandise soumises à la taxe de vente; au niveau de salaire de \$3,000 par an, un tiers seulement du revenu familial est ainsi dépensé, et cette situation prévaut jusqu'au delà du niveau de \$6,000 l'an, cette dépense faiblissant ensuite à mesure que l'impôt sur le revenu monte de façon plus marquée. Ces calculs diffèreraient quelque peu, indiquant une répercussion plus proportionnée au revenu, si l'on établit une distinction quant à l'effet produit par la taxe imposée aux biens de production cités plus haut. Dans les deux cas, ces calculs corroborent l'opinion exprimée plus haut dans le mémoire à l'effet que la taxe de vente fonctionne nécessairement et sans injustice en vue d'atteindre la majorité de la population qui n'est pas visée par l'impôt sur le revenu personnel.

Il est largement prouvé que le fardeau de la taxe de vente s'accroît "en pyramide", bien que l'apparence de ce facteur puisse être faussée par l'observation d'ajustements initiaux de prix sans tenir compte d'ajustements secondaires amenés par la force de la concurrence. Il nous faut étudier davantage cette question avant de pouvoir généraliser en ce qui concerne une proportion-type de majoration. Il convient en outre de remarquer que le même facteur produira nécessairement le même résultat à l'égard de toute taxe ou portion de taxe, qui entre dans le prix de vente d'un produit au palier du fabricant.

A.4. Taxes d'accise

Les mêmes considérations relatives à l'incidence s'appliquent comme dans le cas de la taxe générale de vente, sauf que les taxes d'accise ne s'appliquent pas aux biens de production et, par conséquent, ne sont pas diffusées par inadvertance de la façon décrite ci-dessus. L'élément de choix de la part du contribuable est sans doute plus significatif étant donné que les taxes d'accise sont plus marquantes.

B.4. Taxes provinciales de ventes au détail

C.4. Taxes municipales

Là où elles sont prélevées, ces taxes agissent sur le revenu du contribuable de même façon que la taxe générale de ventes en ce qui concerne les biens de consommation et de production. Prélevée là où se fait la vente au dernier consommateur, la taxe elle-même ne fait pas pyramide par le procédé de majoration du prix aux stades successifs de distribution, mais elle agit comme une "taxe sur une taxe" pour composer tout élément de taxation déjà incorporé dans le prix de l'article auquel elle s'applique.

A.6. Droits de douane

Du point de vue incidence, les droits de douane peuvent être placés dans le même cadre que la taxe générale de ventes, ayant à la fois des effets spécifiques et diffus sur le contribuable. En général, on peut dire que le consommateur contribue selon la dépense que représente sa consommation annuelle.

A.5. Droits d'accise (Alcool et tabac)

B.5. Taxe sur l'essence

B.6. Contrôle provincial des spiritueux

*B.7. Permis et droits d'automobile**B. 8 Taxes d'amusement*

Il convient de placer ces taxes dans la catégorie des prélèvements de luxe sur des objets spécifiques de consommation, qui laissent au contribuable une complète liberté de choix et lui font se rendre pleinement compte qu'il s'agit de son plaisir personnel. Mais une grande partie des revenus provenant des véhicules motorisés et de l'essence représente des frais de production de biens et de services qui devraient être considérés comme une charge inévitable sur le revenu typique du contribuable, de même façon que la taxe générale de vente par rapport aux marchandises de production.

*A. 7. Droits successoraux (au fédéral)**B. 3. Droits successoraux (au provincial)**A. 8. Rétention de la taxe pour les non-résidents*

Bien qu'il faille inclure ces articles dans le calcul des taxes au Canada, nous croyons qu'il soit possible de les ignorer aux présentes fins, en raison surtout de l'exonération de \$50,000 prévue dans la Loi fédérale sur les droits successoraux. En ce qui concerne ces droits successoraux, naturellement le contribuable est le bénéficiaire, bien que des arguments juridiques et psychologiques puissent militer en faveur du testateur.

*B. 2. Autres taxes provinciales des sociétés**C. 2. Taxes municipales de commerce*

Ces taxes portent sur le droit de faire commerce et l'on peut donc croire qu'en général ils élèvent les prix des biens et services produits. Le contribuable-type ne se doute probablement pas qu'il verse de telles taxes.

C. 1. Taxes sur la propriété foncière

Les taxes prélevées sur la propriété foncière se rangent en deux catégories: impôt foncier et taxes d'améliorations. La taxe d'évaluation du terrain s'adresse généralement au propriétaire, sous réserve d'une capitalisation possible de cette taxe lors de la vente de la propriété afin qu'un nouveau propriétaire arrive "affranchi de la taxe". La taxe évaluée d'après les améliorations est censée être passée aux locataires (un propriétaire-occupant devant payer les deux taxes). Quand le propriétaire lui-même paie la taxe, son revenu s'en trouve directement réduit de la même façon que la taxe sur le revenu personnel, et il en est sans doute tout à fait au courant. Si cette taxe est versée par les locataires, c'est une taxe cachée qui fait partie du coût de la vie.

Les taxes sur la propriété foncière que versent les entreprises commerciales deviennent des frais d'exploitation semblables à la taxe municipale de commerce et à diverses taxes de sociétés (autres que l'impôt sur le revenu des sociétés), et on peut les considérer comme ayant été transférées aux consommateurs dans le prix des produits.

Monsieur le président, ce relevé résume nos vues quant à la répercussion que les taxes énumérées dans ce tableau ont sur le contribuable canadien. Les notions exposées plus haut étant présentées de façon un peu diffuse et compliquée, nous avons récapitulé nos observations comme il suit:

Récapitulation

Les conclusions auxquelles on vient d'arriver quant au genre de répercussion que les diverses taxes auront sur le contribuable-type au Canada, peuvent se résumer comme il suit, aucune mesure quantitative n'étant disponible pour les motifs cités plus haut. Lorsque la même taxe est censée s'appliquer de plus d'une façon, ses multiples effets sont en partie indiqués séparément. On ne tient pas compte des droits successoraux ni de la taxe de rétention à l'égard des non-résidents.

A. Taxes qui réduisent directement le revenu du contribuable:

Impôt sur le revenu personnel,	fondé sur l'état des revenus.
Taxe municipale sur propriété foncière,	fondée sur la propriété foncière possédée et occupée.
Impôt sur le revenu des sociétés	appliqué de façon à réduire le revenu avant sa détermination—en partie de façon significative, si le contribuable est un actionnaire, en partie de façon douteuse, s'il s'agit d'un employé.

B. Taxes qui réduisent indirectement le revenu du contribuable:

- (1) *En majorant les prix de marchandises et de services spécifiés, selon la consommation du contribuable. (Le contribuable a ici une certaine liberté de choix.)*

Taxe générale de ventes,	en partie, portant sur les achats par les derniers consommateurs.
Taxe provinciale des ventes au détail (le cas échéant)	en partie, portant sur les achats par les derniers consommateurs.
Taxes d'accise	
Droits de douane	en partie, concernant des effets spécifiques.
Taxe municipale sur la propriété foncière,	en partie, concernant les logements loués.
Permis d'auto et taxe d'essence,	en partie, concernant les achats par les derniers consommateurs.

Taxes sur les spiritueux et le tabac

Taxe d'amusement

- (2) *En majorant les prix des marchandises et services en général, sans égard à la consommation du contribuable. (Le contribuable n'a pas le choix.)*

Droits de douane,	en partie, concernant les effets diffus.
Impôt sur le revenu des sociétés,	en partie, transmis au consommateur.
Autres taxes des sociétés	

Taxe générale de ventes,	en partie, concernant les achats par les producteurs.
Taxe provinciale des ventes au détail (s'il y a lieu)	en partie, concernant les achats par les producteurs.
Permis des véhicules motorisés et taxe d'essence,	en partie, concernant les achats par les producteurs.
Taxe municipale de commerce	

Conclusion

Comme ce mémoire est intitulé: "Distribution du fardeau de la taxe", il convient de faire remarquer comme conclusion que le fardeau de la taxe suggère l'idée d'un avantage. Quelles que soient les idées que l'on se fasse de la valeur ou de la nécessité de tous les services fournis par les gouvernements, ces services représentent une convention de la portion du revenu de la population qui leur est affectée, non sa destruction. Que les avantages reviennent à celui-ci ou à celui-là, voilà un problème politique chronique qui dépasse le cadre et le but de ce mémoire. Mais toute étude de l'incidence de la taxe doit tenir compte du fait que le résultat recherché sera incomplet et trompeur si l'on ne présente des calculs correspondants qui répartissent les bienfaits tangibles et reconnaissables que les contribuables reçoivent en retour. Ceci s'applique particulièrement à tout le système des virements monétaires dont l'organisme du gouvernement assure l'opération, système qui couvre toutes les relations financières entre le citoyen et le gouvernement à un degré qui justifie tout examen de ces rapports en termes de taxation "négative" et "positive".

Le PRÉSIDENT: Votre mémoire est très intéressant. Je suppose qu'à présent nous pouvons interroger M. Douglas afin de jeter encore plus de clarté sur le sujet. Il serait bon, je crois, de suivre la procédure que nous avons adoptée à d'autres réunions et de faire le tour de la table. Nous pourrions commencer de mon côté. Vous avez la parole, sénateur Lambert?

L'hon. M. LAMBERT: Nous venons d'entendre une analyse très claire des données que nous avons déjà devant nous. Cet exposé définit clairement la question de l'incidence, si je puis employer cette expression en dépit de ce qu'en a dit le témoin au début, soit l'incidence des taxes sur les différentes classes de la population. Je n'ai pas de questions à poser sur ce problème.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Beaubien?

L'hon. M. BEAUBIEN: Je n'ai pas de questions à soumettre. La causerie a été très intéressante.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Isnor?

L'hon. M. ISNOR: Comme les autres, j'apprécie entièrement cet exposé et la façon dont il a été présenté. Je me suis demandé, monsieur Douglas, si vous aviez étudié les répercussions possibles de la taxe d'essence et des permis et licences d'automobile sur le commerce des particuliers? Ce sont là les articles 5 et 7, subdivision (B) au tableau 1 de votre mémoire. Une portion de cette taxe est plus ou moins un luxe que le particulier a la liberté d'accepter ou de refuser, alors qu'une forte portion est utilisée à des fins commerciales. Avez-vous songé à ce problème?

M. DOUGLAS: Nous n'avons pas essayé de déterminer dans aucune mesure précise à quel degré l'une ou l'autre de ces taxes, ou les deux à la fois, agissent comme taxe intégrale de luxe sur les dépenses d'amusement des particuliers ou à quel degré elles agissent comme facteur des frais commerciaux. Nous nous sommes contentés de signaler dans nos commentaires que ces deux résultats

se produisent réellement. Sans doute l'élément frais commerciaux est un facteur très important, non seulement en ce qui concerne les grandes entreprises commerciales, mais aussi en ce qui touche les particuliers, les médecins, les plombiers et ceux qui ont de tout petits commerces. Une automobile est souvent indispensable.

L'hon. M. ISNOR: C'est pourquoi j'ai soulevé cette question. D'ordinaire les gouvernements provinciaux placent les permis d'auto des particuliers dans une catégorie différente de celle des véhicules commerciaux.

M. DOUGLAS: Nous n'avons pas essayé de répartir ce facteur par un calcul quelconque, mais cela peut se faire comme vous le faites remarquer. Nous n'avons pas essayé de le faire dans le présent cas, car nous ne le ferions pas dans d'autres, et notre rapport doit être aussi uniforme que possible.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Gershaw?

L'hon. M. GERSHAW: M. Douglas peut-il nous parler de l'impôt sur le revenu en ce qu'il affecte les cultivateurs? Il y a là un grand problème. Que penseriez-vous d'une taxe sur la vente de leurs produits, ou de quelque autre méthode de fixer leur impôt sur le revenu autrement que par la méthode actuelle?

M. DOUGLAS: Je ne saurais faire qu'un commentaire improvisé là-dessus, monsieur. Il ne serait en aucune façon satisfaisant, à mon sens, de tenter d'exclure une section en particulier de la population, surtout une forte section de la population, de l'application d'une taxe générale qui est censée s'appliquer à tous les citoyens sans exception, et ensuite d'essayer de corriger la situation en imposant un autre genre de taxe à cette partie de la population. Je crois que du point de vue justice et encouragement, pourrait-on dire, indépendamment du problème de percevoir l'argent proprement dit, c'est une conception d'application très difficile et peut-être dangereuse que d'essayer d'imposer un élément quelconque de la population sur une base qui est en réalité discriminatoire. Je crois qu'il faut appliquer l'impôt sur le revenu aussi loin que possible. Le fait que nous disposions d'une forte population agricole et que le revenu agricole en soi, surtout dans le cas des petites fermes, soit difficile à évaluer, est une des raisons pour lesquelles au Canada l'impôt sur le revenu ne peut être administré au-dessous d'un certain niveau de l'échelle des revenus.

L'hon. M. GERSHAW: Le système actuel occasionne à nombre de cultivateurs beaucoup d'aléas. Ceux qui ne remplissent pas une déclaration d'impôts sont avisés d'avoir à donner des détails sur leur opération agricole durant les cinq ou dix dernières années, ce qui ne manque pas de produire une grande confusion. Y a-t-il moyen d'éviter cela?

M. DOUGLAS: Je ne saurais dire, monsieur. Je suis tout à fait convaincu qu'il s'agit là d'un problème administratif difficile à résoudre, mais je ne sais quelle solution y apporter.

L'hon. M. LAMBERT: Me permettez-vous de poser une question? Diriez-vous qu'en mettant davantage l'accent sur les taxes indirectes que sur les taxes directes on aurait là l'unique moyen de régler le problème?

M. DOUGLAS: Ce serait peut-être un moyen. Ma façon de régler le problème, —je n'exprime ici qu'une opinion personnelle,—serait d'étendre l'impôt sur le revenu à la plus forte proportion possible de la population, atteignant le plus bas point de l'échelle des revenus au-dessous duquel il ne serait pas pratique pour l'administration d'insister. Autrement dit, lorsque vous atteignez un point de l'échelle des revenus, si vous constatez que la perception de l'impôt chez les gens à bas revenu coûterait plus cher que le montant de revenu perçu, ou que les difficultés administratives seraient si grandes que la perception de telles taxes ne serait pas profitable, alors il ne serait pas rentable d'appliquer la taxe passé ce stade. Le degré d'aptitude à étendre l'impôt sur le revenu vers le bas

de l'échelle des revenus détermine en fait le degré possible d'utilisation par le gouvernement de la taxe indirecte comme facteur complémentaire. Quelles devraient être ces deux proportions? A mon avis, c'est là une question empirique, une affaire d'expérience, et j'ose dire qu'avec le temps la situation changera. Il est possible qu'avec le temps les cultivateurs s'habitueront à la tenue de leurs livres, au fait qu'il doivent se préparer à répondre aux questions des receveurs de la taxe, et ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Burchill?

L'hon. M. BURCHILL: M. Douglas pourrait-il nous dire quel pourcentage du revenu national du pays pourrait être utilisé en taxes sans provoquer des troubles économiques?

M. DOUGLAS: Je ne puis vous faire là-dessus des commentaires concluants. Je suis naturellement au courant des calculs qui ont été faits et proposés par un ou deux économistes; ces calculs sont souvent cités au point que vous pouvez, pour ainsi dire, déterminer une ligne Plimsoll, et que le pays est en bonne posture aussi longtemps que le fardeau des impôts et taxes ne dépasse pas cette ligne, mais que s'il tombe au-dessous de cette ligne nous sommes en grand danger économique. Je crois qu'il y a du vrai dans cette manière de voir, car une augmentation de taxes introduit évidemment une grande variété de dangers et d'obstacles dans la marche de l'économie et il est certain que les taxes peuvent être accrues au point où l'on soit en droit de dire qu'elles sont excessives. Mais où exactement se trouve ce point? Je n'en sais rien, et je crois qu'il est assez risqué d'adopter un pourcentage fixe basé sur le revenu national, car je suis passablement convaincu qu'en certaines circonstances il peut être dangereux de taxer un pays au-dessous de ce point. A mon sens, il faut manifester une grande tolérance lorsqu'on considère les circonstances qui entourent la perception de l'impôt. Par exemple, je suis persuadé que dans un pays comme le nôtre nous pouvons nous permettre une plus forte proportion d'imposition du revenu national durant une brève période d'exécution d'un programme de défense que nous ne saurions le faire en permanence. Le fait que les taxes en ce pays peuvent être maintenues à leur niveau actuel jusqu'à ce que soient terminés les préparatifs du programme de défense ne constitue pas, selon moi, un bien grave danger. Si ces taxes étaient maintenues indéfiniment, il pourrait y avoir danger. Mais cette remarque est toute personnelle et je ne suis pas en mesure de prouver cet avancé. Je ne saurais non plus vous prouver qu'en réduisant la taxe à un pourcentage donné du revenu national, nous serions hors de danger.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Haig?

L'hon. M. HAIG: Une grande partie de notre production doit être vendue à l'étranger. Nos taxes n'augmentent-elles pas le coût de nos produits sur les marchés du monde?

M. DOUGLAS: Il n'est pas douteux que les taxes augmentent le coût de nos produits dans les autres pays.

L'hon. M. HAIG: Et si les taxes augmentaient le coût de nos produits à tel point qu'ils ne pourraient se vendre sur les marchés mondiaux, il faudrait conclure que les taxes sont trop élevées?

M. DOUGLAS: S'il était possible de prouver que l'élément de taxation dans le coût des produits canadiens faisait en sorte que ceux-ci ne peuvent soutenir la concurrence des produits étrangers, je dirais qu'en effet la taxe est trop élevée. A l'heure actuelle, il ne faut pas oublier,—c'est une piètre consolation, mais c'en est une quand même,—que les principaux pays industriels avec lesquels nous livrons concurrence en fait de produits manufacturés sont eux-mêmes assez lourdement imposés. Taxés comme nous le sommes, si nous concurrents ne

l'étaient pas je crois qu'à coup sûr nous serions à désavantage. Naturellement il serait plus avantageux que nous fussions soumis à de moins fortes taxes, mais je pense que dans la conjoncture actuelle ce fait ne sera plus un facteur décisif nous empêchant d'écouler nos produits à l'étranger.

L'hon. M. HAIG: Il est certain que le fardeau des impôts peut devenir tellement onéreux que nombre de gens refuseront d'acheter le produit. Un exemple de ce fait se trouve dans la taxe sur les cigarettes l'an dernier et jusqu'à ce printemps.

M. DOUGLAS: Oui.

L'hon. M. HAIG: Ne pensez-vous pas qu'on puisse atteindre un point élevé de taxation où le producteur dira: "J'abandonne l'entreprise, la taxe sur mes produits est trop forte"?

M. DOUGLAS: Je ne doute pas qu'on puisse arriver à ce point de taxation, mais je ne sais où se situe ce point chez les différents producteurs.

L'hon. M. BAIRD: Nous n'en sommes pas très éloignés.

L'hon. M. HAIG: Mais il existe un tel point de saturation. Il peut être plus élevé pour les uns que pour les autres?

M. DOUGLAS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Reid?

L'hon. M. REID: Une tendance existe dans la plupart des pays, y compris le Canada, de s'appuyer davantage sur les taxes indirectes que sur l'impôt direct comme l'impôt sur le revenu personnel. Nous savons tous que les gouvernements sont invités à fournir de plus grands services et qu'il leur faut trouver de nouvelles sources de revenu pour assurer ces services. Ceux d'entre nous qui sont au service du public se rendent compte combien il serait merveilleux de pouvoir fournir ces services à l'électorat sans que celui-ci sache qu'il en paie la note. Que pensez-vous de cette tendance qui consiste à mettre davantage l'accent sur les taxes indirectes que sur l'impôt direct?

M. DOUGLAS: Désirez-vous que je commente l'état de choses actuel, en tenant compte du fait que nous devrions réduire quelque peu l'impôt sur le revenu personnel avec augmentation parallèle des taxes indirectes? Ou encore, votre question porte-t-elle sur l'avenir? Que dorénavant nous décidions qu'il ne soit plus extrait de revenus de l'impôt sur le revenu personnel, de telle sorte qu'il nous faudrait de plus en plus recourir aux taxes indirectes s'il était besoin de plus forts revenus. Je crois que nous sommes arrivés à ce point présentement, car il ne me paraît pas possible d'obtenir des revenus beaucoup plus considérables de l'impôt sur le revenu personnel d'une façon permanente.

L'hon. M. REID: C'est dire qu'on aura tendance à prélever des taxes cachées, de façon indirecte.

M. DOUGLAS: Sauf si la productivité et le revenu de la population augmentent; alors, bien entendu, un taux donné de taxation produira un revenu accru et, dans cette mesure, l'impôt sur le revenu augmentera. Mais je pense que nous sommes arrivés au stade auquel, advenant par exemple que l'on s'engage dans un nouveau grand programme de dépense pour une entreprise sociale—comme la pension de vieillesse—il faudrait financer ce projet autrement que par l'impôt sur le revenu personnel. Bien entendu, je ne crois pas qu'on ait jamais sérieusement envisagé de financer le projet de pension de vieillesse autrement qu'en ayant recours à des fonds déterminés.

L'hon. M. REID: A la page 4 de votre exposé, vous dites ceci:

Au point où en sont les choses à la suite du récent budget, un homme marié ayant deux personnes à charge ne paie pas d'impôt sur son revenu net après déduction des allocations familiales, si son revenu brut est inférieur à \$3,147.

Qu'entendez-vous par cela?

M. DOUGLAS: J'entends que si vous tenez compte de son allocation familiale, il ne paie pas d'impôt. Peut-être fait-il un versement d'impôt, mais sa femme touche le chèque d'allocation familiale et l'un compense l'autre.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, mon but n'est pas d'interrompre qui que ce soit, mais ne serait-il pas possible que nous revenions cet après-midi après la séance du Sénat, pour terminer l'étude de cette question?

L'hon. M. REID: Notre impôt sur le revenu sera doublé, comme vous le suggérez en page 4 lorsque vous dites que le revenu prévu est de \$1,200,000,000?

M. DOUGLAS: Cela ne signifie pas que le taux de taxation ait été doublé; naturellement il a été de beaucoup augmenté.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Haig a suggéré que nous nous rencontrions cet après-midi après la séance du Sénat, et je suis d'accord avec lui. Les membres du Comité sont-ils d'avis de se réunir à ce moment-là pour une demi-heure ou trois quarts d'heure?

Quelques hon. SÉNATEURS: Oui.

Le Comité suspend ses travaux jusqu'à la levée de la séance du Sénat dans l'après-midi.

Le Comité reprend ses travaux à 4 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT: Silence, messieurs. Au moment de la suspension de la séance, à une heure, M. Douglas était interrogé et il convient à présent de terminer cet interrogatoire. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de suivre l'ordre des sénateurs autour de la table; il y a moins de présences cet après-midi que ce matin. Les questions peuvent être posées au gré des sénateurs, à condition qu'un seul sénateur à la fois interroge le témoin. Je cède la parole au sénateur Haig.

L'hon. M. HAIG: Commencez par le sénateur Reid.

L'hon. M. REID: Je crois avoir posé mes trois questions lorsque la séance a été levée.

Le PRÉSIDENT: En avez-vous d'autres?

L'hon. M. REID: Pas pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Golding?

L'hon. M. GOLDING: Je voulais savoir, monsieur Douglas, si vous croyez, après avoir étudié le problème de la taxation, que les taxes sont équitablement distribuées, ou si vous pensez que certains secteurs de la population supportent un fardeau trop onéreux. Dans votre analyse du problème de l'imposition, avez-vous trouvé certaines choses que vous n'approuvez pas en ce qui concerne la distribution des taxes?

M. DOUGLAS: A cela je répondrai, monsieur, que pour avoir une opinion bien renseignée en réponse à votre question, il serait probablement nécessaire d'obtenir les renseignements qu'on nous a demandés de produire au début mais que nous n'avons pu obtenir parce qu'il nous manquait les mesures. Autrement dit, afin de déterminer si la répercussion de l'ensemble des taxes dans la population tout entière est équitable, il nous faut une mesure exacte en termes quantitatifs, en chiffres, de la répercussion par catégorie de revenus. C'est-à-dire qu'il nous faut une étude complète et qui fait foi sur l'incidence de la taxe, étude exécutée grâce à des mensurations exactes, mais nous n'en avons pas pour les raisons que j'ai exposées ce matin. Par conséquent, votre question ne peut recevoir qu'une réponse approximative—basée sur les apparences—et j'hésite à exprimer une opinion, ne voulant pas que ma réponse dépasse ma pensée. Je crois qu'à tout prendre le système de taxation au Canada est actuellement juste et raisonnable. Je crois, par exemple, que les

plus importants facteurs individuels en sont probablement l'impôt sur le revenu et la taxe générale de vente dans leur opération conjointe, et que la taxe de vente à son niveau actuel opère une espèce de raccord avec l'impôt sur le revenu et applique un procédé de taxation plus ou moins proportionnelle dans les groupes inférieurs de revenus, de sorte que vous pouvez dire qu'aucune section de la population n'est omise sous ce rapport. De plus, pour autant qu'un jugement raisonnable permette à quelqu'un de se former une opinion, si vous considérez ensemble la taxe de vente et l'impôt sur le revenu personnel représentant l'ossature de l'imposition, ces deux sources de revenus s'adressent à toute l'échelle des groupes producteurs de revenus de façon raisonnablement équitable. Si vous considérez le problème sous un autre angle, il m'est impossible de relever ce que l'on pourrait considérer comme étant une anomalie criante dans le système de taxation. Ceci posé, il vous fait reconnaître, par exemple, que l'impôt sur le revenu des sociétés produit cette année plus du quart du revenu fédéral total, et nul ne sait véritablement qui paie cette taxe des sociétés. C'est un facteur changeant; il opère probablement de certaine façon sur le marché du vendeur et d'une autre façon sur le marché de l'acheteur et ainsi de suite, si bien qu'une opinion en la matière ne peut être qu'approximative. Je crois que c'est tout ce que je peux dire en réponse à votre question et je regrette de ne pouvoir préciser davantage.

L'hon. M. GOLDING: Je crois que les membres de la Chambre des communes et ceux du Sénat reçoivent occasionnellement des exposés de la part de différentes organisations portant plainte contre telle ou telle taxe. Les chambres de commerce sont au nombre des organismes qui nous pressentent à ce sujet. Lorsque vous analysez le problème de la taxation, vous est-il arrivé de trouver équitables les griefs qui nous sont ainsi adressés à l'occasion?

Mais il y a autre chose. Ce matin, le sénateur Gershaw parlait des cultivateurs et de leur problème d'impôt sur le revenu. Je crois que tout le monde connaît assez bien leur point de vue. Mais il y a d'autres groupes au sujet desquels il est, à mon avis, aussi difficile de déterminer la question de justice en matière de taxation que ce l'est pour les cultivateurs. Je suis d'avis que les employés d'industrie, les salariés, quel que soit leur emploi, ne peuvent éviter de payer des taxes étant donné qu'ils sont imposés à la source, mais il existe d'autres groupements dont il est presque impossible de vérifier le revenu réel. Dans votre étude générale de la taxation, avez-vous tenu compte de cette question?

M. DOUGLAS: La question que vous venez de poser est avant tout une question d'administration qu'un profane comme moi ne peut avoir d'autre opinion que celle que vous venez d'exprimer; c'est-à-dire le fait que l'on reconnaisse que certaines catégories de contribuables peuvent plus facilement que d'autres déclarer un chiffre inférieur de revenu ou peut-être éviter entièrement de verser l'impôt. Quant à dire dans quelle mesure cela se pratique réellement, je ne saurais le faire. J'ai bien l'impression maintenant, depuis que le ministère du Revenu national a passé la dure période de guerre, durant laquelle il manquait de personnel et voyait ses responsabilités s'accroître considérablement, que l'application des impôts est passablement stricte et efficace. Je crois, en tous cas, que c'est là l'opinion entretenue par la plupart des contribuables eux-mêmes. J'ai moi-même constaté qu'à l'heure actuelle les contribuables manifestent beaucoup d'intégrité morale sur ce point. Dans l'exercice de mes fonctions actuelles, j'ai entendu beaucoup moins de plaintes après que durant la guerre de la part de gens qui prétendaient que telles personnes ne payaient pas d'impôts. Il s'agit surtout ici d'une question administrative.

L'hon. M. GOLDING: C'est en effet une question administrative, mais je prends pour acquis que votre organisation, lorsqu'elle se penche sur le problème de la taxation en général, s'intéresserait à cet aspect du problème. Vous devez être intéressé de savoir que chaque groupement contribue sa juste part. Vous savez très bien combien il est difficile pour les salariés dans l'industrie, le service civil ou ailleurs d'échapper à l'impôt sur le revenu, vu que leur impôt est prélevé avant qu'ils touchent leur traitement. Cependant on entend parler, à tort ou à raison, d'un si grand nombre qui n'honorent pas leurs obligations. Avez-vous étudié cet aspect du problème?

M. DOUGLAS: Je ne puis que vous faire part des impressions que j'ai recueillies dans l'exercice de mes fonctions. Je pourrais peut-être ajouter que nos travaux jusqu'à présent ne portaient pas autant sur des relevés généraux de toute cette question des impôts que sur l'examen particulier de certaines taxes et de certaines parties de ces taxes, comme, par exemple, la question de la position des soi-disant "compagnies privées" sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu et les divers aspects des difficultés d'ordre pratique du système de taxation au point de vue de son fonctionnement.

L'hon. M. KING: J'imagine qu'entre autres fonctions le ministère de l'impôt a celles d'instruire la population. Je sais que les cultivateurs causent beaucoup d'ennuis du fait qu'ils ne voient pas la nécessité de tenir des livres et ne savent pas comment s'y prendre. Les gens du ministère ont-ils envoyé des représentants parmi les cultivateurs pour leur parler convenablement, sans les insulter, et leur montrer comment faire leur déclaration d'impôt convenablement? A-t-on recours à ce moyen?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

L'hon. M. KING: De façon équitable?

L'hon. M. GOLDING: Oui. Je sais que dans ma région la Fédération de l'Agriculture a reçu des représentants du bureau de l'impôt à London; je sais que ces gens ont rencontré les représentants de la Fédération alors que tout le problème a été discuté.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fini, sénateur Golding?

L'hon. M. GOLDING: Oui.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Lacasse?

L'hon. M. LACASSE: Pour donner suite à ce que vient d'être dit, je demanderai à M. Douglas s'il est au courant du fait qu'il y a trois ans environ la division de l'Impôt sur le revenu a publié un livre visant à aider les cultivateurs à préparer leurs déclaration d'impôt. C'était un ouvrage de comptabilité destiné à aider les gens d'un bout à l'autre du pays à remplir des déclarations uniformes de leurs revenus. Monsieur Douglas, êtes-vous au courant de l'existence de ce livre et, dans l'affirmative, savez-vous quels résultats il a produits et la raison pour laquelle on l'a mis de côté?

L'hon. M. DOUGLAS: Je connais ce livre. Je ne l'ai pas étudié très attentivement et je ne sais rien des résultats obtenus, ni dans quelle mesure il a contribué à la solution du problème des cultivateurs d'une part et de celui du ministère de l'autre. J'ignore ce qu'en fait le ministère présentement.

L'hon. M. LACASSE: C'était de la part des autorités une tentative évidente de venir en aide aux cultivateurs à bien comprendre certains règlements uniformes établis par le ministère.

M. DOUGLAS: Je pense que pour résoudre un problème de ce genre le ministère ne saurait mieux faire que d'aviser ses représentants sur place à engager les gens à se rendre à nos bureaux et à demander de l'aide, et cela pour dissi-

per le sentiment que les fonctionnaires du ministère occupent les bureaux régionaux dans l'unique but de faire enquête. J'ai l'impression que le ministère a eu quelque succès sous ce rapport.

L'hon. M. LACASSE: On vient de me dire, sénateur Golding, que ce livre n'a pas été mis au rancart, mais je ne l'ai pas vu en circulation.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Barbour?

L'hon. M. BARBOUR: Je crois comprendre qu'au cours de ces dernières années on a permis aux cultivateurs d'étendre leurs revenus sur une période de cinq années?

M. DOUGLAS: Oui.

L'hon. M. BARBOUR: S'il n'y a pas de bénéfiques durant une année et que les bénéfiques soient considérables l'année suivante, ces bénéfiques peuvent être étendus sur une période de cinq années?

M. DOUGLAS: C'est exact. Ce principe s'applique aussi aux exploitants de la pêche.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Taylor?

L'hon. M. TAYLOR: L'exposé de ce matin m'a passablement impressionné. Il parut tout à fait évident que c'est le consommateur qui paie les taxes. Plus le public se rendra compte de ce fait, plus il réfléchira avant d'exiger des dépenses auxquelles il aura à contribuer. Voilà le point le plus instructif que nous puissions déduire de cet exposé.

L'hon. M. LAMBERT: Puis-je vous poser une question découlant d'une autre qui nous a été posée tantôt? On a donné à entendre qu'il y a une limite au delà de laquelle l'imposition peut ne pas être équitable—on a bien employé le mot "équitable". Je songeais beaucoup plus à la capacité de payer de la population qu'à l'équité de la taxation. Y a-t-il quelque distinction que vous aimeriez faire à ce propos? Il me semble qu'il soit presque impossible de définir ce qu'est une taxe équitable, surtout une taxe fédérale lorsque entre en ligne de compte la question des besoins. A-t-on jamais essayé d'établir un pourcentage du revenu brut ou net au delà duquel il ne serait pas économique d'imposer des taxes, celles-ci ayant pour résultat de diminuer les recettes?

M. DOUGLAS: Pour commencer, monsieur, permettez-moi d'établir une distinction entre les points que vous soulevez. La question de ce qui constitue l'équité et celle de la capacité de payer sont, à mon sens, différentes. Par exemple, on peut expliquer facilement qu'un pays soit surtaxé et que cette taxe excessive soit équitablement répartie. Je crois que l'équité et la capacité de payer sont deux choses bien différentes. Vous demandez si l'on a fait un examen général de l'équité de l'imposition. Je ne saurais le dire, mais si l'on songe que toutes les taxes sont versées à même l'impôt sur le revenu personnel de chaque contribuable, je dirais qu'un programme équitable de taxation signifie qu'autant que possible les contribuables à revenus égaux versent des taxes égales, et qu'autant que possible chaque contribuable soit au courant de cette équité de traitement.

Pour ce qui est de la capacité de payer, je ne crois pas pouvoir ajouter grand-chose à ce que j'ai dit ce matin durant la discussion qui a suivi la lecture de mon exposé, alors que j'ai fait allusion à la "ligne Plimsoll", que d'aucuns estiment pouvoir servir à indiquer clairement quel pourcentage du revenu national peut être prélevé sans danger sous forme de taxes.

L'hon. M. HOWDEN: La question de l'équité ne contient-elle pas un élément de justice?

M. DOUGLAS: Oui, je crois qu'elle est essentiellement affaire de justice.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pourrions-nous laisser à M. Douglas le temps de terminer sa réponse au sénateur Lambert.

M. DOUGLAS: Je ne peux que répéter ce que j'ai dit ce matin, c'est-à-dire que le principe de la "ligne Plimsoll" en cette matière peut induire en erreur, car j'estime qu'il n'est pas possible de prouver qu'à un point quel que peu au-dessous de la ligne tout est bien et qu'à un point situé un peu au-dessus il y a danger économique pour le pays. C'est essentiellement une question de degrés, et je crois que le point critique serait susceptible de changer considérablement dans des conditions économiques différentes. Il pourrait également changer grandement selon les changements d'attitude des contribuables eux-mêmes. Si vous aviez pu poser cette question il y a cinquante ans, j'oserais dire, monsieur, qu'on vous aurait alors répondu qu'il était impossible de taxer plus de 10 pour 100 du revenu national sans ruiner notre économie. Il y a sûrement un point critique, mais nul ne peut l'établir d'après une loi mathématique immuable. Je pense que lorsqu'on envisage cette question, il faut toujours tendre à favoriser le moins de taxation possible. Autrement dit, il faut toujours s'efforcer, avant d'accepter une dépense quelconque, d'en démontrer la réelle nécessité, que le pays soit bien au-dessous de la ligne de danger ou non.

L'hon. M. BARBOUR: Vous croyez que le besoin en revenus du gouvernement, revenus qu'une taxe procurerait, est un facteur qu'il faut surtout considérer pour déterminer le montant que la taxe devra rapporter?

M. DOUGLAS: Je ne crois pas que l'on puisse dire cela de toutes les taxes, monsieur; sauf dans le cas de l'actuelle pension de vieillesse, une taxe en particulier n'est pas d'ordinaire affectée ou réservée à une dépense en particulier. D'un côté, vous avez l'ensemble des dépenses, des besoins en revenus, de l'autre vous avez tout le système de taxation qui doit équilibrer les dépenses, et il n'y a pas nécessairement de rapport entre les postes pris séparément.

L'hon. M. LACASSE: L'impôt de la pension de vieillesse est statutaire.

M. DOUGLAS: Oui. A mon avis, on en est arrivé à cet arrangement parce qu'on a reconnu que la taxation avait atteint un tel sommet qu'aucun gouvernement ne pouvait prendre la responsabilité d'ajouter de nouvelles taxes; il était en outre nécessaire, dans une entreprise de ce genre, de rappeler constamment au public qu'il utilise les moyens dont dispose le gouvernement pour effectuer un transfert d'argent de la population productive à la population ayant atteint l'âge de la retraite.

L'hon. M. BARBOUR: Je songeais plus particulièrement au besoin d'impôts pour couvrir les dépenses de la défense nationale à l'heure actuelle. Pour consolider la paix il nous faut dépenser beaucoup en ce moment; j'ai donc pensé que c'était là le principal facteur qui régit l'imposition.

M. DOUGLAS: Cela est sans doute vrai pour l'instant, monsieur. Les chiffres figurant au Tableau 1, basés sur les dépenses du gouvernement fédéral pour l'année financière finissant le 31 mars 1951, indiquent que le revenu total de l'imposition s'élève à 2.8 milliards de dollars, alors que le même revenu cette année est évalué à 4 milliards. La différence entre ces deux chiffres représente la dépense du programme de défense.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous des questions à poser, sénateur King?

L'hon. M. KING: Non, monsieur le président. Je crois que l'exposé de M. Douglas est très instructif et j'aimerais l'étudier avec soin.

Le PRÉSIDENT: J'ai moi-même quelques questions à poser. Monsieur Douglas, accepteriez-vous comme principe général que les taxes autres que l'impôt sur le revenu personnel finissent par atteindre le consommateur?

M. DOUGLAS: Oui, c'est tout à fait vrai. Je vous rappellerai la récapitulation qui sert de conclusion à mon exposé. Je pense qu'on peut résumer cela brièvement en disant qu'à l'exclusion de l'impôt sur le revenu personnel et

d'une partie de l'impôt sur le revenu des sociétés—c'est-à-dire la partie qui intéresse les actionnaires—et aussi à l'exclusion peut-être de certain élément des taxes locales sur la propriété foncière, le reste du régime de taxation finit par atteindre d'une manière ou de l'autre le consommateur définitif.

Le PRÉSIDENT: Dans le commerce, on traite l'impôt sur le revenu comme une dépense. Considérez, par exemple, le cas de l'épicier du coin. Le propriétaire constate, mettons, que ses taxes municipales ou ses taxes de société, ou les deux à la fois, ont été majorées. Ne croyez-vous pas qu'il tienne compte de ce fait lorsqu'il établit les prix de ses marchandises?

M. DOUGLAS: Oui. Je crois qu'en ce qui concerne les taxes commerciales il faut établir une distinction entre le genre de taxe qui devient réellement une charge fixe des frais généraux du commerce, comme la taxe municipale de commerce imposée à une épicerie ou le pourcentage de taxe sur le capital qui est prélevé sur les sociétés dans l'Ontario et le Québec. Ces taxes sont établies sans égard aux profits de l'organisation. Si la compagnie subit une perte, elle doit quand même payer la taxe, alors que l'impôt sur le revenu n'est calculé qu'après détermination des bénéfices.

Le PRÉSIDENT: Les bénéfices des sociétés, qui sont publiés de temps à autre dans les journaux financiers et les quotidiens, indiquent qu'en dépit d'un plus fort volume d'affaires réalisé l'an dernier les bénéfices de certaines compagnies sont sensiblement réduits. Je crains que la véritable raison de ce fait soit qu'il n'existe pas une demande active pour ces marchandises et les compagnies craignent de monter leurs prix de peur que leurs marchandises ne se vendent pas. En conséquence, ils n'ont pu rectifier leurs prix de vente de façon à faire face à l'échelle accrue de taxation. Diriez-vous que ce raisonnement est juste?

M. DOUGLAS: Oui. J'en déduis que lorsque les compagnies racontent leur expérience en ces termes, elles attribuent la diminution de leurs profits non pas à l'application de la taxe à eux-mêmes en tant que contribuables de sociétés, mais à son application à leurs clients en ce qu'elle réduit le montant de leur pouvoir d'achat ou, en tout cas, de leur volonté d'acheter. Il n'est pas douteux que dans l'ensemble tout relèvement du niveau de taxation résulte en une diminution du montant que les gens sont en mesure de dépenser.

Le PRÉSIDENT: Diriez-vous qu'il en est de même des frais accrus découlant des frais plus élevés de la main-d'œuvre?

M. DOUGLAS: Voulez-vous dire, monsieur, que les frais accrus de la main-d'œuvre sont coulés par une augmentation des taxes?

Le PRÉSIDENT: Non, je veux dire que si une compagnie industrielle doit augmenter de 10 p. 100 les salaires, elle tâchera de combler cette augmentation en majorant le prix de ses marchandises.

M. DOUGLAS: Cela est sans doute vrai. Les salaires, je le répète, sont des frais dont il faut tenir compte pour établir les bénéfices, tandis que l'impôt sur le revenu vise les bénéfices après qu'ils ont été établis.

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas que cela est également vrai de l'impôt sur le revenu des sociétés?

M. DOUGLAS: Non, je ne le crois pas.

Le PRÉSIDENT: Mais vous admettez que cela peut s'appliquer en partie à ce genre d'impôt?

M. DOUGLAS: Je pense que dans le cas de frais qui peuvent être clairement déterminés, la direction d'une entreprise sait que pour produire un article et le vendre à profit, le prix de ce produit doit couvrir le coût véritable; l'impôt sur le revenu vient ensuite et prend une tranche des bénéfices. Je ne crois pas que la direction d'une entreprise peut envisager pareillement l'impôt

sur le revenu, car cet impôt n'est pas une partie composante du coût de production; il est cependant un composant du taux de bénéfices sur un capital de placement à longue échéance. Il me semble que cette direction est tenue de s'assurer si, oui ou non, elle produit des recettes suffisantes sur son capital de placement; en tous cas, ce calcul affectera sûrement ses plans d'expansion.

Je suis en outre tout à fait sûr que l'impôt sur le revenu des sociétés exerce un effet direct et calculable sur les décisions des chefs d'entreprise en ce qui concerne sa répercussion sur les bénéfices retenus. Ceci est particulièrement vrai là où les prix ont monté considérablement et où les frais de renouvellement sont beaucoup plus élevés que les frais originels, de sorte que les bénéfices retenus ne peuvent même pas servir à l'expansion de l'entreprise, mais seulement à son maintien. Par conséquent, je crois sincèrement qu'étant donné le fait que l'impôt sur le revenu des sociétés s'applique à presque toutes les sociétés et exerce une pression universelle, les chefs d'entreprise sont davantage contraints de réaliser des bénéfices maximums en majorant les prix ou en s'opposant à leur réduction si faire se peut. Dans une certaine mesure un impôt des sociétés, si on le compare à un impôt sur le revenu personnel, peut amener ce résultat de façon indirecte. A l'heure actuelle au Canada, nous retirons plus d'un milliard et quart de dollars des bénéfices des sociétés commerciales, et si nous supposons que l'alternative serait de trouver l'équivalent de cette somme, ou une partie substantielle de cette somme, par d'autres modes de taxation, et de transférer immédiatement ce fardeau de taxation au revenu des consommateurs, directement ou indirectement, le résultat serait sans doute de restreindre la demande des consommateurs et de rendre le marché moins apte à maintenir un certain niveau des prix.

Si vous désirez examiner un peu plus à fond cette question, j'oserais dire que mon collègue, M. Moore, aurait des vues quelque peu différentes des miennes là-dessus. Ce problème n'est pas de ceux sur lesquels même ceux qui y travaillent en commun s'accordent entièrement. Je ne crois pas que l'on puisse arriver à des conclusions plus précises en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, à l'exception du fait qu'il porte en partie sur les actionnaires, particulièrement à court terme. Il porte sûrement en partie sur les consommateurs, sans doute davantage à long terme. Mais il serait impossible de préciser comment peut se calculer le partage.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, je remercie M. Douglas d'être venu témoigner aujourd'hui et de nous avoir renseignés. Je puis l'assurer,—j'emploie ici un lieu commun,—que ses renseignements recevront toute l'attention qu'ils méritent.

M. DOUGLAS: Je vous remercie pour la gentillesse que vous avez bien voulu me manifester.

Ajournement du Comité.

PIÈCE N° 18

TAXES AU CANADA

Mémoire préparé pour le Comité des finances du Sénat par la *Canadian Tax Foundation*, ce 12 juin 1952.

Tableau 1

<i>Classement actuel par juridiction</i>	<i>Rendement durant l'année financière finissant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1950. En millions de dollars</i>
<i>A. Taxes fédérales</i>	
1. Impôt sur le revenu personnel	652
2. Impôt sur le revenu des sociétés	834
3. Taxe générale des ventes	460
4. Taxes d'accise	131
5. Droits d'accise (alcool, 129; tabac, 207) .	336
6. Droits de douane	296
7. Droits successoraux	34
8. Taxe de retenue (aux non-résidents) ..	62
	2,805
<i>B. Taxes provinciales (A l'exclusion des charges spéciales sur l'exploitation des ressources naturelles)</i>	
1. Impôt sur le revenu des sociétés, Ontario et Québec	127
2. Autres impôts sur les sociétés, Ontario et Québec	23
3. Droits successoraux, Ontario et Québec.	32
4. Taxes de ventes au détail, C.-B., Sask., P.Q., N.-B. et Terre-Neuve	76
5. Taxe sur l'essence, toutes les provinces	155
6. Taxe sur les spiritueux, toutes les pro- vinces	137
7. Permis d'auto et autres droits, toutes les provinces	67
8. Taxes d'amusement, toutes les provinces	19
	636
<i>C. Taxes municipales, (A l'exclusion de droits et autres charges qui ne sont pas d'application générale)</i>	
1. Taxes sur la propriété foncière	403
2. Taxes sur les commerces (approximati- vement)	30
3. Taxes générales des ventes	26
	459
Total	5,900

Nota:

(1) Le tableau ci-dessus (selon un nouvel arrangement) correspond en grande partie au tableau contenu dans le travail statistique intitulé: "Revenus combinés de tous les gouvernements au Canada pour 1939, 1949 et 1950. Sommaire pour chaque source", préparé par le Bureau fédéral de la Statistique et duquel on a extrait les chiffres de rendement ci-dessus.

(2) Cette liste comprend les taxes communément reconnues comme ayant une importance en raison de leur rendement, ou de leur application générale en ce qui concerne le "contribuable canadien typique", bien que tous les contribuables ne contribuent pas nécessairement à toutes ces taxes. Elle ne tient pas compte d'une diversité de prélèvements d'application locale non plus que de prélèvements obligatoires ayant vigueur de taxation, mais applicables d'après le principe de l'assurance (ex.: contributions à l'assurance-chômage).

(3) En établissant les chiffres de rendement sur l'année financière la plus rapprochée du 31 décembre 1950, on peut présenter un tableau comparatif pour la période précédant immédiatement l'application du programme de défense.

PIÈCE N° 19

ÉTUDES SUR L'INCIDENCE DES TAXES

Mémoire préparé pour le Comité des finances du Sénat par la *Canadian Tax Foundation*, ce 12 juin 1952.

Tableau 2

Royaume-Uni

(1) Tibor Barna: *Redistribution of Incomes through Public Finance in 1937* (Oxford University Press, 1945).

(2) G. Findlay Shirras et L. Rostas, *The Burden of British Taxation* (Cambridge University Press, 1942).

(3) *Report of the Committee on National Debt and Taxation* (the Colwyn Committee), (Cmd. 2800, London, His Majesty's Stationery Office, 1927) Section III "The Burden of Taxation, Direct and Indirect, on Various Incomes".

États-Unis

(1) R. A. Murgrave, J. J. Carroll, L. D. Cook et L. Frane: "Distribution of Tax Payments by Income Groups: A case study for 1948". (*National Tax Journal*) March 1951, Vol. IV, No. 1).

(2) John Adler, "The Fiscal System, the Distribution of Income, and Public Welfare", éditeur, Kenyon E. Poole, *Fiscal Policies and the American Economy* (New York: Prentice-Hall, Inc., 1951).

(3) Gerhard Colm et Helen Tarasov: *Who Pays the Taxes?* (Temporary National Economic Committee, Monograph 3, 1940), et

Helen Tarasov: *Who Does Pay the Taxes?* (Supplément IV à Social Research, 1942; New School for Social Research, N.Y.).

1952

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les prévisions budgétaires déposées au Parlement
pour l'année financière se terminant
le 31 mars 1953

Fascicule 12

SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 1952

L'HONORABLE THOMAS A. CRERAR, C.P.,
PRÉSIDENT

RAPPORT DU COMITÉ

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable A. Crerar, C.P.

Les honorables sénateurs:

Aseltine	Fraser	Pirie
Baird	Gershaw	Quinn
Barbour	Golding	Reid
Beaubien	*Haig	*Robertson
Bouffard	Hawkins	Roebuck
Buchanan	Hayden	Stambaugh
Burchill	Horner	Taylor
Campbell	Isnor	Turgeon
Crerar	King	Vaillancourt
Dupuis	Lacasse	Vien—36.
Euler	Lambert	50 membres—(Quorum 9)
Fafard	McDonald	*Membres ex officio
Farris	Paterson	
Fogo	Petten	

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-Verbaux du Sénat, mercredi 26 mars 1952.

“Que le Comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les Prévisions déposées devant le Parlement pour l'année budgétaire devant expirer au 31 mars 1953, en anticipation de la présentation au Sénat des bills couvrant lesdites Prévisions; qu'il ait le pouvoir de faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts dans leur effet sur différents groupements de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimés de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'index du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen des Prévisions; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

LUNDI 23 juin 1952.

Par suite de l'ajournement et sur avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Baird, Beaubien, Farris, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, King, Reid, Robertson, Stambaugh et Turgeon—15.

Le président fait lecture au Comité d'un projet de rapport devant être présenté à la Chambre en conformité de l'ordre de renvoi du 26 mars 1952.

Après discussion, le président convient de rédiger de nouveau certaines clauses du rapport et de soumettre celui-ci à l'étude du Comité au cours de sa prochaine séance.

A 1 h. 15 de l'après-midi, la séance est suspendue.

Elle est reprise à 8 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Crerar, président; Aseltine, Beaubien, Golding, Haig, Isnor, King, Lambert et Stambaugh—9.

Sur proposition de l'honorable sénateur King, un projet révisé du rapport est adopté.

Ils est ordonné de faire imprimer comme pièces annexées au rapport du Comité les documents suivants:

N° 1. Analyse du budget principal des dépenses d'après les articles courants et les catégories spéciales de dépenses. (*Imprimée comme Pièce n° 1, dans le premier fascicule*).

N° 2. Dépenses et recettes réunies de tous les gouvernements du Canada. (*Imprimée comme Pièce n° 7, fascicule 8*).

N° 3. Revenu national et produit national brut en 1939 et 1951. (*Imprimée comme Pièce n° 3, fascicule 3*).

N° 4. Nombre des fonctionnaires de l'État canadien (à l'exclusion des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada) au 31 mars des années 1939, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952. (*Imprimée comme Pièce n° 6, fascicule 7*).

N° 5. Indice du coût de la vie au Dominion. (*Imprimée comme Pièce n° 2, fascicule 3*).

Sur la proposition de l'honorable sénateur Beaubien, il est résolu de demander l'autorisation de faire imprimer 1,000 exemplaires supplémentaires en anglais et 200 exemplaires supplémentaires en français du rapport du Comité.

A 8 h. 15 du soir, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Copie conforme.

Le secrétaire du Comité,
JOHN A. HINDS.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité permanent des finances, auquel ont été déférées les prévisions budgétaires déposées devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1953, présente son rapport ainsi qu'il suit:

Le 26 mars 1952, le Sénat a adopté l'ordre suivant:

Que le comité permanent des Finances soit autorisé à examiner les dépenses qu'embrasse le budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière devant expirer le 31 mars 1953, en prévision de la présentation au Sénat des bills couvrant ledit budget; qu'il soit autorisé à faire produire les registres des revenus provenant des impôts perçus au Canada par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et municipaux, et montrant l'incidence de ces impôts sur les divers paliers de revenus, ainsi que les registres de dépenses de ces gouvernements, avec l'indication des sources de revenu et des dépenses de ces gouvernements, sous des titres distincts, ainsi que des estimations de la production nationale brute, du revenu national net et les fluctuations de l'indice du coût de la vie, et leur rapport avec ces dépenses totales, pour l'année 1939 et pour la dernière année dont l'information est disponible, et telles autres matières pouvant se rattacher à l'examen du budget des dépenses; et que le Comité fasse rapport de son examen de ces documents.

Que ledit Comité soit autorisé à assigner des témoins et à faire produire des dossiers et documents.

Vu que le Sénat s'est ajourné pour le congé de Pâques, le comité n'a pas commencé ces travaux avant le début de mai.

A sa première séance, le comité a décidé que, de façon générale, l'examen devrait être effectué de la même manière que l'an dernier et, compte tenu de cette décision, le comité s'est procuré des données semblables à celles qu'il avait obtenues l'an dernier. On avait ainsi une année de plus aux fins de comparaison. Par conséquent, le présent rapport renferme en appendice plusieurs pièces qui, si on les examine attentivement, offrent un tableau exact, non seulement des revenus et dépenses du gouvernement fédéral, mais aussi de ceux des provinces et des municipalités.

Tous les Canadiens, où qu'ils soient, versent des impôts à trois autorités gouvernementales, les autorités municipales, provinciales et fédérales. Ils sont portés à établir une distinction entre elles, tandis que ce dont doit se soucier le contribuable canadien, ce n'est pas tant d'acquitter les impôts qu'exige chacune de ces autorités gouvernementales que ce qu'il doit verser en totalité. Il faut ajouter que les données mentionnées dans les pièces en question proviennent de source officielle, surtout du Bureau de la statistique qui est très bien renseigné sur tous les aspects de l'économie du pays.

La pièce n° 1 des appendices fournit, d'après les articles courants et les catégories spéciales de dépenses, une analyse du budget principal des dépenses présenté par le Gouvernement durant la session en cours. Cette pièce, ainsi que les notes explicatives qui l'accompagnent, indique de façon précise comment le Gouvernement se propose de dépenser l'argent qui lui est confié. Le comité a vu son examen facilité, grâce aux analyses détaillées que lui ont fournies les ministères à l'égard du total de ces articles courants et catégories spéciales, qui se trouvent dans le livre du budget des dépenses, déposé au Parlement.

Le tableau y annexé à titre de première pièce donne un aperçu général de la situation. Ainsi, on constatera qu'on a dépensé au total, pour les voyages et déplacements, à toutes fins officielles, un montant bien au delà de 46 millions de dollars, dont 14 millions environ, aux seuls exigences des civils, au regard de 52 millions pour la défense et la production de défense. Le comité est persuadé qu'il y aurait moyen de comprimer fortement ce montant de 46 millions de dollars sans nuire à l'intérêt public. Autre exemple; le poste de la papeterie, des fournitures, outillage et ameublement prévoit 18 millions de dollars, dont 12 millions sont affectés à des fins purement civiles. On pourrait sûrement diminuer de beaucoup ces dépenses sans porter atteinte à la compétence de l'administration.

Nous appelons également l'attention sur plusieurs autres postes des dépenses du budget pour la présente année financière qui accusent une forte augmentation au regard de l'année précédente. Le poste des matériaux et fournitures est passé d'environ 39 millions à 43 millions de dollars. Au chapitre de la construction ou de l'achat d'immeubles, les dépenses totales pour l'année financière écoulée se sont établies à 127 millions de dollars, montant qui est porté cette année à 136 millions, soit un relèvement de 9 millions. Pour ce qui est des réparations et de l'entretien, une hausse du même genre se chiffre par \$1,400,000. Le poste des loyers accuse cette année, au regard de l'an dernier, un relèvement de \$750,000, c'est-à-dire que le budget des dépenses pour l'année en cours affecte \$750,000 de plus que l'an dernier à la location de bureaux du gouvernement. Ces augmentations, ne l'oublions pas, ne visent que des fins purement civiles, qui ne se rattachent aucunement à la défense et ni à la production de défense, tandis qu'elles sont consenties à un moment où ces dernières pèsent lourdement sur notre économie. D'ordinaire on trouve plus à redire aux gouvernements parce qu'ils dépensent trop peu que parce qu'ils en dépensent trop, les membres de l'opposition reprochant aux gouvernements de ne pas affecter plus d'argent aux routes, au bien-être social, aux hôpitaux, ou à diverses autres fins.

Le comité estime qu'à presque tous égards, il faudrait repenser à la question de la dépense des deniers publics. C'est à la tendance croissante qu'ont nos gens d'exiger de l'État qu'il intervienne à l'égard de toutes sortes de problèmes que la collectivité ou les particuliers devraient eux-mêmes résoudre qu'il faut, à notre avis, attribuer, pour une large part, les dépenses publiques grandissantes. Si elle n'est pas enrayée, une telle tendance pourrait bien faire crouler notre présent régime de gouvernement.

Une autre observation s'impose, pour ce qui est des postes du budget des dépenses civiles se rapportant à la construction ou à l'achat d'immeubles ou d'ouvrages, aux réparations et à l'entretien qu'ils exigent ainsi qu'à la location des immeubles dont les divers ministères ont besoin. Au chapitre des Travaux publics ces trois postes du budget des dépenses dépassent légèrement 80 millions de dollars, tandis que pour tous les ministères, le montant global de ces postes s'établit à plus de 163 millions de dollars. La loi des travaux publics charge le ministère des Travaux publics de fournir aux autres ministères civils tous les bâtiments et ouvrages publics dont ils ont besoin, ainsi que de les entretenir. La Partie II de la loi des travaux publics prévoit, il est vrai, une exception, lorsqu'elle dispose que le gouverneur en conseil "peut, quand il y a lieu, transférer l'administration, la charge et la direction de tous travaux ou ouvrages publics ou les fonctions ou attributions, relatives à tous ouvrages ou à toute classe d'ouvrages, soit publics, soit privés, qui sont assignés ou dévolus par statut à un ministre ou à un ministère, à tout autre ministre ou ministère". Mais on ne devait sûrement recourir à ces dispositions que dans des circonstances spéciales; jamais on n'a eu l'intention de les appliquer de façon aussi générale qu'on le fait aujourd'hui.

D'après les chiffres qui viennent d'être cités, il semble que dans l'ensemble, les autres ministères dépensent eux-mêmes plus d'argent à ces fins que le ministère des Travaux publics à qui cette responsabilité incombe en premier lieu. Le ministère des Postes, par exemple, qui a besoin d'immeubles publics par tout le pays, qu'il s'agisse de les construire ou de les louer aux fins voulues et dont les locaux doivent être réparés et entretenus, charge les Travaux publics de tout ce travail. C'est d'ailleurs ainsi que l'entend la loi. Une question surgit tout naturellement: pourquoi n'en serait-il pas de même à l'égard des autres ministères civils du gouvernement? Par exemple, lorsque le ministère de l'Agriculture, du Revenu national ou de la Santé nationale et du Bien-être social pourvoient directement à leurs propres besoins pour la construction ou la location, ou pour les deux, ils doivent engager leurs propres architectes, leurs propres ingénieurs et en général voir à leur propre service d'entretien. Évidemment cela ne peut aboutir qu'au chevauchement et au double emploi et il ne peut en découler qu'une augmentation générale des frais.

Il y a exception, cependant, dans le cas des ministères qui maintiennent des services à l'étranger. On réalisera plus d'économies si tel ministère pourvoit directement au maintien et à l'entretien de ses locaux à l'étranger. Mais presque toutes les dépenses sur lesquelles on appelle l'attention s'effectuent pour les besoins des ministères au pays, et, à peu d'exceptions près, comme, par exemple, pour ce qui est de l'entretien des bâtiments et des routes dans les Parcs nationaux, nous estimons que cette part de l'administration de nos affaires publiques doit relever des Travaux publics.

La pièce n° 2 révèle les dépenses et les recettes réunies de tous les gouvernements du Canada pour l'année 1939, qui est considérée comme année de base, et pour les années 1949 et 1950, avec les provenances des revenus de l'État et les fins auxquelles il les affecte. Étant donné que la Division des finances publiques du Bureau de la statistique n'a pas complété ses données pour 1951, on ne donne que les chiffres estimatifs préliminaires pour cette année. Quant à 1952, des données comparables pour tous les gouvernements ne sont pas encore connues, mais le comité estime que tous les gouvernements réunis soutireront aux contribuables plus de six milliards de dollars, et qu'ils dépenseront un peu moins que cette somme.

Dans le domaine fédéral, on peut surtout attribuer le besoin de revenus plus considérables et, par conséquent, l'accroissement des impôts à l'augmentation rapide des dépenses au chapitre de la défense, lesquelles, cette année, dépasseront 2 milliards de dollars; les frais grandissant des services de bien-être social qui, pour la même période, si nous comprenons les pensions et les allocations aux soldats, à tous les échelons du gouvernement, s'élèveront au moins à 1 milliard et demi de dollars, dont plus des deux tiers sont au compte du gouvernement fédéral. Sur ce dernier montant on prélèvera 675 millions de dollars pour les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles et les allocations familiales.

Dans le même ordre d'idées, on notera avec intérêt qu'en 1951, les Canadiens ont affecté

1) aux boissons alcooliques.....	\$ 651,000,000
2) au tabac sous différentes formes.....	422,000,000
3) aux paris sur les courses de chevaux.....	55,000,000
4) aux eaux gazeuses de toutes sortes.....	158,000,000
5) aux divertissements commerciaux.....	160,000,000

soit un total de.....\$ 1,446,000,000

Ce total correspond à peu près au montant total des dépenses consignées au chapitre de la sécurité sociale. On allègue parfois que les impôts prélevés pour la sécurité sociale retournent directement aux contribuables, et qu'ils

doivent donc être considérés comme une sorte de crédit au compte des contribuables. Mais tel n'est pas le cas. L'argent prélevé en impôts pour assurer la sécurité sociale pour une large part va de la poche du contribuable à celle d'un autre. Nous ne cherchons pas à établir ce que ce procédé a de bon ou de mauvais, nous voulons simplement dire qu'en se fondant sur la raison, on doit le considérer comme partie du fardeau fiscal.

Le comité est d'avis que dans un jeune pays comme le Canada, avec ses immenses ressources, qui offre plus d'occasions que n'importe quelle autre région au monde au particulier de faire son chemin, toutes les mesures de sécurité sociale devraient être révisées et évaluées en tenant compte d'une saine expansion nationale.

La pièce n° 3 indique le revenu national et le produit national brut; on y trouve des données relatives aux années se succédant entre 1939 et 1951 inclusivement. Pour éclairer la question, il serait peut-être opportun de répéter ici la distinction entre le produit national brut et le revenu national net. Le premier est constitué du revenu brut de tous les Canadiens, revenu de toutes provenances et qui peut être mis en regard du revenu brut des sociétés commerciales, des agriculteurs ou des ouvriers. Pour obtenir le revenu national net, il y a lieu d'opérer certaines déductions du produit brut. Chaque année, l'outillage dont on se sert perd de la valeur, puisque toute machine tend à s'user dans un temps limité. On peut en dire autant des maisons et des automobiles. Lorsqu'on additionne ces frais et d'autres semblables et qu'on les déduit du produit brut, le reste peut être désigné sous le nom de revenu national net.

C'est à même ce revenu national net que tous les Canadiens défrayent tous leurs frais de subsistance. Vu que les Canadiens jouissent d'un niveau de vie élevé, ce montant constitue le principal poste. En second lieu, il a fallu déduire le montant que tous les citoyens versent à leurs divers gouvernements au chapitre des impôts. De façon générale, ce qui reste constitue le volume des épargnes et peut être placé dans des polices d'assurance-vie, des obligations de l'État ou des sociétés, ou dans des rentes ou entreprises commerciales quelconques, ou enfin conservé par les Canadiens eux-mêmes en prévision des besoins futurs.

Il importe ici de rendre un hommage bien mérité au ministre des Finances qui, lors de son exposé budgétaire et surtout dans le Livre blanc qui accompagne cet exposé, a fourni de nombreux renseignements indiquant comment et pourquoi l'économie du pays fonctionne à un rythme inconnu jusqu'ici. Le ministre estime que notre produit national brut, pour la présente année financière, sera d'environ 22½ milliards de dollars. Cela devrait laisser un revenu national net d'environ 18 milliards. Si nous étions certains que notre économie continuera à prendre de l'essor comme elle l'a fait depuis quelques années, le comité pourrait penser que les Canadiens ont un avenir raisonnablement assuré; mais il faut aussi reconnaître que, si la tempête s'élève, le résultat pourrait être bien différent. En effet, le ministre a souligné, au cours de son exposé budgétaire, une telle possibilité lorsqu'il a dit: "Tous les députés admettront, j'espère, qu'il est impossible de prévoir avec certitude à 1 p. 100 près le niveau des prix au cours des 12 mois qui vont suivre. Cependant, sur un produit national brut de 20 milliards, la différence résultant d'une hausse des prix de 1 p. 100 et d'une baisse de 1 p. 100 au cours de l'année, aboutirait à une différence de 400 millions dans le volume de ce produit. Sous le régime actuel d'imposition, une divergence aussi minime dans les prix pourrait produire une différence de 80 à 85 millions dans nos revenus". Voilà une déclaration significative et importante.

Il ne faut pas oublier que si notre économie demeure active et que notre revenu national net atteint 18 milliards de dollars, pendant cette période, les

Canadiens verseront en impôts à tous leurs gouvernements bien près du tiers de ce montant. Tous admettront que ce lourd fardeau fiscal, attribuable pour une bonne part à de fortes dépenses au chapitre de la défense, est certainement suffisant ou dépasse même la limite que les gouvernements peuvent s'attendre avec sécurité de voir accepter par les contribuables. Rien ne nous garantit, pour autant que notre économie est en cause, que nous devions continuer indéfiniment à vivre dans la prospérité. Il ne faut pas oublier qu'environ la moitié de l'augmentation de notre produit national brut, et par conséquent de notre revenu national net, a eu pour cause, depuis une douzaine d'années, une économie sans cesse inflationniste. Fondé sur la valeur du dollar d'avant-guerre, le total représentant le produit et le revenu serait environ la moitié de ceux d'aujourd'hui. Cela est également vrai d'autres pays.

Malgré la prospérité dont nous avons joui ces dernières années, il ne faut jamais oublier que l'économie canadienne est fort vulnérable sous un rapport essentiel: pouvoir toujours vendre nos produits à l'étranger. Les répercussions qu'entraînent les difficultés du change dans la région du sterling le démontrent chaque jour. Une fois de plus, depuis la fin de la guerre, une tendance se dessine: le commerce se heurte à d'autres entraves dans certains pays où nous avons coutume de vendre une forte partie de nos excédents. Si, pour les motifs précités et pour d'autres, qu'on pourrait ajouter, il nous est de plus en plus difficile d'accéder aux marchés mondiaux, l'effet qui s'exercera sur notre économie intérieure n'est pas douteux. Nous avons constaté les résultats de la fièvre aphteuse; le grand débouché américain pour nos bovins est complètement fermé pour le moment. D'ordinaire, la Colombie-Britannique et l'Est du Canada vendent une foule de leurs produits forestiers dans la région du sterling. Pour les motifs déjà allégués, on a fort restreint ces débouchés. On y relève des exemples de ce qui pourrait nous arriver. Voilà les impondérables qui influent beaucoup sur le fonctionnement de notre économie. Advenant que nous perdions un marché, comme c'est le cas pour le moment à l'égard de nos bestiaux, ou si nous perdons nos débouchés pour les produits forestiers, ou l'un ou l'autre de nos autres produits, on nous demandera certes quelles mesures un gouvernement ou l'autre entendent prendre à ce propos. Advenant que le gouvernement apporte le secours exigé, le contribuable écoperait. Et si une telle attitude s'affermait, je veux dire l'attitude, si répandue ces dernières années, de ceux qui exigent de plus en plus qu'un gouvernement trouve une solution aux problèmes des particuliers ou de la collectivité, et s'il faut y faire face, nous nous engageons sur la pente glissante qui nous mènera à des difficultés toujours plus épineuses. Advenant, d'ici quelques années, un fléchissement des prix de 20 p. 100, ou une perte de 20 p. 100 de nos marchés étrangers, qu'advient-il des dépenses qui ont été engagées pendant la prospérité? Il vaut la peine d'y réfléchir. En outre, l'accès aux marchés mondiaux et l'accroissement du commerce entraînent la concurrence. Puis se pose la question du prix de revient, les frais de main-d'œuvre étant le poste décisif à ce chapitre. On s'aperçoit, à une foule d'indices, que malgré la hausse des prix survenue depuis la fin de la guerre, les ouvriers, en général, ont fort amélioré leur situation. Autrement dit, malgré la hausse des prix, le salaire quotidien de l'ouvrier a une valeur d'achat bien supérieure à celle d'il y a six ans. Il ne faut pas oublier non plus que les sociétés commerciales, grandes ou petites, ou les particuliers s'occupant de leur propre commerce ajoutent autant que possible au prix des articles qu'ils vendent l'accroissement de frais qu'il y a lieu de prévoir dans l'exercice des affaires. Il en est de même des impôts que doivent acquitter les entreprises commerciales en général. Autant que possible, on en grève le consommateur, ce qui, étant donné la nature humaine, est inévitable dans le cours normal des choses.

Le Canada est certes parvenu à l'un des carrefours décisifs de son histoire. Certes l'enjeu de la lutte entre les hommes libres et les États autocratiques est essentiellement le maintien de notre liberté personnelle. Dans l'immédiat, cette vue est obscurcie par le souci que porte le particulier à ses propres affaires. En tant que nation, nous pensons peut-être trop à la sécurité pour le moment, et pas assez à la situation où nous nous trouverons advenant la victoire des forces ténébreuses de la tyrannie. Nous songeons trop à jouir, aux avantages que nous pouvons nous procurer plutôt qu'aux services que nous pouvons rendre. A la longue, ces dispositions décident de tout. Étant donné la situation internationale, la société où chaque groupe cherche tous les avantages possibles, sans songer au sort des autres, marche peut-être vers l'abîme?

La pièce IV,—en appendice au présent rapport,—indique le nombre des fonctionnaires de l'État canadien, à l'exclusion des membres des forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada, au 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952. D'après cet appendice, on constate que, du 31 mars 1951 à la même date en 1952, le nombre total des fonctionnaires de l'État a augmenté de 13,000 environ, dont un peu plus de 10,000 dans les services du ministère de la Défense (il ne faut pas oublier qu'il s'agit de civils) et le total des employés du ministère de la Défense atteint maintenant près de 40,000. La Commission des prix et du commerce en temps de guerre, qui comptait 260 employés, il y a un an, a été dissoute. Un examen de ce tableau révélera où ont eu lieu les autres augmentations de personnel depuis un an. Outre les augmentations observées au ministère de la Défense, les autres doivent être attribuées à l'expansion des services de l'État. L'augmentation des frais ne dépend pas uniquement de l'accroissement du nombre des fonctionnaires. Il faut plus de bureaux et plus de matériel dont les fonctionnaires ont besoin pour accomplir leur travail.

Bien que le comité reconnaisse que l'augmentation de la population exige une augmentation correspondante des dépenses de l'État à tous les paliers, il n'en reste pas moins que le coût plus élevé de tout l'appareil gouvernemental au Canada est une question inquiétante. Mais il faut bien l'admettre: si la population exige plus de services des municipalités, des gouvernements provinciaux ou du gouvernement fédéral; elle doit donc s'attendre à acquitter des impôts plus lourds. Quoique le comité ne possède pas de détails sur ce qui se passe aux paliers provinciaux et municipaux, nous croyons toutefois exact d'affirmer que les frais de plus en plus élevés de l'administration gouvernementale, sauf certaines exceptions ici et là, se manifestent à tous les paliers du vaste organisme administratif du pays. Si le public tient à ce que les frais d'administration de l'État soient réduits, comme plusieurs croient qu'ils le devraient, un tel but souhaitable ne peut être atteint sans qu'il abandonne l'idée que le Gouvernement doit se rendre à ses désirs; sinon les dépenses augmenteront.

Dans la pièce V, on trouvera la façon dont l'indice du coût de la vie oscille depuis 1945, les modifications mensuelles étant indiquées pour 1950, 1951 et 1952, jusqu'au 1^{er} mars. Depuis ce dernier mois, on a enregistré une légère diminution. Les fluctuations de l'indice du coût de la vie révèlent l'inflation qui a eu lieu depuis 1945, alors que l'indice s'établissait à 119.5 comparativement à 100 pour la période allant de 1935 à 1939. Au cours des années de guerre, le coût de la vie est demeuré stable grâce aux régies à l'égard des traitements, salaires et prix qui ont été maintenues durant le conflit; l'augmentation de 19.5 s'est produite avant que ces régies eussent été appliquées en novembre 1941. Certains préconisent fortement le retour à la régie des prix; mais une telle mesure, sans une régie semblable des traitements et salaires, se révélerait absolument inutile.

La nouvelle poussée inflationniste qui s'est fait gravement sentir,—même il y a un an,—a été enrayée dans une certaine mesure. Mais, même si les forces inflationnistes semblent réprimées, elles peuvent fort bien surgir de nouveau. Rien ne garantit que l'inflation a été enrayée aux États-Unis. On s'y attend à un fort déficit de l'État et, lorsque les gouvernements dépensent plus qu'ils n'encaissent, il en résulte nécessairement de l'inflation. En outre, la main-d'œuvre y réclame de fortes augmentations de salaires, ce qui est assurément un autre facteur inflationniste. Au Canada, nous pouvons encore avoir à faire face à de telles demandes. S'il se produisait une autre poussée inflationniste aux États-Unis, le Canada ne pourrait qu'en ressentir les répercussions. A peu près tout ce qu'on peut dire, c'est que l'avenir n'est pas facilement prévisible. Nous ne savons pas d'où peut venir l'orage, bien que nous puissions affirmer avec certitude que, si chacun modère ses dépenses et que nos gouvernements disposent avec soin et économie des deniers que leur confient les contribuables, nous nous serons, jusqu'à un certain point, prémunis contre les incertitudes de l'avenir.

M. Gilbert Jackson, économiste réputé de Toronto, a déclaré, dans sa déposition au comité, témoignage qui est reproduit en entier dans les *Procès-verbaux* du comité, que pour accroître d'un dollar la production nationale brute il faut presque cinq dollars d'épargne et de placement. La justesse des données que M. Jackson a soumises à l'appui de cette affirmation a frappé le comité. M. Montath Douglas, directeur de la *Canadian Tax Foundation* dont le bureau principal est à Toronto, a également comparu. Il a, lui aussi, communiqué au comité des renseignements utiles qu'on trouvera également aux *Procès-verbaux*.

A la suite de notre enquête, nous soumettons les propositions suivantes:

(1) Le volume de documents publiés par les services de l'État augmente constamment. Le comité estime qu'une multitude de ces publications ne sont ni nécessaires ni utiles et que la question mérite d'être réétudiée à fond. Nous insistons pour que les ministères aient à préparer une estimation de leurs frais de poste et que la franchise postale, dont tous les ministères profitent en ce moment à l'égard de la documentation qu'ils jugent nécessaire d'adresser au public, soit réservée au courrier personnel des membres du Parlement, pendant les sessions. Grâce à cette mesure, seuls les documents nécessaires et utiles seraient publiés. Le gouvernement devrait songer à exiger un prix équitable pour les publications gouvernementales nécessaires, comme par exemple les levés géologiques, les cartes, les documents scientifiques, et ainsi de suite.

(2) Qu'on mette fin à la pratique, qui se répand de plus en plus au sein des ministères de l'État, de passer outre au ministère des Travaux publics, chaque service établissant sa propre division de travaux publics. Conformément à l'intention de la loi, tous ces travaux devraient être exécutés sous la direction du ministère des Travaux publics.

(3) Nous sommes d'avis que la tenue d'une conférence entre les provinces et l'autorité fédérale en vue de déterminer les économies qu'il serait possible de réaliser sur leurs plans administratifs respectifs donnerait de bons résultats. Nous croyons qu'il est possible de réduire appréciablement les frais d'administration publique et que les gouvernements intéressés, comme aussi les contribuables, en profiteraient considérablement.

De telles réflexions nous amènent à la conclusion de notre rapport.

Personne ne niera la lourdeur du fardeau fiscal qui accable les Canadiens. A l'échelon fédéral, nous nous proposons d'affecter à la défense, 2 milliards, soit environ \$4 sur chaque \$9; personne ne saurait prédire combien de temps ce fardeau pèsera sur nous. Les conflits entre pays d'où la liberté est entièrement disparue et les nations occidentales éprises de la paix ne s'apaisent guère; au contraire, ils s'approfondissent et s'intensifient. Notre génération ne connaîtra pas l'aboutissement de tous ces bouleversements et conflits; mais la sagesse nous apprendra que nous devons peut-être vivre dans un tel monde pendant plusieurs années encore. Pour remporter finalement la victoire, en

collaboration avec nos alliés, il faut veiller à la vigueur de nos résolutions et à la netteté de notre vision. Aucun peuple du monde n'est plus sain ni plus rassuré que les Canadiens; il leur faut des chefs courageux pour les guider dans les droits sentiers. Dans cette période empreinte de dangers, nous ne pouvons pas songer à la vie facile tout en consentant des sacrifices. Si nous attachons trop d'importance à notre confort et à notre sécurité,—et si les autres pays de l'Ouest en font autant,—nous perdrons notre liberté, ainsi que notre confort et notre sécurité.

Le comité remercie tous les témoins qui ont comparu, de l'aide qu'ils lui ont fournie dans sa tâche.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

T. A. CRERAR.

Ottawa, le 19 juin 1952.

PIÈCE N° 1

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

Le présent sommaire, analogue dans sa présentation à celui qui a été préparé au printemps de 1951, établit, d'après les articles courants de dépenses et les catégories spéciales, les crédits prévus dans le budget des dépenses de la présente année et de certains exercices financiers antérieurs. Le détail des chiffres de l'année courante (1952-1953) a été extrait directement du "Tableau des articles courants de dépenses et des catégories spéciales" inséré dans une enveloppe à la fin du Livre Bleu des Prévisions budgétaires de 1952-1953. Les chiffres de 1951-1952 sont plus élevés que ceux qui figurent dans ce Tableau puisqu'ils ont été accrus des montants inclus dans les Crédits Supplémentaires (2) et (3) de 1951-1952, adoptés le 1^{er} avril 1952. Les crédits globaux de chaque année antérieure sont indiqués en chaque cas.

Tel qu'il est indiqué dans les notes de renvoi du Tableau qui a été préparé l'an dernier, les Crédits de 1949-1950 et de 1938-1939 ne se prêtaient pas à une classification aussi précise sur cette base que ceux des années plus récentes pour cette raison que l'analyse des chiffres de ces années ne s'est pas faite en tous points comme celle des articles courants. Là où il devenait impossible de procéder à cette classification, on décidait au jugé où il convenait de placer les articles en question. De plus, à certains endroits, lorsque des crédits étaient affectés à plusieurs fins ensemble que l'on désigne maintenant sous divers articles courants, on n'a pu arriver qu'à une répartition plus ou moins proportionnelle entre les articles maintenant employés.

De légers ajustements ont aussi été opérés dans les chiffres de 1951-1952 là où les articles ont été soumis depuis à une nouvelle définition afin d'améliorer la classification. Toutefois, sauf dans le cas de quatre rajustements importants, il n'y a pas été jugé nécessaire de faire entrer les légers ajustements dans les chiffres des années antérieures, car ces ajustements entraînent une dépense disproportionnée à leur utilité en recherches dans les divers ministères.

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES GROUPEES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

MINISTÈRES AUTRES QUE CELUI DE LA DÉFENSE NATIONALE

	1952-1953	1951-1952	1950-1951	1949-1950	1938-1939
	(En milliers de dollars)				
(1) Salaires et traitements civils	333,888	309,552	284,505	276,931	74,271
(2) Allocations civiles ...	7,631	6,674	5,964	5,172	1,183
(3) Solde et allocations, Gendarmerie royale	17,138	14,741	10,157	8,227	3,750
(4) Services professionnels et spéciaux	25,904	27,349	23,926	22,155	4,104
(5) Frais de déplacement et de déménagement....	13,991	14,425	13,816	12,808	3,504
(6) Transport: petite vites- se, messagerie et camion	2,598	2,573	2,159	2,097	479
(7) Affranchissement	3,275	3,203	3,092	2,918	449

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(8) Service téléphonique, télégraphique et autres services de communications	5,638	5,009	4,740	4,475	689
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères	4,368	4,526	4,250	3,950
(10) Films, étalages, annonces et autres formes de publicité	7,347	7,146	6,681	6,155	1,794
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau	12,135	12,220	11,537	11,356	2,464
(12) Matériel et fournitures	43,082	39,978	37,627	32,920	5,957
Bâtiments et ouvrages y compris les terrains—					
(13) Acquisition ou construction	136,449	131,094	146,679	144,949	30,631
(14) Réparations et entretien	17,790	16,430	18,392	15,103	2,958
(15) Location	8,840	8,303	8,031	7,194	1,763
Matériel—					
(16) Acquisition ou construction	20,846	18,206	19,980	16,482	2,013
(17) Réparations et entretien	5,850	5,322	5,050	4,386	584
(18) Location	1,144	1,083	1,162	597
(19) Services municipaux ou d'utilité publique ..	6,991	6,193	5,334	4,371	924
(20) Contributions, allocations, subventions, etc. non compris ailleurs ...	99,803	115,615	182,935*	116,023	50,629
(21) Pensions, pensions de retraite et autres prestations	17,857	116,296*	87,387	9,168	5,446
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)	17,628	16,158	20,881	31,689	12,254
Total des articles courants	810,183	882,096	904,285	739,126	205,846
<i>Catégories spéciales</i>					
(23) Intérêts sur la dette publique, et autres frais de service de la dette ..	435,518	437,674	433,046	451,441	132,368
(24) Subventions et versements spéciaux aux provinces	32,308*	115,135	106,335	127,365	21,210
(25) Versements d'allocations familiales	332,150	320,000	307,000	284,880
(26) Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse, et allocations de cécité	345,000*	187,350*	104,697	74,646	30,541

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(27) Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effec- tués en vertu de la Loi des pensions	125,546	103,775	99,739	101,589	40,926
(28) Autres versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge	40,653	56,811	65,578	92,929	9,445
(29) Contribution du gou- vernement à la Caisse d'assurance-chômage ...	32,000	30,200	26,320	23,000
(30) Subventions générales à l'hygiène	27,500	25,000	25,000	33,200
(31) Contributions à la construction de la route transcanadienne	15,000	15,238	21,350
(32) Transport des dépê- ches par terre, par air et par eau (Postes)	40,054	38,185	38,557	34,104	15,574
(33) Déficit — Entreprises de l'État	2,971*	17,895	10,778	49,407	57,185
Total des catégories spé- ciales	<u>1,428,700</u>	<u>1,347,263</u>	<u>1,236,430</u>	<u>1,272,561</u>	<u>307,243</u>
Total des articles courants et des catégories spécia- les	2,238,883	2,229,359	2,140,715	2,011,687	513,089
(34) Moins — Économies prévues et montants re- couvrables	<u>9,523</u>	<u>24,930*</u>	<u>4,886</u>	<u>2,772</u>	<u>104</u>
Total net des dépenses pré- vues	<u>2,229,360</u>	<u>2,204,429</u>	<u>2,135,829</u>	<u>2,008,915</u>	<u>512,985</u>

NOTES EXPLICATIVES*

- (20) Comprend un versement de 65 millions de dollars à la Commission canadienne du blé.
- (21) Comprend 75 millions de dollars pour 1950-1951 et 1951-1952, soit les première et deuxième tranches d'une contribution spéciale du gouvernement au Compte de la pension du Service civil.
- (24) Ne comprend pas les versements de compensation aux provinces, qui seront sans doute requis lorsque les conventions en matière de location de domaines fiscaux entreront en vigueur en 1952. Seuls les derniers versements exigibles en vertu des conventions en vigueur sont inclus dans ce montant.
- (26) Cette catégorie comprend le montant indiqué dans les prévisions budgétaires comme représentant le total des versements effectués à même la Caisse des pensions de sécurité de la vieillesse aux bénéficiaires de ces pensions.
- (33) Ne comprend pas, en 1952-1953, des articles tels que le déficit du National-Canadien, car l'usage veut que de tels postes figurent dans l'Autre Budget Supplémentaire à la fin de l'année financière.
- (34) Comprend l'inscription d'un ajustement de 19 millions de dollars (revenu anticipé de taxes déterminées destinées à la Caisse de sécurité de la vieillesse—Poste 608, Autre Budget supplémentaire (2), 1951-1952), mais aucun poste semblable d'ajustement n'est inclus dans l'exercice financier 1952-1953.

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES GROUPÉES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

DÉFENSE NATIONALE, *PRODUCTION DE DÉFENSE ET DÉFENSE CIVILE

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(1) Salaires et traitements civils	81,429	61,790	44,625	41,611	2,586
(2) Allocations civiles ...	715	1,104	487	316	2
(3) Solde et allocations, forces de défense	251,494	208,597	138,346	112,526	11,395
(4) Services professionnels et spéciaux	11,767	8,675	4,822	3,897	198
(5) Frais de déplacement et de déménagement...	32,430	22,188	13,985	10,964	1,101
(6) Transport: petite vi- tesse, messagerie et ca- mion	17,951	10,797	8,660	5,974	167
(7) Affranchissement	463	479	255	253	6
(8) Service téléphonique, télégraphique et autres services de communica- tion	5,239	3,477	2,409	2,074	57
(9) Impression des rap- ports et autres publica- tions des ministères	2,619	2,175	1,381	1,276
(10) Films, étalages, an- nonces et autres formes de publicité	3,115	3,616	1,995	1,022	5
(11) Papeterie, fourniture, accessoires et ameuble- ment de bureau	6,164	6,071	2,488	1,662	232
(12) Matériel et fourni- tures	383,342	296,221	108,225	64,568	190
Bâtiments et ouvrages y compris les terrains—					
(13) Acquisition ou cons- truction	330,784	311,465	77,160	52,384	4,261
(14) Réparations et en- retien	39,608	30,054	20,537	15,448	1,046
(15) Location	1,276	1,050	974	840
Matériel—					
(16) Acquisition ou cons- truction	711,504	609,279	127,142	73,988	12,265
(17) Réparations et en- retien	139,752	98,772	62,074	45,604	588
(18) Location	2
(19) Services municipaux ou d'utilité publique .	5,754	3,576	3,402	2,964
(20) Contributions, allo- cations, subventions, etc. non comprises ailleurs	3,696	1,862	4,190	1,383	104

* Il n'y a pas eu de dépenses pour la Production de défense en 1938-1939. Pour 1949-1950, *Canadian Arsenal, Limited* seulement est représenté par les chiffres contenus dans ce tableau.

FINANCES

19

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(21) Pensions, pensions de retraite et autres prestations	35,743	36,234	16,163	14,365	2
(22) Toutes autres dépenses (sauf celles des catégories spéciales)	42,164	13,163	206,849	6,838	1,762
Total des articles courants	2,107,011	1,730,645	846,169	459,957	35,967
(23)-(33) Catégories spéciales
Total des articles courants et des catégories spéciales	2,107,011	1,730,645	846,169	450,957	35,967
(34) Moins — Économies prévues et montants recouvrables	575	2,723	55,186	68,823
Total net des dépenses prévues	2,106,436	1,727,922	790,983	391,134	35,967

SOMMAIRE DU BUDGET ANNUEL DES DÉPENSES GROUPEES D'APRÈS LES ARTICLES COURANTS DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALES

TOTAL, ENSEMBLE DES SERVICES

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(1) Salaires et traitements civils	415,317	371,342	329,130	318,542	76,857
(2) Allocations civiles ...	8,346	7,778	6,451	5,488	1,185
(3) Solde et allocations, forces de défense et Gendarmerie royale ...	268,632	223,338	148,503	120,753	15,145
(4) Services professionnels et spéciaux	37,671	36,024	28,748	26,052	4,302
(5) Frais de déplacement et de déménagement ...	46,421	36,613	27,801	23,772	4,605
(6) Transport: petite vitesse, messagerie et camion	20,549	13,370	10,819	8,071	646
(7) Affranchissement ...	3,738	3,682	3,347	3,171	455
(8) Service téléphonique, télégraphique et autres services de communication	10,877	8,486	7,149	6,549	746
(9) Impression des rapports et autres publications des ministères ...	6,987	6,701	5,631	5,226
(10) Films, étalages, annonces et autre publicité à caractère d'information	10,462	10,762	8,676	7,177	1,799
(11) Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau	18,299	18,291	14,025	13,018	2,696
(12) Matériel et fournitures	426,424	336,199	145,852	97,488	6,147

COMITÉ PERMANENT

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
Bâtiments et ouvrages y compris les terrains—					
(13) Acquisition ou construction	467,233	442,559	223,839	197,333	34,892
(14) Réparations et entretien	57,388	46,484	38,929	30,551	4,004
(15) Location	10,116	9,353	9,005	7,034	1,763
Matériel—					
(16) Acquisition et construction	732,350	627,485	147,122	90,470	14,278
(17) Réparations et entretien	145,602	104,094	67,124	49,990	1 172
(18) Location	1,146	1,083	1,162	597
(19) Services municipaux ou d'utilité publique ...	12,745	9,769	8,736	8,335	924
(20) Contributions, alloca- tions, subventions, etc. non comprises ailleurs..	103,499	117,477	187,125*	117,406	50,733
(21) Pensions, pensions de retraite et autres pres- tations	53,600	152,530*	103,550*	23,533	5,448
(22) Toutes autres dépen- ses (sauf celles des caté- gories spéciales)	59,792	29,321	227,730	38,527	14,016
Total des articles courants	<u>2,917,194</u>	<u>2,612,741</u>	<u>1,750,454</u>	<u>1,199,083</u>	<u>241,813</u>
<i>Catégories spéciales</i>					
(23) Intérêts sur la dette publique et autres élé- ments de dette	435,518	437,674	433,046	451,441	132,368
(24) Subventions et verse- ments spéciaux aux pro- vinces	32,308*	115,135	106,335	127,365	21,210
(25) Versements d'allica- tions familiales	332,150	320,000	307,000	284,880
(26) Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse, et allocations de cécité ...	345,000*	187,350*	104,697	74,646	30,541
(27) Pensions d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effec- tués en vertu de la Loi des pensions	125,546	103,775	99,739	101,589	40,920
(28) Autres versements aux anciens combattants aux personnes à leur charge	40,653	56,811	63,578	92,929	9,445
(29) Contribution du gou- vernement à la Caisse d'assurance-chômage ...	32,000	30,200	26,350	23,000
(30) Subventions générales à l'hygiène	27,500	25,000	25,000	33,200
(31) Contributions à la construction de la route transcanadienne	15,000	15,238	21,350

	1952-1953 (En milliers de dollars)	1951-1952 (En milliers de dollars)	1950-1951 (En milliers de dollars)	1949-1950 (En milliers de dollars)	1938-1939 (En milliers de dollars)
(32) Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)	40,054	38,185	38,557	34,104	15,574
(33) Déficits—Entreprises de l'État	2,971*	17,895	10,778	49,407	57,185
Total des catégories spéciales	1,428,700	1,347,263	1,236,430	1,272,561	307,243
Total des articles courants et des catégories spéciales	4,345,894	3,960,004	2,986,884	2,471,644	549,056
(34) Moins — Économies prévues et montants recouvrables	10,098	27,653*	60,072	71,595	104
Total net des dépenses prévues	4,335,796	3,932,351	2,926,812	2,400,049	548,952

NOTES EXPLICATIVES*

- (20) Comprend un versement de 65 millions de dollars à la Commission canadienne du blé.
- (21) Comprend 75 millions de dollars pour 1950-1951 et 1951-1952, soit les première et deuxième tranches d'une contribution spéciale du gouvernement au Compte de la pension du Service civil.
- (24) Ne comprend pas les versements de compensation aux provinces, qui seront sans doute requis lorsque les conventions en matière de location de domaines fiscaux entreront en vigueur en 1952. Seuls les derniers versements exigibles en vertu des conventions en vigueur sont inclus dans ce montant.
- (26) Cette catégorie comprend le montant indiqué dans les prévisions budgétaires comme représentant le total des versements effectués à même la Caisse des pensions de sécurité de la vieillesse aux bénéficiaires de ces pensions.
- (33) Ne comprend pas, en 1952-1953, des articles tels que le déficit du National-Canadien, car l'usage veut que de tels postes figurent dans l'Autre Budget supplémentaire à la fin de l'année financière.
- (34) Comprend l'inscription d'un ajustement de 19 millions de dollars (revenu anticipé de taxes déterminées destinées à la Caisse de sécurité de la vieillesse—Poste 608, Autre Budget supplémentaire (2), 1951-1952), mais aucun poste semblable d'ajustement n'est inclus dans l'exercice financier 1952-1953.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ARTICLES COURANTS
DE DÉPENSES ET LES CATÉGORIES SPÉCIALESARTICLES COURANTS (N^{os} 1 à 22)1. *Traitements et salaires civils*

Cette rubrique comprend les traitements et salaires de tout le personnel civil à emplois continus ou discontinus, saisonniers ou occasionnels et que l'on considère normalement comme "employés du gouvernement" (mais ne comprenant pas les employés de compagnies de la Couronne et d'organismes analogues), que le paiement soit établi à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année, y compris le surtemps ou toute autre rémunération spéciale. Elle englobe aussi les traitements des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs, ainsi que les indemnités des membres des deux Chambres du Parlement, mais non la rémunération de personnes employées à une entreprise spéciale à l'égard de laquelle la paye et d'autres frais sont inclus dans le coût global de l'entreprise.

2. *Allocations civiles*

Cette rubrique comprend tous genres d'allocations versées aux membres du personnel considérés normalement comme "employés du gouvernement" ou à leur égard, telles que les suivantes: allocations de subsistance, allocations provisoires, allocations de responsabilité, allocations de subsistance et de représentation à l'étranger, allocations de service spécial, allocations de parcours aux personnels postaux ambulants, allocations d'aide, allocations des régions septentrionales, allocations d'isolement, allocations de pension et de subsistance et autres allocations du genre. Y figurent aussi les allocations aux ministres pour automobiles et les allocations pour frais aux sénateurs et aux députés.

3. *Solde et allocations—Forces de défense et Gendarmerie R.C.*

Cette rubrique comprend la solde et les allocations de tous genres (non comprises les allocations de déplacement inscrites au n° 5 ci-dessous) payables aux membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada, y compris les allocations de subsistance et autres deniers versés d'ordinaire à ces services.

4. *Services professionnels et spéciaux*

Cette rubrique comprend les crédits pour services accomplis par des particuliers ou des organismes étrangers à un département en particulier, autres que des services rattachés à des entreprises spéciales ou à des projets et programmes prévus aux rubriques 9 et 10; versements sous forme d'honoraires, commissions, etc., pour services professionnels et spéciaux tels que services d'avocats, architectes, ingénieurs, analystes et comptables, services de sténographes, traducteurs et copistes, services médicaux et dentaires, médecins et infirmières pour le traitement et l'examen d'anciens combattants candidats à des pensions, traitements et soins hospitaliers et autre aide technique, professionnelle et spécialisée de l'extérieur; agents d'annuités et autres payés sous forme d'honoraires ou de commissions, versements aux œuvres d'Églises pour l'éducation des Indiens, et services du Corps des commissionnaires. Y figurent le service d'autos blindées et les services contractuels de fonctionnement et d'entretien autres que ceux rangés parmi des postes mieux spécifiés sous d'autres articles, tels que stations radiophoniques Marconi du ministère des Transports, lesquels sont mentionnés au n° 8.

5. *Frais de déplacement et de déménagement*

Cette rubrique comprend les frais de déplacement et de transport d'employés du gouvernement, de membres des Forces de défense et de la Gendarmerie royale du Canada, les frais de déménagement de ces personnes et des gens à leur charge, et les frais de subsistance et autres de ces personnes en voyage commandé, les dépenses de voyage des juges et les dépenses et allocations de voyage payables aux sénateurs et aux députés. Y figurent aussi le transport par contrat, nolisement ou autres moyens, les parcours en automobile, les billets d'avions, le transport local, etc., les frais de déplacement de personnes employées à des arpentages, inspections et études sur le terrain. N'y figurent pas le déplacement et le transport d'autres que les employés de l'État, comme les frais de transport d'expulsés, d'anciens combattants demandant des traitements ou des pensions, etc., lesquels figurent au n° 22.

6. *Transport: petite vitesse, messageries et camion*

Cette rubrique comprend le coût du transport de marchandises, autre que le coût initial de livraison, à l'égard d'un achat compris dans l'article courant applicable au coût de l'achat même. Ces frais vont du transport des matières postales des bureaux de poste de la ville aux divers départements du gouvernement, au transport de matériel lourd entre les camps et autres établissements des services de Défense.

7. *Affranchissement*

Cette rubrique comprend l'affranchissement ordinaire, l'envoi par courrier aérien, en recommandé, par exprès, ainsi que la location de cases postales et tous autres frais postaux. Elle ne comprend pas, cela va de soi, le courrier jouissant de la franchise.

8. *Service téléphonique et télégraphique et autres services de communication*

Cette rubrique comprend tous les frais des services de communication par téléphone, télégraphe, câble, télétype, radio et T.S.F. Sont inclus les taxes, taux, loyers et autres frais de communication tels ceux qui découlent d'un service de courriers fourni en vertu d'un contrat par des entreprises et des services de communication de l'extérieur comme les stations radiophoniques Marconi du ministère des Transports.

9. *Impression des rapports et autres publications des ministères*

Cette rubrique comprend l'impression, par l'Imprimeur de la Reine, de rapports et autres travaux des ministères, y compris les bulletins et brochures d'information et d'éducation; de publications portant sur des sujets scientifiques et techniques, sur les ressources naturelles, sur la statistique et autres matières analogues; du hansard et autres documents parlementaires; de cartes et de graphique, etc. Les frais d'impression, de reliure, de gravure, de lithographie, de travaux d'art, d'empreintes de clichage, la rétribution d'écrivains et autres frais applicables à des travaux et programmes spéciaux de publication sont compris dans cette rubrique, sauf ceux qui relèvent des Articles nos 1, 2 et 5. Les frais des travaux et matières publiés entièrement au sein d'un Service sont inclus dans d'autres Articles. L'impression de formules et autre papeterie de bureau est comprise dans la rubrique n° 11.

10. *Films, étalages, réclame et autre publicité d'information, sauf les publications*

Cette rubrique comprend la production de films, d'étalages et d'autre matériel de présentation visuelle; la réclame pour fins publicitaires et générales, y compris les demandes de soumissions (sauf que les frais découlant directement de projets particuliers de construction ou d'achat d'immeubles sont compris sous leurs propres rubriques). Y figure la publication de proclamations, d'annonces, d'avis, etc., et autres formes de publicité éducative et instructive par radio, affiches, presse et autres moyens. Les frais de travaux d'art, la rémunération d'écrivains, l'emploi occasionnel de gens pour une entreprise spécifié, et autres frais applicables à ce qui précède sont aussi compris, sauf ceux qui relèvent des Articles nos 1, 2 et 5, et les frais des travaux et programmes réalisés entièrement au sein d'un Service et qui relèvent d'autres Articles. Le crédit total affecté à l'Office national du film et au service international de Radio-Canada tombe sous cette rubrique.

11. *Papeterie, fournitures, accessoires et ameublement de bureau*

Cette rubrique comprend: papeterie, enveloppes, papier buvard et autres fournitures de bureau telles que porte-plume, plumes, crayons, gommes à effacer, encre, etc.; formules imprimées, y compris feuilles d'impôt, formules de statistique et autres; en-têtes de lettres; grands livres et feuilles de grand livre, papier carbone, stencils et autres fournitures de papier; achat, réparation et location d'appareils et machines de bureau, y compris machines à écrire, à additionner, à calculer, à enregistrer, à dresser des tableaux, matériel et accessoires à microfilmer, accessoires de communication entre bureaux, compteurs postaux, rouleaux pour machines enregistreuses, et tout autre accessoire de bureau; sont aussi compris pupitres, chaises, tables, cabinets classeur et autres meubles semblables de bureau; livres, journaux et périodiques pour usage de bureau et de bibliothèque.

12. *Matériel et fournitures*

Cette rubrique comprend les dépenses d'achat du matériel et des fournitures requis pour assurer le fonctionnement et le maintien des services de l'État (non la papeterie, les fournitures et les meubles de bureau). Elle inclut l'essence et l'huile achetées en vrac; le combustible pour navires, avions, transport, chauffage, etc.; le fourrage pour bestiaux; les aliments et autres fournitures pour navires et autres établissements; bestiaux achetés pour consommation ou revente; graines et semence devant servir à la culture; vivres, vêtements et autres fournitures pour Indiens malades et indigents; manuels et fournitures pour écoles indiennes; livres et autres publications achetés pour distribution à l'extérieur; uniformes et fourniment; matériel de monnayage et d'affinage pour l'Hôtel des monnaies; photographies, cartes terrestres et marines achetées à des fins d'administration et d'opérations; fournitures scientifiques et de laboratoire, y compris échantillons d'essais; fournitures pour dessin, tirages de bleus et travaux d'art; fournitures pour levés topographiques, études, etc., ingrédients chimiques, matériel hospitalier, chirurgical et médical; sacs de dépêches pour le transport des correspondances; fournitures du service de nettoyage; charbon, bois et fournitures électriques, et tous matériaux et fournitures autres que ceux achetés pour des entreprises de construction et de réparation qui seraient normalement mis au compte de telles entreprises.

13. *Acquisition ou construction de bâtiments et d'ouvrages, y compris l'achat de terrains*

Cette rubrique comporte les crédits couvrant toutes dépenses relatives à la construction de nouveaux bâtiments, chemins, ouvrages d'irrigation, canaux, aéroports, quais, ponts et de tout autre bien immeuble de ce genre, et reconstruction de tels genres de biens, améliorations comportant des rajouts ou des modifications de structure, ainsi que le coût d'installation du matériel fixe qui fait partie intégrante de l'ouvrage ou de la structure, comme les ascenseurs, les appareils de chauffage et d'aération, etc. Y figurent aussi les entreprises réalisées en vertu d'un contrat ou accord, ou directement par le ministère. L'achat de terrains en fait aussi partie. La rémunération de gens employés occasionnellement à des entreprises spécifiées est incluse, mais pas celle d'employés embauchés à temps continu ou discontinu.

14. *Réparation et entretien des bâtiments et ouvrages*

Cette rubrique comprend le coût des matériaux, fournitures et autres portés directement au compte de l'entretien et des réparations de biens immeubles du genre indiqué à la rubrique n° 13 ci-dessus. Y figurent aussi les entreprises de réparation et d'entretien exécutées en vertu d'un contrat ou d'une entente, ou directement par un ministère.

15. *Location de terrains, bâtiments et ouvrages*

Cette rubrique comprend les crédits pour location de propriétés requises à certaines fins par divers ministères et pour le logement de bureaux et de services du gouvernement, location faite par le ministère des Travaux publics. Y figure aussi la location d'espace pour remiser des véhicules moteurs, du matériel et des fournitures.

16. *Construction ou acquisition de matériel*

Cette rubrique comprend tous les articles neufs de machinerie, outillage et fournitures (autres que les accessoires et fournitures de bureau). Y figurent: véhicules motorisés, avions, tracteurs, matériel routier, équipement scientifique et de laboratoire, navires, brise-glace et autres aides à la navigation; tous autres genres de matériel léger et lourd, y compris ceux de la Défense nationale tels que navires, aéronefs, matériel mécanique, véhicules de combat, armes, moteurs

et pièces de rechange normalement achetées avec ce matériel; outils d'ouvriers, instruments aratoires, fournitures et matériel requis à d'autres fins que l'usage normal de bureau. Y figurent aussi les bestiaux, chevaux et chiens achetés pour emploi comme tels plutôt que pour consommation ultérieure ou revente. (Voir Article n° 12 ci-dessus.)

17. *Réparation et entretien du matériel*

Cette rubrique comprend tout le matériel, les pièces de réparation et de rechange et tous les autres frais afférents à la réparation et à l'entretien du matériel énuméré à l'Article n° 16 ci-dessus.

18. *Loyer de matériel*

Cette rubrique comprend le loyer et l'affrètement—avec ou sans équipage—de navires, d'aéronefs, de véhicules motorisés et autre matériel (sauf le loyer de tels véhicules employés primordialement pour voyage ou transport prévus dans d'autres Articles, ou le loyer de véhicules ou autre matériel pour des entreprises où le loyer entre normalement dans les frais de ces entreprises).

19. *Services municipaux ou d'utilité publique*

Cette rubrique comprend les dépenses afférentes aux services d'un genre normalement fourni par une municipalité, une commission scolaire ou un service d'utilité publique: eau, électricité, gaz, etc. Y figurent donc les taxes d'eau, les services d'éclairage, d'énergie et de gaz, les taxes scolaires, et le paiement de ces services, qu'ils soient obtenus de la municipalité ou d'ailleurs, les taxes foncières et taxes d'eau à l'égard des propriétés diplomatiques. Elle comprend aussi les indemnités versées aux municipalités en remplacement de taxes foncières et de frais d'améliorations locales.

20. *Contributions, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs*

Cette rubrique comprend les contributions aux organismes internationaux et autres; les quotes-parts des entreprises et programmes conjoints qui n'incombent pas directement au gouvernement fédéral; les contributions ou allocations, en argent ou en nature, à des gouvernements hors du Canada; les allocations à des organisations nationales comme l'Association des Scouts, les sociétés agricoles, les organismes de santé et de bien-être et autres organisations analogues; les subventions aux industries primaires et autres; les versements aux provinces pour la formation professionnelle et autres fins, conformément aux ententes conclues, à moins qu'il ne soit autrement prévu dans d'autres catégories; les versements en application de la Loi du transport des marchandises dans les provinces Maritimes; les allocations à diverses expositions, etc.; les allocations de recherches et autre aide financière à l'égard de recherches effectuées par des organisations non officielles; les bourses d'études et paiements analogues. Elle ne comprend pas les allocations versées aux municipalités en remplacement d'impôts (rubrique n° 19); les subventions et paiements spéciaux aux provinces (rubrique n° 24); la contribution du gouvernement à la Caisse de l'assurance-chômage (rubrique n° 29); les subventions générales aux services de santé (rubrique n° 30); la quote-part aux provinces pour la grande route transcanadienne (rubrique n° 31); les déficits des entreprises de l'État (rubrique n° 33).

21. *Pensions, caisses de retraite et autres prestations pour services personnels*

Cette rubrique comprend les pensions, les caisses de retraite et autres prestations aux anciens employés civils de l'État, aux anciens membres de la Gendarmerie royale ou à leurs ayants droit. Elle comprend aussi les autres versements en application de la Loi d'indemnisation des fonctionnaires de

l'État, la contribution de l'État à la caisse de retraite, les allocations aux marins malades, les pensions des juges, les gratifications en remplacement de congé de retraite, les gratifications aux familles de fonctionnaires décédés, les paiements en application de la Loi de pension des services de défense, et la contribution du gouvernement, à titre d'employeur, à la caisse d'assurance-chômage. Elle ne comprend cependant pas la part du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage, soit un cinquième du montant net versé conjointement, à titre de contribution, par l'employeur et l'employé (rubrique n° 29); les pensions d'invalidité relatives à la Première et à la Deuxième Grande Guerres (rubrique n° 27), ou autres versements aux anciens combattants ou à leurs ayants droit (rubrique n° 28).

22. *Toutes autres dépenses (sauf celles des Catégories spéciales)*

Cette rubrique comprend tous les autres reliquats d'importance secondaire indiqués sous le titre "Divers" dans presque tous les crédits et dans lesquels sont inclus les dépenses telles que les suivantes: service de serviettes, blanchissage et nettoyage à sec, perte d'effets personnels, cautionnement d'employés de l'État et autres petits articles et services divers. Y figurent: licences, permis, droits de bassin, de touage, de quayage, d'amarrage; travaux d'art pour exposition et documents historiques pour galeries, musées et archives; frais de déplacement pour d'autres que les employés de l'État, soit les immigrants, les anciens combattants malades et la main-d'œuvre déplacée. Elle comprend également des crédits pour plusieurs articles de dépenses et services énumérés au Budget des dépenses et qui ne peuvent être répartis sous les diverses rubriques mentionnées dans ce sommaire.

CATÉGORIES SPÉCIALES (Rubriques 23 à 33)

23. *Intérêt sur la dette publique et autres éléments de dette*

Cette rubrique comprend l'intérêt sur la dette consolidée du Canada (y compris les bons du Trésor) et autres exigibilités comme le Fonds de fiducie et autres fonds spéciaux. Elle comprend également les frais d'émission de nouveaux emprunts, l'amortissement annuel et l'escompte sur les obligations, les primes et commissions et autres frais de service de la dette publique.

24. *Subsides et paiements spéciaux aux provinces*

Cette rubrique comprend les subsides provinciaux en application des Lois de l'Amérique du Nord britannique et autres textes législatifs; les indemnités particulières versées aux provinces en remplacement de certains impôts tel qu'il est prévu dans les conventions en matière de location de domaines fiscaux. Elle comprend également certaines allocations à Terre-Neuve conformément aux Conditions de l'Union. En général, elle ne comprend pas les versements aux provinces à l'égard de dépenses pour des fins précises dont quelques-unes sont comprises dans les rubriques nos 20, 26, 30 et 31.

25. *Paiement des allocations familiales*

Versements des mensualités autorisées par la Loi sur les allocations familiales, modifiée (chap. 40, Statuts de 1944-1945).

26. *Pensions de vieillesse, y compris allocations de cité*

Cette rubrique comprend les pensions autorisées par la Loi de sécurité de la vieillesse, le paiement de la quote-part fédérale (50 p. 100) pour l'aide aux vieillards en vertu de la Loi d'assistance-vieillesse, et le paiement de la quote-part fédérale (75 p. 100) des allocations de cité en vertu de la Loi sur les aveugles.

27. *Pension d'invalidité aux anciens combattants et autres paiements effectués en vertu de la Loi des pensions*

Cette rubrique comprend les pensions et autres paiements autorisés par la Loi des pensions, la Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils et l'ordonnance d'indemnisation des employés civils de l'État (service de guerre). Elle englobe la seconde guerre mondiale aussi bien que la première et comprend un faible crédit relatif aux vétérans de la Rébellion du Nord-Ouest de 1885.

28. *Autres paiements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge*

Cette rubrique englobe des allocations de guerre aux anciens combattants, y compris des versements à la caisse de secours, des allocations d'hospitalisation aux anciens combattants et d'autres allocations, des indemnités de chômage aux anciens combattants, des allocations pour réadaptation après le licenciement, des gratifications pour service de guerre, des crédits de rétablissement et d'autres articles divers.

29. *Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage*

Cette rubrique englobe la contribution de l'État à la Caisse d'assurance-chômage soit un cinquième de la quote-part des employeurs et des employés réunis.

30. *Subventions générales à l'hygiène*

Cette rubrique comprend des subventions générales à l'hygiène accordées aux provinces, aux termes et conditions approuvés par le gouverneur en conseil, et destinées à aider à exécuter des études sur la santé, à construire des hôpitaux, à assurer la bonne marche des services généraux de la santé publique, à extirper la tuberculose, à prévenir les maladies mentales, à lutter contre les maladies vénériennes, à prévenir les infirmités chez les enfants et à y remédier, à instruire le personnel des services de la santé publique et des hôpitaux, à exécuter des recherches en matière d'hygiène publique et à dresser des programmes de lutte contre le cancer.

31. *Contributions relatives à la route transcanadienne*

Cette rubrique comprend les paiements faits aux provinces qui ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur la route transcanadienne (chap. 40, Statuts de 1949), relativement à la construction de la route transcanadienne.

32. *Transport des dépêches par terre, par air et par eau (Postes)*

Cette rubrique englobe les crédits prévus au chapitre du ministère des Postes, pour le service ambulant, le transport par vapeurs et par avions et le transport terrestre ordinaire, y compris la distribution rurale.

33. *Déficits—Entreprises de l'État*

Cette rubrique comprend les déficits subis du fait de l'exploitation du chemin de fer de la baie d'Hudson, du réseau de communications du Nord-Ouest, du service de transbordement et des ports terminus de l'Île du Prince-Édouard, de la Canadian National (West Indies) Steamships, Limited et du port de Churchill.

34. *Moins—Économies prévues et montants recouvrables*

Dans certains cas spéciaux, des engagements pris et la vérification exigent de décomposer le total des crédits prévus pour quelques services, mais afin de ne voter que le montant réellement requis, déduction est faite des économies prévues et des montants recouvrables. Vu que les articles courants embrassent l'ensemble des exigences, le total de ces articles doit être réduit du montant de ces déductions pour obtenir le montant total net prévu au Budget des dépenses.

PIÈCE n° 2

ENSEMBLE DES REVENUS ET DES DÉPENSES
TOUS LES GOUVERNEMENTS DU CANADA

Années financières closes à la date la plus rapprochée du
31 décembre 1939, 1949 et 1950

ÉTATS CI-JOINTS

Source: 1939: État statistique comparatif des finances publiques préparées pour la conférence du dominion et des provinces sur la reconstruction, en 1945.

1949 à 1950—Fondé sur des renseignements recueillis par le Bureau fédéral de la statistique et la Banque du Canada, à des fins de comparaison.

Note explicative: Les totaux figurant à la ligne 23 du tableau des revenus et à la ligne 18 du tableau des dépenses ne comprennent pas les transferts entre les gouvernements. Par exemple, les subventions autorisées par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'autres lois et l'indemnité aux provinces telles qu'elles sont prévues dans la loi sur les conventions entre le Dominion et les provinces en matière de location de domaines fiscaux sont exclues des dépenses engagées par le gouvernement fédéral; elles ne figurent pas dans le revenu des provinces. Mais les subventions, etc., à des fins particulières, telles celles visant la pension de vieillesse, figurent à titre de dépenses du gouvernement accordant la subvention et sont soustraites des dépenses brutes de l'autre palier du gouvernement qui a touché la subvention.

On suit de telles méthodes afin d'éviter le double emploi quand on indique l'ensemble des totaux des revenus et des dépenses pour tous les échelons de gouvernement.

ENSEMBLE DES REVENUS DE TOUS LES GOUVER

SOMMAIRE SELON

Années financières expirant à la date

(en milliers)

Poste n°		TOTAL		
		1939	1949	1950 (b)
	Impôts:			
	Impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés:			
1	Impôts sur le revenu des particuliers.....	60,678	622,104	652,420
2	Impôts sur le revenu des sociétés.....	89,452	707,514	961,606
3	Autres impôts sur les sociétés.....	23,153	24,866	27,512
4	Impôt de rétention.....	11,122	47,475	61,610
5	Sous-total (postes 1 à 4).....	184,405	1,401,959	1,702,948
6	Droits successoraux.....	27,850	59,084	65,482
7	Biens réels et personnels.....	248,922	373,759	408,087
8	Droits de douanes et autres droits d'importation.....	106,819	226,403	296,433
	Taxe d'accise et de vente:			
9	Impôts sur l'essence.....	53,069	137,759	155,293
10	Boissons alcooliques et régie des spiritueux.....	54,423	241,513	266,499
11	Taxe sur le tabac.....	42,447	215,912	216,998
12	Taxe générale de vente.....	144,861	481,343	561,646
13	Taxe sur les divertissements.....	2,615	20,359	18,814
14	Autres denrées.....	24,175	75,174	131,489
15	Autres taxes.....	25,547	72,823	80,451
16	Total des impôts (postes 5 à 15).....	915,133	3,306,088	3,904,140
	Licences, permis et droits divers:			
17	Véhicules à moteurs.....	28,092	58,198	66,960
18	Autres.....	18,498	33,472	37,944
19	Sous-total (postes 17 et 18).....	46,590	91,670	104,904
20	Domaine public.....	24,754	94,128	115,861
21	Recettes des services d'utilité publique versées aux municipalités.....	10,181	23,718	24,062
22	Autres recettes.....	36,556	138,201	143,712
23	Revenu global.....	1,033,214	3,653,895	4,292,679
	TRANSFERTS ENTRE GOUVERNEMENTS NON COMPRIS DANS LE SOMMAIRE CI-DESSUS			
24	Subvention versée par le gouvernement fédéral aux provinces.....	19,184	19,109	18,674
25	Subventions versées par les provinces aux municipalités.....	4,507	9,569	13,259
26	Subvention provisoire à Terre-Neuve.....		6,500	6,500
27	Accords fiscaux entre le Dominion et les provinces.....		79,780	92,640
28	Part de l'impôt sur le revenu à l'égard d'entreprises d'énergie électrique.....		1,515	4,457
29	Intérêt sur les titres de la caisse scolaire commune et de la caisse des terres scolaires.....	1,585	1,466	800
30	Subventions tenant lieu d'impôt à l'égard des propriétés fédérales.....			1,267
31	Taxe routière de la Nouvelle-Écosse.....	452	251	245
32	Commission municipale du Manitoba.....	828	527	517
33	TOTAL (m).....	26,556	118,717	138,359

(a) Comprend la statistique à l'égard de Terre-Neuve pour les années 1949 et 1950.

(b) Chiffres provisoires.

(c) Chiffres révisés.

(d) Comprend la statistique estimative à l'égard de Québec.

(e) L'impôt de 5 p. 100 sur le revenu des sociétés, qui est perçu par le gouvernement fédéral, est exclus des revenus de l'État fédéral, mais inclus dans celui des provinces.

(f) Comprend 25 millions de dollars, excédent de la partie de la réserve devant servir à remettre l'impôt sur les excédents de bénéfices remboursables transféré aux revenus.

(g) Consiste, en 1939 et 1949, en impôts sur la circulation des billets des banques à charte et en impôts sur les primes nettes des sociétés d'assurance; consiste, en 1950, en impôts sur les primes nettes des sociétés d'assurances.

NEMENTS DU CANADA POUR 1939, 1949 ET 1950

LA PROVENANCE

la plus rapprochée du 31 décembre

de dollars)

FÉDÉRAL			PROVINCIAL (a)			MUNICIPAL (a)			Poste
1939	1949 (c)	1959	1939	1949	1950 (b)	1939	1949 (d)	1950 (b)	N°
45,407	621,982	652,328	12,113	122	92	3,158			1
77,920	601,405 (e)	834,338 (e) (f)	11,082	106,109 (e)	127,268 (e)	450			2
1,875 (g)	3,910 (g)	4,228 (g)	21,278	20,956	23,084				3
11,122 (h)	47,475 (h)	61,610 (h)							4
136,324	1,274,772	1,552,504	44,473	127,187	150,444	3,608			5
	29,920	33,599	27,850	29,164	31,883				6
	226,403	296,433	5,504	4,450	5,219	243,418 (i)	369,309 (i)	402,868 (i)	7
									8
			53,069	137,759	155,293				9
			33,409	134,436	137,290				10
				9,578	10,003				11
				61,899	75,843	4,698	16,007	25,682	12
				20,359	18,814				13
									14
			2,624	25,013 (k)	27,884 (k)	22,923	47,810	52,567	15
468,225	2,323,117	2,810,350	172,261	549,845	612,673	274,647	433,126	481,117	16
			28,092	58,198	66,690				17
2,542	3,430	5,250	8,975	17,130	18,616	6,981	12,912	14,078	18
2,542	3,430	5,250	37,067	75,328	85,576	6,981	12,912	14,078	19
736	1,790	2,360	24,018	92,428	113,501				20
8,524	82,881 (l)	87,618 (l)	2,877	13,241	12,943	10,181	23,718	24,062	21
						25,155	42,079	43,151	22
480,027	2,411,218	2,905,578	236,223	730,842	824,693	316,964	511,834	562,408	23
			19,184	19,109	18,674				24
						4,507	9,569	13,259	25
				6,500	6,500				26
				79,780	92,640				27
				1,515	4,457				28
			1,585	1,466	800				29
									30
								1,267	31
			452	251	245				32
			828	527	517				33
			22,049	109,148	123,833	4,507	9,569	14,526	

(h) Surtout des non résidents.

(i) Ne comprend pas les biens personnels qui ne se distinguent pas des autres impôts et qui sont compris au poste n° 15.

(j) La taxe de 3 p. 100 sur les importations n'est pas comprise ici, mais elle est incluse au poste n° 8.

(k) Comprend la taxe pour les hôpitaux.

(l) Comprend \$31,596,000 (1949), excédent des remboursements sur les dépenses au sujet de l'expansion industrielle et \$41,918,000 (1950), excédent des remboursements sur les dépenses à l'égard de l'expansion industrielle, de la régie des prix et du rationnement.

(m) Les écarts entre les montants indiqués dans le présent tableau et le tableau indiquant les dépenses relatives aux transferts entre les gouvernements sont attribuables aux fins d'années financières variables et aux différentes méthodes de comptabilité des gouvernements.

ENSEMBLE DES DÉPENSES—TOUS GOUVERNEMENTS AU CANADA POUR LES
COMPTES COURANTS ET DE CAPITAL

Années financières expirant à

(en milliers)

Poste	TOTAL		
	1939	1949	1950 (b)
1	264,300	490,159	446,824
Bien-être public—			
2	47,145	194,579	216,919
3	3,272	52,182	60,209
4	82,629	18,754	17,812
5	39,587	127,906	140,592
6		299,347	311,277
7	35,613	117,812	129,055
8	208,246	810,580	875,864
9	128,682	406,590	460,337
10	163,159	514,022	489,556
11	60,498	107,700	171,642
12	37,648	103,602	99,134
13	126,915	372,596	759,779
14	55,267	202,466	191,777
15	247		
16	55	2,748	
17	184,644	493,159	620,790
18	1,230,661	3,503,622	4,115,703
TRANSFERTS ENTRE GOUVERNEMENTS NON COMPRIS AU SOMMAIRE CI-DESSUS			
19	19,244	19,170	18,735
20	4,511	12,674	14,017
21		6,500	6,500
22		76,881	94,123
23		1,375	4,565
24	1,585	1,466	800
25		200	1,378
26	455	246	246
27	763	473	482
28	26,558	118,985	140,846

(a) Comprend les chiffres relatifs à Terre-Neuve pour les années 1949 et 1950.

(b) Préliminaires.

(c) Revisés.

(d) Comprend des chiffres estimatifs à l'égard de Québec.

ANNÉES 1939, 1949 ET 1950

—SOMMAIRE PAR SERVICES

la date la plus rapprochée du 31 décembre
de dollars)

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL			PROVINCES (a)			MUNICIPALITÉS (a)			Poste
1939	1949 (c)	1950	1939	1949	1950 (b)	1939	1949 (b)	1950 (b)	
151,653	406,766	358,563	60,719	52,593	54,406	51,928	30,800	33,855	1
1,153	19,451	22,536	30,432	138,549	154,056	15,560	36,579	40,327	2
1,282	48,310	56,304	1,990	3,872	3,905	3
23,620	42,811	13,267	11,618	16,198	5,487	6,194	4
29,121	89,725	99,346	10,279	38,181	41,246	187	5
.....	299,347	311,277	6
4,433	20,482	22,188	12,371	31,754	39,095	18,809	65,576	67,772	7
59,609	477,315	511,651	97,883	225,623	249,920	50,754	107,642	114,293	8
3,543	28,691	22,196	38,004	157,346	177,702	87,135	220,553	260,439	9
46,041 (e)	157,612 (e)	127,219 (e)	89,103	254,597	251,322	28,015	101,813	111,015	10
53,151	82,339	148,091	7,347	25,361	23,551	11
14,577	53,574	45,776	23,071	50,028	53,358	12
126,915	372,596	759,779	13
55,267	202,466	191,777	14
247	(f)	(f)	15
55	2,748	(f)	16
60,140	226,480	329,679	38,756	108,381	113,750	86,748	158,298	177,361	17
571,198	2,010,587	2,494,731	354,883	873,929	924,009	304,580	619,106	696,963	18
19,244	19,170	18,735	19
.....	4,511	12,674	14,017	20
.....	6,500	6,500	21
.....	76,881	94,123	22
.....	1,375	4,565	23
1,585	1,466	800	24
.....	200	1,378	25
.....	455	246	246	26
.....	763	473	482	27
20,829	105,592	126,101	4,511	12,674	14,017	1,218	719	728	28

(e) Comprend les déficits (nets, déduction faite des bénéfices) des diverses entreprises de transport de l'État, telles que le Service de transbordement de l'Île du Prince-Édouard, le chemin de fer de la baie d'Hudson, les chemins de fer Nationaux du Canada, les lignes aériennes Trans-Canada, les ports de Québec et de Churchill et la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*.

(f) Les remboursements de dépenses dépassent les dépenses. Voir la note en bas de page (o)—Revenu.

(g) Les écarts entre les chiffres du présent tableau et ceux du tableau des rentrées, sous la rubrique des transferts entre gouvernements, sont attribuables aux divergences dans la date à laquelle les années financières ont pris fin et dans les méthodes comptables des gouvernements.

REVENU NATIONAL ET PRODUIT NATIONAL BRUT 1939-1951

(en millions de dollars)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949 ¹	1950 ¹	1951 ¹
Salaires, traitements et revenus supplémentaires de la main-d'oeuvre.....	2,575	2,929	3,575	4,242	4,783	4,940	4,953	5,323	6,221	7,170	7,761	8,271	9,640
Solde et allocations militaires.....	32	193	386	641	910	1,068	1,117	340	83	82	115	137	201
Revenu provenant de placements.....	917	1,128	1,484	1,761	1,801	1,829	1,859	1,975	2,269	2,464	2,445	3,088	3,655
Revenu net des entreprises non constituées en sociétés:													
Des cultivateurs, à même la production agricole.....	385	492	490	988	805	1,185	1,010	1,112	1,223	1,518	1,504	1,547	2,138
Entreprises non constituées en société et non agricoles.....	464	521	628	705	744	804	901	1,071	1,189	1,326	1,369	1,512	1,595
Revenu national au coût des facteurs.....	4,373	5,263	6,563	8,337	9,043	9,826	9,840	9,821	10,985	12,560	13,194	14,555	17,229
Impôts indirects, moins les subventions.....	733	830	1,054	1,085	1,117	1,111	1,003	1,269	1,604	1,772	1,830	2,005	2,386
Dépréciation et autres frais commerciaux du même genre.....	610	720	858	1,002	988	957	928	903	1,118	1,276	1,437	1,607	1,763
Erreur restante d'estimation.....	-9	59	42	115	35	60	79	33	61	5	1	-45	-137
PRODUIT NATIONAL BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ.....	5,707	6,872	8,517	10,529	11,183	11,954	11,850	12,026	13,768	15,613	16,462	18,122	21,241

¹ Comprend Terre-Neuve.

NOMBRE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(A l'exclusion des militaires et de la Gendarmerie royale du Canada), au 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952

	Chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique						Chiffres fournis par le ministère des Finances aux fins du présent rapport		
	1939	1948	1949	1950	1951	1952	1950	1951	1952
Agriculture.....	3,122	5,381	5,914	6,667	7,078	7,007	6,495	6,963	6,928
Bureau de l'Auditeur général.....	231	173	173	169	163	158	169	163	159
Bureau du directeur général des élections.....	15	10	19	13	14	20	14	14	20
Citoyenneté et Immigration.....				2,657	2,917	3,050	2,799	3,411	3,631
Commission du service civil.....	235	532	572	580	536	543	583	534	538
Production de défense.....						1,362			1,736
Affaires extérieures.....	193	1,054	1,234	1,301	1,341	1,316	1,302	1,368	1,348
Finances.....	213	677	698	645	602	611	636	607	621
Bureau du contrôleur du trésor.....	1,073	4,653	4,524	4,300	4,034	4,086	4,344	4,031	4,172
Bureau de la Monnaie royale canadienne.....	126	288	402	222	222	224	222	222	224
Commission du tarif.....	20	11	11	17	17	18	17	17	18
Commission des prix et du commerce en temps de guerre.....		1,145	1,029	690	260		687	260	
Pêcheries.....	325	533	569	925	962	1,015	1,178	1,450	1,407 ⁽²⁾
Secrétariat du Gouverneur général.....	14	12	10	10	10	11	10	10	11 ⁽³⁾
Chambre des communes.....	516	541	636	656	662	478	656	661	663 ⁽⁴⁾
Assurances.....	53	59	63	72	82	82	72	81	85
Commission mixte internationale.....	6	4	4	10	11	12	10	11	12
Justice.....	106	152	179	192	204	206	1,557	204	206
Bureau du commissaire des pénitenciers.....	985	1,174	1,255	1,364	1,509	1,503		1,509	1,509
Travail.....	244	620	620	645	635	601	726	674	694
Commission de l'assurance-chômage.....		7,140	6,957	7,148	7,051	6,886	8,347	7,724	8,147
Bibliothèque du Parlement.....	27	31	34	31	36	37	31	36	36
Mines et Relevés techniques.....				1,661	1,720	1,749	1,778	1,816	1,950
Défense nationale: Administration.....					2,398	3,563 ⁽⁵⁾		2,676 ⁽⁵⁾	4,143 ⁽⁵⁾
Armée.....	1,142	8,741	10,045	9,118	7,119	9,662	13,217	13,757	17,359
Marine.....	178	2,984	3,451	4,022	4,119	4,684	6,731	7,527	9,158
Aviation.....	104	3,314	3,408	3,707	4,121	5,727	4,628	5,795	9,239
Office national du film.....						580		603	567
Santé nationale et Bien-être social—		598	547	596	561				
Administration.....		223	236	268	257	276	264	251	270
Santé.....		725	794	847	880	898	841	864	914
Bien-être.....		752	743	755	733	892	779	765	899
Services de santé des Indiens.....		646	812	931	1,084	1,084	1,031	1,196	1,138
Conseil national de recherches.....	226	1,543	1,524	1,694	1,891	2,006	2,991	3,172	3,467 ⁽⁶⁾
Commission de contrôle de l'énergie atomique.....		7	7	7	7	6	7	7	6
Revenu national—									
Douane et accise.....	4,415	5,552	5,776	6,086	6,211	6,254	6,086	6,194	6,275
Impôt sur le revenu.....	1,291	10,478	11,704	10,629	7,011	5,886	10,629	7,011	6,265
Postes.....	12,518	17,105	18,049	18,899	18,938	19,380	33,029	32,962	33,607 ⁽⁷⁾
Cabinet du premier ministre.....				34	37	44	34	35	44 ⁽⁸⁾
Conseil privé.....	19	68	72	53	48	46	63	48	46
Archives publiques.....	67	54	55	61	65	68	61	66	69
Impressions et papeterie publiques.....	652	786	856	991	1,041	1,127	991	1,041	1,132
Travaux publics.....	4,124	6,574	6,547	6,954	7,103	7,092	6,728	6,809	6,944 ⁽⁹⁾

FINANCES

NOMBRE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

(A l'exclusion des militaires et de la Gendarmerie royale du Canada), au 31 mars 1939, 1948, 1949, 1950, 1951 et 1952 (suite)

	Chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique (1)						Chiffres fournis par le ministère des Finances aux fins du présent rapport		
	1939	1948	1949	1950	1951	1952	1950	1951	1952
Ressources et Développement économique.....	(Voir ministères antérieurs)						2,277	2,397	2,313
Gendarmerie royale du Canada.....	86	463	490	568	622	810	668	910	784
Secrétariat d'Etat (13).....	346	528	557	608	588	573	608	575	572(10)
Sénat.....	145	148	152	156	159	100	156	159	156(4)
Commerce (y compris le Bureau fédéral de la Statistique).....	1,024	2,562	2,470	2,801	2,775	2,518	2,798	2,772	2,515
Commission des grains.....	642	781	791	813	779	861	806	774	874
Élevateurs de l'Etat.....	128	157	140	137	169	282	137	169	290
Transports.....	5,613	7,828	8,535	9,479	10,028	9,091	11,979	11,698	11,880(11)
Commission du service aérien.....		36	42	48	54	50	48	53	41
Commission des transports.....	97	136	144	155	138	154	155	158	154
Affaires des anciens combattants.....		15,173	14,011	13,748	12,931	12,641	14,898	14,127	14,032(12)
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants.....		1,678	1,468	1,334	1,224	1,156	1,334	1,224	1,158
Mines et ressources—									
Administration.....	70	108	127						
Immigration.....	595	1,079	1,281						
Affaires indiennes.....	1,038	771	877						
Terres et développement économique.....	558	683	789						
Services miniers, forestiers et scientifiques.....	437	1,562	2,107						
Entreprises spéciales.....	449	8	6						
Pensions et Santé nationale.....	2,638								
Reconstruction et Approvisionnements.....		329	408						
Totaux.....	46,106	118,370	123,924	127,044	124,866	137,037	156,210	157,430	170,426
Sociétés de la Couronne et organismes constitués en sociétés, autres que le National-Canadien et ses filiales (13).....							13,189	15,194	14,711

(Voir nouveaux ministères d'après-guerre pour les chiffres de 1950 et 1951)

(1) Le Bureau fédéral de la Statistique publie chaque année des données statistiques sommaires sur les services administratifs; les chiffres de 1939, 1948, 1949 et 1950 ont été tirés de ces publications. Les chiffres de 1951 et de 1952 n'ont pas encore été publiés, ils proviennent directement du Bureau fédéral de la Statistique aux fins du présent rapport.

(2) Comprend le personnel du Conseil de recherches sur les pêcheries (276 employés en 1950, 328 employés en 1951, 335 employés en 1952) et ceux des commissions internationales sur la pêche au saumon du Pacifique et la pêche au flétan.

(3) Ne comprend pas les deux aides-de-camp du Gouverneur général.

(4) Inclut les employés de la session.

(5) Inclut les employés du Conseil de recherches de défense du Canada.

(6) Inclut les employés de l'usine d'énergie atomique de Chalk-River (Ont.) et 79 boursiers d'université pour recherches postsecondaires. Le 1^{er} avril 1952 entrain en vigueur le statut de l'entreprise de l'usine d'énergie atomique constituée en société de la Couronne.

(7) Comprend 14,065 (1950), 14,024 (1951) et 14,267 (1952) employés de bureaux de poste à commission qui sont rémunérés par le service des finances du ministère des Postes.

(8) Avant 1950, le personnel du cabinet du premier ministre était inscrit sous une autre rubrique. Le chiffre cité plus haut comprend le personnel de la résidence du premier ministre.

(9) Ne comprend pas 240 (1950), 276 (1951) et 197 (1952) maîtres de poste à commission qui sont aussi employés par le ministère des Travaux publics.

(10) Inclut le personnel du séquestre des biens ennemis.

(11) Comprend le personnel de la Commission maritime canadienne.

(12) Comprend le personnel de la Commission canadienne des pensions, de la Commission des allocations aux anciens combattants et 112 employés des recherches médicales sur des travaux spéciaux dans les hôpitaux du ministère.

(13) Voici la liste des sociétés de la Couronne et des organismes constitués en corporations:

La Banque du Canada, *Canadian Arsenals Ltd.*, la Société canadienne de radiodiffusion, la Corporation commerciale canadienne, la Commission canadienne du prêt agricole, la Commission canadienne du blé, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Corporation de stabilisation du prix des denrées, l'Office fédéral du charbon, l'*Eldorado Mining and Refining (1944) Ltd.*, la Corporation sur l'assurance des crédits à l'exportation, la Commission du district fédéral, la Banque d'expansion industrielle, le Conseil des ports nationaux, la Commission d'énergie des territoires du Nord-Ouest, la *Northern Transportation Company Ltd.*, la *Polymer Corporation Ltd.*, la Corporation d'aliénation des biens de la Couronne; la *Defence Construction Ltd.*

PIÈCE n° 5

INDICE FÉDÉRAL DU COÛT DE LA VIE
(1935-1939=100)

ANNÉE	INDICE
1945	119.5
1946	123.6
1947	135.5
1948	155.0
1949	160.8
1950	166.5
1951	184.5
1950 3 janvier	161.0
1 ^{er} février	161.6
1 ^{er} mars	163.7
1 ^{er} avril	164.0
1 ^{er} mai	164.0
1 ^{er} juin	165.4
3 juillet	167.5
1 ^{er} août	168.5
1 ^{er} septembre	169.8
2 octobre	170.7
1 ^{er} novembre	170.7
1 ^{er} décembre	171.1
1951 2 janvier	172.5
1 ^{er} février	175.2
1 ^{er} mars	179.7
2 avril	181.8
1 ^{er} mai	182.0
1 ^{er} juin	184.1
3 juillet	187.6
1 ^{er} août	188.9
1 ^{er} septembre	189.8
1 ^{er} octobre	190.4
1 ^{er} novembre	191.2
1 ^{er} décembre	191.1
1952 2 janvier	191.5
1 ^{er} février	190.8
1 ^{er} mars	189.1

